This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

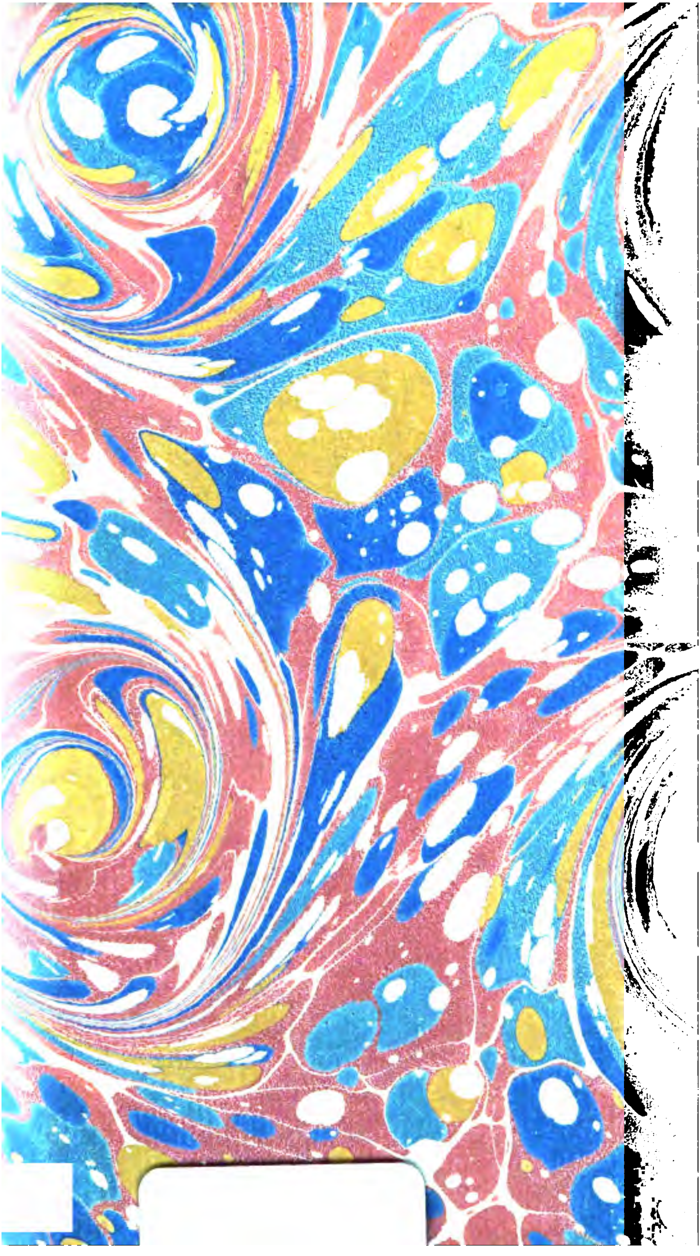

20480 f. 59

# DICTIONNAIRE
## UNIVERSEL
## DE LA FRANCE.

---

*TOME VI.*

---

# DICTIONNAIRE *UNIVERSEL* DE LA FRANCE,

CONTENANT la Deſcription Géographique & Hiſtorique des Provinces, Villes, Bourgs & Lieux remarquables du Royaume; l'état de ſa Population actuelle, de ſon Clergé, de ſes Troupes, de ſa Marine, de ſes Finances, de ſes Tribunaux, & des autres parties de ſon Gouvernement:

ENSEMBLE *l'Abrégé de l'Hiſtoire de France, diviſée ſous les trois races de nos Rois; des Détails circonſtanciés ſur les Productions du ſol, l'Induſtrie & le Commerce des Habitans; ſur les Dignités & les grandes Charges de l'Etat; ſur les Offices de Judicature & Emplois Militaires; ainſi que ſur ceux de toutes les autres branches de l'Adminiſtration.*

AVEC un grand nombre de Tables qui raſſemblent, ſous un même coup d'œil, les divers diſtricts ou arrondiſſemens du Gouvernement Eccléſiaſtique, Civil & Militaire.

Par M. ROBERT DE HESSELN, *ci-devant Profeſſeur de Langue Allemande & Inſpecteur de MM. les Elèves de l'Ecole Royale Militaire.*

## TOME SIXIÉME.

*A PARIS,*
Chez DESAINT, Libraire, rue du Foin-ſaint-Jacques.

M. DCC. LXXI.
*Avec Approbation & Privilége du Roi.*

# DICTIONNAIRE
# UNIVERSEL
# DE LA FRANCE,

CONTENANT la Deſcription Géographique & Hiſtorique des Provinces, Villes, Bourgs & Lieux remarquables du Royaume; l'état de ſa Population actuelle, de ſon Clergé, de ſes Troupes, de ſa Marine, de ſes Finances, de ſes Tribunaux, & des autres parties de ſon Gouvernement:

ENSEMBLE *l'Abrégé de l'Hiſtoire de France, diviſée ſous les trois races de nos Rois; des Détails circonſtanciés ſur les Productions du ſol, l'Induſtrie & le Commerce des Habitans; ſur les Dignités & les grandes Charges de l'Etat; ſur les Offices de Judicature & Emplois Militaires; ainſi que ſur ceux de toutes les autres branches de l'Adminiſtration.*

AVEC un grand nombre de Tables qui raſſemblent, ſous un même coup d'œil, les divers diſtricts ou arrondiſſemens du Gouvernement Eccléſiaſtique, Civil & Militaire.

Par M. ROBERT DE HESSELN, *ci-devant Profeſſeur en Langue Allemande & Inſpecteur de MM. les Elèves de l'Ecole Royale Militaire.*

## TOME SIXIÈME.

*A PARIS,*
Chez DESAINT, Libraire, rue du Foin-ſaint-Jacques.

M. DCC. LXXI.
*Avec Approbation & Privilége du Roi.*

BODLEIAN
9 MAY 1934
LIBRARY

# DICTIONNAIRE
# *DE LA FRANCE.*

## SAB

SABLANCEAUX. *Voyez* SABLONCEAUX.

SABLÉ, petite ville du bas Maine, avec titre de marquiſat, ſur la Sarte, près des confins de l'Anjou, à 10 ou 11 lieues au couchant d'hiver du Mans; diocèſe de cette ville, parlement de Paris, intendance de Tours & élection de la Flèche : on y compte environ 3600 habitans.

Outre les deux paroiſſes de cette ville, il y a deux prieurés; celui de S. Martin & celui du château, ſous le titre de S. Nicolas : ce dernier eſt occupé par des filles de l'ordre de S. François. Sablé eſt le ſiège d'un grenier à ſel : les gants de ce lieu ont beaucoup de réputation, & il ſ'en fait un débit conſidérable dans pluſieurs villes du royaume.

Guillaume Ménage, avocat du roi à Angers, & pere du fameux Ménage, prit naiſſance à Sablé : cette ville eſt auſſi la patrie de Robert le Maçon, chancelier de France, & d'Urbain Grandier, fameux curé & chanoine de Loudun, brulé vif en 1634.

**SABLES-D'OLONNE**, *ou ſimplement* **SABLES** (les), ville dans le bas Poitou, ſur le bord de l'Océan; dioceſe de Luçon, parlement de Paris, intendance de Poitiers, chef-lieu d'une élection; ſituée à 8 lieues au couchant de Luçon, & à 11 au couchant d'été de la Rochelle. On y compte environ 7700 habitans.

C'eſt une ville fermée qui s'étend le long de la mer: elle a un petit port qui, par ſa commodité, y a attiré un grand nombre d'habitans; principalement d'un lieu ſitué au fond de la baye, appellé l'ancienne Olonne, qui n'eſt qu'à une demi-lieue des Sables: il y avoit autrefois un château qui a été démoli dans les guerres de 1689.

Il y a aux Sables-d'Olonne une hôtel-de-ville, une juſtice ſeigneuriale, une juriſdiction des Traites, une amirauté & une élection.

Elle forme deux paroiſſes, Notre-Dame & S. Nicolas: il y a en outre un prieuré, un couvent de Cordeliers, un de Capucins, & un de Bénédictines, dont le couvent ruiné a été rebâti dans le ſeizième ſiècle, par une dame de Naſſau qui en étoit abbeſſe.

Les habitans des Sables-d'Olonne ſont la plupart d'habiles marins, & s'occupent à courir les mers pour leur commerce. Le climat eſt rude; le pays eſt uni, & les marais deſſéchés produiſent beaucoup de bleds & d'excellens fourages pour les beſtiaux, chevaux & mulets, dont on y fait un commerce conſidérable, ſur-tout en chevaux.

L'élection des Sables-d'Olonne a ſept petits ports pour des barques, ſans compter celui de la ville des Sables, qui reçoit des navires de 150 tonneaux: quelques-uns de ces navires vont au grand banc de Terre-neuve en Amérique, où l'on pêche de la morue verte, qu'on vient décharger à Nantes, à la Rochelle & à Bordeaux.

On pêche ſur le lieu des ſardines, & on voit arriver quelques petits bâtimens de Bayonne & d'Angleterre, qui y apportent du bray, de la réſine & du charbon, pour l'échanger contre du ſel.

Il y a aux ports de Jard, de S. Benoît, de la Tranche & de S. Gilles, des barques qui tranſportent dans l'île de Rhé, des bleds, du bois & des beſtiaux. L'iſle d'Olonne a auſſi deux petits ports, d'où il part des bâtimens qui tranſportent du ſel & des bleds à Nantes, & des vins de Bordeaux ſur les côtes de la Bretagne.

Au reſte l'élection des Sables-d'Olonne renferme huit abbayes, qui valent enſemble 48000 livres de revenu : ce ſont, l'abbaye de Bénédictins à Orbeſtier ; une autre du même ordre, à Talmond ; au Jard, une de Prémontrés ; à Breuil-Groland, une de Bernardins ; à Fontenelles, une de chanoines réguliers ; à Beauvoir, des Dominicains & des Mathurins, & enfin de Camaldules à l'île Chauvet. Il y a 18 Prieurés, valant 12000 livres ; 96 chapelles ou légats, montans à près de 10000 livres, & 98 cures qui valent 38000 livres de rente.

SABLONCEAUX, bourg de la Saintonge, non loin de Saujon & des rives de la Seudre, & à trois lieues & demie au couchant d'hiver de Saintes, ſur un terrein ſablonneux, d'où ſaillent pluſieurs fontaines d'une eau la plus limpide, la plus legère & la meilleure du royaume ; diocèſe & élection de Saintes, parlement de Bordeaux, & intendance de la Rochelle. La dénomination de ce lieu vient de *ſablons* & d'*eaux* : on y compte 5 à 600 habitans. Il y a une abbaye commendataire de chanoines réguliers de l'ordre de ſaint Auguſtin, de la congrégation & réforme de Chancellade : elle a été fondée par Guillaume, duc d'Aquitaine, mort en 1137 ; & on croit devoir fixer l'époque de ſa fondation avant l'an 1136. Les privilèges qui furent accordés à cette abbaye, ſont conſidérables ; ils ſont détaillés dans les titres de fondation & de confirmation, dont les originaux ſont à S. Germain-des-Prés à Paris, & dont il y a une copie en forme à l'abbaye de Sablonceaux. Cette abbaye fut régulière juſqu'en 1615, pendant lequel tems elle eut quinze abbés. Son premier abbé régulier fut Geoffroy de Lauréole, & le dernier Gabriel Martel.

Le monaſtère ayant été brûlé en 1568, ſous la prélature de Renaud du Gua, avant-dernier abbé régulier, Gabriel Martel avoit été obligé de demeurer à Caſtillon, n'ayant que le titre ſans émolumens ni fonctions. Ce fut dans ces circonſtances que les religieux, n'ayant preſque plus de revenus, demandèrent en cour de Rome un abbé commendataire, qui leur fut accordé : Hugues fut le premier; Raimond de Mortagne, prêtre du diocèſe de Bordeaux, préſident au préſidial de Saintes, & depuis évêque de Baïonne, eſt le ſecond qui fut pourvu de l'abbaye de Sablonceaux, mais à la charge d'en réparer l'égliſe & les bâtimens réguliers. Henri d'Eſcoubleau de Sourdis, archevêque de Bordeaux, chevalier commendeur de l'ordre du Saint Eſprit, fut le troiſième abbé commendataire de cette abbaye. Ce prélat, voyant avec douleur le peu d'ordre qui régnoit dans ce monaſtère, diſperſa tous les religieux, en leur donnant des penſions; & le 25 octobre 1633, il fit un accord avec Alain de Solminiac, abbé & réformateur de Chancellade, qui lui envoya douze chanoines réguliers de ſa réforme. Cette colonie ne fut pas plutôt introduite dans l'abbaye de Sablonceaux, que les anciens prirent conſeil entr'eux, & ſe gliſſèrent la nuit dans la communauté, & forcèrent à main armée les nouveaux réformés à quitter la place.

Ceux-ci reprenoient dejà le chemin de Chancellade : un ſeigneur voiſin (le ſieur de Balanzac) les arrêta, & leur promit qu'ils ſeroient bientôt rétablis. En effet il aſſembla une compagnie de cavalerie, qui étoit en garniſon dans Corme-royal, conduiſit cette troupe ſous les murs de l'abbaye; fit faire une décharge de mouſquéterie, & menaça les anciens de les faire brûler dans la communauté, s'ils ne ſe retiroient promptement : ils obéirent, & les autres furent remis en poſſeſſion. Depuis ce tems-là, les chanoines, bien nommés *réguliers*, ont vécu tranquillement, & vivent encore d'une manière à mériter les reſpects du public.

M. de Sourdis a fait bâtir la maiſon abbatiale, & le principal autel de l'abbaye qu'il a auſſi beaucoup réparé. Ses armes ſont ſculptées ſur les bâtimens dont on lui eſt redevable.

L'abbaye de Sablonceaux a été pillée & ſaccagée deux fois pendant les guerres de religion : la première fois en 1559, & la ſeconde en 1621, par le prince Soubiſe, qui, à la tête de deux mille hommes & avec trois pièces de canon, l'aſſiégea, s'en rendit maître, & y commit toutes ſortes de dégradations. Ces violences ont occaſionné la perte de pluſieurs manuſcrits & mémoires du tems, qui étoient conſervés dans cette abbaye.

Il n'y reſte que des procès-verbaux, des tranſactions paſſées avec les abbés commendataires, & quelques cenſifs qui aſſurent encore aux religieux une partie des cens & des rentes dont l'abbaye fut dotée.

Il paroît que les ducs d'Aquitaine faiſoient, de tems en tems, leur réſidence dans ce canton : il y a dans le palais, qui joint l'abbaye, un vieux appartement qu'on nomme la *ſalle des pages ;* & à un quart de lieue, on trouve des mâſures que les habitans ont toujours appellées le *Château Guillaume.*

On voit encore, aux environs de Sablonceaux, d'autres monumens anciens, en particulier un camp Romain qui paſſe dans le pays pour un camp de Céſar. Il avoit la poſition la plus favorable ; au ſeptentrion, la forêt de Baconis ; au couchant, la rivière de Seudre ; au midi, les fertiles plaines de Saujon & de Royan ; & au levant, les côteaux du bon vin de Griffarin.

L'abbaye de Sablonceaux vaut environ 4000 livres de rente à ſon abbé commendataire, qui paie 1000 florins à la cour de Rome pour ſes bulles. Pierre Valentin Duglas, vicaire-général & archidiacre d'Auſch, pourvu en 1763 de cette abbaye, eſt ſon vingt-deuxième prélat, & ſon ſeptième abbé commendataire.

**SAHORRE**, village & baronnie dans le Rouſſillon, recette & viguerie de Conflent près de Ville-franche. Il y a une mine de plomb dans ſon terroir.

**SAIN-BEL**, bourg du Lyonnois dans la baronnie de Savigny ; diocèſe, intendance & élection de Lyon ; à demi-lieue de l'Arbreſle & 4 lieues de Lyon. Les marchés qui s'y tiennent tous les ſamedis le rendent très-commerçant : ils commencent au point du jour, & ne durent que deux heures. Il y a auſſi des foires de quinzaine en quinzaine, depuis le premier ſamedi de carême juſqu'au ſamedi de la Pentecôte.

La paroiſſe eſt arroſée par le ruiſſeau de Frézoncle & par la Brevenne qui paſſe près du bourg, & en a ſouvent fait écrouler des maiſons. On y compte 280 communians. Tous les habitans ſont commerçans : il y a deux teinturiers.

Les abbés de Savigny nomment à la cure de Sain-Bel, dont l'égliſe paroiſſiale eſt ſous le vocable de ſaint Jean-Baptiſte : ils ont un château près de ce bourg, ſitué ſur un rocher, au bas duquel il y a un vingtain très-vaſte.

On tire à Sain-Bel d'un puits fait en forme de fontaine une marcaſſite de cuivre, dont une partie ſe trouve dans une pierre d'ardoiſe, l'autre dans une pierre ſablonneuſe, ſemée de petites pointes dont il exiſte pluſieurs filons. Il y a auſſi du vitriol.

En 1748 il s'établit une compagnie qui y fit conſtruire une fonderie très-conſidérable : on y porte le minéral qu'on tire principalement de la montagne de Pilon. Le cuivre qui en ſort a été reconnu, par les eſſais que le miniſtre en fit faire en 1750, d'une qualité ſupérieure, & ſemblable au cuivre roſette de Suède. Le conſeil l'affranchit le 4 juillet 1754 des droits de douanne à Lyon, & d'entrée dans les pays des cinq groſſes fermes.

SAINT-ACHEUIL-LES-AMIENS, paroiſſe de l'Amiénois dans la haute Picardie ; diocèſe & près d'Amiens. Il y a une abbaye de l'ordre de S. Auguſtin, de la congrégation de France, dite Sainte-Geneviève. Elle vaut environ 3000 livres à ſon abbé : la taxe en cour de Rome eſt de 180 florins.

SAINT-AFRIQUE *ou* SAINT-FRIQUE, petite ville de la haute Marche, dans le comté de Rouergue ; ſituée ſur le ruiſſeau de Sorges, un peu au-deſſus de ſon confluent avec la rivière de Dourdan, près de Vabres ; diocèſe de cette ville, parlement de Toulouſe, intendance de Montauban, élection de Milhaud, & le ſiège d'une juſtice royale dans le reſſort du parlement de Toulouſe : on y compte environ 400 habitans.

Cette ville étoit aſſez conſidérable, lorſque ſes habitans faiſoient tous profeſſion du Calviniſme : les Huguenots la fortifièrent régulièrement ; & l'armée royale, commandée par Henri de Bourbon, prince de Condé, y ayant mis le ſiège en 1628, elle fut forcée de le lever, après avoir perdu beaucoup d'officiers & de ſoldats dent cette place, qui ſe ſoutint dans ſon indépendance ; mais l'année d'après, en 1629, elle fut obligée de ſe ſoumettre à Louis XIII, ainſi que toutes les autres de ſon parti. Depuis ce tems elle eſt beaucoup déchue, tant par rapport à ſa population que par rapport à ſon commerce. Il y a un chapitre compoſé de 12 chanoines, dont les revenus ſont très-modiques, un collège & un couvent de Cordeliers.

SAINT-AIGNAN *ou* SAINT-AGNAN, petite ville avec titre de duché, dans le bas Berry ; ſituée ſur le bord du Cher, aux confins de l'Orléanois, à environ 20 lieues au couchant d'été de Bourges ; diocèſe de cette ville, parlement de Paris, intendance d'Orléans, élection de Romorantin : on y compte environ 2000 habitans. Elle fut érigée en duché l'an 1663, & en pairie en 1665, en faveur de François de Beauvilliers, comte de S. Aignan.

Il y a dans cette ville un chapitre compoſé de huit chanoines, d'un doyen & d'un chantre. On y voit auſſi un couvent de Capucins, un de Bernardines, & un d'Urſulines. Il s'y tient une foire le 16 mai.

SAINT-AIGNAN *ou* CHIGNAN, bourg du bas Languedoc, ſur la Vezenobre, à 2 lieues au levant d'hiver de S. Pons ; diocèſe & recette de cette ville, parlement de Toulouſe, intendance de Montpellier : on y compte environ 250 habitans. Il y a une abbaye de Bénédictins de la congrégation de S. Maur : elle vaut 4 à 5000 liv. à ſon abbé, qui paie 400 florins à la cour de Rome pour ſes bulles.

SAINT-ALBAN, village du Forêt dans la paroiſſe de S. André, gouvernement & généralité de Lyon, à deux lieues de Roanne, remarquable par ſes eaux minérales, & par une mine de plomb très-riche : le filon qui ſe prolonge, traverſe la Loire, & va finir au rivage oppoſé aux confins du diſtrict de la paroiſſe de Cordelles.

SAINT-AMAND, petite ville des Pays-bas, dans le comté de la Flandre Françoiſe, ſituée ſur la Scarpe, à 3 lieues vers le ſeptentrion de Valenciennes, à 4 au midi de Tournai, à 6 au levant de Douay, à 8 au levant d'hiver de Lille, & 45 au levant d'été de Paris ; au 20 deg jourd'hui on lui donne plus communément le nom de fontaine de *Vérité* : ſes eaux ſont en uſage depuis 1714.

La troiſième ſe nomme la *Fontaine négligée* ou du *Pavillon ruiné* : elle eſt ſituée à dix pas de la première du côté du levant. Sa dénomination lui vient d'un pavillon qu'on y conſtruiſit en 1716, & qui croula en 1727. Cette ſource s'étoit formée de la fontaine *Bouillon*, lors de la maçonnerie que l'on y conſtruiſit en l'année 1648, laquelle comprimoit & arrêtoit ſes eaux à leur ſortie, au point qu'elles ſe ſont fait jour dans l'emplacement que nous venons d'indiquer & y ont formé une nouvelle fontaine dont on ſe ſervit long-tems. On la nommoit alors le *Grand-bouillon*, ſans doute parcequ'elle étoit devenue plus conſidérable que la première ; mais la fontaine *Bouillon* ayant heureuſement repris ſa première vigueur, dans l'intervalle des travaux que l'on fit à celle-ci en 1716, on y revint ; & la fontaine de *Grand-bouillon* fut tout-à-fait abandonnée.

L'intervalle de terrein entre les fontaines *Bouillon* & de l'*Évêque-d'Arras* eſt d'environ vingt-cinq toiſes. Le ſol de l'ancienne prairie, dans cet endroit, eſt compoſé de trois lits de terre différente : le lit ſuperficiel eſt d'une terre noire, ſemblable à la tourbe ; le deuxième eſt d'une eſpèce de marne ordinaire ; & le troiſième d'un ſable mouvant, qui deſcend à ſept & dix pieds de profondeur. C'eſt au travers de ces ſables, dans une eſpace de 84 pieds en quarré long que ſe trouve une grande quantité de petites ſources, dont les eaux, en ſortant du lit de ſable, viennent détremper cette marne graſſe, & paſſant enſuite dans la terre noire & marécageuſe, en forment une eſpèce de bourbier, que l'on appelle *boues minérales de Saint-Amand*, parceque les principes minéraux y ſont dépoſés par le trajet des eaux qui, du fond, viennent gagner la ſuperficie. Nous reviendrons aux principes de ces *boues*, après avoir développé les principes des *eaux* ainſi que leurs propriétés.

Les eaux de la fontaine *Bouillon* ſont tièdes à leurs ſources, claires, inſipides & d'une odeur ſulphureuſe, laquelle cependant augmente plus ou moins, à proportion que ces ſources ſont en mouvement ; & ces eaux diminent auſſi de qualité, à meſure que l'on avance dans la année. Il ſort des ſources de cette fontaine une quantité de bulles d'air, qui viennent s'éclater ſur la ſurface de l'eau. On voit une infinité de petits corps tranſparens qui, de la ſuperficie de l'eau, jailliſſent deux ou trois pouces plus haut : ce qui arrive auſſi lorſqu'on verſe de cette eau dans un verre. Sur la ſurface des eaux de cette fontaine on apperçoit, en tout tems, des eſpèces d'étincelles brillantes qui ſont dans un perpétuel mouvement, & qui dénotent que ces eaux contiennent quelque ſubſtance ſpiritueuſe qui s'évapore continuellement. Auſſi perdent-elles leurs vertus, ſi on les laiſſe dans un vaſe ouvert : mais puiſées à leur ſource, & conſervées dans des bouteilles bien fermées, elles conſervent leurs vertus pour long tems ; c'eſt pourquoi elles ſont tranſportables.

Si l'on verſe pendant l'obſcurité, des eſprits d'urine & de térébenthine dans la fontaine *Bouillon*, on voit une eſpèce de flamme au-deſſus de l'eau ; ſi c'eſt durant le jour, on verra le plus beau cercle de couleurs, ſemblables en nuances à celles de l'arc-en-ciel.

La fontaine du *Pavillon ruiné* eſt ſujette aux mêmes ſolutions & bouillonnements que la fontaine *Bouillon*.

Les eaux de la fontaine de *Vérité* ou de l'*Evêque-d'Aire* ſont beaucoup plus chargées de minéraux que celles des deux autres ſources, parceque cette fontaine a moins d'évaporation ; elles ſont plus ſulphureuſes, & elles ont un goût & une odeur d'œuf couvé aſſez déſagréables : elles ſont auſſi un peu plus chaudes que les autres ; auſſi ont-elles plus de principes, & ſont-elles plus purgatives.

M. Deſmilleville, après avoir médité ce que meſſieurs [illegible], Mignot, Braſſard, Goſſe & Bouquié ont écrit ſur les eaux minérales de Saint-Amand, & après en avoir fait lui-même une nouvelle analyſe, ainſi que des boues, conclut que les principes qui conſtituent les vertus curatives & les propriétés de ces eaux, ſont un *ſel ſélénite*, un *ſoufre volatil*, une *terre bolaire*, & une *terre de la nature de la chaux* ; c'eſt ſurtout à un *volatil ſulphureux* qui abonde dans ces eaux, qu'il attribue la vertu pénétrante, diſſolvante & réſolutive qu'elles ont ainſi que les boues.

Quant aux vertus curatives & aux propriétés des eaux de la fontaine *Bouillon* en particulier, les médecins qui en ont écrit, ſoit dans des traités particuliers ſur ces eaux, ſoit dans des lettres , ſoit enfin dans les journaux des cures particulières qu'elles ont opérées, s'accordent tous à dire : qu'on en a fait uſage avec ſuccès pour la gravelle & les autres affections des reins & de la veſſie, les tumeurs ſquireuſes au foie, les cachéxies, les jauniſſes, les hydropiſies, les diſſenteries, les conſtipations extraordinaires, les coliques néphrétiques, les migraines, les vomiſſemens, les longs rhumatiſmes & autres indiſpoſitions cauſées par obſtructions, ou par la ſalure & l'acrimonie du ſang & de la limphe ; que le ſexe y a trouvé deux ſecours oppoſés, pour le défaut & l'excès de ſes purgations ; elles lâchent le ventre & en ſont ceſſer les flux invétérés ; elles guériſſent des faims canines, & les eſtomacs languiſſants y retrouvent leur appétit. Elles ſont encore reconnues ſalutaires pour le ſcorbut, les dartres & toutes les imperfections de la peau provenant de cauſes internes, pour le piſſement de ſang, la ſurdité, la paralyſie, les athſmes tant ſecs qu'humides, la goutte, les abcès au bas ventre, dans les reins & dans les voies urinaires. Ces mêmes auteurs rapportent auſſi la guériſon de pluſieurs affections hyſtériques & hypocondriaques ; de ſciatiques & de fleurs blanches, une de flux immoderé d'urine ; ils les diſent encore bonnes pour l'expulſion des vers, même du ver ſolitaire ; pour la guériſon & le préſervatif des apoplexies humorales & pituiteuſes ; pour des fluxions opiniâtres aux yeux, les éréſipelles périodiques, &c.

Quoiqu'on ne veuille pas préconiſer ces eaux comme ſpécifiques pour l'extirpation du virus vénérien, on doit cependant informer les gens de l'art & le public qu'on leur a reconnu une qualité propre à faire déclarer les ſoupçons de vérole, à détruire les vieux reliquats de ce mal, enfin à remédier aux accidents qui ſont trop ſouvent la ſuite de l'uſage ou de l'abus du mercure : elles ſont ſurtout admirables pour la guériſon des gonorrhées ſimples & virulentes, & de ceux qui demeurent longtéms dans un état douloureux après l'uſage du mercure.

Voilà à peu près les maux auxquels les ſources précieuſes de Saint-Amand ſont utiles, & principalement celle de la fontaine *Bouillon*, & pluſieurs auxquels elles ſont ſpécifiques, tels ſont les maux de reins, ceux de la veſſie & de la peau, &c. C'eſt ſurtout aux maladies du bas-ventre, & aux autres qui en dépendent, que leurs eaux conviennent, pourvu que ces maladies ne ſoient pas des ſuites d'un long excès de vin ou d'eaux-de-vie ; & ceux, à qui elles ouvrent le ventre, ſont preſque ſûrs de leur guériſon.

Les eaux de la fontaine de *Vérité* ou de l'*Evêque-d'Arras* ſont, comme nous l'avons dit plus haut, bien plus fortes en odeur & en goût ; elles ſont plus actives & plus efficaces que les autres pour les maladies du bas-ventre, & plus propres à faire déclarer le virus vénérien dans les malades chez qui il n'offre aucune marque évidente de ſon exiſtence ; mais elles ſont plus péſantes & demandent plus de ménagement dans leur uſage ; elles ne conviennent pas aux affections de poitrine, ni aux tempéraments délicats.

Pour ce qui eſt des principes qui conſtituent les propriétés des *boues de Saint-Amand*, on conçoit ſans peine, dit M. Deſmilleville, que la vertu & la chaleur des *boues* ne doivent être qu'une ſuite de celles des eaux qui les arroſent, comme celles-ci n'ont reçu les mêmes qualités que des minéraux qu'elles ont lavé dans leur cours. Mais comme les molécules maſſives & raboteuſes de la terre perdent plus difficilement les parties des minéraux dont elles ſont imbues, que les particules ſouples & pliantes des eaux, les principes des boues, quoique les mêmes que ceux des fontaines, ſont plus abondantes & plus ſenſibles.

Quant à la matière bithumineuſe, dont parlent meſſieurs Goſſe & Bouquié, continue le même auteur, elle n'eſt pas encore bien conſtatée ; car il faut faire une différence entre une matière graſſe & un bithume : M. Briſſeau, médecin des hôpitaux du roi à Tournai, en l'année 1697, dit dans une de ſes lettres, adreſſées à M. Fagon, premier médecin du roi Louis XIV, que les boues de Saint-Amand ſont noires, graſſes & onctueuſes au

toucher, & qu'elles ſe forment par l'abondance des
laiſons graſſes & ſulphureuſes, même de quelques
ticules métalliques, & que les exhalaiſons ne pren
pas corps avec l'eau, & ayant peine à la traverſer
fléchiſſent, s'accrochent & s'arrêtent dans le ſable,
donnent cette forme de boue.

M. Bouquié, chirurgien en chef de l'hôpital r
militaire de Saint-Amand, en l'année 1750, dit,
avoir préconiſé les bons effets des boues, & prouvé
le ſoufre qu'elles contiennent eſt beaucoup plus déve
pé & plus raſſemblé que dans les eaux, ajoute que
le ſoufre très-tenu, joint au bithume & aux autres p
cipes, qui rend les boues de Saint-Amand ſi réſoluti
ſi atténuantes, ſi fondantes & ſi propres à diſſipe
congeſtions, à diſſoudre la lymphe trop épaiſſe, la
novie dans les jointures & dans les couliſſes des tend
à ranimer le cours des eſprits dans les nerfs, comme
les membres paralytiques, à amollir les parties trop
gides, à donner du reſſort à celles qui ſont trop lâc
Ces effets ſi oppoſés, continue le même, ſont pour
par une heureuſe combinaiſon, opérés par la même ca
& l'expérience journalière prouve mieux que le raiſ
nement cette ſingularité.

Il eſt conſtant que des milliers de perſonnes y ont
couvré l'uſage de leurs membres paralyſés ou roidis,
prenant les bains de ces boues; des malades rongés
dartres, d'éréſipelles & d'ulcères les plus opiniâtres à
peau y ont été radicalement guéris; enfin une infi
d'autres attaqués de rhumatiſmes, de douleurs articulai
même d'anchiloſes naiſſantes, de convulſions ou d'ébr
lements de nerfs, y ont trouvé du ſoulagement, & n
me la guériſon, après l'uſage, inutilement employé,
remèdes indiqués en pareilles maladies: elles guériſſ
les puſtules, les rétractions de tendons, la gale &
ulcères les plus opiniâtres, pourvu qu'il n'y ait pas
carie aux os qui les fomente: elles fortifient les me
bres affoiblis, après des fractures, luxations & vieil
cicatrices, & il eſt ſûr qu'elles ſont meilleures que
eaux pour toutes les maladies externes.

*Degré de chaleur des eaux & des boues.* Les eaux les boues ont depuis ſept juſqu'à dix degrés * de chaleur au-deſſus du temperé, en obſervant cependant que le degré de chaleur des eaux peut varier ſelon le mouvement & l'agitation de leurs ſources, & que celui de la ſurface des boues eſt ſoumis aux variations de l'atmoſphère.

Malgré les grandes vertus de ces eaux & de ces boues, on ne doit pas croire pourtant, comme ceux qui déſireroient y trouver leur guériſon, aiment à ſe l'imaginer, qu'elles ſoient bonnes pour toutes ſortes de maladies & d'accidents, non plus que pour tous les tempéramments. Quant aux eaux, telles douces & bénignes qu'elles ſoient, elles ne conviennent pas dans le cas de maraſme général, dans la phtiſie, dans les ſuppurations du poumon, dans les cancers, ſoit occultes, ſoit ulcérés, dans les gonnorrhées accompagnées d'inflammation, & en général dans toutes les maladies chroniques, tant internes qu'externes. Il y en a qu'elles guériſſent mieux les unes que les autres; mais elles ſont nuiſibles dans les maladies eſſentielles de la tête.

L'uſage des bains de boues demande auſſi beaucoup de prudence de la part des perſonnes qui ſont accidentées ou trop fatiguées de flux hémorrhoïdal ou utérin. Le ſexe ne doit point les prendre pendant le cours périodique : ils pourroient nuire auſſi aux perſonnes ſujettes aux crachements de ſang, ainſi qu'aux phtiſiques. Il y a encore beaucoup d'autres cas où ces remèdes ne ſont pas propres, au moins ſans des préparations ou des précautions particulières. C'eſt aux malades, qui ſe rendent ſur les lieux pour les prendre, à conſulter le médecin qu'une ſage expérience aura inſtruit de leurs effets, pour s'aſſurer ſi les eaux ou les boues conviennent à la nature de leur maladie & de leur tempérament ; & c'eſt aux gens de l'art à répondre à la confiance du public. On n'a jamais vu arriver d'accidents pendant l'uſage des eaux, dès

---

* On ſait qu'il y a 80 degrés entre le froid de glace & la chaleur de l'eau bouillante, & que le tempéré eſt de dix degrés au-deſſus de la glace.

bains & des boues, qu'à ceux qui en ont abuſé, ſoit par défaut de préparatifs, de conduite ou de régime ; ſoit par une témérité déplacée, qu'occaſionnoit le trop d'empreſſement de ſe guérir.

On fait uſage des eaux & des boues de Saint-Amand en en prenant des bains. On boit auſſi les eaux, & on peut les injecter dans les parties affligées : ſi elles n'étoient pas aſſez chaudes, il eſt facile de leur donner le degré de chaleur néceſſaire, moyennant les nouveaux établiſſemens que l'on vient d'ajouter à ceux que l'on avoit deja faits à ces fontaines.

*Etabliſſements faits pour l'uſage des eaux & des boues de Saint-Amand.* De tous les bâtimens dont la fontaine *Bouillon*, autrefois la ſeule connue, paroiſſoit avoir été entourée, il ne reſtoit plus, vers le milieu du ſiècle dernier qu'une ferme voiſine qui portoit le nom de cette fontaine. Ceux qui occupoient cette ferme, de père en fils, ſembloient être les ſeuls gardiens & dépoſitaires de ces eaux, où ils voyoient chaque année différens graveleux de la contrée venir puiſer leur ſoulagement & leur guériſon, juſqu'à ce que l'archiduc Léopold, gouverneur des Pays-bas, y fût amené par ſon médecin, en 1648. Ce prince, attaqué de colique néphrétique & de gravier, ayant été parfaitement guéri par l'uſage de ces eaux, une cure ſi remarquable, operée ſur la perſonne d'un ſouverain, attira l'attention du public, & particulièrement celle de M. Dubois, alors abbé de Saint-Amand, le même dont nous avons déja parlé. Comme ſon monaſtère étoit propriétaire de cette fontaine, il fut engagé par l'archiduc à mettre la première pierre au rétabliſſement de cette ſource, qui étoit ſouvent ſurmontée par des eaux bourbeuſes & étrangères des environs. Elle-même charioit, comme elle fait encore avec ſes bouillons, des bois pourris, du charbon & d'autres matières étrangères.

Pour donner à ces eaux la pureté qu'elles pouvoient avoir en ſortant de leurs ſources, on s'aviſa de bâtir un coffre de maçonnerie en rond, ſur un cercle de bois ſuſpendu en l'air par quatre cables. Après que cette maçonnerie fut ſéchée & raffermie, on la deſcendit perpendiculai-

rement

ement dans le baſſin, au fond duquel on voit placé verſalement une groſſe poutre, de trente pieds de long, qui devoit lui ſervir d'appui; mais ce coffre de ma- nnerie rencontrant, lorſqu'on le lâcha, un fond moins lide d'un côté, ſe renverſa & forma une ſorte de voûte embouchure de cette ſource, dont le diamètre paroît voir huit pieds. Les eaux ſe trouvant alors comprimées & arrêtées à leur ſortie, formèrent une des ſources dont avons parlé plus haut. La guerre ayant fait abandonner deux ſources, M. Héroguelle fit revivre la réputation leurs eaux, vers l'an 1682; donna le nom de *Grand-Bouillon* à la nouvelle ſource, & fut le premier qui rendit *eaux chaudes de Saint-Amand*, célèbres par un traité il publia, en 1685, ſur leurs propriétés & vertus cu- tives. L'expérience ayant convaincu le public de leur cacité, acheva de donner une réputation brillante à a fontaine de *Grand-Bouillon*. On entreprit donc une conde fois de rétablir ces eaux, en cherchant à les rendre chaudes, plus pures & plus claires. Pour y parvenir on ommença en 1697, par les ordres du roi, & aux dépens villes voiſines, à entourer d'une bonne maçonnerie baſſin de la première fontaine à une certaine diſtance, d'en écarter les eaux étrangères; leſquelles, ſuivant le cul qu'on en fit, faiſoient la cinquième partie des eaux cette ſource.

Pendant le cours de ces travaux, les mineurs trouvèrent uantité de ſtatues, & des pièces de bois dans le fond de ette fontaine; d'où, ſuivant les témoins occulaires, on en a plus de deux cents. Ces effigies, preſque coloſſales, oient de la hauteur de douze à treize pieds. Parmi les ins défigurées, on en a diſtingué qui étoient armées de ques & de lances; deux autres avec des cheveux négli- és, & un manteau traînant. L'une tenoit en main, un and anneau, & un enfant auprès d'elle portoit un écuſſon a romaine. Suivant le témoignage des mêmes perſonnes, a auſſi trouvé des médailles des Empereurs romains, Jules & Auguſte Céſar, de Veſpaſien, & de Trajan & ron; de plus un pavé au pied de la fontaine qui condui- vers le midi, au bois qui l'environne, avec des fon- emens en forme de petites loges, dont la maçonnerie réſiſtoit à la force des pioches. M. Morand, dans le mémoire qu'il a donné à l'académie des ſciences, le vingt-trois avril 1743, ſur les propriétés des eaux & des boues de Saint-Amand, & qui ſe trouve inſéré dans les mémoires de cette compagnie, dit, en parlant des mêmes découvertes : « On a trouvé un petit autel de bronſe, » avec les principaux traits de l'hiſtoire de Remus & de » Romulus en relief, dont j'ai fait l'acquiſition ; une pe» tite ſtatue du dieu Pan, pluſieurs de Cupidon, & quan» tité de fragments de vaſes antiques, faits d'une terre » bolaire, fine & rougeâtre, telle que celle de Bucakos, &c.

La découverte de ces monuments ſembleroit indiquer que les Romains avoient connu & fait uſage de ces eaux, & que ces figures pourroient avoir ſervi à la décoration de la fontaine.

Les dépenſes faites en 1716 à la fontaine de *Grand-Bouillon*, étant devenues inutiles, on l'abandonna tout-à-fait pour revenir à la première ſource, qui avoit repris ſon cours, que la maçonnerie, dont nous avons parlé plus haut, avoit affoibli pendant quelque temps, & à la fontaine de l'*Evêque-d'Arras*, dont les eaux ont commencé à être en uſage vers le même temps. On y conſtruiſit quelques chambres de bains, pour la commodité des malades, & pour pouvoir procurer aux eaux le degré de chaleur néceſſaire, dans le cas où elles ne ſeroient pas aſſez chaudes. Mais comme on n'avoit point encore aſſez pourvu à la pureté des eaux des deux ſources en queſtion, & qu'on ne les avoit point encore aſſez garanties de l'évaporation de leurs principes volatils, meſſieurs les grand prieur & religieux de Saint-Amand commencèrent, en 1764, à ſuppléer par de nouveaux établiſſements à ce qui pouvoit manquer à ces fontaines pour conſerver leurs eaux plus chaudes, & concentrer davantage leurs vertus curatives.

Comme les chambres de bains, qui étoient deja aux fontaines, avoient produit conſtamment les bons effets qu'on en attendoit, les meſſieurs de Saint-Amand en ajoutèrent dix aux huit anciennes : ils procurèrent auſſi au public les moyens de pouvoir prendre la *Douche*.

Quant aux boues elles étoient ſouvent trop liquéfiées,

& même inondées par les eaux de pluye & celles des terres voiſines ; leur ſuperficie n'étoit pas à l'abri des variations de l'atmoſphère. L'ardeur du ſoleil, l'air froid, les vents agiſſoient ſur elles tour à tour, & les rendoient d'un accès difficile aux malades, qui étoient d'ailleurs expoſés à la curioſité des paſſants, ſoit à leur entrée, ſoit à leur ſortie de ces boues. Pour obvier à tant d'inconvéniens, & pour rendre l'uſage des boues plus utile, plus étendu & beaucoup plus commode, les religieux de S. Amand les ont fait couvrir d'un pavillon avec de grandes croiſées au levant, au midi & au couchant, pour ne pas les priver de l'influence que les rayons du ſoleil pouvoient avoir ſur elles, & pour faciliter le renouvellement de l'air, en cas de ſon altération cauſée par les vapeurs qui s'exhalent continuellement des boues. Ils firent auſſi conſtruire des loges dans le contour du bâtiment pour y procurer des lavoirs commodes aux baigneurs à la ſortie des boues ; & on pratiqua à chaque loge des petits canaux de décharge, tant pour recevoir les eaux ſuperflues qui arrivent du fond à la ſuperficie des boues, que pour détourner celles qui venoient des terres voiſines ſe dépoſer dans le baſſin.

On établit enſuite des allées & des promenades, pour joindre à l'avantage des logemens plus commodes & augmentés de plus de moitié, tous les agrémens dont le local étoit ſuſceptible.

Outre les établiſſemens, dont nous venons de parler, le roi entretient aux fontaines un hôpital militaire, qui contient 200 lits pour le ſoulagement des ſoldats, qui eſpèrent trouver leur guériſon dans les remèdes qu'offrent les eaux & les boues de Saint-Amand.

Suivant le nouveau réglement fait le dix avril 1767, par M. de Taboureau, intendant du Hainault, concernant la police des eaux, bains, douches & boues minérales de Saint-Amand, & ſur ce qui doit être obſervé, tant par les propriétaires de ces eaux & de ces boues, ou leurs prépoſés, que par toutes les perſonnes qui en feront uſage, chaque bouteille d'eau, enlevée de la fontaine, coûte deux ſols & demi à tout le monde indiſtinctement, ſans les frais de la bouteille, & il n'y a que les habitans des environs qui puiſſent en prendre pour l'uſage de la table.

2°. Les propriétaires ſont tenus d'entretenir des chambres de bains, avec de l'eau chaude & de l'eau froide, du feu, un lit garni & du linge avec un domeſtique, pour trente ſols par toutes perſonnes indiſtinctement, & cinq ſols de plus, pour ceux qui exigent un drap de cuve, & on ne peut occuper une chambre de bains plus de deux heures pour le prix ci-deſſus mentionné ; mais chacun eſt le maître de garder une chambre plus long-temps, moyennant quinze ſols par heure qui ſuivra les deux premières. Si quelqu'un vouloit ſe retenir une chambre pour ſon uſage perſonnel, pendant ſon ſéjour aux eaux, on eſt tenu de la lui procurer, moyennant ſix livres par jour.

3°. Pour prendre la douche pendant une heure, on paye vingt ſols, & dix ſols de plus ſi l'on veut paſſer de la douche au lit.

4°. Les propriétaires doivent fournir à ceux qui prennent les bains de boues, des manteaux de toille griſe avec des couſſinets, & de couvrir chaque loge de rideaux biens fermés pour la tranquillité & la décence, procurer de l'eau chaude & de l'eau froide, dans les lavoirs établis pour la ſortie des bains, ainſi que du feu & le linge néceſſaire. On paie dix ſols pour le ſeul uſage des boues, pendant deux heures ou environ, & pour les commodités du lavoir, &c. quinze ſols de plus.

5°. Les religieux mendiants, les ſoldats admis à l'hôpital militaire, & les pauvres peuvent jouir gratuitement des eaux & des boues avec les commodités néceſſaires. Il eſt même enjoint aux propriétaires d'avoir toujours quelques places de réſerve pour ces ſortes de perſonnes.

6°. Les perſonnes qui ne ſeroient pas dans le cas de prendre les eaux ou les bains de boues gratuitement, & qui cependant ne voudroient pas faire les frais de la plus haute taxe, pourroient avoir une chambre de bains à vingt ſols pour deux heures, avec de l'eau chaude & de l'eau froide, du feu & le linge néceſſaire.

Comme il n'y a pas toujours aſſez de logemens dans le voiſinage des fontaines, & que bien des perſonnes ſont ſouvent obligées d'aller loger à la Croiſette, hameau aſſez éloigné, on a établi, pour la commodité de ceux qui ne vouroient pas faire le chemin à pied, ou qui ne ſeroient pas en état de le faire, quelques chaiſes à porteurs & roulantes, à raiſon de dix ſols par voyage, pour une chaiſe roulante ; & de quinze ſols, pour une chaiſe à porteurs.

**SAINT-AMAND**, petite ville du Bourbonnois, ſituée ſur le bord du Cher, & ſur les confins du Berry, à ſept lieues vers le midi de Bourges ; diocèſe & intendance de cette ville, parlement de Paris ; le chef-lieu d'un bailliage & d'une élection, & le ſiège d'un grenier à ſel ; on y compte environ 2300 habitans.

Cette ville a été bâtie en 1410, ſur les ruines de celle d'Orval, brûlée par les Anglois peu de tems auparavant. Elle eſt diviſée en deux parties, qu'on appelle la ville & le château : la ville appartient à M. le prince, comme une dépendance de la terre d'Orval ; & le château eſt à M. de Montmorin.

**SAINT-AMAND**, petite ville du Gâtinois Orléanois ; diocèſe d'Auxerre, parlement de Paris, intendance d'Orléans, élection de Gien ; ſur un ruiſſeau, à environ 4 lieues de la rive droite de la Loire, vers le levant & ſur la frontière du Nivernois : on y compte 1900 à 2100 habitans.

**SAINT-AMAND**, bourg d'Auvergne, diocèſe de Clermont ; à un quart de lieue de Saint-Saturnin, & à lieues au couchant d'été d'Iſſoire ; élection de cette ville & intendance de Riom : on y compte environ 1800 habitans. Ces deux lieux ſont unis par une belle allée de tilleuls, & appartiennent tous deux à la maiſon de Broglio.

**SAINT-AMAND**, bourg du Perthois en Champagne, élection & proche de Vitry, diocèſe & intendance de Châlons, parlement de Paris : on y compte environ [illegible] habitans. Il y a une commanderie de Malthe, deſtinée à des freres ſervans de l'ordre : le principal lieu de cette commanderie eſt à Hautecourt, ſitué près d'É[illegible].

**SAINT-AMAND-DE-BOIX** *ou* **BOISSE**, bourg de l'Angoumois, à une lieue au ſeptentrion de la Rochefoucault, ſur la rive droite de la Tardonne *ou* Tardoire, un peu au-deſſus de ſon confluent avec la Charente, &

à 4 ou 5 lieues au levant d'été d'Angoulême ; diocèſe de cette ville, élection de Cognac, intendance de la Rochelle, parlement de Paris : on y compte environ 900 habitans. Il y a une abbaye commendataire de Bénédictins, établie par ſaint Amand vers la fin du ſixième ſiècle, des libéralités des comtes d'Angoulême, principalement du comte Arnauld, qui en conſéquence d'un vœu en devint le reſtaurateur vers l'an 988, & de Guillaume ſon fils, qui acheva heureuſement l'ouvrage de cet édifice qu'Arnauld ſon pere avoit commencé : cette abbaye vaut environ 3000 livres de rente à ſon abbé, qui paie 180 florins à la cour de Rome pour ſes bulles.

SAINT-AMAND-DE-COLY, paroiſſe du Périgord, au gouvernement général de Guyenne & Gaſcogne, près de Terraſſon, & à la ſource de la rivière de Goly ; à 4 lieues vers le ſeptentrion de Sarlat, diocèſe & élection de cette ville, parlement & intendance de Bordeaux : on y compte 4 à 500 habitans. Il y a une abbaye d'hommes de l'ordre de S. Auguſtin, dont l'égliſe eſt un fort bel ouvrage : ce monaſtère vaut environ 1800 livres à ſon abbé, qui paie 400 florins à la cour de Rome pour ſes bulles.

Saint-Amand eſt clos d'épaiſſes murailles, flanquées de tours, ce qui rendoit autrefois ce lieu très-fort.

SAINT-AMBROISE, paroiſſe du bas Berry, ſituée ſur l'Arnon, à 2 lieues d'Iſſoudun, diocèſe de Bourges : on y compte environ 300 habitans.

Il y a une abbaye commendataire occupée par les Bénédictins de S. Sulpice de Bourges : elle vaut 3 à 4000 livres de rente ; la taxe en cour de Rome eſt de 175 florins.

SAINT-ANCHIN, abbaye commendataire de Bénédictins, de la Flandre Françoiſe, ſur la rive droite de la Scarpe, près de Douay, au levant de cette ville : elle vaut environ 50000 livres de rente ; ſa taxe en cour de Rome eſt de 4000 florins.

SAINT-ANDEOL *ou* ANDIOL, petite ville du bas Languedoc ; *voyez* BOURG-SAINT-ANDEOL.

SAINT-ANDRÉ, petite ville du bas Languedoc, à une lieue au levant de Clermont, entre Montpellier &

Lodève; diocèſe & recette de cette dernière ville : on y compte environ 1000 habitans. Outre ſon égliſe paroiſſiale, ſous l'invocation de ſaint André, il y a une chapelle & une confrairie de pénitens blancs. Au milieu de la ville eſt une grande place avec une fontaine entourée d'arbres.

Le territoire de cette ville eſt fertile en olives, en figues, en vins & bled : outre le commerce d'huile & d'amandes que font les habitans, ils vendent beaucoup d'eau-de-vie.

SAINT-ANDRÉ, bourg du pays d'Ouche, dans la haute Normandie, à 3 lieues au ſeptentrion de Nonancourt, & à 3 au couchant d'hiver d'Evreux; diocèſe & élection de cette ville, parlement & intendance de Rouen, chef-lieu d'une ſergenterie : on y compte environ 500 habitans. Il s'y tient un marché chaque ſemaine. Il y a une grande plaine dans les environs, qu'on appelle du nom de ce bourg, la *Campagne-Saint-André*.

SAINT-ANDRÉ-AUX-BOIS *ou* DES BOIS, abbaye de Prémontrés de la baſſe Picardie, au pays de Ponthieu, près Montreuil & des confins de la province d'Artois, dans le diocèſe d'Amiens. Ce n'étoit autrefois qu'un ſimple monaſtère de la dépendance de Dom-Martin; mais en 1163 cette maiſon fut érigée en abbaye régulière par Thierry d'Amiens : elle n'eſt point taxée & vaut 15 à 16000 livres de rente.

SAINT-ANDRÉ-LE-BAS-LES-VIENNE, abbaye de Bénédictins dans la ville de Vienne. *Voyez* VIENNE.

SAINT-ANDRÉ-DU-CATEAU, abbaye commendataire de Bénédictins, dans le cambreſis : elle eſt taxée à 1250 florins.

Cette abbaye eſt élective : le roi a laiſſé le droit de confirmer l'élection à l'archevêque de Cambray, qui régit avec une ſupériorité abſolue dans le territoire du Cateau-Cambreſis, où elle eſt ſituée, ſuivant les lettres-patentes de ſa majeſté, du 23 mai 1725, qui confirment ce droit. *Voyez* CATEAU-CAMBRESIS.

SAINT-ANDRÉ-DE-CLERMONT *ou* LES-CLERMONT, abbaye de Prémontrés; *voyez* CLERMONT.

SAINT-ANDRÉ-EN-GOUFERN *ou* DE-GOUFER, abbaye commendataire de Bernardins, de l'ordre de Cîteaux, & fille de Savigny; dans la baſſe Normandie, au pays des Marches, à une lieue & demie de Falaiſe, ſur le chemin de cette ville à Argentan; diocèſe de Séez: elle vaut 6 à 7000 livres de rente à ſon abbé, qui ne paie que 120 florins à la cour de Rome pour ſes bulles.

Cette abbaye fut fondée en 1130, par Guillaume Talvas, comte de Séez & de Ponthieu: ce monaſtère eſt très-bien bâti, tout y eſt grand; ſon égliſe, ſon cloître, ſes dortoirs, ſes jardins & ſes bâtimens y ſont fort bien entretenus: la tour, qui eſt ſur le milieu de la croiſée de l'égliſe, eſt un ouvrage très-eſtimé.

SAINT-ANDRÉ-LE-HAUT, abbaye de Bénédictines de la ville de Vienne; *voyez* VIENNE.

SAINT-ANDRÉ-DU-JAU, *autrement* DE-SUREDE, abbaye commendataire de Bénédictins, dans la province de Rouſſillon; à une petite lieue de la ville d'Elne, diocèſe de Perpignan: elle vaut environ 1000 livres; la taxe en cour de Rome eſt de 100 florins. Cette abbaye eſt unie à celle d'Arles.

SAINT-ANDRÉ-DE-VILLENEUVE-LES-AVIGNON, *ou* LE CHÂTEAU-DE-SAINT-ANDRÉ-DE-VILLENEUVE; abbaye de Bénédictins, de la congrégation de ſaint Maur, & fort avec un état major, compoſé d'un gouverneur & d'un lieutenant du roi, dans le bas Languedoc, ſous le gouvernement général de cette province; diocèſe d'Avignon, vis-à-vis de cette ville, près de la rive droite du Rhône; au 22 degré, 18 minutes, 57 ſecondes de longitude, & au 43 degré, 55 minutes 13 ſecondes de latitude. Cette abbaye fut fondée l'an 980 ſur la montagne où elle eſt encore ſituée, par Varnier, évêque d'Avignon: elle vaut environ 5000 livres de rente à ſon abbé, qui paie 446 florins, deux tiers à la cour de Rome pour ſes bulles. On a conſtruit depuis ſur la même hauteur un fort qui forme un gouvernement de place ſous la lieutenance des Cevennes.

SAINT-ANTOINE, bourg du bas Dauphiné, dans le Viennois, ſitué dans un fond entre deux montagnes, non loin des rives droites de l'Iſère, & à une lieue au couchant d'hiver de S. Marcellin; diocèſe & élection de

Vienne, parlement & intendance de Grenoble : on y compte environ 1200 habitans.

Ce lieu doit ſon aggrandiſſement & ſa célébrité à la immenſe abbaye de S. Antoine de Viennois, chef & ſupérieur général de l'ordre de ce nom, ſous la règle de S. Auguſtin : elle vaut environ 4000[illegible]res, quoique la taxe pour la cour de Rome ne ſoit que de 2000 florins. Cette abbaye doit ſon origine aux pélérinages que l'on faiſoit autrefois à ce bourg, qui n'étoit alors qu'un petit village, appellé *la Motte-aux-bois*, à l'occaſion d'une maladie épidémique, que l'on nomme le *Feu-de-Saint-Antoine.*

Ce bourg prit par la ſuite le nom de ce Saint, à cauſe des reliques qui y furent apportées de Conſtantinople, & dont le pape Urbain II établit depuis le culte. Deux gentilshommes, voiſins de ce lieu, y avoient d'abord bâti un hôpital pour ſervir de retraite aux malades : pluſieurs perſonnes dévotes ſe joignirent à leur inſtitut, dont ils obtinrent la confirmation du pape : leur ſupérieur général prenoit la qualité de maître ou commandeur ; mais en 1297, Aimond de Montigny prit la qualité d'abbé, & donna une forme parfaite à l'ordre de S. Antoine, qui s'eſt répandu depuis par toute la France. Le pape Boniface VIII érigea cette maiſon en abbaye, & unit la grande égliſe de S. Antoine à ſon hôpital.

Il n'y a de tout l'ordre que cette maiſon ſeule qui ait titre d'abbaye : les ſupérieurs des autres maiſons n'ont que la qualité de maîtres ou commandeurs : l'abbé eſt électif & régulier, & ne prend point de bulles au moyen du *Quindenarium*, que ce monaſtère paie à Rome tous les quinze ans.

SAINT-ANTONIN, petite ville de la baſſe Marche, au comté de Rouergue, dans le gouvernement général de Guyenne & de Gaſcogne, ſur l'Avéirou, près des confins du Quercy & de l'Albigeois ; diocèſe de Rhodès, parlement de Toulouſe, intendance de Montauban, élection de Ville-franche : on y compte environ 900 habitans. Il y a un chapitre de chanoines réguliers de la congrégation de France, compoſé de treize canonicats & de douze ſémiprébendes pour des ſéculiers. Il y a, outre ce chapitre, quatre maiſons religieuſes d'hommes, & une juſtice royale.

SAINT-ARNOUL, petite ville du pays Chartrain dans la Beauſſe; ſituée dans la forêt d'Ivelines, à ſept lieues au levant d'été de Chartres, ſur le chemin de cette ville à Paris; diocèſe de Chartres, élection de Dourdan, parlement de Paris, intendance d'Orléans : on y compte environ 1300 habitans.

SAINT-ASTIER, bourg du Périgord, au gouvernement général de Guyenne & Gaſcogne, ſur la rive droite de l'Ille, à 2 ou 3 lieues au couchant d'hiver de Périgueux; diocèſe & élection de cette ville, parlement & intendance de Bordeaux : on y compte environ 1900 habitans. Il y a une égliſe collégiale, qui a le titre d'abbaye : elle n'eſt point taxée, & vaut 1500 à 1600 livres de rente. Cette abbaye étoit ci-devant occupée par des Bénédictins.

SAINT-AVOLD, bourg *ou* petite ville de la Lorraine Allemande; diocèſe de Metz, cour ſouveraine de Nancy, bailliage de Boulay, & réſidence d'une brigade de maréchauſſée. Cette ville, autrefois fermée de murailles, & régie par la coutume de l'évêché de Metz, eſt entre des montagnes, ſur la petite rivière de Roſſelle, à 4 lieues de Boulay, 3 de Sarlouis, 6 de Saralbe & de Sarguemines, 8 de Dieuze & de Metz. Elle a été le ſiège d'une prévôté royale, ſupprimée en 1751 : on y compte environ 400 habitans. Il y a encore hôtel-de-ville, paroiſſe, abbaye de Bénédictins réformés qui viennent de rebâtir magnifiquement leur égliſe, & une maiſon de Bénédictines. La banlieue de Saint-Avold eſt compoſée de trois cenſes & d'un hameau nommé *la carrière de Nidack*.

Saint-Avold eſt fort connu pour ſes chamoiſeries, dont la teinture noire eſt plus parfaite qu'ailleurs.

Il y a auprès de cette ville une ſource martiale & ferrugineuſe. Son territoire eſt rempli de dentales, d'antales & d'hyacinthes : en 1749 il ſ'établit une fonderie auprès de Fréming, ſur le ruiſſeau du Merle, pour les mines des environs. Dans un bois, à un quart de lieue de la forge de Sept-fontaines, au revers d'un côteau, près du chemin qui conduit à Fréming, on trouve les veſtiges d'un ancien temple conſacré à la déeſſe Dinora.

SAINT-AUBERT-DE-CAMBRAY, abbaye de chanoines réguliers. *Voyez* CAMBRAY.

SAINT-AUBIN, paroiſſe de la haute Normandie, dans le Vexin Normand, près de Gournay; diocèſe, parlement & intendance de Rouen, élection d'Andely: on y compte environ 800 habitans. Il y a une abbaye de filles de l'ordre de ſaint Bernard: ce n'étoit autrefois qu'un prieuré qui fut fondé en 1138.

SAINT-AUBIN-D'ANGERS, abbaye de Bénédictins. *Voyez* ANGERS.

SAINT-AUBIN-DES-BOIS, abbaye d'hommes de l'ordre de Citeaux, dans la haute Bretagne; diocèſe de S. Brieux, à ſix lieues vers le levant de cette ville, & près de Dinan. Elle a été fondée en 1137 par un comte de Lamballe. Cette abbaye eſt en commende, & vaut environ 3000 livres à ſon abbé, qui paie 66 florins un tiers à la cour de Rome pour ſes bulles.

SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, paroiſſe de la haute Bretagne, non loin de la rive gauche du Coeſnon, à 2 ou 3 lieues au couchant d'hiver de Fougères, & à 4 au levant d'été de Rennes: on y compte environ 250 habitans. Cette paroiſſe à laquelle les géographes donnent le titre de ville, fut bâtie en 1222, par Pierre Mauclerc, duc de Bretagne: elle eſt célèbre par la bataille que le vicomte de la Trémoille y gagna en 1488 ſur le duc d'Orléans, ſous Louis XII, & qui fut fait priſonnier.

SAINT-AUGUSTIN, abbaye élective & triennale de Bénédictins. *Voyez* LIMOGES.

SAINT-AUGUSTIN-LES-TÉROUANE, abbaye régulière de Prémontrés, dans le comté d'Artois, près la ville de Térouane, diocèſe de S. Omer. Elle fut fondée par Milon II, évêque de Térouane, mort en 1169: cette abbaye vaut environ 20 mille livres de rente, quoiqu'elle ne ſoit qu'à 66 florins deux tiers pour la cour de Rome.

SAINT-AUSONY, abbaye de Bénédictines, *voyez* ANGOULÊME.

SAINT-BARTHELEMI-DE-NOYON: abbaye de Genovéfains. *Voyez* NOYON.

SAINT-BASLE, abbaye commendataire de Bénédictias, de la congrégation de S. Maur, du Rhémois en Champagne; proche de Verzy & à 3 lieues de Reims; diocèſe de cette ville: elle a été fondée par Suanegothe, ſeconde femme de Thieri, roi d'Auſtraſie, & par Théodechilde ſa fille. Ce monaſtère fut d'abord occupé par des religieux qui ſuivoient la règle de S. Antoine; mais S. Nivard, archevêque de Reims, ayant rétabli cette maiſon en 664, leur fit embraſſer la règle de S. Benoît. Une congrégation de prêtres ſéculiers leur ſuccéda vers l'an 717; mais l'archevêque Arnaud remit à leur place des Bénédictins vers l'an 960. Leur monaſtère étoit d'abord au pied de la montagne, au haut de laquelle il fut transféré en 840. Cette abbaye a été depuis à la congrégation de S. Maur, en 1644; depuis lequel tems les religieux de cette congrégation l'ont beaucoup réparée & embellie. Vers l'an 992, il s'y tint un concile pour inſtaller Gerber, archevêque de Reims, qui a été depuis le pape Sylveſtre II. Ce monaſtère eſt exempt de la juriſdiction de l'ordinaire: il vaut 9 à 10000 livres de rente à ſon abbé, qui paie 750 florins à la cour de Rome pour ſes bulles.

**SAINT-BEAT**, petite ville du comté de Comminges, ſituée au confluent de la Garonne & de la Pique, à 2 lieues au midi de Saint-Bertrand; diocèſe de cette ville, parlement de Toulouſe: on y compte environ 800 habitans. Cette ville eſt enfermée entre deux montagnes, & eſt traverſée par la Garonne qui la diviſe en deux parties, leſquelles forment chacune une communauté particulière pour les droits du roi: une partie eſt de l'intendance d'Auſch & de l'élection de Rivière-Verdun; l'autre de l'intendance de Toulouſe & de la recette de S. Bertrand. Toutes les maiſons y ſont bâties de marbre, parceque le pays ne fournit pas d'autres pierres: il y a dans cette ville un prieuré aſſez conſidérable; & l'on y tient une foire à la S. Martin, où ſe fait un grand débit de chevaux & de mulets. Il y a en outre pluſieurs marchés, dans leſquels il ſe fait un commerce conſidérable en beſtiaux, mulets, &c. & qui ſont fort fréquentés par les Eſpagnols.

**SAINT-BEL.** *Voyez* SAIN-BEL.

SAINT-BENIGNE, abbaye commendataire de Bénédictins. *Voyez* DIJON.

SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE, abbaye commendataire de Bénédictins de la congrégation de S. Maur. *Voyez* FLEURY.

SAINT-BENOIT-DU-SAULT, bourg ou petite ville de la Marche, près des confins du Berri, à 3 lieues au levant de la Tremoille, à 5 au même point de Montmorillon, & à la même diſtance au levant d'hiver de le Blanc; élection de cette ville, parlement de Paris, diocèſe & intendance de Bourges: on y compte environ 600 habitans. Il y a un prieuré conventuel de l'ordre de S. Benoît, membre de l'abbaye de S. Benoît-ſur-Loire, le titre eſt uni à la maiſon des miſſions étrangères de Paris. Le prieur eſt ſeigneur de la ville, & nomme à la cure qui eſt à portion congrue. Outre ce prieuré & la paroiſſe, il y a une communauté d'Auguſtins, dont les revenus ſont très-médiocres.

Cette ville a un marché les lundis & jeudis de chaque ſemaine, & quatre foires par an; ſavoir, le quatre décembre, le deuxième jeudi de juillet, le premier & le deuxième jeudi de janvier. La taille y eſt perſonnelle.

SAINT-BERNARD-LES-BAYONNE, abbaye de filles à une demi-lieue de Bayonne. *Voyez* BAYONNE.

SAINT-BERNARD-PRÈS-VALENCE, abbaye de Bénédictins. *Voyez* VALENCE.

SAINT-BERTRAND, petite ville, capitale du comté de Comminges en Gaſcogne, le ſiège de l'évêché de même nom, ſuffragant d'Auſch, ſur la rive gauche de la Garonne, à 17 lieues au midi d'Auſch, à 10 au levant d'hiver de Tarbes, & à environ la même diſtance au couchant de S. Liſier, au [illegible] degré [illegible] minutes de longitude, & au 43 degré 3 minutes de latitude. C'eſt un gouvernement de place, dépendant du gouvernement général de Guienne & Gaſcogne, le chef-lieu de l'élection de Comminges, intendance d'Auſch, parlement de Toulouſe : on y compte environ [illegible] habitans.

Cette petite ville, bâtie [illegible] par S. Bertrand, évêque de Comminges, eſt ſituée ſur la colline au pied de laquelle étoit l'ancienne ville de Comminges, détruite en 585, par Gontrand, roi de Bourgogne.

La cathédrale eſt ſous l'invocation de Notre-Dame & de ſaint Bertrand : ſon chapitre eſt compoſé de 8 dignitaires & 13 chanoines, y compris le théologal. Il y a outre cela 41 bénéficiers, dont quatre hebdomadaires & un ſuccenteur pour le bas chœur. Les dignités ſont à la nomination de l'évêque ; les canonicats, à celle des chanoines qui nomment chacun dans leur mois. Le diocèſe s'étend ſur 222 paroiſſes, dont 22 ſont ſur les terres d'Eſpagne. L'époque de l'érection de l'évêché de Comminges eſt très-ancienne, puiſque cette égliſe a eu pour premier évêque Suavis qui ſouſcrivit au concile d'Agde, l'an 506 : on en compte 56 qui ont occupé ce ſiège juſqu'aujourd'hui.

Le prélat, qui eſt à la tête du diocèſe de Comminges, jouit de 28000 livres de rente & paie 4000 florins à la cour de Rome pour ſes bulles : il a ſéance aux états de Languedoc, parceque ce gouvernement renferme une partie de ſon diocèſe.

SAINT-BLIN, prieuré commendataire ; *voyez* BERVIGNY.

SAINT-BONNET, bourg & chef-lieu du duché de Leſdiguières, au val de Champſaur, dans le haut Dauphiné, ſur le Drac, à 3 ou 4 lieues au ſeptentrion de Gap ; diocèſe de cette ville, parlement & intendance de Grenoble : on y compte environ 1000 habitans. Ce lieu eſt fameux pour avoir donné naiſſance à l'illuſtre connétable, duc de Leſdiguières.

SAINT-BONNET-LE-CHATEAU, petite ville du Forez, intendance de Lyon, bailliage & élection de Montbriſon, & ſiège d'une châtellenie royale. Elle eſt ſituée ſur une montagne à 2 lieues vers les confins de l'Auvergne & du Velay, 5 de Montbriſon & de S. Etienne, & à 13 de Lyon. C'eſt un lieu d'étape pour les troupes, & de quartier d'hiver pour la cavalerie : on y compte environ 1200 communians.

Outre l'égliſe paroiſſiale deſſervie par un curé & 17 ſociétaires, il y a à S. Bonnet des Capucins, des Urſulines, un hôpital & de petites écoles.

La plus grande partie des habitans de cette ville eſt occupée dans des manufactures de ſerrures & ſurtout de ciſeaux. Il y a des marchés de bled les lundis & les mercredis, de bétail les vendredis, & une foire le Jeudi-Saint.

On tire de Charbonnières dans la paroiſſe de Luriec à une lieue au nord de cette ville, de la terre couleur de paille, bien propre à la fabrique de la faïence.

SAINT-BRIEUC, ville aſſez conſidérable de la haute Bretagne, avec un évêché ſuffragant de Tours & un port: elle eſt ſituée près de la mer, dont la vue lui eſt ôtée par des montagnes qui l'en ſéparent d'environ une demi-lieue; à 14 *lieues* au couchant d'été de Lamballe, à la même diſtance au levant d'été de Quintin & de Moncontour, à 16 au couchant d'hiver de Saint-Malo, à 20 au couchant d'été de Rennes, & à 96 de Paris; au 16 degré 53 minutes 19 ſecondes, & au 48 degré 31 minutes 21 ſecondes. La route de Paris à Saint-Brieuc paſſe par *Verſailles*, *Neauſle*, *Houdan*, *Dreux*, *Verneuil*, *Moulins*, *Séez*, *Briouze*, *Flers*, *Cunes*, *Avranches*, *Dole*, & de là à Saint-Brieuc: on y compte environ 2500 habitans. La communauté de S. Brieuc a le droit d'envoyer aux états de la province.

Cette ville, quoiqu'ouverte & ſans défenſe, eſt un gouvernement de place, le ſiège d'une maréchauſſée, d'une amirauté, d'une juriſdiction des traites, de celle des regaires qui eſt la juriſdiction temporelle du ſeigneur évêque, de celle du Bois-Boiſſel. Il y a d'ailleurs un bureau des fermes générales, un bureau des fermes des devoirs, un bureau d'agriculture, de commerce & des arts de l'évêché de S. Brieuc. Pour le militaire, Saint-Brieuc a un gouverneur pour la ville, tour & fort de Ceſſon, un lieutenant de roi, un ſubdélégué de l'intendant de la province, une brigade de la maréchauſſée, commandée par un exempt. Outre le corps de ville, compoſé ſuivant les nouveaux réglemens de 1765, la ville a une milice bourgeoiſe, diviſée en ſept compagnies; ſavoir, de *Fardel*, *Saint-Gouéno*, *Grand'rue*, *Saint-Guillaume*, *Martrai*, *Gouet* & *les villages* qui forment autant de quartiers ou capitaineries, commandées chacune par un capitaine. L'etat-major eſt compoſé d'un colonel-commandant, un major & un aide-major : le régiment de la nobleſſe de Saint-Brieuc n'eſt commandé que par un capitaine. Il y a un commiſſaire des claſſes, reſſortiſſant au département de Breſt.

La ville de Saint-Brieuc & paroiſſe Saint-Michel eſt exempte de fouages, moyennant une ſomme de 420 livres par an, qui ſe paie aujourd'hui ſous le nom d'aides, & a paſſé en nature de charge ordinaire de la communauté.

Cette ville doit ſon origine à un monaſtère bâti par ſaint Brieuc dans le cinquième ou ſixième ſiècle, & érigée en ſiège épiſcopal au neuvième : elle eſt agréablement ſituée & formée par environ trente rues. Ses places ſont celles du Pilori, de Martray, du Puits-au-lait & du Marché au bled. Les états de la province ſe ſont ſouvent tenus en cette ville, & s'y tiennent encore quelquefois.

Son égliſe cathédrale eſt ſous l'invocation de S. Etienne. Cette égliſe, telle qu'elle ſubſiſte aujourd'hui, eſt un ouvrage du treizième ſiècle, commencé par ſaint Guillaume, continué & conduit à ſa perfection par ſon ſucceſſeur. Quoique d'un goût gothique, elle a des beautés qui la font encore regarder comme une des plus jolies de la province : la grande voûte, qui menaçoit ruine, & celles des deux côtés ont été rétablies au commencement de ce ſiècle, par M. de Boiſſieux, évêque de Saint-Brieuc.

Le chapitre de la cathédrale eſt compoſé d'un doyen, d'un tréſorier, de deux archidiacres, d'un ſcholaſtique, d'un grand-chantre, & de 20 prébendes, dont une eſt affectée à la pſallette, & une autre au principal du collège. Monſieur le duc de Penthièvre eſt chanoine honoraire de cette égliſe. Le bas-chœur eſt compoſé de 6 chapelains ou ſemi-prébendés, & d'un maître de muſique. Les dignités & les prébendes ſont à la nomination alternative du pape & de l'évêque.

Le prélat qui eſt à la tête du diocèſe de Saint-Brieuc jouit de 20 à 22000 livres de revenu, & il paſſe 800 florins à la cour de Rome pour ſes bulles. Il eſt ſeigneur de la ville : ſaint Brieuc en eſt le patron, ainſi que de tout le diocèſe.

Outre le chapitre de la cathédrale, il y a à Saint-Brieuc la collégiale de ſaint Guillaume, la paroiſſe de la ville ſous l'invocation de ſaint Michel, & pluſieurs communautés d'hommes & de filles; ſavoir, un couvent de Cordeliers, un de Capucins, un collège, un ſéminaire, des écoles chrétiennes, une communauté d'Urſulines, des Calvairiennes ou Bénédictines de la congrégation du Calvaire, des filles de S. Thomas de Villeneuve, des filles de la Croix, des filles de la Charité, & pluſieurs chapelles, avec un hôpital ſous le titre d'*Hôtel-Dieu Royal*.

L'égliſe collégiale de *ſaint Guillaume* eſt très-ancienne, & on ignore quels en ont été les premiers fondateurs. Son chapitre eſt compoſé de dix-neuf chanoines, dont le plus ancien a le titre de doyen: la chapelle de ſainte Anne, qui eſt jointe à cette collégiale, n'eſt pas de la même ancienneté, & n'a été bâtie que ſous l'épiſcopat d'Olivier du Châtel, dans le ſeizième ſiècle. Celle de ſaint André, où s'aſſemblent aujourd'hui les confrères de la Croix, a été fondée environ l'an 1625 par des Mores, ſeigneurs de la Villebongault, ſous l'épiſcopat d'André le Porc de la Porte, qui en fit la dédicace le 24 août 1625.

*Saint Michel*, la paroiſſe de Saint-Brieuc eſt une égliſe auſſi ancienne que la ville même; mais cette paroiſſe n'a pas toujours été deſſervie dans l'égliſe de S. Michel: il eſt très-probable que la cathédrale ſervoit d'abord d'égliſe paroiſſiale; les chanoines en ont été les recteurs ou curés pendant long-temps. Ce ne fut qu'en 1233 que Juhel, archevêque de Tours, faiſant la viſite à Saint-Brieuc, ſépara les deux fonctions, & ordonna l'établiſſement d'un vicaire, qui ſeroit chargé du ſoin de la paroiſſe, & auroit ſous lui deux chapelains. On ne ſait pas ſi l'égliſe de ſaint Michel exiſtoit dès-lors; mais la tour qu'on y voit aujourd'hui ne fut bâtie qu'en 1490, comme on le voit par l'inſcription gothique, gravée en deux endroits ſur les pierres de cette tour.

Les *Cordeliers* avoient été appellés à Saint-Brieuc dès 1451, par le duc Pierre II, & avoient eu leur premier établiſſement dans un petit hôpital ruiné près le Legué. Le couvent qu'ils occupent aujourd'hui, dans le fief de la Haute-Garde, a eu pour fondateur Jeanne de Gouvran, épouſe de Thibaud, ſeigneur de Keimerch, dont les armes, partie de Keimerch & de Couvran, ſe voient en pluſieurs endroits de ce monaſtère : la dédicace de l'égliſe en fut faite en 1515, par Ollivier du Châtel, évêque de Saint-Brieuc.

Le couvent des *Capucins* fut fondé par les ſeigneurs de Bréhant en 1615.

Le *Collège*, fondé au commencement du dernier ſiècle, eſt connu pour un des meilleurs de la province ; il n'eut pas d'abord de profeſſeur de Théologie : on doit l'établiſſement de cette chaire à M. de la Vieuville, évêque de Saint-Brieuc en 1720, & celui d'un ſecond profeſſeur de Philoſophie à M. de Montclus, ſon ſucceſſeur. Les émolumens, attachés à la place de principal, ſont 1o. le revenu d'une prébende de la cathédrale, conformément aux ordonnances d'Orléans & de Blois : 2o. la ſomme de 600 livres, payable par la communauté de Saint-Brieuc, tant pour les gages du principal que pour l'entretien du collège, ſuivant les arrêts du conſeil de 1668, 1670, 1681 & 1691. Le collège de Saint-Brieuc a donc aujourd'hui un profeſſeur de Théologie, (c'eſt ordinairement le principal du collège qui profeſſe cette chaire) ; deux profeſſeurs pour la Philoſophie, un pour la Phyſique & l'autre pour la Logique ; cinq régens, un pour la Rhétorique, un pour la Seconde, un pour la Troiſième, un pour la Quatrième, & un pour la Cinquième & Sixième.

Le *Séminaire* fut fondé en 1664, par Denis de la Barde, évêque de Saint-Brieuc, qui y mit des prêtres de la congrégation de la miſſion de S. Lazare.

Les *écoles chrétiennes*, pour l'inſtruction de la jeuneſſe, ne ſont fondées à Saint-Brieuc que depuis 1746, par M. de Querſalion, chanoine & doyen de l'égliſe cathédrale.

Les *Urſulines* furent fondées en 1624, par André le Porc de la Porte, évêque de Saint-Brieuc : elles ſont une colonie de celles de Dinan, qui devint bientôt aſſez conſidérable pour en envoyer elle-même aux villes de Lamballe & de Quintin.

Les *Bénédictines* de la congrégation du Calvaire furent reçues à Saint-Brieuc la même année que les Urſulines : elles furent deux ans dans un hoſpice, près le collège ; & ne prirent poſſeſſion de la maiſon qu'elles occupent aujourd'hui qu'en 1626.

Les *filles de S. Thomas-de-Villeneuve* deſſervent l'hôpital de Saint-Brieuc, dont le ſoin leur fut confié par la communauté de cette ville en 1666 : cet hôpital eſt d'une date plus ancienne, & l'époque de ſon établiſſement n'eſt pas connue. Il exiſtoit en 1620, & la communauté de Saint-Brieuc étoit dès-lors en poſſeſſion d'en nommer l'adminiſtrateur : il fut confirmé ſous le titre d'*Hôtel-Dieu Royal*, par lettres-patentes du mois de décembre 1750, enregiſtrées au parlement le 16 mars 1751.

Les *filles de la Croix* furent établies à Saint-Brieuc en 1706, ſous l'épiſcopat de M. de Boiſſieux.

Les *filles de la Charité* ſont établies dans cette ville depuis 1711 : elles dépendent du ſupérieur général de la congrégation de la miſſion, & d'une ſupérieure générale établie dans lepr maiſon, près de S. Lazare à Paris. Leur occupation conſiſte à ſecourir les pauvres honteux, & à ſervir les pauvres malades, à qui elles fourniſſent des médicamens : l'argent néceſſaire pour cette bonne œuvre, leur eſt fourni par le bureau des pauvres, auquel préſide M. le curé.

Les chapelles de la ville ſont celles de Notre-Dame de la Fontaine, de ſaint Pierre & de ſaint Gilles.

La chapelle de *Notre-Dame de la Fontaine*, fut fondée, dans le quatorzième ſiècle, par Marguerite de Cliſſon, proche l'Oratoire de Saint-Brieuc, qu'elle fit auſſi rebâtir & accroître : c'eſt elle qui donna au chapitre de Saint-Brieuc la terre appellée *terra beatæ Mariæ*, par corruption, *Terre Buette*.

Celle de *Saint Pierre* eſt fort belle : elle vient d'être rebâtie par les confrères de la congrégation de même nom, qui obtinrent en 1716 de Madame la comteſſe de Plélo la permiſſion de s'aſſembler dans cette chapelle. Cette ſociété fut établie en 1710, & tint ſes premières aſſemblées dans la chapelle de Notre-Dame de la Fontaine.

La chapelle de *Saint Gilles* fut fondée par Chriſtophe de Pennemark, évêque de Saint-Brieuc qui y donnoit les ordres. La préſentation à cette chapelle appartient à la maiſon du même nom.

Le port de Saint-Brieuc, appellé le *Légué*, & ſitué à un demi-quart de lieue de la ville, eſt ſûr & bon, & on y pourroit faire un commerce plus conſidérable. C'eſt pour en faciliter les moyens que les états y ont fait conſtruire depuis peu un très-beau quai. L'entrée de ce port étoit autrefois défendu par une tour qui étoit très-forte, & dont on ne voit plus que les ruines : ce fut Henri IV qui en ordonna la démolition, ainſi que celle de la tour de Ceſſon, proche Saint-Brieuc. Ce port devient plus commode de jours en jours par les libéralités des états : quoique d'échouage & de marée, il eſt très-ſûr, facile d'entrée, ſurtout par les vents de nord & de nord-eſt, & fort fréquenté malgré l'incommodité de la rade, qui en eſt un peu trop éloignée. Il reçoit d'aſſez gros bâtimens, & il peut contenir 3 & 400 navires. On y conſtruit ſept à dix vaiſſeaux par an : il eſt probable que ce nombre augmenteroit de beaucoup, ſi ce port étoit mis au nombre des privilégiés pour l'exportation des toiles ; attendu que les négocians de Quintin, Uzel, &c. qui vendent ou embarquent pour leur compte à Saint-Malo, Morlaix & Nantes, ne manqueroient pas de préférer le port de Saint-Brieuc, dont ils ne ſont diſtans que de 4 & 5 lieues, pour éviter les frais de voyage, ceux du tranſport & les avaries auxquelles ils ſont expoſés.

Le commerce de la ville de Saint-Brieuc en particulier eſt à peu de choſe près le même que celui du diocèſe en général, tel que nous le détaillons plus bas.

Cette ville a de gros marchés & pluſieurs foires par an, pour le commerce des toiles, fils, bled, &c. il n'y a pas long-tems qu'on y a établi une manufacture de faïence, dont le ſuccès eſt aſſez heureux. On y travaille dans le dernier goût, & l'on eſpère égaler les manufactures de Rouen, Nevers & Marſeille. On a déja fait pluſieurs eſſais en terre blanche qui ont parfaitement réuſſi. Le directeur de cette entrepriſe reçoit *gratis* pour apprentifs les enfans de la ville dont les pere & mere ſont chargés de famille. L'apprentiſſage eſt de cinq ans,

& on accorde aux apprentifs une ſomme chaque année que l'on augmente tous les ans de 30 livres.

Les campagnes du terroir de Saint-Brieuc ſont bien cultivées & fertiles en bled, fruits & autres denrées On lit dans le traité de la culture des terres, tom. VI, qu'il y a aux environs de cette ville un petit canton, où la culture des terres eſt depuis long-tems portée à ſon plus haut point de perfection.

Le diocèſe de Saint-Brieuc eſt borné au levant par celui de Saint-Malo, au midi par celui de Vannes, au couchant par ceux de Tréguier & de Quimper, & au ſeptentrion par l'Océan : il a environ 18 lieues dans ſa plus grande longueur du ſeptentrion au midi, & quinze du levant au couchant. Ses principales villes ſont Saint-Brieuc, Lamballe, Quintin & Moncontour. On donne encore le nom de ville à pluſieurs gros bourgs, comme Matignon, Jugon, Paimpol, Uzel, &c. Ce diocèſe contient 115 paroiſſes & treize trèves ou ſuccurſales, non compriſes 11 paroiſſes & une trève de l'évêché de Dol enclavées dans celui de Saint-Brieuc. Les paroiſſes du diocèſe ſont diviſées en deux archidiaconés, celui de Penthièvre & celui de Goélo. Il y en a environ 20 qui ne dépendent d'aucun archidiaconé. Outre ces paroiſſes, on y compte 4 abbayes, 8 prieurés, & en tout environ 3600 feux.

Il renferme pluſieurs belles terres, des duchés, comtés, baronies, &c. des maiſons de plaiſance bien bâties, des ports de mer, ſitués avantageuſement pour le commerce, des forêts, différentes manufactures, & une forge au Van-blanc, dont le fer eſt eſtimé & a un grand débit. La ſituation de ce diocèſe entre le 48 & le 49 degré de latitude ſeptentrionale fait qu'on y jouit d'un air aſſez doux & tempéré, quoiqu'un peu humide dans le voiſinage de la mer. Le terroir y eſt bon & fertile dans les endroits cultivés ; mais il ne l'eſt pas également par-tout ; & le grand nombre de landes qu'on y voit encore, ne vérifie que trop ce qu'a dit un des plus célèbres cultivateurs de la province, (M. Duhamel du Monceau) qu'en Bretagne, malgré les efforts des états, la culture n'eſt pas encore portée au point de perfection qu'on pourroit deſirer.

Le commerce du diocèſe eſt de deux ſortes, l'un intérieur, l'autre extérieur.

Le premier eſt celui qui ſe fait dans l'intérieur du diocèſe des marchandiſes que le pays produit, comme bleds, lins, fils, toiles, cidres, beſtiaux, petites étoffes, &c. ou de celles qui lui viennent de l'étranger, comme vins, ſels, réſines, charbons de terre, étoffes fines, &c.

Le commerce extérieur eſt celui qui ſe fait avec l'étranger : ſes principales branches ſont le débit des toiles, fils, bleds, cires & miels ; celui des fers & de la faïence, provenant de la fabrique de Saint-Brieuc ; le cabotage & la pêche de la morue.

Quoique les toiles du diocèſe de Saint-Brieuc appartiennent au commerce intérieur, elles ſont en même tems la partie la plus conſidérable de ſon commerce avec l'étranger. Ces toiles, appellées *Bretagnes*, ſe fabriquent à Quintin, Uzel, Loudéac, Moncontour & paroiſſes circonvoiſines : elles ſont de deux eſpèces ; la première eſt appellée *trois-quarts*, la ſeconde, *petite-laiſe* ou étroites. Les *trois-quarts* ont de laiſe 35 pouces, les *petites-laiſes* 25 pouces. L'aune eſt de 50 pouces, ou quatre pieds deux pouces, meſure de roi. On apprête ces toiles avec beaucoup de ſoin & de travail. Lorſqu'elles ſont pliées en coupons, on les met en balles, en diſtinguant le gros d'avec le commun, le fin d'avec le ſuperfin, les *trois-quarts* d'avec les *petites-laiſes*. Les balles de *trois-quarts* contiennent ordinairement 60 pièces ou coupons de cinq aunes chacune, ce qui fait 300 aunes. On en fait auſſi de 50 pièces de ſix aunes : on les appelle balles réduites à 5 ou 6 aunes. Les balles de *petites-laiſes* contiennent ordinairement 100 pièces de 5 aunes, faiſant 500 aunes. Ces toiles en balles n'ont aucun débit dans le royaume : les négocians les vendent à Saint-Malo, Morlaix & Nantes ; ils en envoient auſſi pour leur compte à Cadix. On a ſupputé que des trois ports de Saint-Malo, Morlaix & Nantes, il ſortoit chaque année 7000 balles de toiles : le prix de ces toiles varie ſuivant les circonſtances.

Les toiles en *deux tiers* de laiſe, qui ſe fabriquent en moindre quantité à Uzel & Loudéac, ſont vendues en pièces longues, ſans aucune forme ni apprêt que le blanc.

*Les fils* ſont de pluſieurs ſortes, & le commerce s'en fait dans pluſieurs endroits du diocèſe. Les fils de Quintin, Uzel, Loudéac, Moncontour & Ploeuc ſont propres pour la fabrique des toiles appellées *Bretagnes*, & ſe vendent depuis deux livres 10 ſols la livre, juſqu'à quatre livres ; ceux de Saint-Brieuc, Lamballe, Binic, Portrieux, Paimpol, Lauvollon & Châtelaudren ſont employés aux teintures de Rennes, & s'achètent depuis 15 juſqu'à 25 ſols ; il ſe trouve auſſi dans les mêmes marchés des fils propres pour les toiles ; alors ils ſe vendent depuis 25 juſqu'à 40 ſols, quelques-uns même depuis 2 livres 10 ſols juſqu'à 4 livres.

Les *bleds*, lorſque l'exportation en eſt permiſe, s'embarquent principalement au port de Paimpol.

La *cire* & le *miel* forment auſſi une branche d'économie ruſtique, qui deviendroit plus fructueuſe, ſi elle étoit mieux cultivée.

Outre les *fers* de Vaublanc qui ont un grand débit, comme nous l'avons obſervé plus haut, on a découvert depuis peu une mine de plomb à Châtelaudren, qui offre une nouvelle ſource de richeſſes, & dans laquelle on commence à puiſer avec avantage.

La *pêche* de la morue ſèche ou verte, que l'on appelle auſſi morue blanche, eſt encore une branche de commerce que les Briochins cultivent avec ſuccès. Les ports de Saint-Brieuc, Binic, Daouet, le Portrieux envoient, en tems de paix, chaque année à cette pêche environ 12 ou 15 vaiſſeaux depuis 100 juſqu'à 300 tonneaux. Ces vaiſſeaux, chargés de morues, les vont vendre à Marſeille, Nantes, le Havre, &c. Les retours ſont en huiles, ſavons, fruits ſecs, & autres denrées propres à la conſommation du pays. La navigation de Terre-neuve eſt fort avantageuſe à la province, qu'elle enrichit, & au royaume en général par le grand nombre d'excellens navigateurs qu'elle produit.

Le commerce qui ſe fait par le *cabotage* des barques dans les ports de St. Malo, du Croiſic, Bordeaux, Bayonne, Rouen, &c. eſt fort avantageux à la province, où il verſe les ſels, les réſines, les graines de lin, les charbons de terre, &c. toutes marchandiſes propres à la conſommation du pays, & dont ces mêmes barques apportent des chargemens en retour.

Entre un grand nombre de perſonnes illuſtres, tant ſaints qu'évêques, militaires, ſavans & littérateurs, que le diocèſe de Saint-Brieuc a produits & dont l'énumération ſeroit trop longue ici; on ſe contentera de citer *François Douaren*, célèbre juriſconſulte du ſeizième ſiécle, & originaire de Moncontour. Ce ſavant eſt un des premiers qui introduiſit la pureté du langage dans la juriſprudence, & qui la purgea de la barbarie des gloſſateurs. Il a écrit ſur le code, ſur le digeſte, des épîtres, un traité pour la défenſe des libertés de l'égliſe gallicane; un autre, *de ſacris eccleſiæ miniſteriis ac beneficiis*, &c. il mourut en 1559.

SAINT-BRIS, petite ville du duché de Bourgogne, dans l'Auxerrois, ayant titre de marquiſat, eſt du diocèſe & de la recette d'Auxerre, dont elle n'eſt qu'à deux lieues: elle dépend du parlement de Paris & de l'intendance de Dijon; elle députe aux états de la Bourgogne alternativement avec trois autres petites villes de l'Auxerrois. L'aſpect de cette ville eſt ſi peu flateur qu'on la jugeroit ſans peine n'être qu'un mauvais village. On y compte environ 1800 habitans: au reſte c'eſt un aſſez bon vignoble.

SAINT-CALAIS, petite ville du Vendômois, dans la Beauſſe, au gouvernement général de l'Orléanois; diocèſe du Mans, parlement de Paris, intendance de Tours, élection de Château-du-Loir; ſiège d'une châtellenie royale, reſſortiſſante au bailliage de Vendôme, & d'un grenier à ſel. Elle eſt ſituée ſur l'Anille, à environ 8 lieues au couchant d'été de Vendôme, & ſur la frontière du Maine: on y compte environ 2300 habitans. Cette ville a une abbaye fondée par ſaint Thuribe, ſecond évêque du Mans, & rétablie par ſaint Carilef en 515, qui lui laiſſa ſon nom, que le peuple a changé en celui de Calais; elle eſt de l'ordre de S. Benoît de la congrégation de S. Maur, & vaut 10000 livres à ſon abbé. Sa

3000 à ſes religieux ; la taxe en cour de Rome eſt de 250 florins. Il y a auſſi dans cette ville un chapitre, dédié à S. Pierre & S. Paul, compoſé de ſix chanoines à la collation de l'évêque du Mans, & de quatre chapelains ; une paroiſſe & un couvent de Bénédictines. Cette terre a été unie au duché de Vendôme, & ſa juriſdiction particulière ne s'étend que ſur 15 paroiſſes.

SAINT-CEOLS, paroiſſe du haut Berri, ſitué ſur le chemin de Bourges à Sancerre, près des Aix ; à 5 lieues au levant d'été de Bourges, & à la même diſtance au couchant d'hiver de Sancerre ; parlement de Paris, diocèſe, intendance & élection de Bourges : on y compte environ 500 habitans. C'eſt le ſiège d'une haute, moyenne & baſſe juſtice qui relève de S. Pierre-le-Moutier, & ſuit la coutume du Berri. Il y a un prieuré ſimple, à la collation du prieur de Cluny ; il doit être poſſédé par un religieux de la congrégation de S. Maur, du monaſtère de S. Jouïn ſous Mauleon en Poitou. Le prieur eſt ſeigneur de la paroiſſe, & nomme à la cure qui eſt à portion congrue. Ce prieuré a été, pendant environ 100 ans, poſſédé par des prêtres ſéculiers ; quoique dans ſon origine il fut fondé pour des Bénédictins non-réformés ; ce n'eſt que depuis peu qu'il eſt retombé en règle. L'égliſe paroiſſiale de Saint-Ceols eſt dédiée à S. Gervais & S. Protais. Sa grandeur, ainſi que celle de ſon ancien cimetière, fait conjecturer que la communauté a été autrefois plus conſidérable qu'elle ne l'eſt aujourd'hui : la taille eſt perſonnelle dans cette paroiſſe.

SAINT-CERÉ *ou* SERÉ ; petite ville du haut Quercy, ſituée ſur le ruiſſeau de Bare, à environ 6 lieues au ſeptentrion de Figeac : il y a deux maiſons religieuſes, & deux belles carrières de marbre dans les environs.

SAINT-CERNIN, paroiſſe de la baſſe Marche, dans le Quercy, élection de Milhaud ; diocèſe de Vabres, parlement de Toulouſe, intendance de Montauban : on y compte environ 300 habitans. Il y a une égliſe collégiale, dont le chapitre eſt compoſé d'un prévôt & de 10 chanoines, dont le revenu eſt médiocre.

SAINT-CERNY-DE-BIRON, petite ville du bas Périgord en Guienne, aux confins de l'Agenois. *Voyez* Biron.

SAINT-CESAIRE-LES-ARLES, abbaye de filles, *voyez* Arles.

SAINT-CHAFRE-LE-MONESTIER, bourg du Velay, dans les Cevennes, dépendant du gouvernement de la province de Languedoc, ſitué ſur le bord de la Loſane, au pied du mont de Meſence, à 3 lieues des ſources de la Loire; Parlement de Toulouſe, intendance de Montpellier, diocèſe & recette du Puy : on y compte 300 habitans. Ce lieu doit ſon accroiſſement, peut-être même ſon exiſtence à une célèbre abbaye, fondée du tems de la reine Brunehaud, vers l'an 570, ſous le titre de S. Pierre & de S. Paul, par Calmin ou Calmer, duc ou gouverneur d'Auvergne. Elle eſt de l'ordre de S. Benoît, & a été preſque détruite par un évêque de la ville du Puy; elle fut rétablie par un de ſes abbés ſous la protection de Louis le Débonnaire. Cette abbaye jouit d'environ 12000 livres de rente; la taxe en cour de Rome eſt de 500 florins.

SAINT-CHAMONT, petite ville du Lyonnois propre; *voyez* Chaumont. Cette ville eſt renommée pour ſa fabrique de rubans.

SAINT-CHARTIER, petite ville & châtellenie du bas Berri; à une lieue de la Chaſtre, élection de cette ville, diocèſe & intendance de Bourges, parlement de Paris : on y compte environ 550 habitans. Cette châtellenie relève du duché de Châteauroux, & a paſſé dans l'ancienne maiſon de Déols, qui en faiſoit hommage au chapitre primatial de Bourges. Elle entra enſuite dans la maiſon de Chauvigny, d'où elle eſt paſſée dans celle de Saint-Marc.

SAINT-CHEF *ou* SAINT-THEUDÈRE, bourg du Viennois, dans le bas Dauphiné, à ſept lieues vers le levant de Vienne : diocèſe & élection de cette ville, parlement & intendance de Grenoble : on y compte 11 à 1200 habitans. Il y avoit une ancienne abbaye de l'ordre de S. Benoît; elle fut ſéculariſée par Paul III, en 1535, & convertie en un chapitre noble, compoſé de

28 chanoines qui ſont preuve de quatre degrés de nobleſſe du côté de père & de mère, d'un doyen & de 8 perſonnats. Jean XXII unit la manſe abbatiale à celle de l'archevêque de Vienne, à qui elle vaut 14 à 15000 livres de revenu : le doyen a 4000 livres.

SAINT-CHERON, abbaye de la congrégation de S. Auguſtin, dans le faubourg de Chartres : *voyez* cette ville.

SAINT-CHERY, abbaye du diocèſe de Reims, fondée par le chapitre de l'évêché de cette ville pour des religieux de l'ordre de S. Benoît, qui furent tirés de la Chalde ; & qui, peu de tems après, ſe donnèrent à l'ordre de Cîteaux : elle vaut 7 à 8000 livres de rente ; la taxe en cour de Rome eſt de 300 florins.

SAINT-CIR, village de l'Iſle de France, diocèſe de Chartres, parlement, intendance & élection de Paris, à cinq lieues au couchant de cette ville, & à une petite lieue oueſt de Verſailles.

Ce lieu eſt remarquable par l'abbaye royale de ſaint Louis, vulgairement appellée *Saint-Cir*. Cette maiſon fut fondée par Louis XIV, & inſtituée par madame de Maintenon, ſous le titre de Saint-Louis, pour l'éducation gratuite de 250 demoiſelles, dont les pères auront conſommé leur bien au ſervice. Elles ſont à la nomination du roi, & il faut qu'elles prouvent quatre degrés de nobleſſe du côté paternel : on les admet depuis ſept ans juſqu'à douze. Celles qui ſont reçues ne peuvent y demeurer que juſqu'à l'âge de vingt ans & 3 mois : on leur donne à leur départ une dot de 3000 livres, dont on ne leur paie plus aujourd'hui que la rente ; parce-qu'il arrivoit quelquefois que les parens diſſipoient cette ſomme au préjudice de leur fille. Celles qui choiſiſſent l'état religieux, ſont reçues gratuitement dans les abbayes royales. Ces demoiſelles ſont diviſées en quatre claſſes ou âges, diſtingués par la couleur du ruban qu'elles portent à leur coëffure.

Les religieuſes, qui gouvernent cette maiſon, ſont ſous la règle de S. Auguſtin : elles ne peuvent admettre à la profeſſion que des demoiſelles élevées dans la maiſon : la ſupérieure eſt élective & triennale. Louis XIV a uni à cet établiſſement la manſe abbatiale de S. Denis.

La maiſon de Saint-Cir eſt bâtie ſur les deſſins de Jule Manſard : c'eſt un édifice de 108 toiſes de long, qui forme trois corps de front, ſéparés par deux aîles de bâtiment, devant chacune deſquelles eſt une cour, ornée de deux parterres. L'égliſe eſt deſſervie par les prêtres de la miſſion, dits S. Lazare. Le jardin de ce monaſtère n'eſt autre choſe qu'un ancien bois, que l'on a conſervé : & dans lequel on a formé un potager ſuffiſant pour l'uſage de la maiſon.

SAINT-CLAUDE, petite ville inégale & aſſez mal bâtie de la Franche-comté, le ſiège d'un évêché ſuffragant de Lyon ; le chef-lieu d'une recette particulière, & le ſiège d'un bailliage, autrement appellé la grande judicature de Saint-Claude, qui a dans ſon reſſort 90 communautés, & reſſortit en droiture au parlement : ſes officiers ſont à la nomination de l'évêque.

Cette ville eſt ſituée au confluent de deux torrents, la Bienne & l'Iſon, qui ſont d'une grande rapidité ; elle eſt adoſſée à une des hautes montagnes qui l'environnent de toutes parts, aſſez près des confins du Bugey & du pays de Gex, à 3 lieues du Rhône, à 6 ou 7 au couchant d'été de Genève, à environ la même diſtance au levant d'hiver d'Orgelet, à 30 au midi de Beſançon, & à 86 de Paris. Elle eſt ſans fortifications, & ſeulement fermée de ſimples murailles qui enveloppent une partie de la montagne voiſine. Il y a un gouverneur pour la ville & ſon ancien château. On y compte environ 3500 habitans. La montagne eſcarpée, au pied de laquelle cette ville eſt ſituée, eſt pelée & ne produit que du buis, arbuſte nain dont on trouve quantité dans ce pays-là.

La ville de Saint-Claude doit ſon origine à la célèbre abbaye de même nom, ci-devant poſſédée par des Bénédictins nobles, qui depuis long-tems avoient ceſſé de vivre en commun, & jouiſſoient chacun ſéparément de leur revenu. L'abbé étoit alors ſeul ſeigneur de la ville, & les religieux pouvoient diſpoſer de leur prébende ; mais depuis l'érection de cette abbaye en évêché, & la ſéculariſation des religieux, la ville appartient à l'évêque & au chapitre. Cet évêché a été démembré de Lyon & de Beſançon, & érigé par bulle du 22 janvier 1742, ſous le pontificat de Benoît XIV. Joſeph Meallet de Farges, né dans le diocèſe de Saint-Flour en 1708, ſacré le 5 août de l'année 1742, en eſt le premier évêque : il étoit ci-devant chanoine, comte, grand-vicaire & official primatial de Lyon. Nous ne connoiſſons pas le nombre des paroiſſes que le diocèſe renferme.

L'évêque jouit de 27 à 30000 livres de revenu ; la taxe ſur les bulles eſt de 1500 florins. L'égliſe cathédrale eſt ſous l'invocation de ſaint Pierre & de ſaint Claude ; le chapitre, un des plus recommandables & des plus illuſtres du royaume, eſt compoſé de 20 chanoines, y compris les dignitaires, qui ſont un haut doyen, deux grands archidiacres, & un grand chantre. Le bas chœur eſt compoſé de 14 chantres eccléſiaſtiques.

Le pape confère en tout temps le haut doyenné, & alternativement avec l'évêque, le premier & le 2 archidiaconat, & tous les canonicats. L'évêque & le chapitre nomment en tout tems le grand chantre : l'évêque préſide à l'élection, & a voix prépondérante. Les chanoines, qui ont ſuccédé aux religieux, ont conſervé les mêmes uſages. Ils portent tous ſur la poitrine une médaille d'or, repréſentant l'image de S. Claude, avec un cordon couleur de feu ; ils ſont qualifiés du titre de comte, & font uſage de la mître. Pour être reçu dans ce chapitre, il faut faire preuve de ſeize quartiers.

L'évêque, qui a auſſi la qualité de comte, & qui eſt ſeigneur temporel de la ville & des terres qui en dépendent, a le droit d'annoblir ſes vaſſaux, & de leur accorder des lettres de légitimation, de grace & rémiſſion, à la charge du reſſort & ſouveraineté envers le roi & ſon parlement de Beſançon. La juſtice s'exerce en ſon nom, & les appellations des ſentences de ſes officiers ſe relèvent, comme nous l'avons dit plus haut, nuement au même parlement.

Outre le chapitre de la cathédrale il y a à Saint-Claude les Carmes déchauſſés & des Capucins, un couvent d'Annonciades, des dames de S. Maur, une confrairie du Gonfalon, que quelques-uns prononcent Confalon, & un collège dirigé par des prêtres ſéculiers.

Les ouvrages de buis ſont le principal commerce de

Saint-Claude : on y travaille fort bien en ce genre, mais on ne vient plus guères chercher ces ſortes d'ouvrages.

La dévotion aux reliques de ſaint Claude, qu'on conſerve dans l'égliſe cathédrale de cette ville, y attiroit autrefois beaucoup de particuliers, qui y faiſoient quelque conſommation & des emplettes des fabriques du pays, c'eſt-à-dire de colifichets devots, d'ouvrages de buis dont on fait beaucoup en cette ville. Cette dévotion, comme bien d'autres, paſſe de mode actuellement, & la vénération pour les reliques du ſaint évêque commence à ſe renfermer à préſent dans les montagnes qui les poſſédent. Cette ville a un marché le ſamedi, & trois foires par an pour le bétail & la mercerie.

La grande judicature ou terre de Saint-Claude eſt compriſe toute entière dans ce qu'on appelle *pays de franches montagnes*, & forme un des ſix bailliages médiocres de la province de Franche-comté. Ce diſtrict peut avoir neuf lieues de 8000 toiſes dans ſa plus grande longueur, ſur ſix dans ſa plus grande largeur, & cinq dans les autres endroits.

Ce pays eſt de toutes parts hériſſé de hautes montagnes, pelées pour la plus grande partie, n'ayant entre elles que des vallons étroits, qui produiſent du fourage, mais en petite quantité & dans leſquels on trouve auſſi quelques parties de terres labourables, où l'on ne ſème que de l'orge & de l'avoine, ou un mélange de l'un & l'autre de ces deux grains ; mais c'eſt encore ſi peu que celui qui ſème le plus, ne recueille pas la plupart du tems de quoi faire ſubſiſter ſa famille juſqu'à Noël, & que le plus grand nombre des cultivateurs ne va pas avec ſa récolte juſqu'à la Touſſaint, quoique la moiſſon ſe faſſe fort tard dans cette partie de la province, où les chaleurs ſont ſi tardives qu'on n'y mange des fraiſes qu'en ſeptembre.

Ce défaut de ſubſiſtance, effet de l'aridité & de la maigreur naturelle du ſol, fait que les villages n'y ſont pas rapprochés comme dans les quartiers d'un plus grand rapport, & qu'on y trouve par intervalle des maiſons éparſes, des granges autour deſquelles on voit, dans le tems de la récolte, quelques pièces de terre ſemées d'orge & d'avoine, avec quelques faulx de prés qui les aident à hiverner leur bétail ; & pour ſuppléer au défaut de fourrage, qui eſt fort rare dans ce bailliage, ils font proviſion de branches d'arbres & de ſommités de ſapins qu'ils lui donnent à manger une bonne partie de l'hiver; & pour leur faire prendre cette nourriture avec moins de dégoût, ils ſaupoudrent ces branches de ſel qui en excitant leur appétit, leur font trouver cette nourriture moins amère & moins déſagréable.

On dit que ce ſel, qui leur fait manger ce qu'on leur préſente, les fait actuellement dépérir, ſurtout depuis qu'on les a obligé de ſe ſervir du ſel de la ſaline de Montmoroz, aulieu de celui de Salins qu'on leur diſtribuoit avant l'établiſſement de cette autre ſaline. On aſſure, d'après différentes expériences faites, que les ſels, en pains ou en grains de la ſaline de Montmoroz, ne ſont pas non plus propres à conſerver les lards & les fromages, & qu'ils ſont même pernicieux à l'eſpèce humaine a cauſe des matières terreuſes qui s'y trouvent en trop grande quantité & de diverſes ſortes. De-là il réſulte que ces montagnards, ne pouvant élever aſſez de beſtiaux pour conſommer les pâturages de leurs montagnes, ſont obligés de louer des vaches des pays voiſins.

Autrefois ils ſuppléoient bien de la même manière à ce qui leur en manquoit pour former des laiteries ; mais ce ſupplément étoit bien moins conſidérable qu'il ne l'eſt actuellement, & depuis que le ſel de Montmoroz leur eſt diſtribué, les difficultés de former des laiteries ont augmenté avec les frais.

La réputation des mauvais effets de ce ſel, s'étant répandue dans les pays voiſins, qui ſont la Suiſſe, le pays de Gex, l'état de Genève & la Savoye, qui leur louoient & leur louent encore des vaches ; au lieu de 12, ou 15 livres au plus, qu'il leur en coûtoit autrefois, on exige d'eux aujourd'hui, juſqu'à 28 & 30 livres, pour cinq mois de loyer par chaque vache avec des réſerves très-fortes : encore avec cette augmentation du prix de l'ancien loyer ne confie-t-on pas les beſtiaux à leur foi, & on les oblige de prendre des pâtres des pays où il les louent pour une certaine quantité de vaches, lequel pâtre eſt encore à leurs frais.

D'une autre côté le diſcrédit, dans lequel les fromages, alterés par la ſalaiſon, ſont tombés dans la partie de la haute montagne, où ils avoient le plus de réputation, comme à Septmoncel, en empêche le débit ou en diminue conſidérablement le prix, qui fait avec les voitures tout le commerce des montagnards de ces cantons. Enſorte que d'un côté leurs frais, étant plus que doublés & les produits conſidérablement diminués, ils ne peuvent preſque plus ſubvenir aux charges publiques, nonobſtant la frugalité extrême de leur nourriture qui eſt des plus groſſières.

Les montagnards de la terre de Saint-Claude attribuent auſſi, à l'uſage du ſel de Montmoroz, les maladies habituelles du bétail rouge, dans ce quartier, leſquelles, ſans être contagieuſes, font des ravages étonnants ; fléau qu'ils aſſurent n'avoir pas connu avant l'uſage de ce ſel.

Tous les habitans de cette partie de la province de Franche-comté ſont mainmortables & ſous une ſervitude fort dure à cet égard : outre les charges royales, l'évêque & le chapitre de Saint-Claude ont pour le moins 40000 écus de revenu dans cette terre qui ne produit, pour ainſi dire, rien. Il faut que l'induſtrie des habitans y ſoit auſſi active qu'elle l'eſt, pour que ces habitans puiſſent ſubſiſter.

Le commerce des chevaux, ſi utiles dans la haute montagne, n'a jamais été bien floriſſant dans la terre de Saint-Claude : les pâturages, dont les meilleurs ſont dans les environs de Moyrans, paroiſſent ne pas convenir aux jumens d'une autre province, ſuivant l'expérience qu'en a faite M. Muyard de Cogna de Moyrans. Ce particulier établit en 1738, près de ce lieu un haras : avoit acheté en Normandie une quinzaîne de belles jumens avec un étalon ; il avoit de plus un beau cheval d'Eſpagne. Ce haras n'eut point de ſuccès, & au bout de trois ans il ne lui reſta plus ni chevaux ni jumens. Après avoir perdu conſidérablement ſur cet établiſſement, M. Muyard fut obligé de l'abandonner, & l'on n'en a jamais vu un extrait paſſable.

Le plus grand nombre des habitans de la terre de Saint-Claude eſt compoſé de rouliers, qui exportent de la province

province les fromages qu'elle fournit aux autres provinces du royaume, ſur-tout à Paris & aux villes maritimes. Ces rouliers, après avoir couru tout le royaume, en faiſant des voitures & des contre-voitures tant qu'ils en trouvent, vendent le chariot & le cheval ; & rentrent chez eux, à peu près vers la ſaiſon propre à enſemencer leurs terres, c'eſt-à-dire aux environs de Pâques : ils y reſtent au plus deux mois & demi ou trois mois. Enſuite ils partent par bandes, & ſe diſperſent dans les endroits où les prairies ſont abondantes pour la fauchaiſon des prés, eſpèce de travail dans lequel ils ſont entendus & très-expéditifs. On en voit beaucoup dans les prairies de la Saône, ſoit dans le comté, ſoit dans le duché de Bourgogne ; où on les préfère à tous autres pour cette eſpèce de travail : ils y ſont auſſi ſuivis d'un grand nombre de femmes du même pays qui ramaſſent les foins.

Ils prennent ordinairement des fauchaiſons par entrepriſes ; ce qui les mene à peu près juſqu'au tems de leur récolte ; & dès qu'elle eſt faite, ils rachetent des chevaux, & pour l'ordinaire des jumens hors d'âge de produire, avec un petit chariot *, que ſouvent ils font eux-mêmes, avec lequel ils recommencent à courir le royaume, rapportant à leur retour le produit de leur courſes, pour payer leurs impoſitions, les propriétaires des fonds qu'ils tiennent ; & pour faire ſubſiſter leur famille en leur abſence, qui pour l'ordinaire eſt de la bonne moitié & la plupart du tems des deux tiers de l'année.

Telle eſt l'induſtrie de cette partie des habitans du comté de Bourgogne ; induſtrie qui ſupplée à ce que la nature d'un fond aride leur a refuſé ; induſtrie qui leur eſt commune avec les habitans de la partie haute du bailliage d'Orgelet, & avec les montagnards du bailliage de Pontarlier dont les reſſources naturelles ſont auſſi modiques que celles des lieux précédents.

Les carrières de Saint-Claude ſont abondamment pourvues de petits globules de la groſſeur d'un pois ; qu'on

---

* On en voit ſouvent des files à Paris, attelés d'un cheval ſeulement, & chargés de deux ou trois tonneaux remplis de fromages.

appelle *dragées de pierre* : Il y en a de blancs & d rouges.

Le marbre de Crozet, à deux lieues de cette ville, le fond olivâtre avec des ondulations d'un rouge pâle & ſemé de mouches au haſard : le grain en eſt aſſez fin

SAINT-CLOUD, bourg, châtellenie, duché-pairie dans l'Iſle de France ; diocèſe, parlement, intendanc & élection de Paris, à deux lieues au couchant de cett ville. Il eſt ſitué ſur la rive gauche de la Seine, forman une eſpèce d'amphithéâtre à la deſcente d'une montagne. On y compte 14 à 1500 habitans. Il y a apparence qu ſa dénomination lui vient de Clodoald ou Cloud, troiſième fils de Clodomir, roi d'Orléans, qui y prit l'habi de religieux des mains de ſaint Severin ; y bâtit par l ſuite un monaſtère, qui depuis a été érigé en collégiale. Son chapitre eſt compoſé d'un doyen, d'un chantre, d 8 chanoines & de huit chapelains ; il jouit de douze mill livres de rentes. La ſeigneurie de ce lieu a été érigée e duché-pairie en 1678, en faveur de l'archevêque de Paris qui porte en conſéquence, le titre de duc & pair de Saint-Cloud. Ce lieu fut enſanglanté, par l'aſſaſſinat de Henr III, dont le cœur fut dépoſé dans l'égliſe paroiſſiale. Le environs de S. Cloud ſont en vignobles.

Il y a une très-célèbre manufacture de porcelaine fin & commune, & une autre de faïence. Il y a auſſi une verrerie & une tannerie ; deux foires, une le 8 mai, & l'autre le 7 ſeptembre ; mais ce qui fait le principal produit & l richeſſe de ce bourg, que l'on peut regarder comme un petite ville, c'eſt le concours de peuple qu'y attire u château magnifique de même nom, & qui appartient monſeigneur le duc d'Orléans. Sa ſituation avantageuſe & le grand parc qui l'accompagne, le bon air qu'on y reſpire ſa proximité de la Capitale, & les fréquentes fêtes qu'y donne le Prince, font en quelque ſorte oublier au public & aux étrangers, qu'il y a d'autres maiſons de plaiſance dans les environs de Paris.

On monte à ce magnifique château, par une grand avenue : le fronton de la principale façade, eſt décoré d'un cadran, découvert par le temps, avec quelque amours qui repréſentent les principales parties du jour, On remarque ſur la corniche, portée par quatre colonnes d'ordre corinthien, la force, la prudence, la richeſſe, la guerre. On voit, à l'aîle droite du château, des figures dans des niches qui repréſentent l'éloquence, la muſique, la bonne chère & la jeuneſſe ; à la gauche, on voit la comédie repréſentée par le dieu Momus, & la danſe par une baccante, avec d'autres figures qui repréſentent la paix & la richeſſe. On fera attention à l'eſcalier, conſtruit avec des baluſtres de marbre, décoré autour par des colonnes & des pilaſtres. Les appartemens ſont d'une grande magnificence & très-richement meublés. Les portraits des princes & princeſſes de la maiſon royale & les dorures décorent les lambris du ſallon, d'où la vûe domine ſur Paris & ſes environs.

Le ſallon eſt orné de colonnes & pilaſtres de marbre ; de belles peintures, dont les ſujets ſont tirés de la fable & exécutés par Mignard : les peintures de la galerie méritent le plus d'attention. On y voit au-deſſus de la porte, la naiſſance d'Apollon & de Diane ; dans le milieu du plafond, le ſoleil ſortant de ſon palais ; dans les autres parties, on voit Latone qui ſe venge des payſans de Lycie ; les quatre ſaiſons avec leurs attributs ; la chûte d'Icare ; le mont Parnaſſe ; les bas-reliefs en camayeux, dont les divers ſujets ſont pris des métamorphoſes ; autour de la galerie on voit des tableaux qui repréſentent les maiſons royales.

Le parc a à peu près quatre lieues de circuit : la grande caſcade en fait le plus bel ornement ; elle eſt en deux parties : la tête de la plus élevée eſt formée de deux ſtatues coloſſales, repréſentant la jonction de la Seine & de la Marne : ces deux morceaux ſont d'Adam l'aîné. Les autres parties de la caſcade ſont compoſées de trois buffets & de trois baſſins qui reçoivent des nappes d'eau ; d'une grande quantité de jets, de chandeliers, de gerbes, de maſques, de dauphins & de Grenouilles, dont le jeu forme un très-beau ſpectacle. Le grand jet d'eau que l'on voit dans un boſquet à gauche de la partie haute de la caſcade s'élève à 80 pieds.

Les jardins de la partie ſupérieure du parc ſont très-curieux. Ils ſont ornés de grandes pièces d'eau jailliſſante diſtribuées en jets & en gerbes, diverſifiées en pluſieurs manières. L'orangerie eſt une des plus belles qu'il y ait en France ; la ſerre eſt un bâtiment très-richement conſtruit ; enfin on trouve dans les différentes parties de ce vaſte parc, des réduits champêtres, des boſquets, des boulingrins, tantôt en élévation, tantôt en pente ; des points de vue très-étendus, & quantité d'autres aſpects, dont la variété compenſe infiniment l'inégalité du terrein.

SAINT-CORENTIN-LES-MANTES, abbaye de Bénédictines, près de Mantes. *Voyez* cette ville.

SAINT-CYBARD, abbaye de Bénédictins dans un des fauxbourgs d'Angoulême. *Voyez* ANGOULÊME.

SAINT-DENIS-EN-FRANCE, petite ville, le chef-lieu du canton qu'on nomme proprement *France*, dans le gouvernement général militaire de l'île de France ; ſituée dans une belle plaine, près de la rive droite de la Seine, à 2 lieues au ſeptentrion de Paris, & à 3 de l'Obſervatoire ; au 19 degré, 54 minutes, 32 ſecondes de longitude, & 48 degrés, 56 minutes, 8 ſecondes de latitude. C'eſt une châtellenie, le ſiège d'un bailliage ; diocèſe, parlement, intendance & élection de Paris : on y compte environ 3000 habitans.

La petite rivière de Crould ſe joint, dans la ville, au Mordaret, petit ruiſſeau, & va ſe perdre dans la Seine, à un quart de lieue après ſon confluent avec le Rouillon & le Morferet ou la vieille mer. Cette ville doit ſon origine à ſon ancienne abbaye, dédiée ſous l'invocation de ſaint Denis, martyr & premier évêque de Paris.

Il y a ſept paroiſſes ; Saint Martin, Saint Marcel, Sainte Croix, S. Pierre, S. Michel, les trois Patrons, S. Remy ; une collégiale, ſous l'invocation de S. Paul, dont le chapitre eſt compoſé d'un chantre, de 16 chanoines & de cinq chapelains : deux monaſtères d'hommes ; la fameuſe abbaye de ſaint Denis, de la congrégation de S. Maur & les Récolets : quatre couvens de Religieuſes ; les Carmélites, les Annonciades, les Urſulines & les filles de Sainte-Marie ; un prieuré, ſous l'invocation de ſaint Denis-d'Etrée, & un Hôtel-Dieu adminiſtré par le prieur de l'abbaye, un curé de la ville & trois bourgeois.

La ville de Saint-Denis eſt un gouvernement de place du gouvernement militaire de l'Iſle de France ; ſa ſeigneurie appartient à l'abbaye, & les appellations de ſon bailliage reſſortiſſent nuement à la grand'chambre du parlement de Paris, en vertu du droit de pairie de France, attaché à cette abbaye, dont les prérogatives ſont conſidérables.

Elle eſt immédiatement ſoumiſe au S. Siège pour la juriſdiction ſpirituelle ; ſon prieur eſt vicaire-né perpétuel & irrévocable de l'archevêque de Paris ; ſon égliſe, pieux monument du roi Dagobert, eſt non-ſeulement le lieu de la ſépulture des rois, des reines, des princes & princeſſes du ſang ; mais encore de quelques grands ſeigneurs, dont les belles actions ont mérité la faveur du roi. On admire l'architecture de ce bel édifice qui, dans le goût gothique, eſt d'un très-grand extérieur, & mérite l'attention des connoiſſeurs par ſa ſtructure & la légéreté de ſes diverſes parties : ſon vaiſſeau a 335 pieds de long, ſur 90 de haut ; le grand autel, la richeſſe de ſon retable, les bas-reliefs, la croix d'or couverte de pierreries ; la croſſe, au haut de laquelle eſt la ſuſpenſion du Saint Sacrement ; le devant d'autel de vermeil, & autres ornemens très-précieux ; les grilles qui ferment le chœur, & dont le travail eſt fort eſtimé : c'eſt un ouvrage de François Denis, religieux de cette maiſon. Les onze chapelles qui ſont autour du chœur & de l'égliſe ſont particulièrement reſpectables en ce qu'elles renferment chacune quelque corps de ſaint, parmi leſquels eſt celui de S. Denis, & ceux de ſes deux compagnons.

Les mauſolées les plus remarquables de cette magnifique & riche égliſe ſont : celui de François I, exécuté en marbre blanc : on y voit les figures de François I & de la reine Claude, couchées ; au deſſus de la voûte du milieu ces mêmes figures en marbre & à genoux, accompagnées de trois autres ; les bas-reliefs repréſentant les victoires de ce prince ; les colonnes qui ſont au-devant des arcades : le tout du deſſein de *Primatice*.

Le tombeau de Louis XII, ouvrage magnifique que l'on attribue à *Paul Ponce* : on en eſtime la délicateſſe de l'architecture, celle des ſtatues de marbre ; les quatre grandes figures des vertus ; celle du roi Louis XII & de la reine Anne, couchées ſur un tombeau ; ces mêmes figures poſées à genoux ſur l'entablement ; & les bas-reliefs qui repréſentent les victoires de ce prince.

Le tombeau des Valois, tout en marbre, dont les principaux morceaux ſont les ſtatues couchées de Henri II & de Catherine de Médicis, que l'on voit auſſi repréſentées à genoux, en bronze, accompagnées de 4 figures de vertus & de 12 colonnes de marbre.

Le lit de parade & l'autel funèbre ſont perpétuellement dreſſés en l'honneur du dernier roi défunt, à droite & au pied des marches du grand autel : tout auprès & hors du chœur, eſt l'entrée du caveau de la branche des Bourbons ; le corps du grand roi Louis XIV y eſt dépoſé immédiatement au-deſſous de la repréſentation.

On voit au chevet de l'égliſe le mauſolée du vicomte de Turenne, placé ſous une arcade, incruſtée de marbre & ornée de trophées : ce héros y eſt repréſenté, frappé d'un foudre de guerre, & tombant entre les mains de l'immortalité : grouppe magnifique de *Tuly*. Les bas-reliefs repréſentent ſa dernière campagne. Deux figures de femmes en marbre accompagnent chaque côté du tombeau, ce ſont la ſageſſe & la valeur, ouvrage de *Marſy*.

Un des piliers de la nef eſt orné du mauſolée en marbre du marquis de S. Megrin : cet ouvrage eſt de M. *Slodtz*.

L'arcade qui ſoutient l'orgue eſt remarquable par ſa hauteur & ſa largeur : elle eſt du deſſin de *le Vau*.

Le tréſor, une des choſes les plus remarquables de cette abbaye & qui y attire tant de curieux, eſt compoſé de ſept grandes armoires, renfermant pluſieurs reliques, & entr'autres une grande croix enrichie de pierreries, qui contient un morceau de la vraie croix ; la châſſe où ſont une partie des reliques du roi ſaint Louis ; en outre la couronne de Charlemagne, qui ſert au ſacre de nos rois ; l'épée de cet empereur ; un vaſe d'une ſeule agathe orientale, orné d'une quantité de figures en bas-reliefs ; c'eſt un morceau d'antiquité très eſtimé ; une infinité de choſes précieuſes en pierreries & en or, comme des buſtes, les reliquaires, des calices, des croſſes, des mîtres, des clefs d'argent, &c.

Les nouveaux bâtimens de l'abbaye méritent attention par leur grandeur, leur magnificence & le bel effet qu'ils font ſur la campagne.

Dans l'intérieur on remarque particulièrement les rampes du grand eſcalier, les deux grands tableaux qui ornent le réfectoire, dont l'un repréſente la loi donnée à Moïſe, l'autre la deſcente du S. Eſprit : excellent ouvrage de M. de *Reſtout*.

Il ſe tient dans cette ville deux foires franches fort renommées : les marchands de Champagne & de Picardie y apportent beaucoup d'étoffes de laine. La première ouvre le lundi d'après la S. Barnabé dans le mois de juin, & dure 15 jours : la ſeconde le lendemain de la fête S. Denis, & dure 8 jours. Il y a des tanneries eſtimées pour les cuirs verds.

Les ſept croix que l'on trouve entre S. Chaumont de la rue S. Denis de Paris & l'abbaye de S. Denis, ont été placées aux endroits où Philippe le Hardi & les princes ſes frères ſe repoſerent en portant à cette abbaye le corps de S. Louis leur père, le 22 mai 1271.

Le territoire des environs de S. Denis eſt très-abondant en toutes ſortes de grains, & on y trouve beaucoup de gibier.

SAINT-DIÉ, petite ville du Bléſois, au gouvernement général de l'Orléanois, ſur la rive gauche de la Loire, à deux petites lieues au ſeptentrion de Chambord ; dioceſe & élection de Blois, parlement de Paris, intendance d'Orléans : on y compte environ 1000 habitans. Clovis y fit bâtir un monaſtère après la victoire de Voclade, lorſqu'il vint viſiter ſaint Dié dans un hermitage qu'il avoit établi en ce lieu : c'eſt ſans doute à cet hermitage que cette petite ville doit ſon origine.

SAINT-DIEZ, petite ville du duché de Lorraine dans la Voſge, diocèſe de Toul : ſiège d'un grand bailliage, où l'on ſuit la coutume générale de Lorraine ; d'une maîtriſe particulière des eaux & forêts ; d'un corps de ville compoſé des officiers du roi & de ceux du chapitre ; le chef-lieu d'une recette des finances, & de celles des do maines & bois, & la réſidence d'une brigade de maréchauſſée commandée par un exempt. Cette ville, traverſée par la Meurthe, eſt à 10 lieues au deſſus de Lunéville, à 9 de Colmar & de Schéleſtat, 4 de Bruyères, 5 de Ramberviller, 8 du château de Salm, & à 15 au levant d'hiver de Nancy. Elle n'eſt pas grande; mais agréable & aſſiſe au pied des montagnes.

On commença à la fermer au treizième ſiècle, ſous le duc Ferry IV, & ſes murailles ne furent achevées que ſous Ferry V. Le feu y conſuma un nombre très-conſidérable de maiſons en 1756 ou 1757. Ce qui la rend principalement recommandable, eſt une ancienne collégiale, qui compte parmi ſes grands prévôts le pape Léon IX que l'égliſe reconnoît pour ſaint, 9 princes de la maiſon de Lorraine & grand nombre de prélats. Cette égliſe, dont l'ancienneté remonte au ſeptième ſiècle, fut d'abord celle d'un monaſtère, appellé *Jointure*, gouverné par un abbé; mais elle fut ſéculariſée en 954. Le grand prévôt en eſt chef, & y exerce les fonctions preſqu'épiſcopales. Le chapitre eſt compoſé de 24 prébendes & de 3 dignités, outre celle de grand prévôt. Ces dignités ſont le doyen, le chantre & l'écolâtre. Le chapitre eſt ſeigneur de la ville, & y a une juriſdiction nommée de la *Pierre-hardie*, exercée en première inſtance par un gradué, dont les jugemens vont par appel au Buffet *. Près de l'égliſe collégiale eſt celle de Notre-Dame : elles furent l'une & l'autre conſumées par un incendie en 1065 : le même malheur les ruina encore en 1554.

La paroiſſe de Sainte-Croix eſt dans l'égliſe même de la collégiale; cinq villages en dépendent. Celle de S. Martin eſt pour le faubourg & pour le village de la Bolle. Le couvent des Capucins bâti ſur les ruines de l'ancien château, l'hôpital, l'oratoire de la Croix, l'hermitage de la Madeleine & celui de S. Roc, ſont dans l'étendue de cette ſeconde paroiſſe.

---

* Juriſdiction ſupérieure & ſeigneuriale, dont les appels ſe portent directement à la cour ſouveraine de Lorraine.

Le bailliage de Saint-Diez renferme les abbayes de Moyenmoutier & d'Etival avec le prieuré de Liepvre.

Il y a quelques plaines dans ce bailliage ; mais beaucoup plus de montagnes chargées de forêts, remplies de ſapins : les vignes ſe trouvent plus abondamment du côté de l'Alſace. Les plaines produiſent du ſeigle, de l'avoine, du ſarraſin & des pommes de terre : il y a beaucoup de pâturages, & il ſe fait un grand commerce de bétail aux foires de Saint-Diez. Il croît de beau lin dans ſa dépendance : on en fait des toiles qui ſ'y blanchiſſent aiſément, par la pureté & l'abondance des eaux. Il y a peu de chevaux dans tout ce bailliage ; on y laboure communément avec des bœufs. Le ſol y produit beaucoup d'avoine qui fait un des principaux commerces.

On trouve des mines de cuivre, au lieu dit *Luſſe*, dans le val de Saint-Diez ; dans le village appellé l'Auterupt, à 3 lieues de la ville, on voit une mine abandonnée, nommée le *Tapecu*, dans laquelle on dit qu'il y a de l'or : dans la communauté de Fraize, il y a auſſi une mine de cuivre ; mais dont l'exploitation eſt ruineuſe. Il y a encore à Chipal pluſieurs mines de différentes eſpèces, & une carrière de marbre de diverſes couleurs. La mine de Lubine fut concédée au ſieur Gerard, François, en 1715 : dès la première & la ſeconde année il fondit 25 quintaux, tant en argent qu'en cuivre rafiné.

Catherine Barre, appellée la mere *Mecthilde*, inſtitutrice de Bénédictines de l'Adoration perpétuelle, nâquit à Saint-Diez, le 31 décembre 1619. Jean Herquel, dit *Herculanus*, chanoine & hiſtorien de l'égliſe de Saint-Diez au ſeizième ſiècle, étoit né à Pleinfaing, à deux lieues de cette ville, & ſa famille y ſubſiſte encore.

SAINT-DIZIER, ville du Pertois, & gouvernement de place du gouvernement général de la Champagne ; diocèſe & intendance de Châlons, parlement de Paris, élection de Vitry-le-François. Elle eſt ſituée dans une plaine, ſur la Marne & ſur la frontière du Barrois, entre le Pertois & le Vallage ; à 5 lieues au midi de Bar-le-Duc, à 6 au levant d'hiver de Vitry-le-François & à 45 de Paris. La route de Paris à Saint-Dizier eſt la même que celle de cette capitale à Nancy : il n'y a peut-être pas en Europe de chemin comparable à celui qui eſt entre Vitry & Saint-Dizier ; on y compte environ 4900 habitans.

Cette ville étoit autrefois une place de guerre aſſez fortifiée : outre la Marne, il y a encore un ruiſſeau, nommé *Renelles*, qui prend ſa ſource, à deux lieues du côté de Bar-le-Duc. Il fournit de l'eau aux foſſés qui entourent les murs de la ville, & forme un baſſin au milieu de la ville même. Ses fortifications ſont à préſent négligées. Sa vigoureuſe réſiſtance contre Charles-Quint, en 1544, l'a rendue célèbre : il la prit, mais elle fut rendue par la paix de Crépy. Elle eſt du domaine du roi, & plus de 150 terres ſeigneuriales relèvent de ſon château. C'eſt le ſiège d'un bailliage royal qui reſſortit au bailliage de Vitry-le-François, d'une maîtriſe des eaux & forêts, d'un grenier à ſel, d'une maréchauſſée & d'une juriſdiction ſous le nom d'échevinage.

Il y a trois égliſes paroiſſiales dans la ville & deux dans les deux fauxbourgs. Le faubourg de la None eſt lui ſeul plus conſidérable que la ville & l'autre faubourg : ſa cure eſt à la collation de l'abbé de S. Urbain. Ce faubourg a un monaſtère de ſix religieuſes Urſulines. Il y a dans la ville un couvent de Capucins. Dans le faubourg de Gion qui eſt le moins conſidérable, on a conſtruit depuis peu un hôpital, où l'on reçoit tous les pauvres, les vieillards, les enfans & les orphelins dans toute l'étendue du bailliage.

On fabrique dans cette ville une grande quantité de toiles de chanvre & de lin de toutes largeurs ; il y a bonneterie, chapellerie & tannerie, & il s'y fait un grand commerce de fer.

Cette ville eſt environnée de forêts au midi & au ſeptentrion : c'eſt de ces forêts & autres voiſines, que l'on tire tous les bois qui ſervent à conſtruire tous les bateaux que l'on voit floter ſur la Marne, & qui ſe fabriquent tous à Saint-Dizier, où la Marne commence à être navigable. Ces bateaux ſervent à conduire à Paris les grains de la province, & tous les fers qui ſe fabriquent dans les forges qui ſont en grande quantité dans les environs de Saint-Dizier. Ces ouvrages conſiſtent en de gros inſtrumens, tels que des ciſeaux, forces, ſerpes, haches, &c. & pour acérer les enclumes, les bigornes. Il en vient auſſi par la Marne à Paris beaucoup d'ouvrages de fonte, tels que des plaques de cheminée, des poëles, &c.

Il y a, à 100 pas hors de cette ville, une abbaye royale de religieuſes, de l'ordre de Cîteaux, étroite obſervance. Elle a été fondée par les comtes de Champagne, ſous le titre de Notre-Dame : elle jouit de 3000 livres de rente.

SAINT-ELME, eſt le nom d'un fort du Rouſſillon, ſitué dans les Pyrénées, près de la mer & ſur la pointe d'un rocher du mont Albert, à demi-lieue au midi de Collioure. C'eſt un des forts dépendans du gouvernement particulier de cette ville.

SAINT-ELOY-DE-NOYON, abbaye de Bénédictins. *Voyez* NOYON.

SAINT-ELOY, *autrement dit*, le MONT-SAINT-ELOY, célèbre abbaye d'Auguſtins du comté d'Artois, à deux lieues au levant d'été d'Arras. *Voyez* MONT-SAINT-ELOY.

SAINT-ELOY-FONTAINE, abbaye de chanoines réguliers de la congrégation de France, dans le Noyonnois, en Picardie, ſous le gouvernement de l'Iſle de France, à une lieue au levant de Chauny, & à 2 ou 3 lieues au levant d'été de Noyon. On fixe en 1130 l'époque de la fondation de cette abbaye : elle vaut 6 à 7000 livres de rente à ſon abbé, qui paie 750 florins à la cour de Rome pour ſes bulles.

SAINT-EMILION, petite ville du Bordelois, au gouvernement général militaire de Guienne & Gaſcogne, près des rives droites de la Dordogne, à une lieue au levant de Libourne, & à 6 au levant d'été de Bordeaux; diocèſe, parlement, intendance & élection de cette ville. On y compte environ 600 habitans.

Cette ville eſt dans un enfoncement & comme ſouterraine : elle eſt environnée d'un cercle de maiſons dont le rez-de-chauſſée eſt de niveau avec les toits des maiſons qui forment le centre de la ville.

Il y a un chapitre conſidérable, dont l'ancienne égliſe eſt ſouterraine, taillée dans le roc, & au-deſſus de laquelle on a élevé un clocher d'une hauteur extraordinaire : le premier des chanoines a le titre de doyen. C'étoit autrefois une abbaye, qui après différentes révolutions, fut enfin ſéculariſée & changée en un chapitre, par le pape Clément V, qui avoit été archevêque de Bordeaux.

**SAINT-EPVRE-LES-TOUL**, abbaye de Bénédictins, dans un des fauxbourgs de la ville de Toul. *Voyez* cette ville.

**SAINT-ESPRIT**, petite ville du bas Languedoc; *voyez* PONT-SAINT-ESPRIT.

**SAINT-ETIENNE**, ville conſidérable du comté de Forêt; diocèſe & intendance de Lyon; le ſiège d'une ſénéchauſſée, d'un corps de ville, & d'une juriſdiction des traites foraines; le chef-lieu d'une élection & d'une ſubdélégation, & la réſidence d'une brigade de maréchauſſée, compoſée d'un exempt & de 4 cavaliers.

Cette ville eſt ſituée ſur le Furand, à 2 lieues de S. Chamond, à 5 de Montbriſon, à 7 de Feurs, à 9 au couchant d'hiver de Lyon, & à 12 au levant d'été du Puy en Velay.

Elle eſt, après Lyon, la plus grande & la plus peuplée de la généralité. Elle doit au commerce ſon prodigieux accroiſſement; car ce n'étoit qu'un ſimple bourg ſous le roi Charles VII. Son étendue ſurpaſſe aujourd'hui dix fois la première enceinte des murs dont les habitans ſe fermèrent en 1444, & il n'en reſte preſque plus de veſtiges. La proximité des riches & nombreuſes mines d'excellents charbons de terre, & des carrières de pierre à éguiſer; la propriété des eaux du Furand qui traverſe la ville, pour la trempe de l'acier & pour la teinture des ſoies; tous ces dons de la nature, réunis, y ont attiré le commerce de rubans & de clinquaillerie, & y ont fixé la fabrique des armes à feu: on compte aujourd'hui à Saint-Etienne plus de 20000 ames. On voit dans la grande place de cette ville une croix de pierre d'une ſeule pièce, & de 52 pieds d'élévation. Toutes les rues ſont larges & bien percées; mais la fumée des forges noircit les maiſons, épaiſſit l'air, & fait peut-être perdre à cette ville, du côté de l'agrément une partie de ce qu'elle gagne du côté du commerce & des richeſſes.

La fabrique des armes y a été établie en 1535: des inſpecteurs royaux l'ont toujours dirigée depuis, & elle pourroit fournir en cas de beſoin 100000 fuſils par an. La fabrique des couteaux, l'une des plus conſidérables du royaume, commença en 1607; la communauté des maîtres fourbiſſeurs, graveurs, enrichiſſeurs, limeurs & forgeurs de gardes d'épées, établie auſſi à Saint-Etienne, qui eſt très-nombreuſe: ſes ſtatuts furent approuvés & confirmés par lettres patentes de 1659. On y fabrique auſſi des rubans & ſur-tout des padous en ſoie & en fleuret, qu'on appelle communément *padous de Lyon*, parceque c'eſt de-là qu'on les tire.

Il n'y a que deux paroiſſes dans cette ville, dont l'une, celle de *S. Etienne*, eſt deſſervie par un curé, deux vicaires & neuf habitués; l'autre, qui eſt ſous l'invocation de Notre-Dame, n'a ce titre que depuis l'année 1753; elle eſt deſſervie par un curé, deux vicaires & ſeize habitués.

Les couvens d'hommes ſont ceux des Capucins & des Minimes: ceux de filles ſont la communauté des religieuſes de S. Dominique, celle des Viſitandines & celle des Urſulines.

Les pénitens du S. Sacrement ont une chapelle vaſte qui ſert pour les cathéchiſmes & pour les retraites de la paroiſſe: ceux du Confalon, que d'autres écrivent Gonfalon, occupent la chapelle de S. Ennemond, bâtie ſur la place de Polignaïs en 1740.

L'hôpital pour les malades, dont les bâtimens ont été augmentés depuis quelques années, eſt régi à l'intérieur par une communauté de 31 religieuſes Auguſtines; elles prennent ſoin des femmes, & font ſervir les hommes par des domeſtiques: le nombre des malades peut aller communément à 200.

L'établiſſement de la Charité & Aumône générale eſt de la fin du dernier ſiècle: plus de 300 pauvres des deux ſexes y ſont nourris & entretenus; on les occupe à une manufacture de rubans. Chaque ſemaine on y fait la diſtribution du pain à plus de 800 pauvres familles de la ville & de la campagne: outre cela, la même enceinte renferme, 1.° une maiſon, ſous le nom de *la Providence*, où l'on reçoit & où l'on forme au travail les filles orphelines, & celles que leurs parens ne peuvent pas élever.

cures, & d'un grand nombre de prieurés qui ſe ſont établis en Normandie en même tems que cette abbaye.

Il y a à Saint-Evroult des forges de fer, où l'on fait toutes ſortes de munitions de guerre & autres uſtenciles, juſqu'à des clous. Il y a aſſez près un bois de même nom qui a 3 lieues de tour.

**SAINT-EUSÈBE**, abbaye commendataire de Bénédictins, dans la haute Provence, diocèſe & près d'Apt, au levant de cette ville : elle vaut environ 3000 livres de rente à ſon abbé; ſa taxe en cour de Rome eſt de 200 florins.

**SAINT-EUVERT-D'ORLÉANS**, abbaye de chanoines réguliers de la congrégation de France. *Voyez* ORLÉANS.

**SAINT-FARGEAU**, ville du Gâtinois Orléanois, la principale du Puiſaie, avec un bon château & le titre de duché aujourd'hui éteint; diocèſe d'Auxerre, parlement de Paris, généralité d'Orléans, élection de Gien; ſiège d'un grenier à ſel & d'un bailliage particulier, reſſortiſſant à celui de Montargis. Elle eſt ſituée ſur le Loing, à 4 lieues au levant de Briare, à 10 au couchant d'hiver d'Auxerre, & à environ 38 au midi de Paris. Il peut y avoir 13 à 1400 habitans. Il s'y tient une groſſe foire de chevaux le jour de S. Matthieu.

Il ſe fabrique, à la verrerie royale du Cormera, près de cette ville, des bouteilles de la meilleure qualité, tant par rapport à la matière que l'on a ſoin d'y employer, que par le choix des bons ouvriers.

**SAINT-FARON-LES-MEAUX**, abbaye commendataire de Bénédictins de la congrégation de ſaint Maur. *Voyez* MEAUX.

**SAINT-FELIX**, petite ville du haut Languedoc, dans la vallée de Loudot, près du réſervoir de Saint-Ferriol, à une lieue au couchant de Revel, & à 7 ou 8 vers le levant de Toulouſe, parlement de cette ville, & intendance de Languedoc, diocèſe & recette de Saint-Papoul : on y compte environ 1000 habitans.

**SAINT-FERME**, paroiſſe du Bazadois au gouvernement général de Guienne & Gaſcogne, à quelque diſtance de la rive droite du Drot, à 2 lieues au ſeptentrion

de

de la Réole, & à 7 ou 8 au levant de Bordeaux; parlement & intendance de cette ville, diocèſe de Bazas, élection de Condom : on y compte environ 500 habitans. Il y a une abbaye commendataire de Bénédictins, fondée en 1186 par Frémond de Bordeaux. Les prélats de cette abbaye jouiſſent de 5 à 6000 livres de rente, & portent les mêmes ornemens & habits que les évêques; la taxe en cour de Rome eſt de 400 florins.

**SAINT-FELIX**, petite ville du haut Languedoc; dans la vallée de Loudot, près du réſervoir de Saint-Ferriol, à une lieue au couchant de Revel, & à 7 ou 8 vers le levant de Toulouſe, parlement de cette ville, & intendance de Languedoc, diocèſe & recette de S. Papoul : on y compte environ 1000 habitans.

**SAINT-FERRIOL** *ou* **FERRÉOL**, réſervoir pour fournir de l'eau au *canal-royal* de Languedoc; il eſt ſitué près & au midi de Revel, dans la vallée de Loudot, diocèſe de Saint-Papoul. *Voyez la page 525 du vol. III.*

**SAINT-FLORENT-LES-SAUMUR**, abbaye commendataire de Bénédictins, dans le Saumurois, ſur la rive gauche de la rivière de Thoué, à un quart de lieue de Saumur. Cette abbaye eſt occupée par des religieux de la congrégation de S. Maur, & vaut 10 à 12000 livres de rente à ſon abbé : ſa taxe en cour de Rome eſt de [illegible]0 florins.

**SAINT-FLORENT-LE-VIEIL**, petite ville du bas Anjou, ſur la rive gauche de la Loire, à 8 lieues au levant d'été de Nantes; diocèſe & élection d'Angers, parlement de Paris, & intendance de Tours. On y compte environ 1500 habitans.

**SAINT-FLORENTIN**, petite ville avec titre de vicomté, dans le Sénonois, au gouvernement général de la Champagne; diocèſe de Sens, parlement & intendance de Paris, chef-lieu d'une élection. Elle eſt ſituée ſur la rive droite de l'Armançon, entre Tonnerre & Sens, à 10 lieues au levant d'hiver de celle-ci, à environ 7 au même levant de Tonnerre, à 10 au midi de Troyes du côté du couchant, & à environ 32 au levant d'hiver de Paris : on y compte environ 1900 habitans.

C'eſt le ſiège d'un bailliage, d'une juſtice ſeigneuriale,

d'un grenier à ſel, d'une maréchauſſée : cette ville
qu'une égliſe paroiſſiale, c'eſt un prieuré ſimple qui va
500 livres aux Bénédictins d'Auxerre : il y a un couve
de Capucins établi en 1681. Il s'y tient pluſieurs foires, do
une le 13 août, l'autre le 18 ſeptembre, & la troiſièr
le 28 octobre.

La terre & ſeigneurie de Saint-Florentin apparti
aujourd'hui aux deſcendans de M. le marquis de la Vr
lière ; ſes mouvances en ſont grandes, mais les reven
ſont médiocres.

L'élection de Saint-Florentin renferme 72000 arpe
Il y en a environ 7000 en labour, 1000 en prairie
autant en vignes, 6000 en bois, le reſte en jardins,
chénevières & en terres vagues & vaines ; de ſorte q
le commerce de cette élection ne conſiſte qu'en boi
en charbons & en vins. On fabrique à Seignelay qua
tité de tirtaines & de toiles qui ſe débitent aſſez bi
dans la Champagne.

SAINT-FLOUR, ville épiſcopale de la haute Au
vergne, ſituée ſur une montagne de difficile accès, à
ou 4 lieues au levant d'hiver de Murat, à 12 au leva
d'été d'Aurillac, à 6 ou 7 au levant d'hiver de Brioud
à 18 au midi de Clermont, & à 109 vers le même poi
de Paris ; au 20 degré, 39 minutes, 10 ſecondes d
longitude, & au 45 degré, 1 minute, 52 ſecondes d
latitude. La route de Paris à Saint-Flour paſſe par *J*
*viſi*, *Eſſone*, *Chailly*, *Fontainebleau*, *Nemours*, *L*
*Croiſière*, *Montargis*, *Nogent-le-Rotrou*, *Briare*, *Coſ*
*ne*, *Pouilly*, *la Charité*, *Nevers*, *Magny*, *Charenton*
*Moulins*, *Saint-Pourçain*, *Clermont*, *Iſſoire*, *Brioude*
& de là à Saint-Flour. On y compte environ 5000 habitans.

C'eſt le chef-lieu d'une élection, intendance de Riom
& le ſiège d'un bailliage, qui reſſortit à la ſénéchauſſé
d'Aurillac, parlement de Paris. Son évêché, érigé e
1317, par le pape Jean XXII, eſt ſuffragant de Bour
ges. L'égliſe cathédrale eſt ſous l'invocation de ſain
Flour ; ſon chapitre eſt compoſé d'un archidiacre, d'u
tréſorier, d'un archi-prêtre, & de 17 chanoines, don
un eſt théologal ; trois hebdomadaires, vingt ſémipré

dés & un maître de muſique compoſent le bas-cœur; archidiaconé & la tréſorerie ſont à la nomination de vêque & du chapitre conjointement : l'archi-prêtré à lle de l'évêque. Ces dignités ne peuvent être remplies e par des chanoines du chapitre.

Le diocèſe comprend 270 paroiſſes : le prélat, qui à la tête, eſt ſeigneur de la ville, & la juſtice ſé- liere lui appartient en première inſtance. Il jouit de 12 15000 livres de revenu ; la taxe pour ſes bulles eſt de 900 florins.

Parmi les chapitres qui ſont dans le diocèſe de Saint-Flour, il faut diſtinguer le chapitre noble de Saint-Julien de Brioude ; *voyez* cette ville.

Saint-Flour a une autre collégiale, dont le chapitre eſt compoſé d'un prévôt & de dix-huit chanoines. Il ſe fait dans cette ville un grand commerce de bled, parcequ'elle eſt comme le grenier d'un petit pays voiſin, appellé la *Planeiſe*, & très-abondant en ſeigle : il ſe vend auſſi ux foires, qui ſe tiennent en cette ville, quantité de noles & de mulets pour le Languedoc, l'Eſpagne & utres pays.

Dans le comté de Murat, au couchant d'été de Saint-Four & proche du château de Broſſac, on trouve quelques améthyſtes, ainſi que dans pluſieurs autres endroits e la province.

SAINT-FUSCIEN *ou* SAINT-FUSCIEN-AUX-BOIS, roiſſe de l'Amiénois, en Picardie, ſituée à une lieue & demie au midi d'Amiens ; diocèſe, intendance & ection de cette ville, parlement de Paris : on y compte viron 400 habitans. Il y a une abbaye de Bénédictins, la congrégation de S. Maur, fondée en 1105, par guerand, comte d'Amiens ; elle vaut environ 4000 s à ſon abbé, qui paie 133 florins un tiers à la cour Rome pour ſes bulles.

SAINT-GALMIER, ville très-anciene du Forez, dio- ſe & généralité de Lyon, & dans l'élection de Mont- ſon, ſiège d'une châtellenie, engagée en 1537, & du ort du bailliage de Montbriſon. Elle eſt ſituée ſur hauteur auprès de la Coiſe, à 3 lieues de Montbri- , 3 & demie de Saint-Etienne & à 7 de Lyon.

Cette petite ville n'a qu'une paroiſſe qui s'étend dans la campagne à une demi-lieue de circonférence, & qui ne comprend avec cela qu'environ 1560 communians : l'égliſe en eſt belle & deſſervie par un curé à la nomination du chapitre de S. Juſt de Lyon, décimateur, un vicaire & deux autres prêtres.

Les couvens ſont ceux des Cordeliers & des Urſulines, dont chaque communauté eſt peu nombreuſe. Il y a auſſi un hôpital dont l'établiſſement fut confirmé par lettres-patentes de 1749, qui y uniſſent une confrairie de dames de Charité. Le prieuré des Bernardines de Jonſey, ordre de Fontevrault, eſt ſitué dans cette paroiſſe. Il n'y a que 12 religieuſes de chœur & 2 converſes : le prieuré eſt électif & triennal.

Au bas de la ville de Saint-Galmier eſt la fontaine de Fontfort. Le goût piquant de ſon eau pourroit tenir lieu de vin ; les habitans en pétriſſent leur pain qu'ils trouvent par ce moyen bien meilleur : elle le fait beaucoup lever ; mais elle ne peut pas ſervir à la cuiſſon des viandes, ni des légumes. On commence à l'employer avec ſuccès contre la gravelle.

La mégiſſerie, ou l'art de préparer les peaux de mouton, occupe la moitié des habitans de cette ville, dont les côteaux voiſins produiſent un vin médiocre. Le marché tient tous les lundis à Saint-Galmier, & il eſt conſidérable : il y a auſſi 3 foires par an.

SAINT-GAUDENS, petite ville, capitale du Nébouzan, dans le pays de Comminges en Gaſcogne, à 2 ou 3 lieues au levant d'été de Saint-Bertrand : on y compte environ 900 habitans. C'eſt le ſiège de la ſénéchauſſée de Nébouſan, & d'une maîtriſe particulière ; diocèſe de Saint-Bertrand, parlement de Toulouſe & intendance d'Auſch. C'eſt dans cette ville que s'aſſemblent les états du Nébouzan ; *voyez* ce mot.

Cette ville a une collégiale, dont le chapitre eſt compoſé d'un dignitaire, de huit chanoines & treize ſémi-prébendés, trois communautés d'hommes & une de filles.

On fabrique à Saint-Gaudens de petites étoffes, telles que des cadix, raz & burats qui ſe vendent à très-bon marché. Il s'y tient un gros marché tous les jeudis.

SAINT-GENEST (tour de), fanal à l'embouchure du grand bras du Rhône : cette tour eſt conſtruite ſur la rive droite au 22 degré, 12 minutes, 40 ſecondes de longitude, & au 43 degré, 22 minutes, 11 ſecondes de latitude.

SAINT-GENGOULX-LE-ROYAL, petite ville du duché de Bourgogne ; diocèſe de Châlons, parlement de Paris, intendance de Dijon ; bailliage, grenier à ſel & recette de Mâcon. Cette ville eſt la quatrième qui députe aux états du Mâconois : elle eſt ſituée auprès de la rivière de Grône, au pied d'une des 3 montagnes qui l'environnent ; il y a châtellenie royale, grenier à ſel & mairie.

Ses vins, les meilleurs du Mâconnois, la rendent recommandable.

Saint-Gengoulx eſt à 7 lieues de Châlons, 8 de Mâcon, & 76 de Paris ; on y compte environ 900 habitans.

SAINT-GENIÈS, petite ville du comté de Rouergue, aux confins des Cevennes, ſur la rive droite du Lot ; à 7 ou 8 lieues au levant d'été de Rhodès, diocèſe de cette ville ; c'eſt le ſiège d'une juſtice royale ; on y compte environ 1600 habitans. Il y a un couvent d'Auguſtins.

Saint-Geniès eſt la patrie de M. l'abbé Raynal, qui a donné, en 1747 & 1748, deux ouvrages, dont l'un eſt l'hiſtoire du ſtatouderat, & l'autre l'hiſtoire du parlement d'Angleterre.

SAINT-GENIS-DES-FONTAINES, paroiſſe du Rouſſillon, ſituée dans le bas Valeſpir, à une lieue & demie de la mer ; diocèſe de Perpignan, parlement, conſeil, intendance & viguerie de Rouſſillon : on y compte environ 200 habitans. Il y a une abbaye de Bénédictins de la congrégation de Valladolie : les religieux y vivent en communauté : cette abbaye peut valoir 6000 livres de revenu : elle fut fondée par Louis le Débonnaire ; les Sarraſins l'ayant détruite, l'abbé Guillaume la rétablit dans le onzième ſiècle.

SAINT-GENIS-LAVAL, petite ville du Lyonnois ; diocèſe, intendance & élection de Lyon : elle eſt ſituée entre Lyon & Brignais, ſur le chemin de S. Etienne. Le château du Perron, le petit Perron, & pluſieurs bell maiſons de campagne ſe trouvent dans l'étendue de ſa paroiſſe, qui eſt deſſervie par une communauté de Récollets, compoſée de 8 religieux prêtres & de 4 frères. Cette ville dépend du comté de Lyon, & il y a 4 foires par an.

SAINT-GENIS-TERRE-NOIRE, gros bourg, paroiſſe & ſeigneurie du Lyonnois; diocèſe & intendance de Lyon, élection de S. Etienne : il eſt ſur une colline à 3 lieues de cette dernière ville, & l'air y eſt très-vif. On y voit un reſte des aqueducs conſtruits par les Romains. L'égliſe paroiſſiale eſt deſſervie par un curé, un vicaire & ſept prêtres prébendiers : on compte dans l'étendue de cette paroiſſe près de 1000 communians. La rivière de Gier lui ſert de confin & fait aller quelques moulins : il y a fabrique de cloux, carrières de charbon de terre & fonderies. Le terrein produit peu de bled; mais beaucoup de vin. On y trouve auſſi des minéraux de fer & de plomb.

SAINT-GENLIS, abbaye commendataire de Prémontrés réformés au diocèſe de Noyon, dans la haute Picardie, non loin de Chauny : elle n'eſt point taxée, & vaut environ 2000 livres de rente à ſon abbé.

SAINT-GENOU-DE-L'ESTRÉE, paroiſſe du bas Berri, ſituée ſur l'Indre, entre Paluau & Buſamois, près des confins de la Touraine; diocèſe & intendance de Bourges, parlement de Paris, élection de Châteauroux: on y compte environ 800 habitans. Il y a une abbaye commendataire de Bénédictins, fondée en l'année 828, par Robert, maire du palais du roi Pepin, ſous le vocable de ſaint Sauveur, ſainte Marie & ſaint Genou : elle vaut environ 2000 livres; la taxe en cour de Rome eſt de 200 florins.

SAINT-GEORGES, bourg de l'Avranchin, dans la baſſe Normandie; diocèſe d'Avranche, parlement de Rouen, intendance de Caen, élection de Mortain : on y compte 1400 habitans.

SAINT-GEORGE *ou* SAINT-GEORGE-DU-THEIL, bourg du Lieuvin, dans la haute Normandie, à 4 lieues au ſeptentrion de Bernay; diocèſe, parlement & intendance de Rouen, élection de Ponteau-de-mer, ſergenterie de la Londe : on y compte 1000 habitans. C'eſt là que ſe font les ventes des toiles, fleurets & blancards de Pont-au-de-mer, de Lizieux & de Bernay, pour l'Eſpagne & les Indes occidentales, où elles ſe portent ſous le nom de toiles de Rouen. On aſſure qu'en tems de paix ce commerce va à plus d'un million.

SAINT-GEORGES-DES-BOIS, abbaye commendataire de ſaint Auguſtin, dans la province du Maine, diocèſe du Mans. Elle a été fondée dans le neuvième ſiècle, par Geoffroy Martel, comte d'Anjou : elle vaut environ 1200 livres de rente ; la taxe en cour de Rome eſt de 116 florins, deux tiers : les Prémontrés réformés ſont introduits dans ce monaſtère depuis 1726.

SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE, abbaye commendataire de ſaint Auguſtin, de la congrégation de France, dans l'Anjou, près d'Angers, diocèſe de cette ville : elle vaut environ 4000 livres ; la taxe en cour de Rome eſt de 136 florins.

SAINT-GERMAIN, petite ville du Limoſin, à ſept lieues de Limoges ; diocèſe, intendance, élection de cette ville, parlement de Bordeaux : on y compte environ 300 habitans : elle a un chapitre, ſous l'invocation de ſaint Germain-l'Auxerrois, compoſé d'un doyen, d'un chantre, de douze chanoines, & de ſix titulaires du bas-chœur.

SAINT-GERMAIN-L'AMBRON, petite ville d'Auvergne, & chef-lieu du canton appellé l'*Ambron*, ſur l'Allier, à 3 lieues d'Iſſoire, & à 4 de Brioude : il y a une égliſe fort ancienne, ſous le titre de ſaint Germain-l'Auxerrois : il s'y fait un aſſez bon commerce de vin & de bled, qui a enrichi quelques-uns des habitans.

SAINT-GERMAIN-D'AUXERRE, abbaye de Bénédictins. *Voyez* AUXERRE.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, jolie ville, avec château-royal, ſituée aux confins du Mantois & de l'iſle de France propre, ſur une hauteur, au bas de laquelle paſſe la rivière de Seine ; à 5 lieues au levant d'été de Paris ; au 19 dégré, 38 minutes, 41 ſecondes de longitude, & au 48 dégré, 53 minutes, 52 ſecondes de latitude. On y compte environ 7000 habitans : c'eſt un gouvernement particulier, dépendant du gouvernement général de l'iſle de France; le ſiège d'une prévôté royale, à laquelle fut unie la haute, moyenne & baſſe-juſtice du prieuré, par lettres-patentes de l'année 1692: il y a auſſi une capitainerie des chaſſes, & une maîtriſe particulière des eaux & forêts; diocèſe, parlement, intendance, élection de Paris.

On croit que cette ville a pris ſon nom d'un monaſtère que le roi Robert y fit bâtir, il y a environ 700 ans: elle eſt très-avantageuſement ſituée, dans un bon air, & ſous le plus beau ciel du monde; les maiſons y ſont hautes & bien bâties; les rues belles & bien percées: il y a pluſieurs beaux hôtels, que différens ſeigneurs ont fait bâtir, dans le temps que le roi y faiſoit ſon ſéjour ordinaire.

La communauté de ſaint-Germain jouit, entre pluſieurs priviléges, de l'exemption de taille: elle n'a qu'une ſeule paroiſſe, ſous l'invocation de ſaint Germain, évêque de Paris, & à laquelle eſt uni l'ancien prieuré de cette ville; c'eſt le roi qui nomme à cette cure.

Outre l'égliſe paroiſſiale, il y a à ſaint-Germain un couvent de Récollets, une communauté d'Urſulines, une de filles de St. Thomas-de-Villeneuve, & un hôpital général, établi en 1680, dont les ſtatuts furent confirmés par des lettres, regiſtrées le 1 mars 1684, laquelle confirmation fut renouvellée ſous Louis XV, par lettres-patentes, régiſtrées au mois de juin de l'année 1716, avec celles de tous les anciens dons, droits & priviléges.

Les Récollets obtinrent, en 1620, la permiſſion de s'établir à ſaint-Germain, & le 7 ſeptembre de l'année 1625 leur égliſe fut conſacrée par Jean-François de Gondy, archevêque de Paris; mais ce ne fut qu'en 1641 qu'il leur fut permis d'avoir des confeſſionnaux.

Les Urſulines ſont venues s'y établir de St. Denis dans l'hôtel des fermes, qui leur fut accordé par le roi, avec une ſomme de 30 mille livres, en vertu de lettres-patentes, régiſtrées le 5 mai de l'année 1681.

Les filles de St. Thomas-de-Villeneuve, obtenant en 1726 des lettres-patentes pour pouvoir s'établir à Paris, ſur la paroiſſe de St. Sulpice, y firent joindre auſſi la permiſſion de s'établir à ſaint-Germain-en-Laye ; l'enrégiſtrement eſt du 7 ſeptembre 1726.

Les Auguſtins-déchauſſés, dits les *Peres-des-Loges*, ſont ſitués dans la forêt.

Il ſe tient tous les ans dans cette ville une foire qui commence le 3 février, & dûre juſqu'au dimanche de la paſſion.

La maîtriſe des eaux & forêts, s'étend, non-ſeulement ſur les bois de la châtellenie de ſaint-Germain, mais encore ſur les villes, ponts, terres & châtellenies de Poiſſy & Sainte-James, ſur les bois de la châtellenie de Pontoiſe, & des bailliages de Mantes & Meulan.

Le château royal de cette ville eſt un des plus beaux édifices qui ſoit en France, tant pour la beauté de ſes appartemens & de ſes jardins, qu'à cauſe de ſa ſituation avantageuſe, & du bon air que l'on y reſpire.

Le roi Charles V en fit jetter les premiers fondemens, en l'année 1370 : il fut pris par les Anglois, pendant les troubles, que cauſa dans le royaume, la maladie du roi Charles VI : le roi Charles VII le retira des mains d'un capitaine Anglois, moyennant une ſomme d'argent, & Louis XI fit don à Coictier, ſon médecin, non-ſeulement du château de ſaint-Germain, mais encore de Trielle, & de tout ce qu'on appelloit alors la châtellenie de Poiſſy, & les lettres de cette donation furent expédiées au Pleſſis-lès-Tours au mois de ſeptembre de l'an 1482 ; mais un arrêt du parlement l'en dépouilla après la mort du roi.

Le goût que François I avoit pour la chaſſe, lui en donna beaucoup pour le ſejour de ſaint-Germain : il fit relever l'ancien bâtiment, & en fit conſtruire de nouveaux. Henri IV fit bâtir le château-neuf ſur la croupe de la montagne plus proche de la rivière : il étendit les jardins juſqu'aux bord de la Seine, & les fit ſoutenir par des terraſſes élevées avec une dépenſe ſomptueuſe. Le roi Louis XIII l'embellit de pluſieurs ornemens : & enfin, Louis XIV, qui y eſt né le 5 ſeptembre de l'année 1638, fit ajouter au vieux château cinq gros pavillons qui en flanquent les encoignures : ce prince fit encore embellir les dehors : le grand parterre, la grande terraſſe, la maiſon

& le jardin du Val, & quantité de routes qu'il fit percer dans la forêt, ſont des ouvrages dont il a donné le deſſein, & des magnificences de ſon regne.

L'aſpect de ce château eſt admirable, principalement du côté de la rivière & de la plaine; ſon point de vue s'étend ſur Paris, Saint-Denis, Marly, &c.

Le parc, qui joint le château, eſt agréable, & ſon étendue eſt de 350 arpens.

La forêt en contient 5550, 31 perches & 3 quarts; elle eſt percée de pluſieurs belles & larges routes, pleines de toutes ſortes de bêtes fauves, qui en font un lieu charmant pour la chaſſe.

Le château de Saint-Germain a été occupé, à la fin du dernier ſiècle, par le roi de la grande Bretagne, & par la cour d'Angleterre: le roi y logea le feu roi *Jacques* en 1689, lorſqu'après la dernière révolution d'Angleterre, il ſe vit obligé de ſe retirer en France, & ce prince y eſt mort ſaintement le 16 de ſeptembre de l'année 1701; ſon corps fut tranſporté à Paris, & mis en dépôt chez les Bénédictins-Anglois, près le Val-de-Grace: *Marie Stuart*, ſa fille, & *Joſephe-Marie d'Eſt*, ſa femme, y ſont mortes auſſi; la première, le 18 Avril 1712, & la dernière, le 7 de Mai de l'année 1718.

SAINT-GERMAIN-LAVAL, petite ville & châtellenie du comté de Forez; diocèſe & intendance de Lyon, élection de Roanne: elle eſt ſituée ſur un côteau, preſque entourée de la rivière d'Aix, à 3 lieues de Feurs, 5 de Montbriſon, autant de Roanne, & 15 de Lyon: on y compte environ 600 habitans; l'égliſe paroiſſiale eſt ſous l'invocation de S. Germain d'Auxerre, un curé, un vicaire, & quelques ſociétaires en font la deſſerte. Les Récollets y ont un couvent tout nouvellement rebâti, avec beaucoup de goût. Les Sœurs de S. Joſeph n'y ſont établies que depuis 1737: on compte, dans l'étendue de la paroiſſe, 850 communians. Les tanneries de Baſſie, ſituées dans ſes limites, ont été rétablies.

Il y a un marché tous les vendredis, & 4 foires par an: on y vend principalement du fil. Le vin que produit le territoire eſt aſſez bon.

C'eſt la patrie de Papyre Maſſon, avocat de Paris des plus célèbres, mort en 1611; ſes ouvrages ſont pleins d'eſprit & d'érudition.

SAINT-GILBERT-DE-NEUF-FONTAINES, abbaye commendataire de Prémontrés, près de Saint-Pourçain, en Auvergne. *Voyez* NEUF-FONTAINES.

SAINT-GILDAS, abbaye commendataire de Bénédictins, dont le titre a été ſupprimé en 1622, & tous les biens unis au duché de Château-Roux. *Voyez* CHATEAU-ROUX.

SAINT-GILDAS-DES-BOIS, paroiſſe de la haute-Bretagne, à 10 lieues au couchant de Nantes, près Rhedon; il y a une abbaye commendataire de Bénédictins, de la congrégation de S. Maur : elle a été fondée en l'année 1026, par un ſeigneur de la Roche-Bernard : ſon abbé jouit d'environ 4000 livres de rentes, & la taxe en cour de Rome, eſt de 90 florins.

SAINT-GILDAS-DE-RUYS, village de l'île de Ruys, ſur les côtes méridionales de cette preſqu'île, à 6 lieues au midi de Vannes, diocèſe & recette de cette ville, parlement & intendance de Rennes : on y compte environ 250 habitans : ce lieu eſt remarquable par une célèbre abbaye de Bénédictins de la congrégation de S. Maur : elle a été fondée dans le ſixième ſiècle, par S. Gildas, né en Angleterre. Le célèbre Pierre Abaillard en fut abbé dans le douzième ſiècle; ſes moines l'ayant voulu empoiſonner, & enſuite l'aſſaſſiner, il fut obligé de quitter cette abbaye. Michel Ferrand, un de ſes abbés y introduiſit la règle de la congrégation de S. Maur en 1649; elle eſt en commende & vaut 5000 livres au ſujet qui en eſt pourvu par le roi; la taxe en cour de Rome eſt de 223 florins, un tiers.

SAINT-GILLES, petite ville du bas Languedoc, ſituée à 200 pas du bras droit du Rhône, à 3 lieues au-deſſous de Beaucaire, entre Nîmes & Arles : on y compte environ 2700 habitans : elle eſt du diocèſe d'Arles, intendance de Montpellier, recette de Nîmes, & parlement de Toulouſe. Cette ville doit ſon origine à un ſolitaire grec, appellé *S. Gilles*, qui y établit une grotte vers l'an 525, & dont le tombeau ayant rendu ce lieu fameux; c y bâtit depuis un monaſtère, qui étoit déjà célèbre dès le commencement du regne de Louis le Débonnaire : ces moines ayant quitté l'obſervance de leur règle, elle y fut rétablie par S. Hugues, abbé de Clugny ; mais peu après ils s'en relâcherent ſi bien, qu'on fut obligé de les ſéculariſer. Il n'y a plus de monaſtère aujourd'hui en ce lieu ; c'eſt un chapitre de chanoines ſéculiers, dont le chef a conſervé le nom d'abbé : les Huguenots ont long-temps joui de cette abbaye, dont ils ont été les maîtres juſqu'à la réduction de Nîmes : le titulaire de cette abbaye jouit d'environ 14000 liv. de rente, & la taxe en cour de Rome, eſt de 800 florins. S. Gilles, eſt un des deux grands prieurés de Malthe, de la langue de Provence, & le grand-prieur de S. Gilles à ſous lui 54 commanderies.

SAINT-GOBIN, endroit de la Picardie, où eſt la fameuſe manufacture de glaces. *Voyez* LAFERE.

SAINT-GUILLAUME, *ou* SAINT-GUILHELM-DU-DESERT, bourg dans le bas Languedoc, diocèſe de Lodeve, parlement de Toulouſe, intendance de Montpellier, recette de Lodeve, ſitué ſur l'Erault, dans la vallée de Gellon, ou Gellone : on y compte environ 700 habitans. Il doit ſon origine à S. Guillaume, duc ou gouverneur de l'Aquitaine, qui y bâtit en 804 une abbaye de l'ordre de S. Benoît, dans un déſert, entouré de hautes montagnes, qui n'y donnoient accès que du côté du diocèſe de Lodeve, à une lieue de la célèbre abbaye d'Aniane ; il s'y renferma lui-même en l'année 806, & y mourut ſimple religieux : cette abbaye rapporte de 4 à 5000 livres de rente à ſon prélat, qui paie 600 florins à la cour de Rome pour ſes bulles.

Les habitans de ſaint-Guilhelm ont l'adreſſe de prendre, ſur les montagnes voiſines quantité d'aigles & d'oiſeaux de proie.

SAINT-HAON-LE-CHATEL, petite ville & châtellenie du Forez ; diocèſe & intendance de Lyon, élection de Roanne, à une demi-lieue de la rivière de Renaiſon, 1 lieue d'Ambierle, & 2 de Roanne : ſa ſituation & ſes promenades la rendent agréable : c'eſt un lieu d'étape ; on ne compte que 600 communians dans cette paroiſſe, dont l'égliſe, ſous l'invocation de S. Euſtache, eſt deſſervie par un curé, & 5 prêtres ſociétaires : il y a une confrairie de pénitens, & des petites écoles : la juſtice de la châtellenie ſ'exerce à Roanne. Saint-Haon a 4 foires par an ; les vins de ſon territoire ont quelque réputation.

SAINT-HEAN, bourg, châtellenie & paroiſſe conſidérable du Forez, dans la généralité & le diocèſe de Lyon, & dans l'élection de Montbriſon : il eſt ſitué à 1 lieue & demie de S. Galmier, & 2 lieues de S. Etienne. Dans le nombre de 1800 communians que renferme la paroiſſe, il y en a plus de 200 qui travaillent à faire des platines, pour les vendre aux marchands de Saint-Etienne : les femmes y dévuident de la ſoie ; & il y a une foire le 18 novembre.

SAINT-HILAIRE, paroiſſe du Berri, près de Vierzon ; diocèſe & intendance de Bourges, élection de Blanc : on y compte environ 1000 habitans. Il y a une mine d'ocre dans les environs de cette paroiſſe, qui eſt d'autant plus précieuſe, que cette terre eſt aſſez rare dans le royaume.

SAINT-HILAIRE, abbaye commendataire de Bénédictins, dans le haut Languedoc, diocèſe, & près de Carcaſſone : elle vaut environ 1200 livres de rente, & la taxe en cour de rome, eſt de 1200 florins.

SAINT-HONORAT-DE-LERINS, une des îles de Lerins, ſituée près des côtes de Provence, dans le diocèſe de Grace : celle-ci eſt fameuſe par ſon abbaye commendataire, fondée par S. Honorat : c'eſt la plus ancienne abbaye de l'occident ; elle vaut environ 12000 mille liv. à ſon abbé, qui paye 100 florins à la cour de Rome pour ſes bulles ; outre l'abbé commendataire, il y a un abbé régulier. L'égliſe de ce monaſtère eſt magnifique, riche en ornemens, & l'office ſ'y fait avec beaucoup de pompe : il y a vingt places de religieux dans cette maiſon, leſquels ont chacun 600 livres à dépenſer : ſans être obligés à réſidence.

L'île Saint-Honorat eſt défendue par une forte tour.

SAINT-HYPOLITE, bourg de la Franche-Comté, ſur le Doux, à 2 lieues de Neuchâtel, 4 & demie de Montbelliard, 9 de Soleurre, & 13 de Beſançon, diocèſe, parlement, intendance & recette de cette ville : on y compte 500 habitans. Ce lieu n'eſt remarquable que par ſa collégiale, fondée en 1303, par Jean, comte de la Roche, ſeigneur de Saint-Hypolite. Son chapitre eſt compoſé d'un doyen & de 7 chanoines, qui ſont tous nommés par le ſeigneur du lieu.

SAINT-HYPOLITE, petite ville du bas Languedoc; diocèſe & recette d'Alais, parlement de Toulouſe, intendance de Montpellier, ſituée ſur la petite rivière de Vidourle, à 2 lieues d'Anduſe au couchant, & à 4 d'Alais, en paſſant par Lodève: on compte près de 4000 habitans dans ce lieu, qui eſt bâti depuis environ un ſiècle & demi; il eſt muni depuis peu d'un bon fort pour la conſervation du pays; & c'eſt aujourd'hui un gouvernement de place du gouvernement militaire de Languedoc. Cette petite ville eſt connue dans l'hiſtoire pour avoir fourni l'occaſion de la révocation de l'édit de Nîmes & de Nantes: quelques-uns de ſes habitans, qui étoient la plus grande partie proteſtans, ayant inſulté le curé, qui portoit le S. Viatique à un malade, & les catholiques qui le ſuivoient, s'étant défendus, l'intendant de la province y envoya ſes gardes & des dragons pour y loger à diſcrétion; mais les huguenots ſe défendirent, en maſſacrèrent pluſieurs, & envoyèrent des députés juſqu'en Bourgogne & en Champagne, pour ameuter tous les proteſtans, leur faiſant inſinuer, que c'étoit une cauſe commune. L'affaire ayant été renvoyée à l'intendant pour la juger, conjointement avec le préſidial de Nîmes; les huguenots furent jugés conformément à l'un des articles de ces mêmes édits, qui porte; qu'ils conſentent, qu'on leur ôte leurs priviléges, quand ils contreviendront aux articles convenus.

SAINT-HYPOLITE, ville de Lorraine, dans les montagnes de Voſges; diocèſe de Straſbourg, cour ſouveraine de Nancy, bailliage de ſaint-Diez, & ſiège d'une prévôté royale, qui a long-temps eu un mélange de droit-écrit & d'uſages locaux, comme en Alſace; mais qui ont été abandonnés en 1726, par la coutume & les ordonnances de Lorraine: elle eſt dans une langue de terre qui s'avance entre la haute & la baſſe Alſace, à 1 lieue de Scheleſtatt, 9 de Saint-Dizier, & 4 de Sainte-Marie-aux-Mines. Le Dauphin, fils de Charles VII, ayant pris la ville en 1444, les Allemands la reprirent après ſon départ, la ravagèrent avec tout le val de Liepvre. La France, qui l'avoit eue par le traité de Weſtphalie, la céda au duc de Lorraine, par le traité de Paris en 1718. Le château eſt ſur le penchant de la montagne de Saint-Hypolite, & la ville plus bas du côté de l'Alſace : une même enceinte de murailles les renferme : il y a une égliſe paroiſſiale, une chapelle & un petit hôpital : c'eſt un vignoble conſidérable ; & les habitans ont, juſqu'au-delà de l'Ill, des pâturages appelés *Riettes*, dont ils jouiſſent en commun avec les Alſaciens.

Saint-Hypolite a deux ſortes de charbon de terre dont les filons furent découverts en 1747 : on y avoit ouvert dès ce temps deux galeries de 20 toiſes chacune qui promettoient beaucoup.

SAINT-JACQUES, abbaye de filles de l'ordre de Cîteaux, dans le Pertois en Champagne, à une demi-lieue de Vitry-le-François : cette abbaye, fondée par Thibaut le Grand, comte de Champagne, eſt ſous la direction de l'abbé de Clairvaux ; ſon revenu n'eſt pas conſidérable.

SAINT-JACQUES-DE-BÉZIERS, abbaye de nomination royale, au diocèſe de Béziers ; *voyez* Jaussels.

SAINT-JACQUES-DE-DOÉ *ou* DOUÉ, abbaye de Prémontrés, près la ville de Puy en Velay : *Voyez* Doué.

SAINT-JACQUES-DE-MONTFORT, abbaye commendataire de chanoines réguliers de la congrégation de France ; *voyez* Montfort.

SAINT-JACQUES-DE-PROVINS, abbaye commendataire de chanoines réguliers ; *voyez* Provins.

SAINT-JACUT, abbaye commendataire de Bénédictins, du diocèſe de Dol, dans la haute Bretagne ; ſituée près de la mer, au bord de l'Arguenon : elle eſt de la congrégation de S. Maur, & vaut environ 5000 livres de rentes à ſon abbé qui paie 228 florins : un tiers, à la cour de Rome pour ſes bulles.

SAINT-JAMES, petite ville de l'Avranchain dans la baſſe Normandie, où l'on compte environ dix-huit cents habitans.

SAINT-JEAN-D'AMIENS, abbaye commendataire de l'ordre de Prémontrés. *Voyez* AMIENS.

SAINT-JEAN-D'ANGELY, ville de Saintonge, ſur la Boutonne; chef-lieu d'une élection de la généralité de la Rochelle. Elle a ſa coutume particulière, & il y a un ſiège royal: on y compte environ 4000 habitans. L'abbaye du même nom eſt la plus belle du diocèſe de Saintes: elle eſt occupée par des Bénédictins de la congrégation de S. Maur, & l'abbé a la collation de pluſieurs prieurés ſimples, aſſez beaux, & la nomination de pluſieurs cures. Cette abbaye vaut 8 à 9000 livres de rentes à ſon abbé commendataire, qui paie 1333 florins un tiers à la cour de Rome pour ſes bulles: il y a un couvent de Cordeliers, un de Capucins, un d'Urſulines & un hôpital.

SAINT-JEAN-AUX-BOIS, paroiſſe ſituée au milieu de la forêt de Compiègne, à 2 lieues de cette ville & à une de Pierre-fond. Il y a une abbaye de chanoines réguliers de la congrégation de France: ils occupent cette maiſon depuis l'échange qu'ils ont fait de leur monaſtère de Royal-lieu pour celle-ci, avec les religieux qui l'occupoient avant eux.

SAINT-JEAN-DE-BONNEFONTS, bourg, paroiſſe & châtellenie du Forez; diocèſe & intendance de Lyon; élection & ſénéchauſſée de Saint-Etienne. Il eſt ſitué ſur le chemin de S. Chamond à S. Etienne, à une lieue de l'une & l'autre ville: on compte 1200 communians dans l'étendue de ſa paroiſſe. Il y a un grand nombre de maiſons de campagne remarquables, des carrières abandonnées, 3 étangs qui appartiennent au roi, & beaucoup de montagnes incultes: les habitans s'occupent à fabriquer des rubans & des clous.

SAINT-JEAN-DE-FALAISE, abbaye commendataire de Prémontrés réformés; *voyez* FALAISE.

SAINT-JEAN-DE-LAON, abbaye de Bénédictins; *voyez* LAON.

SAINT-JEAN-DE-LOSNE, petite ville du duché de Bourgogne;

ourgogne ; diocèſe de Châlons, parlement, intendance, bailliage & recette de Dijon : ſa ſituation eſt ſur la Saône, à 3 lieues de Seurre & d'Auxone, à 5 de Dijon & à 72 de Paris ; ſa figure forme un demi oval, ſes prérogatives ſont, d'être gouvernement particulier de place, la ſixième ville des états de la province, quant à ſon droit de députation ; ſiège d'un bailliage particulier, le cinquième du Dijonnois ; d'un grenier à ſel, dépendant de celui de Dijon & de la recette de Châlons ; d'une mairie & d'une ſubdélégation.

La ville de S. Jean-de-Lône n'a qu'une paroiſſe ſous l'invocation de ſaint Jean-Baptiſte ; un couvent de Carmes qui tiennent le collège ; un d'Urſulines, & un hôpital deſſervi par des religieuſes.

Son commerce principal eſt en grains.

Cette ville s'eſt rendue recommandable par le ſiège qu'elle ſoutint & fit lever en 1636 à l'armée combinée de l'empereur, de l'Eſpagne & du duc de Lorraine, commandée par le général Galas, les marquis de S. Martin & de Grave, & le duc Charles de Lorraine ; Louis XIII récompenſa la fidélité de ſes habitans par l'exemption & franchiſe de toutes ſortes d'impôts, & même par des droits de franc-fiefs, pour la poſſeſſion des biens nobles.

SAINT-JEAN-DES-PRÉS-LES-JOSSELIN, abbaye commendataire de chanoines réguliers de la congrégation de France, dans le duché de Rohan, en Bretagne ; diocèſe de S. Malo, à une demi-lieue au levant d'hiver de Joſſelin, près la forêt de Lanvaux : elle vaut environ 5000 livres à ſon abbé commendataire, qui paie 100 florins à la cour de Rome pour ſes bulles.

Cette abbaye commence à être connue par ſes eaux minérales : la ſource de ces eaux eſt ſituée au bas d'un vallon très-reſſerré dont le ſol eſt ocré. On y diſtingue des couches de pierres vertes ardoiſées, douces au toucher & ſavoneuſes. Ces couches ſont ſouvent interrompues par des amas de cailloux durs, brillants & chargés de talc. La ſource des eaux minérales de *S. Jean*, (car c'eſt ainſi qu'on les nomme) paroît venir de la montagne au nord du vallon. Dans ſon commencement elle ſe ſépare en deux branches, dont la principale, qui celle dont nous parlons ici ; s'étend du levant d'été au couchant d'hiver, & l'autre du ſeptentrion au midi. Cette dernière a un cours très-borné ; ſes eaux ſont louches, peu minérales, & vont s'unir à celles d'une fontaine ordinaire, dont la ſource eſt ſur la montagne qui fait face au vallon du côté du levant, & qui coule au midi du vallon parallelement aux eaux minérales de la première diviſion.

Le canal des eaux de S. Jean eſt toujours plus élevé, & vient aboutir à un baſſin circulaire de 25 pouces de diamètre, ſur 9 de profondeur : les eaux ſortent de ce baſſin, & deſcendent environ 4 pieds pour ſe confondre avec celles de la fontaine ordinaire. Depuis le baſſin juſqu'à leur confluent, elles dépoſent un ſédiment jaune, chargé d'une ſubſtance graſſe & oléagineuſe.

La pente du vallon eſt dirigée du levant au couchant, & les deux ſources ſont à 7 lieues de Lames & 100 toiſes de la rivière d'Ouſt.

La limpidité des eaux de S. Jean ſurpaſſe celle de l'eau de fontaine ordinaire ; par l'analyſe qu'en a faite dans le courant de ſeptembre de l'année 1767 M. Lemoyne docteur en médecine & penſionné du roi ; il a reconnu que ces eaux contiennent un eſprit minéral très-ſubtil, une portion de ſel marin, un ſoufre concentré, un alkali fixe & volatil, peu de parties ferrugineuſes, une ſubſtance un peu analogue au *nitrum murale*, & très-peu de terres, dépourvues de toutes particules cuivreuſes.

D'après ce réſultat, outre les vertus générales & communes à toutes les eaux minérales pour leſquelles on peut les employer, M. Lemoyne conclud qu'elles méritent la préférence dans les maladies chroniques, ſurtout à la ſuite des fièvres qui ont portées ſur les viſcères, & particulièrement le poumon, une altération lente ; ou bien dans les diſpoſitions dartreuſes, ſoit que l'humeur ſoit caractériſée par ſon action extérieure, ou bien que d'elle-même, ou par l'uſage indiſcret des remèdes, elle ait été rappellée à l'intérieur ; ou enfin dans les diſpoſitions hypocondriaques & néphrétiques. Voici ce qu'ajoute M. Lemoyne : « Nous ſommes d'autant plus autoriſées à « les conſeiller, qu'elles peuvent être priſes avec le lait ;

» précaution qui pourroit être néceſſaire dans les foibles tempéramens, ou dans l'état de foibleſſe produit par la maladie. Nous n'aſſurons pas qu'elles puiſſent être tranſportées, & conſerver leur vertu ſans une grande précaution, eu égard à l'eſprit volatil. Si nous concluons pour l'exiſtence d'un eſprit minéral ſubtil, d'un ſel marin, d'un ſoufre concentré d'alkali tant fixe que volatil, d'une foible partie métallique ferrugineuſe, d'une ſubſtance analogue au *nitrum murale*, d'un peu de ſel de la nature du ſel ammoniac, & d'un peu de terre ocrée, c'eſt que les épreuves, faites ſur le réſidu jaune, doux au toucher, &c. produit de l'évaporation de l'eau de la fontaine, vuidée à 4 ou 5 doigts, & lavée, ont répondu à l'idée que nous en avons conçue. En effet ce réſidu, jetté ſur les charbons, a crépité avec une vapeur approchante à celle de l'eſprit de ſel marin ; cette eſpèce de fuſion a facilité le dégagement des parties ferrugineuſes, enveloppées, ſans doute, d'une terre ou ſel oléaliſoufré qui ne leur permettoit pas, avant l'effet du feu, de ſe prêter à l'approche de l'aimant. L'eau forte, verſée goutte à goutte, ainſi que la diſſolution d'argent ont fermenté avec ce même réſidu, qui mis dans l'eau commune & dans les eaux diſtillées de la fontaine minérale, mais animées avec quelques gouttes d'eſprit de vin, a donné à ces eaux la facilité de rendre, par l'union de la noix de galle, la couleur violet-clair, & de verdir le ſyrop violat ; il n'a point caillé le lait.

» Ces épreuves, quoiqu'aſſez concluantes, ne nous ont point encore ſuffi ; ſuivant la même idée ſur la préſence des principes indiqués, nous avons cherché à former une eau minérale factice, & voici le mélange :

℞ Eau commune diſtillée, deux onces ;
Sel marin, un grain ;
Tartre martial ſoluble, un quart de grain :
Yeux d'écreviſſe, trois grains :
Mêlez & laiſſez repoſer.

» Les épreuves avec la noix de galle, le ſyrop violat, l'huile de vitriol, ont été à peu près égales avec celle

» ſur leſquelles nous concluons ; mais l'art eſt toujours éloigné du parfait de la nature, & d'ailleurs le procédé le plus approchant ne ſçauroit donner cet eſprit volatil qui eſt l'ame des eaux de S. Jean. Ainſi ſigné & déliberé à l'abbaye de Saint-Jean-des-Prés, ce 15 ſeptembre 1767 ; LEMOYNE, *D. M.* penſionné du roi, exerçant à Pontivy : PEYRAND, prieur de l'abbaye pour la partie phyſique : VANDERGRACHT, chanoine régulier pour *idem* & chimie : ROBIN DE KIAVALLE, *D. M.* à Joſſelin ».

### *Jugement de M. Buſſon, docteur régent de la faculté de médecine de Paris.*

« J'ai vu avec la plus grande attention, par ordre de monſeigneur le duc d'Aiguillon, le rapport de l'analyſe très-bien faite des eaux minérales de S. Jean-des-Prés-les-Joſſelin ; il me paroît démontré qu'elles contiennent les principes énoncés dans ce rapport, & en conſéquence je les regarde comme très-ſalutaires dans toutes les maladies qui dépendent de l'engorgement des viſcères abdominaux, du vice des digeſtions, des ſécrétions difficiles ou retardées, & de l'acrimonie de la lymphe cutanée : je crois qu'elles ſont d'une nature analogue aux eaux de Dinan & de Lannion, & qu'on peut les ſubſtituer à ces dernières ; je penſe même qu'elles méritent la préférence dans le cas où l'on a moins beſoin d'un principe martial très-développé, que d'un principe volatil très-pénétrant, qui ſe manifeſte ſenſiblement dans ces eaux, (quelle qu'en ſoit la nature) & qui conſtitue leur principale efficacité dans pluſieurs maladies chroniques ; mais ces cas ne peuvent être déterminés que par un médecin attentif à ſuivre les effets de ces eaux.

à Rennes, ce 15 janvier 1768 : *Signé* BUSSON *D. M.*

SAINT-JEAN-DE-VALENCIENNES, abbaye commendataire de l'ordre de S. Auguſtin ; *voyez* VALENCIENNES.

SAINT-JEAN-DES-VIGNES, abbaye commendataire de l'ordre de S. Auguſtin ; *voyez* SOISSONS.

SAINT-JEAN-EN-VALLEE-LES-CHARTRES, abbaye commendataire de chanoines réguliers de la congrégation de France, dans la Beauſſe, près de Chartres; diocèſe de cette ville : elle vaut environ 5000 livres de rente; la taxe en cour de Rome eſt de 400 florins.

**SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT**, ville, regardée comme la capitale de la baſſe Navarre; diocèſe de Bayonne, parlement & intendance de Pau : c'eſt un gouvernement particulier dans le gouvernement militaire des provinces de Navarre & de Béarn, avec état major. Cette petite ville ne conſiſte qu'en une rue : elle eſt ſituée ſur la Nive au pied des monts Pyrénées, & ſe trouve ſur la route qui conduit de S. Palais à Pampelune.

Sa citadelle, bâtie ſur une hauteur, commande tous les paſſages par où on pourroit venir d'Eſpagne, & eſt aſſez forte.

S. Jean-pied-de-Port eſt à une lieue des frontières d'Eſpagne, à 8 de Bayonne, 12 de Pampelune, & 176 de Paris. Le canton, où eſt ſituée cette ville, eſt appellé la *Cize*.

A 2 lieues de cette ville il y a des mines de plomb & des forges de fer dans la vallée de Baigorry.

S. Jean-pied-de-Port eſt la patrie de Jean Huarte, auteur d'un ouvrage qui a pour titre l'*Examen des Eſprits*, compoſé en langue Eſpagnole, & qui lui a fait une grande réputation.

**SAINT-JOSSE-AUX-BOIS**, abbaye commendataire de l'ordre de Prémontrés, dans le diocèſe d'Amiens : voyez DAMMARTIN.

**SAINT-JOSSE-SUR-MER**, abbaye commendataire de Bénédictins de la congrégation de S. Maur; diocèſe d'Amiens près Montreuil. Elle vaut environ 6000 livres de rente; la taxe en cour de Rome eſt de 200 florins.

**SAINT-JOUIN**, bourg du Saumurois, dans le Mirebalais, près Montcontour, entre Thoué & la Dive; diocèſe & intendance de Poitiers, parlement de Paris, élection de Thouars : on y compte environ 2000 habitans. Il y a une abbaye commendataire de Bénédictins de la congrégation de S. Maur : elle vaut environ 8000 livres de rente à ſon abbé, qui paie 520 florins à la cour de Rome pour ſes bulles.

SAINT-JULIEN-DE-TOURS, abbaye commenda de Bénédictins de la congrégation de S. Maur ; TOURS.

SAINT-JULIEN-LE-FAUCON, bourg du pays d ge, dans la haute Normandie, ſur la rive droite d Lie, à 3 lieues au couchant d'hiver de Liſieux ; dio de cette ville, parlement & intendance de Rouen, é tion de Pont-l'Evêque : on y compte 400 habitans. a un marché par ſemaine & pluſieurs foires par an.

SAINT-JULIEN-DU-SAULT, bourg du Sénonois Champagne ; diocèſe de Sens, parlement & intend de Paris, élection de Joigny. Il eſt ſitué ſur un ruiſ qui ſe jette dans l'Yonne, à une lieue au midi de V neuve-le-Roi, & à 4 lieues au même point de Se on y compte environ 1100 habitans. Il y a un chap compoſé d'un chantre & de dix chanoines qui ont cha 200 livres de rente.

SAINT-JUNIEN, petite ville de la baſſe Marche, frontières du Limoſin, ſur la Vienne, près des con du Poitou ; à environ 6 lieues au-deſſous de Limog diocèſe, intendance & élection de cette ville : on y com environ 3000 habitans. Elle a un chapitre compoſé d prévôt, de 17 chanoines, & 10 titulaires du bas cho L'évêque de Limoges eſt ſeigneur de S. Junien.

Il y a à S. Junien une fabrique de gants qui en le principal commerce, & un bureau des traites fo nes, établi depuis peu à Barre, ſur le chemin de c ville à Limoges, dans une langue de terre enclavée d le Limoſin.

On a trouvé dans un champ du terroir de cette v 30 pièces d'argent qu'on a reconnues être des médai Romaines conſulaires.

SAINT-JUST, bourg du pays de Santerre, dans haute Picardie, entre Clermont & Montdidier ; élect de cette dernière ville, diocèſe de Beauvais : on y com environ 600 habitans. Il y a une ancienne abbaye co mendataire de l'ordre de Prémontrés qui vaut 6 à 7 livres de rente à ſon abbé : elle n'eſt point taxée.

SAINT-LAON-DE-THOUARS, abbaye commen

taire de l'ordre de S. Auguſtin, de la congrégation de France : *voyez* THOUARS.

**SAINT-LAUMER**, abbaye de Bénédictins de la congrégation de S. Maur : *voyez* BLOIS.

**SAINT-LAURENT-DES-AUBATS**, *autrement* **SAINT-LAURENT-L'ABBAYE**, paroiſſe du Puiſaye, dans la province de Nivernois, ſur la rivière de Nouan, à 2 lieues de Coſne ; diocèſe d'Auxerre & élection de la Charité ſur Loire : on y compte environ 300 habitans. C'eſt une haute juſtice qui reſſortit partie à Auxerre & partie à Montargis : elle eſt régie par la coutume d'Auxerre : la taille y eſt perſonnelle. Il s'y tient le jour de S. Jean-Baptiſte une grande aſſemblée que l'on nomme *apport*. Il y a une abbaye commendataire de l'ordre de ſaint Auguſtin, qui vaut 12 à 1500 livres de rente à ſon abbé ; ſa taxe en cour de Rome eſt de 133 florins un tiers.

**SAINT-LAURENT-LES-CHASLONS**, petite ville du duché de Bourgogne, parlement & intendance de Dijon, diocèſe, bailliage & grenier à ſel de Châlons, chef-lieu d'une recette ; elle eſt ſituée partie dans une île & partie au bord de la Saône, dans le comté d'Auxonne, à une lieue & vis-à-vis de Châlons, & à 15 de Dijon. Louis XI y avoit établi un parlement pour la Breſſe Châlonnoiſe & pour le comté d'Auxonne ; mais après ſa réunion au parlement de Dijon, il n'y eſt plus reſté qu'une châtellenie royale pour le même diſtrict que le parlement. Il y a à Saint-Laurent un prieuré de Bénédictins avec des Cordeliers & un grand hôpital : ces deux dernières maiſons ſont etablies dans la partie dite de l'île, où la mairie exerce la police.

La ville de Saint-Laurent députe aux états de Bourgogne alternativement avec celles de la Breſſe Châlonnoiſe ; elles ſont enſemble une des 13 qui nomment à tour de role le ſecond alcade du tiers-état ; mais elles n'ont point le droit de nommer l'élu.

**SAINT-LAURENT-LES-MASCON**, bourg de la Breſſe faiſant partie du marquiſat de Baugé, eſt ſitué ſur la Saône, vis-à-vis de Mâcon : il y a une mairie. Cet endroit eſt du diocèſe de Mâcon, des parlement & intendance de Dijon, & des bailliage & recette de la Breſſe.

SAINT-LEGER-DE-FOUCHERET, châtellenie royale dans le duché de Bourgogne; diocèſe d'Autun, bailliage & recette d'Avalon. On prétend qu'il peut y avoir des mines d'or & d'argent dans le terroir de ce village.

SAINT-LEGER-DE-SOISSONS, abbaye de chanoines réguliers: *voyez* SOISSONS.

SAINT-LEGER-DE-SAINTES: *voyez* SAINT-LIGUAIRE.

SAINT-LÉON, abbaye de l'ordre de ſaint Auguſtin: *voyez* TOUL.

SAINT-LÉONARD-DE-CHAUME, abbaye commendataire de l'ordre de Cîteaux, dans le pays d'Aunis prés de la Rochelle, diocèſe de cette ville: elle n'eſt point taxée, & vaut 11 à 1200 livres de rente à ſon abbé.

SAINT-LÉONARD-DE-NOBLET, ville du Limoſin, ſur la Vienne, 5 lieues au-deſſus & au levant de Limoges, ſur les frontières de la Marche, ſiège d'une prévôté du reſſort du préſidial de Limoges; diocèſe, intendance & élection de cette ville: on y compte environ 2600 habitans. La juſtice eſt partagée entre le roi & l'évêque de Limoges. L'ancienne abbaye de l'ordre de ſaint Auguſtin, à laquelle cette ville doit ſon origine, eſt aujourd'hui un chapitre mi-partie de ſéculiers & de réguliers, & compoſé d'un prieur commendataire, de 10 chanoines, 8 titulaires du bas chœur ou vicaires. Les habitans, autrefois exempts de tailles, ſont taxés aujourd'hui à mille livres en tout.

Il y a en cet endroit une manufacture de draps qui ſervent pour habiller les troupes & les gens du pays, & une autre aſſez conſidérable de papier, appellé communément *papier de Limoges*, qui eſt inférieur à celui d'Auvergne.

SAINT-LEU, bourg de la haute Picardie, ſitué ſur une hauteur, près de la rive droite de l'Oiſe, à 2 ou 3 lieues au couchant de Senlis; diocèſe & élection de cette ville. Ce bourg forme un amphithéatre du côté de la rivière. On y compte environ 950 habitans. Il y a un prieuré de Bénédictins dont la communauté eſt très-peu nombreuſe. L'ancien pont de Saint-Leu étant détruit, on y paſſe maintenant l'Oiſe dans un bac.

Il y a dans les environs de Saint-Leu des carrières très-conſidérables de pierres de taille, eſtimées & connues ſous le nom de *pierres de Saint-Leu*. La proximité de la rivière en facilite le commerce par la commodité du tranſport.

SAINT-LIGUAIRE, paroiſſe ſituée aux confins du Poitou, de la Saintonge & pays d'Aunis, ſur les rives de la Sèvre Niortoiſe à une lieue de Niort, diocèſe de Saintes : on y compte environ 700 habitans. Il y a une abbaye commendataire de Bénédictins, fondée en 961 : elle vaut environ 10000 livres de rente à ſon abbé, quoique la taxe en cour de Rome ne ſoit que de 150 florins.

SAINT-LIZIER, petite ville, capitale du Couſerans, le ſiège d'un évêché, ſuffragant d'Auch, & qu'on nomme *Couſerans*, du nom de la province qu'il renferme; ſituée ſur le bord du Salat, à 8 lieues au levant de Saint-Bertrand; élection de Comminges, intendance d'Auch, parlement de Toulouſe : on y compte environ 5200 habitans. L'évêché de Couſerans fut érigé vers le cinquième ſiècle, & Glycarius, qui avoit aſſiſté au concile d'Agde en 506, eſt ſon plus ancien évêque connu. Le ſiège de cet évêché eſt transféré à Saint-Lizier depuis que Bertrand, comte de Comminge, a détruit la ville de Couſerans.

Le chapitre de cette égliſe a deux égliſes co-cathédrales; l'une ſous l'invocation de Notre-Dame, & l'autre ſous celle de ſaint Lizier; c'eſt pourquoi trois dignités de ce chapitre ſont doubles. La dignité de S. Lizier a le pas ſur celle de Notre-Dame, comme la plus ancienne. Ces dignités ſont un archidiacre, deux ſacriſtains, deux ouvriers, deux précenteurs, & un aumônier : les chanoines ſont à la nomination de l'évêque. Le diocèſe comprend 72 paroiſſes, & une abbaye appellée de Combelongue : le revenu de l'évêché eſt d'environ 24000 livres; la taxe en cour de Rome eſt de 1100 florins.

Il y a auprès de cette ville, au pied d'une montagne, une chapelle, dédiée à ſaint Lizier, auquel les Eſpagnols ont une grande dévotion pour demander à Dieu, par l'interceſſion de ce ſaint, la température de l'air.

SAINT-LO, petite ville & baronnie du Cotentin, dans la baſſe Normandie, près de la rive droite de la Vire, à 5 lieues au levant de Coutances, & à 4 du grand Vé, ſur les limites du diocèſe de Bayeux; diocèſe de Coutances, parlement de Rouen, intendance de Caen, chef-lieu d'une élection, ſiège d'un bailliage & d'une vicomté qui reſſortiſſent au bailliage de Coutances, & chef-lieu d'un doyenné, qui eſt le ſecond de l'archidiaconé du val de Vire, & qui renferme 27 paroiſſes. C'eſt auſſi un gouvernement de place, dépendant du gouvernement général de Normandie : on y compte environ 5800 habitans. Il y a dans cette ville une abbaye de chanoines réguliers de l'ordre de ſaint Auguſtin. Elle vaut 10000 livres à ſon abbé, qui préſente à toutes les cures de la ville, & un grand nombre de prieurés & de cures des environs : la taxe en cour de Rome eſt de 300 florins.

Saint-Lô a quatre paroiſſes, dont trois ſont deſſervies par des chanoines réguliers de l'abbaye, & un grand nombre d'autres prêtres; la quatrième cure eſt deſſervie par un ſéculier. Ces quatre paroiſſes s'étendent près d'une lieue dans la campagne. Les trois premières ſont Notre-Dame, dont l'égliſe eſt aſſez belle, avec deux hauts clochers en pyramides, elle eſt ſituée dans la ville; Sainte-Croix dans l'égliſe de l'abbaye, ſituée dans un faubourg, & S. Thomas. La quatrième eſt S. Georges de Montraux, ſituée également dans un autre faubourg. Outre ces égliſes, il y a pluſieurs maiſons religieuſes; ſavoir, dans un des fauxbourgs un couvent de pénitens du tiers-ordre de S. François, dont l'égliſe eſt très-propre, la maiſon grande & bien bâtie, accompagnée de beaux jardins, avec des terraſſes & un bois : un couvent de Nouvelles-Catholiques, nommé de la Propagation, qui eſt de fondation royale, & dont l'égliſe & la maiſon ſont très-belles; une communauté de filles, régie par une demoiſelle, que l'on appelle le petit couvent, & où l'on reçoit de jeunes filles penſionnaires. La ville a de plus un Hôtel-Dieu, dirigé par des prêtres pour le ſpirituel,

& par des ſœurs griſes pour le temporel : on y a fondé 12 lits, & dans la même maiſon un hôpital général pour les enfans des pauvres, qu'on fait inſtrüire & travailler. Saint-Lô a un très-beau pont ſur la Vire, où l'on pêche de très-bons Saumons. Il y a un collège, où l'on enſeigne les humanités & la philoſophie : il s'y tient trois marchés par ſemaine, pluſieurs foires pendant l'année. On fait dans la ville & les environs une grande quantité de belles ſerges & de raz, qui en prennent le nom ; l'on en fournit les foires de Caen & de Guibray, & on en porte une grande quantité à Paris, où elles ſont très-eſtimées. Cette ville n'eſt pas moins renommée par la grande quantité d'empeignes que l'on y fait, & connues ſous le nom de vaches de Saint-Lô.

L'élection de S. Lô eſt diviſée en 9 ſergenteries, qui renferment 100 paroiſſes : ces ſergenteries ſont Carentan, Ceriſy, la Comté, de Hommet, Maufras, Moyon, S. Clair, S. Gilles, S. Lô & Torigny.

Il y a des manufactures de draps & d'autres étoffes, & des fabriques de ferrures ; ce qui procure un aſſez grand commerce à la ville. L'on y engraiſſe auſſi beaucoup de volaille, particulièrement dans la campagne.

Le terroir de cette contrée eſt bon, & conſiſte en belles prairies, terres labourables, bois taillis, jardins à pommiers, dont le cidre eſt excellent.

SAINT-LOMER-DE-BLOIS, abbaye de Bénédictins : *voyez* BLOIS.

SAINT-LUCIEN-DE-BEAUVAIS *ou* LÈS-BEAUVAIS, abbaye commendataire de Bénédictins de la congrégation de ſaint Maur, à quelque diſtance de la rive gauche du Thérain & au ſeptentrion de Beauvais : elle vaut environ 16000 livres de rente ; la taxe en cour de Rome eſt 3000 florins. On ne connoît pas bien le fondateur de cette abbaye ; les uns en attribuent la fondation au roi Childebert, d'autres l'attribuent à Chilperic II. *Voyez* BEAUVAIS.

SAINT-MACAIRE, petite ville du Bordelois, près des confins du Bazadois, ſituée ſur la rive droite de la Garonne, 8 à 9 lieues au-deſſus de Bordeaux ; diocèſe, parlement, intendance & élection de cette ville : on y compte plus de 2000 habitans. C'eſt le ſiège d'une juſtice royale. Le flux de la mer remonte juſqu'à cette ville.

SAINT-MAHÉ-DE-FINETERRE *ou* SAINT-MATTHIEU-FIN-DE-TERRE, abbaye commendataire de Bénédictins de la congrégation de ſaint Maur, de la baſſe Bretagne, au diocèſe de Léon, ſur la trève de Plougon-Velen, proche de la mer, & ſur la pointe de terre la plus occidentale de la province, à environ une lieue au midi du Conquet, & à 5 ou 6 au couchant de Breſt. Elle vaut environ 3000 livres à ſon abbé, qui paie 300 florins à la cour de Rome pour ſes bulles.

SAINT-MAIXANT, petite ville du bas Poitou, ſituée ſur le penchant d'une colline qui regarde la rivière de Sèvre, à environ 6 lieues au levant d'été de Niort ; le chef-lieu d'une élection ; diocèſe & intendance de Poitiers, parlement de Paris : on y compte environ 5200 habitans. C'eſt un gouvernement de place, le ſiège d'une juſtice royale, & de la juſtice particulière de l'abbaye. Il y a auſſi un corps de ville & une brigade de la maréchauſſée. Outre les trois paroiſſes de la ville, à la principale deſquelles eſt uni l'archi-prieuré, il y a une abbaye commendataire de Bénédictins de la congrégation de ſaint Maur, & ſous l'invocation de ſaint Maixant, un couvent de Cordeliers, de Capucins, une communauté de Bénédictines & des filles de l'union chrétienne, un collège & un hôpital pour les femmes.

On fait remonter au temps de Clovis l'époque de la fondation de l'abbaye Saint-Maixant : elle vaut environ 12000 livres de rente à ſon abbé, qui paie 1226 florins deux tiers à la cour de Rome pour ſes bulles.

Cette ville a une fabrique de droguets, de bas d'eſtames, &c.

Il s'y tient deux marchés ordinaires & ſix foires par an, où il ſe fait un grand débit de beſtiaux & de grains.

L'élection de Saint-Maixant contient 64 paroiſſes : ſon terroir produit beaucoup de grains, & on y élève quantité de beſtiaux à cauſe de l'abondance de ſes pâturages.

SAINT-MALO, ville & gouvernement de place de la haute Bretagne, avec un port de mer, un château qui lui ſert de citadelle, & pluſieurs autres forts; à 5 lieues au couchant d'été de Dol, à 14 au ſeptentrion de Rennes, à 38 au même point de Nantes, & à 82 au couchant de Paris; au 15 degré, 31 minutes de longitude, & au 48 degré, 38 minutes, 59 ſecondes de latitude.

La route de Paris à cette ville paſſe par *Verſailles*, *Neauſle*, *Houdan*, *Dreux*, *Verneuil*, *Moulins*, *Seez*, *Brioze*, *Flers*, *Cunes*, *Avranches*, *Dol*, & de là à Saint Malo.

C'eſt le ſiège d'un évêché ſuffragant de Tours, d'une ſénéchauſſée qui eſt la juriſdiction ordinaire & commune, & aux charges de laquelle l'évêque & le chapitre, qui ſont conjointement ſeigneurs de la ville, nomment alternativement, de la juriſdiction des regaires de l'évêché, de la juſtice du chapitre; d'une amirauté & d'une juriſdiction conſulaire. Il y a d'ailleurs la juriſdiction des fermes & traites; un bureau pour les fermes du roi, un pour les poudres & ſalpêtres, & un entrepôt de tabac, outre le bureau de recette des capitations & vingtièmes de Saint-Malo & Saint-Servan, & le bureau d'agriculture, de commerce & des arts de l'évêché de Saint-Malo.

Le corps de ville de Saint-Malo eſt conſidérable, & compoſé d'environ 36 officiers: les principaux ſont le lieutenant de roi, le maire, le lieutenant de maire, pluſieurs anciens maires, le connétable & colonel de la milice bourgeoiſe, le lieutenant-colonel de cette milice, ſix échevins & ſix aſſeſſeurs, dont un des premiers & un des ſeconds ſont lieutenans de police dans le faubourg Saint-Servan. Deux des autres officiers ſont adminiſtrateurs de l'Hôtel-Dieu, un eſt tréſorier des octrois & droits patrimoniaux; deux ſont baillifs des eaux, trois commiſſaires de police dans la ville, un eſt avocat & procureur du roi: il y a un ſécrétaire greffier. Le capitaine de la garde du jour a le droit de prendre ſéance avec le corps de ville.

La milice bourgeoiſe de Saint-Malo eſt compoſée de quatorze compagnies, commandée chacune par un capitaine & un lieutenant, qui ſervent alternativement d'

14 jours l'un : il y a un aide-major pour toutes les compagnies. Nous avons parlé plus haut des colonel & lieutenant-colonel de cette milice.

Saint-Malo a une chambre de commerce, & un député du commerce à Paris : il y a auſſi dans cette ville un inſpecteur des manufactures avec un commis pour la viſite & la marque des toiles.

Les royaumes d'Eſpagne & de Dannemarck ont chacun un vice-conſul dans cette ville. Leur juriſdiction s'étend dans les amirautés de Saint-Malo, de Dol & de Saint-Brieuc.

Son bureau de la marine eſt dans le reſſort du département de Breſt : il eſt compoſé d'un commiſſaire général de la marine ordonnateur, d'un commiſſaire des claſſes, lequel eſt tréſorier des claſſes de la marine.

On a dit, à l'article Bretagne, quels ſont les eccléſiaſtiques, les nobles & les députés des villes qui compoſent les états aſſemblés de la province. Qu'il nous ſoit permis d'ajouter ici, pour rendre ces détails complets, qu'outre les membres des états aſſemblés, il y a dans chaque diocèſe une commiſſion chargée des affaires des états, pendant l'intervalle des tenues : on l'appelle *commiſſion intermédiaire*. Elle eſt compoſée, pour Rennes, de ſix commiſſaires pour chacun des trois ordres ; tandis que les commiſſions intermédiaires des huit autres évêchés ne ſont compoſées que de trois commiſſaires de chacun des trois ordres, outre le ſécrétaire & le correſpondant de la commiſſion.

Depuis que le roi a vendu à la province ſes domaines & les contrôles, il y a pour les régir, pendant l'intervalle des tenues, une dixième commiſſion intermédiaire qui ſiège à Rennes : elle eſt compoſée de quatre membres de chacun des trois ordres. On la connoît auſſi ſous la dénomination de *ſecond grand bureau*, eu égard à la commiſſion intermédiaire de la capitale, qu'on nomme autrement *premier grand bureau*. C'eſt l'évêque diocèſain qui eſt le premier membre de chaque commiſſion intermédiaire. A Rennes l'évêque eſt le premier commiſſaire de chacun des deux grands bureaux.

L'état-major de Saint-Malo eſt compoſé d'un gouverneur de la ville, du château, forts, ports & havres en dépendants; d'un lieutenant de roi, d'un major, d'un commiſſaire de l'artillerie, d'un ingénieur du roi en chef & de l'aumônier du château. Les principaux forts en dépendants ſont le *grand Bé* & le *petit Bé*, le *Fort-royal*, l'île de *Sezembre*, l *Iſle à rebours*, la *Conchée*, le *Fort du cap*, *Rotteneuf*; le château de *Latte*, &c.

La ville de Saint-Malo n'eſt pas grande, parceque le ſol, ſur lequel elle eſt bâtie eſt limité; mais elle eſt très-marchande & fort peuplée à proportion de ſon étendue, puiſqu'on y compte 9 à 10 mille habitans. Elle eſt bâtie ſur un rocher ou petite île, nommée autrefois l'*Iſle d'Aaron*, laquelle n'eſt jointe à la terre ferme que par un chemin qu'on nomme la *chauſſée* ou *ſillon*. Cette île eſt hériſſée de rochers du côté du nord, à la faveur deſquels les fortifications de Saint-Malo rendent cette partie de ſon enceinte inacceſſible à l'ennemi.

La ville forme une eſpèce d'amphithéâtre du côté du ſud & de l'eſt: ſon enceinte a été reconſtruite en grande partie depuis le commencement de ce ſiècle. Les principaux baſtions qui la fortifient, ſont le *fort la reine*, le *rempart* attenant à la Bidouane, la *Hollande*, avec ſon glacis, le baſtion *Saint-Philipe* & celui de *Saint-Louis*.

Le château commande la ville & en défend l'accès du côté de la terre.

La forme de Saint-Malo reſſemble aſſez à un quarré long, dont l'angle, qui regarde la terre & attenant à la chauſſée, eſt fort allongé par le baſtion du château qu'on nomme la *Pointe de la galère*.

Le château, ſi on le conſidère ſans ſon baſtion, forme un quarré aſſez exact, dont l'enceinte eſt flanqué de 4 groſſes tours à chacun des angles.

La *Tour générale* & celle de *Quinquengrogne* la défendent du côté de la ville: la tour des *Dames* & celle des *Moulins* flanquent les deux angles attenants à la pointe de la Galère. Il y a un donjon entre la Tour générale & celle des Dames.

La partie de la ville, qui eſt en face de ce château, eſt fort régulièrement bâtie, ainſi que toute celle qui regarde la porte de Dinan. Les rues ſont fort irrégul res & les maiſons mal bâties dans le reſte de la vil cela vient, ſans doute, de ce qu'on n'a employé que bois pour en bâtir une grande partie, peut-être par que la pierre, quoique fort commune à Saint-Malo, très-dure à tailler.

L'enceinte de Saint-Malo eſt ouverte par les po *Saint-Vincent* & *Saint-Thomas*, toutes les deux at nantes au château, l'une à droite & l'autre à gauch par la *grande porte*, près de la bourſe, ſituée à l'ext mité du baſtion Saint-Vincent, au milieu du côté de ville qui regarde le levant, & par la porte de *Dina* conſtruite au milieu du côté de Saint-Malo qui rega le midi. On ne peut arriver de terre à cette ville q par la *chauſſée* : quoique les emplacemens ſoient ra dans l'enceinte de Saint-Malo, il y a cependant pluſie places, dont la plus conſidérable eſt la place *Saint-T* *mas* qui ſépare la ville du château ; les autres ſont place de la *cathédrale*, la *Beurerie* près la grande por le grand & le petit *Placître*, le *marché au bled*, & place du *Pilory*, qui n'eſt à proprement parler qu' carrefour.

Il y a près de la grande porte une *pompe* qui fourn de l'eau aux fontaines de la ville. On y compte envir 80 rues.

Saint-Malo a un quai fort étendu en face de la po de Dinan, entre le baſtion Saint-Philippe & celui de Louis. Il y en a deux autres au levant de la ville ; l' s'étend depuis le baſtion Saint-Louis juſqu'à la gran porte, & l'autre, plus large que les deux premiers, co mence à quelque diſtance de la bourſe & s'étend juſq la porte Saint-Vincent. A la pointe du baſtion Saint-Lo on a conſtruit un éperon qui s'avance dans la mer.

La ville de Saint-Malo a pris ſon origine d'un prieu de Bénédictins, dans lequel Jean de Châtillon, autr ment appellé *Jean de la Grille*, abbé de Begar, de l'ord de Cîteaux, étant évêque d'Aleth, nommé aujourd'h la *cité d'Aleth* dans le faubourg Saint-Servan, transfé ſon ſiège en 1141. Ce qui détermina ce prélat à ſe r tirer dans cette île, que l'on nommoit alors l'île d'*Aaro*

c'e

c'eſt qu'il voyoit que les habitans d'Aleth y alloient demeurer comme dans un lieu plus commode & plus avantageux, & qu'ils contribuoient à l'accroiſſement de la nouvelle ville que l'on y bâtiſſoit : il avoit d'ailleurs pour objet de s'y mettre lui & les habitans d'Aleth à l'abri des incurſions des ennemis. Il prit l'égliſe du prieuré de S. Vincent pour ſa cathédrale, & compoſa ſon chapitre de chanoines réguliers de Saint-Victor. Comme l'égliſe étoit petite, il y fit ajouter le chœur qu'on voit encore aujourd'hui & qui eſt très-beau. Ce fut à cette époque que l'île d'Aaron perdit ſon nom pour prendre celui de *Saint-Malo*, patron de l'égliſe d'Aleth, & ſon premier évêque.

Jean de Châtillon mourut en 1163 : on voit encore ſon tombeau près de la grille du ſanctuaire, ce qui lui a fait donner le nom de *Jean de la Grille*.

En l'année 1319, Alain Gontier, évêque de Saint-Malo, obtint du pape Jean XXII de remplacer les chanoines réguliers de Saint-Victor, qui compoſoient encore le chapitre, par des chanoines ſéculiers. Suivant la bulle que Alain Gontier obtint, le chapitre doit être compoſé de 15 chanoines prébendés, 4 chanoines ſemiprébendés, 11 chapelains, 8 choriſtes non-bénéficiers, 4 enfans de chœur & un ſécrétaire ; mais aujourd'hui il eſt compoſé de quatre dignitaires, ayant chacun un canonicat ; de [illegible] chanoines & 4 ſémiprébendés chanoines. L'évêque jouit auſſi d'une prébende & d'un canonicat. Les dignitaires ſont un doyen, deux archidiacres & un grand chantre. Le bas-chœur eſt compoſé de 13 chapelains, outre pluſieurs enfans de chœur.

Il n'y a à Saint-Malo qu'une ſeule paroiſſe qui eſt deſſervie dans l'égliſe cathédrale par un vicaire-curé perpétuel, outre lequel il y a cinq vicaires ou ſous-curés.

Le chapitre de Saint-Malo eſt ſeigneur de la ville conjointement avec l'évêque. Les dignités & les canonicats ſont à la nomination alternative du pape & de l'évêque. Ce prélat jouit de 35000 livres de revenu ou environ, & il paie 1000 florins à la cour de Rome pour ſes bulles.

Le diocèſe de Saint-Malo eſt un des plus étendus de la haute Bretagne : il eſt fort reſſerré du côté de la mais il s'avance dans les terres du nord au ſud, d Cancale juſqu'à Maleſtroit, dans une diſtance de de 24 lieues : il contient 160 paroiſſes & 24 trèv ſuccurſales. Ce diocèſe eſt diviſé en deux archidiac ſavoir l'archidiaconé de *Dinan* & celui de *Porhoet* : cun de ces archidiaconés eſt ſubdiviſé en 4 doyenné

Celui de Dinan eſt diviſé dans les doyennés de *lets*, *Pontdouvre*, *Bécherel*, & *Plumaudan*.

Celui de Porhoet dans les doyennés de *Mont* *Beignon*, la *Noue* & *Loheac*.

Ce diocèſe a un bureau ou chambre eccléſiaſtiq Saint-Malo, outre les officialités des archidiaconé Dinan & Porhoet.

A l'égliſe cathédrale de Saint-Malo il y a une frairie de S. Jean-Baptiſte, autrement appellée les *mes blancs* ou *meſſieurs de la S. Jean*. A cette confr eſt unie celle du S. Sacrement; elles ont chacune abbé à leur tête.

Le capitaine Jean Mortefouace, qui commando Saint-Malo, en 1377, donna à la confrairie de Sa Jean une maiſon qu'on nomme actuellement l'*ab* *Saint-Jean*. Le chapitre accompagne aujourd'hui meſſieurs de la S. Jean à leur proceſſion le jour de fête : auparavant ils étoient accompagnés d'une m tude d'inſtrumens. Cette confrairie ignore le moti ſon établiſſement. Un duc de Bretagne, s'étant trou Saint-Malo le jour de la ſaint Jean, aſſiſta à la pro ſion des hommes ou frères blancs, & leur accord permiſſion de ſe ſervir dans la ſuite, le jour de S. Je d'un vêtement à la façon de l'habit ducal, au-deſſus du ils mettent une eſpèce de baudrier dont les ducs ſe coroient dans leurs cérémonies.

Outre l'égliſe cathédrale il y a à Saint-Malo des *nédictins*, dont l'égliſe eſt très-belle; des *Récollets*, *Bénédictines* & des *Urſulines*.

Il y a auſſi des *frères des écoles chrétiennes*, qui ſeignent gratuitement les garçons; des *ſœurs de la paſſ* pour l'inſtruction des filles, & des *filles de la Chari* pour ſoigner les malades de la ville.

L'Hôtel-Dieu de Saint-Malo eſt deſſervi par les *filles de Saint-Thomas-de Villeneuve* : la ville a encore un hôpital général au fauxbourg de S. Servan.

L'évêché a deux ſéminaires, l'un à *Saint-Méen*, & l'autre à *Saint Servan*.

On compte cinq abbayes d'hommes & deux de filles dans le diocèſe de Saint-Malo ; ſavoir le monaſtère des Auguſtins de *Paimpont*, dans la forêt de Brécilien ; celui des religieux du même ordre de *Joſſelin*, près la forêt de Lanvaux ; celui de S. Jacques de *Montfort* & celui de *Beaulieu*, près Dinan, tous les deux du même ordre : l'abbaye de *Saint-Méen*, autrefois aux Bénédictins, eſt maintenant occupée par des prêtres ſéculiers de la Miſſion qui dirigent le ſéminaire.

Les abbayes de filles ſont les Bénédictines du *Mont-Caſſin*, & les Saintes-Claires de *Dinan*.

Les autres communautés du diocèſe ſont les Capucins, & les Récolets ; les Calvairiennes, le Bon Paſteur, les filles de la Croix & les filles de la Charité de *Saint-Servan* ; outre celles qui deſſervent l'hôpital de Saint-Servan, lequel eſt tout-à-fait diſtinct & ſéparé de l'hôpital général de Saint-Malo, ſitué dans le même fauxbourg.

Les Bénédictins, Dominicains, Cordeliers & Capucins de *Dinan* ; les Urſulines, Clariſtes, filles de ſaint Thomas, & les ſœurs de la Sageſſe de la même ville.

Les filles de la charité de *Saint-Méen*.

Les Carmes, les Urſulines & les Carmélites de *Ploermel*.

Les Carmes du *Guildo*.

Les Urſulines de *Montfort*.

Les Carmes, Urſulines & Bénédictines de *Joſſelin*.

Depuis que la ville de Saint-Malo fut devenue le ſiège de l'évêché d'Aleth, elle s'eſt inſenſiblement accrue, au point qu'elle devint une des plus floriſſantes villes du royaume. Elle s'eſt toujours fort diſtinguée par ſon commerce, particulièrement par celui de la mer du ſud, & a produit de grands hommes de mer & de bons négocians, qui, ſur la fin du dernier ſiècle & au commencement de celui-ci, ont fait, par leur induſtrie, entrer en France des ſommes conſidérables. Elle eſt le berceau de la compagnie des Indes, & la découverte du Canada eſt due à un de ſes habitans, *Jacques Quartier* : cette ville a auſſi l'avantage d'être la patrie du célèbre du *Gué-Trouin*, lieutenant-général des armées navales ; de M. de Maupertuis, ſi connu par ſon voyage dans le nord & ſes obſervations curieuſes, & de M. de Serré, traducteur de Pope.

Le commerce du Pérou ayant ceſſé, les négocians de cette ville le font encore avec l'Eſpagne par Cadix ; c'eſt le plus grand & le plus utile qui ſe faſſe à Saint-Malo, tant pour les particuliers que pour l'état en général. Ce commerce conſiſte principalement en toiles, fils, &c. que l'on tire de tous les endroits de la province où il s'en fabrique : on les adreſſe directement à Cadix, & c'eſt de là qu'il en paſſe une grande partie aux Indes. Le nombre des bâtimens qui y ſont employés n'eſt point fixé ; mais il eſt rare qu'il paſſe dix à douze navires de 140, 150 tonneaux plus ou moins, & qu'on n'en expédie pas au moins quatre les plus mauvaiſes années. Le temps de leur départ de France ſe règle ſur les avis que l'on reçoit du départ des flottes pour la nouvelle Eſpagne.

Les retours des Indes Eſpagnoles ſont toujours en eſpèces d'or & d'argent, ou en marchandiſes précieuſes & d'un débit aſſuré, tels que les cuirs, la cochenille, l'indigo, le bois de campêche, les laines du pays, le cacao, &c. &c.

Le commerce des Malouins avec Londres, Hambourg & Amſterdam, quoique moins conſidérable, ne laiſſe cependant pas que d'être fort étendu ; leur commerce avec Marſeille & l'Italie l'eſt auſſi, eu égard à la pêche de la morue aux îles de Terre-Neuve & du Banc, dont les armemens vont chaque année à environ 100 vaiſſeaux.

Quant au commerce des Malouins avec les Anglois, il conſiſte en toiles : en temps de paix ces derniers envoient, tous les ans, plus de 100 vaiſſeaux à S. Malo, & y apportent des draperies groſſières, du plomb, de l'étain, du charbon de terre, de la graine de lin, de la couperoſe & des noix de galle. Ils prennent preſque toujours le double de ce qu'ils apportent; ce qui fait voir que cette ville échange avec un avantage conſidérable.

Il s'en faut bien que ces échanges ſoient auſſi avantageux avec la Hollande. Les négocians d'Amſterdam apportent à Saint-Malo des bois en planches & en mats; des chanvres & du goudron; & ils y prennent encore des chargemens dont le fret leur eſt payé.

Les vaiſſeaux que les Malouins envoient pour la pêche de la morue ſont du port de 100 à 400 tonneaux. Ces bâtimens portent avec eux des ſels de *Guerrande* pour la ſalaiſon de leur pêche, & la morue, préparée par les Malouins, a une ſupériorité reconnue ſur celle que préparent les Anglois; laquelle eſt toujours fort ſèche, & n'a preſque plus de qualité; aulieu que celle que les Malouins préparent a l'avantage d'être conſervée, ſans aucune altération. Faut-il attribuer la bonté de la morue, préparée par ces derniers, à la qualité des ſels qu'ils emploient, ou faut-il l'attribuer à la préparation même, ou à tous les deux enſemble? Ce qu'il y a de certain, c'eſt que la qualité des ſels de Guerrande eſt moins corroſive que celle des ſels d'Eſpagne & de Portugal, employés par les Anglois à la ſalaiſon de la morue.

Quand les Malouins reviennent de leur pêche, ils ſe rendent à Bordeaux, à Bayonne, à Bildas, & font leur retour en vins, eaux-de-vie, pruneaux & réſine. D'autres portent leur morue ſèche en Eſpagne, ſur les côtes de Provence ou d'Italie, & rapportent à Saint-Malo des fruits, des ſavons, de la ſoude, de l'huile, de l'alun, &c. Tout cela ſe débite fort avantageuſement à Saint-Malo & à Nantes.

Pour donner une idée des armemens que la ville de Saint-Malo eſt en état de faire dans une année, nous rendrons ici compte de ceux qu'elle a faits en 1767: on en compte 115, dont dix pour la *Guinée*, quatre pour les *îles de l'Amérique*, trois pour *Cadix*, deux pour *Nantes*, trois pour *Marſeille*, vingt-huit pour *Terre-Neuve*, cinquante-trois pour le *Banc*, & douze pour *Saint-Pierre* & *Miquelon*.

Les plus forts des bâtimens expédiés pour la Guinée étoient de 400 tonneaux, & les moindres, du port de 100 tonneaux : ceux qui ont été envoyés à Cadix, Nantes & Marſeille étoient du port de 40, 45, 80, 120, 140, 150, & deux de 180 tonneaux. Deux de ceux expédiés pour les îles étoient de 400 tonneaux, un de 300 & un de 100.

Les plus forts des navires, partis pour Terre-Neuve, étoient de 400 tonneaux & le moindre de 90 : il en eſt parti de 60, 80 & 100 tonneaux pour le Banc ; & les bâtimens expédiés pour S. Pierre & Miquelon étoient de 80, 200 & 300 tonneaux.

Quand la guerre interromp le commerce, les Malouins ſ'occupent preſque tous à faire des courſes ſur les ennemis. Ils arment pour cet objet la plupart de leurs bâtimens. Par le moyen de ces armemens en courſe, les Malouins ſe dédommagent amplement des profits qu'ils pourroient faire dans le commerce, & d'ailleurs ils procurent la ſubſiſtance à un grand nombre de matelots & autres gens de mer qui ſans ce ſecours ſe trouveroient ſans emploi.

C'eſt dans le temps de ces armemens que les Malouins commercent le plus avec les Nantois, parceque les armateurs y amènent la plus grande partie des priſes qu'ils font.

Les négocians de Saint-Malo ſe ſont toujours attirés, par leur travail & leur bonne foi, la confiance de toutes les autres places ; & c'eſt à ces deux qualités réunies, ainſi qu'à leur fidélité & à la bravoure qu'ils ont montrée dans toutes les occaſions, que cette ville eſt redevable de ſa ſplendeur & du privilège que nos rois ont accordé aux habitans de ſe garder eux-mêmes.

Le port de Saint-Malo n'eſt rien moins que commode, & l'entrée en eſt très-difficile à cauſe des pointes de rochers qui ſe trouvent cachées ſous l'eau, enſorte qu'il faut avoir recours aux pilotes du port quand on ne ſçait pas bien la route. Lorſque les vaiſſeaux arrivent chargés ou qu'ils ſe mettent en charge pour partir, ils ne peuvent ſe tenir qu'à l'embouchure de la rivière de Rance, près de l'ancienne cité d'Aleth ; attendu qu'ils ne pourroient pas toujours être à flot, ſ'ils venoient ſe ranger contre les quais de la ville, par rapport aux marées périodiques qui couvrent & qui laiſſent à ſec alternativement, dans l'eſpace de 12 heures, toute la grève qui eſt entre Saint-Malo, la chauſſée, Saint-Servan & l'ancienne cité. Ce n'eſt pas qu'on n'y mette auſſi des vaiſſeaux en face du quai de la grande porte & ailleurs; mais c'eſt lorſqu'ils ſont à vuide & avec des couſſins.

Comme il n'y a point de rivière navigable qui aborde à Saint-Malo, & que ſa communication avec l'intérieur du royaume eſt très-difficile, il ſemble que cette ville ſeroit propre à devenir un port franc ſur l'Océan, ainſi que Marſeille l'eſt ſur la Méditerranée.

Sur la fin du dernier ſiècle, les Anglois bombardèrent deux fois la ville de Saint-Malo. Le 26 novembre de l'année 1693, ils parurent, ſur les 2 heures après midi, au nord de cette ville avec dix vaiſſeaux, depuis 50 juſqu'à 70 canons, qui mouillèrent en ligne au nord-nord-eſt de la Conchée; 5 galiotes à bombes mouillèrent en ligne à la foſſe aux Normands; les Brigantins les remorquèrent & portèrent leurs jets; ils étoient eſcortés de trois yacs & de quatre barques de 4 à 5 canons: à 7 heures du ſoir ils commencèrent à bombarder la ville ſans lui nuire.

Le 27 ils s'emparèrent de la Conchée, qui n'étoit pas à beaucoup près auſſi forte qu'elle eſt à préſent; détruiſirent par le feu le couvent des Récollets de l'île de Cezembre, les chapelles & tout ce qu'il y avoit de maiſons.

Le 28 ils jettèrent encore quelques bombes qui ne nuiſirent point, & le Dimanche 29 ils furent ſe porter derrière la Conchée pour ſe mettre hors de la portée du canon de la place; mais ſur les 8 heures du ſoir, temps de la pleine mer, il vint un de leurs vaiſſeaux, de 300 tonneaux, à toutes voiles, s'échouer près le Fort-royal ſur un rocher vis-à-vis la porte Saint-Thomas. Ce vaiſſeau étoit rempli d'artifice pour écraſer la ville, s'il eût produit l'effet que les ennemis en attendoient; mais ſe ſentant touchés, & voyant qu'on leur tiroit du Fort-royal, ils ſe hâtèrent d'y mettre le feu, tâchant de ſe ſauver dans leur canot: l'artifice ne leur en donna pas le temps par ils y périrent au nombre de 40 hommes, parmi leſquels étoit l'ingénieur, qu'on trouva la tête, les cuiſſes & les jambes briſés. Il y avoit douze tonneaux de poudre pour pouſſer cet artifice, qui fit un bruit ſi effroyable que la terre aux environs en trembla, des pierres, des cheminées en tombèrent à près de 2 lieues de Saint-Malo; les maiſons furent découvertes, les vîtres caſſées : les mâts & débris de cette machine infernale remplirent les rues de la ville : un virevault, de 18 à 20 pieds de long, tomba de bout ſur la maiſon du croiſſant, perça en tombant la couverture, le plancher du grenier & de la chambre, briſa le coin d'un lit où étoient trois enfans endormis, ſans les bleſſer, & fut tomber dans l'écurie entre deux chevaux : il ſauta pluſieurs bombes & carcaſſes ſur la ville. Quand la mer fut retirée on trouva ſur le ſable 300 bombes & 30 barils remplis d'artifice. En un mot, cet amas de matières deſtructives ne fit de mal à perſonne de Saint-Malo.

Le lundi 30, l'amiral tira un coup de canon, & appareilla avec la honte de n'avoir pu nuire à la ville.

Le 3 décembre, on trouva deux canons chargés dans deux greniers, & dans un jardin une carcaſſe remplie de bithume, qui s'enflamma auſſitôt qu'il eut pris l'air.

Vers le milieu de juillet de l'année 1695, la ville de Saint-Malo eſſuya un ſecond bombardement par les Anglois & les Hollandois; on apperçut leur flotte le 14 juillet; elle étoit compoſée de 70 voiles, dont 30 vaiſſeaux de guerre de 70 à 80 canons, de 20 à 25 galiotes à bombes, & le reſte en frégates & en flutes. Le ſieur de Ponhai entra à la vue de cette flotte avec une priſe Hollandoiſe de 400 tonneaux, chargée de ſeigle.

Les ennemis mouillèrent en ligne au nord de la Conchée qu'ils canonèrent & bombardèrent toute l'après-midi, & ne tuèrent qu'un ſeul homme. Le 15 au matin, ils bombardèrent la ville avec la plus grande vigueur : leur feu continua 11 heures ſans intervale & ils jettèrent au moins 1600 bombes, dont il en tomba 8 à 900 ſur la ville. Les forts & remparts de la ville répondoient avec la même vivacité; c'étoit un feu continuel de part & d'autre. Il y eut 7 maiſons brûlées & 800 endommagés ; dix perſonnes tuées : le bon ordre empêcha le progrès du feu.

Le 16 les ennemis continuèrent à canoner & bombarder la Conchée, qui leur répondoit au mieux : ils détachèrent deux brulots, dont un échoua ; l'autre s'attacha au fort & brula quelques barraques avec des munitions de guerre.

On ne ſait pas préciſément quel dommage reçurent les ennemis ; mais leur retraite précipitée, dans le temps qu'ils pouvoient déſoler la ville, continuant de la bombarder, fait croire qu'ils en avoient ſouffert beaucoup : ils demeurèrent quelque temps mouillés à la vûe de la Conchée juſqu'au 18, qu'ils diſparurent tout-à-fait.

En l'année 1758, pendant la dernière guerre, les Anglois firent deux deſcentes près Saint-Malo. La première ſe fit le 5 juin à Cancale, à 2 lieues de Saint-Malo : leur flotte avoit paru le 4 à la vue de cette ville ; elle étoit compoſée de 114 à 115 voiles. Les troupes ayant été miſes à terre à Cancale, le lendemain elles ſe répandirent, les jours ſuivans, dans les campagnes qu'elles pillèrent ; environ 2000 hommes s'avancèrent juſqu'à S. Servan ; où ils ne firent aucun mal ; mais ils mirent le feu à 80 vaiſſeaux qui étoient à Châle, Trichet & Solidor ; brûlèrent les corderies, les galleteries & pluſieurs autres magaſins, où les habitans de Saint-Malo tenoient les différentes choſes propres aux armemens. Ayant intercepté les lettres d'un courier, dont une annonçoit l'arrivée d'un ſecours conſidérable, ils ſe rembarquèrent précipitamment, & appareillèrent le 17 : mais les vents contraires les retinrent à la vue juſqu'au 22 qu'ils diſparurent, ſans avoir tiré un ſeul coup de canon ſur la ville.

Les Anglois firent une ſeconde deſcente à Saint-Caſt près de Saint-Malo, au commencement de décembre de la même année. Leur flotte étoit compoſée d'environ 100 voiles, ſous les ordres de l'amiral Howe : elle conſiſtoit en 4 vaiſſeaux de ligne, 6 frégates, 4 bombardières, 16 ſchoulps, & 70 navires de tranſport : ils mouillèrent le 3 au ſoir, dans la baie de la Frénaye ſous le cap Frenel.

Le lundi 4, au matin, ils s'approchèrent de la baie de S. Briac, & y débarquèrent ſans obſtacle.

Le Mardi 5, ils campèrent ſur la partie de S. Lunaire & ſe répandirent dans la campagne.

Le vendredi 8, ils levèrent leur camp de Saint-Lunaire, & ſe portèrent au Guildo, dont ils ne purent paſſer les gués que le lendemain à cauſe de la marée : ils mirent le feu à toutes les maiſons du côté où on leur avoit réſiſté.

Le 10 nos troupes ſe trouvant raſſemblées, & en état de les attaquer, les Anglois commencèrent leur rembarquement ; mais comme le lundi ils avoient encore à terre leurs meilleures troupes, dont la maiſon du roi faiſoit partie, on commença une attaque définitive ſur les 9 heures du matin. Le feu fut vif de part & d'autre, & nos troupes, commandées par M. le duc d'Aiguillon, malgré le feu de cinq frégates & de trois bombardières, fondirent ſur les Anglois la bayonette au bout du fuſil, les pourſuivirent juſques dans la mer, où ils ſe précipitoient pour regagner leurs bateaux. Cette bataille ſe donna dans la grève de Saint-Caſt, & finit à midi & demi. On compte que les Anglois y ont perdu environ 3000 hommes tués & noyés, & environ 700 priſonniers, parmi leſquels étoient pluſieurs ſeigneurs : notre perte ne ſe monta qu'à 400 hommes tués & bleſſés.

Nous revenons au diocèſe de Saint-Malo pour donner une idée de ſes productions. C'eſt un pays fertile en grains & ſur-tout en beſtiaux à cauſe de ſes bons pâturages, & quoique la plupart des paroiſſes, qui compoſent le diocèſe, ſoient ſituées dans les terres, & par conſéquent hors d'état de faire par elles-mêmes aucun commerce de mer, les habitans de la campagne ne laiſſent pas de vendre avantageuſement leurs denrées, parceque la conſommation en eſt grande à Saint-Malo, où il ſe fait des armemens continuels : ces denrées conſiſtent principalement en grains, en légumes & en fruits.

Pour ce qui concerne les villages qui ſont ſitués ſur les côtes, depuis la rivière de Coeſnon juſqu'à celle de Logne, il s'y fait une pêche de maquereaux, à laquelle ſont employés au moins 100 barques, depuis 6 juſqu'à

10 tonneaux. Pendant que dure cette pêche, ces barques ſortent le matin & reviennent le ſoir, quand la marée eſt bonne.

Le poiſſon, qu'ils prennent, ſe débite frais & ſalé, mais en bien plus grande quantité de la dernière ſorte, parcequ'étant ainſi préparée, on la tranſporte en Normandie, où il s'en fait une conſommation conſidérable.

Cancale, petit port à 2 lieues de Saint-Malo, eſt célèbre par la pêche des huîtres qui y ſont excellentes : Il y a une belle rade où une flotte Angloiſe, de plus de 100 vaiſſeaux, mouilla pendant plus de trois ſemaines en 1758.

Les principales villes du diocèſe de Saint-Malo ſont Dinan, Montfort, Ploermel, Joſſelin. Les autres lieux les plus conſidérables ſont Châteauneuf, marquiſat, Combourg, où il y a un beau château ; Guer, Bécherel, Plélan, Tintigniac, Broons & Saint-Méen.

Il y a une forge au village de *Paimpont*, à 13 lieues au midi de Saint-Malo : le fer, que l'on y fabrique, eſt fort eſtimé, & on le dit preſqu'égal, en qualité, à celui d'Eſpagne.

Dans le village d'*Evran*, à 2 lieues au midi de Dinan, & à environ 6 de Saint-Malo, on trouve quantité de pétrifications, de foſſiles & de pierres, dites *Saint-Juval*, formées de débris de coquilles.

Dans l'île *Sézembre*, un des forts de Sain-Malo, il ſe trouve du talc en feuilles fort étendues, qui eſt blanc, uni & tranſparent.

*Guichen* eſt aujourd'hui connu par ſes eaux minérales, ainſi que l'abbaye Saint-Jean des prés les *Joſſelin* & *Dinan* ; voyez chacun de ces articles.

SAINT-MANSUY-DE-TOUL, abbaye de Bénédictines ; *voyez* TOUL.

SAINT-MARCEL, village du duché de Bourgogne, parlement & intendance de Dijon, recette de Saint-Laurent, bailliage & grenier à ſel de *Châlon-ſur-Saône* : il n'eſt éloigné que d'une demi-lieue de cette dernière ville, & eſt ſitué dans un pays de plaines. Le roi Gontran y fonda, en 577, un prieuré de Bénédictins dans l'égliſe auquel il fut enterré.

SAINT-MARCEL, paroiſſe du Quercy, au gouve
ment général de Guienne & Gaſcogne, ſituée près
Réalville, ſur la rivière de Lerſe; dans le diocèſ
élection de Cahors, intendance de Montauban : c
compte environ 150 habitans. Il y a une abbaye co
mendataire de l'ordre de Cîteaux, fille de Cado
elle vaut environ 2000 livres de rente à ſon abbé,
paie 50 florins à la cour de Rome pour ſes bulles.

SAINT-MARCELLIN, petite ville du Viennois, c
le bas Dauphiné, dans une ſituation agréable, au p
d'une colline près l'Iſère, à deux lieues de S. Antoi
à quatre de Romans, & à ſept de Grenoble & de
lence. C'eſt le ſiège d'un bailliage, & l'on y compte
viron 2000 habitans. Cette ville, dans laquelle on e
par quatre portes, a de belles fontaines d'eau vive,
cours planté d'arbres, un mail, & des dehors charma
Il y a un couvent de Carmes, qui y tiennent le coll
pour les humanités; une maiſon des Urſulines, très-b
bâtie dans la grande place; un monaſtère de filles de
Viſitation, & un prieuré de chanoines réguliers de l'or
S. Antoine, qui deſſervent la cure de l'égliſe paroiſſi
du titre de S. Marcellin. Le couvent des Récollets
hors de l'enceinte de la ville. Le territoire de ce li
produit de bons vins, des bleds, & d'excellens pâtur
ges. On y fait commerce de ſoieries écrues.

SAINT-MARCELLIN, petite ville, château & ſe
gneurie du comté du Forez, dans le diocèſe & l'inte
dance de Lyon & dans l'élection de Montbriſon. Ce
ville eſt ſituée dans la plaine à une lieue de S. Ramb
& à deux & demie de Montbriſon : on y compte 12
communians. Il y a une papeterie & pluſieurs mouli
ſur la Mare. Le château de S. Marcellin eſt beau, &
jardins ſont très-variés.

SAINT-MARDS-EN-OTHE, petite ville de la Cha
pagne proprement dite, ſur la frontière du Sénonois,
5 lieues vers le couchant d'hiver de Troyes; diocèſe
élection de cette ville, parlement de Paris, intendan
de Châlons : on y compte environ 1200 habitans. L
hameaux de Vaucois, Bellefaite, Vaubadon, Courtilla

…-Minis, la Lizière des bois, la Croix S. Jacques, Freyceſſy & les Roblins ſont de ſa collecte.

SAINT-MARIEN-D'AUXERRE, abbaye commendataire de Prémontrés ; *voyez* AUXERRE.

SAINT-MARTIAL-DE-LIMOGES, abbaye de l'ordre de S. Benoît, aujourd'hui ſéculariſée ; *voyez* LIMOGES.

SAINT-MARTIN, petite ville, le principal lieu & la ſeule ville de l'Île de Ré, avec un petit port, qui eſt auſſi le ſeul de cette île, ſituée ſur la côte ſeptentrionale, vis-à-vis d'une pointe de terre du bas Poitou, qui forme un golfe à l'embouchure de la Sêvre Niortoiſe. C'eſt un gouvernement de place, uni à celui de l'île, & indépendant de celui de ſa citadelle, tous les deux ſous le gouvernement général du pays d'Aunis. On y compte environ 200 habitans, non compris la garniſon, les matelots & pêcheurs qui ſont en mer. La ville eſt fortifiée de 6 grands baſtions & de 5 demi-lunes. Pour ce qui concerne le port, la baye, la juriſdiction, &c. *voyez* RÉ.

La citadelle commande le port, la ville & la campagne ; c'eſt un quarré parfait, bien fortifié de baſtions, demi-lunes, demi contregardes, cuvettes & foſſés brayés.

Outre la paroiſſe & les deux temples de Saint-Martin, il y a deux hôpitaux ; un pour les militaires & les bourgeois, deſſervi par les frères de la Charité ; un pour les femmes, deſſervi par les ſœurs griſes, & pour le ſpirituel par un Auguſtin.

L'état-major de la ville eſt compoſé d'un gouverneur, pour la ville & l'île, d'un lieutenant de roi & d'un major : celui de la citadelle eſt compoſé d'un lieutenant de roi, commandant, d'un major, d'un capitaine des portes & d'un écrivain.

La police de la ville, ainſi que celle de l'île, s'exerce par le gouverneur qui a un lieutenant, lequel juge en ſon nom : les appels ſont portés à la Rochelle.

Les habitans vont beaucoup à la pêche de la morue.

Outre les pêches qui ſe font autour de cette île, & dont il eſt fait mention au mot *Ré*, il faut y ajouter la pêche de la raye.

SAINT-MARTIN-ABLOIS *ou* SAINT-MARTIN-D'AMBLOIS, bourg du Rémois, en Champagne ; diocèſe de Reims, parlement de Paris, intendance de Châlons, élection d'Epernay. Ce lieu eſt ſitué à une lieue entre le midi & le couchant d'Epernay : on y compte environ 800 habitans. C'eſt une châtellenie, qui étoit autrefois mouvante d'Epernay ; mais elle relève aujourd'hui de la tour du Louvre.

SAINT-MARTIN-AUX-BOIS, abbaye de l'ordre de S. Auguſtin, dans la haute Picardie, au diocèſe de Beauvias, dont la manſe abbatiale fut unie, en 1675, au collège des Jéſuites de Paris, aujourd'hui le chef-lieu de l'univerſité de cette ville ; les bénéfices en dépendant, qui étoient ci-devant à la préſentation du recteur du collège, ſont actuellement à la nomination du bureau, lequel droit vient de lui être confirmé par arrêt obtenu au mois de janvier de l'année 1770 : la taxe en cour de Rome eſt de 400 florins.

SAINT-MARTIN-AUX-JUMEAUX, autrefois abbaye commendataire d'Auguſtins, congrégation de France ; mais aujourd'hui un convent de Céleſtins : *voyez* AMIENS.

SAINT-MARTIN-DES-AIRES, abbaye commendataire de S. Auguſtin de la congrégation de France, au diocèſe de Troyes, en Champagne : elle vaut environ 3000 livres de rente ; la taxe pour la cour de Rome eſt de 160 florins.

SAINT-MARTIN-DE-CANIGOU, abbaye régulière de Bénédictins, ſituée ſur le mont Canigou dans le Rouſſillon : *voyez la page 847 du V. vol.*

SANT-MARTIN-DE-LAON, abbaye commendataire de Prémontrés : *voyez* LAON.

SAINT-MARTIN-DE-NEVERS, abbaye commendataire d'Auguſtins ; *voyez* NEVERS.

SAINT-MARTIN-DE-PONTOISE, abbaye de Bénédictins ; *voyez* PONTOISE.

SAINT-MARTIN-DE-SÉEZ, abbaye commendataire de Bénédictins ; *voyez* SÉEZ.

SAINT-MAUR-HORS-LA-VARENNE *ou* SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS, paroiſſe dans l'île de France, au gouvernement général de même nom ; diocèſe, parlement, intendance & élection de Paris : ſur la rive droite de la Marne, ſur laquelle elle a un pont de pierre, entre le parc de même nom & celui de Vincennes ; à 2 lieues & demie, au levant d'hiver de Paris : on y compte environ 400 habitans. Ce lieu eſt remarquable par un château magnifique, appartenant à M. le prince de Condé : on admire la belle ſituation de cette maiſon de plaiſance, ſon édifice & ſes quatre pavillons, les terraſſes & les colonnes qui en décorent l'entrée, les appartemens, & ſurtout les cabinets dont la diſpoſition & les ornemens ſont ce qu'il y a de plus galant : les jardins faits d'après les deſſins de le Noſtre. Les deux parterres, bordés par la rivière & par une grande allée couverte, ſont ce qu'on peut imaginer d'agréable. L'orangerie ne mérite pas moins d'attention.

Il y a entre le village & le château une égliſe collégiale, ſous le titre de ſaint Maur des foſſés, dont le chapitre eſt compoſé d'un chantre qui a 2000 livres de revenus, de 8 autres chantres qui ont 1000 livres & de 4 vicaires perpétuels qni ont chacun 500 livres. Ce chapitre eſt curé primitif du lieu, & toutes les places ſont à la nomination du roi.

**SAINT-MAUR-SUR-LOIRE**, paroiſſe du Saumurois, ſur la rive gauche de la Loire, à 4 lieues au levant d'hiver d'Angers, diocèſe de cette ville : on y compte environ 700 habitans. Il y a une abbaye commendataire de Bénédictins de la congrégation de S. Maur, fondée vers l'an 542 par ſaint Maur, diſciple de ſaint Benoît. Elle vaut 4 à 5000 livres à ſon abbé, qui paie 150 florins à la cour de Rome pour ſes bulles.

**SAINT-MAXIMIN**, petite ville de la baſſe Provence, diocèſe, parlement & intendance d'Aix, chef-lieu d'un bailliage & d'une viguerie ; ſituée à la ſource du fleuve d'Argent, à 6 lieues d'Aix, dans une grande plaine, voiſine de montagnes fort hautes : on y compte environ 1[illegible]0 habitans. Cette ville n'a rien de remarquable qu'une belle place publique, avec une fontaine au milieu : la maiſon de ville, avec ſon horloge, eſt à un des côtés de cette place. Elle doit ſon origine à un monaſtère de Bénédictins, qui étoit une filiation de l'abbaye de S. Victor de Marſeille. Des oſſemens de ſaintes, trouvées dans une cave ſouterraine de l'égliſe de ces moines, ayant commencé à attirer une affluence prodigieuſe de peuples à ce couvent, on changea ces Bénédictins contre des Dominicains, qui donnèrent un crédit encore bien plus grand à ces reliques nouvellement découvertes. Quelques-uns de ces derniers moines s'établirent dans une grotte ſouterraine, appellée la *Baume*, & depuis la *Sainte-Baume*, qui ſe trouve au milieu d'une montagne de 3 lieues de haut, & de 10 d'étendue du levant au couchant, étant entourée d'une grande & épaiſſe forêt, entre S. Maximin & Toulon. Ces reliques ſont regardées dans la province comme étant de la Magdeleine, comme celles de ſainte Marthe à Taraſcon, & celles du Lazarre à Marſeille; malgré tout ce que bien des ſavans ont pu alléguer pour combattre cette tradition. Quoi qu'il en ſoit, les Dominicains, qui occupent aujourd'hui ce monaſtère, ont le privilège que leur ſupérieur ne dépend d'aucun évêque, & qu'il a l'autorité de baptiſer, de marier & de porter les ſacremens aux habitans de la ville. L'égliſe de leur couvent eſt grande, bien éclairée & d'une belle architecture. Elle eſt ornée en dedans de pluſieurs colonnes magnifiques de marbre, & ſurtout le maître-autel, lequel eſt un vœu de Louis XIII, &, ſans contredit, un des plus magnifiques du royaume. Tout le reſte de l'égliſe eſt tapiſſée d'un nombre prodigieux d'*Ex-Voto*, en peintures, de la main des plus habiles maîtres, & chaque autel eſt décoré de toutes ſortes de vaſes, de chandeliers, de lampes, & autres ornemens d'or & d'argent. Cette égliſe renferme les reliques qui paſſent pour être de ſainte Magdeleine; elles ſont renfermées dans une châſſe de porphyre, ſous un petit dôme, ſoutenu par 4 colonnes de marbre, devant le grand autel: en deſcendant 10 ou 12 marches dans une cave ou chapelle qui eſt au-deſſous de la nef, on voit un chef, que les gens du pays ſoutiennent opiniâtrément être celui de ſainte Magdeleine. Il eſt couvert d'un cryſtal, & on y remarque encore ſur le front la place de deux doigts de large en chair, tirant un peu ſur le roux, ſans être corrompue. On dit que c'eſt l'endroit où notre Seigneur la toucha, après ſa réſurrection, quand il lui dit: *Noli me tangere*. Ce chef eſt dans une châſſe d'or qui repréſente le col & les épaules, & qui a été donnée par Charles II, roi de Sicile & comte de Provence.

Elle eſt entourée de quelques petits anges, qui en font l'ornement, en la ſoutenant. Cette même chapelle, toute étroite qu'elle eſt, renferme quatre tombeaux, qui ſont ceux de ſainte Magdeleine, de ſaint Maximin, de ſaint Marcel & de ſaint Sidoine. On montre, en ce même lieu & dans une chapelle voiſine, un grand nombre d'autres reliques, richement enchâſſées.

Il y a en ce lieu une foire conſidérable, 15 jours après les fêtes de Pâques. Le territoire des environs eſt auſſi agréable qu'abondant; & on y recueille ſur-tout une très-grande quantité de ſafran.

**SAINT-MÉEN**, bourg de la haute Bretagne, ſitué à peu près au milieu du diocèſe de Saint-Malo, à environ 12 lieues vers le midi de cette ville; à quelque diſtance de la rive gauche du Men, & à 2 lieues au couchant de Montfort : on y compte environ 400 habitans. Il y avoit autrefois une abbaye de Bénédictins, mais elle fut cédée aux prêtres de la miſſion pour diriger le ſéminaire que l'évêque y établit en 1640. Elle vaut 7000 livres de rente au titulaire, & la taxe pour la cour de Rome eſt de 200 florins.

**SAINT-MENOUX**, bourg du Bourbonnois, diocèſe de Bourges, ſitué ſur le ruiſſeau de la Roſe, qu'on appelle auſſi de Saint-Menoux, à 3 lieues de Moulin, & [illegible] de Bourbon-l'Archambaut : on y compte environ [illegible] habitans. Cette paroiſſe a pris ſon nom de l'abbaye dont l'abbeſſe eſt dame du lieu : c'eſt une abbaye de filles de l'ordre de S. Benoît, & elle a été réformée en [illegible]7, & unie à la congrégation de Cheſal-Benoît, & depuis à celle de S. Maur. Elle renferme 16 dames de chœur, qui jouiſſent de 12 à 15000 livres de rente. La paroiſſe, dans laquelle elle a été bâtie, s'appelloit autrefois Mouilly : la taille eſt perſonnelle. Les terres des environs ſont fortes, à froment, ſeigle & avoines, & d'aſſez bon rapport. Les foins ſont abondans & graſſes; les pâcages reſſerrés. Les habitans font un commerce conſidérable. Il y a quelques vignes de bon produit, des étangs & des bois. Ce lieu a pluſieurs foires dans l'année, le [illegible] février, le mardi de la Pentecôte, le 11 juin, le 14 août & le 30 octobre. Il n'y a pas de marché.

**SAINT-MESMIN**, paroiſſe de l'Orléanois, ſituée ſur le Loire, à 2 lieues au couchant d'Orléans, diocèſe, intendance & élection de cette ville : on y compte environ 250 habitans. Il y a une abbaye commendataire, occupée aujourd'hui par les Feuillans non réformés : elle vaut environ 8000 livres de rente ; la taxe en cour de Rome eſt de 200 florins.

SAINT-MICHEL DE-CUXA, abbaye commendataire de Bénédictins, ſituée dans le Rouſſillon, au pays de Conflent, à un quart de lieue de Pradès. *Voyez la page 646 du vol. V.*

SAINT-MICHEL-DE-L'AIGUILE, ancienne abbaye, près la ville du Puy en Velay, dont tous les revenus ſont aujourd'hui unis à la manſe capitulaire de l'égliſe du Puy.

SAINT-MICHEL-EN-L'HERM, paroiſſe du bas Poitou, aſſez près de la mer, à 2 lieues au midi de Luçon, diocèſe de cette ville : on y compte 200 habitans. Il y a une abbaye de Bénédictins de la congrégation de S. Maur, fondée l'an 682 par Anſoalde, évêque de Poitiers. Sa manſe abbatiale eſt unie au collège des Quatre-Nations à Paris, & le roi confère les prieurés & chapelles qui dépendent de cette abbaye : la taxe en cou de Rome eſt de 526 florins.

SAINT-MICHEL-EN-THIÉRACHE, paroiſſe du pay de Thiérache, dans la haute Picardie, près des confin de la Champagne & du Hainault, à 2 ou 3 lieues a couchant de Rocroy, ſur une des ſources de l'Oiſe, diocèſe de Laon, élection de Guiſe : on y compte enviro 300 habitans. Il y a une abbaye de Bénédictins de l congrégation de S. Vanne, fondée en 944 par Guilbert comte de Thiérache : elle vaut environ 15000 livres ſon prélat, qui paie 500 florins à la cour de Rome po ſes bulles.

SAINT-MICHEL-DE-TONNÈRE, abbaye de Bén dictins : *voyez* TONNÈRE.

SAINT-MIHIEL, ſeconde ville du duché de Ba dans les États de Lorraine, cour ſouveraine de Nanc chambre des comptes de Bar ; diocèſe de Verdun, ſiè d'un grand bailliage, où l'on ſuit la coutume dite *Saint-Mihiel* ; d'un hôtel de ville, d'une maîtriſe pa ticulière des eaux & forets ; chef-lieu d'une recette des finances, d'une recette des domaines & bois, & d'une ſubdélégation ; réſidence d'une brigade de maréchauſſée. Cette ville eſt ſituée au bord droit de la Meuſe, dans un vallon environné de montagnes, ſur l'une deſquelles ſont les reſtes du château que Sophie, comteſſe de Bar, avoit fait bâtir en 1085. Elle eſt à 3 lieues au-deſſous de Commercy, à 6 de Bar, 7 de Verdun & de Pont-à-Mouſſon, 10 de Nancy. Le ruiſſeau de Marſoupe coule le long des maiſons, & ſe jette dans la Meuſe au-deſſus de la ville.

Saint-Mihiel a ſix portes & trois fauxbourgs : Louis XIII en fit le ſiège en 1655, & manqua d'y être tué. La cour des grands jours y a réſidé depuis 1380 juſqu'au ſiècle dernier qu'elle fut remplacée par l'une des deux chambres de la cour ſouveraine de Nancy, qui, à ſon tour, fit place à un bailliage dont le diſtrict étoit très-étendu, & regardé comme le chef du Barrois, appellé *Non-mouvant*. La ſuppreſſion des anciens & l'établiſſement des nouveaux bailliages en 1751, ont apporté dans celui-ci les changemens que l'on y remarque.

La ville de Saint-Mihiel, où l'on fait actuellement nombre de 5600 habitans, doit ſon origine à une fameuſe abbaye de Bénédictins de la congrégation de S. Vanne, fondée en 709, ſelon le titre original qui y eſt conſervé. La bibliothèque eſt très-riche. En 1734 on découvrit le tombeau du comte Wulfoad, fondateur de cette abbaye, & on remit au tréſor ce qui fut tiré de ce monument : entr'autres choſes il y avoit un anneau, dont la cornaline gravée en cachet, & aſſez groſſièrement montée en or, repréſente Minerve.

La collégiale, formée des chapitres réunis d'Hattonchatel & d'Apremont, & tranſférés ici en 1707, eſt deſſervie par un chapitre compoſé de quatre dignitaires que l'on nomme prévôt, doyen, chantre, écolâtre ; de ſept chanoines & de trois ſémi-prébendés, le dernier deſquels ne fut fondé qu'en 1752 par l'un des chanoines. Ce chapitre reçut de l'évêque de Verdun en 1752 des ſtatuts qui furent homologués par arrêt du conſeil du 11 juin ſuivant.

La paroiſſe, égliſe très-ancienne, eſt remarquable par un ſépulcre en pierre blanche, dont les figures ſont plus grandes que le naturel, & par d'autres excellens ouvrages juſqu'à préſent plus connus que leur auteur.

Les couvens ou maiſons régulières ſont au nombre de ſept, tant d'hommes que de filles. Les maiſons d'hommes ſont les chanoines réguliers de S. Auguſtin de la congrégation du Sauveur, reçus en 1643, aux conditions qu'ils enſeigneroient aux enfans; les Carmes déchauſſés admis en 1645, aux conditions par eux de renoncer à un des points de leur inſtitut qui eſt celui de la mendicité; les Capucins & les Minimes. Les monaſtères de filles ſont ceux de la Congrégation, des Annonciades & des Carmélites.

Il y a de plus un hôpital gouverné par un religieux aumônier, & une maiſon de charité commencée en 1700: on y a uni la Providence, maiſon fondée pour des pauvres orphelins.

Les hommes célèbres qu'a produits la ville de Saint-Mihiel ſont Richard de Vaſſebourg, archidiacre de Verdun, hiſtorien; Henri Hennezon, illuſtre abbé de S. Mihiel; Charles-Louis Hugo, Prémontré, écrivain renommé, mort abbé d'Etival en 1739; Nicolas Maillot, Bénédictin, diſciple de Deſgabets; Ignace-Iſidore Mengin, grand médecin; Nicolas Maréchal, ingénieur qui avoit fortifié la ville neuve de Nancy; Berain, fameux deſſinateur, mort au Louvre, où Louis XIV l'avoit logé, & Léopold Durand, Bénédictin, excellent architecte. François-Joſeph Deſcamus, de l'académie des ſciences, étoit né au fief de Pichomeix près de Saint-Mihiel.

Le terrein, dans l'étendue de ce bailliage, eſt aſſez fertile en froment, ſeigle, avoine, orge, navette; vins, bois & fourages: il y a auſſi pluſieurs papeteries.

Les carrières du mont Sainte-Marie, ſur le chemin qui va de Saint-Mihiel à Verdun, & les environs de la ville de S. Mihiel préſentent des gryphites, des crabes, des coquilles inſérées dans le caillou, des aſtroïtes foſſiles, imitant la cervelle du cerveau humain, nommées autrement des cérébrites; des pierres étoilées, rayonnées en étoiles, pierres judaïques, ſabots, bélemnites métalliſſées, dendrittes, cœurs de bœuf, pierres approchant du tronc d'un arbre, pierres ſpongieuſes imitant les feuilles de ſaule, le champignon, l'épis de froment, la vérole, des ſtalagmites de 4 couleurs, des pierres faites en grappe de raiſin, d'autres imitant le corail, le lepas, des turbulites, dentales, limaçons, nérites, buccins, turbinites, volutes, cylindres, roches, tonnes, ourſins en cœur, moules, tellines, boucardes, peignes, térébratules, pierres brillantes, dragées de Tivoly en maſſe, d'autres imitant des racines rouges. Dans le lieu dit *Jar*, à une lieue de S. Mihiel, le naturaliſte trouvera des pierres dites des dragées, ainſi que de plus petites appellées *nompareilles*.

SAINT-NAZAIRE, gros bourg de la haute Bretagne, avec un port, ſur la rive droite de la Loire, près de ſon embouchure à 8 ou 9 lieues au couchant de Nantes, diocèſe & recette de cette ville, parlement & intendance de Rennes : on y compte environ 1000 habitans. Son port eſt ſitué à une demi-lieue à l'embouchure de la Loire. On trouve quantité de pierres d'aimant dans un champ nommé l'*Orme*, du territoire de la Villée-Martin, village dépendant de la paroiſſe de S. Nazaire. Celles qui ſont répandues ſur la terre n'ont pas beaucoup de qualité ; mais celles que l'on trouve en fouillant dans la terre, ſont très-précieuſes : elles ſont cauſe que les bouſſoles des vaiſſeaux varient beaucoup lorſqu'ils ſont à la hauteur de ce lieu.

SAINT-NICOLAS-DE-PORT, ville ou bourg du duché de Lorraine, diocèſe de Toul, bailliage & cour ſouveraine de Nancy. Cette ville, où l'on compte 2200 habitans, doit ſon origine comme ſon nom au grand S. Nicolas, auquel la dévotion ne peut être plus grande, les pélerins y arrivant de toutes parts. Elle eſt à 2 lieues au-deſſus de Nancy, à 3 lieues de Lunéville, & à 73 de Paris, à gauche de la Meurthe qui commence à être navigable en cet endroit, & que l'on y paſſe ſur un beau pont de pierre, rétabli ſous le règne du roi de Pologne. Le commerce, qui y floriſſoit dans le XVI ſiècle, engagea le duc Charles III à y établir deux foires franches de 15 jours chacune, & un conſeil de quatre notables marchands, pour décider définitivement les affaires de commerce pendant ces foires, *juſqu'à la valeur de* 200 *écus d'or ſol.*

Le duc Henri permit en 1612 aux juges-conſuls de Saint-Nicolas d'exercer leur juriſdiction par tout le marquiſat de Nancy ; mais cette ville ayant été brûlée par les Suédois en 1635, le commerce en eſt tombé avec la prévôté qui y étoit établie. Il n'y a plus qu'un hôtel de ville. Les Bénédictins de la congrégation de S. Vanne y ont un prieuré : leur monaſtère, bâti ſur le plan qu'en avoit fait le maréchal de Vauban, eſt très-beau ; & l'égliſe, dédiée ſous le titre de ſaint Nicolas, ne le céderoit en beauté qu'à peu de cathédrales. Cette égliſe tient lieu de paroiſſe annexe de celle de Varéngéville, village qui n'eſt ſéparé de S. Nicolas que par la rivière : un des moines du prieuré y fait les fonctions paſtorales ſur l'approbation de l'ordinaire. Outre ce prieuré, il y a pluſieurs autres maiſons religieuſes à Saint-Nicolas : on y voit des Capucins, des filles de la Congrégation, des Bénédictines, des Annonciades Céleſtes ; & deux établiſſements encore plus utiles que tous les moines & toutes les nones, ſavoir un petit collège & un hôpital fondés dans le quinzième ſiècle par les habitans du lieu, aidés de leur charitable & digne curé, Simon Moûiſet : il a 4800 livres de revenus, & une chapelle en titre ſous l'invocation de ſaint François & de ſainte Elizabeth. Les ſœurs de la Charité y ſoignent les pauvres.

Saint-Nicolas eſt la patrie du poëte Didier Oriet, vivant dans le ſeizième ſiècle ; de Claude Petitdidier, Bénédictin, abbé de Sénones, puis évêque de Macra, mort en 1728, âgé de 69 ans ; & de Jean-Joſeph Petitdidier, frère du précédent, ſavant Jéſuite.

Les foſſiles ne ſont pas des richeſſes étrangères dans ce bourg ; on y trouve des entroques faites en forme de roſes, quelques limaçons applatis à bouche ronde, & des coquillages faits en cornets : à Crévy & à Harraucourt, villages voiſins, on découvre des gryphites, des huitres, tubulaires, cames, tellines, peignes, pelures d'oignons, pierres judaïques, aſtroïtes, ſabots, buccins, volutes, cornes d'ammon, &c.

**SAINT-OMER**, ville épiſcopale & place forte du comté d'Artois, parlement de Paris, intendance de Flandres, conſeil provincial d'Artois; ſiège d'une maîtriſe des eaux & forêts, d'un bailliage conſidérable où reſſortiſſent plus de 100 villages: on y plaide 2 fois la ſemaine, auſſi bien qu'à l'échevinage compoſé d'un mayeur qui change tous les ans, de 12 échevins & de pluſieurs autres officiers, &c. on y compte 11800 habitans. Elle doit ſon origine à l'une des plus célèbres abbayes de France de l'ordre de S. Benoît, fondée par ſaint Bertin en 626, dans un endroit nommé *Sithieu*, qui prit enſuite celui de S. Omer, évêque de Thérouenne. Après la deſtruction de cette ville (de Thérouenne) le pape Paul IV érigea Saint-Omer en évêché en 1553. L'évêque qui jouit de 40000 livres de rentes eſt à préſent ſuffragant de Cambrai: ſon diocèſe comprend 112 paroiſſes ſous un archiprêtré, deux archidiaconés & douze doyennés ruraux.

La ville de Saint-Omer avoit été entourée de murs en 880, & fort aggrandie en 900: elle s'eſt toujours accrue, de façon qu'elle eſt aujourd'hui la ſeconde ville de la province, & l'une des plus fortes qu'il y ait dans les Pays-bas Elle fut priſe en 1677, par l'armée de France commandée par Monſieur: ce prince, quelques jours auparavant, avoit battu le prince d'Orange près de Caſſel. Saint-Omer eſt un gouvernement de place dépendant du gouvernement général militaire d'Artois, & le chef-lieu d'un des deux départemens de lieutenance de roi de ce gouvernement; il y a état-major, garniſon, magaſins, arſenal & artillerie.

Cette ville eſt ſituée au 19 degré, 48 minutes, 7 ſecondes de longitude, & au 50 degré, 44 minutes, 46 ſecondes de latitude, ſur la rivière d'Ar qui y fait un grand marais, & la rend très-forte du côté qu'elle en eſt arroſée. Elle eſt à 6 lieues de la mer, à 3 d'Aire, à 6 de Bergues, 7 de Béthunes, 8 de Dunkerque & de Calais, & 54 de Paris. Son terrein eſt bas du côté de la rivière; l'autre côté eſt plus élevé, & elle eſt voiſine d'un petit côteau: non-ſeulement ſon château lui ſert de bonne défenſe; mais elle a encore pluſieurs grands baſtions de groſſes pierres de taille, entre leſquels il y a des demi-lunes qui n'en laiſſent pas approcher facilement : à quoi il faut ajouter la largeur de ſes foſſés qui ſont ſans eau, à cauſe que le lieu trop élevé ne permet pas qu'ils en aient, mais ſi profonds, que l'on auroit peine à eſcalader les murailles de ſes remparts. Le quartier de la baſſe ville, où la rivière entre, eſt le moins peuplé. La grande place eſt environnée de pluſieurs palais : la maiſon de ville avec ſon horloge, & l'ancien palais ſont des principaux. Ce dernier ſert préſentement de magaſin, & le deſſous tient lieu de halles. Les trois plus grandes rues de la ville aboutiſſent à cette place : en l'une, plus étendue encore que les deux autres, eſt le grand collège, dont la maiſon & l'égliſe ſont bâties à l'Italienne, à la réſerve de deux tours quarrées qui s'élèvent des deux côtés du chœur. Dans la ſeconde rue eſt l'égliſe cathédrale, ſous le titre de ſaint Omer : elle eſt remarquable par ſon jubé, ſon maître-autel, ſes chapelles enrichies de marbre & de très-belles peintures, par ſes tombeaux & ſa haute tour, & par la magnificence & la grandeur de ſon bâtiment.

Le chapitre en eſt compoſé d'un doyen, de deux archidiacres, d'un pénitencier, de deux autres dignités, de trente chanoines, vingt-quatre chapelains, &c. Les canonicats ſont d'environ 900 livres; il y en a 9 d'affectés aux gradués, & les autres ſont à la collation de l'évêque.

Enfin dans la dernière des grandes rues de la ville de Saint-Omer, on voit la riche abbaye de S. Bertin, ordre de S. Benoît, congrégation de Cluny. La ſtructure de l'égliſe, & du reſte de ſes bâtimens tout nouvellement conſtruits, eſt de pierre blanche façonnée : on y conſerve un grand nombre de reliques. Aux deux côtés du portail de cette égliſe eſt un grand clocher quarré & fort élevé, ſur lequel on place toujours un guet, pour découvrir s'il y a du monde aux environs. Les portes de la ville ne s'ouvrent point qu'il ne faſſe jour, & que ce guet n'ait donné avis, par un ſignal, qu'il n'a rien vû que l'on doive craindre. Le monaſtère de l'abbaye de S. Bertin eſt ordinairement compoſé de 50 religieux qui éliſent leur abbé qui doit être régulier.

Outre ces égliſes il y a à Saint-Omer la chapelle de Notre-Dame des miracles qui eſt au milieu de la place; ſix paroiſſes, ſavoir, de ſainte Aldegonde, de S. Denis, de ſaint Jean, de ſaint Martin, de ſainte Marguerite & du S. Sépulcre.

Les couvens d'hommes ſont remplis par des Dominicains, Carmes déchauſſés, Capucins & Récollets. Le dictionnaire univerſel de la France place encore ici une Chartreuſe jouiſſant ſeulement de 5000 livres de revenu. Les monaſtères & maiſons religieuſes pour les filles ſont celles des Urſulines, des ſœurs griſes, des religieuſes de la Conception, des Urbaniſtes, des Repenties, des riches & des pauvres Clairettes, des Capucines, des filles de Notre-Dame du ſoleil & de ſainte Cathérine; deux hôpitaux de filles, un bel hôpital général pour les pauvres, élevé par ſes deux derniers évêques; deux maiſons dont l'une eſt pour les orphelins, & l'autre pour les orphelines, que l'on nomme *Bluets* & *Bluettes*, à cauſe de la couleur de leurs habillemens; une autre toujours remplie par 12 pauvres vieillards, en mémoire des 12 Apôtres; pluſieurs bourſes dont le revenu ſert à entretenir un certain nombre d'enfans au collège, à marier quelques filles, à revêtir des pauvres, &c. Enfin un ſéminaire & deux collèges, qui ont été régentés juſqu'en 1761, l'un par des Jéſuites Anglois & l'autre par des Jéſuites Walons.

Le fauxbourg du *haut Pont* eſt aſſez beau : ſes maiſons, au nombre de 300, ſont toutes habitées par des familles originaires de Flandres, qui ſont venues s'y établir depuis long-temps. Ces familles ont conſervé entre elles leur ancien idiôme, qui ne ſe trouve différent de celui qu'on parle en Flandres, que parcequ'il n'a pas ſuivi comme lui les mêmes changemens. Elles conſervent ſcrupuleuſement l'ancienne ſimplicité de leur nation; & pour ne s'en point éloigner, ces familles ne s'allient qu'entr'elles, & pour cet effet l'évêque, autoriſé par le ſaint-ſiège, leur accorde facilement les diſpenſes de la conſanguinité : les prêtres qui les dirigent ſont auſſi des ſujets qui leur appartiennent par le ſang, & qui peuvent y faire plus de fruits que d'autres.

A l'orient de ce fauxbourg, qui eſt ſur les deux bords de l'Aa, & au nord-eſt de S. Omer, entre cette vi & l'abbaye de Clairmarais, ſont les fameuſes îles fl tantes de Saint-Omer, vraiment dignes de la curioſ des voyageurs. La plus grande ne paroît avoir que pieds de longueur ſur 12 de largeur : ce ſont des î ſoutenues effectivement ſur l'eau d'un marais, ſans ê portées ſur le lit de cette eſpèce de lac ; mais elles vo ſuivant le mouvement qu'on leur donne. On les fait al de côté & d'autre, à peu près de la même manière q l'on conduiroit un bateau, ſoit avec des perches, ſ avec des cordes. Comme il y a dans ces îles des pât rages excellens, ceux du pays les font approcher du bo de l'eau, pour y faire entrer leurs beſtiaux, & qua ils y ſont, ils les pouſſent où ils veulent. Il y croît au des arbres, mais on a ſoin de les tenir bas, & d'en pêcher qu'ils ne s'élèvent aſſez pour donner beaucoup priſe aux vents, dont ces îles pourroient devenir le jou Elles peuvent fort bien être réputées foſſiles, n'étant com poſées que de tourbes.

Quoique Saint-Omer ne ſoit pas bien éloigné de mer, cette ville n'en retire d'autre avantage que cel de la pêche : ſon commerce eſt peu étendu. On y fa beaucoup de toiles, des chapeaux, des bas de laine quelques autres ouvrages de bonneterie. On y tient ma ché deux fois la ſemaine, & deux foires par an, l'une carnaval & l'autre à la S. Michel.

Près de cette ville on trouve des tourbes ſur la ſupe ficie des terres, que l'on nomme *palets*.

SAINT-OUEN, paroiſſe, à 2 petites lieues au no de Paris : ſes environs ſont embellis de pluſieurs ma ſons de campagne. Son château, de même nom, éto autrefois une maiſon royale, & ſe nommoit la *Nob* *Maiſon* : c'eſt là que le roi Jean inſtitua l'ordre d chevaliers de l'étoile, qui, à cauſe du lieu de leur in ſtitution, ſe nommoient quelquefois chevaliers de la N ble Maiſon. Cet ordre ne ſubſiſte plus en France.

SAINT-PALAIS, ville de la baſſe Navarre, diocè d'Acqs, parlement & intendance de Pau, chef-lieu d'un ſénéchauſſée & d'une recette : cette ville eſt ſituée da n endroit élevé & ſur la rivière de Bidouſe. Elle e cloſe de quelques murailles & de deux foſſés avec une porte à chaque bout de la ville.

Saint-Palais diſpute le titre de capitale de la Navarre Françoiſe à Saint-Jean-Pied-de-port, dont elle eſt éloignée de 6 lieues & de 170 de Paris.

SAINT-PAPOUL, petite ville du haut Languedoc, ſituée ſur la Lembe, à 14 lieues au midi vers le levant de Toulouſe, à 3 au levant de Caſtelnaudari, & à 164 au midi de Paris : long. 19 deg. 46 min. lat. 43 deg. [illegible] minutes. On y compte environ 1600 habitans. C'eſt le ſiége d'un évêché, le chef lieu d'une recette particulière, parlement & intendance de Toulouſe. Cette ville doit ſon origine à une ancienne abbaye de l'ordre de S. Benoît, fondée, à ce qu'on prétend, ou dotée par Charlemagne, ſous l'invocation de ſaint Papoul : elle fut érigée en évêché par le Pape Jean XXII en 1317 : Bernard de la Tour, auparavant abbé de S. Papoul, en devint le premier évêque. Le diocèſe eſt ſuffragant de la métropole de Toulouſe : il renferme environ 56 paroiſſes. L'ancienne égliſe de l'abbaye étant devenue l'égliſe cathédrale, elle eſt demeurée ſous l'invocation de S. Papoul. Son chapitre ne fut ſéculariſé qu'en 1670, par le pape Clément X : il eſt compoſé d'un prévôt, qui eſt la ſeule dignité, de douze chanoines & de quelques autres Bénéficiers. La prévôté eſt à la nomination de l'évêque ; les canonicats ſont à la nomination alternative de l'évêque & du chapitre. Le prélat, qui eſt à la tête du diocèſe, tient le huitième rang aux états de la province ; il jouit d'environ 20000 livres de revenus, & paie 2500 florins à la cour de Rome pour ſes bulles. Ce diocèſe a eu l'honneur d'avoir ſept Cardinaux pour évêque. Il n'a point de ville qui rempliſſe le tour diocèſain aux états ; c'eſt le ſyndic du diocèſe, nommé à l'Aſſiette, qui remplit cette place tous les ans. Le premier conſul de Saint-Papoul va aux états en qualité de député. La ville de Caſtelnaudari en envoie auſſi un chaque année ; mais ces deux députés n'ont qu'une voix

Le territoire du diocèſe de Saint-Papoul eſt mêlé de plaines & de montagnes ; il eſt très-abondant en bled & en millet, particulièrement du côté de Caſtelnaudari on peut dire en général, que toutes les denrées y viennent fort bien, & que la terre en rapporte beaucoup plus que les habitans ne peuvent conſommer.

SAINT-PAUL, ville, juſtice non reſſortiſſante, dans la Provence; diocèſe de Vence, parlement & intendance d'Aix, chef-lieu d'une viguerie & d'une recette, ſituée à une lieue de Vence, & à 3 d'Antibes, ſur les frontières de Provence, auprès du comté de Nice. Cette ville eſt fortifiée, & a ſon gouverneur ſans état-major : elle a un bailliage qui s'étend du côté de la mer, & a droit de députer aux états & aux aſſemblées des communautés. Ce bailliage n'a que des bourgades, dont la principale eſt *S. Laurent*, ſituée à l'embouchure du Var, fort près de Nice, & ſi réputée pour ſes vins excellens. Quelques-uns donnent à ce lieu, mal-à-propos, le nom de *S. Paul-de-Vence* : ce qui fait confondre Vence & Saint-Paul, qui ſont deux villes abſolument différentes.

SAINT-PAUL, ville & comté de la province d'Artois, diocèſe d'Arras, parlement de Paris, intendance de Flandres, & chef-lieu d'une recette & d'un bailliage conſidérable pour ſon étendue. Ce comté eſt un arrière-fief du comté de Boulogne-ſur-mer, dont il a autrefois fait partie : la ſouveraineté en a été cédée à la France en 1659 par le traité des Pyrénées. Louis de Luxembourg, à qui Louis XI fit trancher la tête en 1475, étoit comte de Saint-Paul. Cette ville eſt à 6 lieues d'Arras, 9 de S. Omer, & ne comprend guère que 300 habitans.

A 500 pas de cette ville, au lieu dit Ramecourt, on trouve des pyrites reſplendiſſantes comme de l'étain, & aſſez épaiſſes.

SAINT-PAUL-DE-FENOUILLEDES, ville dans le bas Languedoc, & capitale du petit pays de Fenouilledes; diocèſe & recette d'Alais, parlement & intendance de Toulouſe, ſituée ſur la rivière d'Aigle entre des montagnes, ſur les frontières du Rouſſillon : on y compte environ 800 habitans.

SAINT-PAUL-DE-LÉON : *voyez* SAINT-POL.

SAINT-PAUL-EN-JARREST, bourg, paroiſſe & ſeigneurie du Lyonnois, dans le diocèſe & la généralité de Lyon, & dans l'élection de S. Etienne. Il eſt à une lieue de S. Chamond, trois de S. Etienne, & ſix & demie de Lyon. Le nombre des communians de la paroiſſe va à 1200, & augmente tous les jours par les reſſources qu'on y trouve dans le commerce & dans l'agriculture : la paroiſſe n'eſt deſſervie que par un curé & deux vicaires. Le Gier & le Dourlay en arroſent l'étendue. Il y a deux fonderies à Saint-Paul, & douze fabriques de ſoie : une partie des hommes s'occupent à faire des clous, & les femmes à dévider de la ſoie. Le terrein y produit du vin, des fruits, & ſur-tout de très-beau froment.

SAINT-PAUL-TROIS-CHASTEAUX, ville du Tricaſtin, dans le bas Dauphiné, ſituée ſur le penchant d'une colline, près des confins du comtat Véneſſain, à une lieue du Rhône & du Pont-Saint-Eſprit, à deux de Viviers, & à quatre de Montelimart & d'Orange : on y compte environ 1600 habitans. C'eſt le ſiège d'un évêché, ſuffragant d'Arles ; parlement & intendance de Grenoble, élection de Montelimart.

On fait remonter au quatrième ſiècle l'époque de l'érection de ſon évêché, dont ſaint Sulpice paſſe pour avoir été le premier évêque. L'égliſe cathédrale eſt conſacrée en mémoire de l'Aſſomption de la Sainte Vierge : ſon chapitre eſt compoſé de douze chanoines, dont cinq ont des dignités. Ces dignitaires ſont un archidiacre, un ſacriſtain, un précenteur & un théologal. Il y a de plus dans le chapitre trois hebdomadiers-curés qui ont les honneurs de chanoines. L'archidiaconé & la ſacriſtie ſont à la nomination de l'évêque ; les autres dignités & les canonicats ſont à celle du chapitre. L'évêque peut conférer de plein droit les dignités & les canonicats dont le titulaire ſe démet purement & ſimplement entre ſes mains. Le diocèſe comprend environ 30 paroiſſes. L'évêque eſt ſeigneur de la ville avec le roi : il jouit d'environ 10000 livres de rente, & paie 400 florins à la cour de Rome pour ſes bulles. On compte 78 évêques de ce ſiège. Il y a un aſſez beau couvent de Jacobins hors de la ville.

SAINT-PÉ-DE-GENERÈS, *voyez* SAINT-PIERRE-DE-GENERÈS.

SAINT-PIERRE-AUX-MONTS-DE-CHALONS-SUR-MARNE, abbaye commendataire de Bénédictins, de congrégation de S. Vannes, près de Châlons en Champagne : elle a été fondée en 1006 par l'évêque Roger. Son abbé jouit de 11 à 12000 livres de rente : la taxe en cour de Rome eſt 1300 florins.

SAINT-PIERRE-DE-GENERÈS, abbaye commendataire de Bénédictins, de la congrégation de S. Maur, dans le Béarn, au lieu de Laſſu, près du confluent du ruiſſeau de Generès, dans le gave de Pau, à cinq lieues de cette ville, & à autant de Tarbes. Cette abbaye a été fondée en l'année 1020, par Sanche, duc de Gaſcogne ; elle vaut environ 3000 livres de rente à ſon prélat, qui paie 300 florins à la cour de Rome pour ſes bulles.

SAINT-PIERRE-ÉGLISE, bourg du Cotentin dans la baſſe Normandie, dans le val de Cerès, à 3 lieues au midi de Cherbourg, & à 4 au couchant de Valogne ; diocèſe de Coutances, parlement de Rouen, intendance de Caen & élection de Valogne : on y compte 1400 habitans. Le ſeigneur du lieu y a un château : il s'y tient un marché tous les mercredis & pluſieurs foires dans l'année, où il ſe fait un débit conſidérable de fil : auſſi le terroir de cette contrée eſt-il très-propre pour le lin, il eſt auſſi fort fécond en bled ; c'eſt pourquoi on appelle ce canton *Valdecer*, c'eſt-à-dire, vallée de Cerès. Il y a dans ce bourg un petit hôpital pour les malades & les autres pauvres.

SAINT-PIERRE-EN-VALLÉE, abbaye commendataire de Bénédictins, dans le diocèſe & près de la ville de Chartres : elle a été fondée en 752, & rétablie en 954 par Rengenfroi, évêque de Chartres. Son abbé jouit de 14 à 15000 livres de rente : la taxe en cour de Rome eſt 500 florins.

SAINT-PIERRE-LE-MOUSTIER, (on prononce *Moûtier*) la ſeconde ville du Nivernois, avec bailliage & ſénéchauſſée, ſituée à ſept lieues de Nevers, ſur la grande route de Paris à Lyon, au pied de la chauſſée d'un étang bourbeux, & dans un fond entouré de montagnes de tous côtés, hors celui du midi : ce qui la rend fort mal-ſaine : elle eſt petite, & n'a guère que 400 feux, & environ 1500 habitans. Cette ville appartenoit anciennement aux abbés de S. Martin d'Autun, qui y établirent un prieuré, dont le titulaire avoit droit de toute juſtice dans la ville & ſes dépendances. L'abbé de S. Martin pour s'aſſurer de la protection royale, aſſocia en 1165, Louis le Jeune à la ſeigneurie & à la juſtice de S. Pierre-le-Mouſtier; mais cette aſſociation n'ayant pas duré long-temps, le roi ſe mit en poſſeſſion de toute la juſtice dans cette ville, ne laiſſant au prieur le droit de juſtice que dans ſon prieuré & dans quelques villages. Les rois, voulant dans la ſuite établir des baillis & des ſénéchaux fixes & perpétuels, établirent un bailliage à S. Pierre le-Mouſtier, pour juger des cas royaux & privilégiés de l'Auvergne, du Bourbonnois & du Nivernois, ces provinces étant poſſédées en propre par pluſieurs princes & ſeigneurs. Les appellations des juſtices de l'évêque & du chapitre de Nevers reſſortiſſent au bailliage de S. Pierre le-Mouſtier, parceque l'égliſe cathédrale de Nevers ne reconnoît pour le temporel d'autre ſeigneur que le roi, qui a le droit de régale. Ce bailliage eſt très-étendu: il comprend dans ſon reſſort Cencoings en Berri, le comté de Châtel-Chinon, le bailliage de la Charité-ſur Loire, les juſtices de Pouilly, & le Ray en Berri, la juſtice de l'évêque & du chapitre de Nevers, le bourg de S. Étienne de Nevers, la juſtice royale de Cuſſet, mais ſeulement pour les cas au premier & ſecond chef de l'édit des préſidiaux. Outre ce reſſort ordinaire, la juriſdiction du bailliage de S. Pierre-le-Mouſtier s'étend pour tous les cas royaux, tant civils que criminels, & pour les eccléſiaſtiques, dans tout le Nivernois, à la réſerve du Donziois, dont le préſidial d'Auxerre eſt en poſſeſſion de prendre connoiſſance. Le bailli de S. Pierre-le-Mouſtier eſt d'épée, & la juſtice ſe rend en ſon nom au bailliage. Le bailli de Cuſſet eſt auſſi d'épée, & ſa charge étoit héréditaire avant les arrêts du conſeil du 26 octobre & du 26 décembre 1719, qui ſuppriment l'hérédité attachée ci-devant à pluſieurs charges de baillis & de ſénéchaux. Le préſidial de S. Pierre-le-Mouſtier eſt de la première création de 1177: le prieur en eſt de droit le premier conſeiller, en vertu de l'aſſociation de la juſtice faite avec le roi en 1165. Les officiers ont ſollicité, à trois repriſes différentes, pour être transférés à Nevers ; mais Louis XIV l'a conſtamment refuſé, ſoit par conſidération pour l'ancienneté de cet établiſſement, ſoit par égard pour les habitans de la ville, qui auroient été ruinés ſans reſſource, ſi on leur avoit ôté le bailliage & le préſidial.

SAINT-PIERREMONT, abbaye de chanoines réguliers de S. Auguſtin, congrégation du Sauveur ; diocèſe de Verdun, ſituée ſur une hauteur à une lieue de Briey & de Saucy. Elle fut fondée en 1190 pour des Prémontrés. Les chanoines réguliers y ſont établis depuis 1607. Sur la répréſentation des abbé & religieux de S. Pierremont, & des chanoines réguliers de la maiſon & collège de S. Simon, établis en la ville neuve de Metz, le roi de Pologne leur permit, le 29 mai 1751, de ſe pourvoir à Rome, pour obtenir l'extinction du titre d'abbaye de Saint-Pierremont, & l'union de ſes biens & revenus à la maiſon de Metz ; à charge d'y nourrir, loger & enſeigner douze jeunes gentilshommes, dont ſix ſeront ſucceſſivement nommés par ſa majeſté Polonoiſe.

SAINT-PIERRE-SUR-DIVE, bourg du pays des Marches, dans la baſſe Normandie, ſur la rive droite d'un bras de la Dive, à 6 lieues au nord d'Argentan ; diocèſe de Séez, parlement de Rouen, intendance d'Alençon, élection de Falaiſe : on y compte 1100 habitans. Il y a une abbaye d'hommes de l'ordre de S. Benoît, fondée par Guillaume, comte d'Auge, en l'honneur de la Vierge & de S. Pierre, vers l'an 1040 : l'abbé a 8000 livres, & les religieux 4000.

SAINT-POL-DE-LÉON, *ou plus communément* LÉON, ville épiſcopale de la baſſe Bretagne, capitale du Léonnois, avec titre de baronnie, ſituée près de la mer, à 12 lieues au levant d'été de Breſt, & à 119 de Paris ; au 13 degré, 33 minutes de longitude, & au 48 degré, 40 minutes, 55 ſecondes de latitude : on y compte environ 6000 habitans.

La baronnie de Léon eſt une des premières de la province, & poſſédée depuis long-temps par les ducs de Rohan qui, à cauſe de cette baronnie, ont droit de préſider aux états de la province alternativement avec le duc de la Tremoïlle, baron de Vitré.

La ville de Léon eſt un gouvernement de place, & le chef lieu d'une recette particulière, parlement & intendance de Rennes.

On fait remonter au ſixième ſiècle l'époque de l'érection de ſon évêché qui eſt ſuffragant de Tours. L'égliſe cathédrale eſt ſous l'invocation de ſaint Paul-Aurélien : ſon chapitre a cinq dignités, qui ſont trois archidiacres, un chantre, un tréſorier, & ſeize chanoines. Les dignités & canonicats ſont à la nomination alternative du pape & de l'évêque.

Le diocèſe comprend environ 120 paroiſſes : l'évêque eſt ſeigneur de la ville, & prend la qualité de comte ; ſon revenu eſt de 15000 livres, & la taxe pour ſes bulles de 800 florins. On compte 48 évêques de ce ſiège.

Cette ville eſt la patrie de Henri Boich & Eguimard Baron, tous les deux célèbres juriſconſultes. Comme on ſème beaucoup de lin dans ce diocèſe, & que l'on y élève auſſi des chevaux, ces deux objets forment le principal commerce de la ville de Léon ; auxquels on pourroit encore ajouter la vente des toiles & papiers dont il ſe fabrique beaucoup dans les environs.

Pour ce qui eſt du port de Roſcoff qui n'eſt qu'à une lieue de Léon, *voyez* ROSCOFF.

SAINT-POLYCARPE, paroiſſe du bas Languedoc, diocèſe de Narbonne, parlement & intendance de Toulouſe, recette de Limoux ; ſituée dans un fond entouré de montagnes, à 2 lieues de la ville d'Aleth : on n'y compte guère que 300 habitans. Il y a une abbaye d'hommes de l'ordre S. Benoît, qui vaut environ 3000 livres de rente : la taxe en cour de Rome eſt de 300 florins.

SAINT-PONCE, abbaye de filles de l'ordre de Cîteaux, dans la baſſe Provence, au diocèſe de Marſeille, auprès de la ville d'Aubagne. Elle doit ſon établiſſement & ſes accroiſſemens à la libéralité d'un évêque de Marſeille & du chapitre de cette ville, de Pierre, roi d'Arragon, & d'une dame de haute naiſſance, appellée Sacriſtana : cette dernière ſur-tout donna en l'année 1207 aux religieuſes de S. Ponce le lieu nommé *Mologèſe*, pour y bâtir un couvent, qui a été enſuite réuni à Sainte-Croix d'Apt, vers l'an 1220. Le monaſtère d'Almanarre,

& celui de Notre-Dame du Mont-Sion ſont auſſi iſſus de l'abbaye de S. Ponce ; ſavoir, une partie de ces religieuſes en fut tirée pour fonder celui d'Almanarre ſous l'invocation de S. Pierre, qui fut enſuite transféré à Hières ; une autre colonie de S. Ponce ſervit en l'an 1242 à fonder le monaſtère du Mont-Sion, & en l'année 1358, les religieuſes de S. Sauveur ſe retirèrent à Marſeille.

SAINT-PONS-DE-TOMMIERES, ville, évêché, dans le bas Languedoc, parlement de Toulouſe, intendance de Montpellier, chef-lieu d'une recette, ſiège d'une maîtriſe particulière pour les dépendances de Caſtres, ſituée ſur la rivière de Jaur, dans un vallon entouré de montagnes, à 8 lieues au couchant d'été de Narbonne, & à 155 au midi de Paris. Longit. 20 deg. 28 min. latit. 43 deg. 30 min. On y compte environ 3400 habitans. Elle n'a qu'une juſtice ordinaire ; c'eſt celle de l'évêque, qui en eſt le ſeul ſeigneur. Elle doit ſes commencemens à une abbaye de l'ordre de S. Benoît, fondée en 936, ſous le règne de Louis d'Outremer, par Raymond Pons I, comte de Toulouſe. Elle fut érigée en évêché ſuffragant de Narbonne, en 1318, par le pape Jean XXII. Sa cathédrale eſt dédiée à ſaint Pons ; le chapitre eſt compoſé d'un archidiacre, d'un aumônier, d'un précenteur & de 14 chanoines, qui après avoir été longtemps Bénédictins réguliers, furent ſéculariſés en 1615 par le pape Paul V. L'archidiacre eſt électif par le chapitre, & confirmatif par l'évêque ; l'aumônerie & la précenterie, qui ne ſont que des perſonnats, ſont à la nomination de l'évêque & du chanoine en ſemaine. Le dioceſe eſt ſitué entre ceux de Caſtres, d'Albi, de Narbonne & de Beziers ; il ne renferme que 39 ou 40 paroiſſes. L'évêque eſt ſeigneur de la ville ; ſon revenu eſt d'environ 30000 livres ; ſa taxe pour ſes bulles eſt de 3400 florins. On compte juſqu'à préſent trente évêques de ce ſiège.

Saint-Pons eſt la douzième ville qui envoie ſon *premier conſul* aux états de la province, outre un autre *député*. La Salvetat, Olargues, Ceſſenon, Cruſy, Olonzac, la Livinière & Angles ſont les villes du dioceſe qui envoient par tour un *député diocéſain*, Olonzac étoit de tour en 1770.

Tout ce diocèſe eſt couvert de montagnes, qui ne ſont pas même toutes cultivées : les habitans ne recueillent pas beaucoup de bled ; encore vendent-ils le peu qu'ils [illegible], & vivent de millet. On y nourrit beaucoup de beſtiaux. Il y a quelques manufactures de gros draps, & les montagnes renferment des carrières de marbre.

SAINT POURÇAIN, petite ville de la baſſe Auvergne, au diocèſe de Clermont, ſituée ſur le bord de la Sioule, entre Moulins & Clermont, aux dernières extrémités de la baſſe Auvergne, & preſqu'enclavée dans le Bourbonnois, n'ayant qu'environ 1800 habitans. Elle doit ſon origine à une ancienne abbaye de l'ordre de S. Benoît, dont elle a pris ſon nom. Le titre de cette abbaye ayant été ſupprimé, il y a plus de 800 ans, ce n'eſt plus qu'un prieuré dépendant de Tournus, & occupé par des pères de la Miſſion, qui en ſont ſeigneurs. L'ancienne abbaye étoit connue dès avant S. Grégoire de Tours; on prétend même que l'égliſe fut bâtie par Charlemagne, & que les ſépultures qu'on y voit ſont des princes & des princeſſes de la maiſon de cet empereur. Il y a outre ce prieuré une égliſe paroiſſiale, dédiée à ſaint George, dans laquelle on admire un *Ecce Homo* d'une ſeule pierre, que les curieux reconnoiſſent pour un chef-d'œuvre de ſculpture. On y voit auſſi un couvent de Cordeliers, un de Bénédictins réformés, un autre de Bénédictins non-réformés & un hôpital. Cette petite ville fait un aſſez bon commerce en vins. Saint-Pourçain paſſe pour la patrie de la maiſon de Seguier.

SAINT-QUENTIN, ville de la haute Picardie, capitale du Vermandois, diocèſe de Noyon, intendance d'Amiens. Elle eſt ſiège d'un bailliage, d'une élection, d'un grenier à ſel, d'une juſtice conſulaire, d'une juriſdiction des traites foraines, & la réſidence d'une brigade de Maréchauſſée, ayant à ſa tête un exempt. Cette ville, l'une des plus fortes places de Picardie, où il y a un état-major & ſouvent garniſon, eſt ſituée ſur une petite éminence, qui a d'un côté la rivière de Somme, & de l'autre une vallée preſque toute eſcarpée, hors du côté de la porte de S. Jean, où l'on a élevé un grand baſtion, avec pluſieurs demi-lunes. Elle eſt ſituée ſur

20 degré, 50 minutes, 35 ſecondes de longitude, & au 49 degré, 50 minutes, 51 ſecondes de latitude; à 6 lieues de Péronne, 8 de Cambrai, 14 d'Arras, 18 d'Amiens, 32 de Paris, & contient 8600 habitans. Les Eſpagnols la prirent d'aſſaut l'an 1557, après la fatale journée de S. Laurent, où l'armée de France fut battue à plattes coutures, & la rendirent deux ans après.

Le bailliage du Vermandois a juriſdiction territoriale ſur les ville, fauxbourgs & banlieue de S. Quentin; ſur les villes de Meſle & Bohain, où les ſeigneurs ont chacun un bailli, dont les appels relèvent nuement au bailliage de Saint-Quentin, la prévention néanmoins réſervée au roi, & ſur 215 bourgs, villages & hameaux, tous régis par la coutume locale de S. Quentin. Les appellations de ſon bailliage ſe relèvent au parlement de Paris. L'élection s'étend non-ſeulement ſur les ville, fauxbourgs & banlieue de S. Quentin; (non pas quant aux tailles, dont les habitans ſont affranchis, moyennant un ſimple taillon fixé invariablement à 2300 livres par an) mais encore ſur 82 paroiſſes, y compris le bourg du Câtelet.

Les mayeur & échevins ſont juges criminels de la police, de la grande & petite voierie & des manufactures, dont les appels ſe portent nuement au parlement en toutes matières, à l'exception de celles qui concernent les manufactures, qui vont par appel au conſeil du roi.

La manufacture de toilerie de S. Quentin eſt conſidérable par la grande quantité de batiſtes, linons étroits, larges & rayés, & de plus grande largeur, à ramages & à deſſins, & des mouſſelines unies, rayées & brochées, auſſi belles que celles des Indes & à meilleur prix, qui s'y fabriquent auſſi bien que dans le plat pays des environs. Ces objets forment une branche conſidérable de commerce, auquel on doit joindre celui des dentelles fines, groſſes & moyennes qui ſe tranſportent à Paris, & dans pluſieurs pays étrangers par Lille & Dunkerque.

Les ville, fauxbourgs & banlieue de S. Quentin ſont diviſés pour le ſpirituel en 13 paroiſſes, dont 9 ſont à la préſentation du chapitre royal, & une à la nomination des mayeur & échevins de la ville.

Le chapitre royal de cette ville eſt compoſé d'un doye

& de 55 chanoines effectifs, tous à la nomination & collation du roi qui en eſt premier chanoine. Il y a 83 chapelains, tous placés par le chapitre ; 40 de ce nombre vivent en communauté. Cette égliſe eſt dite jouir des mêmes droits que pluſieurs cathédrales pendant la vacance du ſiège épiſcopal, & préſente à 24 cures.

Le chapitre de la collégiale de ſainte Périne ou Pécinne eſt compoſé de 12 canonicats, à la nomination du chapitre royal : celui de Sainte-Périne a la nomination d'une cure & de 4 chapelles.

Il y a encore à S. Quentin deux abbayes commendataires de Bénédictins, une abbaye de Bernardines, dite de *Fervaque ;* trois couvens pour Jacobins, Cordeliers & Capucins : une maiſon de Cordelières, une de ſœurs de Charité, un Hôtel-Dieu deſſervi par des religieuſes Auguſtines, un hôpital pour de pauvres vieillards, une maiſon d'aumône commune, une autre de ſœurs de la Croix, établie ſous l'autorité & l'inſpection du magiſtrat de la ville, pour l'inſtruction des jeunes filles, & quatre béguinages ; un collège rempli par des eccléſiaſtiques ; une bibliothèque publique, compoſée de plus de 3000 volumes : elle s'ouvre deux jours de chaque ſemaine l'après midi ; une ſociété de muſique & un concert.

Il ſe tient une foire à Saint-Quentin le 9 octobre, qui dure 15 jours. Il y a auſſi marché franc le dernier jeudi de chaque mois, & marché ordinaire tous les ſamedis. Le pays eſt on ne peut plus abondant en grains & en lin excellent.

Le canal de Picardie, qui va de S. Quentin juſqu'à Chauny, où il joint la rivière d'Oiſe, ſert au tranſport, de province à autre, des munitions de guerre, bled, vins & autres liqueurs, bois, charbons, marchandiſes & denrées de toutes eſpèces, dont le chargement & le déchargement ſe font au port du faubourg de S. Martin. Les propriétaires de ce canal y ont droit de juſtice, en ce qui concerne les contraventions & délits commis dans le fait de la navigation ; la police ſur les denrées du port ayant été réſervée par arrêt du parlement aux mayeur & échevins de la ville.

Saint-Quentin eſt la patrie de dom Luc d'Achery, verpieux & ſavant Bénédictin de S. Maur, mort à l'abbaye de S. Germain-des-Prés en 1685; de J. B. de Trouſſet de Valincourt, célèbre académicien de l'académie Françoiſe, hiſtoriographe du roi, &c. mort à Paris en 1730, & de pluſieurs autres ſavans & gens de lettres.

SAINT-RAMBERT, petite ville du Forèz, dans le gouvernement, la généralité & le diocèſe de Lyon, & dans l'élection de Montbriſon: elle eſt à 4 lieues de cette dernière ville, à 3 de S. Etienne, & à 5 au-deſſus de Feurs, ſituée ſur la rive gauche de la Loire, dans l'endroit où elle commence à devenir navigable..

Il n'y a qu'une ſeule égliſe dans cette ville: elle eſt ſous l'invocation de ſaint Rambert. C'eſt un prieuré commendataire, & une collégiale compoſée d'un ſacriſtain & de dix chanoines: le roi nomme au prieuré, & le prieur, qui eſt ſeigneur de la ville, a la diſpoſition des places du chapitre & de la cure. L'hôpital pour les malades & pour les orphelins eſt de nouvelle fondation.

On voit près de Saint-Rambert les reſtes d'un ancien pont, que l'on croit conſtruit par les Romains, dont les inondations de la Loire ont renverſé quelques arches. C'eſt un pays de forges.

SAINT-RAMBERT-DE-JOUX, ville du Bugey, dans le gouvernement militaire du duché de Bourgogne, diocèſe de Lyon, parlement & intendance de Dijon, bailliage & recette de Belley. Cette ville, non fermée de murailles, eſt ſituée dans un vallon & ſerrée entre deux montagnes très-hautes. Un ruiſſeau, qu'on a détourné par le moyen d'une écluſe, de la rivière d'Abbarin, paſſe au milieu. Elle n'a qu'une ſeule paroiſſe, un collège où il y a deux régens, & un petit hôpital dont les aumônes particulières font l'unique revenu; fonds par conſéquent très-incertain. Il y a auſſi une abbaye de Bénédictins non réformés, de la congrégation de Cluny, & du nom de S. Rambert qu'elle a donné à la ville, qui de ſon côté a ajouté le ſurnom de *Joux*, par rapport à ſa proximité d'une branche du Mont-Jura, nommée vulgairément le Mont-Joux. Les abbés de ce monaſtère jouiſſent de 2500 à 3000 livres de revenu: la taxe en cour de Rome eſt de 250 florins. Ces prélats, qui avoient toujours poſſédé la ſeigneurie de la ville, en ont cédé une partie au duc de Savoie, qui érigea ſa part en marquiſat pour Amé de Savoie, ſon fils naturel. C'eſt pourquoi il y a deux juſtices, celle de l'abbé & celle du marquiſat : toutes deux reſſortiſſent nuement au parlement de Bourgogne. La police eſt exercée par un maire, deux ſyndics & un procureur du roi, qui ſont nommés & pourvus par ſa majeſté.

La ville, ſiège d'un mandement, députe aux aſſemblées du Bugey.

SAINT-REMY, paroiſſe de la baſſe Provence, à 4 lieues au levant d'été d'Arles, près les Beaux entre des étangs, diocèſe d'Avignon, parlement & intendance d'Aix, viguerie & recette de Taraſcon. Ce lieu députe aux aſſemblées générales de la province. Il y a une collégiale fondée en 1330 par Jean XXII : ſon chapitre eſt compoſé de 12 chanoines & d'un curé.

Saint-Remy eſt la patrie de Michel Noſtradamus & de Jean ſon frère. Il y a hors de ce lieu deux couvents de religieux, l'un de l'étroite obſervance de S. François & l'autre de Trinitaires, & 4 couvents de religieuſes.

Le terroir des environs eſt très-abondant ; il eſt ſurtout fertile en vins & en toutes ſortes de bons fruits : c'eſt près de cette paroiſſe qu'eſt l'étang de la glacière.

SAINT-RENAN, petite ville de la baſſe Bretagne, à 2 lieues au couchant d'été de Breſt, & à environ 15 au couchant d'hiver de S. Pol-de-Léon ; diocèſe & recette de cette ville, parlement & intendance de Rennes : on n'y compte guère que 400 habitans. Cette ville appartient en propre au roi. Ce n'eſt à proprement parler qu'un village qui a le titre de ville.

SAINT-RIQUIER, petite ville du Ponthieu, dans la baſſe Picardie, à la ſource du ruiſſeau de Scardon, & à 2 lieues d'Abbeville ; diocèſe, intendance & préſidial d'Amiens, parlement de Paris. C'eſt le ſiège d'une prévôté royale, où l'on ſuit en général la coutume d'Amiens, à l'exception des cas où la coutume particulière de Saint-Riquier y déroge : on y compte 13 à 1400 habitans. Cette ville doit ſon origine à une ancienne & célèbre abbaye de même nom : elle eſt en commende, & occupée par des Bénédictins de la congrégation de S. Maur. Soabbé jouit d'environ 20000 livres de rente ; la taxe en cour de Rome eſt de 4000 florins. Cette ville a deux paroiſſes pour la ville & ſes fauxbourgs : celle de la ville eſt ſous l'invocation de Notre-Dame, & la cure eſt à la nomination de l'abbé de S. Riquier ; celle du faubourg eſt ſous l'invocation de ſaint Mauguille, & la cure eſt à la nomination de l'évêque d'Amiens.

Outre les deux paroiſſes, il y a à S. Riquier un Hôtel-Dieu, fondé pour 24 malades, & une maladrerie qui y eſt unie : il y a encore une chapelle de confrairie, ſous l'invocation de ſaint Nicolas.

Le terroir de Saint-Riquier eſt fertile en bled & autres grains : on y ſème auſſi beaucoup de lin & de chanvre.

Il y a des eaux minérales près du château de la Ferté ſitué à Drugy, annexe de la ville de S. Riquier.

SAINT-ROMAIN, bourg du pays d'Houlme, dans la baſſe Normandie ; diocèſe de Séez, parlement de Rouen, intendance d'Alençon, élection de Mortain : on y compte environ 1000 habitans. Il y a une juriſdiction, un marché & pluſieurs foires : l'abbé de S. George préſente à la cure.

SAINT-ROMAIN-DE COLBOSC, bourg du pays de Caux, dans la haute Normandie, ſur le chemin de Harfleur à Bolbec, à 2 lieues de l'un & l'autre, & à 5 au midi de Fécamp ; diocèſe, parlement & intendance de Rouen, élection de Montivilliers. On y compte 600 habitans. M. le comte d'Evreux en eſt ſeigneur.

SAINT-ROME-DE-TARN, ville, dans le Rouergue, diocèſe de Vabres, parlement de Toulouſe, intendance de Montauban, élection de Milhaud ; ſituée ſur le bord du Tarn, qu'on y paſſe ſur un pont : on y compte environ 300 habitans.

SAINT-RUFF, abbaye d'Auguſtins, chef-lieu d'une congrégation de chanoines réguliers. *Voyez* VALENCE.

SAINT-SAEN *ou* SAENS, gros bourg ſur la frontière du pays de Caux & de Bray, dans la haute Normandie, à une lieue entre le midi & le levant de Bellecombre, ſur la rive droite de l'Arques, à une bonne lieue de ſa ſource ; diocèſe, parlement & intendance de Rouen, élection de Neufchatel. On y compte environ 1800 habitans. Il y a un bon marché, où l'on fait un grand commerce de cuirs, de toiles, de bled & de bois : c'eſt une des meilleurs tanneries de la province pour le cuir fort.

Il y a un prieuré de l'ordre de S. Benoît, fondé l'an 670. La cure & le prieuré ſont à la préſentation de S. Vandrille. Il y a auſſi une abbaye de fille de l'ordre de Cîteaux, qui a pris le nom de ce bourg, dont le ſeigneur porte auſſi le nom.

**SAINT-SATUR**, bourg du Berry, diocèſe de Bourges, ſitué au pied de la ville de Sancerre, près de la Loire, ſur le bord d'un ruiſſeau, qui y naît d'une ſource, d'où en ſortant il fait aller un moulin. Ce bourg n'a guère que 850 habitans. Sa cure eſt réguliére ; elle vaut 400 livres, & eſt à la collation de l'abbé de S. Satur. *Voyez l'article ſuivant.* Elle a ſous ſa dépendance deux villages, Fontenay d'un côté, d'où ſort la fontaine, & S. Thiebauld de l'autre côté ſur la Loire, où il y a un port. L'abbé de S. Satur eſt ſeigneur du lieu, qui eſt une ſeigneurie ſimple, relevant immédiatement du roi, & dont les cauſes ſont commiſes aux requêtes du palais ou à celles de l'Hôtel. Il y avoit ci-devant dans ce bourg une maladrerie, qui eſt aujourd'hui réunie à l'hôpital de Bourges. Il y a encore un reſte d'Hôtel-Dieu. On y tenoit autrefois deux foires. Il y a quelques tanneurs & quelques moulins à bled. La plus grande partie du terrein eſt en vignes de très-bon rapport : celles qu'on appelle la *plante de S. Satur* & la *ſacriſtie* donnent un vin excellent, & en général le vin de ce terroir va de pair avec le bon vin de Bougogne. Il y a peu de bled, & 600 arpens de bois taillis dans un aſſez mauvais fond. Le principal commerce de S Satur ſe fait en vin, qu'on tranſporte à Paris par le canal de Briare. Le village de S. Thiébauld eſt renommé pour la pêche ſur la Loire.

L'abbaye commendataire de Saint-Satur eſt occupée par des chanoines réguliers, de l'ordre de S. Auguſtin. Elle fut brûlée dans le onzième ſiècle par quatre grands ſeigneurs, & réformée peu après. Les Anglois la pillèrent en 1420, & en jettèrent les religieux dans la Loire. Ayant été rétablie, elle fut encore brûlée dans les guerres des Huguenots en 1561 ; mais elle eſt aujourd'hui en bon état : elle a été autrefois chef d'une congrégation. La réforme du P. Moulin des chanoines réguliers de Bourgachard y a été introduite : l'abbé de S. Satur jouit d'environ 8000 livres de rente ; il paie 731 florins deux tiers pour ſes bulles.

SAINT-SATURNIN *ou* SAINT-SERNIN, abbaye de la ville de Toulouſe : *voyez* TOULOUSE.

SAINT-SAVINIEN *ou* SAINT-SAVINIEN-DU-PORT, bourgade de Gaſcogne, ſur le bord de la Charente ; ce lieu eſt célèbre pour des moules fort groſſes qu'on pêche vis-à-vis, & dans leſquelles on trouve ſouvent des perles de prix.

SAINT-SAULGE, petite ville du Nivernois, remarquable par un prieuré de l'ordre de S. Benoît, dépendant de l'abbaye de S. Martin d'Autun. Elle eſt ſituée dans un vallon entouré de montagnes couvertes de bois, & n'a guère que 1000 habitans. C'eſt une châtellenie du bailliage & du duché de Nevers, un grenier à ſel, & une maîtriſe particulière des eaux & forêts, parlement de Paris, intendance de Moulins, élection de Nevers.

SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE, bourg du Côtantin dans la baſſe Normandie, près de la rive droite de la Sandre, entre Barneville & Pont-l'abbé, à 5 lieues au couchant d'été de Carentan ; diocèſe de Coutances, parlement de Rouen, intendance de Caen, élection de Valogne, ſiège d'un bailliage : on y compte 1900 habitans. Il y a une abbaye célèbre de l'ordre de S. Benoît, fondée en 1048. C'eſt le quatrième doyenné du ſecond archidiaconé de Coutances : ce doyenné contient 14 paroiſſes. L'égliſe de l'abbaye eſt dédiée à S. Sauveur & à S. Jean-Baptiſte ; elle eſt grande & belle : il y a au moins 12 prêtres habitués. L'abbé préſente à la cure ; il jouit d'environ 7000 livres de rente ; la taxe en cour de Rome eſt de 250 florins. Il y a encore deux chapelles ſuccurſales, où l'on enterre & où l'on fait les pâques ; ce ſont la chapelle Le-roi & la chapelle Montmeſnil. Outre le bailliage du lieu, qui reſſortit au bailliage de Coutances, l'abbaye a ſon bailliage particulier, qui reſſortit directement au parlement de Rouen.

La vicomté eſt unie au bailliage ; elle s'étend ſur pluſieurs bourgs voiſins où le vicomte va tenir ſon ſiège quand il lui plaît. Il y a une autre petite juriſdiction qu'on appelle la vicomté en Beaumont, elle ſe tient le vendredi pour pluſieurs paroiſſes qui en relèvent.

Le château de ce bourg eſt fort ancien : c'étoit autrefois un fort. Aujourd'hui l'on en a fait un hôpital pour les malades & les petits pauvres.

C'eſt M. le comte de Toulouſe qui eſt ſeigneur de ce lieu par engagement ; c'eſt lui qui nomme aux charges de judicature.

Le terroir de cette contrée eſt bon, la plus grande partie eſt en prairie : il y a cependant une aſſez grande forêt, qui appartient au roi.

La rivière ſur laquelle ce bourg eſt ſitué, a un pont qui eſt fort large & porte des bateaux plats. Il ſe tient tous les lundis un marché au bout du pont, & tous les ans deux foires ; l'une la veille de S. Laurent & l'autre le jour des morts : les droits de la première appartiennent au curé de Roville ; ceux de la ſeconde à M. de Garnetat, qui les a acquis du roi.

Il n'y a point de trafic dans ce bourg, mais ſeulement beaucoup d'ouvriers.

Les géographes font mention d'un autre S. Sauveur-le-vicomte, qui eſt ſans doute le même que le premier. Il y a auſſi dans la même contrée un S. Sauveur-Lendelin, qui n'eſt plus aujourd'hui qu'une paroiſſe, où il y a cependant encore deux cures, de quatre qui y étoient autrefois.

SAINT-SEINE, paroiſſe du pays de la montagne dans la province de Bourgogne, ſituée entre deux montagnes, ſur la rivière d'Ougne, à 2 lieues d'une des ſources de la Seine, & à 5 ou 6 au couchant d'été de Dijon ; dioceſe, parlement & intendance de cette ville : on y compte environ 200 habitans. Il y a une abbaye commendataire de Bénédictins de la congrégation de ſaint Maur. Elle vaut environ 6000 livres de rente à ſon abbé, qui paie 500 florins à la cour de Rome pour ſes bulles.

SAINT-SEVER, cap de Gaſcogne, petite ville, chef-lieu du pays de Chaloſſe, ſituée ſur l'Adour, à 3 lieues de Mont-Marſan, & à environ 6 au couchant d'Aire.

diocèſe de cette ville, parlement de Bordeaux, intendance d'Auſch, élection des Landes : on y compte environ 2700 habitans. C'eſt le ſiège d'une ſénéchauſſée qui eſt du reſſort d'Acqs.

Il y a une abbaye commendataire de Bénédictins, de la congrégation de ſaint Maur. Elle a été fondée l'an 993 par Guillaume Sanche, duc des Gaſcons, en action de grace de la victoire remportée par mer ſur les Normands qui venoient pour ravager la Gaſcogne. Cette abbaye a donné la naiſſance à la ville du même nom qui s'eſt formée à ſes côtés. La manſe abbatiale eſt d'environ 8000 livres : la taxe en cour de Rome eſt de 200 florins.

Les Jacobins, les Capucins & les Urſulines ont auſſi des couvens dans cette ville. Il s'y fait un commerce de vin pour Acqs & pour Bayonne.

SAINT-SEVER, bourg du Cotantin, dans la baſſe Normandie, près des confins de l'Avranchin, à 3 lieues au couchant de Vire, & à 8 au couchant d'hiver de Coutances; diocèſe de cette ville, parlement de Rouen, intendance de Caen, élection de Vire : on y compte 1200 habitans. Ce bourg doit ſon origine à ſon abbaye commendataire de Bénédictins, fondée vers l'année 560 par ſaint Sever, évêque d'Avranche, ſous l'invocation de Notre-Dame de S. Sever. L'abbé jouit d'environ 6000 liv. de revenu, & la taxe en cour de Rome eſt de 500 florins.

Le bourg de Saint-Sever a un marché & pluſieurs foires. Une bonne partie de ſes habitans ſont chauderonniers.

Il y a dans la forêt de S. Sever un monaſtère de religieux de la règle de ſaint Romuald, qu'on nomme Camaldules.

SAINT-SEVER-DE-RUSTAN, petite ville, avec juſtice royale, au bas Armagnac; diocèſe & intendance d'Auſch, parlement de Toulouſe, élection d'Aſtarac, n'ayant que 210 habitans. Elle a pris ſon nom d'une ancienne abbaye de l'ordre de ſaint Benoît, ſituée dans la vallée de Ruſtan, à 2 lieues de Tarbes, ſur la Ruſſe ou Rouſſe. Ce monaſtère fut déja floriſſant dès le commencement du dixième ſiècle : il eut depuis le ſort de tous les autres de la Gaſcogne, qui furent ravagés par les Sarraſins. Centule, comte de Bigorre, le ſoumit à

S. Victor de Marſeille vers l'onzième ſiècle. Cette abbaye fut rétablie depuis, & elle eſt réunie aujourd'hui à la congrégation de S. Maur : elle vaut environ 3000 livres à ſon abbé commendataire, qui paie 153 florins un tiers à la cour de Rome pour ſes bulles.

SAINT-SILVAIN *ou* SILVIN, bourg de la campagne de Caen, dans la baſſe Normandie, ſur la Muancé, à [illegible] lieues entre le midi & le levant de Caen ; diocèſe de Bayeux, parlement de Rouen, intendance & élection de Caen, ſiège d'un bailliage particulier : on y compte 600 habitans. Il y a un marché.

SAINT-SIMON, bourg de Picardie dans le Vermandois ; intendance de Soiſſons, diocèſe & élection de Noyon : ce lieu eſt honoré du titre de duché-pairie par l'érection qu'en fit le roi Louis XIII en 1638 pour la maiſon de Rouvroy qui le poſſède. On y compte environ 150 habitans.

SAINT-SORLIN, bourg du Bugey, dans le gouvernement militaire du duché de Bourgogne, diocèſe de Lyon, eſt chef-lieu d'un marquiſat, d'un mandement, & députe aux aſſemblés de ſon pays.

SAINT-SULPICE, petite ville du haut Languedoc, près de la rive gauche de l'Agout, à ſon confluent avec le Tarn, à 4 ou 5 lieues au levant d'été de Toulouſe ; diocèſe, parlement, intendance & recette de cette ville : on y compte environ 1000 habitans. Les armoiries de Saint-Sulpice ſont de gueules, à la cloche d'argent bataillée de ſable, au chef couſu d'azur, chargé de trois fleurs de lys d'or.

C'eſt la quatrième des onze villes du diocèſe qui députent tour à tour leur premier conſul une fois, en 11 années, aux états de la province : elle étoit de tour en 1769. Cette ville fait partie de la commanderie de Renneville de l'ordre de S. Jean de Jéruſalem.

Le commandeur eſt le patron & le curé primitif de la paroiſſe, qu'il fait deſſervir par un vicaire perpétuelle. Il y a un hôpital, fondé par un bourgeois de la ville, dont le revenu eſt très-modique. Il s'y tient cinq foires par an, ſavoir le 4 mai, le 16 juin & les deux jours ſuivans, le 22 juillet, le 13 ſeptembre & le 20 novembre, SAINT-SULPICE, abbaye commendataire d'hommes de l'ordre de Cîteaux, dans le Bugey, au couchant d'été de Roſſillon, & à 3 ou 4 lieues au même point de Belley ; diocèſe & recette de cette ville, parlement & intendance de Dijon : elle fut fondée en l'année 1133, par Amédée II, comte de Savoye. Son abbé jouit d'environ 6000 livres de rente, & la taxe en cour de Rome eſt de 150 florins.

SAINT-SULPICE, paroiſſe de la haute Bretagne, ſituée à 2 ou 3 lieues au ſeptentrion de Rennes ; diocèſe, parlement, intendance & recette de cette ville : on y compte environ 100 habitans. Il y a une abbaye de filles de l'ordre de S. Benoît, fondée en l'année 1096 par Raoul de la Fuſtaye.

SAINT-SYMPHORIEN, abbaye commendataire, autrefois de l'ordre de S. Benoît, mais aujourd'hui occupée par des Lazariſtes, dans la haute Picardie, diocèſe & près de Beauvais. La manſe conventuelle & les offices clauſtraux ſont unis au ſéminaire de cette ville, du conſentement du roi, depuis le 13 décembre de l'année 1692. Cette abbaye a été fondée en 1135 par Druon, évêque de Beauvais : elle eſt taxée à 312 florins. *Voyez* BEAUVAIS.

SAINT-SYMPHORIEN-LE-CHASTEAU, petite ville du Lyonnois ; diocèſe, intendance & élection de Lyon, chef-lieu d'une ſubdélégation : elle eſt ſituée ſur la rivière de Coiſe, à 3 lieues de S. Chamond, 4 de Feurs, 5 de Montbriſon & de S. Etienne, & 6 de Lyon. Ses murailles ſont de plus baignées par le ruiſſeau d'Orſon : les eaux de ce ruiſſeau ont la plus admirable propriété pour la prépararion des pelleteries. Le château eſt bâti ſur les foſſés de la ville.

L'égliſe paroiſſiale, qui a donné ſon nom à la ville, eſt deſſervie par un curé-prébendier, & 9 autres prêtres prébendiers ; les chapelles des ſaints Anges Gardiens & ſaint Antoine, bâties dans l'enceinte de la ville, ſervent aux congrégations de Garçons & de filles qui ſont établies dans chacune ſéparément. Il y a un petit couvent d'Urſulines, un hôpital deſſervi par neuf ſœurs hoſpitalières ; un collège où l'on enſeigne à lire, à écrire &

a langue latine ; des pénitens du S. Sacrement & une compagnie de chevaliers de l'arquebuſe.

On fait dans cette ville un aſſez grand commerce en cuirs, en clous & en ferrures : il s'y tient un marché par ſemaine & cinq foires par an. La paroiſſe eſt riche en bois : on y trouve une plante, nommée *aurele*, qui ne reſſemble pas mal à celles des fraiſes ; ſon fruit reſſemble aux raiſins ; à cette différence près qu'il eſt plus petit de la moitié, au reſte d'un fort bon goût.

Saint-Symphorien eſt la patrie du cardinal Pierre Girard.

**SAINT-THIBAULT**, bourg du duché de Bourgogne, diocèſe d'Autun, parlement & intendance de Dijon, bailliage & recette de Semur en Auxois, grenier à ſel de Viteaux. Ce lieu eſt ſitué en plein pays ſur la rivière d'Armançon, & donne ſon nom à la vallée dans laquelle il eſt ſitué, qui eſt très-abondante en grains.

L'abbé de S. Seine eſt collateur de la cure. Dans l'enclos de cette paroiſſe, d'où dépendent les villages de Creuzot & de Maiſon-aux-moines, il y a un prieuré de [illegible] livres de rente à la collation de l'abbé de S. Rigault d'Autun ; & dans l'égliſe de ce prieuré une chapelle de 400 livres de revenu dépendante du prieur.

**SAINT-THIBERY**, petite ville du bas Languedoc, à quelque diſtance de la rive droite de l'Eraux, à environ deux lieues au ſeptentrion d'Agde ; diocèſe & recette de cette ville, parlement de Toulouſe & intendance de Languedoc : on y compte 12 à 1300 habitans. C'eſt le ſiege d'un bailliage royal : il y a une abbaye commendataire de Bénédictins de la congrégation de ſaint Maur, fondée en 817 par Louis le Débonnaire. Elle vaut environ 4 à 5000 livres de rente à ſon abbé, qui paie [illegible] florins à la cour de Rome pour ſes bulles.

**SAINT-THIÉBAUT**, petit bourg du Barrois, diocèſe de Toul, parlement de Paris & bailliage de la Marche. Il eſt ſitué au bord gauche de la Meuze vis-à-vis de Bourmont, à 4 lieues de la Marche & de Neufchâteau, & de Gondrecourt. C'étoit autrefois le ſiège d'un bailliage pour la partie du Baſſigny qui reſſortit au parlement de Paris : l'auditoire & les priſons exiſtent encore, Son égiſe paroiſſiale & prieurale porte le même nom que le bourg. Le prieuré eſt de l'ordre de S. Benoît, & dépend de S. Mihiel. Le prieur avoit autrefois la nomination de la cure ; mais le roi en eſt aujourd'hui patron. Saint-Thiébaut eſt un lieu de grand paſſage de troupes, poſtes, carroſſes, &c.

Près de ce bourg, ſur la route de Langres en Lorraine, ſe voient de très gros quartiers de roche noire & ferrugineuſe qui ſont pleins de poulettes noires en ſi grande quantité, qu'elles forment la plus grande partie de la ſubſtance des roches.

SAINT-THIERRY, abbaye commendataire de Bénédictins de la congrégation de ſaint Maur, diocèſe & près de la ville de Reims en Champagne, taxée à 750 florins pour la cour de Rome ; laquelle taxe eſt unie à celle de l'archevêché de Reims, depuis le 13 ſeptembre de l'année 1696, que la manſe abbatiale y a été unie par bulle d'Innocent XII du conſentement du roi, pour dédommagement de l'érection de l'evêché de Cambray en archevêché. Depuis cette époque les bénéfices, dépendants de cette abbaye, ſont à la nomination & collation de l'archevêque de Reims ; & à chaque vacance de l'archevêché de Reims, les fruits de cette abbaye appartiennent au chapitre pour la première année de chaque vacance. *Voyez* REIMS.

SAINT-TIRON, abbaye commendataire de Bénédictins de la congrégation de ſaint Maur, dans le Perche-Gouet ; à environ 2 lieues au levant de Nogent-le-Rotrou, diocèſe de Chartres. Cette abbaye a été fondée en 1107 par Bernard, abbé de S. Cyprien de Poitiers, ou par les ſecours de Rotrou, comte du Perche & de Mortaigne. Elle vaut 9 à 10000 livres de rente à ſon abbé qui paie 500 florins à la cour de Rome pour ſes bulles. Les religieux ont établi un collège dans leur maiſon pour l'avantage des lieux voiſins.

SAINT-TRIVIER, ville de la principauté de Dombes, avec titre de baronie & de châtellenie ; diocèſe de Lyon, bailliage de Trevoux. Ce lieu que l'on décore du nom de ville, je ne ſais pourquoi, a été le patrimoine d pluſieurs cadets de la maiſon de Beaujeu. Sa ſituatio

entr

entre trois petites forêts & un grand étang, formé par la petite riviere de Moignan, y rendent la pêche & la chaſſe très-abondantes. Son domaine & ſa juſtice appartiennent depuis long-tems aux pauvres de la charité de Lyon. Son égliſe paroiſſiale, ſous le vocable de ſaint Trivier, eſt un prieuré appartenant aux minimes de Montmerle.

SAINT-TROPEZ, petite ville maritime de Provence, diocèſe de Frejus, parlement & intendance d'Aix, viguerie & recette de Draguignan, ſituée ſur le golfe ou petit mouillage de Grimaud, à 4 lieues de Frejus & à 12 de Toulon. Elle n'a qu'environ 2000 habitans, & elle doit ſon origine & ſon nom à un prieuré dépendant de S. Victor de Marſeille. C'eſt un gouvernement de place, avec un état-major, & elle a une citadelle. Quand on vient du côté du couchant pour entrer dans ce port, il faut tenir le nord oueſt, & faire route vers Nagaye, & dès qu'on découvre le château de Grimaud, il faut venir un peu au lof, pour ſe garantir d'un banc de rochers qui n'eſt pas éloigné, & on va mouiller aux canabiers. La paroiſſe de cette petite ville eſt deſſervie par un prieur régulier de l'ordre de ſaint Benoît, qui a cinq prêtres ſous ſes ordres : il y a auſſi un couvent de Capucins. La citadelle de Saint-Tropez a pour garniſon une compagnie d'invalides, à laquelle on a uni celle de la groſſe tour de Toulon par ordonnance de 1764.

SAINT-VAAST, bourg du Côtentin, dans la baſſe Normandie, entre la Hougne & l'Iſle Tatihou, à trois lieues au levant d'été de Valogne ; diocèſe de Coutances, parlement de Rouen, intendance de Caen, élection & ſergenterie de Valogne. On y compte 1200 habitans. Ce bourg a un petit port où les vaiſſeaux abordent. Il y a un grand nombre de poiſſonniers pêcheurs, & on y vend le meilleur poiſſon qu'on porte à Paris & autres lieux ; il y a une eſpece de marché le dimanche. Les deux iſles la Houge & Tatihou, entre leſquelles ce bourg eſt ſitué, ont chacune un fort.

SAINT-VAAST, abbaye commendataire de Bénnedictins. *Voyez* ARRAS.

SAINT-VAAST, abbaye commendataire du Maine, dans le diocèſe du Mans, autrefois de Bénedictins, mais occupée par des religieux de la réforme de Prémontré qui y ſont introduits depuis 1726. Elle vaut environ 3000 livres de rente à ſon abbé, qui paye 33 florins un tiers à la cour de Rome pour ſes bulles.

SAINT-VALERY, ville la plus conſidérable du Vimeux dans la baſſe Picardie, ayant titre de marquiſat, diocèſe, intendance & élection d'Amiens. Elle eſt bâtie ſur la rive méridionale de la Somme, à deux petites lieues de l'embouchure de cette riviere, à quatre au-deſſous d'Abbeville, 14 d'Amiens & 42 de Paris; au 19 degré, 10 minutes, 16 ſecondes de longitude, & au 50 degré 11 minutes 13 ſecondes de latitude.

Cette ville doit ſon origine à l'abbaye de Bénédictins dont elle a pris le nom. Elle a deux Paroiſſes, & un hôtel-Dieu deſſervi par des religieuſes Auguſtines.

C'eſt un gouvernement particulier. La juſtice y eſt exercée par les Officiers du marquiſat: il y a encore ſiége d'amirauté, juriſdiction des traites, juſtice des dépôts du ſel, grenier à ſel & hôtel-de-ville.

On s'occupe fort depuis pluſieurs années de la filature de coton à ſaint Valery. Cette ville a un aſſez bon port de mer, malgré ſes bancs de ſable qui changent continuellement avec les vents & les crues d'eau; & ce port lui occaſionne un commerce aſſez conſidérable, principalement pour tranſporter dans toutes les villes de France les marchandiſes qui viennent de l'Angleterre, de la Hollande & du Nord.

Il y a marché les mardis, jeudis & ſamedis. Son abbaye fut fondée vers l'an 613, par les libéralités de Clotaire II. Elle eſt occupée par des Bénédictins de la congrégation de ſaint Maur, & vaut de 18 à 20000 livres de rente à ſon abbé, qui paye 2712 florins à la cour de Rome pour ſes bulles.

SAINT-VALLERY, gros bourg & port de mer du pays de Caux, dans la haute Normandie, entre Dieppe & Fécamp, à 8 lieues au nord du Caudebec, ſur la même méridienne; diocèſe, parlement & intendance de Rouen, élection d'Arques. On y compte 3400 habitans. Le port de ſaint-Vallery n'eſt propre que pour les pêcheurs: ce qui fait que les habitans s'occupent beaucoup de la pêche. Il y a dans ce bourg pluſieurs marchés & pluſieurs foires; on y fait un beau commerce de draperie, de toile, de morue de hareng & autres poiſſons. C'eſt l'abbé de Fécamp qui eſt le ſeigneur de ce bourg.

SAINT-VANDRILLE, village de la haute Normandie, dans le pays de Caux, diocèſe, parlement & intendance de Rouen, élection de Caudebec. La Rille prend ſa ſource dans l'étendue de cette paroiſſe, qui a pris le nom d'une abbaye célèbre qui eſt ſituée à 800 pas près de la rive droite de la Seine, à trois quarts de lieue au deſſus de Caudebec & à 6 au deſſous de Rouen. Elle eſt de l'ordre de ſaint Benoît, réforme de ſaint Maur, l'une des plus belles du Royaume. Cette abbaye a la préſentation de 76 cures & de pluſieurs autres bénéfices, parmi leſquels ſont les cures de ſaint Laurent de Rouen, de Caudebec, d'Arques & d'Argentan. L'Abbé jouit d'environ quarante mille livres de rente. La taxe en cour de Rome eſt de 4000 florins.

SAINT-VENANT, ville avec titre de comté dans l'Artois, diocèſe & gouvernance d'Arras, parlement de Paris, intendance de Flandres, bailliage & recette de Lilliers. Cette ville peu conſidérable, eſt ſituée ſur la Lys aux confins de la Flandres, à 2 lieues d'Aire, 9 d'Arras, & 11 de Dunkerque. Elle a autrefois eu de bonnes fortifications. Le maréchal de Turenne la prit en 1657, & deux ans après elle fut cédée à la France par la paix des Pyrénées. Ses fortifications furent alors démolies ; les François les relevèrent enſuite & y mirent une bonne garniſon. Les alliés de l'Empereur l'aſſiégèrent en 1710 & la ptirent le 29 Octobre de la même année ; mais elle fut rendue à la France en 1713 par la paix d'Utrecht. La principale défenſe de cette place conſiſte à préſent dans les inondations que forment les ruiſſeaux de Robeck & de Garbeck. Il n'y a qu'une ſeule égliſe dans la ville : elle eſt ſous l'invocation du martyr ſaint-Venant ; mais on établit en 1702 un nouvel hôpital pour les malades, & Louis XIV ordonna que les revenus de l'ancien hôpital de cette ville & ceux de ſes maladreries, ainſi que ceux de Haverkercke ſerviſſent pour ſon entretien. Il y a une maiſon de force, ſous le titre de *Bon-fils*, où l'on enferme les jeunes gens que l'on veut punir. Ils y ſont tenus par une eſpèce de geolier du tiers-ordre de ſaint François qu'on nomme *Bon-fils*.

SAINT-VERAIN, petite ville avec titre de baronie dans le Nivernois, diocèſe d'Auxerre, parlement de Paris, intendance de Bourges, élection de la charité ſur Loire, & grenier à ſel de Coſne. Elle eſt du préſidial & ſuit la coutume d'Auxerre. Sa ſituation eſt à 2 lieues de Coſne & à 10 d'Auxerre. La taille y eſt perſonnelle. La Cure eſt à la collation des moines de l'abbaye de ſaint Germain, & n'eſt pas conſidérable pour le revenu. Il y a au château une chapelle d'ancienne fondation. Le baron de ſaint Verain eſt un des quatre qui doivent porter l'évêque d'Auxerre, lorſqu'il fait ſon entrée dans ſa ville épiſcopale. Il y a à ſaint-Vérain un petit prieuré dépendant de Clugny. Il s'y fait quelques poteries de terre. La nature du ſol eſt fort ingrate, & par conſéquent l'on n'eſt point embarraſſé de conſommer ſes productions dans le pays. Le peuple n'eſt point du tout aiſé dans cette ville, & on peut en attribuer, en grande partie, la cauſe à ſon amour pour le travail.

SAINT-VICTOR, bourg & baronie du pays de Caux, dans la haute Normandie, à la ſource de la Saanne, ſur la frontiere du Vexin normand, à 1 lieue au midi d'Auffay, à 6 au même point de Dieppe, & à 5 au nord de Rouen; diocèſe, parlement, intendance & élection de Rouen. On y compte environ 500 habitans.

Ce bourg a une abbaye de Bénédictins, ſous le titre de ſaint Victor, qui n'étoit d'abord qu'un prieuré, fondé en 1048 par Roger de Mortemer, ſoumis à l'abbaye de ſaint Ouen de Rouen; mais l'archevêque de Rouen l'érigea en abbaye en 1074, du conſentement de l'abbé de ſaint Ouen. Cette abbaye préſente à ſeize cures & à deux prieurés. Son abbé jouit de cinq mille livres de rente, il eſt en même tems ſeigneur du lieu. La taxe en cour de Rome eſt de trois mille florins.

SAINT-VIRAND, monaſtère de Bénédictins, ordre de Clugni de l'ancienne obſervance. *Voyez* VERGI.

SAINT-VINCENT aux bois ou des bois, abbaye commendataire d'Auguſtins, dans le pays de Thimerais, dépendant du gouvernent-géneral de l'iſle de France, à une lieue au ſeptentrion de Château-neuf, dans le diocèſe de

Chartres. On fixe en 1212 l'époque de ſa fondation. Son abbé jouit de 3 à 4000 livres de rente, & paye 60 florins à la cour de Rome pour ſes bulles.

SAINT-VOLUSIEN de Foix, abbaye commendataire de chanoines réguliers de la congrégation de France. *Voyez* Foix.

SAINT-URBAIN, abbaye commendataire de Bénédictins de la congrégation de ſaint Vanne, dans le vallage en Champagne, à une lieue au levant de Joinville, diocèſe de Châlons. Cette abbaye a été fondée par Archambaut dans le neuvième ſiècle : elle vaut de 9 à 10000 livres de rentes à ſon abbé, qui paye 1000 florins à la cour de Rome pour ſes bulles.

SAINT-YRIEIX ou SAINT-YRIER de la Perche, ville de Limoſin, ſituée ſur la riviere nommée l'Iſle, prévôté du reſſort du préſidial de Limoge, ayant 2770 habitans. Il y avoit autrefois une abbaye de Bénédictins, mais elle a été ſéculariſée, & elle forme aujourd'hui un chapitre, compoſé d'un doyen, d'un chantre, de douze chanoines & de ſix titulaires du bas-chœur.

Il y a aux environs des mines de fer aſſez conſidérables.

SAINTE-AUSTREBERTE, abbaye de filles de l'ordre de ſaint Auguſtin, dans la baſſe Picardie, aux confins du Boulonnois, ſur la riviere de Canche, près la ville de Montreuil. On fixe au milieu du onzième ſiècle l'époque de ſa fondation.

SAINTE-CECILE, dans le comtat Venaiſſin, diocèſe d'Orange, judicature de Vaulréas, à une lieue au deſſus de Vaiſon. Il y a un baile, & environ 900 habitans.

SAINTE-COLOMBE-LES-VIENNE, eſpèce de bourg faiſant partie du Lyonnois, élection de ſaint Etienne, diocèſe & ſuburbe de Vienne. Ce lieu eſt ſitué ſur le bord du Rhône vis-à-vis de la ville de Vienne, dont il fait auſſi partie. Il y a une congrégation de miſſionnaires, un prieuré de Bénédictins, des Cordeliers de l'obſervance, des Viſitandines & des petites écoles.

SAINTE-CROIX d'Apt, abbaye de filles, en Provence, diocèſe d'Apt. Elle étoit autrefois de l'ordre de S. Benoît ; elle eſt aujourd'hui de l'ordre de Cîteaux. Elle doit ſon origine à Chauviere ; abbé de S. André d'Avignon, qui en l'an

1234 abandonna, moyennant une rente annuelle, l'égliſe de ſainte-Croix en Rouſſillon, à Cécile & à quelques autres vierges qui deſiroient de ſe faire religieuſes, en ſe reſervant le droit de confirmer chaque abbeſſe qui ſeroit élue. Ce couvent de filles ayant été ravagé en 1361 par des troupes, le cardinal Anglicus Grimoaldi, frere du pape Urbain V & archevêque d'Avignon, fit bâtir pour ſes religieuſes un monaſtère dans la ville d'Apt. La charte de cette fondation, faite réciproque, entre l'abbé Chauviere & l'abbeſſe Cécile, portoit entr'autres conditions, que, « lorſque les moines de ſaint André d'Avignon iront à ſainte-Croix, les religieuſes les recevront honnêtement, & comme il convient recevoir ſes ſeigneurs & maîtres : que même elles les régaleront ſelon leurs facultés, & qu'au cas qu'il ceſſe dans la ſuite d'y avoir des religieuſes dans cette maiſon, dès l'inſtant l'Abbé & les religieux s'en empareront, comme de choſe à eux appartenante.

SAINTE-MARIE-AUX-MINES, ville & chef-lieu du Val de Liepvre au diocèſe de Toul, à 5 lieues de S. Diez du côté d'Alſace, 4 & demie de Schéleſtat. Elle eſt ſiège d'une prévôté-royale pour la ville ſeulement, & les appels de ſes ſentences ſe relèvent au bailliage de ſaint Diez. On y ſuit des uſages particuliers qui tiennent lieu de coutume. C'eſt auſſi la réſidence d'une brigade de la maréchauſſée. Le Léber, qui tombe dans l'Ill à Schéleſtat, la diviſe en deux. La partie méridionale eſt Alſace, & l'autre Lorraine. Elle eſt célébre par ſes mines d'argent. C'eſt dans la partie Lorraine que ſe tiennent les marchés, & il y a une kaffouſe ou douane, pour le dépôt des marchandiſes. Outre les mines d'argent de ſainte-Marie, il y a encore de pareil métal, de cuivre roſette & de plomb à ſainte-Croix & à Muſloch, une mine d'antimoine & une d'arſenic à Liepvre, & du criſtal à Facettes extrêmement tranſparent en un certain lieu du Val, Sainte-Marie-aux-Mines a une égliſe paroiſſiale, un couvent de Cordeliers, une maiſon de charité, & un ancien château rétabli à la moderne, & occup par l'entrepreneur des mines, qui y a établi une manufac ture-Royale de galons d'or & d'argent, & une autre pou bas de coton, de fil & de filoſelle, autoriſée par lettres d S. M. Pol. données le 7 juillet 1739. On fait un bon con merce de ces marchandiſes à Nancy, à Metz & à Straſbourg.

Thomas, fameux machiniſte, très-connu dans les mémoires de l'Académie des Sciences, étoit né à ſainte-Marie-aux-Mines.

SAINTE-MENEHOULD, petite ville du Rémois, capitale du pays & forêt d'Argonne, la première ville de Champagne du côté de l'Allemagne; diocèſe de Reims, parlement de Paris, intendance de Châlons. Cette ville eſt ſituée ſur la frontière orientale du Rémois & du gouvernement général de Champagne, dans une île que forme l'Aîne; au 20 degré de longitude, & 49 degré de latitude, entre Châlons & Verdun, à 9 lieues au levant de la première ville, à 8 au couchant de la ſeconde, à 14 au levant d'hiver de Reims, & à 50 au levant de Paris: on y compte 3 à 4000 habitans.

La grande route de Paris à Verdun paſſe par Sainte-Menehould, & il y a un bureau de douane où l'on viſite tout ce qui eſt tranſporté par cette ville.

La rivière d'Aîne, qui baigne les murs de Sainte-Menehould au ſeptentrion & au couchant, prend ſa ſource à 3 lieues de là, dans un village de même nom; elle eſt encore petite à Sainte-Menehould, mais aſſez profonde, & elle n'eſt guéable qu'en deux endroits; on a pluſieurs projets pour rendre cette rivière navigable depuis Sainte-Menehould juſqu'à Pont-à-Verre, où elle commence à porter bateau. Quelques-uns des plans ſur ces projets ſont dépoſés à l'hôtel-de-ville de Paris.

La dénomination de *Sainte-Menehould*, que les anciens prononçoient en latin *Mahildis*, & qu'on prononce aujourd'hui *San-Manehildis*, eſt celui d'une des filles de Sigmar, comte de l'ancienne ville de Perthes, autrefois capitale d'un petit pays en Champagne, dit *le Perthois*; ce comte vivoit en 450, & il paroît qu'avant cette époque il n'y avoit qu'un château, appellé *Château-ſur-Aîne*. Au moins le titre de dépôt des reliques de Sainte-Menehould fait à la paroiſſe, en l'année 1178, annonce expreſſément que la ville porte ce nom dès ſa fondation, d'une des filles du bon Sigmar, comte de Perthes.

Le château de Sainte-Menehould, que l'on croit bâti vers l'an 639, par Drogon VI, duc de Champagne, étoit conſtruit ſur un rocher aſſez élevé, au pied duquel eſt ſituée la ville. 224 fiefs relèvent du roi à cauſe de ce château : Il a été entièrement détruit par l'incendie de 1719 qui commença la nuit du 7 août : la ville, qui anciennement n'étoit conſtruite que de bois, fut fort endommagée ; plus de 700 maiſons y ont été conſumées par les flammes. Après ce déſaſtre le roi, par arrêt de ſon conſeil des 20 ſeptembre 1720, & 2 octobre 1725, deſtina une ſomme de 300000 livres pour le rétabliſſement des édifices publics & particuliers, ſur un plan approuvé par ſa majeſté ; & elle a été rebâtie beaucoup plus régulièrement & plus proprement qu'elle ne l'étoit auparavant ; mais on ne voit plus ſur le rocher que quelques reſtes des murs du château, la paroiſſe dont l'égliſe eſt très-ancienne & qui eſt la ſeule de la ville. Il y a auſſi une plantation d'arbres qui forment une promenade, un jeu d'arquebuſe à mi-côte du côté de la ville, & un couvent de Capucins, établi en 1619 : les dames de Sainte Marie ont auſſi un couvent dans cette ville depuis l'année 1627.

L'Hôtel-Dieu de Sainte-Menehould eſt ſi ancien, qu'on le croit fondé par deux Juifs, chaſſés de Châlons par ſaint Alpin, huitième évêque de cette ville, dans le cinquième ſiècle. Henri I & Thibault V, tous deux comtes de Champagne, accordèrent à l'Hôtel-Dieu de Sainte-Menehould des droits de chauffage dans leurs bois ; le don de Thibault eſt de l'an 1174 ; les bâtimens de cet Hôtel-Dieu ayant été détruits entièrement par l'incendie de 1719, ſont reconſtruits tout à neuf.

L'hôtel-de-ville, bâti ſur le plan agréé par ſa majeſté, pour tenir les aſſemblées publiques ou particulières & les audiences des différentes juriſdictions, eſt un édifice iſolé, qui forme la principale face d'une place conſtruite ſur ce plan, ſous le nom de Louis XV.

Sainte-Menehould eſt un gouvernement de place, le chef-lieu d'une élection ; le ſiège d'un bailliage qui a 4000 paroiſſes dans ſon reſſort ; d'une maîtriſe des eaux & forêts, d'un grenier à ſel & d'un bureau des traites foraines; leſquelles ſont toutes des juriſdictions royales. La prévôté, qui étoit auſſi une juriſdiction royale, a été ſupprimée & réunie au bailliage par l'édit du mois de mai 1748.

Sainte-Menehould eſt la réſidence d'un lieutenant de la maréchauſſée qui a ſous ſes ordres une brigade commandée par un exempt.

Cette ville avoit autrefois une chambre des monnoies, mais elle fut transférée à Nantes en Bretagne, lors de la réunion de cette province à la couronne.

L'état-major de Sainte-Menehould eſt compoſé d'un gouverneur, d'un lieutenant de roi & d'un major; les échevins, en l'abſence de ces officiers, donnent l'ordre & commandent dans la ville, & lorſque l'état-major s'y trouve, ces échevins commandent concurremment avec lui.

Cette ville a ſoutenu pluſieurs ſiéges, le premier en 1039, contre Joſilon, duc de la baſſe Lorraine, qui fut forcée de le lever. Le ſecond ſous Théodore évêque de Verdun, qui prit la ville & le château en 1089, ſur un Manaſſés, comte de Perthes, qui tenoit garniſon dans Sainte-Menehould, avec laquelle il ravageoit les terres de cet évêque. Le troiſiéme par Arnould, auſſi évêque de Verdun, & Simon II, duc de Lorraine; pour arrêter les ravages qu'Albert Pichat, ſeigneur de Sainte-Menehould, faiſoit ſur les terres de cet évêque qui fut tué au ſiége d'un trait d'arbalête tiré du château, le 14 août 1181; l'armée découragée ſe retira à Verdun, où Arnould fut enterré dans ſa cathédrale. Le quatriéme en 1590, par Charles II, duc de Lorraine, qui fut obligé d'en lever le ſiége, quoique cette ville ne fût défendue que par les habitans ayant à leur tête le ſieur de Renneville, lieutenant-général au bailliage, qui la conſerva au roi Henri III, contre Duvalk de Mondreville, qui en étoit pour lors gouverneur, & qui vouloit la livrer aux ligueurs. Ce Renneville un jour de fête, accompagné de quelques bourgeois affidés, monta en robe de palais au château, la réſidence du gouverneur, ſous prétexte d'aller à la paroiſſe. Ce magiſtrat arrêta avec fermeté le gouverneur, qui lui demanda où étoit ſon ordre; Renneville tirant un piſtolet qui étoit ſous ſa robe, dit que quand il s'agiſſoit du ſervice du roi, c'étoit-là ſon ordre. Mondreville fut chaſſé & obligé de ſe retirer à Hans terre qui lui appartenoit. Le roi, en 1588, ayant appris cette action vigoureuſe, récompenſa Renneville du gouvernement. Le cinquième en 1606, par le marquis de Praſlin, qui s'en rendit maître le 27 décembre. Le ſixième en 1652, par le grand Condé, qui prit Sainte-Menehould le 13 novembre, après une vigoureuſe réſiſtance de la part des habitans. Le ſeptième en 1653, par le maréchal Du Pleſſis-Praſlin, qui obligea Montal, gouverneur pour le prince de Condé, de capituler : après la ſortie des troupes, le roi, qui de Châlons s'étoit rendu au ſiége, entra dans la ville par la brèche, & monta à l'égliſe paroiſiale où il entendit le *Te Deum*; c'eſt le premier ſiège ou Louis XIV ſe ſoit trouvé en perſonne. Ce monarque pour récompenſer la vigoureuſe réſiſtance des bourgeois, honora la ville de ſes livrées, & accorda dix années d'exemption de taille aux habitans.

Le domaine de Sainte-Menehould appartient au roi, à cauſe du comté de Champagne. Il a été cédé en douaire à Marie d'Anjou, veuve de Charles VII; à Marie Stuart, reine d'Ecoſſe, veuve de François II; & à la reine Anne d'Autriche, veuve de Louis XIII. Ce domaine a ſouvent été engagé à différents ſeigneurs. Le dernier engagement a été fait au marquis de Puiſieux, en 1712; il le remit au roi, qui en fait régir les revenus par ſes fermiers.

Entre les hommes illuſtres, nés à Sainte-Menehould ou dans ſon reſſort, on compte Robert Sorbon, fondateur de la Sorbonne, né au village de Sorbon, dans le Rethelois, reſſort de Sainte-Menehould.

Jean Chartier, fameux docteur de l'univerſité de Paris, connu ſous le nom de *Gerſon*, qui étoit celui du village où il naquit dans le diocèſe de Reims, reſſort de Sainte-Menehould: il mourut en 1429.

Dom Jean Mabillon, Bénédictin, né à Saint-Piémont, élection de Sainte-Menehould, de qui Maurice le Tellier, archevêque de Reims, diſoit au roi: qu'il étoit le plus humble & le plus ſçavant religieux de ſon royaume. Jean Dé, ſçavant Jéſuite, né à Sainte-Menehould, en 1643; il fut chargé par le roi & le cardinal de Furſtemberg, de pluſieurs établiſſemens à Straſbourg, entr'autres d'une univerſité dont il fut recteur. Il mourut à Straſbourg en 1712.

Henri Duvalk, comte de Dampierre, né à Hans près de Sainte-Menehould, généraliſſime des armées de l'empereur.

Jean Armand, marquis de Joyeuſe, maréchal de France, gouverneur des trois évêchés, né à Ville-ſur-Tourbe, village & château près Sainte-Menehould : il ſe diſtingua dans pluſieurs batailles, ſur-tout à celle de Nervinde, où il commandoit l'aîle gauche qui décida le ſuccès.

On trouve différentes mines de fer dans pluſieurs villages circonvoiſins, tels que Saint-Surain, Champignelle, Sommerance, Chimires, Beauclerc, Tailly, Alliepond, Chehery. Le fer qu'on en tire eſt de très-bonne qualité, & ſe façonne à Champigneulle, Chehery & Beauclerc. On y fabrique auſſi des boulets & des bombes. Ces forges occaſionnent une grande conſommation de bois, & facilitent le débit de ceux qui environnent Sainte-Menehould de toutes parts, excepté dans les fonds, leſquels contiennent de belles prairies, où ſe trouve une grande quantité de plantes uſuelles ; mais il n'y a rien de particulier ni dans les plantes ni dans les animaux qui s'y rencontrent.

Il y a auſſi quelques verreries dans la forêt d'Argone, compriſes dans l'élection de Sainte-Menehould, qui eſt d'ailleurs fertille en pâturages, en froment & en toutes ſortent de grains. Cette élection comprend 121 paroiſſes & peut avoir 13 lieues dans ſa plus grande étendue, qui ſe prend du midi au ſeptentrion, & ſept dans ſa plus grande largeur.

SAINTE-MAURE, petite ville de la haute Touraine, à environ 4 lieues au midi de Loches & à 7 au midi de Tours, diocèſe & intendance de cette ville, parlement de Paris & élection de Chinon. On y compte 2000 habitans. C'eſt le ſiege d'un grenier à ſel, un archipresbiterat à la collation de l'archidiacre d'Autavienne.

Cette petite ville eſt revêtue d'un ancien titre de baronnie. Il y a une communauté de chanoineſſes de l'ordre de Saint Auguſtin & un ancien château, bâti par Foulques de Nera. Les habitans de ce lieu ſont un grand commerc de pruneaux.

SAINTE-PAULE, petit village du Lyonnois à une demi lieue d'Oings, & fort remarquable par la ſalubrité de l'air qui fait vivre longtems en bonne ſanté la plupart de ſe habitans. Six vieillards moururent dans le mois de janvie & de février 1758, qui faiſoient entr'eux 506 ans.

SAINTE-REINE. *Voyez* Alise.

SAINTES *ou* XAINTES, ville capitale de la Saintonge, ſur le penchant d'une colline au bas de laquell coule la Charente, à 15 lieues au levant d'hiver de l Rochelle, à environ la même diſtance d'Angoulême, à 23 au ſeptentrion de Bordeaux, & à 145 au couchant d'hiver de Paris; au 37 degré de longitude, & au 45 degré 38 minutes de latitude.

La route de Paris à Saintes eſt par *Chartres*, *Etampes*, *Orléans*, *Beaugency*, *Blois*, *Amboiſe*, *Loches*, *Chatelleraud*, *Poitiers*, *Luſignan*, *Saint-Jean-d'Angely*, & de là à Saintes. C'eſt une ancienne petite ville, dont les rues ſont étroites & mal diſpoſées, avec un évêché, ſuffragant de Bordeaux, un ſiège préſidial, une juriſdiction conſulaire, une élection dépendante de l'intendance de la Rochelle; un gouvernement de place, & une lieutenance de la maréchauſſée. Il y a tout au plus 3000 habitans. On y voit un beau pont conſtruit du temps des Romains, ſur lequel eſt un arc de triomphe, & les reſtes d'un amphithéâtre.

L'égliſe de Saintes fut érigée en évêché vers le commencement du dixième ſiècle, & ſaint Eutrope eſt regardé comme le premier évêque de ce ſiège. La cathédrale eſt ſous l'invocation de ſaint Pierre; ſon chapitre a un doyen, deux archidiacres, un chantre, un écolâtre & 23 chanoines.

Le doyenné & les canonicats ſont à la collation du chapitre en corps; les autres dignités ſont à celle de l'évêque: le diocèſe comprend 291 paroiſſes. L'évêque eſt ſeigneur de la plus grande partie de la ville: il jouit d'environ 20000 livres de revenu; la taxe en cour de Rome eſt de 2000 florins. Il s'eſt tenu en cette ville un concile & pluſieurs ſynodes : dans celui de 1096 qui eſt le dernier, on ordonna le jeûne des veilles des Apôtres. On compte 79 évêques de Saintes.

Outre les paroiſſes de cette ville, il y a une célèbre abbaye de Bénédictines, que l'on appelle les *Dames de Saintes*, & dont l'abbeſſe a une juriſdiction ſpirituelle; un ſéminaire, dirigé par les prêtres de la miſſion, un monaſtère d'anciens Bénédictins, & pluſieurs autres communautés des deux ſexes.

Le commerce de cette ville n'eſt pas conſidérable : elle eſt la patrie du père Amelotte, de l'Oratoire, & du père le Comte, Jéſuite.

SAINTONGE (la), province maritime de France, ſituée entre le 45 & le 46 degré de latitude, & ſous le 1er degré de longitude; bornée au ſeptentrion par le pays d'Aunis & le Poitou; au levant par l'Angoumois; au midi par le Bordelois & la Gironde, & au couchant par la mer. Cette province a environ 25 lieues de longueur, ſur 12 lieues dans ſa plus grande largeur. Sa forme eſt fort irrégulière. Elle eſt diviſée en deux parties par la Charente, l'une ſeptentrionale & l'autre méridionale : cette dernière eſt beaucoup plus conſidérable que la première, & on la nomme la haute Saintonge, par oppoſition à la première qu'on nomme la baſſe Saintonge.

La haute Saintonge eſt arroſée par la petite rivière de Seigne, & la baſſe Saintonge par la Boutonne. La ville de Saintes, ſituée ſur la Charente, en eſt la capitale; Saint-Jean-d'Angely & Tonnay-Charente ſont les principales villes de la partie baſſe : mais dans la partie haute on en compte un plus grand nombre; ſavoir, Marennes, Arvert, Saujon, Royan, Tallemond, Mortagne, Pons, Barbeſieux, Chalais, &c.

Le Brouageais, petit pays, eſt enclavé dans cette province, dont il a été démembré pour être réuni au gouvernement général du pays d'Aunis.

La Saintonge, unie à l'Angoumois, forme un gouvernement général militaire avec cette province. Quant à l'adminiſtration civile, elle reſſortit au parlement de Bordeaux, à la réſerve de quelques paroiſſes qui ſo
dans le reſſort du préſidial d'Angoulême, & l'Ang

mois eſt du parlement de Paris. En Saintonge il y a une ſénéchauſſée, dont le ſiège eſt à Saintes, & trois bailliages, qui ſont Brouage, Rouſſignac & Champagnac : le ſénéchal eſt d'épée, & n'a que 50 livres de gages, aſſignés ſur l'état du domaine. Les baillis de Rouſſignac & de Champagnac, qui ſont de robe-longue, n'ont d'autres droits que leurs épices. Il y a une coutume particulière de Saintonge, & S. Jean-d'Angely a la ſienne : Les élections de Saintes & de S. Jean-d'Angeli ſont aujourdhui de la généralité de la Rochelle. Les finances de la Saintonge ſont peu conſidérables, le domaine étant preſque entièrement aliéné : les douanes au contraire y produiſent beaucoup au roi, qui tire en outre de cette province la taille, les aides & la capitation.

La Saintonge eſt un pays fertile en bleds, en vins & en fruits ; les pâturages y ſont bons & abondants, & on y éleve des chevaux fort eſtimés, dont les habitans tirent un profit conſidérable par le commerce qu'ils en font. On convertit en eau de vie une grande partie des vins de la province, parceque le débit en eſt plus avantageux que celui des vins. Il y a dans pluſieurs villes de cette province des fabriques de petites étoffes de laine & des tanneries. Ses cuirs & ſes étamines ſe débitent preſque tous dans les environs, & notamment à Rochefort.

La province eſt fort abondante en abſinthe, que les Romains ont connue ſous le nom de *Virga ſantonica*. On y fait un grand commerce de ſel & de ſafran.

Il y a dans la baſſe Saintonge une quantité prodigieuſe de marais ſalans qui produiſent le meilleur ſel de l'Europe. Le commerce n'en eſt pourtant plus ſi conſidérable, depuis que les marais ſalans de Guerrande & autres de la Bretagne ont prévalu ; c'eſt ce qui a fait abandonner une grande partie des marais de la Saintonge. On fait remonter par la Charente juſqu'à Angoulême les ſels que l'on tire encore des marais de Marennes ; delà on les tranſporte par terre en Auvergne, Limouſin, Perigord & la Marche. Mais ce commerce ne rapporte pas beaucoup à la province : les droits qu'on paie à Tonnai-Charente, abſorbent la plus grande partie du profit, & les ſeigneurs qui ont des maiſons ſur la Charente, ont le droit de prendre un quantité de ce ſel pour le prix des bœufs & des travailleurs qu'ils ſont obligés de fournir pour le tirage des bateaux dans le temps des eaux baſſes.

On pêchoit autrefois des perles dans la Charente, auprès de Saint Savinien, dont la province retiroit beaucoup d'argent; mais il ſemble qu'on néglige aujourd'hui cette pêche.

Quoique cette province ſoit maritime, elle n'a point de port qui mérite attention.

Les terres de la Saintonge ſont fort propres à faire de la brique, des tuiles & de la fayence; ſavoir, celles du port Deman, paroiſſe ſaint Sorlain, ſur le bord de la Charente, près de Rochefort; à la Chapelle, paroiſſe à une lieue & demie de Saintes; à Ecoieux & Briſanbourg, à 3 lieues de la même ville, & à ſaint-Brie.

On y trouve de la tourbe dans les marais ſalans, comme à la Tremblade, à Marennes, & autres lieux; on les employe à chauffer les chaudieres à eau de vie.

Les ſables de la Saintonge ſont d'une grande utilité: celui de ſaint Lazaire, à 2 lieues de Saintes eſt jaune, & ſert à blanchir la vaiſſelle; celui d'Anepont eſt rouge, & celui de ſaint-Sève eſt blanc & fort fin: ils ſont tous deux à la même diſtance de cette ville.

Les carrieres des environs de la ville de Saintes donnent de belles pierres, ſur-tout celle de la paroiſſe de S. Vivien-lès-Saintes. Ces carrieres ſont compoſées, dit-on, de 5 couches: la première eſt douce & tendre; la ſeconde, dure & raboteuſe; la troiſième qu'on appelle *brodée*, eſt caillouteuſe & coquillée; elle eſt toute remplie de pétrification; la quatrième eſt ouvragée, & la cinquième eſt nommée *Rapin*.

On rencontre une ſemblable carriere remplie de pétrifications, au milieu des pierres, auprès de l'égliſe de ſaint-Eutrope lès-Saintes.

Auprès de la ville on voit des rochers qui s'étendent juſqu'à une demi-lieue, où l'on trouve des coquillages & des marcaſſites. Cet endroit eſt appellé *les-Roches*.

Les carrieres de la paroiſſe de ſaint Vaiſé, à une lieue de Saintes ſur les bords de la Charente, fourniſſent les meilleures pierres de la province, & qui réſiſtent à la gélée.

Celles des paroiſſes de Crazane & de ſaint-Sorlain, à 2 lieues de Saintes, de l'autre côté de la Charente, en donnent de très-propres à la ſculpture, & d'un grain très-fin.

On en tire auſſi d'un grain fin, blanches, nettes & très-propres à toutes ſortes d'ouvrages à ſaint-Savinien, gros bourg proche Taillebourg, à 3 lieues de Saintes, dans la paroiſſe de ſaint Meme, à 7 lieues; & en celle de Retos, à 2 lieues de la même ville.

La carriere du village appellé les Arciros, à une demi-lieue de Saintes, regne le long des bords de la Charente, & donne une pierre poreuſe, qui s'ouvre, dit-on, au ſoleil, & ſe ferme à l'humidité.

Dans la paroiſſe de Curat, près de la Garenne du logis ſeigneurial, appellé la Marinerie, ſe trouve une carriere dans laquelle on a découvert une pierre ou marcaſſite ronde, à facettes, brillante, & enveloppée dans une autre, comme un noyau dans ſon fruit. On en a rencontré de pareilles dans l'ouverture d'un puits au village de Virlet, paroiſſe de Periviat, à 3 lieues de Saintes.

En pluſieurs endroits de la province on découvre une pierre griſe & ferrugineuſe qu'on appelle *Griſon*. Il y en a une autre qu'on nomme pierre de Talc blanc, dans le village du port Dennan, paroiſſe de ſaint-Sorlain, à 2 lieues de Saintes.

La pierre de Talc rouge ſe voit au château de Places, qui eſt une paroiſſe à 3 lieues de la même ville.

A la terre de la Roche-Courbon, à 3 lieues de Saintes, on voit des congélations, des pétrifications curieuſes & des ſtalactiles détruites en parties par les bergers; il y a une voute très-élevée en cul-de-lampe, & pluſieurs pièces voûtées s'y communiquent par des antres & des arcades naturelles, dont l'entrée eſt défendue par les eaux. Cette grotte ſe termine par une fontaine très-vive, ſortant du rocher. On y rencontre de gros oſſemens, des dents d'animaux fortement attachées au rocher, & pétrifiées.

Auprès de la ville de Rochefort, à 6 lieues de la Rochelle, on a trouvé une pièce de bois de chêne pétrifiée, & un morceau de charrette pétrifié de même, dans une fontaine proche Montuſet, à 13 lieues de la même ville.

Dans toutes ces carrieres on rencontre des coquillages, des dents pétrifiées, des oſſemens d'animaux, des eſpèces de champignons & autres foſſiles.

La paroiſſe de ſaint George, à une lieue de Saintes, préſente des foſſiles très-curieux : ce ſont de véritables *Roſtellum curviroſtrum*, ou des huîtres, dont les bords ſont dentelés, de même que leurs deux valves qui ſe joignent exactement ; l'inférieure eſt plus grande & un peu recourbée.

Aux environs & à une demi-lieue de Saintes, on a trouvé au milieu des champs, de petites pierres étoilées, qui ſont de véritables échinites.

A la Chaume, à 4 lieues de Saintes, il y a une carriere dont on tire une eſpèce de *Lapis ſaponaceus*, dont des voiſins ſe ſervent pour ſavonner.

La paroiſſe de Mata, à 6 lieues de Saintes, offre des pierres pétrifiées, qui imitent les figures, les coings & les poires.

A Montandre, près la rivière de Lary, à 6 lieues de Saintes, on voit des Marcaſſites de fer.

Entre Mortagne & ſaint-Surin, ſur les bords de la Garonne, à 7 lieues de Saintes, ſe trouve une fontaine chargée de rouille & de marcaſſites.

A ſaint-Sorlin, près de Marenne, à ſaint-Vaiſe, & en pluſieurs autres carrieres, on ramaſſe une pierre ronde & dure, eſpèce de marcaſſite qui fait feu.

On remarque de riches mines de fer & des forges dans les endroits appellés Planches-Minier & Rochecourt.

On trouve d'autres mines de fer à Rochebeaucourt, Rouſſines, Combier, Rognac, Saillant & dans la paroiſſe de Cers, à 7 lieues d'Angoulême.

Il ſe trouve des mines d'Antimoine & de plomb dans l'endroit appellé Menet, & dans la paroiſſe d'Eſcuras, proche Montbrou, à 6 lieues d'Angoulême. On tire de ces mines des parcelles d'argent, qu'on appelle *Mica*.

On tire auſſi d'excellent fer du village de Rancogne, près de la terre de la Rochefoucault, à 5 lieues d'Angoulême.

Sur le rivage du fort de Chapus, vers l'Iſle d'Oleron, dans les marais ſalans de Marenne, en baſſe-Saintonge, on rencontre des dents pétrifiées d'Hippopotame, & des parties des minéraux très-diſtinctes par leurs poids & leurs couleurs.

Les cailloux de la paroiſſe d'Ars, à 3 lieues de la ville de Saintes, dont les champs & les vignobles bordent la Charente, ſont clairs, de différentes groſſeurs & couleurs, imitant ceux de Medoc. On les monte en bague.

Les Cailloux de la ville de Brive-la-Gaillarde, à la même diſtance de Saintes, ſont auſſi curieux & auſſi recherchés que ceux d'Ars.

Auprès de la ville de Brouage, on trouve de pareils cailloux, très-bons à polir, & approchant beaucoup de ceux de Medoc; ſur les côtes de la mer, près de la ville de Royan, à 7 lieues de Saintes, on rencontre de petits cailloux tranſparens, blancs & noirs, ſervant aux mêmes uſages; ils ne ſont point inférieurs à ceux de Briançon.

Dans les paroiſſes d'Aneport, Juif, la Fredeie & de Grand Jean, toutes voiſines, à 5 lieues de Saintes, & dans le comté de Taillebourg, ſénéchauſſée de Saint-Jean-d'Angely, on trouve des cailloux noirs & clairs de différentes groſſeurs, dont il y en a qui peſent 150 livres. Ils ont la plupart une eau fort claire, & ſont à 6 pieds de profondeur, dans une terre rouge, graſſe & ſable pareil. Ces cailloux ſervent de pierre à fuſil, & le commerce en eſt conſidérable.

SALANQUES, abbaye de filles, auſſi appellée abondance de Dieu: elle eſt de l'ordre de Cîteaux, & de la filiation de Morimond, dans le comté de Foix, diocèſe de Rieux, paroiſſe de ſaint Felix. Ce monaſtère fut fondé en 1353, par Gaſton Phœbus, comte de Foix, & la comteſſe Eleſnon ſa mère. Les Calviniſtes en ont détruit une partie en 1574; mais cette abbaye a été rétablie depuis.

SALBRIS, bourg du Bléſois, au gouvernement-général de l'Orléanois, diocèſe de Blois, Parlement de Paris, intendance d'Orleans, élection de Romorantin. Il eſt ſitué près de la rive gauche de la Sandre, ſur la route de Bourges à Orléans & à Paris, à 9 lieues au levant d'été de Romorantin. On y compte environ 1300 habitans. Jean duc de Berri donna ce lieu à la ſainte-chapelle de Bourges.

SALCES, *Voyez* SALSES.

SALENCY, village de la haute Picardie, à une demi lieue de la ville de Noyon. Ce village eſt remarquable par une fête ſingulière & touchante, appellée la *fête de la Roſe*, qui s'y célèbre tous les ans, & dont nous allons donner le détail tel que nous le trouvons daus l'année littéraire 1766. n° 19.

L'inſtitution de la fête de la Roſe eſt très-ancienne ; on l'attribue à ſaint Médard, évêque de Noyon, qui vivoit dans le cinquième ſiècle de notre ère, du temps de Clovis. Ce bon évêque, qui étoit en même-temps ſeigneur de Salency, avoit imaginé de donner tous les ans à celle des filles de ſa terre qui jouiroit de la plus grande vertu, une ſomme de vingt-cinq livres & une couronne ou chapeau de roſes. On dit qu'il donna lui-même ce prix glorieux à l'une de ſes ſœurs que la voix publique avoit nommée pour cette *Roſiere*. On voit encore au-deſſus de l'autel de la chapelle de ſaint *Médard* ſituée à une des extrémités du village de Salency, un tableau où ce ſaint prélat eſt repréſenté en habits pontificaux, & mettant une couronne de roſes ſur la [illegible] de ſa ſœur, qui eſt coëffée en cheveux & à genoux.

Cette récompenſe devint pour les filles de Salency un puiſſant motif de ſageſſe ; indépendamment de l'honneur qu'en retiroit la *Roſiere*, elle trouvoit infailliblement à ſe marier dans l'année. Saint Médard frappé de ces avantages, perpétua cet établiſſement ; il détacha des domaines de ſa terre onze à douze arpents dont il affecta les revenus au paiement des vingt-cinq livres & des frais acceſſoires de la cérémonie de la Roſe.

Par le titre de la fondation, il faut non ſeulement que la *Roſiere* ait une conduite irréprochable, mais que tous ſes parens, en remontant juſqu'à la quatrième génération, ſoient eux-mêmes irréprehenſibles.

Le Seigneur de Salency a toujours été en poſſeſſion & en jouit encore du droit de choiſir la *Roſiere*, entre trois filles natives du lieu, qu'on lui préſente un mois d'avance. Lorſqu'il l'a nommée, il eſt obligé de la faire annoncer au prône de la paroiſſe, afin que les autres filles ſes rivales ayent le temps d'examiner ce choix, & de le contredire ; s'il n'étoit pas conforme à la juſtice la plus rigoureuſe. Ce n'eſt qu'après cette épreuve que le choix du ſeigneur eſt confirmé.

Le 8 juin, jour de la fête de *S. Médard*, vers les deux heures après midi, la *Roſiere*, vêtue de blanc, les cheveux flottants en groſſes boucles ſur les épaules, accompagnée de ſa famille, & de douze filles auſſi vêtues de blanc avec un large ruban bleu en baudrier, auſquelles douze garçons du village donnent la main, ſe rend au château de Salency au ſon des tambours, des violons, des muſettes, &c. Le Seigneur, ou ſon prépoſé, va la recevoir lui-même. Elle lui fait un petit compliment pour le remercier de la préférence qu'il lui a donnée; enſuite le ſeigneur, ou celui qui le repréſente, & ſon bailli, lui donnent chacun la main, & précédés des inſtrumens, ſuivis d'un nombreux cortège, ils la menent à la paroiſſe, où elle entend les vêpres ſur un prie-Dieu placé au milieu du cœur.

Les vêpres finies, le clergé ſort proceſſionnellement avec le peuple, pour aller à la chapelle de *S. Médar*[illegible] C'eſt-là que le curé ou l'officiant bénit la couronne [illegible] chapeau de roſes qui eſt ſur l'autel. Ce chapeau eſt entou[illegible] d'un ruban bleu, & garni ſur le devant d'un anneau d'argent depuis le règne de Louis XIII. Ce prince ſe trouvant il y a 150 ans au château de Varennes, près de Salency, M. de Belloy alors ſeigneur de ce dernier village, ſupplia le Monarque de donner en ſon nom cette récompenſe de la vertu. Louis XIII y conſentit; il envoya M. le marquis *de Gordes*, ſon premier capitaine des gardes, qui fit la cérémonie de la *Roſe* pour ſa Majeſté, & qui par ſes ordres, ajouta aux fleurs une bague d'argent & un cordon bleu. C'eſt comme nous venons de le dire, depuis cette époque que la *Roſiere* reçoit cette bague, & qu'elle & ſes compagnes ſont décorées de ce ruban. Tous ces faits ſont conſtatés par des titres les plus authentiques.

Après la bénédiction du chapeau de roſes, & un diſcours analogue au ſujet, le célébrant poſe la couronne ſur la tête de la *Roſiere* qui eſt à genoux, & lui remet en même-temps les vingt-cinq livres, en préſence du ſeigneur & des officiers de ſa juſtice.

La *Roſiere* ainſi couronnée eſt reconduite par le ſeigneur ou ſon fiſcal & toute ſa ſuite juſqu'à la paroiſſe, où l'on chante le *Te Deum* & une *Antienne* à *S. Médard*, au bruit de la mouſqueterie des jeunes gens du village.

Au ſortir de l'égliſe, le ſeigneur ou ſon repréſentant mene la *Roſiere* juſqu'au milieu de la grande rue de Salency, où des cenſitaires de la ſeigneurie ont fait dreſſer une table garnie d'une nappe, de ſix ſerviettes, de ſix aſſiettes, de deux couteaux, d'une ſaliere pleine de ſel, d'un cot de vin clairet en deux pots (environ deux pintes & demie de Paris) de deux verres, d'un demi cot d'eau fraîche, de deux pains blancs d'un ſol, d'un demi cent de noix & d'un fromage de trois ſols. On donne encore à la *Roſiere*, par forme d'hommage, une flèche, deux balles de paume, & un ſifflet de corne avec lequel l'un des cenſitaires ſiffle trois fois avant que de l'offrir. Ils ſont obligés de ſatisfaire exactement à toutes ces ſervitudes, ſous peine de ſoixante ſols d'amende.

Delà toute l'aſſemblée ſe rend dans la cour du château ſous un gros arbre, où le ſeigneur danſe le premier branle avec la *Roſiere*; ce bal champêtre finit au coucher du ſoleil. Le lendemain dans l'après midi, la *Roſiere* invite chez elle toutes les filles du village, & leur donne une grande collation, ſuivies de tous les divertiſſemens ordinaires en pareil cas.

C'eſt une choſe admirable combien cet établiſſement excite à Salency l'émulation des mœurs & de la ſageſſe. Tous les habitans de ce village, compoſé de 148 feux, ſont doux, honnêtes, ſobres, laborieux; ils ſont environ 500; ils n'ont point de charruè; chacun bêche ſa portion de terre, & tout le monde y vit ſatisfait de ſon ſort. On aſſure qu'il n'y a pas un ſeul exemple, non ſeulement d'un crime commis à Salency par un naturel du lieu, mais même d'un vice groſſier, encore moins d'une foibleſſe de la part du ſexe. Quel bien produit un ſeul établiſſement ſage! & que ne feroit-on pas des hommes, en attachant de l'honneur & de la gloire au mérite & à la vertu!

Nous devons ajouter que M. *Pelletier de Morſontaine*, intendant de Soiſſons, s'étant prêté avec plaiſir en l'abſence du ſeigneur à être le parrein de *Marie Cavé*, qui a été la *Roſiere* en 1766; il a eu la généroſité de la doter de quarante écus de rente pour ſe marier & y a ajouté une ſomme pour les frais de nôces & pour l'acquiſition d'une maiſon. Après la mort de *Marie Cavé*, qui toute ſa vie touchera les cent vingt livres par an, cette rente ſera reverſible aux filles *Roſieres*, qui en jouiront chacune pendant leur année.

C'eſt M. *Dauré*, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de S. Louis, qui eſt actuellement ſeigneur de Salency.

SALERNES, paroiſſe avec titre de ville, érigée en marquiſat en 1653, en faveur de Gallien de Giſorſe, dans la baſſe Provence, diocèſe de Frejus, parlement & intendance d'Aix, viguerie & recette de Draguignan. On y compte environ 200 habitans.

SALERS, petite ville de la haute Auvergne, ſituée dans les montagnes, à 4 lieues au levant de Mauriac, & à ſix au ſeptentrion d'Aurillac; diocèſe & élection de S. Flour, parlement de Paris, intendance de Riom. On y compte environ 1200 habitans.

SALIES ou SALLIES, petite ville du Béarn, diocèſe d'Acqs, parlement, & intendance de Paris, ſénéchauſſée de Sauveterre. On y compte environ 450 habitans. Cette ville n'a rien de fort conſidérable qu'une fontaine & un puits, dit *la Trompe*, dont on évapore l'eau qui fournit par jour environ 350 ſacs de ſel, le ſac peſant 42 livres, ce qui ſuffit pour les beſoins de la province, qui en vend même un peu. Ces ſources appartiennent au roi qui les afferme avec ſon domaine: les ordonnances défendent l'uſage de tout autre ſel dans le pays, quoiqu'il ſoit tant ſoit peu corroſif & qu'il ſale moins que celui de la mer. On permet de le tranſporter & de le vendre juſqu'à la Garonne: le produit annuel de ces ſels, frais déduits, ne va pas tout-à fait à 70000 livres.

SALIGNAC, petite ville de la Guienne, diocèſe, parlement, intendance & élection de Bordeaux: on y compte 1100 habitans. Ce lieu donne le nom à une maiſon illuſtre, qui depuis le douzième ſiècle a toujours fourni de grands hommes à l'état. C'eſt la même maiſon que celle de *Fénelon*, dont le nom a été immortaliſé par les ouvrages admirables de l'archevêque de Cambray.

SALINS, ville de la Franche-Comté, diocèſe, parlement & intendance de Beſançon : cette ville eſt très-conſidérable par ſes ſalines & les ſommes conſidérables qu'elles produiſent au roi, par le nombre de ſes égliſes & par celui de ſes habitans. Elle eſt fortifiée de tours à l'antique, & commandée par les forts de Belin & de S. André qui ont chacun leur commandant. C'eſt le ſiège du préſidial & du bailliage d'Aval, d'un corps-de-ville, d'une recette, d'un gouvernement particulier avec état major du gouvernement militaire de la Franche-Comté, garniſon, arſenal, magaſin & artillerie.

Salins eſt entre deux montagnes dans une vallée fertile ſur une petite rivière appellée la Furieuſe qui prend ſa ſource dans la ville même, à 8 lieues de Beſançon & de Dole, & à 81 de Paris. Son nom lui vient des ſels qu'on y fabrique, dont on fournit la Franche-Comté & tout le pays des Suiſſes. Une grande rue la traverſe d'un bout à l'autre, & laiſſe d'un côté les ſalines au bord de la rivière, & de l'autre la plus grande partie de la ville qui eſt ſur un côteau.

Les Prémontrés réformés y ont une abbaye élective, fondée en 1180 : on y compte quatre chapitres. Celui de S. Anatoile eſt compoſé d'un prévôt & de 11 chanoines : le prévôt eſt nommé par le pape, en vertu des règles de chancellerie reçues dans cette province : il confere auſſi les canonicats pendant 8 mois, & le chapitre pendant le reſte du tems. Sa fondation eſt du milieu du onzième ſiècle : celui de S. Michel du douzième eſt compoſé d'un doyen & de 8 chanoines, dont les places ſont conférées comme les précédentes. Celui de S. Maurice, exempt de l'ordinaire, fut fondé en 1204 pour 3 dignités & 10 chanoines tous à la nomination du roi. Enfin celui de Calmoutier, transféré dans cette ville, eſt compoſé d'un doyen, nommé par le roi, & de 8 chanoines que ſa majeſté ne nomme qu'alternativement avec le chapitre. Il y a auſſi un prieuré commendataire, dépendant de l'abbaye de S. Benigne de Dijon, auquel le pape nomme.

On trouve 4 paroiſſes dans Salins, trois couvens d'hommes pour Carmes déchauſſés, Cordeliers & Capucins ; deux maiſons de l'Oratoire, dont l'une a le collège de la ville, & un hoſpice où autrefois il y avoit des Jéſuit

Les couvens de filles ſont au nombre de cinq, & remplis par des Carmélites, des Cordelières, des religieuſes Franciſcaines du tiers-ordre, des filles de Sainte-Marie ou de la Viſitation, & des Urſulines : il y a auſſi un hôpital. Tout le peuple de cette ville, non compris les officiers & troupes, ne va qu'à 5400 ames.

Les égliſes de cette ville n'ont abſolument rien de bien remarquable : il n'en eſt pas de même des deux ſalines, ſur-tout de la grande, qui eſt une des plus belles curioſités de la province, pour la conſtruction de ſes bâtimens, la multitude des inſtrumens dont on s'y ſert, & l'arrangement de ſes officiers & ouvriers. Elle eſt au milieu de la ville, & c'eſt une eſpèce de place forte, dont la longueur eſt de 140 toiſes & la largeur de 46, entourée d'épaiſſes murailles flanquées de tours d'eſpace en eſpace, & couronnées d'un petit parapet. L'une de ces tours, de figure quarrée, extrêmement élevée, & dont le couvert finit par un petit dôme octogone, dans lequel eſt une horloge, qui ſe fait entendre dans la plus grande partie de la ville, ſert d'entrée à ce ſuperbe édifice. Deux ſpacieux bâtimens, qui lui ſont accolés à droite & à gauche ſervent l'un à y loger le directeur ou principal officier, & l'autre pour y recevoir & loger les fermiers généraux. Le bas de ces deux logemens forme deux grandes & belles galeries couvertes & ſoutenues par des arcades de goût ſous leſquelles ſont les bureaux des officiers qui ſervent tant à la garde de la ſaline, qu'à la diſtribution du ſel, à la recette & à la taxe des bois. Plus bas, & joignant le logement des fermiers, eſt un très-bel édifice deſtiné à rendre la juſtice ſur le fait des ſalines. Il y a une belle ſalle d'audience, pluſieurs chambres, tant pour le conſeil que pour le greffe, les archives & les priſons. En face de ces bâtimens & preſque au milieu de la ſaline, s'élève un grand pavillon quarré, dont le deſſous ſert d'entrée aux ſouterrains où ſont les ſources. Le deſſus ſert de logement au tréſorier des ſalines. Au-deſſus de l'eſcalier qui y conduit, on a pratiqué une fort belle chapelle ſous l'invocation de la Sainte Vierge, où l'on dit tous les jours la meſſe pour la commodité des officiers & des ouvriers de la ſaline.

Tout au tour & joignant les murailles qui ſont l'enceinte de la ſaline, ſont des bâtimens contigus les uns aux autres, dont quelques-uns renferment les rouages, grues, pompes, balanciers & autres machines, qui ſervent à élever les eaux, tant douces que ſalées, de leurs ſouterrains : celles-ci pour être conduites par différens canaux dans leurs réſervoirs, & celles-là à la rivière. Les autres contiennent les fourneaux & les chaudières où l'on fait la cuite des *muires*. D'autres, que l'on nomme *ouvroirs*, ſervent à former & ſécher le ſel : ceux-ci de magaſins à retirer le ſel quand il eſt fait ; ceux-là à la fabrique & garde des futailles, comme ſeaux, boſſes, tonneaux, cuves, &c. que l'on fait en grande quantité, tant pour l'uſage de la ſaline, que pour envoyer le ſel dans les provinces étrangères. D'un autre côté ſont les magaſins de tous les fers neufs, *ſapeaux*, *fontes*, que l'on emploie à la fabrique des chaudières, & à la conſtruction des fourneaux, comme auſſi de toute la vieille ferraille qu'on en retire ; de même que du gros & menu charbon deſtiné tant à ſécher le ſel, qu'à l'uſage des quatre forges où les ouvriers appellés *févres*, travaillent continuellement, ſoit à faire de nouvelles chandières, ſoit à en rétablir d'anciennes, &c.

D'un autre côté ſont trois grands réſervoirs de pierre, conſtruits depuis une trentaine d'années bien cimentés, élevés de terre en forme de baſſins couverts, & contenant les trois plus de 25000 muids d'eau ; enfin à l'autre extrémité de la ſaline eſt un quatrième baſſin appellé le *Tripet*, qui eſt enfoncé dans la terre en forme de citerne, & contient lui ſeul plus de 15000 muids d'eau.

Au milieu de tous ces bâtimens eſt une grande cour ornée de deux belles fontaines : c'eſt là que ſe place la prodigieuſe quantité de bois qu'on y voiture continuellement, & que l'on y empile à peu près comme dans les chantiers de Paris. Ce qu'il y a ici de plus remarquable, ce ſont les ſouterreins dont la longueur eſt de 15 toiſes ſur près de 10 de large : leur profondeur fait l'étonnement de ceux qui y deſcendent. C'eſt là que ſe voient les ſources d'eau ſalée, & les cuves énormes où elles ſont reçues.

La petite ſaline, quoique moins conſidérable par rapport à ſes bâtimens, ne laiſſe pas par l'abondance de ſes eaux d'avoir ſon mérite particulier. Elle a de même que la grande, mais en plus petit nombre, ſes fourneaux, ſes chaudières, ſes réſervoirs, ſes ſalles, ſes magaſins, ſes officiers, &c.

On a vû à Salins un noyer couvert de noix pétrifiées: on y trouve des cornets, des murex, des tourbes, des poulettes fort communément, & des peignes de différentes figures ſur les montagnes voiſines. Les vignes de ſon territoire abondent en charbon de terre, & ſes environs préſentent des ſingularités curieuſes & des richeſſes connues.

Vis-à-vis le Poupet on voit des carrières qui ſemblent n'être compoſées que de fragmens de coquillages. L'albâtre qu'on y découvre eſt fort tranſparent & très-blanc. Il s'en rencontre auſſi d'un peu jaſpé.

Le marbre de Mignovillars eſt d'un fond bleu, jaſpé de gris, veiné de blanc & d'un grain très-fin.

SALINES, bourg & prévôté royale du duché de Bourgogne; diocèſe de Langres, parlement & intendance de Dijon, bailliage & recette de Châtillon ſur Seine, grenier à ſel de Saux-le-duc. Ce lieu eſt ſitué entre pluſieurs montagnes, & n'a d'eau que celles d'une fontaine placée dans le milieu du bourg, qui eſt la ſource de la rivière de Tille. La cure peut valoir 100 piſtoles: elle eſt à la collation de l'évêque diocéſain, & pluſieurs hameaux & métairies en dépendent.

SALON, ville dans la Provence, diocèſe d'Arles, parlement & intendance d'Aix, viguerie & recette des Terres adjacentes; ſituée dans la viguerie d'Aix, ſur une hauteur, à moitié chemin entre Arles & Aix. On n'y compte qu'environ 850 habitans. Ce n'eſt cependant pas une des moindres villes de la Provence, quoiqu'elle ne ſoit ni grande, ni des plus propres; elle eſt traverſée par un bras de la Durance, appellé la *foſſe Craponne*, qui arroſe les terres. La place de la ville eſt aſſez jolie: on y voit le château que l'archevêque d'Arles y a fait bâtir; il eſt beau, très-logeable & ſuperbement meublé: la tour la plus ſeptentrionale du château de la ville de Salon eſt au 22 degré, 39 minutes, 18 ſecondes de longitude, & au 43 degré, 38 minutes, 20 ſecondes de latitude. Ce prélat eſt ſeigneur ſpirituel & temporel de la ville : il y avoit même autrefois le haut domaine, ne relevant que de l'empereur, & ce lieu ne devoit rien au comte de Provence ; c'eſt auſſi pourquoi cette ville n'eſt pas aujourd'hui du comté, mais des terres adjacentes. Ce lieu eſt célèbre par le tombeau du fameux Noſtradamus, qu'on y voit en entrant dans l'égliſe des Cordeliers par la porte du cloître, à main droite, contre la muraille. Ce n'eſt autre choſe qu'une ſaillie d'un pied, qui s'avance au devant du mur : ce tombeau eſt quarré, de la hauteur d'un homme, & le deſſus eſt en forme de talus ou de pente. Son portrait qu'on y voit auſſi, le repréſente tel qu'il étoit à l'âge de 59 ans : il paroît avoir été bel homme. Ses armes & celles de ſa femme ſont ſur le tombeau, & ſur un let de toile noire, qui eſt entre ſon épitaphe & ſon portrait. Son épitaphe gravée ſur une pierre eſt en ces termes : *D. M. oſſa clariſſimi Michaelis Noſtradami, unius omnium mortalium judicio digni, cujus penè divino calamo totius orbis ex aſtrorum fluxu futuri eventus conſcriberentur. Vixit annos* LXII, *menſes* VI, *dies* X : *obiit Salonæ*, MDLXVI : *Quietem poſteri ne invidete. Anna Ponti Gemella Salonia conjux opt. V. F.* Michel Noſtradamus, ſi connu par ſes *Centuries*, n'étoit pas natif de Salon ; il étoit de S. Remi : mais il vint s'établir à Salon, & y mourut. Cette ville eſt auſſi la patrie de Céſar Noſtradamus, auteur d'une hiſtoire de Provence, & fils du fameux aſtrologue Michel Noſtradamus. Les meſſieurs d'Hoziers, célèbres généalogiſtes, ſont originaires de Salon, & alliés des Noſtradamus. Outre ces tombeaux, on voit dans l'égliſe des Cordeliers un morceau de ſculpture, digne de la curioſité des connoiſſeurs ; c'eſt un bloc de marbre blanc, formant un autel au-deſſus duquel ſont trois crucifix, avec pluſieurs figures de grandeur naturelle, le tout ſculpté dans le même bloc de marbre.

**SALSES**, ville du Rouſſillon, qui ne conſerve le titre & les prérogatives de ville qu'à cauſe du fort qui l'avoiſine ; ce fort eſt un tétragone ou quarré de maçonneavec une groſſe tour à chaque encoignure. Il eſt conſidérable par la prodigieuſe épaiſſeur de ſes murailles & par la bonté de ſes ſouterreins.

Cet endroit eſt ſitué ſur le grand chemin de Narbonne à Perpignan aux confins du Languedoc entre les montagnes, & un grand étang qui prend indifféremment le nom de Salſes ou celui de Leucate : il n'eſt qu'à une lieue de la Méditerranée, & à deux ou trois lieues de Perpignan. Le prince de Condé prit Salſes en 1639, les Eſpagnols le reprirent par famine en 1640 : il ſe rendit à la France en 1642 après la priſe de Perpignan, & nous reſta ainſi que la province entière par le traité des Pyrénées.

SALVANÈZ *ou* SILVANEZ, abbaye d'hommes de l'ordre de Cîteaux, fille de Manſiade ; diocèſe de Vabres, dans le Rouergue : cette abbaye doit ſa première origine à Ponce de Lerat, qui ſe retira en ſolitude au lieu appellé *Silvania*. Il y attira par la ſuite Pierre & quelques autres moines de Manſiade, qui ſe donnèrent eux & tout ce qu'ils poſſédoient à l'ordre de Cîteaux. Cette abbaye vaut environ 1500 livres de rentes à ſon abbé, qui paie 300 florins à la cour de Rome pour ſes bulles.

SALVETAT (la) *ou* SAUVETAT, petite ville de l'Agenois, au gouvernement général de Guyenne & Gaſcogne ; diocèſe & élection d'Agen, parlement & intendance de Bordeaux : on y compte 2050 habitans. Cette petite ville eſt célèbre pour avoir été la patrie de trois hommes illuſtres. Bernard de la Sauvetat, ayant quitté l'épée, embraſſa la règle de ſaint Benoît à Auſch : il fut envoyé dans la ſuite en Eſpagne par Hugues, abbé de Cluny, pour rétablir la diſcipline régulière dans le monaſtère de Saint-Facond & de Saint-Primitif, où le roi Alphonſe, ſurnommé le Vaillant, lui donna l'archevêché de Tolède en 1085. Le fameux Jean Claude, Miniſtre proteſtant naquit auſſi à la Salvetat en 1619 : c'étoit un homme auſſi ſçavant qu'érudit ; il mourut à la Haye le 15 janvier 1687. Pierre-Sylvain Regis, l'un des plus fameux diſciples de Deſcartes, étoit auſſi né à la Salvetat en 1632 ; il mourut à Paris le 11 janvier 1707.

SALVETAT *ou* SAUVETAT (la), ville, juſtice royale, dans le Rouergue, diocèſe de Rodèz, parlement de Toulouſe, intendance de Montauban, élection de Ville-Franche, n'ayant que 556 habitans.

SALVETAT *ou* SAUVETAT (la), dans le bas Armagnac, diocèſe & intendance d'Auſch, parlement de Toulouſe, élection de Lomagne : on n'y compte que 72 habitans. Ce lieu eſt célèbre par un prieuré, qui cependant ne vaut que 500 livres : on l'appelle autrement auſſi Carmaing de Sainte-Gemme. *Voyez* CARMAING.

SALVETAT-SAINT-GILLES (la) dans le haut Languedoc, diocèſe, parlement, intendance & recette de Toulouſe; ayant environ 230 habitans : il y a un membre de la commanderie de Goux, ordre de Malthe, dit Salvetat-de-Gaure, qui vaut 400 livres de rente.

SALVETAT *ou* SAUVETAT (la), dans le bas Languedoc, diocèſe & recette du Puy, parlement de Toulouſe, intendance de Montpellier, n'ayant guère que 150 habitans. C'eſt en ce lieu que ſe fait le meilleur beurre du Languedoc.

SAMBRE (la), rivière des Pays-bas. Elle a ſa ſource en Picardie, au-deſſus du village de Novion, à 2 lieues de la Capelle, d'où elle paſſe enſuite à Femi, Landrecies, Maubeuge, & après avoir traverſé tout le Hainault du couchant d'hiver au levant d'été, elle continue ſon cours dans les Pays-bas, à peu près dans la même direction juſqu'à Namur, où elle ſe jette dans la Meuſe.

SAMER-AUX-BOIS, paroiſſe du Boulonnois, dans la baſſe Picardie, à 3 lieues au levant d'hiver de Boulogne; diocèſe de cette ville, parlement & intendance d'Amiens : on y compte environ 1000 habitans. Il y a une abbaye de Bénédictins de la congrégation de ſaint Maur : elle n'eſt point taxée pour la cour de Rome, & vaut 9 à 10000 livres de rente à ſon abbé. La cure de Semur-aux-Bois eſt le chef-lieu d'un doyenné.

SAMPIGNY, petit bourg du Barrois dans les états de Lorraine, parlement de Paris, bailliage de Bar & diocèſe de Verdun : ce lieu, gouverné par la coutume de S. Mihiel, eſt ſitué au pied de la côte de Sainte Lucie, à gauche de la Meuſe, qui en eſt éloignée d'un quart de lieue, à 2 de Commercy & de S. Mihiel, & à 5 c environ de Bar. Il y avoit anciennement un château fort que les Meſſins aſſiégèrent ſans ſuccés, en 1315 pendant 16 ſemaines : François III, duc de Lorraine, enſuite empereur, l'érigea en comté par lettres du 2 mars 1730, en faveur du fameux N. Paris de Montmartel, cet homme ſi verſé dans les finances, ſi connu par ſes procédés généreux, ſi reſpecté par ſon mérite & par ſa probité. Il a fait rebâtir le château de ſon comté avec beaucoup de ſolidité & à la moderne.

A peu de diſtance de Sampigny, à droite venant à Commercy, on voit Sainte-Lucie, maiſon de Minimes, fondée dans le dernier ſiécle. C'eſt dans les jardins de ce couvent & dans le bois voiſin, que croît le bois appellé *Sainte-Lucie*, arbriſſeau dont le fruit eſt une eſpèce de petite ceriſe noire & amère.

Plus loin, dans un vallon agréable & arroſé d'un beau ruiſſeau, eſt le monaſtère de Girouez, occupé par des Auguſtins.

SANCERRE, ville du Berry, ayant titre de comté, ſituée ſur une montagne, près de la Loire & aux confins du Nivernois, à 9 lieues au-deſſous de Nevers, à 10 de Bourges, & à 4 de la Charité, en deſcendant vers Briare & Gien. Ce comté appartient aujourd'hui, à titre d'acquiſition, à la maiſon de Bourbon-Condé, & rapporte environ 20000 livres de rente, y compris la baronnie de Vailly. Il y a douze juſtices conſidérables, qui reſſortiſſent à ſon bailliage, cent fiefs très-étendus qui en relèvent & preſqu'autant de petits fiefs. La ville de Sancerre eſt connue dans l'hiſtoire par la famine horrible que les Huguenots y ſouffrirent dans le ſiège que le roi en fit faire par le ſieur de la Châtre, gouverneur du Berri en 1573, après le maſſacre de la S. Barthelemy. Ils ne ſe nourriſſoient plus ſur la fin que de peaux, de vieilles ſavattes, de parchemin, & de cornes de cheval, de bœuf & de vache. Un vigneron & ſa femme mangerent la tête, le foie & les poulmons de leur fille âgée de trois ans, & étant ſurpris ſur le fait, l'homme fut brûlé vif, & la femme pendue.

SANCHEVILLE *ou* CHANSEVILLE, bourg du pays Chartrain, dans la Beauſſe, au gouvernement général de l'Orléanois ; diocèſe de Blois, parlement de Paris, intendance d'Orléans, élection de Châteaudun. Il eſt ſitué dans une plaine à environ dix lieues au midi de Chartres ; ſur la frontière du Dunois : on y compte environ 800 habitans.

SANDRAS, abbaye commendataire de Bénédictins, ſituée dans les Cévennes, au diocèſe d'Alès. Elle vaut environ 3000 livres de rente à ſon abbé, qui paie 200 florins à la cour de Rome pour ſes bulles.

SANTERRE, petit pays de la haute Picardie, borné au ſeptentrion par le comté d'Artois, au levant par le Vermandois & le Noyonnois, au midi par le Beauvoiſis, & au couchant par l'Amiénois. Péronne, Brai & Caulnes ſont les principaux lieux de la partie ſeptentrionale qui a 8 à 9 lieues dans ſa plus grande largeur, priſe du levant au couchant. Montdidier, Roye & Breteuil ſont les principaux lieux de la partie méridionale, qui a environ la même étendue que la première. Dans ſa plus grande longueur du ſeptentrion au midi on lui donne 14 à 15 lieues communes de France : Neſles, chef-lieu du marquiſat de même nom, eſt ſitué aux confins orientaux, dans la partie du milieu. Ce pays forme une lieutenance générale du gouvernement militaire de Picardie. La Somme arroſe la partie ſeptentrionale de ce pays, & l'Avregne la partie méridionale : c'eſt peut-être le meilleur pays en bled de tout le royaume.

SAONE (la), rivière, l'une des plus conſidérables, du royaume qui ſert de confin à la généralité de Lyon : elle prend ſa ſource à Vioménil, village du bailliage de Darney dans la Vauge ; paſſe par la Franche-Comté & par la Bourgogne ; ſépare le Lyonnois & le Beaujollois d'avec le franc Lyonnois & la Dombes, & ſe jette dans le Rhône au-deſſous des murs de Lyon, près de l'abbaye d'Aiſnay. La Saône reçoit dans ſon cours un grand nombre d'autres rivières grandes & petites, parmi leſquelles on remarque l'Oignon, la Tille, l'Ouche, le Doux & la Reſouze. La navigation de la Saône eſt en tout temps fort incommode : car en hiver elle eſt ſujette à de grands débordemens, ou à ſe geler aiſément, parcequ'elle eſt trop plate & trop lente, & qu'en été les eaux ſont ſouvent très baſſes.

SAP (le), gros bourg du Lieuvin dans la haute Normandie, entre la Touque & le ruiſſeau de Guiel, à 3 lieues au midi d'Orbec; diocèſe & élection de Liſieux, parlement de Rouen, intendance d'Alençon, chef-lieu d'une vicomté & d'une ſergenterie : on y compte environ 2600 habitans. La cure de ſon égliſe paroiſſiale, dédiée à ſaint Pierre, eſt à la préſentation de l'abbé de S. Evroult. On dit que ce lieu a tiré ſon nom d'un grand ſapin appellé *Sap*, qui étoit devant l'égliſe de S. Pierre.

SARALBE *ou* SARALBENN, petite ville de la Lorraine Allemande, diocèſe de Metz, cour ſouveraine de Nancy, ſiége d'une prévôté royale reſſortiſſante au bailliage de Sarguemines, & d'un corps de ville. Elle eſt ſituée entre la Sarre & l'Albe, au point de leur jonction, 2 lieues au-deſſous de Boucquenom, à 7 de Bitche & de Dieuſe. Il y a une égliſe paroiſſiale & la chapelle d'un château, duquel il ne reſte plus de veſtiges.

Le duc Léopold établit en 1717 un beau haras à un quart de lieue de Saralbe, dans une belle plaine, ſur la rive gauche de la Sare : les bâtimens en exiſtent encore, & ſervent ſeulement à l'exploitation des domaines qui en dépendent. Le produit, réuni à la caiſſe des haras de France, eſt de 50000 livres, argent de Lorraine.

Le puits ſalé de Saltzbronn eſt auſſi près de Saralbe. Il y avoit déja en 1200 une ſaline qui n'exiſte plus.

SARAMON, abbaye, dans le bas Armagnac, diocèſe & intendance d'Auſch, parlement de Toulouſe, élection d'Aſtarac, ſituée ſur la rivière de Gimons, à 4 lieues d'Auſch. Cette abbaye fondée en l'an 904, ſous l'invocation des Apôtres ſaint Pierre & ſaint Paul, eſt de l'ordre de ſaint Benoît; elle vaut environ 3000 livres de rente à ſon abbé, qui paie 50 florins à la cour de Rome pour ſes bulles.

SARE (la), rivière de Lorraine : elle prend ſa ſource dans les Vôges auprès de l'ancien château de Salm, dans un endroit appellé Notre-Dame du lac. Cette rivière qui a preſque tout ſon cours dans la province de la Sare, paſſe à Sarebourg, Feneſtrange, Sarwerden, Boucquenom, Sarguemines où elle reçoit la Bliſe; à Saralbe, où elle commence à devenir navigable, Sarbrick, Sarlouis;

bois; entre de là dans le bailliage de Bouzonville, reçoit la Nied au deſſous de Sierberg; paſſe à Mertzick, & ſe rend dans la Mozelle à Conſarbrick, à une lieue au-deſſus de Trèves.

SARREBOURG, ville & prévôté royale dans le pays Meſſin, diocèſe, parlement, intendance & recette de Metz. Elle a long-tems été du domaine de ſes évêques, deſquels elle paſſa aux ducs de Lorraine qui la cédèrent à la France par les traités de 1661 & de 1718: elle a ſouvent été ravagée par les guerres. Sa ſituation eſt ſur la Sarre à 3 lieues de Sarguemines & 6 de Sarrelouis: il y a dans cette ville une collégiale, dont les revenus ſont très-modiques. Les habitans, au nombre de 6 ou 700, ſont exempts de la taille, à cauſe du grand paſſage des troupes pour l'Alſace.

SARGÉ, bourg du Vendômois, dans la Beauſſe, au gouvernement général d'Orléans; diocèſe du Mans, parlement de Paris, intendance de Tours & élection du Mans: il eſt ſitué ſur la rive droite de la Graiſne, un peu au-deſſus de ſon confluent avec la Braye, à environ ſept lieues au couchant d'été de Vendôme. On y compte ſept à 800 habitans: ſa cure eſt à la préſentation du chapitre du Mans.

SARGUEMINES, ville de la Lorraine Allemande, diocèſe de Metz; ſiège d'un corps de ville, d'une maîtriſe particulière des eaux & forêts, d'une juriſdiction de maréchauſſée, & d'un grand bailliage reſſortiſſant à la cour ſouveraine de Nanci, & gouverné par la coutume générale de Lorraine, à l'exception de ſept ou huit villages & cenſes régis par celle de l'évêché de Metz; & chef-lieu d'une recette des finances, des domaines & bois. Sarguemines eſt à gauche de la Sarre, au confluent de cette rivière avec celle de Bliſe; 3 lieues au deſſous de Saralbe, à pareille diſtance de Sarrebourg; à 7 de Deux-Ponts, de Bitche & de Sarrelouis; à 10 de Dieuze, 15 de Metz, 18 de Nancy & 17 de Lunéville.

La ville eſt fermée de murailles, & a un château dont on ne voit plus que les ruines, ſur la montagne du côté de Puttelange; une petite chapelle, ſous le titre de *ſainte Catherine*, autrefois collégiale, & aujourd'hui deſſervie par des Prémontrés ; & un couvent de Capucins dans le faubourg. Quant à la paroiſſe, elle eſt ſituée à Neunkirch, village entre la Sarre & la Bliſe.

Il y a environ 12 ans que la ville a fait bâtir une chapelle, fort grande, bien conſtruite & proprement entretenue, au bout du fauxbourg du côté du levant. On y fait actuellement l'office curiale, & elle ſert de paroiſſe : il y a à côté un cimetière où l'on enterre. On a été obligé d'abandonner l'ancienne chapelle près du château, parcequ'elle étoit trop humide & mal décorée ; cependant on y dit encore quelquefois la meſſe.

L'étendue du bailliage de Sarguemines, avant l'édit de 1751, comprenoit toute la Lorraine Allemande, la Baronnie de Feneſtrange exceptée. La langue Françoiſe y étoit à peine connue il y a 20 ans : aujourd'hui on l'y parle fort communément.

C'eſt un pays de grains & de bois : il n'y a de vignes qu'à Boucquenom & à Blideſtroff.

**SARRELOUIS**, ville forte du pays Meſſin, capitale de la petite province de la Sarre ; diocèſe, parlement, intendance & recette de Metz. Louis XIV, la fit bâtir en 1689, & affranchit de tailles tous ceux qui l'habiteroient : cette ville, fortifiée à la Vauban, eſt un héxagone régulier, garni de ravines, avec un ouvrage à corne au delà de la Sarre. Il y a un gouverneur, état-major, garniſon, magaſins, cazernes, arſenal & artillerie. Elle eſt ſituée ſur la Sarre dans l'iſthme d'une preſqu'île que forme cette rivière, & que l'on peut inonder en cas de ſiège, à 12 lieues de Thionville, 13 de Metz & 90 de Paris.

On entre dans Sarrelouis par 2 portes diamétralement oppoſées. Les rues en ſont fort régulières, & laiſſent entr'elles une grande place quarrée, ſur un des côtés de laquelle eſt l'égliſe paroiſſiale ; c'eſt l'égliſe d'un couvent de Recolets, & de l'autre l'hôtel du gouverneur : le reſte de cette place eſt fermé par des maiſons bourgeoiſes d'une égale ſymmétrie. Le rempart eſt planté de trois allées d'arbres, qui fourniſſent une agréable promenade aux habitans de Sarrelouis dont on fait monter le nombre à 3800. Il y a dans cette ville un couvent d'Auguſtins qui tiennent le collège ; des Capucins, & à une portée de fuſil hors de la ville, un bel hopital, ſitué dans les ouvrages de fortification. A Marthau, village à 2 lieues de cette ville, on trouve des mines de plomb, & on les exploite. Il y a des forges au village de Dilling, qui n'eſt qu'à une lieue.

SARSAN, bourg & principal lieu de la preſqu'île de Ruys, dans la baſſe Bretagne, près des côtes ſeptentrionales de cette preſqu'île, à une lieue au couchant du château Succinio ; & à environ 4 lieues au midi de Vannes ; diocèſe & recette de cette ville, parlement & intendance de Rennes : on y compte environ 1200 habitans.

SARTE (la), rivière qui a ſa ſource aux confins de la Normandie & du Perche, près de l'abbaye de la Trappe : elle confine la Normandie juſqu'auprès d'Alençon, où elle fait un coude dans le pays des Marches, d'où elle dirige ſon cours vers le midi en faiſant beaucoup de ſinuoſités. Elle paſſe au Mans, à Sablé, dans la province du Maine qu'elle ſemble ne vouloir pas quitter. Dans l'Anjou cette rivière paſſe à Château-neuf & ſe joint à la Mayenne au-deſſus d'Angers, où elle perd ſon nom : elle reçoit le Loir un peu avant ſa jonction avec la Mayenne ; l'Huigne un peu au-deſſous du Mans, & un grand nombre d'autres rivières tant à droite qu'à gauche. Son cours a plus de 60 lieues de longueur, à cauſe des ſinuoſités qu'elle fait dans la province du Maine.

SARTILLY, bourg de l'Avranchin, dans la baſſe Normandie, à trois lieues au couchant d'été d'Avranches ; diocèſe & élection de cette ville, parlement de Rouen, intendance de Caen, ſergenterie du Hainant : on y compte environ 509 habitans. Il y a marché.

SARWERDEN, petite ville de la Lorraine Allemande, diocèſe de Metz, cour ſouveraine de Nanci, bailliage de Sarguemines : ce n'eſt plus qu'une eſpèce de village à droite de la rivière de Sarre, un quart de lieue au-deſſus de Boucquenom. Il eſt le chef-lieu d'un comté très-ancien & autrefois conſidérable, dont il n'eſt reſté à la Lorraine que Sarwerdan & Boucquenom, environ nés de terres appartenantes à la principauté de Naſſau; leſquelles le roi de France vient d'acquérir par échange. L'égliſe paroiſſiale réuniſſoit anciennement le titre de collégiale. Le château eſt ruiné.

SASSENAGE, la ſeconde baronie du Dauphiné, élection de Grenoble. Ce lieu eſt célèbre par ſes fameuſes cuves, l'une des ſept merveilles du Dauphiné, & par ſes excellens fromages. Ces cuves, dont il y en a deux, ſont dans une grotte ou caverne voiſine : elles ont cela de particulier qu'elles ne ſe rempliſſent que d'une eau qui vient de deſſous le rocher le jour des Rois ; mais la plus petite de ces cuves a perdu cet avantage. L'une annonçoit la bonne ou mauvaiſe récolte des grains, & l'autre celle des vignes. On y trouve auſſi des pierres précieuſes blanches ou d'un griſâtre foncé, de la groſſeur d'une lentille ; elles ont une vertu ſingulière pour faire ſortir des yeux les ordures qui peuvent y entrer. Ce lieu eſt renommé par les fromages de même nom ; ils ſont très-eſtimés, & leur qualité approche de celle du fromage connu ſous le nom de *Parmeſan*.

SATUR-PRÈS-SANCERRE, dans le haut Berri, non loin des rives gauches de la Loire ; c'eſt une abbaye commendataire de chanoines réguliers de l'ordre de ſaint Auguſtin, diocèſe de Bourges : elle vaut 9 à 10000 livres de rentes à ſon abbé, qui paie 731 florins deux tiers à la cour de Rome pour ſes bulles.

SAUBALADE, SAUVALADE *ou* SAUVELADE, abbaye commendataire d'hommes de l'ordre de Cîteaux, ligne de Marimond, filiation de Gimond, dans le Béarn, près d'Arthez, diocèſe de Leſcar. Cette abbaye fut fondée par Gaſton, vicomte de Béarn, Talaiſe ſon épouſe & Centulle ſon fils, vers le milieu du douzième ſiècle. Elle vaut environ 3000 livres de rente à ſon abbé, qui paie 66 florins deux tiers à la cour de Rome pour ſes bulles.

SAVERDUN, l'une des quatre principales villes du pays de Foix, diocèſe de Pamiers, parlement de Toulouſe & intendance de Rouſſillon : on y compte environ 3300 habitans. Cette ville, qui a appartenu aux comtes de Toulouſe, étoit l'une des plus fortes places qu'il y eut dans le pays. Pendant la guerre des Albigeois elle ſoutint un grand ſiège contre Simon de Montfort qu'elle obligea de ſe retirer. Elle eſt ſituée ſur une montagne, au pied de laquelle paſſe l'Ariège, à 5 lieues de Foix & à 7 de Toulouſe. On la diviſe en haute & en baſſe : la baſſe eſt encore diviſée en ville & faubourg. La ville baſſe étant aſſez jolie eſt la plus peuplée.

Jacques Fournier, fils d'un meſnier, y a pris naiſſance & eſt parvenu au ſouverain pontificat ſous le nom de Benoît XII.

SAVERNES, *en Allemand* ZABERN, petite ville de la baſſe Alſace, ſituée près des confins de la Lorraine Allemande, ſur la Sorr, un peu au-deſſous de ſon confluent avec la Bernbach : on y compte environ 1300 habitans. C'eſt le ſiège d'un bailliage, diocèſe de Straſbourg, conſeil ſouverain & intendance d'Alſace. La route de Metz & de Nancy à Straſbourg paſſe à Savernes. Cette ville eſt ceinte d'une muraille d'inégale hauteur & groſſeur. Elle a des prairies au ſeptentrion ; au levant & au midi des côteaux, & au couchant une montagne fort roide, couverte de bois & faiſant partie des Voſges. Les environs ſont agréables & fertiles en bled, en vin & en pâturages.

L'évêque de Straſbourg a une magnifique maiſon de plaiſance à Savernes.

SAUGUES, petite ville du Gevaudan, dans les Cévennes, au gouvernament général de la province de Languedoc, non loin de Mende ; diocèſe & recette de cette ville, parlement de Toulouſe & intendance de Languedoc : on y compte environ 3000 habitans. Il y a une égliſe collégiale, dont le chapitre eſt compoſé de vingt-cinq chanoines, ſans dignitaire.

SAUGUES, bourg du Dauphiné d'Auvergne, non loin de Brioude, élection de cette ville ; diocèſe de Saint-Flour, parlement de Paris, intendance de Riom : on y compte près de 1300 habitans.

SAVIGNY, bourg du Vendômois, dans la Beauſſe, au gouvernement général de l'Orléanois ; diocèſe de Blois, parlement de Paris, intendance d'Orléans & élection de Vendôme ; ſiège d'une châtellenie, reſſortiſſante au bailliage de Vendôme. Il eſt ſitué ſur la rivière que forme la Braye & la Graiſne, par leur confluent, à environ 7 lieues au couchant d'été de Vendôme : on y compte environ 800 habitans.

SAVIGNY, bourg de l'Avranchin, dans la baſſe Normandie, près des confins du Maine & de la haute Bretagne, non loin de la rive droite de l'Airon, à environ 2 lieues au midi de Mortain, & à 8 au levant d'hiver d'Avranches; diocèſe de cette ville, parlement de Rouen, intendance de Caen & élection de Mortain : on y compte environ 1000 habitans. A une demi-lieue de ce bourg eſt une abbaye commendataire de même nom, ſous l'invocation de Notre-Dame de Savigny. Cette abbaye eſt en commende & occupée par des religieux de l'ordre de Cîteaux. Au commencement du douzième ſiècle ce n'étoit encore qu'un hermitage où demeuroit le bienheureux Vitalis. Mais en l'année 1112 Raoul de Fougères & Jean de Landeur y fondèrent une abbaye qui devint célèbre par la ſainteté de ſes religieux : elle étoit d'abord chef d'un ordre particulier; en 1148 Merlon, ſon quatrième abbé l'unit, avec les maiſons qui en dépendoient, à l'ordre de Cîteaux, & les mit dans la filiation de Clairvaux. Cette abbaye vaut 14 à 15000 livres de rente à ſon abbé, qui paie 700 florins la cour de Rome pour ſes bulles.

SAVIGNY, bourg, abbaye & baronie du Lyonnois, diocèſe, intendance & élection de Lyon : Savigny eſt ſitué à une lieue de l'Arbreſle & 4 & demie de Lyon. La paroiſſe a environ 5 lieues de circuit, & on y compte 600 communians. Elle produit du vin, du bled, du chanvre & des fruits.

L'abbaye de Bénédictins, dite de *S. Martin de Savigny*, eſt auſſi célèbre qu'elle eſt ancienne. Elle a eu tous les droits de ſouverain, comme celui d'aſſembler ſes feudataires, *tenus de la ſervir à corps & à cri*, celui de faire battre monnoie, &c. Quoiqu'elle fût regardée comme chef d'ordre, elle fut ſoumiſe au célèbre concordat de Léon X & de François I. Antoine d'Albon en fut le dernier abbé électif. Enfin cette abbaye, où on a autrefois vu pluſieurs religieux iſſus des maiſons ſouveraine de Savoie, de Forêz & de Beaujeu, obtint en 1752 un arrêt ſur requête du conſeil d'état, qui l'a confirmée dans l'uſage de ne recevoir aucun religieux qu'après qu'il auront fait preuve de 4 aſcendans nobles du côté paternel, & de 140 ans de nobleſſe, la mère conſtatée demoiſelle. Le monaſtère eſt compoſé de 20 religieux y compris ceux qui poſſèdent les offices clauſtraux, la plûpart à la nomination de l'abbé.

L'égliſe paroiſſiale de Savigny eſt ſous l'invocation de ſaint André : l'abbé nomme à la cure, & jouit de la dîme avec le grand cellérier, le camérier, l'aumônier &c. de l'abbaye. L'Aumônier eſt obligé de diſtribuer chaque année, à ſes frais, aux pauvres de Savigny & des environs plus de 400 bichets de bled. L'abbaye donne 6 deniers à tous les pauvres païſans, & 5 ſols par ſemaine à 12 pauvres veuves de Savigny. Elle vaut environ 8000 livres à ſon abbé, qui paſſe 500 florins à la cour de Rome pour ſes bulles.

SAVIGNY, fief mouvant de l'évêché de Beauvais, eſt ſitué à 2 lieues & demie de cette ville, dans le reſſort du parlement & de la généralité de Paris, & dépend de l'élection de Compiégne. Il y a des manufactures de poteries de grais où l'on fait toutes ſortes d'uſtenſiles pour le ménage, tels que des pots, des cruches, des fontaines &c. Il ſ'en fait des envois conſidérables à Paris.

SAVIGNY, village avec titre de marquiſat, dans le Dijonnois, en Bourgogne, au milieu d'un vallon qui eſt entre deux montagnes ; près de la rive gauche d'une petite rivière que l'on y paſſe ſur des planches ; à environ une lieue au couchant d'été de Beaune ; bailliage, grenier à ſel & recette de cette ville, diocèſe d'Autun, parlement & intendance de Dijon : on y compte près de 600 habitans. Ce vallon eſt un des meilleurs vignobles de la province, tant pour la quantité que pour la qualité exquiſe de ſes vins.

SAVIGNY-LES-CHANOINES, dans le Nivernois, diocèſe & élection de Nevers, parlement de Paris, intendance de Moulins, ſitué à 3 lieues de Nevers : on n'y compte guère que 360 habitans. Il y a en ce lieu un fourneau & deux petites forges, dans l'une deſquelles eſt une manufacture d'acier, façon d'Allemagne. Les chanoines de Nevers ſont ſeigneurs de ce lieu.

SAVIGNY-POIL-FOL, dans le Nivernois, diocèſe & élection de Nevers, parlement de Paris, intendance de Moulins, ſitué en plaine; on n'y compte guère qu'environ 170 habitans. La cure eſt à la nomination de l'évêque d'Autun, & vaut 500 livres de revenu. Il y a une verrerie de gros verre à vitre, qui ne travaille que tous les deux ans. Ce lieu appartient à la maiſon de Villars.

SAVIGNY-SUR-ORGE, *ou* SAVIGNY & VAUX, paroiſſe du Hurepoix au gouvernement général de l'île de France, ſur la rivière d'Orge, un peu au-deſſous de ſon confluent avec la rivière d'Yvette, non loin de la rive gauche de la Seine; à une lieue au levant de Lonjumeau & à environ cinq au midi de Paris; diocèſe, parlement, intendance & élection de cette ville: on y compte environ 600 habitans. Le hameau de grand Vaux en dépend. Il y a un château, avec un grand parc quarré. Ce qu'on lit dans le dictionnaire de Saugrain, à l'article *Savigny-ſur-Orge*, eſt tout-à-fait fautif: il faut écrire *Savigny* au lieu de Savigny-ſur-Orge.

SAUJON, bourg de Saintonge, au gouvernement général du pays d'Aunis, avec un fort bâti par le cardinal de Richelieu, ſitués l'un & l'autre ſur la rive droite de la Seudre; aux confins du Brouageais, à 2 ou 3 lieues au levant de Brouages, & à environ 4 au couchant d'hiver de Saintes; diocèſe & élection de cette ville, parlement de Bordeaux & intendance de la Rochelle. C'eſt là où le cardinal de Richelieu vouloit faire aboutir le canal de communication de la Gironde à la Seudre: ce miniſtre avoit même choiſi ce lieu pour y placer le grand établiſſement qu'il avoit projetté en faveur de la Saintonge. La ſeigneurie de Saujon appartient au duc de Richelieu: on y compte 13 à 1400 habitans.

SAULIEU, petite ville de l'Auxois, en Bourgogne, ſituée ſur un plan aſſez de niveau, à demi-côte d'une montagne fort élevée, qui eſt du midi au couchant. Elle eſt ſur les grandes routes de Paris à Lyon, d'Autun à Semur-en-Auxois & de Dijon; à ſix lieues au couchant d'hiver de Semur, & à la même diſtance au couchant d'été d'Arnay-le-Duc, à 8 au ſeptentrion d'Autun, à 9 au levant d'hiver d'Avallon, & à environ 15 au couchant de Dijon. On y compte plus de 2000 habitans. C'eſt le ſiège d'un bailliage particulier, le quatrième de l'Auxois & qui reſſortit au préſidial de Semur; d'un grenier à ſel, d'une juriſdiction conſulaire, & d'une mairie; diocèſe d'Autun, parlement & intendance de Dijon, & recette de Semur-en-Auxois.

Le bailliage fut établi avec ſa chancellerie par édit du mois d'avril 1694.

La juriſdiction conſulaire fut créée par édit du mois de mai 1609, & confirmée par un autre édit du mois d'avril 1694.

La mairie eſt compoſée d'un maire, de deux échevins & d'un procureur du roi, ſyndic, à moins que les derniers réglemens de 1764, concernant l'adminiſtration des villes, n'y aient apporté quelques changemens.

Saulieu eſt fermé de murailles entourées de foſſés: cette ville eſt moins régulièrement bâtie que ſes faux-bourgs qui en forment la plus grande partie. Sa poſition lui procure un point de vue fort agréable, un très-bon air, quoique froid par rapport aux bois & aux étangs qui ſont à une certaine diſtance.

La tradition la plus aſſurée veut que cette ville tire ſon nom d'un bois conſacré aux dieux, *ſedes leuci*. Une partie de ces bois eſt aujourd'hui en terres labourables; on voyoit encore, il y a des années, les reſtes d'un édifice qu'on a toujours regardé comme un ancien temple conſacré au ſoleil: les médailles qu'on y a trouvées, une petite ſtatue d'Apollon *, qu'un laboureur découvrit, il y a environ 20 ans, confirment la tradition ſur ce point.

La communication établie depuis Autun juſqu'à Saulieu par les chemins des Romains, dont les levées exiſtent, & l'hiſtoire du martyre dont l'égliſe collégiale porte le nom, prouvent l'ancienneté de cette ville.

---

* Cette ſtatue doit être dans le cabinet d'hiſtoire naturelle de M. Bernard, conſeiller au parlement de Bourgogne, ſeigneur de Chanteau, proche Saulieu.

L'égliſe collégiale de Saulieu eſt l'une des plus anciennes égliſes de la province : elle a pour patron ſaint Andoche, qui ayant été envoyé dans les Gaules par ſaint Polycarpe, évêque de Smirne, y prêcha le premier la foi, & la ſcella de ſon ſang dans cette ville, vers l'an 178, ſous l'empire de Marc-Aurele. Cette égliſe fut d'abord érigée en abbaye de l'ordre de S. Benoît dans le VI ſiècle, ſur le tombeau même de cet illuſtre martyr ; & on voit par le teſtament de l'abbé Wilderade ou Varrey, fondateur du monaſtère de Flavigny, qu'il en étoit abbé ſur la fin du ſeptième ſiécle : mais ayant été pillée & brulée par les Arabes Muſulmans ou Saraſins, qui, en 731, affligèrent particulièrement la Bourgogne, elle fut peu de tems après rétablie & dotée par Charlemagne, empereur & roi de France, qui en a été regardé comme le vrai fondateur. Elle ſubſiſta ainſi avec le titre de monaſtère juſqu'au commencement du douzième ſiècle, où l'on trouve encore une lettre d'aſſociation entre les frères de S. Manſuet de Toul & ceux de Saulieu. Tous les actes que l'on voit depuis, annoncent un collège de chanoines; quoiqu'on ne puiſſe fixer au juſte l'époque de cette ſéculariſation. Cette égliſe fut brulée de nouveau par les Anglois en 1359, & ne s'eſt encore remiſe que foiblement de tant de pertes ; elle étoit déja épuiſée par la réunion de ſa manſe abbatiale à l'évêché d'Autun, lors de ſa ſéculariſation : c'eſt en vertu de cette union que l'évêque d'Autun eſt comte & ſeigneur de Saulieu, & que la juſtice lui appartient, les appellations des ſentences de ſes officiers relevant au bailliage de Saulieu & de là au parlement de Bourgogne. Le chapitre de S. Andoche, le ſeul reſte de cette abbaye, eſt compoſé d'un doyen, d'un chantre, de douze chanoines & d'un prévôt qui eſt comme l'agent & procureur des affaires du chapitre. Les premières prébendes ſont a la collation de l'évêque d'Autun.

Outre un grand buſte d'argent, orné d'une mître enrichie de pierreries, où repoſe le chef de ſaint Andoche, dans une niche pratiquée au fond du chœur, on voit encore derrière l'autel, dans un tombeau de cèdre, ſoutenu par quatre beaux piliers de cuivre, le reſte de ſes reliques, avec celles des ſaints Thyrſe & Felix, ſes compagnons, dont la tranſlation fut faite ſolemnellement par Calixte II, dans un voyage qu'il fit en France en 1119.

La ville de Saulieu a, outre ſa collégiale, deux égliſes paroiſſiales, ſous la direction d'un curé & d'un vicaire, dont l'une eſt ſous l'invocation de ſaint Saturnin, & l'autre ſous celle de ſaint Nicolas ; un hôpital de charité, qui n'eſt que pour huit malades ; un collège dirigé par un principal & deux régens.

Il y a dans un des fauxbourgs un couvent de Capucins, établi le 14 juin 1624, & un couvent de religieuſes Urſulines, établies dans l'intérieur de la ville, le 11 ſeptembre 1724.

Il y a auſſi pluſieurs chapelles poſſédées en titre de bénéfices, dont l'une, nommé *Grandſey*, eſt à la collation des Minimes de la ville de même nom : les autres ſont à la nomination du chapitre.

Le bailliage de Saulieu eſt un démembrement de l'Auxois, de l'Autunois & du Morvant : il a ſept lieues de longueur, ſur cinq de largeur, & renferme 26 paroiſſes. On le diviſe en deux parties à cauſe de la différence de ſes terres : l'une ſituée dans la plaine conſiſte en terres labourables & propres à la production des grains ; l'autre avoiſine la province de Nivernois & l'Autunois ; le commerce des beſtiaux & des bois fait la richeſſe de cette dernière partie. Le bois de moulles, deſtiné pour la fourniture de Paris, flotte ſur les ruiſſeaux qui forment les ſources des rivières de Couſine & une partie de la rivière de Cure.

Le commerce du bétail ſe fait par le moyen des grandes foires établies en cette ville & aux environs, & des envois que l'on en fait dans les villes & provinces voiſines.

La fabrique des draps formoit autrefois une branche très-utile du commerce de cette ville ; mais il eſt preſqu'entièrement tombé depuis quelques années. On y a établi une filature & manufacture de bas & de bonnets en laine & coton.

Les environs de cette ville n'offrent rien qui puiſſe ſervir utilement à l'hiſtoire naturelle ; les pétrifications y ſont moins communes qu'à quelques lieues de diſtanc

Il y a deux mines dans l'étendue de ce bailliage, l'une de plomb dans la paroiſſe d'Alligny, à 2 lieues vers le midi de Saulieu : elle fut travaillée en 1741 juſqu'en 1753 ; une autre à Saint-Leger de Foucheret, auſſi au midi de Saulieu, mais beaucoup moins éloignée que la première. La qualité du métal n'eſt pas bien déterminée : un eccléſiaſtique de Dijon aumônier de mademoiſelle de Sens, en fit faire l'épreuve à Paris ; elle fut reconnue mine d'or ; il obtint en conſéquence la permiſſion d'y travailler ; il traita enſuite avec M. d'Arnoncourt, qui y travailla en différentes repriſes en 1729 & 1740, ſans beaucoup de ſuccès : on prétend que les ouvriers ne s'attachèrent pas aſſez au choix de la mine ; qu'il falloit pénétrer dans l'intérieur des terres, aulieu d'en prendre la ſuperficie. Depuis ce temps on a regardé cette mine comme mine de cuivre. D'autres croient que la qualité de pluſieurs veines de cette terre approche beaucoup de la porcelaine : nous ignorons ſi cette découverte eſt fondée ſur des expériences.

Les principaux lieux des environs de Saulieu ſont Thil, le Mont Saint-Jean, à 3 lieues de cette ville, le Val-Croiſſant & le prieuré de Breuil, ordre de ſaint Etienne de Grammont à 2 lieues. A Thil, il y a un ancien château bâti au ſommet d'une montagne fort élevée, & une collégiale ; *voyez* Thil.

On voit au Mont Saint-Jean, le prieuré de Glanot, ordre de S. Benoît de l'ancienne réforme.

Le Val-Croiſſant a un prieuré dépendant de l'orde du Val-des-choux.

Le prieuré de Breuil dépend du prieuré d'Epoiſſe, à 4 lieues de Dijon, auquel, attendu le mauvais état des bâtimens, il a été réuni depuis quelques années, par arrêt du conſeil qui en permettoit la tranſlation.

La rivière de Couſin prend ſa ſource à l'étang-Champeau, à une lieue de Saulieu, & ſe jette dans la Cure au-deſſous de Givry, près de Baucey.

La rivière de Chiſſey autrement Tarnay ou Tornay, qui forme la branche la plus forte de la rivière d'Aroux, à laquelle elle ſe réunit au pont d'Autun, prend ſa ſource à l'étang-Bordot & au ruiſſeau de Fetigny à trois quarts de lieue, & une lieue & demie de Saulieu.

Le ruiſſeau de l'étang-neuf; de la ſeigneurie de Conforgien, auſſi à une lieue & demie de Saulieu.

Le ruiſſeau de Blanot, qui prend ſa ſource à Jonchere, à une lieue & demie de cette ville, ſe jette dans la rivière de Tarnay à Chiſſey.

Le Cérin prend ſa ſource à Beurey-Bauguet, à 3 lieues de Saulieu; & l'étang Baroillier à une lieue & demie, & les fontaines Armonts à une demi-lieue ſe jettent dans le Cérin à la Motte, & forment la plus grande partie de cette rivière.

Entre pluſieurs perſonnages illuſtres qui ont pris naiſſance dans cette ville, nous nous contenterons de citer Louis Savot, né en 1579, & mort médecin du roi en 1640: il a donné au public différens traités ſur les médailles, l'architecture & d'autres ouvrages; Jean-Baptiſte Laligant, médecin né au commencement & mort ſur la fin du dernier ſiècle : il a donné au public un traité des fièvres; Claude Sallier, né en 1689, profeſſeur royal de la langue Hébraïque, l'un des gardes de la bibliothèque du roi, de l'académie Françoiſe & de celle des belles-lettres, connu par différens traités donnés au public, mort en 1756.

SAULT, petit pays du haut Languedoc, diocèſe d'Alet, & voiſin des pays de Fenouillades & de Donnezan: Eſcouloubre en eſt le principal lieu; c'étoit un poſte important avant la conquête du Rouſſillon, pour couvrir de ce côté les frontières. Il y a dans ce pays un bailliage royal, qui reſſortit à la ſénéchauſſée de Limoux.

SAULT, petite ville de la haute Provence, le chef-lieu d'un comté & d'une vallée de même nom, ſituée ſur la rive droite d'un ruiſſeau, qui plus bas prend le nom de Naſque ou Venaſque, au levant d'hiver du mont Ventoux, près des confins du comtat Venaiſſin, à environ 2 lieues au midi de Montbrun, & à 3 au levant de Carpentras; diocèſe & viguerie d'Apt, parlement & intendance d'Aix. On y compte environ 600 habitans : c'eſt le ſiège d'une juriſdiction d'appeaux.

SAULT (la vallée de) eſt un des diſtricts de Provence qui ont rapport à l'adminiſtration des finances. Ce diſtrict eſt compoſé des communautés de Sault, Aurel, Monioux, Sainte-Trinité-la-Garde & Feraſſières. On le met quelquefois au nombre des terres adjacentes. Cette vallée eſt ſituée au pied du mont Ventoux, aux confins des diocèſes de Siſteron, d'Aps & de Carpentras.

La ſeigneurie ou baronnie de Sault, érigée en comté l'an 1461 par Charles VII, en faveur de François d'Agoult de Montauban, eſt une des plus grandes terres de la Provence, & dont l'ancienne indépendance eſt la plus inconteſtablement reconnue. D'ailleurs les mouvances de cette terre étoient d'une étendue conſidérable; mais elles ont été réduites par arrêt du conſeil au même pied que le reſte de la Provence. De la maiſon d'Eſtravance qui en étoit en poſſeſſion dans le treizième ſiècle ſous le regne de Charles I, elle étoit paſſée par la ſuite à celle d'Agoult. Après la mort du dernier héritier de cette maiſon, le comté de Sault paſſa à la maiſon de Crequy-Blanchefort par Chrétienne d'Aguerre, ſa mère, qui avoit épouſé en ſecondes nopces François d'Agoult, dont le fils étant mort ſans enfans, l'avoit nommée ſon héritière.

La poſtérité du maréchal de Crequy s'eſt enfin éteinte dans la maiſon du maréchal de Villeroi, fils de Magdeleine de Crequy, au droit de laquelle cette maiſon poſsède aujourd'hui le comté de Sault. Cette vallée eſt fournie de bois; ce qui a occaſionné l'établiſſement d'un grand nombre de verreries dans ſon territoire.

SAUMUR, ville capitale du Saumurois, dans le bas Anjou, ſituée ſur la rive gauche de la Loire, un peu au-deſſus de ſon confluent avec la Thone, à 9 lieues au levant d'hiver d'Angers, à environ 15 au couchant de Tours & à 68 ou 70 au couchant d'hiver de Paris; au 17 degré, 35 minutes, 6 ſecondes de longitude, & au 47 degré, 15 minutes, 24 ſecondes de latitude. La route de Paris à Saumur paſſe par *Châtres*, *Eſtampes*, *Orléans*, *Beaugency*, *Blois*, *Tours*, *Langeſt*, & de-là à Saumur. On y compte environ 8000 habitans. C'eſt le ſiège d'une prévôté & d'une ſénéchauſſée royale, d'un grenier à ſel, d'un corps de ville; le chef-lieu d'une élection, intendance de Tours, & la réſidence d'une brigade de la maréchauſſée, commandée par un exempt, & ſous la dépendance de la lieutenance de la même ville; diocèſe d'Angers, parlement de Paris. C'eſt un gouvernement particulier, & le chef-lieu du gouvernement général de Saumur & du Saumurois : ſon état-major eſt compoſé d'un lieutenant de roi & d'un major, lequel a un adjoint. Il y a auſſi un lieutenant des maréchaux de France, & un bureau pour les cinq groſſes fermes.

Cette ville a un ancien & fort château où il y avoit autrefois, pour garniſon, une compagnie d'invalides de 50 hommes; mais par ordonnance du 26 février 1764 elle fut unie à la compagnie d'Angers. C'eſt un paſſage important de la Loire, que l'on y paſſe ſur un pont fort renommé.

Les proteſtans réformés y avoient une célèbre académie; mais elle fut ſupprimée avant la révocation de l'édit de Nantes.

Il s'y eſt tenu un concile en 1253, un en 1276, un en 1294, & un autre en 1315.

Il y a trois paroiſſes à Saumur, leſquelles n'ont qu'un curé, mais chacune un vicaire & pluſieurs chapelains pour les deſſervir. L'égliſe de Notre-Dame des Ardilliers eſt la principale de la ville : elle eſt deſſervie par les prêtres de l'Oratoire ; c'eſt un fameux pélérinage. Les prêtres de la même congrégation, dits de *Nantillé*, dirigent le collège de cette ville, lequel a le titre de *collége-royal.* Outre ces deux communautés, il y a à Saumur des Cordeliers, des Capucins, & des Récolets ; les communautés de filles ſont celles des Urſulines, des filles de Sainte-Marie, & des Bénédictines, non compris celles qui deſſervent l'hôpital dont la communauté eſt compoſée d'environ 20 religieuſes.

On voit dans l'égliſe de Notre-Dame de Nantillé le tombeau de Thiephaine la Magine, nourrice de Marie d'Anjou, qui fut femme de Charles-VII, roi de France, & de René duc d'Anjou, roi de Sicile. Thiephaine mourut le 13 Mars 1458. Son tombeau eſt appuyé contre le cinquième pilier de l'égliſe, devant la chapelle de ſaint Michel.

A environ un quart de lieue de Saumur eſt fort avantageuſement ſituée l'abbaye de Saint-Florent ; *voyez* SAINT-FLORENT.

Monions, Sainte-Trinité-la-Garde & Feraſſières. On le
met quelquefois au nombre des terres adjacentes. Cett
vallée eſt ſituée au pied du mont Ventoux, aux confin
des diocèſes de Siſteron, d'Aps & de Carpentras.

La ſeigneurie ou baronnie de Sault, érigée en comt
l'an 1461 par Charles VII, en faveur de François d'A
goult de Montauban, eſt une des plus grandes terres d
la Provence, & dont l'ancienne indépendance eſt la plu
inconteſtablement reconnue. D'ailleurs les mouvances d
cette terre étoient d'une étendue conſidérable ; mais ell
ont été réduites par arrêt du conſeil au même pied q
le reſte de la Provence. De la maiſon d'Eſtravance q
en étoit en poſſeſſion dans le treizième ſiècle ſous le regn
de Charles I, elle étoit paſſée par la ſuite à celle d'A
goult. Après la mort du dernier héritier de cette maiſon
le comté de Sault paſſa à la maiſon de Crequy-Blanch
fort par Chrétienne d'Aguerre, ſa mère, qui avoit épou
en ſecondes nopces François d'Agoult, dont le fils étan
mort ſans enfans, l'avoit nommée ſon héritière.

La poſtérité du maréchal de Crequy s'eſt enfin étein
dans la maiſon du maréchal de Villeroi, fils de Magd
leine de Crequy, au droit de laquelle cette maiſon po
sède aujourd'hui le comté de Sault. Cette vallée eſt fou
nie de bois ; ce qui a occaſionné l'établiſſement d'un gra
nombre de verreries dans ſon territoire.

SAUMUR, ville capitale du Saumurois, dans le b
Anjou, ſituée ſur la rive gauche de la Loire, un peu a
deſſus de ſon confluent avec la Thoue, à 9 lieues au l
vant d'hiver d'Angers, à environ 15 au couchant de To
& à 68 ou 70 au couchant d'hiver de Paris ; au 17 deg
35 minutes, 6 ſecondes de longitude, & au 47 deg
15 minutes, 24 ſecondes de latitude. La route de Pa
à Saumur paſſe par *Châtres*, *Eſtampes*, *Orléans*, B
*gency*, *Blois*, *Tours*, *Langeſt*, & de-là à Saum
y compte environ 8000 hab [illegible] C'eſt le ſiège d'u
vôté & d'une ſénéchauſ [illegible]
d'un corps de ville ; l [illegible]
dance de Tours, & [illegible]
réchauſſée, comm [illegible]
pendance de la [illegible]

[illegible] de
[illegible] Saumur. [illegible]
[illegible] absolut.
[illegible] &c.
[illegible] pour les [illegible]
[illegible] & y avoit
[illegible] pour [illegible] de
[illegible] du païs.
[illegible] fait ſur un pont [illegible]

[illegible] réforme [illegible] une école [illegible]
[illegible] la révocation [illegible]

[illegible] tenu un concile en [illegible], un [illegible]
[illegible] un autre en [illegible].
[illegible] trois paroiſſes à Saumur, leſquelles [illegible]
[illegible] a chacune un vicaire & [illegible]
[illegible] deſſervent. L'égliſe de Notre-Dame [illegible]
[illegible] principale de la ville : elle eſt deſſer[illegible]
[illegible] l'Oratoire : c'eſt un fameux p[illegible]
[illegible] même congrégation, dite de [illegible]
[illegible] de cette ville, lequel a le [illegible]
[illegible] deux communautés [illegible]
[illegible] des Capucins, & des Récol[illegible]
[illegible] ſont celles des Urſulines [illegible]
[illegible] & des Bénédictines, [illegible]
[illegible] hôpital dont la communauté [illegible]
[illegible] religieuſes.
[illegible] dans l'égliſe de [illegible]
[illegible] de Thiephaine la [illegible]
[illegible] qui fut femme de [illegible]
[illegible] né duc d'Anjou, [illegible]
[illegible] Mars 1458. [illegible]
ne [illegible]

t
s
de
ies
naît
mu-
s du
e ; en
*Salvia*
taire de
rmonds ;
comte de
ſon prélat,
ſes bulles.
baye com-
océſe d'Aix
gliſe métro-
la fondation

VELADE,
ux ; *voyez*

VE, abbaye
ngrégati[illegible]
N

Saumur a un marché ordinaire & trois foires royales qui ne ſont pas conſidérables. L'abbeſſe de Fontevrault perçoit le vingtième boiſſeau de bled qui ſe vend au marché de cette ville ; ce qui en diminue beaucoup la vente.

Outre pluſieurs fabriques de quincailleries & autres peu conſidérables, il y a une rafinerie de ſucre, une de ſalpêtre & une blanchiſſerie de cire. On dit que ſa rafinerie de ſucre eſt beaucoup tombée.

L'élection de Saumur comprend 63 cures, 30 prieurés & 4 abbayes; celles de Fontevrault, Azines, Saint-Florent & Saint-Maur.

Saumur eſt la patrie de madame d'Acier, connue par ſes belles traductions.

SAUMUROIS, gouvernement général militaire, ſitué entre celui de Poitou, d'Anjou & de Touraine : il comprend une partie du bas Anjou & de la Touraine, le Mirebalais & les environs de Richelieu dans le Poitou. Ses principales villes ſont Saumur, Fontevrault, Montreuil, Bellai, Richelieu & Mirebau. Il y a pour ce diſtrict militaire un gouverneur & un lieutenant général : il n'en dépend qu'un ſeul gouvernement particulier, celui de Saumur. Ce gouvernement général fut établi par Henri IV, lorſqu'il vint ſecourir Henri III, opprimé par les partiſans de la ligue.

SAVONIERES, bourg, dans la Touraine, diocèſe de Tours, parlement de Paris, intendance & élection de Tours ; ſitué à 2 lieues de cette ville : on n'y compte gueres que 100 habitans.

Ce lieu eſt connu par les cavernes fameuſes pour leurs congélations qui ſe trouvent dans ſes environs. On les appelle les *goutieres de Savonieres*, parcequ'il en dégoute continuellement de l'eau qui forme des ruiſſeaux, & ſe congele en partie, avant de les former, même dans les plus grandes chaleurs de l'été. Ces eaux forment en ſe congelant toutes ſortes de figures ſingulières. La paroiſſe du lieu dépend de l'abbaye de Tous-les-Saints d'Angers.

SAVONNERIE, (la manufacture royale de la) ſituée au-deſſous de Chaillot ſur le chemin de Verſailles, eſt le premier établiſſement qui ſe ſoit fait en France dans ce genre, & le ſeul avant celui d'Aubuſſon, ville de la haute Marche, ſur les confins du Limoſin. On y fabrique des tapis velus à la façon de Perſe, & dont on ſe ſert aujourd'hui pour des tapis de pied. Les ouvriers de cette manufacture ſont la plupart des jeunes gens, tirés de l'hôpital-général, en qui l'on trouve du goût pour le deſſin : il eſt ſorti de leurs mains pluſieurs pièces de grand prix.

La chaîne du canevas, ſur lequel ils travaillent, eſt poſée perpendiculairement, & le beau côté eſt en face de l'ouvrier. On doit cet établiſſement à Marie de Médicis, & l'invention de la fabrique à *Pierre du Pont* & à *Simon Lourdet*.

SAUVE, petite ville du bas Languedoc, diocèſe & recette d'Alais, à environ 3 lieues au midi de cette ville, à 2 au même point d'Anduſe, & à 4 au ſeptentrion de Montpellier : on y compte environ 2200 habitans. C'eſt le ſiège d'une viguerie, & la troiſième des quatre villes du diocèſe qui envoient par tour un député aux états de la province. Sauve étoit de tour en 1768. Ses armoiries ſont d'argent, à une montagne de ſable ; du ſommet naît une plante de ſauge à 3 branches de ſinople ; une muraille crénelée avec deux tours quarrées, mouvantes du bas de l'écu ; le tout d'or brochant ſur la montagne ; en chef les mots abrégés *Sal. Sal.* qui ſignifient *Salvia Salvatrix*. Cette ville a une abbaye commendataire de Bénédictins, fondée en l'année 1029 par les Bermonds ; d'autres diſent par Garſinde, femme de Pons comte de Toulouſe. Elle vaut 4 à 5000 livres de rente à ſon prélat, qui paie 300 florins à la cour de Rome pour ſes bulles.

SAUVE-CANNE *où* SYLVECANNE, abbaye commendataire de l'ordre de Cîteaux, dans le diocèſe d'Aix en Provence. Elle eſt unie au chapitre de l'égliſe métropolitaine d'Aix. On fixe en 1147 l'époque de ſa fondation que l'on attribue à Raimond de Bauche.

SAUVELADE *ou* NOTRE-DAME DE SAUVELADE, abbaye commendataire de l'ordre de Cîteaux ; *voyez* SAUBALADE.

SAUVE-MAJEUR *ou* la GRANDE SAUVE, abbaye commendataire de Bénédictins, de la congrégation de ſaint Maur : ſituée dans le Bordelois, ſur une hauteur, à une égale diſtance de la Dordogne & de la Garonne, à 2 ou 3 lieues au midi de Livourne, & à la même diſtance au levant de Bordeaux, diocèſe de cette ville. C'eſt ſans doute de ſa ſituation entre les deux rivières, dont nous avons parlé, que lui vient la dénomination de *Sauve-Majeur entre les deux mers.* Cette abbaye fut fondée vers l'an 1080 par ſaint Geraud, moine de Corbie, qui fut diſciple de ſaint Arnould, évêque de Soiſſons. Elle vaut 9 à 10000 livres de rente à ſon prélat, qui paie 830 florins à la cour de Rome pour ſes bulles.

SAUVETAT (la), bourg dans le Périgord, diocèſe & élection de Périgueux, parlement & intendance de Bordeaux : on y compte 690 habitans.

SAUVETAT (la), bourg dans le bas Armagnac, diocèſe de Leictoure, parlement de Toulouſe, intendance d'Auſch, élection de Lomagne : on y compte 152 habitans.

SAUVETAT-DE-CAUMONT (la), bourg, juſtice royale, dans l'Agénois ; diocèſe & élection d'Agen, parlement & intendance de Bordeaux : ce lieu a environ 635 habitans.

SAUVETAT-DE-MONGES, bourg dans l'Agénois, diocèſe & élection d'Agen, parlement & intendance de Bordeaux : on y compte 200 habitans.

SAUVETAT-DE-SAVERES (la), bourg dans l'Agénois, diocèſe & élection d'Agen, parlement & intendance de Bordeaux : c'eſt le ſiège d'une juſtice royale, & on y compte environ 1400 habitans.

SAUVETAT-DE-VALLENS (la), bourg dans l'Agénois, diocèſe & élection d'Agen, parlement & intendance de Bordeaux : on y compte environ 200 habitans.

SAUVETERRE, ville de la province de Béarn, diocèſe d'Oléron, parlement & intendance de Pau. Elle eſt ſituée à 7 lieues de Pau dans une fort belle expoſition ſur une petite montagne dont le pied eſt baigné par le Gave d'Oléron. Cette petite ville n'a rien de remarquable, ſinon qu'elle eſt ſiège d'une ſénéchauſſée royale : on y compte environ 1200 habitans.

SAUVETERRE, petite ville dans le Rouergue, diocèſe de Rodez, parlement de Toulouſe, intendance de Montauban, élection de Ville-franche : elle eſt ſituée ſur un ruiſſeau entre l'Aveirou & la Biaure, à 6 ou 7 lieues au couchant d'hiver de Rodez. Elle a une juſtice ſeigneuriale, & on y compte plus de 1300 habitans.

SAUVETERRE, bourg dans l'Agénois, diocèſe & élection d'Agen, parlement & intendance de Bordeaux : on y compte environ 1100 habitans.

SAUVETERRE, petite ville dans le Bazadois, diocèſe de Bazas, parlement & intendance de Bordeaux, élection de Condom ; ſituée près de Caſtel, entre le Drot & la Dordogne. Elle n'a que 3 à 400 habitans.

SAUVETERRE, petite ville, juſtice royale, dans le comté & du diocèſe de Cominges, parlement de Toulouſe, intendance d'Auſch, élection de Cominges ; ſituée à 2 lieues de Lombez : Il y a dans cette ville un lieutenant du Sénéchal de Pau. Elle a environ 1200 habitans. C'eſt une ſeigneurie qui a été poſſédée par des ſeigneurs d'Ambigeon, ancienne branche de la maiſon d'Amboiſe.

SAUX-LE-DUC, gros bourg du duché de Bourgogne, diocèſe, parlement, intendance, bailliage & recette de Dijon, dont il eſt éloigné de 5 lieues, une d'Is-ſur-Tille & environ 64 de Paris. Ce lieu eſt ſitué en pays de bois, ſur une éminence, auprès d'une très-haute montagne d'où l'on découvre Notre-Dame de Montrolant en Franche-Comté, à plus de 10 lieues de là. L'égliſe paroiſſiale, dont dépendent Poiſeulx-le-Saux, Vaudiſme, Champeaux & quelques petits hameaux ou fermes, a eu autrefois titre de collégiale. Il y a encore 5 ou 6 chanoines qui ſont ſans revenus comme ſans fonctions ; mais ce titre leur ſert à défaut de patrimoine pour parvenir aux ordres. Il y a une chapelle en titre de Bénéfice dans cette égliſe qui vaut 4 ou 500 livres de rente au titulaire qui a peu de charges.

On voit auſſi dans cet endroit une chapelle ſituée dans le centre du bourg où eſt placée l'horloge, & où l'on dit la Meſſe les fêtes & dimanches, ce qui eſt d'une grande commodité pour les habitans, la paroiſſe étant éloignée. C'eſt le chef-lieu d'une châtellenie royale, compoſée d'un capitaine châtelain, d'un lieutenant, d'un procureur du roi, d'un greffier, & d'un ou de deux ſergens : il y a auſſi grenier à ſel, compoſé d'un préſident, d'un receveur, d'un controlleur & d'un grenetier. Saux-le-Duc étoit encore conſidérable il y a 40 ans par le nombre de perſonnes de bien qui l'habitoient ; mais aujourd'hui il ne l'eſt plus que par des payſans. Son château, depuis long-temps démoli, a donné le nom à la grande & illuſtre maiſon de Tavanne, qui a fourni tant de chevaliers de l'ordre du S. Eſprit, & tant de lieutenans généraux pour le roi en Bourgogne. Le terroir de Saux-le-Duc ne produit que des ſeigles, beaucoup de mauvais vin & des fruits paſſables.

C'eſt la patrie de Louis Chaſot, auteur de l'hiſtoire généalogique des ſouverains de l'Europe, des tablettes géographiques, des tablettes hiſtoriques, généalogiques & chronologiques, contenant la plus grande partie des terres titrées du royaume, & des tablettes de Thémis. Il mourut à Paris en décembre 1755, & étoit fils de Jean Chaſot, capitaine châtelain & conſeiller du roi, controlleur du grenier à ſel de Saux-le-Duc, ayant même origine que les meſſieurs Chaſot qui ont occupé les premières places à la chambre des comptes de Dijon, & parlement de Metz, dont Bénigne Chaſot, neveu du grand Boſſuet, évêque de Meaux, a été premier préſident.

Saux-le-Duc eſt de tous côtés environné de mines de fer & de forges. Il y en a à Ville-comte, à Labergement, à Dienay, Tarſul, Mollois, &c.

SCARPE, rivière des Pays-Bas François, dont les bords ſont marécageux : elle prend ſa ſource en Artois près d'Aubigny, à 4 lieues d'Arras qu'elle arroſe, & au-deſſous de laquelle elle commence à porter batteau ; elle paſſe à Douay & à Marchienne, ſépare la Flandre du Hainault, & ſe jette dans l'Eſcaut auprès de Mortagne, à deux lieues au-deſſus de Tournay, après avoir arroſé Saint-Amand.

SCEAUX, bourg, dans l'Iſle de France, au gouvernement général de même nom ; diocèſe, parlement, intendance & élection de Paris, ſur une hauteur à deux lieues au couchant d'hiver de cette ville. On y compte environ 600 habitans : c'eſt là que ſe tiennent les marchés des moutons qui ſe conſomment à Paris. A quelque diſtance de ce bourg eſt un hameau que l'on nomme Sceau-du-Maine. Ce lieu eſt remarquable par ſon magnifique château, appartenant aujourd'hui à M. le comte d'Eu.

Ce château eſt compoſé de ſept pavillons : on voit dans le fronton de la façade une Minerve de la main de Girardon : les appartemens ſont richement meublés & ornés de pièces très-curieuſes. La chapelle eſt décorée de pilaſtres, ſon plafond eſt peint à freſque par le Brun : on voit un beau tableau au-deſſus de l'autel, le baptême de Notre Seigneur, repréſenté par deux grandes figures de marbre, beaucoup de bas-reliefs & d'autres ornemens.

Les jardins ſont du deſſein de *le Noble* : ils ſont remarquables par l'agréable variété des divers aſpects qu'offre leur ſituation avantageuſe : les parties que l'on y conſidère le plus ſont les deux terraſſes ; le parterre avec ſes baſſins ; la ſerre de l'orangerie, magnifique bâtiment ; la ſalle des maronniers, le boſquet qui ſuit, où l'on voit trois fontaines & une patte d'oye de quatre allées, la fontaine du Rocher, faite en rocaille ; les petits bois, ornés de baſſins & de figures de marbre ; le petit parterre à gauche du château ; les berceaux, couverts de jaſmins & ornés de figures de marbre ; la galerie d'eau en figure de ſalle longue, à chaque côté de laquelle ſont neuf jets ; la fontaine d'Éole & de Scylla ; à l'extrémité de ce boſquet un Hercule, repoſant ſur ſa maſſue. Entr'autres pièces curieuſes de ces jardins on doit faire une attention particulière à la grande caſcade, où l'on voit deux fleurs placées au haut de la terraſſe ; différens jets qui fourniſſent de grandes nappes ; la grande pièce d'eau qui eſt au bas de la caſcade, & du milieu de laquelle s'élève un jet de 70 pieds. A droite & à gauche on remarque des petits bois ornés de baſſins & de figures de marbre. De là on paſſe au potager, au milieu duquel eſt ſitué le pavillon de l'Aurore, édifiée en rond, percé & environué de croiſées ; ſon plafond eſt un ouvrage excellent de *le Brun*, l'Aurore y eſt repréſentée ſur ſon char, accompagnée de diverſes autres figures qu repréſentent les ſaiſons. La ménagerie mérite auſſi quelqu'attention.

SCEY-SUR-SAONE, bourg de la Franche-Comté qui n'étoit autrefois qu'un bon village : il eſt deven conſidérable par un pont de 14 arches que Louis XIV y fit conſtruire. Il y a un château entouré d'un canal c'eſt un bras de la Saône, qui paſſe par derrière pou la commodité d'une groſſe forge à fer. Il y a dans c bourg un marché par ſemaine, & quelques foires dan le cours de l'année : on y compte environ 300 habitans.

SCHAMBOURG, château de la Lorraine Allemande, chef-lieu d'un comté conſidérable & ſiège d'un bailliag de même nom, où il ne ſe trouve ni villes ni bourgs. Les ruines de ce château ſont au ſommet d'une haute montagne, au penchant de laquelle eſt la maiſon bâtie par les anciens prévôts, dans laquelle ils tenoient leurs audiences. Il eſt à 4 lieues de Sarelouis, 6 de Mertzick & de Sarbruck, 7 de Hombourg, 10 de Trèves, 3 de Ottweiller, & 5 de Birkenfeldt. Au pied de la montagne de Schambourg eſt le village de Tholey où l'on voit une abbaye conſidérable de Bénédictins non réformés, de la congrégation de Burſfeldi, fondée au ſeptième ſiècle par le roi Dagobert. Elle a long-temps été dans la dépendance de Verdun, & a donné pluſieurs prélats à cette égliſe. Elle eſt à préſent du diocèſe de Trèves.

Ce comté, pour le ſpirituel, eſt partagé entre les diocèſes de Trèves & de Mayence. On y ſuit la coutume générale de Lorraine, hors dans trois villages qui ſont régis par le droit commun, & où leurs ſeigneurs particuliers ont des officiers de juſtice dont les jugements ſe portent par appel à la chambre de Vetzlar. La langue Françoiſe eſt preſqu'inconnue dans ce pays ſauvage. Par la convention faite en 1751 entre ſa majeſté Polonoiſe & le comte de Linange-Heidesheim, la haute juſtice & les impoſitions de la ſubvention, & autres ſont accordées à ce ſeigneur dans neuf villages ; les péages, la vente du ſel & du tabac, & les impoſitions extraordinaires ſont réſervées à la Lorraine.

Le pays de Schambourg eſt rempli de bois & de montages; le ſol eſt ingrat, & produit à peine du ſeigle, de l'avoine & du Sarraſin pour la conſommation de l'habitant; mais on y trouve beaucoup de mines de fer & de cuivre. On en tiroit anciennement différentes eſpèces de pierres précieuſes, telles que des grenats de toutes couleurs, des calcédoines d'une groſſeur conſidérable, du jaſpe, de l'agathe qui s'y trouve encore, l'ochre, le jais, la gugate. Le village de Caſtel, à 2 lieues de Schambourg, poſſéde des mines de fer & de cuivre, des forges & une fonderie. Crigelborn, village mi-parti avec la principauté de Deux-Ponts, fournit de la craie rouge.

SCHLETSTADT que les François nomment CHELESTATTE, petite ville & gouvernement de place de la haute Alſace, ſituée ſur un canal de l'Ill, un peu avant ſa réunion avec l'autre partie de cette rivière, à 4 lieues au ſeptentrion de Colmar, & à 8 au couchant d'hiver de Straſbourg; au 25 degré 11 minutes de longitude, & au 48 degré, 17 minutes de latitude; diocèſe de Baſle, conſeil ſouverain & intendance d'Alſace. C'eſt le ſiège d'une préture, & la ville ſe choiſit elle-même ſes magiſtrats, qui ſont ſous-préfecture d'Alſace. Cette ville eſt fortifiée par de bons baſtions & des marais impraticables. Il y a ordinairement garniſon. Son état-major eſt compoſé d'un gouverneur, d'un lieutenant de roi & d'un major.

SECLIN, bourg, dans la Flandre Wallonne, diocèſe de Tournay, parlement de Douay, intendance & ſubdélégation de Lille : on y compte près de 2000 habitans.

Ce bourg eſt le chef-lieu du Melantois, & très-ancien, puiſqu'on y honoroit, déja du temps de S. Ouen, les reliques de ſaint Piat, qui y avoit été martyriſé. Il y a auſſi un ancien chapitre, dédié à ſaint Piat, fondé, à ce qu'on prétend, dès le cinquième ſiècle, & compoſé d'un prévôt, de 4 autres dignités, & de 12 canonicats qui valent chacun 1000 livres; le prévôt jouit de 3000 livres. Un de ces canonicats eſt affecté à l'évêché de Tournay : les autres ſont pendant 8 mois à la nomination du pape, & pendant les quatre autres, à celle du prévôt.

La juſtice s'adminiſtre à Seclin par un bailli &

échevins ; ſans compter la juſtice du chapitre de S. Pia dont les appels ſont portés à la gouvernance de Lille.

SECRÉTAIRES-D'ÉTAT (les) ſont depuis long-tem les Miniſtres ordinaires du roi : ils en exercent les fonctions, & ils en prennent le titre lorſque ſa majeſté veu bien le leur accorder. Quoique le titre de *Miniſtre* ſoi toujours annexé à celui de Secrétaire-d'état, on peut êtr revêtu de l'un ſans avoir l'autre. Pour avoir le titre d miniſtre, qui eſt indélébile ; il ſuffit d'être invité par l roi d'aſſiſter au conſeil, & dès l'inſtant où l'on a aſſiſt au conſeil on peut toujours être qualifié du titre de *miniſtre ;* ce qui fait qu'il y a plus de miniſtres que d ſecrétaires ; au lieu que le titre de *ſecrétaire-d'état* n'eſ attribué qu'à celui qui en a la charge, laquelle on n poſſède qu'autant que ſa majeſté le juge à propos. Quoiqu'il n'y ait rien de déterminé ſur le nombre des ſecrétaires-d'état, il y en a ordinairement quatre, parceque toutes les parties d'adminiſtration ſont diviſées en quatre départemens, à moins que le roi ne juge à propos de les réunir en trois ou de les diviſer en cinq ou ſix départemens, ſuivant le nombre des ſujets qui paroiſſent propres à remplir ces premières places du royaume : comme ce ſont ordinairement des grands ſeigneurs qui les occupent, ils jouiſſent de la plus haute conſidération ; 1.° par la confiance dont le roi les honore, en les chargeant de toutes les affaires de l'état, chacun dans ſon département, & dont ils rendent compte à ſa majeſté elle-même.

2.° Par la nature de leur miniſtère, en vertu duquel ils annoncent les volontés du roi, & envoient les ordres de ſa majeſté à quelque perſonne que ce ſoit, & partout où il eſt néceſſaire : ils aſſiſtent aux conſeils du roi ; ce ſont eux qui expédient les dépêches du roi, les lettres de cachets, les brevets, les arrêts du conſeil d'en haut, les proviſions qu'ils ſignent en commandement : ils ſignent les minutes des traités de paix, des mariages illuſtres & autres affaires importantes de la couronne : ce ſont eux qui conduiſent les députés des parlemens & des états à l'audience de ſa majeſté ; ſuivant le département dans lequel les compagnies ſont ſituées.

Chaque ſecrétaire d'état eſt chargé d'une certaine nature d'affaires particulières, & qui ſont ſoumiſes à ſa déciſion ou dont il fait le rapport au conſeil d'état du roi. Mais comme les affaires ſont immenſes, parceque les demandes des parties ou leurs conteſtations ſe renouvellent tous les jours, chaque ſecrétaire d'état a divers bureaux à Verſailles, à la tête deſquels eſt un premier commis : ainſi certaines affaires ſe portent au bureau d'un tel premier commis, & d'autres à un autre.

On trouve dans l'almanach royal combien il y a de ſecrétaires d'état, & quelles ſont les eſpèces d'affaires que chacun a dans ſon département.

SECRÉTAIRES-DU-ROI, officiers dont les principales fonctions conſiſtent à faire les expéditions des chancelleries. On diſtingue les ſecrétaires de la chancellerie de France, de ceux des chancelleries établies près les cours ſupérieures. Ces officiers jouiſſent de la nobleſſe au premier degré, ont des gages, des attributions, & ſont exempts de payer des droits ſeigneuriaux pour les biens mouvans du roi, mais leurs privilèges ne ſont pas également étendus.

Les premiers, appellés *ſecrétaires du roi du grand collège*, ont le titre de *ſecrétaires du roi, maiſon & couronne de France & de ſes finances.* Cette compagnie qui étoit autrefois compoſée de 6 collèges différens, ſuivant les différentes créations qui en avoient été faites, ne forme actuellement qu'un ſeul corps & même collège. Les officiers qui le compoſent ſont au nombre de 300 ou environ. Ils ont pour officiers en charge, ſix ſyndics, un tréſorier & un greffier.

Les ſecrétaires du roi étoient, dans leur première inſtitution, officiers de la maiſon du roi, origine de leur titre de commenſaux & des grands privilèges dont ils jouiſſent encore actuellement, quoiqu'ils ne ſervent plus qu'à la chancellerie où ils rempliſſent les fonctions de greffiers.

SEDAN, ville forte & jolie, capitale de la principauté de ce nom, ſur la frontière de la Champagne & de la Lorraine ; diocèſe de Reims, parlement de Metz & intendance de Châlons ; chef-lieu d'une recette du département de Metz, & le ſiège d'un bureau des traites foraines, d'une maîtriſe particulière des eaux & forêts, d'un bailliage, d'un préſidial, d'une élection & d'un grenier à ſel. Sa ſituation eſt ſur la rive droite de la Meuſe, à 2 lieues au midi de Bouillon, 4 vers le ſeptentrion de Mouzon, 10 au levant d'été de Rethel-Mazarin, 13 de Charlemont, 17 de Luxembourg & 54 au levant d'été de Paris. Route de Paris à Sedan par le *Bourget*, *Roiſſi*, *Dammartin*, *Levignan*, *Villers-Coterêt*, *Soiſſons*, *Braine*, *Reims*, *Réthel* & *Launoi*, & de là à Sedan. Cette ville avec toute la dépendance de ſa principauté, fut échangée en 1641 par le duc de Bouillon avec le roi pour la terre d'Epernay, les duchés de Château-Thierry & d'Albret, le comté d'Evreux, &c. Sedan, l'une des plus importantes clefs du royaume, ne fait qu'un même gouvernement particulier avec Mouzon & Raucour, indépendant du gouvernement de Champagne, avec état-major, garniſon, arſenal, magaſins & artillerie : il y a auſſi un grand bailli, un lieutenant de roi, de la ville, un du château & un maire. Ce château, qui commence à tomber en ruine, eſt le lieu où naquit & fut élevé le grand Turenne. Il renferme un très-bel arſenal où l'on conſerve un très-grand nombre d'armes anciennes, d'armures & de harnois très-riches.

On n'entre à Sedan que par deux portes, l'une vers la Champagne, l'autre du côté de Luxembourg. En 1681 Louis XIV y établit un ſéminaire ſous la direction de 9 prêtres de la miſſion, dits Lazariſtes ; ils deſſervent auſſi la cure de la paroiſſe qui eſt l'unique en ce lieu. Il y a encore des Capucins, des filles de la Propagation de la foi, un collège & un bel hôpital.

Les belles manufactures de draps des ſieurs Pagnon & Rouſſeau, propres pour la teinture noire, rendent conſidérable le commerce de cette ville : on en teint auſſi en écarlate & autres couleurs. Les manufactures des ſieurs Pagnon & Rouſſeau ne ſont plus les ſeuls fabriques de cette ville dans leſquelles on travaille avec ſuccès ; il y en a aujourd'hui 16 à 17 de la même eſpèce où l'on travaille avec plus ou moins de ſuccès, & qui ne le cèdent en rien aux deux premières manufactures. On y fabrique pareillement des ſerges de Londres, des bonneteries, des dentelles, &c. Les canons & platines qui s'y font ſont autant eſtimés en France que dans les pays étrangers. On compte à Sedan 8500 habitans : parmi leſquels il y en a une grande partie qui ſont de la religion prétendue réformée. Le peuple eſt aiſé, & on ne voit aucun mendiant.

Cette ville joint à l'avantage d'être réputée ville étrangère pour les droits des cinq groſſes fermes, celui de ſa ſituation qui la rend naturellement l'entrepôt des marchandiſes deſtinées pour Luxembourg, Liège, la Hollande, les pays de Lymbourg & de Stavelot, d'Aix-la-chapelle, le duché de Bergue, Jnliers, Cologne, le bas Rhin, la Weſtphalie, une partie de la Lorraine, de l'Allemagne, &c. ainſi que des marchandiſes de ces divers pays deſtinées pour la France.

Charles Drelincourt, fameux miniſtre proteſtant, mort en 1669, étoit né dans cette ville.

Entre Sedan & Mezières, au village de Don-le-Menil, ſur le bord de la Meuſe, il y a des roches de la nature de l'ardoiſe, & du caillou mêlé de criſtalliſations.

La pierre de taille de la carrière de S. Mauge à une lieue de Sedan eſt remplie de morceaux de cornes d'ammon. Les montagnes & les roches de la forêt des Ardennes, près de cette ville, fourniſſent des coquillages, foſſiles de toutes eſpèces, principalement des huitres & des moules : elles ſont la plupart logées dans les pierres de taille que l'on emploie aux bâtimens.

SEDAN (la principauté de), ſouveraineté que l'on doit regarder comme faiſant partie du Réthelois, contée du gouvernement général de la Champagne, quoique ſon gouvernement en ſoit indépendant : *Voyez* SEDAN.

SÉES *ou* SAIS, ancienne ville de la baſſe Normandie, avec un ſiège d'évêché, ſuffragant de Rouen, fort agréablement ſituée ſur l'Orne, à une petite lieue de ſa ſource, vers les confins de la province du Maine, dans un très-bon air, au milieu d'une grande & fertile campagne, coupée par des prairies qui bordent la rivière,

& ayant d'aſſez belles vues ; ſous le 17 degré, 4[illegible] minutes, 49 ſecondes de longitude, & le 48 degré, 30 minutes, 21 ſecondes de latitude. Sa diſtance de la forêt d'Eſcouves n'eſt guère que d'une lieue ; mais elle eſt à 5 lieues au levant d'hiver d'Argentan, à environ la même diſtance vers le ſeptentrion d'Alençon, à 9 au couchant d'hiver de l'Aigle, à 10 au levant d'hiver de Falaiſe, à 26 au couchant d'hiver de Rouen, & à 56 au couchant de Paris ; on compte quarante-une lieues de poſte.

Cette ville contient au plus 4 à 5000 habitans : elle paroît avoir été beaucoup plus conſidérable autrefois, & ſuivant la notice des Gaules, qu'on croit du temps de l'empereur Honorius, la ville de Sées tenoit le quatrième rang entre les ſix anciennes cités qui dépendoient de la métropole de Rouen.

On lit dans un ancien cartulaire de l'abbaye de Saint-Martin, qu'en l'an 800 il y avoit à Sées deux fortereſſes, une du côté d'Exmes, *Fortitia grandinaria*, où eſt maintenant une grange qui appartient au chapitre ; l'autre du côté d'Alençon : ce qui donne lieue de croire que cette ville étoit alors bien fortifiée. Quelqu'étendu qu'ait pû être ſon territoire dans les premiers temps, dès le milieu du neuvième ſiècle, il lui en reſtoit peu de choſe, c'eſt ce qui ſe prouve par un trait de la vie de ſaint Hugues, archevêque de Rouen, où il eſt marqué qu'un ſeigneur lui donna la terre de Vaudes, ſituée dans la centène de Sées, *in centenâ Saginſe*, expreſſion qui donne à entendre ou que Sées avoit un officier qui commandoit dans toute l'étendue de ſon reſſort, ou que ſon diſtrict & ſa juriſdiction s'étendoient ſur 100 paroiſſes, comme dit M. Eſnault dans une de ſes diſſertations ſur le diocèſe de Sées : cette ville étoit donc alors le chef-lieu d'une centène.

Depuis la ville de Sées éprouva, comme les autres villes de Neuſtrie, la fureur des Normands, lors de leurs incurſions dans cette province. Elle fut détruite par ces peuples belliqueux, vers la fin du neuvième ſiècle, ſous l'épiſcopat de Hildebrand II qui vivoit encore en l'année 885.

Les Normands ayant embraſſé le Chriſtianiſme, on vit auſſi-tôt les Peuples s'appliquer à réparer les villes & les égliſes. Azon, qui en ce temps-là étoit évêque de Sées, apporta tous ſes ſoins pour faire rebâtir ſon égliſe cathédrale : il eut la liberté d'y employer les pierres même des murs de la ville, & on croit qu'il en fit jetter les fondemens vers l'an 989 ; mais il ne paroît point qu'on ait alors penſé à relever les fortifications de la ville, quoiqu'on voye qu'elle fut ſoumiſe à différens ſeigneurs. Elle eut auſſi des comtes : Oſmond, qui ſuivit Guillaume le Bâtard en 1066, à la conquête de l'Angleterre, & qui de ſon chancelier fut fait évêque de Saliſbury, à cauſe de ſon éminente piété, étoit fils d'un comte de Sées : en cette qualité il aumôna quelques terres à l'égliſe cathédrale, & fit don à l'évêque de la ſeigneurie même de la ville, pour en jouir après ſa mort.

Cependant malgré cette donation, les deſcendans de ce ſeigneur, comtes d'Alençon, gardèrent preſque tous les environs de Sées avec les principaux fauxbourgs. Robert II, duc de Normandie, donna cette ville à Robert de Belleſme, qui chagrina beaucoup l'évêque Serlon, au point même que ce prélat, pour ſe ſouſtraire à ſa perſécution, ſe vit obligé d'abandonner pendant pluſieurs années ſon diocèſe. Guillaume de Ponthieu, fils de Robert de Belleſme, conſervant la ſeigneurie de Sées, y fit bâtir vers le midi, de l'autre côté de la rivière, un château, dont il ne reſte plus qu'une porte preſque ruinée, qu'on appelle, *Breteche*, c'eſt-à-dire, porte à créneaux : On la voit au-deſſus de l'égliſe paroiſſiale de ſaint Pierre, déſignée pour cela dans les anciens titres de Saint-Pierre-du-château, ſe trouvant effectivement dans l'enceinte de cette fortereſſe. Il ſe forma auſſi dans le même endroit comme une ſeconde ville, qui fut nommée le *Bourg-neuf*, enſuite le *Bourg-le-comte*, & l'ancienne ville le *Bourg-l'évêque*. Vers l'an 1150, Louis le Jeune, roi de France, avec le comte de Dreux, ſon frère, ſur quelque mécontentement que leur avoit donné Guillaume de Ponthieu, vinrent aſſiéger le château du Bourg-le-comte, s'en rendirent maîtres & le brûlèrent ; mais il fut ſi promptement & ſi bien rétabli, que lorſqu'un des enfans de Henri II, roi d'Angleterre, qui s'étoit révolté contre lui, vint en 1174 avec trois comtes & près de 500 hommes d'armes pour ſe ſaiſir de la ville entière, il ne put l'emporter. Toute la gloire d'une ſi belle défenſe fut dûe à la valeur des habitans mêmes, qui combatirent ſans avoir ni prince ni commandant à leur tête. En 1353, la ville n'eut pas le même avantage; elle fut pillée & brûlée par les Anglois, qui en raſèrent les murailles.

Dans le deſſein de ſe ménager une retraite, on bâtit enſuite le fort de Saint-Gervais, où étoient renfermés l'égliſe cathédrale, le palais épiſcopal & le cloître des chanoines. Les évêques pour leur ſûreté y entretenoient un capitaine, & y firent aſſujettir leurs vaſſaux, tenus auparavant à la garde du château d'Exmes: Charles V, par lettres données en 1367, confirma à l'évêque la charge de capitaine de ce fort. Mais à peine les bourgeois avoient-ils fait relever leurs maiſons, qu'elles furent de nouveau pillées & brûlées par les troupes de Charles d'Artois, comte de Longueville, leſquelles s'étoient fortifiées dans l'abbaye de Saint-Martin, d'où elles faiſoient de fréquentes ſorties, & exerçoient aux environs un cruel brigandage. Ce fut à cette occaſion que les habitans de la ville demandèrent qu'il leur fût permis d'impoſer ſur eux-mêmes un ſubſide pour rétablir leurs murs, ce qu'on ne voit pas qui ait été exécuté.

On a remarqué ci-deſſus que les vaſſaux de l'évêque étoient obligés à la garde du château d'Exmes, preuve qu'ils étoient du reſſort de cet ancien comté. Cependant Philippe Auguſte, s'étant emparé de la Normandie, & l'ayant réunie à la couronne en 1203, mit un vicomte à Sées, où le bailliage tenoit ſes aſſiſes: ce qui dura juſqu'à l'érection d'Alençon en apanage de prince. Saint Louis le donna en 1266, à Pierre, ſon quatrième fils, qui ne tarda pas à vouloir exercer ſa juriſdiction ſur le temporel de l'égliſe de Sées. Oppoſition de la part de l'évêque Thomas d'Aunou, qui fut obligé d'eſſuyer à ce ſujet un grand procès contre le comte d'Alençon: le prélat l'emporta, & obtint un célèbre arrêt ſur cette conteſtation, par lequel il fut jugé que ce qui appartenoit à l'évêque, & ſe trouvoit dans l'enclave du bourg de ſon nom, reſſortiroit au ſiège d'Exmes du domaine du roi, de qui ſeul doivent dépendre les domaines des égliſes cathédrales, & que le Bourg-le-comte reſteroit dans la dépendance du comté d'Alençon, dont les officiers tenoient leurs aſſiſes à Eſſey, où le comte avoit auſſi un château. L'arrêt obtenu par Thomas d'Aunou a été ſuivi juſqu'en 1370, que le roi Charles V, ayant cédé à Robert, comte d'Alençon, la châtellenie d'Exmes, il en démembra l'égliſe de Sées avec ſes dépendances, & les aſſujettit à la châtellenie de Falaiſe.

Les habitans de Sées relevent, pour le bailliage, de Falaiſe & d'Alençon, & pour la vicomté d'Eſſey & Mehendin. Ce dernier lieu n'eſt qu'un village, & les juges y tiennent leurs aſſiſes dans une grange. Ceux d'Eſſey tiennent leurs audiences dans l'hôtel-de-ville de Sées.

On a pluſieurs fois tenté de transférer à Sées la vicomté d'Eſſey. Henri II & Charles IX avoient même donné des édits favorables à ce projet dont l'utilité eſt ſenſible : l'oppoſition des habitans d'Eſſey y a été juſqu'à préſent un obſtacle qu'on n'a pas cru devoir franchir. Cependant comme la charge de lieutenant général de police vient d'être réunie à la charge du vicomte d'Eſſey, il y a apparence que cette vicomté ſera établie à Sées, où il n'y a aucune autre juriſdiction royale, qu'un grenier à ſel, une élection improprement dite, puiſqu'elle n'eſt que comme une branche ou un démembrement de celle d'Alençon, dont le préſident eſt en même temps celui de Sées, & que les mêmes élus ſont obligés de tenir juriſdiction alternativement dans les deux endroits une fois tous les 15 jours.

Le corps municipal de la ville de Sées eſt compoſé, conformément à l'édit de mai 1765, & à la déclaration de juin 1766, d'un maire, de quatre échevins, de ſix conſeillers de ville & de 14 notables, outre leſquels officiers il y a un ſyndic-receveur & un ſecrétaire-greffier.

L'intendant d'Alençon a un ſubdélégué à Sées, où l'on paie la taille, & comme on n'y fait, pour ainſi dire aucun commerce, la plupart des habitans y ſont peu aiſés.

L'évêché de Sées eſt le quatrième ſuffragant de l'archevêché de Rouen : on fixe l'époque de ſon érection au IV ſiècle. Ce ſiège vaut environ 16000 livres de revenu à ſon prelat, qui paie 3000 florins à la cour de Rome pour ſes bulles. L'évêque eſt ſeigneur de la ville avec les chanoines.

L'égliſe cathédrale de Séez a été renouvellé au moins deux fois, puiſque, comme on l'a déja remarqué, Azon l'avoit rebâtie des pierres des anciens murs de la ville, détruits par les Normands. Cet évêque vivoit ſur la fin du X ſiècle, & n'eſt mort qu'après l'an 1006, où il aſſiſta à une aſſemblée tenue à Fécamp. On tient que cette égliſe fut malheureuſement brulée vers l'an 1048, par l'imprudence d'Yves de Belleſmes, qui par un zèle malentendu avoit fait mettre le feu à une maiſon de ſcélérats qui étoit près de l'égliſe. Ce prélat pour réparer ſa faute, entreprit de faire bâtir celle qui ſe voit aujourd'hui, & il fut aidé par les ſecours qu'il ſçut tirer tant des grands que des ſimples fidèles; il en demanda même à l'empereur de Conſtantinople, qui lui fit auſſi préſent d'un morceau conſidérable de la vraie croix. Toute fois l'ouvrage ne fut achevé que ſous l'évêque Jean I, qui prit poſſeſſion du ſiége de Séez vers la fin de l'an 1122, ou au commencement de l'année ſuivante. Ce fut lui qui en fit la dédicace le 21 mars de l'an 1226 : Henri roi d'Angleterre & duc de Normandie, le légat du pape, pluſieurs prélats & grand ſeigneurs aſſiſtèrent à cette auguſte cérémonie : on ſait qu'elle eſt ſous l'invocation des ſaints martyrs *Gervais* & *Protais*. Le vaiſſeau, tel qu'il ſubſiſte encore, doit être compté parmi les belles égliſes de la province : l'architecture d'un gout gothique eſt très-bien ordonnée ; on doit admirer le rond-point, avec le tour des chapelles dont le coup-d'œil plaît : le ſeul défaut qu'elle ait c'eſt d'être trop délicate, ce qui a déja occaſionné la chûte de la voûte du chœur, à la quelle on a ſubſtitué un lambris de menuiſerie en forme de plafond. Le grand autel eſt un ſimple tombeau de marbre qui a été donné par M. Néel de Chriſtot, ainſi que les grilles de fer qui ſont placées tout autour du ſanctuaire. Ce prélat à fait faire auſſi les nouveau jubé, avec la grande grille & les deux petits autels qui l'accompagnent.

gnent. Il y avoit ſur la croiſée de l'égliſe une flèche en plomb, & fort haute à la place de laquelle on a fait conſtruire une eſpèce de petit clocher en forme de Dôme : le portail du bas, orné de quantité de figures en gros & bas relief, eſt accompagné de deux pyramides toutes de pierres très-bien travaillées, mais d'une hauteur inégale ; on donne deux cens dix pieds à la plus élevée : on a été obligé d'y ajouter des piliers boutans pour les ſoutenir ; mais quoique cela ait un peu gâté ce grand portail, il mérite l'attention des curieux. Cette égliſe avoit autrefois un tréſor riche avec pluſieurs reliques ; tout fut pillé ou brûlé par les Calviniſtes en 1563, lorſque l'amiral de Coligny y vint à la tête de ſon armée.

C'eſt l'évêque qui eſt tenu de l'entretenir.

Le chapitre de l'égliſe cathédrale de Séez étoit ſéculier dans ſon origine ; ce fut Jean I, qui en changea la forme : ayant fait venir de Saint Victor de Paris des chanoines réguliers pour déſervir cette égliſe, il leur fit bâtir un cloître avec tous les lieux réguliers, & lui-même s'aſſujettit à la regle qu'ils profeſſoient, qui étoit celle de ſaint Auguſtin. Quelques-uns de ſes ſucceſſeurs ſuivirent ſon exemple : mais enfin ce chapitre rentra dans ſon premier état ſous l'évêque Pierre du Val ; la bulle de ſéculariſation eſt de l'année 1547, la treizième du pontificat de Paul III : elle fut accordée à la demande de François I.

Aujourd'hui ce chapitre eſt compoſé d'un prévôt, d'un chantre, de cinq archidiaches, d'un pénitencier & de ſeize chanoines dont un eſt théologal, l'autre précepteur ou principal du collège. Il y a pour le bas chœur, quatre ſemiprébendés, quinze chapelains & dix-huit officiers.

Il y avoit ci-devant ſeize chapelains, mais le revenu d'une de ces chapelles a été réuni à la manſe capitulaire pour être employé aux gages de l'organiſte de la cathédrale. L'évêque confèrent tous ſes bénéfices de plein droit, excepté la chapelle de la ſainte Trinité, dont la nomination eſt attachée au fief de Glandelay. Une dignité & un canonicat ſont incompatibles dans cette égliſe, parce que tout dignitaire eſt en même temps chanoine. Les armes de cette égliſe ſont d'*azur à une épée & une palme d'or poſées en ſautoir, & accompagnées de quatre étoil* *de même*, à cauſe des martyrs ſaint Gervais & ſaint Protai ſes patrons, qu'elle mettoit autrefois ſeuls dans ſon écu.

On compte cinq égliſes paroiſſiales dans Séez, qui n'ont point de rang fixe entr'elles : la principale cependant eſt *ſaint Gervais*, dont l'autel & les fonds baptiſmaux ſont dans la cathédrale même. Elle eſt déſervie par un curé ou vicaire perpétuel à la nomination du chapitre, qui exerce ſur cette cure tous les droits dont jouiſſent les curés primitifs ; il perçoit la totalité des dixmes, & aux grandes fêtes de l'année, c'eſt le chanoine de ſemaine qui officie à l'autel de cette paroiſſe placé dans la nef à l'entrée du chœur contre un des jubés. Les dimanches & fêtes le curé y chante la meſſe paroiſſiale : les vêpres ſe diſent dans une grande chapelle fort ancienne, appellée Notre-Dame du Vivier : elle eſt peu éloignée de la cathédrale.

Les autres paroiſſes ſont *ſaint Pierre* du Château, *ſaint Germain*, *Notre-Dame de la Place* & *ſaint Ouen*, toutes les quatre à la nomination des abbé & religieux de S Martin, qui ont leur monaſtère dans la dernière paroiſſe dont ils ſont auſſi curés primitifs.

L'abbaye de ſaint Martin, la plus conſidérable du diocèſe, & ſituée dans un fauxbourg à qui elle a donné le nom eſt très ancienne : elle exiſtoit long-temps avant l'invaſio des Normands. On croit qu'elle a été d'abord un des quinz monaſtères que ſaint Evroult avoit bâtis : il eut le mêm ſort que les autres de la province ; c'eſt-à-dire qu'il fu détruit par les Normands, & reſta ainſi enſeveli ſous ſe ruines juſqu'en 1058, que Roger de Mongommeri, d concert avec Mabille de Belleſme ſon épouſe & nièce d l'évêque Yves, entreprit de le faire rebâtir, dans le lie où il ſubſiſte encore aujourd'hui. La nouvelle égliſe s'étan trouvée finie en 1061, elle fut conſacrée ſous l'invocatio de ſaint Martin. Roger de Mongommeri la dota enſuit très-richement, & beaucoup de ſeigneurs à ſon exempl lui firent auſſi de grandes donations, entr'autres Hugue de Chêdavy, Robert de Cleray, Guillaume de Moulins &c. Il lui reſte à préſent peu de choſe en comparaiſon d ce qu'elle avoit autrefois. Son égliſe étoit grande & vaſte mais d'une ſtructure très-groſſière : la nef fut détruite e 1353 par les anglois ; il n'y a plus que le chœur & l croiſée. On voit à côté du tour des chapelles un ancien bâtiment où logeoient les ducs d'Alençon, lorſqu'ils venoient à l'abbaye pour s'y édifier avec les religieux. Sous ce bâtiment étoit une chapelle particulière, dans laquelle ils deſcendoient pour aſſiſter aux offices de la nuit : on y voit l'épitaphe de Jean I, que l'on dit y avoir été inhumé : cette chapelle qui eſt très-baſſe a été convertie en ſacriſtie. Dans le temps des ravages des huguenots, l'abbaye fut encore pillée par les troupes de l'amiral de Coligni, & en 1568 ; brûlée pour la plus grande partie par celles de Gabrielle, comte de Mongommeri ; comme il ſe prétendoit de la famille du fondateur, afin de mieux ſoutenir cette prétention dans l'eſprit du public, il fit pendre l'incendiaire. Ce monaſtère a été rebâti en différens temps & à très-grands frais, ſur-tout depuis ſon union à la congrégation de ſaint Maur, qui ſe fit le 13 juillet 1636. Plus de cent ans auparavant c'eſt-à-dire, en 1511, le cardinal Philippe de Luxembourg, évêque du Mans & abbé de ſaint Martin, voyant la diſcipline régulière entièrement déchue, animé du zèle de l'y rétablir, l'avoit fait unir à la congrégation de Chezal-Benoiſt ; & pour mieux affermir ce nouveau changement, il travailla à faire ſupprimer le titre d'abbé perpétuel : ce qu'ayant obtenu du ſouverain pontife avec l'agrément du roi, il ſe démit de tous ſes droits en faveur de l'abbé triennal qui lui ſuccéda. C'eſt ainſi que de perpétuels qu'avoient toujours été les abbés de ſaint Martin, ils ſont devenus, par le concours des deux puiſſances, triennaux & électifs par le chapitre général de la congrégation, juſqu'en 1763 que le roi y a nommé en commende l'abbé de Foy. Cette nomination a été confirmée par un arrêt du parlement. Le revenu de l'abbé eſt fixé à 15000 liv. ſans qu'il ſoit tenu à aucune réparation ni aux impoſitions des dixmes qui ſont à la charge des religieux. La taxe en cour de Rome eſt de 350 florins.

Du temps qu'exiſtoit la cour ſouveraine de l'Echiquier d'Alençon, les abbés de ſaint Martin y prenoient ſéance comme conſeillers nés : c'étoit à eux de célébrer tous les ans la meſſe le jour qu'il rentroit dans l'exercice de ſes fonctions. Ils étoient encore obligés de ſe trouver aux ſynodes lorſque l'évêque jugeoit à propos de les convoquer; & dans toutes les aſſemblées eccléſiaſtiques ils ont conſtamment le premier rang après lui. On conſerve à la bibliothèque une très-belle bible manuſcrite, qui fut portée au concile de trente. Entre les abbés de ſaint Martin qui ſe ſont le plus diſtingués, on compte *Raoul Deſcures* qui devint évêque de Rocheſter & mourut archevêque de Cantorberi; D. *Arnoul de Loo*; D. *Claude Duprés* & D. *Hurvé Ménard*, morts tous les trois ſupérieurs généraux de la congrégation de Saint Maur.

Les Cordeliers de l'étroite obſervance ont un convent à Séez, qui paſſe pour être le premier qu'ils aient eu en France. On fait remonter la première origine de ce monaſtère à frère Gilles, l'un des deux religieux que S. François envoya lui-même en France à la prière de l'ambaſſadeur du roi en Italie. Frère Gilles étant venu s'établir dans la ville de Séez, l'évêque, conjointement avec les autres religieux de ſaint Martin, lui donnèrent un fonds, ſur lequel, aidé des charités des fidèles, il bâtit une chapelle qui fut conſacrée ſous l'invocation de ſaint Jean Baptiſte, par Gervais I, le 12 juin 1223. Elle ſubſiſte encore, & la tradition eſt que le frère Gilles y a été inhumé. Cette maiſon devint enſuite conſidérable: on y a compté plus de cinquante religieux. Godefroi ou Geoffroi de Maïet, ſucceſſeur preſqu'immédiat de Gervais I, dans le ſiège de Séez, fit la dédicace de leur nouvelle égliſe le 20 mai 1259: elle eſt dédiée en l'honneur de la *ſainte Couronn d'épines* & de *ſaint Léonard*. On y garde effectivemen avec beaucoup de vénération une épine de la couronn de Notre-Seigneur, donnée par ſaint Louis, roi de France la lettre qu'il écrivit en leur faiſant ce précieux don s' conſerve pareillement.

Quatre religieux de ce monaſtère furent la victime d la fureur des Calviniſtes dans le temps qu'ils ravagèren la ville. Il a donné deux vicaires généraux à l'ordre, & un gardien patriarchal de Jéruſalem appellé Jean de ſain Martin; le pape & le roi l'envoyèrent deux fois à Rom pour des affaires importantes.

Il y a à Séez un *collége* où l'on enſeigne les humanités un *ſéminaire* nombreux, fondé en partie par les évêques en partie par un ancien curé de Macé, nommé Pierre *Pery*, qui le gouverna dans l'eſpace de douze ou quinze ans. Enguerrand le chevalier lui ſuccéda, & employa au moins 50000 livres en bâtimens : M. Turgot évêque, y introduiſit, en 1711, les Jéſuites, qui de leur plein gré demandèrent à ſe retirer dans les premières années de l'épiſcopat de M. Néel de Chriſtot, qui y a appellé les prêtres de la congrégation établie par le père Eudes, & pour cela connus ſous le nom d'*Eudiſtes* : ce ſont donc ceux qui en ont aujourd'hui la conduite. L'égliſe du ſéminaire eſt ſous l'invocation de la *Sainte Trinité* ; outre le ſupérieur il y a ordinairement quatre directeurs dans cette maiſon.

L'évêché a encore un petit ſéminaire à Falaiſe.

L'hôpital de Séez eſt ancien, il eſt établi ſous la paroiſſe ſaint Pierre. Un Guillaume Berard & Macée ſa femme en ſont regardés comme les premiers fondateurs : leurs noms ſe trouvent dans la bulle de confirmation, qui eſt du pape Innocent III, & datée du 20 janvier 1208. Robert, dernier comte de la maiſon d'Alençon, de la maiſon de Mongommery & Ela ſa ſœur lui firent des donations. Il eſt déſervi par des religieuſes voilées d'un inſtitut particulier, & qui font des vœux annuels. L'adminiſtration y eſt la même que dans les autres hôpitaux du royaume ; l'évêque y préſide de droit.

Cet hôpital eſt aſſez bien renté ; il y a quatre ſalles d'environ 20 lits chacune ; deux ſont pour les hommes & deux pour les femmes. On y reçoit auſſi des ſoldats, moyennant la paye que le roi leur donne.

Le dernier établiſſement qui ſe ſoit fait à Séez, eſt celui des *Sœurs de la Providence*, à l'autre extrémité de la ville : on eſt redevable de ce nouvel établiſſement à M. le Fevre, curé de Goulet. L'inſtitut de ces ſœurs eſt un peu différent de celui des ſœurs de même nom, établies par le P. Barré, minime & dont le chef-lieu eſt à Rouen : celles dont il eſt ici queſtion ont leur principale maiſon à Séez, d'où elles ſe répandent dans les paroiſſes de la campagne, pour y inſtruire les jeunes perſonnes du ſexe, prendre ſoin des malades, c'eſt-à-dire, les ſaigner, leur procurer les médicamens & autres ſecours néceſſaires ; ce qui les rend fort utiles non-ſeulement aux pauvres, mais même a riches, qui n'ont pas toujours au beſoin la commodi d'avoir des médecins & des chirurgiens. Cette communauté s'eſt tellement accrue & perfectionnée, que depu l'an 1719 qui eſt l'époque de ſon établiſſement, il y plus de ſoixante ſœurs répandues dans les paroiſſes du diocèſe & des diocèſes voiſins. Tous les ans vers le milie du mois d'août, elles reviennent au chef-lieu pour fair une retraite toutes enſemble, & renouveller leurs vœu qui ſont ſimples & annuels ; comme elle mènent une vi pauvre, leur établiſſement s'entretient à peu de frais.

La ville de Séez a deux écoles de charité pour les filles l'une eſt à l'Hôtel-Dieu, paroiſſe ſaint Pierre, & l'autr chez les Sœurs de la Providence dont nous venons d parler.

Séez a donné naiſſance à pluſieurs ſavans, entr'autre à *Antoine Hommey*, ſieur de la Bourdonnière, dont o a les aphoriſmes d'Hipocrate mis en vers grecs & latins Jacques *Hommey*, ſon fils religieux Auguſtin réformé auteur de quelques ouvrages dont on eſtime la latinité mort à Angers ; D. *Simon Bougis*, qui a été comme malgré lui ſupérieur général de la congrégation de ſain Maur; & D. *Jacques du Friche*, religieux de la même congrégation. Quel honneur ne fait pas encore à la vill de Séez M. l'abbé des *Thuilleries*, dont le nom ſera toujours célèbre parmi les ſavans! Depuis long-temps on y eſt auſſi en poſſeſſion d'avoir de bons médecins & d'habiles avocats : mais ce qui relève infiniment davantage la gloire de la ville de Séez, c'eſt d'avoir eu beaucoup de prélats très-diſtingués par leur ſcience & leur piété; onze ſont reconnus pour ſaints, & honorés d'un culte public. Le premier eſt *ſaint Latuin*, regardé comme l'apôtre du pays; quelques auteurs aſſurent qu'il étoit venu d'Italie : le bréviaire du diocèſe le dit originaire de la Grande-Bretagne. Il eſt auſſi connu ſous le nom de *ſaint Lain*. Selon l'opinion la mieux reçue on met le temps de ſa mort vers l'an 440 : on célèbre ſa fête le 19 janvier, & elle eſt chomé dans le diocèſe. On n'y connoît que la ſeule égliſe paroiſſiale de Clercy, qui ſoit ſous ſon invocation, & la tradition conſtante du pays eſt qu'il y a eu ſa ſépulture ; elle eſt peu diſtante de la ville. Les autres évêques de Séez reconnus pour ſaints, ſont *ſaint Sigilbode*, *ſaint Landri*, *ſaint Paſſif*, *ſaint Raveren*, *ſaint Annobert*, *ſaint Lohier*, *ſaint Godegrand* martyr, *ſaint Gerard*, *ſaint Adeline & ſaint Milehard*. La mémoire de *Serlon d'Orgeres* & de *Jacques Suarez* y eſt en vénération. Les autres ſaints révérés dans le diocèſe, comme y ayant pris naiſſance ou l'ayant illuſtré par leurs vertus, ſont *ſaint Revan*, & *ſaint Razifs* martyrs, dont les reliques ont été tranſportées à Baïeux ; *ſaint Ceneri*, *ſaint Evremond*, *ſaint Medralde*, *ſaint Thierry*, tous les quatre abbés de différens monaſtères ; *ſainte Opportune*, célèbre abbeſſe, & *ſainte Céronne* vierge.

Le diocèſe de Séez eſt borné au ſeptentrion par celui de Lizieux, au levant par celui d'Evreux, au midi, par les diocèſes de Chartres & du Mans, & au couchant par celui de Baïeux.

Il comprend une bonne partie du Maine : ſa ſituation eſt entre les 48 & 49 degrés de latitude, ſous le 21 degré de longitude. Du levant au couchant il a environ 18 lieues : ſa largeur eſt inégale, dans ſon centre il n'a guères plus de ſix lieues.

Il eſt coupé par quantité de rivières, dont les principales ſont l'Orne, qui prend ſa ſource dans la paroiſſe d'Aunon au-deſſus de Séez, la Sarthe, l'Uigne, la Dive, &c. On y compte 497 paroiſſes & ſept annexes, compriſes ſous cinq archidiaconés, ſubdiviſés en ſeize doyennés ruraux. Il y a ſix abbayes d'hommes, deux de l'ordre de ſaint Benoît, *ſaint Martin* de Séez, dont nous avons parlé & *ſaint Pierre ſur Dive* ; deux de l'ordre de Cîteaux, la célèbre abbaye de *Notre-Dame de la Trappe* qui eſt en règle à la charge de retour en commende, & *ſaint André* en Gouffern ; deux de l'ordre de Prémontré, *Silly* & *ſaint Jean* de Falaiſe ; quatre abbayes de filles, *Almeneches* & *Vignats* ſous la règle de ſaint Benoît, *Villers-Canivet* ſous celle de Cîteaux, & *Eſſey* de l'ordre de ſaint Auguſtin. Ces dix abbayes ſont de nomination royale ; il y a de plus deux petites collégiales, *Touſſaint* de Mortagne au Perche, & *Carrouges* : Cette dernière n'a que ſix chanoines & deux chapelains, tous à la nom nation du ſeigneur.

Les autres maiſons religieuſes de différens ordres ſexe ſont au nombre de dix-huit ; ſavoir la chartreuſe d *Val-Dieu* ; le prieuré de *Chartrage* de l'ordre de ſai Auguſtin, celui de *Cheſnegallon* ordre de Grammont & celui de ſainte Gauburge : ces deux derniers ſont à l nomination du roi.

Le prieuré de Chartrage eſt une léproſerie que l'on e ſur le point d'unir à l'hôpital de Mortagne, à moins qu'o n'établiſſe l'hôpital même dans cette maiſon, à cauſe de l beauté de ſes bâtimens & du bon air dans lequel elle e ſituée. Il eſt auſſi queſtion de réunir la communauté d Cheſnegallon, & peut-être de quelques autres maiſons encore : on ſait qu'il y a une commiſſion établie pour procéder à la réunion des communautés, qui ſont dans l cas de l'édit. Les autres monaſtères d'hommes ſont un couvent de *Jacobins*, deux de *Cordeliers*, quatre de *Capucins*. Les Jéſuites ont quitté la maiſon qu'ils occupoient à Alençon, & le collège eſt dirigé depuis par des prêtres ſéculiers, ſous la direction d'un bureau ; les *Bénédictines* ont un prieuré à Exmes. Les autres communautés de filles du diocèſe ſont une maiſon d'*Urſulines*, un de filles *Notre-Dame*, une de l'*Union-Chrétienne* & trois des filles de *ſainte Clair*, qui reconnoiſſent pour leur commune fondatrice Marguerite de Lorraine, veuve de Réné, duc d'Alençon, & mère de Charles IV ; cette pieuſe princeſſe mourut du 1 au 2 novembre 1521, ou ſelon quelques uns 1522, à Argentan, dans le monaſtère qu'elle y avoit fondé, & elle y fut inhumée dans un caveau préparé exprès : elle y eſt toujours en grande vénération, & la communauté de cette maiſon eſt ordinairement compoſée de 25 à 30 religieuſes.

Outre ſept villes qui ſont Séez, Alençon, chef-lieu d'un intendance, Exmes, Falaiſe, Argentan, Belleſme & Mortagne, dont pluſieurs ſont très anciennes, on voyoit autrefois dans ce diocèſe grand nombre de châteaux, de maiſons fortes qui appartenoient à de puiſſans ſeigneurs, poſſeſſeurs de grands fiefs, & qui ſe ſont rendus célèbres non-ſeulement dans la province, mais encore dans la France, dans l'Angleterre, l'Italie la Suiſſe, l'Eſpagne, la Syrie & la Paleſtine. On ſait que Falaiſe a été le lieu de la naiſſance de Guillaume le *Conquerant*, roi d'Angleterre & duc de Normandie. Le diocèſe de Séez a auſſi été le refuge de pluſieurs ſaints abbés, qui y ont formés de célèbres & nombreuſes communautés. Quel exemple & quelle édification ne donne pas encore à toutes l'égliſe la ſainte maiſon de la Trappe, qui eſt compoſée de plus de 100 religieux.

Le diocèſe de Séez eſt abondant en pâturages, & ſon principal commerce conſiſte en bœufs gras, en chevaux & autres beſtiaux.

Il y a deux principales ſaiſons dans l'année pour l'engrais des bœufs, l'une eſt au printemps & l'autre en automne: dans le printemps on met les bœufs dans les pâturages; on leur donne enſuite une farine de grains mélangés, &c. en automne ou au commencement d'octobre, on les lâche dans un petit ou ſecond regain, tant que la ſaiſon le permet; on les met enſuite au foin, & on finit par une farine de diverſes ſortes de grains qui achève de fondre leur graiſſe. On va chercher ces bœufs maigres dans le Poitou, & même juſque dans le Limouſin.

Quant à l'élève des chevaux, outre le haras du roi, établi à la Haie ou forêt d'Exmes, on en élève beaucoup dans le diocèſe.

Il y a au haras royal de la forêt d'Exmes des chevaux de toutes les nations, des Eſpagnols, des Italiens, des Napolitains, des Barbes, des Arabes & même des Anglois, &c. Les bâtimens que l'on y a conſtruits, ſont beaux & d'une magnificence vraiment royale.

Le terroir du diocèſe fournit au reſte tout ce qui eſt néceſſaire à la vie. On n'y fait du cidre que pour la conſommation du pays, & il s'en vend fort peu dans les environs.

Il ſe tient pluſieurs foires à Séez où ſe fait le principal débit des beſtiaux; la ſeule reſſource des fermiers de ce pays.

Ces foires ſe tiennent le mercredi des Cendres, le

Jeudi-Saint : ces deux premières ſont fameuſes pour la vente des bœufs, des chevaux, des fils, &c. Il y en a une à la Sainte-Croix de mai, une le mercredi de la Pentecôte, une le lendemain de la fête du patron de la cathédrale; outre deux foires conſidérables qui ſe tiennent dans le faubourg de la Place, une le jour de la Saint-Barthelemi, & l'autre le lendemain de la Saint-Martin : l'abbaye exerce la police pendant ces deux jours de foire. Le principal commerce de toutes ces foires conſiſte en la vente des beſtiaux, tels que bœufs, chevaux, porcs, moutons & des fils, &c.

On ne connoît d'autres fabriques dignes de remarque dans le diocèſe, que les deux établies à Séez, l'une à l'Hôtel-Dieu & l'autre chez les ſœurs de la Providence. Celle de l'hôpital eſt une manufacture de point de France; l'autre eſt une fabrique de dentelles. Ces deux manufactures font ſubſiſter les petites filles de la ville. Il eſt à obſerver que la plupart des dentelles de point que l'on fabrique à l'Hôtel Dieu ſont vendues en Angleterre, parcequ'on n'en donne pas le prix en France, & on les achete enſuite plus cher des marchands Anglois pour des dentelles du pays.

SEGUIER, village du comté de Foix au midi du bourg de Château-Verdun; il eſt fort remarquable pour ſes mines de fer. On en comptoit 22 du tems du cardinal de Richelieu.

SEGUR, petite ville du Rouergue au gouvernement général de Guienne & Gaſcogne, près de la rive gauche d'un ruiſſeau; à 2 ou 3 lieues au levant d'hiver de Rhodès; diocèſe & élection de cette ville, parlement de Toulouſe, intendance de Montauban : on y compte environ 2300 habitans.

SEGURET, dans le comtat Vénaiſſin, diocèſe de Vaiſon, judicature de Carpentras, ſitué à une lieue de Vaiſon, ſur le bord de l'Ouveſe, du même côté que la ville de Vaiſon. On y compte environ 450 habitans, il y a un capitaine.

SEIGNELAI, petite ville & marquiſat avec château, dans le duché de Bourgogne; diocèſe & élection d'Auxerre, parlement de Paris, & intendance de Dijon; elle n'a pas 1000 habitans. Elle eſt ſituée ſur un côteau à un quart de lieue des rivières de Serain & de Jonne, à 2 lieues d'Auxerre, 4 de Joigny & 35 de Paris, dans un pays de plaine & de montagnes : c'eſt un grand vignoble. Cette ville eſt le ſiège d'un grenier à ſel de la cour des aides de Paris; elle députe aux états de la province alternativement avec trois autres petites villes de l'Auxerrois. Pendant le miniſtère du grand Colbert, marquis de Seignelai, on y a établi deux manufactures.

A Apoigny, à quelque diſtance de cette ville, il y a des eaux minérales.

**SEILLE** (la), rivière de la Lorraine : elle prend ſa ſource à l'étang de Lindre; arroſe Dieuze, Marſal, Moyenvic, Vic, Nomeny, & entre dans la Mozelle à Metz. Son cours eſt de plus de 23 lieues en ſuivant ſes ſinuoſités, quoiqu'il n'y en ait que dix de Lindre à Metz en ligne directe. Cette rivière eſt pleine de vaſe; ce qui l'empêche d'être gaiable. Elle ſe déborde aiſément quoique ſes eaux ſoient très-lentes. Cette rivière eſt fort poiſſonneuſe, & on y pêche ſurtout beaucoup d'écreviſſes d'une belle groſſeur.

Il y a une autre petite rivière de même nom dans la partie la plus orientale de l'Artois : elle prend ſa ſource au pays de Thiérache, dans la haute Picardie, & dirige ſon cours vers le ſeptentrion ſans preſque quitter les confins orientales de l'Artois, d'où elle paſſe dans le Hainault & ſe joint à l'Eſcaut, environ deux lieues au-deſſus de Valenciennes.

**SEINE** (la), l'une des 4 grandes rivières de France, & celle qui paroît être la plus importante de toutes, puiſqu'elle en arroſe la capitale qu'elle partage en deux parties à peu près égales, & dans laquelle elle forme pluſieurs îles. Elle ſert beaucoup pour le tranſport de ſes approviſionnemens, & ſes eaux en abreuvent les hommes & les bêtes. Cette rivière prend ſa ſource dans le pays des montagnes qu'elle parcourt dans toute ſa longueur du levant d'hiver au couchant d'été. Elle traverſe une grande partie de la Champagne juſqu'à Pont-ſur-Seine, où elle ſe joint à l'Aube, & commence à porter d'aſſez fort batteaux. Depuis cette ville elle dirige ſon cours vers le couchant juſqu'à Montereau; d'où elle commence à ſe diriger vers le couchant d'été juſqu'à la mer, dans laquelle elle a ſon embouchure au midi du Havre. Les principales villes qu'elle arroſe ſont Châtillon & Bar, dans la province de Bourgogne; Troyes, Nogent, Bray & Montereau, dans la Champagne; Melun, Corbeil, Paris, Meulan, Mantes, dans l'île de France; Vernon, Andelys, Pont-de-l'Arche, Rouen, Caudebec, Quillebœuf, où ſon embouchure commence à devenir fort large juſqu'au Havre à ſa droite, & Honfleur ſur la rive gauche.

La Seine fait beaucoup de ſinuoſités dans ſon cours, ce qui empêche d'en apprécier l'étendue. Cette rivière eſt navigable juſqu'à Rouen, d'où l'on fait remonter de très-fort batteaux juſqu'à Paris. Quelques négocians ont même haſardé d'y faire remonter des petits vaiſſeaux juſqu'à Paris. Elle commence à porter batteau à Troyes: ſes eaux ſont très-pures, bienfaiſantes & même purgatives, ſur-tout pour les perſonnes qui commencent à en boire. Leur qualité eſt quelquefois altérée par les eaux blanches & bourbeuſes de la Marne qui ſe joignent à celles de la Seine près de Charenton, un peu au-deſſus de Paris. C'eſt une des rivières de France ſur laquelle on a conſtruit le plus de ponts. On remarque ſon pont de batteaux à Rouen, comme une curioſité. Les débordemens de cette rivière ne ſont pas fréquents & cauſént rarement des dommages.

SELLES, petite ville du bas Berri, ayant titre de comté, parlement de Paris, diocèſe, intendance & élection de Bourges; préſidial, bailliage & coutume de Blois, chef-lieu d'un grenier à ſel: on y compte environ 1600 habitans. Elle eſt ſituée ſur la rive gauche de la rivière de Cher, un peu au-deſſus de ſon confluent avec la Landre, & preſque vis-à-vis de Châtillon-ſur-Cher, à moitié chemin entre Tourſet & Bourges, à 2 ou 3 lieues au ſeptentrion de Valençay, à environ la même diſtance au levant d'été de Saint-Aignan & au couchant d'hiver de Romorentin; à 9 au levant d'hiver de Blois & d'Amboiſe, à 18 au couchant de Bourges & à 42 de Paris, ſur les confins du Blaiſois & de la Sologne. On y paſſe le Cher ſur un beau pont ; cette ville n'étoit autrefois qu'un bourg nommé *Previgny*, qui prit dans la ſuite le nom de l'Abbaye qui y avoit été fondée en 572, par le roi Childebert. Cette abbaye eſt aujourd'hui occupée par les Feuillans. Son égliſe, ſous l'invocation de Notre-Dame, ſert de paroiſſe, & l'abbé qui en eſt curé primitif, nomme à la cure qui vaut près de 1200 livres avec le caſuel, quoiqu'il ſoit à portion congrue. Il y a de plus à Selles un couvent d'Urſulines & un hôpital, deſſervi par les frères de la Charité. Le château du ſeigneur en eſt très-beau, tant par ſon architecture & ſes jardins que par les ſtatues & les tableaux des meilleurs maîtres d'Italie, dont l'a enrichi Philippe, duc de Béthune. Le ſeigneur haut juſticier du comté de Selles eſt Cardin-François-Xavier le Bret, intendant de la province de Bretagne. Il ſe fait quelques draps dans la ville que les fabriquans vendent à Orléans & à Tours : tous les ſamedis il ſe tient un petit marché pour le bled ; il y a auſſi quelques foires dans l'année, mais qui ſont de petite conſidération. Le territoire eſt chargé d'un vignoble aſſez conſidérable : il y a auſſi des prés & des terres labourables à froment & à ſeigle.

SELLIÈRES, abbaye commendataire d'hommes, de l'ordre de Cîteaux, dans la Champagne proprement dite ; à quelque diſtance de la rive gauche de la Seine & à une lieue au levant d'hiver de Pont-ſur-Seine. On fixe en 1167 l'époque de ſa fondation. Cette abbaye n'eſt point taxée pour la cour de Rome, & vaut 3 à 4000 liv. de rente à ſon prélat.

SELONGEY, gros bourg du duché du Dijonnois, dans le gouvernement général de la province de Bourgogne, à 4 lieues au ſeptentrion de Dijon ; diocèſe, parlement, intendance, bailliage & recette de cette ville ; de la dépendance du grenier à ſel de Saux le-duc. Il eſt ſitué en plaine ſur la petite rivière de Venelle qui tarit une partie de l'année. Ce lieu eſt le ſiège d'une mairie : on y compte environ 1800 habitans. On prétend qu'il n'y a point d'endroits ſi fertiles en bonnes chèvres & chevreaux : de manière qu'on appelle les habitans les *Biquets* de Selongey.

Il y a une grande quantité de vignes dans ſon terroir.

SELTZ, petite ville de la baſſe Alſace, près de la rive gauche du Rhin, près d'une île que l'on nomme Steitwyer, entre Lauterbourg & Beinheim, un peu au-deſſus du confluent de la Seltzbach avec le Rhin, à 3 ou 4 lieues au levant d'été de Haguenau & à environ la même diſtance au ſeptentrion de Fort-Louis; diocèſe de Spire, conſeil ſouverain & intendance d'Alſace. On y compte environ 500 habitans. C'eſt le ſiège d'un bailliage. Il y avoit autrefois une abbaye de Bénédictins dans cette ville, mais elle fut ſupprimée & érigée en égliſe collégiale, il y a près de 300 ans.

SEMENNE *ou* L'AUBIE (la), rivière du Forez; elle prend ſa ſource dans le mont Pilat, paſſe dans le Velay, rentre dans le Forez, & ſe jette dans la Loire, près d'Aurec, après un cours d'environ 8 lieues.

SEMILLY *ou* SAINT-PIERRE-DE-SEMILLY, village de la baſſe Normandie, aux confins du Cotentin & du Bocage, à une lieue de Saint-Lô, ſur la grande route de cette ville à Bayeux; diocèſe de cette ville, parlement de Rouen, intendance de Caen: on y compte 450 habitans, & il en dépend 14 hameaux ou villages.

Cette paroiſſe, ou plutôt cette annexe de S. Ebremond, eſt remarquable par ſon antiquité, & pour avoir été conſidérable autrefois; quoiqu'on ne ſache pas poſitivement ſous quelle dénomination. La tradition d'accord avec les veſtiges d'antiquités qu'on y apperçoit, prouve qu'il y a eu autrefois en ce lieu, ſinon une ville, comme on le croit, au moins une habitation fameuſe. Aujourd'hui ce n'eſt plus qu'une ſimple paroiſſe; encore n'a-t-elle pas un curé attaché à elle, quoiqu'elle ait une égliſe paroiſſiale, des fonts baptiſmaux, un tréſor, un cimetière particulier; quoiqu'elle ſoit compoſée de plus de 120 feux & d'un grand nombre de hameaux; elle eſt ſoumiſe au curé de S. Ebremond de la Barre, qui la fait deſſervir par un vicaire amovible; & ce curé, en vertu du même titre, eſt dans la poſſeſſion immémoriale de jouir de ces deux bénéfices, ſans qu'on puiſſe ſavoir quand & comment a été faite l'union des deux cures. Les dîmes ſeules ſont communes: l'abbé d'Aulnay, en qualité de préſentateur de la cure, en perçoit les deux tiers ; le curé de la Barre a l'autre tiers.

Il eſt pourtant certain que ſi Semilly n'a pas été chef-lieu de la Barre, il en a été aſſurément une paroiſſe ſéparée : il y a dans le chartier du ſeigneur des actes originaux du treizième ſiècle, qui ne permettent pas d'en douter. On tenta, il y a quelques années de remettre la paroiſſe de Semilly en titre : il y eut un commencement de procédure faite à ce ſujet en 1736, à la pourſuite du ſeigneur ; mais quelques raiſons particulières en ont ſuſpendu l'exécution.

Le terroir de Semilly, quoiqu'en pays-bocage, eſt fertile en pâturages & en toutes ſortes de grains. Il y a, au centre & dans ſa longueur, une vallée environnée de côteaux qui s'élèvent en pente douce : dans le fond ſont des prairies, & au bout, vers le midi, deux vaſtes étangs, partagés ſeulement par une chauſſée, par où l'on va à Torigny & à Vire. Ces étangs ſont entretenus des eaux de quelques ſources, ſur-tout de celles du village de Fontaine-l'évêque, dont l'eau vient de l'autre bout de la paroiſſe. Les côteaux ſont couverts de labourages & de quelques bois de haute futaie.

Le principal corps de la paroiſſe de Semilly eſt placé dans un enfoncement, à l'extrémité & ſur le revers du côteau occidental. Il eſt compoſé d'une vingtaine de maiſons ; on l'appelle le *Bourg*. Les plus remarquables ſont le château du ſeigneur & l'égliſe paroiſſiale : le château eſt un grand corps de bâtiment antique, dont les dehors conſiſtent en pluſieurs boſquets d'arbres & en trois longues avenues, qui mènent, l'une à Torigny, l'autre à Saint-Lô, & la troiſième, en fauſſe équerre, à la route de Bayeux : il appartient à M. le comte de Machan, capitaine aux gardes, & brigadier des armées du roi.

L'égliſe, par le peu qui a échappé aux réparations de ſa première bâtiſſe, paroît être d'une grande antiquité, & doit avoir été bien plus grande qu'elle ne l'eſt à préſent : elle avoit des bas côtés & deux chapelles, qui formoient le croiſillon ; on apperçoit encore les veſtiges des arcades à quelques endroits des murs de la nef, & des fondemens dans le cimetière : ſous le chœur eſt un caveau qui ſert de ſépulture aux ſeigneurs, & à l'entrée, deux autels ou chapelles, l'une de la Sainte Vierge, l'autre de ſaint Sébaſtien : il n'y a que la première qui ſoit titrée ; elle eſt conférée ſur la nomination du ſeigneur à un prêtre, dont les obligations conſiſtent en une meſſe les dimanches & fêtes, & en l'inſtruction de la jeuneſſe du lieu : ſon revenu eſt formé, en partie, des débris d'un hôpital qui a été fondé anciennement à Semilly, en faveur des pauvres paſſans : la perte des titres de cet hôpital, occaſionnée par le malheur des temps, attira auſſi celle de ſes biens. Le peu qui en reſtoit, obligea M. d'Augennes, évêque de Bayeux, à l'appliquer au profit de ce chapelain, à la charge de tenir les écoles : d'anciens mémoires marquent qu'on y nourriſſoit & entretenoit quatre enfans juſqu'à l'âge propre à embraſſer l'état qu'ils vouloient choiſir. Ils portoient la robe rouge, avec une médaille pendue au col, ſur laquelle étoient ces mots : *Hôtel-Dieu de la Trinité.* Ils étoient tenus d'aſſiſter en ſurplis à l'office de la paroiſſe.

Il paroît auſſi des documens d'une ancienne donation, faite à cette égliſe, de 10 ſols de rente pour le vin de la communion des paroiſſiens, à Pâques, & pour les pains qu'on diſtribuoit aux pauvres le jour qu'ils communioient. Comme l'uſage de la communion ſous les deux eſpèces eſt ancien, une fondation de ce genre prouve l'antiquité de l'égliſe où elle a été faite.

Les titres atteſtent que les terres limitrophes du *Bourg*, ſont dites ſituées en franches bourgeoiſies. Un peu plus loin, au levant, il y a un quartier, nommé le *Gibet*, ce qui fait croire que ce lieu a été autrefois de conſéquence : mais ce qui achève d'en convaincre ſont les décombres d'un très-vieux château qu'on voit auprès de ce hameau, & les levées de terres ou retranchemens, faits de main d'hommes, qui ſont aux environs.

Le château étoit ſitué ſur une éminence *, formée

---

* Cette éminence, à prendre du glacis des foſſés, eſt à 300 toiſes loin du grand chemin de S. Lô à Bayeux ; elle eſt compoſée d'un rocher

par

par la nature, & environnée d'un foſſé de 70 ou 72 pieds de largeur, excepté vers le levant d'hiver; elle eſt de ce côté défendue par un vallon très-rapide d'environ 100 pieds de profondeur, au bas duquel eſt un des étangs dont on a parlé ci-deſſus. Ce château avoit en dedans 212 pieds de longueur, & 143 dans ſa plus grande largeur. Le côté du couchant forme deux angles droits de 135 pieds: celui du levant fait un polygone de 82 pieds. Ses murailles ſont ruinées en grande partie: on n'en voit plus que les fondemens, partie en place, partie culbutée dans ſes foſſés en pluſieurs blocs, d'une maçonnerie très dure. Ce qui reſte ſur pied, peut avoir 31 ou 32 pieds de hauteur, ſur ſept à huit d'épaiſſeur. Il en ſubſiſte un bout de 84 pieds de long, depuis la porte occidentale, juſqu'à l'angle droit vers le midi. Le mur ſe retourne d'équerre ſur la longueur de 105 pieds, & forme enſuite un angle obtus: de-là il ſe prolonge preſqu'en entier juſqu'à la longueur de 38 pieds, le long duquel il ſe trouve dans l'intérieur des marques incruſtées, & partie des murs de maiſons, comme de 8, de 9 & 12 pieds en quarré: ceux-ci, par leur fondement, paroiſſent avoir eu cinq pieds d'épaiſſeur plus ou moins; ils étoient voûtés en plein ceintre, autant qu'on en juge par ce qui en reſte contre la muraille du château. Il n'y a plus que trois toiſes de murs ſur pied du côté du levant. On y remarque les veſtiges d'une porte qui répond à une autre, placée au couchant, & dont les débris ſubſiſtent également. Ces portes occupoient le milieu des murs: elles avoient dix pieds de largeur. Il y a au milieu du château des décombres de murs beaucoup moins épais que les précédens, avec des pignons & fenêtres de maiſons. On oublioit d'obſerver que dans l'épaiſſeur des murailles qui ſont encore exiſtantes, il règne, à la hauteur de 16 pieds du rez-de-chauſſée, une galerie voûtée en plein ceintre de deux pieds & demi de largeur ſur cinq

---

pierres blanches, ſi dures qu'on n'en peut avoir qu'à l'aide de la ine. Dans les glacis il y a une carrière de pierres d'un genre bien férent; lorſqu'on la tire elle s'écraſe aiſément, & fait de bon ble; mais elle ſe durcit, comme l'autre, en la laiſſant ſécher au leil.

donné. Ce détail eſt fait d'après un mémoire de M. Beziers, curé de S. André de Bayeux.

SEMUR, ville du duché de Bourgogne, capitale de l'Auxois, environnée de montagnes hors du côté de l'orient, eſt ſituée ſur un haut rocher entouré de la rivière d'Armançon que l'on y paſſe ſur deux beaux ponts. Cette ville, ſans doute bâtie à trois repriſes différentes, eſt auſſi compoſée de trois parties chacune murée; mais ſi bien réunies qu'on les prend pour une ſeule & même ville: l'une eſt le Bourg, la plus grande & la mieux peuplée; l'autre le Donjon, place très-forte qui ſert de citadelle; & la troiſième eſt le château qui eſt clos de murailles avec des tours de 15 en 15 pas bien fortifiées & des avenues difficiles.

Semur eſt la ſeptième ville qui députe aux états de la province; gouvernement particulier de la lieutenance générale de l'Auxois; ſiège d'une prevôté royale, d'un bailliage, érigé en préſidial en 1696; d'un grenier à ſel, qui a ſes officiers particuliers; d'une maréchauſſée; d'un hôtel de ville compoſé du maïeur, de ſix échevins & d'un procureur que l'on élit tous les ans. On y compte environ 3200 habitans.

Un prieuré de S. Benoît ſert maintenant de paroiſſe aux habitans de Semur: ſa magnifique égliſe, ſituée dans le Bourg, eſt ſous l'invocation de la Vierge, & fut érigée en collégiale en 1731. Le chapitre eſt compoſé de 3 dignités & de 9 chanoines. On dit cette égliſe dépoſitaire, depuis le onzième ſiècle, de l'anneau de mariage de la Sainte Vierge: elle l'eſt plus ſurement du corps de Genebrard, ſavant & illuſtre archevêque d'Aix qui y a été inhumé au pied du maître autel, parcequ'il en avoit été prieur.

L'abbaye ou prieuré des chanoines réguliers de la congrégation de France, dits Génovéfains, ſitué dans le château, dont le titulaire porte la mître rouge. On voit dans ſon égliſe le tombeau de Robert de France, duc de Bourgogne, fils du roi Robert le pieux, & chef de la première race des ducs de Bourgogne. On voit encore dans le même endroit un prieuré dont l'égliſe eſt dédiée à S. Maurice.

Dans le Donjon il y a une chapelle, dédiée à ſainte Marguerite qui eſt deſſervie par des religieux de ſaint Jean de Rhodès.

Les autres couvens de la ville ſont les Carmes, les Capucins, les Minimes, les Jacobins, les filles de Sainte-Marie, les Urſulines, & les Jacobines, chez leſquelles il y a une image miraculeuſe de la Vierge, qui y attire un grand nombre de pélerins.

Semur eſt dans le diocèſe d'Autun, reſſortit au parlement & à l'intendance de la province, & jouit des commodités d'un collège, d'un hôpital; de pluſieurs foires dans l'année, & d'un marché trois fois par ſemaine. Le roi Henri le Grand y transféra le parlement de Dijon pendant les troubles de la Ligue. Ses habitans ſont très-fideles à leur ſouverain.

Cette ville eſt à 3 lieues de Sainte-Reine & de Flavigny, à 7 d'Avalon, à 13 de Dijon & à 8 d'Autun: il y a une manufacture de bons draps, & on y fait beaucoup de toiles, ainſi que dans les autres villes, bourgs & paroiſſes de ce bailliage; la plus grande partie de ces toiles paſſe à Dijon.

La forêt de Semur ne contient que 91 arpens. On recueille du vin dans ſon territoire, qui eſt fertile en bled, dont on fait bon commerce, auſſi bien que de beſtiaux.

La ville de Semur eſt bâtie ſur un rocher de pur granite rouge ſuſceptible de poli: on y trouve du criſtal dont les aiguilles ne ſont pas aſſez groſſes pour être employées aux ouvrages du lapidaire. Les foſſiles ſont auſſi très-communs dans ſes environs; les principaux ſont des cornes d'Ammon monſtrueuſes, des gryphites, bélemnites, huitres, peignes, boucardes, buccins, moules & aſtériques.

SEMUR-EN-BRIENNOIS, petite ville, & ancienne baronie du duché de Bourgogne & le chef lieu d'une recette, eſt la vingt-troiſième ville qui députe aux états généraux de la province. C'eſt un gouvernement particulier de l'Autunois, & le ſiège d'un bailliage, d'un grenier à ſel, d'une mairie & d'une grurie. Son territoire eſt aſſez abondant; ſa ſituation qui n'eſt qu'à une demi-lieue de la Loire & à 3 de Roane, eſt un ſecond avantage. Celui-ci lui procure la facilité du commerce d ſes beſtiaux, de ſes bleds, & de ſes vins qui deviennen bons après avoir été gardés : on y compte près de 500 habitans.

**SENANQUE**, abbaye commendataire d'hommes ordre de Cîteaux, fille de Mauſiande, ſituée dans u endroit merveilleux pour la chaſſe, auprès de la vill de même nom, non loin de la fontaine d'Elric, au confins du comtat Vénaiſſin & de la Provence, prè Gordes, entre Apt & Cavaillon, diocèſe de cette dernière ville. Elle fut fondée en 1148 par Alfant, évêqu de Cavaillon. Cette abbaye vaut 3 à 4000 livres à ſo abbé, qui paie 300 florins à la cour de Rome pour ſe bulles.

**SÉNÉCHAL**, magiſtrat d'épée, ſeulement titulair & honoraire, au nom duquel ſe rend la juſtice, dan une certaine étendue de pays qu'on nomme ſénéchauſſée. Son autorité peut être comparée à celle des baillis. Depuis que le commandement des armes, & la conduite du ban & arrière-ban ont été accordés aux baillis & ſénéchaux par Henri III, l'adminiſtration de la juſtice a été laiſſée à leurs lieutenans qui doivent être gradués. Les ſentences qui ſe rendent dans ſon reſſort, s'intitulent en ſon nom, ainſi que les contrats qui s'y paſſent. Le ſénéchal connoît privativement à tous autres juges de toutes cauſes nobles : l'édit de Cremieu a réglé l'étendue des matières dont il doit connoître. Ses lieutenant connoiſſent des appellations des jugemens des prévôts royaux, de toutes cauſes concernant les fiefs, &c. Les appels de leurs jugemens ſe relèvent au parlement.

C'eſt au ſénéchal que ſont adreſſées les lettres, commiſſions & ordonnances du roi, portant ce que ſa majeſté veut faire exécuter dans la ſénéchauſſée.

Il y a des provinces, telles que la Bretagne, où on donne auſſi le nom de *ſénéchal* au juge d'une juſtice ſubalterne. Ces ſortes de juſtices ſont même très-multipliées dans cette province.

On nomme *ſénéchauſſée* l'étendue de la juriſdiction d'un ſénéchal, ou le ſiège même de la juriſdiction.

Comme les lieutenants des ſénéchaux étoient dans pluſieurs endroits à la tête d'une ſénéchauſſée ou d'un bailliage même avec le titre de *préſident*, ſa majeſté, par édit du 21 août 1764, ſupprime tous les offices de *préſidents* dans les bailliages & ſénéchauſſées, & les premiers officiers de ces juriſdictions ne peuvent plus être pourvus que ſous le titre primitif de leurs offices, ni prendre la qualité de *préſident* ou autre quelconque. Ils continuent au ſurplus de jouir de toutes les prérogatives & fonctions attribuées à leurs offices ; ils peuvent même préſider en l'abſence des préſidens : ſavoir, les lieutenants généraux ou autres ayant les mêmes fonctions, au jugement de toutes affaires civiles au premier & ſecond chef de l'édit, & les lieutenants criminels, ou autres premiers officiers ayant les mêmes fonctions, au jugement de toutes affaires criminelles, jugées préſidialement ; aſſiſter réciproquement au jugement des mêmes affaires civiles & criminelles, le tout conformément aux diſpoſitions des ordonnances, arrêts, réglemens, rendus à ce ſujet ; ſans que ces officiers civils puiſſent en aucun cas préſider au jugement des affaires criminelles, & que les officiers criminels puiſſent préſider à celui des affaires civiles.

SENEZ, petite ville de la haute Provence, parlement & intendance d'Aix, viguerie & recette de Caſtellane, ſituée dans un terrein froid, ingrat, rude & ſtérile, entre les montagnes, à 4 lieues au levant d'hiver de Digne, à environ la même diſtance au couchant de Caſtellane & Glandève, & à 14 d'Embrun ; au 24 degré, 17 minutes de longitude, & 43 degré, 53 minutes de latitude : on y compte 5 à 600 habitans.

Comme cette ville n'eſt à proprement parler qu'une petite bourgade, il y a long-temps que ſes évêques deſirent que leur ſiège ſoit transféré à la ville de Caſtellane, qui eſt plus conſidérable & beaucoup mieux ſituée. Cette ville a été de tout temps des Alpes maritimes, & ſes évêques ont toujours reconnu ceux d'Embrun pour métropolitains, depuis que les archevêques d'Arles ont été dépouillés du droit qu'ils avoient ſur les Alpes maritimes, comme ſur la ſeconde Narbonnoiſe. On fixe vers l'an 450 l'érection de ſon ſiège, qui a déja eu 43 évêques.

Le diocèſe ne comprend que 32 paroiſſes ou enviro
L'évêché ne vaut guères que 10000 livres de revenu
ſon prélat, lequel paie 300 florins à la cour de Rom
pour ſes bulles.

L'égliſe cathédrale eſt dédiée à Notre-Dame : ſon chapitre, après avoir été régulier de l'ordre de ſaint Auguſtin, fut ſéculariſé en 1690 : il eſt compoſé d'un prevôt, d'un archidiacre, d'un ſacriſtain & de 8 chanoines outre un curé & trois autres eccléſiaſtiques : l'évêqu nomme aux dignités, ainſi qu'aux canonicats.

La ville de Senez appartient, partie à l'évêque, parti au chapitre & partie au comte de Carcès.

SENLIS, petite ville du Valois, dans la haute Picardie, & gouvernement de place, dépendant du gouvernement général de l'île de France. C'eſt le ſiège d'un évêché, & le chef-lieu du comté de Senlis ; parlement & intendance de Paris ; c'eſt auſſi le ſiège d'une élection, d'une maîtriſe particulière des eaux & forêts, d'un grenier à ſel, d'une maréchauſſée, d'une capitainerie royale des chaſſes, d'une prévôté, d'un préſidial & d'un bailliage, où l'on ſuit *la coutume* dite de *Senlis*, rédigée l'an 1539. Cette ville eſt bâtie près d'une grande forêt & le penchant d'une côte au pied de laquelle coule la rivière de Nonnette, à 2 lieues de Chantilly, 8 de Compiègne & de Meaux, 9 de Beauvais, 21 d'Amiens, & 10 petites de Paris ; au 20 degré, 8 minutes, 10 ſecondes de longitude, & au 49 degré, 12 minutes, 23 ſecondes de latitude. Elle eſt d'une figure ovale, entourée d'un foſſé ſec, garni de quelques baſtions & de quelques ouvrages revêtus en partie de pierres : trois fauxbourgs en ferment les dehors. L'enceinte de la ville, appellée *Cité*, eſt un ouvrage des Romains ; on en voit encore de précieux reſtes, qui marquent une ſolidité admirable. Le château a été bâti par les ordres de ſaint Louis. Quelques enfans de France ont été élevés dans ce château, à cauſe de la pureté de l'air qu'on y reſpire : c'eſt aujourd'hui le lieu où toutes les juriſdictions de la ville tiennent leurs ſéances.

Les rues de Senlis ſont toutes étroites, mal percées &

mal bâties : il ne peut guères y avoir plus de 4000 habitans.

Senlis ſouffrit un ſiège contre la ligue, & vit le combat qui s'y donna entre les ducs de Longueville & d'Aumale : celui-ci ligueur, & l'autre du parti du roi. Il y a eu des conciles tenus dans les années 863, 873, 990, 1310, 1316, 1317, 1326 & 1402.

Le ſiège épiſcopal fut établi dans cette ville au milieu du troiſième ſiècle : il eſt quatrième ſuffragant de l'archevêché de Reims ; vaut près de 20000 livres de rente, & ſa juriſdiction ne s'étend que ſur 177 paroiſſes. Le prélat actuel eſt le cent unième. L'égliſe de Notre-Dame eſt la cathédrale : ſon clocher eſt un des plus hauts de France, & ſurpaſſe en hauteur toutes les montagnes du pays : on le voit de 7 à 8 lieues de loin. Le portail qui eſt à l'aîle droite de cette égliſe, eſt eſtimé des curieux, à cauſe d'un grand nombre de figures dont il eſt orné depuis le haut juſqu'en bas, qui font un aſſez bel aſpect dans la place. Le chapitre eſt composé d'un doyen, d'un chantre & d'un archidiacre, qui ſont les ſeuls dignitaires, & de 18 chanoines. Le doyenné eſt électif, les autres dignités & les canonicats ſont à la nomination de l'évêque. Il y a pour le bas-chœur 6 chantres ſemi-prébendés, 2 chapelains de chœur, 12 autres & une muſique, compoſée de 8 muſiciens & 8 enfans de chœur. Ce chapitre a le privilège de *garde-gardienne* & de *committimus*, par lettres-patentes regiſtrées au parlement le 20 mai 1560.

Outre le chapitre de la cathédrale, il y a deux égliſes collégiales qui ſont S. Rieul & S. Frambourg. Cette dernière a le titre de chapelle royale : ſon chapitre conſiſte en deux dignitaires & huit chanoines. Le chapitre de S. Rieul a également deux dignitaires ; mais le nombre de ſes chanoines eſt de 15.

Il y a de plus à Senlis deux maiſons de chanoines réguliers, une commanderie de Malthe, ſept paroiſſes, tant pour la ville que pour ſes fauxbourgs, des Carmes, des Cordeliers & des Capucins, un monaſtère de filles, une communauté de ſœurs dites *de la Croix*, un hôpital dit *de la Charité*, deſſervi par des frères religieux de ce nom, un Hôtel-Dieu, un hôpital général, un collège & un ſéminaire qui n'eſt fréquenté que pendant les vacances, pour ne pas détourner les ſujets de leurs études dans l'univerſité de Paris.

On tient à Senlis trois foires par an, dont l'une dure trois jours : les mardis & jeudis ſont des jours de marché conſidérable pour le bled. Le dernier ſamedi de chaque mois on en tient un pour la vente des vins, dont chaque récolte monte à 15000 muids dans l'étendue de l'élection. Il s'en faut beaucoup que la qualité réponde à ſa grande abondance.

C'eſt à Senlis qu'on lave & qu'on prépare les laines pour les manufactures qui avoiſinent cette ville. Il y a beaucoup de blanchiſſeries de toiles dans ſes environs : celle de S. Nicolas-d'Acy paſſe pour une des meilleures, en ce que les toiles y ſont plus blanches, & que la qualité en eſt ménagée. Tout le monde connoît auſſi la beauté des pierres qu'on tire aux environs de Senlis, & dont il ſe fait un commerce étendu.

A 2 lieues de cette ville, entre Coulomier & la paroiſſe de Chailly, il ſe trouve des pierres rondes en monceaux, qui ſont de véritables congellations, dont la couleur tire ſur le blanc ſale.

SENONOIS (le), petit pays du gouvernement général de la Champagne, au midi de cette province, borné au ſeptentrion par la baſſe Brie & la Champagne proprement dite, au levant par le Baſſigni, au midi par la Bourgogne, & au couchant par le Gâtinois. Cette contrée forme une eſpèce de triangle : elle a environ 25 lieues de longueur dans ſa plus grande étendue, ſur 17 de largeur. Les rivières qui l'arroſent, ſont l'Yonne, l'Armançon, le Serain, la Vanne, la Gaiſe, le Tolon, l'Ouanne, la Merille, l'Ereuſe, la Seine & la Leigne. Ses villes ſont,

Sens, capitale,
Saint-Florentin,
Joigny,
Tonnerre,
Villeneuve-l'Archevêque,
Muſſy-l'Evêque,
Villeneuve-le-Roi,
Brinon,
Ligni,
Chablis,

Villeneuve-la-Guyard,
Cruſi,
Torigni,
Ervi,
la Ferté-Louptier,
Anci-le-Franc.

Les principales productions du Senonois ſont le ſeigle & le froment : on y cueille de bons vins qui font ſon principal objet de commerce, avec celui des bois & du charbon. L'on y nourrit quantité de beſtiaux le long de l'Yonne.

SENS, ville archiépiſcopale & capitale du Sénonois en Champagne, ſur la rive droite de l'Yonne, vis-à-vis l'iſle Saint-Maurice dans laquelle eſt un faubourg de la ville, & ſur la route de Paris à Lyon, un peu au-deſſous de l'endroit où le ruiſſeau de Vanne ſe jette dans l'Yonne, à 12 lieues vers le couchant de Troyes, à dix au couchant d'hyver d'Auxerre, à 13 au midi de Reims & à 26 de Paris, au deuxième dégré, 56 minutes de longitude, & au 48 dégré 11 minutes de latitude. La route de Paris à Sens paſſe par *Villejuif*, *Fromenteau*, *Eſſone*, *Ponthiery*, *Chailly*, *Fontainebleau*, *Moret*, *Foſſart*, *Villeneuve-la-Guiart*, *Pont* & de-là à Sens.

Cette ville forme une eſpèce d'ovale ſur la pente d'un côteau qui regarde le couchant. Son enceinte eſt de 1940 toiſes : l'Yonne baigne ſes murs au couchant. Elle forme une iſle qui renferme un des faubourgs, & a deux ponts qui en facilitent le commerce avec la ville. Les rues de Sens ſont arroſées par différens ruiſſeaux qu'y forment une partie de la Vanne. Cette rivière eſt conduite à la ville moyennant un aqueduc. On y a trouvé en 1735 une inſcription *Veſta Mater*, qui prouve qu'il y avoit autrefois un temple de Veſta ; on voit par d'autres indices qu'il y avoit eu un temple en l'honneur d'Auguſte, des prêtres pour faire l'office, qui avoient donné des ſpectacles au peuple & qui avoient paſſé par toutes les charges de la ville. On voit encore aujourd'hui vers le levant de cette ville des veſtiges d'une eſpèce d'amphitéâtre, où les ſpectacles ont dû être repréſentés, & il y a encore bien des monnoies que Charlemagne & ſa poſtérité y ont fait battre. Il eſt certain que cette ville eſt très ancienne & qu'elle étoit beaucoup plus conſidérable autrefois qu'elle ne l'eſt aujourd'hui.

On y compte environ dix mille habitans : c'eſt après

Beauvais la ville la plus peuplée de la généralité. Elle eſt du parlement & intendance de Paris : c'eſt le ſiége d'un préſidial, d'un bailliage, d'une maréchauſſée, d'une maîtriſe des eaux & forêts, d'un grenier à ſel, d'une juriſdiction conſulaire ; c'eſt auſſi le chef-lieu d'une élection, & elle fait avec le Sénonois un gouvernement particulier, du gouvernement général de Champagne. Il y a un hôtel de ville depuis le règne de Louis XI, qui ayant égard à la fidélité des habitans, leur permit en 1474 d'élire un Maire, quatre échevins, un procureur de ville & un greffier. Les charges municipales électives ſont remplies alternativement par des officiers de longue & de courte robe.

L'archevêque de Sens a le titre de vicomte de Sens, de primat des Gaules & de Germanie. Saint-Savinien martyriſé le 31 décembre en 240 fut le premier prélat de cette ville. On en compte 104 depuis lui, dont huit ont été cardinaux, y compris Paul d'Albert de Luynes archevêque & cardinal : de tous les conciles qui ont été tenus à Sens, le plus célèbre eſt celui de 1140 : le roi Louis le Jeune s'y trouva : ſaint Bernard y convainquit Pierre Abaillard qui en appella au Pape.

L'archevêque de Sens n'a pour ſuffragans que les évêques de Troyes, d'Auxerre & de Nevers ; parceque les diocèſes de Paris, de Meaux, de Chartres, d'Orléans & d'Auxerre, ont été démembrés lors de l'érection de l'évêché de Paris en archevêché ; mais pour l'indemniſer de ce démembrement, on a uni à ſon archevêché l'abbaye du mont Saint-Martin en Picardie, qui vaut plus de douze mille livres de rente. Cette union a été faite à la charge que toute les fois que le ſiége archiépiſcopal ſera vacant, le chapitre aura une année de revenu de cette abbaye, pour l'indemniſer du profit qu'il tiroit des ſuffragans, qui ne ſont plus de cette métropole : ſur cette annate l'archidiacre de Sens a droit de prendre 1000 livres, pour le dédomager des droits d'un marc d'or, que les évêques ſuffragans lui payoient lorſqu'il alloit les mettre en poſſeſſion de leurs ſiéges épiſcopaux : C'eſt auſſi lui qui met l'archevêque lui-même, & les abbés de ſon archidiaconné en poſſeſſion, & il a pour cela un marc d'or pour chacu des actes d'intronization, & deux marcs d'argent pou les chanoines qui lui ſervent de témoins. Il a encore le droit d'avoir un official & une juriſdiction permanente, & non pas tranſitoire, *in curſu viſitationum*, comme les autres archidiacres; ce qui eſt ſingulier & en même temps très-ancien.

Le diocèſe de Sens eſt diviſé en 13 doyennés ruraux.

Six dépendent de l'archidiaconé de Sens : ſavoir ;

Le doyenné de la ville & banlieue de ſens :

Celui de la riviere de Vanne :

Celui de Saint-Florentin :

Celui de Maroles :

Celui de Traiſnel :

Celui de Courtenai.

Trois ſont dans l'archidiaconé du Gatinois :

Le doyenné de Milly :

Celui de Ferrieres :

Celui du Gatinois.

Deux dans l'archidiaconé de Melun ;

Le doyenné de Melun & celui de Montereau.

L'archidiaconé de Provins n'en a qu'un, ſavoir, le doyenné de même nom.

Il n'en dépend auſſi qu'un dans l'archidiaconé d'Etampes, c'eſt le doyenné de même nom.

Les collégiales du diocèſe ſont au nombre de quatorze : ſavoir, *Sainte-Croix* à Bray-ſur-Seine : elle eſt compoſée d'un doyen, d'un chantre & de huit chanoines.

*Saint-Loup*, à Brienon-l'archevêque, compoſée d'un tréſorier, d'un official & de ſix chanoines.

*Saint-Pierre*, à Chatillon-ſur-Loing, compoſée d'un doyen, d'un Chantre, d'un tréſorier & de dix chanoines.

*La Magdeleine*, à Courpalais, compoſée d'un doyen & de huit chanoines.

*Notre-Dame*, à Etampes, compoſée d'un chantre & de dix chanoines.

*Sainte-Croix*, où il y a doyen, chantre, & dix-neuf chanoines.

*Notre-Dame*, à Melun, un chantre & ſept chanoines.

*Notre-Dame*, à Milli, un doyen, quatre chanoines.

*Notre-Dame*, à Montereau, un doyen, un chantre & neuf chanoines.

*Saint-Quiriace*, à Provins, un doyen, un chantre, un tréſorier & treize chanoines.

*Notre-Dame*, un doyen, un chantre, un prevôt & ſeize chanoines.

*Saint-Nicolas*, un doyen & dix chanoines.

*Saint-Julien-du-Sault*, un chantre & huit chanoines.

*La Sainte-Trinité*; il n'y a plus qu'un chanoine qui prend le titre de doyen.

Le chapitre de l'égliſe métropolitaine eſt compoſé d'un archidiacre, d'un tréſorier, d'un doyen, d'un préchantre, d'un cellerier, de quatre archidiacres perſonats, de vingt-ſix chanoines, avec leſquels ſe trouvent toujours quelques chanoines honoraires, & de quatorze ſémiprébendaires, qui ſont chanoines de pluſieurs autels de la même égliſe.

L'autel de Notre-Dame en a quatre ; celui de la Magdelaine dans le tréſor en a deux ; celui de Saint-Jean en a quatre ; & celui de Saint-Pierre & de Saint-Paul quatre. Il y a de plus deux hauts vicaires, qui repréſentent les deux religieux confrères du prieur de Saint-Sauveur, qui deſſervoient les deux prébendes fondées anciennement dans l'égliſe de ce prieuré ; trente-huit chapelains, ſeize vicaires & huit enfans de chœur : Saint-Laurent en l'archevêché a auſſi ſept chanoines.

L'archidiaconé, la tréſorerie, les perſonats & tous les canonicats ſont à la nomination de l'archevêque. Le doyen, le préchantre & le cellerier ſont électifs par le chapitre & confirmatifs par le pape. Les deux hautes vicaireries dépendent encore du chapitre, qui a auſſi la préſentation des quatorze ſémiprébendes qui donnent l'entrée au chœur, & les droits de capitulans : on appelle les poſſeſſeurs de ces bénéfices, chanoines de Sens à l'autel de Notre-Dame ; ces bénéfices, ainſi que les neuf autres qui dépendent du chapitre, ſont deſtinés aux enfans de chœur, ou à ceux qui ont ſervi à la métropole en qualité d'habitués : ils ne peuvent être réſignés.

L'égliſe métropolitaine de Sens jouit de quelques priviléges particuliers.

Le premier eſt celui de *la garde-gardienne* : il conſiſte en ce que tous les chanoines du chapitre peuvent porter au bailliage de Sens leurs affaires, même perſonnelles nées dans le diocèſe ; & au bailliage royal prochain les affaires nées hors du diocèſe. Le ſecond privilége eſt celui de *committimus* aux requêtes du palais ou de l'hôtel ; mais ce n'eſt que pour les affaires qui concernent la manſe du chapitre & les biens capitulaires. Le troiſième eſt celui de porter la robe rouge aux fêtes ſolemnelles.

Cette égliſe a produit pluſieurs hommes illuſtres, & il en eſt ſorti en tous les tems un grand nombre de ſujets, qui ont rempli les premiers poſtes du Royaume. Le pape Grégoire avoit été archidiacre : deux princes de la maiſon de Bourbon y ont été chanoines & archidiacres au commencement du quinzième ſiècle.

Le pape Alexandre III s'eſt réfugié dans cette ville & y eſt demeuré depuis le trente ſeptembre 1163 juſqu'en 1165. Il a conſacré l'égliſe de l'abbaye de Sainte-Colombe, auſſi bien que l'égliſe paroiſſiale de Saint-Benoît à Sens, & l'autel de Saint-Pierre au fond du ſanctuaire de l'égliſe cathédrale. Cet autel a été réédifié en marbre blanc, à la fin de 1739, par M. de Chavigny. Saint Thomas de Cantorbery a auſſi cherché un aſyle dans cette ville. Le Chapitre garde un ornement ſacerdotal, qui lui a appartenu, dont on ſe ſert le jour de la fête.

L'égliſe métropolitaine de cette ville eſt dédiée à Saint Etienne : elle eſt fort grande ; le chœur & la nef ſont plus larges, & ont moins de hauteur que Notre-Dame de Paris. Il y a une tour fort belle & fort haute ; la ſonnerie eſt une des plus belles du royaume.

Le tréſor en eſt conſidérable par les monumens précieux, mais encore plus par l'ancienneté & l'autenticité des reliques, que par l'or & l'argent : la plupart des reliques qui y ſont viennent de Gréce. On y voit entr'autres un morceau très-conſidérable de la vraie croix & un doigt de Saint-Luc le jeune. On voit au Maître-Autel un retable d'or très-riche, orné d'une grande quantité de pierres gravées : il repréſente Jeſus-Chriſt, entre la Vierge & ſaint-Jean Baptiſte, les quatre Evangéliſtes, & dans les intervalles la diſpute de Saint-Etienne entre les Juifs, & ſa mort. Ce morceau a été donné par l'archevêque Sevin, qui a fini le bâtiment de l'égliſe, & qui l'a conſacrée :

ce rétable a été travaillé par deux chanoines de Sens. a ajouté des chapelles & des bas-côtés plus beaux ceux que Sevin avoit fait conſtruire.

On y a fait en divers tems, des augmentations & embelliſſemens, dont les derniers ſont des ſtales, des g les & des orgues, le tout à neuf.

On y voit pluſieurs tombeaux remarquables, entr'au celui du cardinal du Perron, orné de ſtatues, celui chancelier du Prat, le plus beau de tous; & dont les l reliefs ſont fort eſtimés. Les tombeaux des derniers chevêques ſont auſſi dans ce chœur.

Louis Dauphin de France, mort à Fontainebleau le décembre 1765, ayant marqué dans ſon teſtament q deſireroit être inhumé dans l'égliſe de Sens, ce pri y fut enterré le 29 du même mois.

Le chapitre a une bibliothèque, qui lui a été don par M. Charles-Henri Fenel, doyen de Sens, en 17 Il y a quelques manuſcrits remarquables, pluſieurs liv des premières impreſſions, compoſés par celui qui a f ce préſent, & par ſon oncle maternel Charles-Nicol Tofforeau, mort évêque d'Aleth en Languedoc en 17 Ce prélat avoit été doyen de Sens: il y a entr'autres lettres de l'abbé Jacques de Billy; des ſermons franç tels qu'ils ont été prononcés par un évêque de Par vers le tems de Saint Louis; un ancien ſymbole de la chrétienne plus long que tous les autres: on y trouve au d'anciennes chroniques; mais un des plus ſinguliers m ceaux de cette bibliothèque, eſt l'original de l'ancien off des Fous, tel qu'il ſe chantoit autrefois dans l'égliſe Sens; c'eſt un *in-folio* long & étroit, écrit en lettres a menues, & couvert d'yvoir ſculpté: on y voit des bac nales, & autres folies, repréſentées groſſiérement. peut dire que cette pièce eſt unique: on y lit au c mencement une proſe rimée, au ſujet de l'ane, don faiſoit auſſi la fête dans quelques diocèſes. Le chant refrain ont quelque choſe de biſarre. Le reſte de l'o eſt compoſé de prières de l'égliſe, qui ſont confon les unes dans les autres; pour répondre au titre de la f

Sens a quatorze paroiſſes y compris celles de ſes f bourgs. Celles de la ville ſont:

Sainte-Colom

*Sainte-Colombe*,
*Saint-Pierre*,
*Saint-Hilaire*,
*Saint-Romain*,
*Sainte-Croix*,
& *Saint-Maximin*.

Les paroiſſes des fauxbourgs ſont :

*Saint-Cartault*,
*Saint-Pregts*,
*Saint-Didier*,
*Saint-Nicolas*,
*Saint-Symphorrien*,
*Saint-Maurice*,
*La Magdelaine*,
*Saint-Savinien*.

Il ſubſiſte entre MM. les curés de la ville & des fauxbourgs une confraternité qui porte le titre des treize Prêtres cardinaux. Il y a une ordonnance de M. de Chavigny, archevêque de Sens, portant reglement pour l'acquit des fondations de la confrérie des curés de la ville & faubourgs de Sens, du 4 juin 1727, confirmée par arrêt contradictoire du parlement, du 12 février 1728.

Les abbayes de Sens ſont : Saint-Pierre-le-Vif, de l'ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur. Le titre abbatial eſt éteint, la manſe ayant été affectée à la cure de Verſailles.

Saint-Jean-les-Sens, abbaye occupée par des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Auguſtin. Elle a été annexée en 1606 à l'archevêché de Sens.

Sainte-Colombe-les-Sens, ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur.

Saint-Paul-les-Sens, ordre de Prémontré.

Notre-Dame, abbaye de filles, de l'ordre de Saint-Benoît.

Les communautés religieuſes de la ville & faubourgs de Sens, ſont les Jacobins, Dominicains, établis à Sens en 1229.

Les Cordeliers établis dans la même ville en 1231.

Les Céleſtins établis depuis le commencent du XIV ſiécle.

Les Capucins qui s'y établirent en 1620.

Les Pénitens établis dans la même ville deux ans après.

Les Carmélites établies à Sens en 1626.

Les Annonciades établies en 1637.

Les Urſulines établies en 1653.

Il nous reſte maintenant à donner une idée du collége, des ſéminaires & hôpitaux de cette ville.

Le collége de Sens doit ſa première fondation à Philippe

Hodoart, chanoine de l'égliſe Métropolitaine de Sens & né dans cette ville. Ce patriote zélé pour le bien public, donna en 1537, à la ville, des biens ſuffiſants pour l'entretien d'un principal & de trois régens ; mais en exécution de l'édit de ſa majeſté, rendu au mois de février 1763, on vient d'y établir un bureau d'adminiſtration, conformément à l'article VI de cet édit, & le collége eſt gouverné ſelon la nouvelle forme que lui donne cet édit. Pour donner plus d'émulation à la jeuneſſe, on imprime tous les ans dans l'almanach de Sens, les noms de ceux qui ont occupés les premières places de leurs claſſes dans le courant de l'année.

Cette ville, ou le diocèſe, a le droit de faire étudier *gratis* au collége des Graſſins, rue des amandiers à Paris, & l'un des dix de l'univerſité de cette ville, ſix grands bourſiers étudians en théologie, & douze petits en humanités & philoſophies. Ces bourſes deſtinées aux pauvres écoliers de la ville ou du diocèſe de Sens, ſont à la collation de M. l'archevêque de cette ville.

Le plus ancien des deux ſéminaires de Sens fut fondé par M. Gondrin, & M. de Montpezat y fit venir en 1676 des prêtres de la miſſion de ſaint Lazarre pour le gouverner.

Le petit ſéminaire fut établi en 1747 par M. Languet; les lettres patentes de cette fondation furent vérifiées en parlement en 1748 : il conſiſte en deux maiſons, l'une à Sens, & l'autre à Chaumes, petite ville de la Brie françoiſe.

L'Hôtel-Dieu eſt le premier des trois hôpitaux de cette ville. Il y a trois ſalles garnies chacune de 40 lits ; la chapelle eſt deſſervie par un chapelain réſident. Il y a ſix gouverneurs, dont trois eccléſiaſtiques du corps du chapitre ; trois laïcs nommés par la ville, & un adminiſtrateur comptable choiſi par le chapitre.

Le deuxième eſt l'Hôpital général, fondé en 1713, pour les pauvres des deux ſexes, qui ne peuvent pas ſubſiſter de leur bien ni de leur travail, & qui ſont nés dans la ville, faubourgs & environs de Sens, & qui y demeurent depuis cinq ans, afin d'y apprendre un métier ou vaquer au travail dont il ſont trouvés capables. Cet hôpital a droit de toutes ſortes de manufactures. Les compagnons qui y ont travaillé cinq ans, & appris leur métier aux enfans, acquierent le droit de maîtriſe.

Il a pour directeurs & adminiſtrateurs M. l'archevêque de Sens, un chanoine du chapitre, un curé de la ville, M. le lieutenant général, le procureur du roi, un Maire, un ancien prevôt, un élu & un receveur.

Le troiſième de ces hôpitaux eſt la maiſon des orphelines, fondée par mademoiſelle Cécile-Guilaume de Marangy, & le ſieur Belocier, bourgeois de Paris, qui obtinrent des lettres patentes au mois de juillet 1760. M. l'archevêque de Sens en eſt le premier directeur ; il a ſous lui deux adminiſtrateurs eccléſiaſtiques & quatre laïcs. Il y a de plus deux ſupérieures qui ont le titre de dames.

En 1761 on a établi dans cette ville une ſociété royale d'agriculture, par arrêt du conſeil d'état du roi : elle eſt compoſée de quatre bureaux établis à Meaux, Beauvais, Sens & Paris.

Le bureau propoſe chaque année des prix d'agriculture, qui conſiſtent en une médaille d'or ou d'argent; elles doivent porter d'un côté les armes de la ville de Sens avec cette légende : *Société royale, bureau de Sens* ; & de l'autre les attributs de l'agriculture, autour deſquels on lira : *prix d'Agriculture, année....*

*Manufactures.* Par arrêt du conſeil du 24 décembre 1743, on a établi à l'hôpital général une manufacture de bas de ſoie & de coton.

Il y fut établi en 1760, par arrêt du conſeil du treize juillet, une manufacture royale de velours ſur coton, & de filature à l'angloiſe. L'on y fabrique des velours pleins, des velours cannelés, draps, moltons & couvertures de coton ; il s'y fait auſſi des futaines, bazins & toiles de coton à *l'inſtar* de celles de Troyes.

La manufacture royale de velours d'Utrecht a été transférée de l'hôpital général, & il a été accordé par arrêt du conſeil du 10 juin 1759, au ſieur Mainbournel, ſes hoirs ou ayant cauſes, contre-maîtres & principaux ouvriers, l'exemption de tirer à la milice, des tailles, de logement de gens de guerre, & de toutes autres charges publiques.

On fait à Sens beaucoup d'horloges d'eau, dont un bénédictin de ſaint Pierre-le-vif montra le méchaniſme à un ouvrier. On en envoie par-tout le royaume, & juſques dans nos colonies.

Il y a foire le 12 mars, un marché de chevaux & beſtiaux, lequel ſe tient au clos-le-Roi tous les lundis.

Les marchés ordinaires pour les grains & autres denrées ſont les lundi, mercredi, vendredi & ſamedi de chaque ſemaine. Le premier de mai, jour de ſaint Philippe & ſaint Jacques il s'y tient un gros marché extraordinaire; il y en a encore le 24 & le 29 juin, le 1 & le 21 ſeptembre, le 28 octobre, le 11 & le 30 novembre.

Sens a produit quelques hommes de lettres ; le plus connu eſt le juriſconſulte *Loyſeau*, qui a été lieutenant particulier ; M. le *Blanc*, ſecrétaire d'état de la guerre, en étoit originaire.

Cette ville eſt la patrie de Jacques Almain, célebre docteur de ſorbonne, & profeſſeur de théologie au collége de Navarre, mort en 1515.

Jean Couſin, célèbre peintre, né à Soucy près Sens, mort vers 1589.

Pierre Creſpat, ſavant céleſtin, mort en 594, étoit né en cette ville.

Sens a vers le couchant une chaine de côteaux fort élevés, qui rend ſa communication difficile avec le Gâtinois : les vignes en ſont excellentes.

L'élection de Sens renferme 99 paroiſſes. Elle eſt ſituée entre celle de Provins, de Nogent, de Joigny, de Saint-Florentin, de Nemours, & la généralité de Châlons. On lui donne 13 lieues de long ſur 11 de large : elle eſt arroſée par les rivières d'Yonne, de Vannes & l'Orenſe. Son terroir produit plus de ſeigle que de froment : ſes vins ſont aſſez eſtimés. Elle fournit à Paris le charbon d'Yonne, de l'avoine, du foin, du tan & des bois flottés.

SEPT-FONS, abbaye du Bourbonnois, à 6 lieues au levant de Moulins, à un quart de lieue de la Loire, ſituée dans une plaine, qui a environ deux lieues de circuit, & qui repréſente aſſez bien un arc tendu, dont le cours de la Loire forme la corde. Les hauteurs qui l'entourent, ſont preſque entiérement couvertes de bois, & par-là de difficile abord ; le petit coin de terre qu'elles renferment eſt fort diverſifié, & a une petite riviére, qui le coupe par le milieu. C'eſt-là qu'eſt placée l'abbaye de Sept-Fons, de l'ordre de Cîteaux & de la filiation de Clairvaux, comme iſolée & ſéparée de toute habitation profane : elle eſt du diocèſe d'Autun. Ce monaſtère fut bâti par un duc de Bourbon, la trente-cinquième année de la fondation de l'ordre de Cîteaux, & dédié à la Vierge ſous la dénomination de Notre-Dame de Saint-Lieu. Son nom de Sept-Fons ou Sept-Fontaines lui vient d'autant de ſources d'eau vive qui l'arroſoient, & qui après s'être perdues pendant quelque temps, ont été heureuſement retrouvées & reconduites à cette fameuſe abbaye. En moins d'un ſiécle après la fondation de l'ordre, le relâchement s'étant gliſſé dans la plupart de ſes maiſons, celle de Sept-Fons n'en fut pas exempte. Meſſire Euſtache de Beaufort, en ayant été nommé abbé par le roi en 1654, voulant introduire la réforme, parvint à envoyer tous ſes moines dans des maiſons de la commune obſervance de cîteaux. Ils le laiſſerent ſeul dans une maiſon délabrée, & dont il ne reſtoit preſque que des ruines. Quelque temps après l'abbé fut joint par quelques religieux de l'abbaye de Bonnevaux, qui conjointement avec lui, parvinrent, par des travaux opiniâtres, à défricher le terrein, & ſe planter pour leur ſubſiſtance un jardin d'une vaſte étendue.

L'abbaye de Sept-Fons, dans l'état qu'elle eſt aujourd'hui, eſt un aſſemblage confus & irrégulier de bâtimens conſtruits à différentes repriſes, & comme on en a eu beſoin. On entre d'abord par une cour fort vaſte, qui renferme le logement des portiers, pluſieurs écuries, une forge & une grange pour le bled. On paſſe delà dans deux autres cours : celle qui eſt à gauche, comprend deux corps de logis pour les hôtes, l'un vis-àvis de l'autre ; c'eſt ce qu'on appelle *l'hôtellerie ;* un autre corps de logis pour les femmes, compoſé de 5 ou 6 chambres, avec offices & logemens pour les domeſtiques, bâti hors de la clôture du monaſtère. Dans la même cour eſt une chapelle qui a une entrée par dehors : on y dit la meſſe les fêtes & les dimanches pour les fermiers de l'abbaye & leurs familles. On y voit auſſi l'égliſe, dont le portail occupe une partie d'un des côtés de la cour. L'extrême ſimplicité joint au grand blanc de ces murailles, en fait toute la beauté. Son autel n'a d'autre ornement qu'une belle Vierge de marbre blanc. L'autre cour qui eſt à droite, eſt grande & quarrée : elle a au milieu un chantier pour toutes ſortes de bois & d'ouvrages, entouré de divers atteliers, où travaillent les convers, chacun à ſon métier. On y voit la menuiſerie, la charpenterie, un preſſoir à vin, un à cidre, un à huile ; boutique de tonnelier, lavanderie, une grange pour les légumes, le réfectoire des donnés, la fruiterie, la boulangerie, & une longue voûte ſouterraine qu'on nomme le jardin d'hiver. C'eſt une cave, où pendant cette ſaiſon on conſerve dans du ſable toutes ſortes de racines & de légumes. On paſſe de cette cour dans un petit jardin, qui donne du jour au grand réfectoire & à la cuiſine : celle-ci eſt placée au milieu de cinq réfectoires, qu'on peut ſervir en même temps ſans ſortir de la cuiſine ; ces réfectoires ſont pour les religieux, pour les convers, pour les infirmes & pour les hôtes. L'architecture du cloître, qui n'eſt pas bien grand, eſt gothique ; le chapitre eſt petit & ſombre ; & le nombre des religieux augmentant de jour en jour, on a été obligé d'y élever une eſpèce d'amphythéâtre à trois rang de ſiége : ce qui fait un aſſez bel effet quand tous les frères s'y trouvent, comme cela arrive aux grandes fêtes, aux vêtures, aux profeſſions, & toutes les fois que l'abbé parle en public. Cette maiſon a une aſſez jolie bibliothèque, une apothicairerie, deux ſales communes ; un chauffoir, & pluſieu chambres pour les malades. Le jardin qui eſt entouré d'u mur de briques, a près d'un quart de lieue de tour : il y a dans le potager ſeul 60 grands quarrés, entourrés d'arbres nains, & ſéparés les uns des autres par des allées ſablées de 8 à 10 pieds de largeur. Ces enclos renferment plu de 4000 pieds d'arbres fruitiers. Il y a outre ces quarré un champ & trois pièces de terre plantées de légumes d toutes ſortes ; deux petites prairies & quatre grandes allé de charmes, dont deux ſont en paliſſades ; les deux autre ſont en berceau : l'une ſert pendant l'été pour les conférences qui s'y tiennent trois fois par ſemaine. Il y a auſ dans ce jardin deux pièces d'eau, & un gros ruiſſeau q le coupe en deux parties, & qui avant d'y entrer, form pluſieurs réſervoirs dans leſquels on conſerve du poiſſon, fa tourner un moulin, emporte tous les immondices, & ra fraîchit continuellement deux pièces d'eau.

Les points principaux de la réforme établie à l'abbaye de Sept-Fons, pour l'obſervance littérale de la régle de S. Benoît, ſont la demeure ſtable dans le couvent, le travail des mains, le ſilence perpétuel, l'abſtinence de viande, de poiſſon & d'œufs; l'hoſpitalité, le banniſſement des études, la privation de tout divertiſſement & de toute récréation, & l'obéiſſance à un ſeul chef qui eſt leur abbé, dont chaque ſupérieur ſubalterne reçoit le pouvoir de s'employer à la conduite des frères, ſuivant la portion à lui impoſée par l'abbé. Cette maiſon qui n'a que 4000 livres de rentes, ſans le moindre ſecours de ſacriſtie, ni de quête; nourrit néanmoins & entretient actuellement environ 140 perſonnes, dont plus de la moitié ſont religieux prêtres & non prêtres; les autres ſont convers ou frères donnés, & pluſieurs domeſtiques & journaliers. Elle tient hôtellerie ouverte toute l'année, pour y recevoir les hôtes, & diſtribue du pain & du potage à tous les pauvres qui ſe préſentent. Les religieux ont trois offices pendant le cours entier de l'année; le régulier, le petit office de la Vierge, & ſouvent celui des morts. Ils ſe lèvent pour matines à quatre heures différentes, ſuivant les fêtes ſolemnelles, celles des apôtres, les dimanches, ou les jours de féries ou de fêtes ſimples; ils ne ſortent jamais du chœur avant quatre heures & demie, & tout le reſte de la journée eſt partagé entre les offices & les travaux de main; & on peut dire en effet, que toute la vie de ces ſolitaires n'eſt qu'une oraiſon continuelle.

Le pain qu'on leur donne eſt fait de farine, dont on n'a ôté que le gros ſon, & où il entre beaucoup plus de ſeigle que de froment; mais il eſt excellent, agréable au goût, & plus ſain que celui qui eſt fait de pur froment. Ils ont pour tout le jour dix onces de pain, partagées en deux portions; & c'eſt la véritable hémine de S. Benoît, ſi diverſement interprêtée dans ſon ordre. Leur dîner conſiſte en un potage d'herbes, dont un peu de ſel fait tout l'aſſaiſonnement, en un plat de légume, & un autre de racine: depuis pâques, juſqu'à l'exaltation de la croix, on leur donne quelquefois une tranche de beurre, qui tient la place de cette ſeconde portion. Le ſel, un peu d'huile de noix ou de navette ſont les ſeuls aſſaiſonnemens de ces plats ſimples du produit de leur jardin. Un morceau de fromage & une ſalade ſont les deux portions de leur ſouper, ou un plat de légumes, & un autre de lait cru : la collation des jours de jeûne de la régle eſt de quatre onces de pain & un peu de fruit ; celle des jeûnes de l'égliſe eſt ſeulement de deux onces de pain ſans aucun fruit : ils ont en tout temps du deſſert au dîner & au ſouper, qui conſiſte en fruits crus, cuits ou ſecs. Chaque religieux a ſa cellule ; mais il n'y entre qu'aux heures deſtinées au ſommeil : elle a pour tout meuble un lit compoſé de deux planches miſes ſur deux treteaux, d'une paillaſſe piquée, d'un traverſin de paille longue & de deux couvertures, une chaiſe de bois, une table, quelques images & un bénitier. La cellule de l'abbé n'a rien de plus : le dortoir entier n'eſt éclairé que d'une ſeule lampe ; c'eſt à la faveur de ſa lumière que chacun entre dans ſa cellule, & ſe couche tout habillé, après avoir ôté ſeulement la robe de deſſus qu'il appelle *Coule*. L'abbé, & en ſon abſence, un des ſupérieurs ſubalternes, tient trois fois la ſemaine le chapitre des coulpes. Les religieux s'y accuſent des fautes qu'on a commiſes contre la règle, & ils accuſent de même avec un eſprit de charité les autres qui y ſont tombés, & qui ne ſongent pas à s'en accuſer. L'abbé ou le ſupérieur ordonne des peines proportionnées aux fautes ; comme de baiſer les pieds des frères, de manger à terre ou à genoux ; de demeurer proſterné ſur le ſeuil de l'égliſe ou du réfectoire, pendant que les autres y entrent : l'uſage de la diſcipline eſt très-rare, & on ne l'ordonne guères que pour des fautes capitales, comme ſeroit par exemple, celle d'avoir rompu le ſilence. Le travail eſt de trois heures par jour, une heure & demie l matin, & autant l'après-dîner : les jours qu'il fait beau, on s'occupe au jardin à bêcher, ſarcler, émonder, tailler le arbres ; planter, ſemer, cueillir les légumes & les fruits. Lorſque le mauvais temps les empêche de travailler à l terre & à découvert, ils ſe tiennent dans leurs chauffoirs, où ils s'appliquent à teiller le chanvre, à éplucher des légumes, à piquer des couvertures pour les lits, ou encor ils retirent le fumier des étables, ſcient du bois ou font de fagots. Il ſe tient des conférences ſpirituelles trois fois pa ſemaine : les religieux y parlent chacun à leur tour, & n'y diſent préciſément que ce qu'ils ont lu dans des livres d piété, qu'ils reçoivent des mains de l'abbé : ils le diſent ſimplement, ſans citer les paſſages autrement qu'en françois, & ſans y mêler leurs propres penſées. On y a un ſoin extrême des malades, qui y reçoivent tous les ſoulagemens qu'on peut leur donner, ſans bleſſer la pauvreté & la mortification. On leur permet de manger du poiſſon & des œufs, & même de la viande, lorſque la maladie eſt de conſéquence. Cette abbaye vaut de 11 à 12000 livres de rente à ſon abbé, qui paye 250 florins à la cour de Rome pour ſes bulles.

SEPT-FONTAINES, forge nouvelle de la Lorraine allemande, dans le bailliage de Boulay, ſitué à une lieue & demie de ſaint Avold. A un quart de lieue de cette forge, dans un bois, au revers d'un côteau, près du chemin qui conduit à Freming, on trouve les veſtiges d'un ancien temple conſacré à la déeſſe *Dirona*. On connoît en France deux abbayes de même nom : elles donnent lieu aux articles ſuivans.

SEPT-FONTAINES, abbaye de prémontrés réformés, ſituée dans la champagne, au diocèſe de Langres, à près de 2 lieues de la rive droite de la Marne, non loin d'Andelot & de la rive gauche de la petite rivière de Rognon, & à trois ou quatre vers le levant d'été de Chaumont en Baſſigny : elle eſt régulière, & vaut 1800 à 2000 livres.

SEPT-FONTAINES, abbaye de l'ordre de prémontré, au diocèſe de Reims, dans le Réthelois en champagne, à une lieue de la rive gauche de la Meuze, & au couchant d'hiver de Mézières : elle fut fondée en 1129 par Helies & par Ode ſa femme, ſeigneur de Mezières. Cette abbaye vaut environ 3000 livres de rente à ſon abbé, qui paie 300 florins à la cour de Rome pour ſes bulles.

SERGENT : cette dénomination eſt commune à des officiers de juſtice & à des officiers militaires. Dans la juſtice on apelle *ſergent* un officier ſubalterne dont les principales fonctions conſiſtent à faire mettre à exécution les jugemens rendus par le juge, à ſignifier des exploits, ajournemens, ſommations, à faire des ſaiſies-arrêts, des ſaiſies-exécutions & autres extraordinaires. Ces fonctions ſont communes avec les huiſſiers ; mais ces derniers en ont de plus étendues. Voyez *huiſſier*.

Dans le militaire on appelle *ſergent* les premiers d bas-officiers d'une compagnie d'infanterie, ou les premie des hautes paies. Ces officiers ſont plus ou moins en nombre dans chaque compagnie, ſuivant le régiment : dans l compagnies de grenadiers des régimens d'infanterie françoiſe & étrangère ordinaires, on ne compte que deu ſergens, mais on en compte quatre dans les compagni de fuſiliers. Ils ſont diſtingués par le rang de premier ſecond, troiſième, quatrième, &c.

Dans chaque compagnie du régiment des *Gardes-Françoiſes* on compte quatre ſergens outre un ſergent-d'arme & un ſergent fourrier ; mais dans chaque compagnie d grenadiers du régiment des Gardes-Suiſſes, il n'y a qu deux ſergens, & dans chaque compagnie de fuſiliers il en a ſix.

Les principales fonctions d'un ſergent ſont de faire garde les diſtances & dreſſer les files & les rangs : c'eſt lui qui poſe les gardes & les ſentinelles; il tient un rôle du nombre des ſoldats & de leur logement ; il va recevoir tous les ſoirs l'ordre du major de la place ; il reçoit les vivres & les munitions de ſa compagnie ; il eſt chargé de tout le détail qui la concerne ; il apprend aux ſoldats à faire l'exercice & à manier les armes.

Autrefois il y avoit une compagnie de ſergens d'armes pour la garde de la perſonne de pluſieurs de nos rois ; ils ont été enſuite réduits en un moindre nombre & deſtinés à faire la garde des châteaux des frontières ; on les a enfin ſupprimés tout-à-fait.

Sergenterie ſe dit en quelques lieux de la Normandie, d'une eſpèce de fief noble ſans juriſdiction, ou de l'office d'un ſergent fieffé. C'eſt un droit acceſſoir & dépendant du fief, en vertu duquel le propriétaire commet ceux qu'il juge à propos, pour faire à l'excluſion de tous huiſſiers & ſergens quelconques, toutes ſignifications & exploits dans l'étendue du fief.

Un arrêt du parlement de Rouen, du 27 mai 1750, a condamné pluſieurs huiſſiers à ſe retirer des ſergenteries nobles & glébées, & à réſider dans les lieux de leur établiſſement, ſi mieux ils n'aimoient renoncer a exercer leur profeſſion dans l'étendue de ces ſeigneuries.

La ſergenterie avec la glèbe peut être diviſée du fief: elle conſerve néanmoins ſa nature féodale, & elle eſt toujours ſujette à foi & hommage.

SERGINES, Bourg du Sénonois en champagne, diocèſe & élection de Sens, parlement & intendance de Paris. Il eſt ſitué ſur la frontière du Sénonois & de la baſſe Brie Champenoiſe, entre la Seine & l'Yonne, à environ une lieue & demie de l'une & l'autre, & à une pareille diſtance vers le ſeptentrion de Pont-ſur-Yonne, & vers le midi de Brais. On y compte environ 1220 habitans. Ce lieu eſt mémorable dans l'hiſtoire eccléſiaſtique de Sens; parceque c'eſt près de-là que fut tué ſaint Paterne, moine de ſaint-Pierre-le-vif, le 12 novembre l'an 726 : ce qui a été l'occaſion de l'établiſſement du prieuré de ſon nom.

Vers l'an 1339, un nommé Geoffray de Sergines étoit ſénéchal du royaume de Jéruſalem, réſidant à Arc.

SERIN *ou* SERAIN, rivière de Bourgogne : elle prend ſa ſource au diocèſe d'Autun, dans le bailliage d'Arnay-le-Duc; & prenant ſon cours vers le nord occidental, elle traverſe le bailliage de Saulieu, ſépare celui d'Avalon de celui de Semur; traverſe enſuite le comté de Noyers, puis coule aux confins des diocèſes de Langres & d'Auxerre, & entre enfin dans la Champagne, pour aller ſe rendre dans l'Yonne entre Auxerre & Joigny.

SERMAIZE, bourg du Pertois en Champagne, diocèſe & intendance de Châlons, parlement de Paris & élection de Vitry le-François : il eſt ſitué ſur la rive gauche de la Saulx, à 4 lieues de Vitry-le-François, & à 3 au ſeptentrion de ſaint-Dizier.

On y compte environ 1930 habitans : c'eſt le ſiège d'une mairie royale qui reſſortit au bailliage de Vitry-le-François. Il y a auprès une fontaine minérale froide, dont les eaux ſont ſpécifiques pour guérir ou au moins beaucoup ſoulager ceux qui ſont attaqués de la gravelle : elles ſont vitrioliques, ſulphureuſes & contiennent peu de fer.

SERMUR, bourg d'Auvergne, élection de Combrailles, ſitué ſur une haute montagne, & chef-lieu d'une châtellenie : on y compte 3 à 400 habitans. Il y a prieuré de l'ordre de ſaint Benoît. Le terroir q médiocre, produit du ſeigle, de l'avoine & du bled noi il s'y fait un petit commerce de beſtiaux, de brebis & de moutons ; & un certain nombre des habitans von travailler dans les provinces voiſines.

SERRE, (la) rivière qui a ſa ſource dans la Champagne, près de l'abbaye de Signy & aſſés-près de Liard elle prend ſon cours de l'eſt à l'oueſt, arroſe Rouvroy Roſoy, Moncornet, Marle, Creci &c. & ſe jette dan l'Oiſe près de la ville de la Ferre en Picardie.

SEVENNES, pays qui fait une partie conſidérable d bas-Languedoc ; *voyez* CEVENNES.

SEURRE, ville du duché de Bourgogne, diocèſe de Beſançon, parlement & intendance de Dijon, bailliage de Châlons, a eu titre de duché-pairie ſous le nom de Bellegarde, & n'eſt plus qu'un marquiſat poſſédé aujourd'hui par la maiſon de Condé. Cette petite ville, agréablement ſituée ſur une légère élévation, au bord de la Saône qui arroſe ſes murs à l'oueſt, & à laquelle on donne demi lieue de circuit, y compris ſes trois faubourgs & le parc qui les avoiſine, eſt la douzième de celles qui députent aux états de la province. Quoique ſes fortifications aient été démentelées par ordre de Louis XIV, elle ne laiſſe pas d'être gouvernement de place ſous la lieutenance générale de Châlons ; c'eſt auſſi le ſiége d'une mairie & d'un grenier à ſel. Elle n'a qu'une ſeule égliſe paroiſſiale dédiée à S. Martin, dont dépendent quelques métairies prochaines ; mais il y a deux couvens d'hommes, autant de filles, un hôpital deſſervi par des religieuſes & un collége : elle eſt à 3 lieues de Saint-Jean-de-Lône.

Le ſieur Joſeph Mamiot, habitant de cette ville, vient d'imaginer deux machines pour faire la chandelle, au moyen deſquelles on peut faire, ſuivant le dégré de froid, quatre à cinq cens broches de chandelles par jour. La première de ces machines eſt une véritable filière par le moyen de laquelle les mêches ſe trouvent dreſſées très-promptement & toujours égales en groſſeur de haut en bas ; l'autre eſt faite de manière que le moule ſe remplit de lui-même d'un ſuif tout épuré, ſans qu'il ſoit néceſſaire de le tamiſer : on peut même l'entretenir ſans beaucoup d'attention dans le degré de chaleur que l'on veut : cette machine économiſe beaucoup de charbon.

**SEVRE**, (la) c'eſt le nom de deux rivières du Poitou ; l'une ſe nomme *Sèvre Nantoiſe*, & l'autre *Sevre Niortoiſe*.

La Sevre Nantoiſe prend ſa ſource dans le Poitou, à Secondigny, à peu près au centre de la province ; elle dirige ſon cours vers le couchant d'été, & paſſe à Mortagne & Tiffauges ; de-là elle entre dans le comté Nantois en ſuivant la même direction, & va ſe jetter dans un bras de la Loire au midi de Nantes, après avoir arroſé le hameau de Pirmil au couchant, & paſſé ſous le Pont-Rouſſeau, qui eſt conſtruit ſur cette rivière, immédiatement au-deſſous de ſon confluent dans la Loire : ſon cours eſt de 25 à 30 lieues, en ſuivant ſes ſinuoſités.

La *Sevre Niortoiſe* prend ſa ſource dans le Poitou, non loin des ſources de la Sevre Nantoiſe ; mais elle dirige ſon cours vers le couchant juſqu'à la mer, dans laquelle elle ſe jette entre Luçon & la Rochelle, après avoir arroſé Saint-Maixent & Niort, dans le Poitou ; confiné une partie de la Saintonge & le pays d'Aunis au ſeptentrion, & après avoir baigné les murs de Marans, & avoir traverſé les marais ſalans de même nom.

**SEYNE**, petite ville de la haute Provence, ſituée au milieu des montagnes, à 3 ou 4 lieues au couchant de Barcelonette, & à la même diſtance au couchant d'hiver d'Embrun & au ſeptentrion de Digne ; diocèſe de cette ville, parlement & intendance d'Aix : on y compte environ 2400 habitans. C'eſt un gouvernement de place, le ſiège d'une juſtice royale, & le chef-lieu d'une viguerie ou recette particulière, dans laquelle ſont compris 14 paroiſſes. Cette ville députe aux aſſemblées générales de la province. Il y avoit autrefois une compagnie d'invalides pour garniſon ; mais par ordonnance de 1764, elle fut réunie en une ſeule compagnie avec celle du fort Saint-Vincent-de-Seyne, laquelle eſt en garniſon à Digne. On trouve ſur les montagnes voiſines de toutes les eſpèces de ſimples qui ſont dans le reſte des Alpes.

SEYSSEL, ville du Bugey, dans le gouvernement militaire du duché de Bourgogne ; diocèſe de Genève, parlement & intendance de Dijon, bailliage & recette de Belley : cette ville eſt ſituée à l'extrémité du Bugey, aux limites de la Savoye, & ſur le Rhône qui la partage en deux. C'eſt un gouvernement de place de la lieutenance générale des pays de Breſſe & de Bugey ; le ſiège d'un mandement, d'une châtellenie royale, d'un grenier à ſel & d'une mairie : c'eſt auſſi le premier port du Rhône en France : on y débarque tout le ſel qui vient de la Méditerranée, & on le diſtribue pour la Savoye, Genève, la Suiſſe, &c. Il y avoit autrefois pour garniſon une partie de compagnie d'invalides, dont l'autre moitié étoit à Belley ; mais cette compagnie a été réunie avec celle du fort l'Écluſe en une ſeule compagnie, par ordonnance de 1764, & c'eſt à Bourg-en-Breſſe que cette compagnie fait aujourd'hui ſa réſidence.

SEZANNE, petite ville de la baſſe Brie, & laquelle a toujours fait partie du comté de Champagne, ſituée dans une plaine ouverte, au levant & au midi du côté de la Champagne, & bornée au ſeptentrion & au couchant du côté de la Brie. Cette ville étoit beaucoup plus conſidérable autrefois qu'elle ne l'eſt aujourd'hui. Elle fut incendiée le 20 mai, jour de l'Aſcenſion de l'année 1632, & preſque totalement réduite en cendres avec trois de ſes fauxbourgs. Le procès-verbal d'incendie, dreſſé par le ſieur de Névelet d'Oches, tréſorier de France de la généralité de Châlons, fait monter la ruine des maiſons brûlées à plus de 1200, outre les égliſes & édifices publics ; & la perte y compris les grains, vins, meubles, chevaux, beſtiaux, marchandiſes, & autres choſes enveloppées dans l'incendie, à plus de 4000000 de livres : il ajoute que pour rétablir les choſes dans l'état où elles étoient auparavant, il en coûteroit ſept à huit millions.

Sezanne a été rebâtie preſque auſſitôt, au moyen des ſecours accordés par le roi, tant en bois provenant de ſes forêts, & exemption d'impôts pendant pluſieurs années, qu'en corvées fournies par les habitans des paroiſſes voiſines. Aujourd'hui ſon enceinte, qui n'étoit autrefois que celle du château, ne contient pas plus de 20 arpens fermés de murailles, bien élevées avec de bons parapets, entourés de larges & profonds foſſés, & de beaux remparts plantés d'arbres pour la majeure partie. On y entre par cinq portes, outre une fauſſe porte ou poterne, qui communique à un endroit appellé *le Champ-Benoît*, où eſt ſituée l'égliſe royale & collégiale de S. Nicolas. Cette ville a quatre fauxbourgs aſſez conſidérables & fort étendus. La ville & les fauxbourgs enſemble peuvent bien contenir 1200 feux & environ 5000 habitans. C'eſt un gouvernement de place, dépendant du gouvernement général de Champagne, le chef-lieu d'une élection de l'intendance de Châlons, & le ſiège de cinq autres juriſdictions; ſavoir, d'un bailliage, d'une police, d'une maîtriſe particulière des eaux & forêts dépendante de la grande maîtriſe de Paris, d'un grenier à ſel & d'une maréchauſſée; diocèſe de Troyes.

La ville de Sezanne, qui a été réparée à neuf depuis 12 à 15 ans d'un fort beau pavé à gros grais, mais mal exécuté, eſt arroſée par un ruiſſeau appellé communément *la rivière des Auges*, vraiſemblablement à cauſe qu'elle eſt introduite au dedans par le moyen d'un canal de bois qui traverſe la largeur des foſſés, & qu'elle en ſort par un autre canal de même eſpèce. Cette rivière prend ſa ſource de pluſieurs fontaines intariſſables. Une entr'autres eſt au-deſſus du village de Lachy, à une lieue au ſeptentrion de Sezanne; après avoir fait tourner plus de 20 moulins dans toute l'étendue de ſon cours, elle va ſe jetter dans l'Aube près & au-deſſus du bourg d'Anglure à environ 4 lieues vers le midi de Sezanne.

Il y a dans cette ville deux paroiſſes, ayant chacune une ſuccurſale; une collégiale royale, dite de *Saint-Nicolas*; un prieuré de Bénédictins, dépendant de Cluny, & ſous l'invocation de ſaint Julien; une abbaye de religieuſes Bénédictines de Notre-Dame; un collège, un Hôtel-Dieu, une confrairie des dames de la Charité, & une compagnie d'arquebuſier.

La principale paroiſſe eſt celle de *Saint-Denys*, ſituée au milieu de la ville, & elle eſt remarquable par la beauté de l'égliſe, tant au-dehors qu'au dedans. Henri IV, lors de ſon paſſage à Sezanne, admira ſur-tout l'élévation & la délicateſſe de la voûte & la belle conſtruction de la tour qui eſt toute de graiſſerie, & que tous les connoiſſeurs regardent comme un très-beau morceau d'architecture : cette paroiſſe a pour ſuccurſale la petite égliſe de *Saint-Hubert*, qui eſt au bout de l'une des rues du faubourg Goyer, au couchant. Le revenu de la cure eſt de 15 à 1600 livres.

L'égliſe paroiſſiale de *Notre-Dame*, ſituée au bout du faubourg qui porte le même nom, a pour ſuccurſale l'égliſe de *Saint-Pierre*, qui eſt ſur une éminence hors de la ville, du côté du levant, près des Récollets. L'égliſe de Notre-Dame eſt vaſte; ſon clocher, dont la flèche attiroit autrefois les regards par ſa figure torſe, mais qui fut détruite & emportée par l'effort des grands vents en 1719, renferme de groſſes cloches très-belles & fort harmonieuſes. Cette égliſe étoit auparavant une abbaye de Bénédictins, dont les biens ont été réunis au prieuré de Saint-Julien. La cure vaut huit à neuf cents livres de rente.

La collégiale royale de *Saint-Nicolas*, fut fondée en l'année 1164, par Henri I, comte de Champagne, ſurnommé *le Large*. Son chapitre étoit, au commencement, de 50 chanoines; ils ont été réduits à 34, en 1176, depuis encore à 24, & préſentement à 12: il y a ſix dignitaires; un doyen, un prévôt, un ſous-doyen, un chantre, un tréſorier & un célérier, qui ont double prébende. Les ſix autres ſont ſimples prébendiers. Le roi nomme à tous ces canonicats ſur la préſentation de l'engagiſte, & les chanoines ont le droit de nommer aux différentes chapelles de leur égliſe, quand elles viennent à vacquer dans les ſemaines où ils ſont de ſervice. L'égliſe, quoiqu'ancienne, peut paſſer pour belle; elle eſt ornée de deux tours, dont une n'a pas été totalement achevée; l'autre ſupporte le clocher. Cette égliſe eſt ſituée au dehors de la ville du côté du midi, dans un grand quarré planté d'arbres, nommé *Champ-Benoît*, où il y a de fort belles maiſons, la plûpart habitée par les chanoines.

On voyoit encore, il y a 60 ans, au champ-benoît un château anciennement habité par les comtes d'Alais & ducs d'Angoulême. Le chapitre de Saint-Nicolas, auquel il a été abandonné à titre de libéralité, l'ayant fait démolir en 1703, & en ayant vendu les matériaux, la majeure partie a été employée à la conſtruction du château de Sarron, à 4 lieues de Sezanne.

Le prieuré de *Saint-Julien* fut fondé en 1081, par un ſeigneur de la baronie de Broyes pour une partie, & pour l'autre, en 1114, par la comteſſe Alix, veuve d'Etienne Henri, comte de Champagne : ce fut elle qui, en 1114, invita Philippe, cinquante-quatrième évêque de Troyes, à faire la dédicace & la conſécration de l'égliſe paroiſſiale de Saint Denys, qui y tient & y communique par deux portes latérales. Ce prieuré eſt en commende depuis pluſieurs années ; il y a quatre religieux. Le prieur & les religieux ſont curés primitifs des deux paroiſſes de Saint-Denys & de Notre-Dame.

Rien de plus ſolidement bâti que le couvent des *Cordeliers* de Sezanne ; il eſt tout de graiſſerie : il a été fondé en 1224, du vivant de ſaint François, deux ans avant ſa mort, par Thibaut IV, comte de Champagne & de Brie, depuis roi de Navarre ; placé d'abord en une maiſon du Champ-Benoît, où eſt actuellement le collège, il fut enſuite transféré hors la ville, au couchant d'été, entre les deux fauxbourgs de Broyes & de Goyer. Il a été conſtruit ſur un fond qui leur fut donné par Thibaut IV, comte de Champagne & roi de Navarre. Cette tranſlation ſe fit l'an 1263, en vertu d'une bulle du pape Urbain IV, dépoſée aux archives du couvent.

On voit dans l'égliſe des Cordeliers, qui eſt fort belle, au-deſſus du maître-autel fait à la Romaine, une châſſe de ſainte Sire, vierge, née en Ecoſſe, de la tige royale, ſœur de ſaint Fiacre, décédée l'an 640 dans un village qui porte ſon nom, à 4 lieues de Troyes. Cette châſſe eſt ſuſpendue : on la deſcend tous les ans pour l'expoſer dans le chœur à la dévotion des fidèles pendant une neuvaine qui commence le premier jour de mai par une proceſſion ſolemnelle. Les religieux du couvent portent la relique en l'égliſe paroiſſiale de Saint Denys.

C'eſt dans le chœur de l'égliſe de ce couvent, que repoſe le corps d'Etienne de Formont, religieux de celui de Provins, docteur en Théologie, gardien de Paris & cuſtode de la province de Champagne, décédé à Sezanne le 12 janvier 1515, en odeur de ſainteté, âgé de 37 ans: il s'eſt fait, dans les deux derniers ſiècles & le préſent, pluſieurs miracles ſur ſa tombe, atteſtés par une infinité de perſonnes dignes de foi, & par quantité de procès-verbaux dépoſés aux archives du couvent.

Le cloître de cette maiſon eſt des plus beaux & des plus vaſtes : il forme deux quarrés, dont les deux grandes galleries, terminées chacune par une grille de fer, ont vue ſur un grand jardin, & forment une perſpective fort agréable. Il y a toujours dans ce couvent dix à douze religieux, tant prêtres que frères, outre le noviciat qui a été établi en 1763.

Le couvent des *Récollets* doit ſon établiſſement aux habitans de Sezanne, qui les ont reçus au nombre de dix religieux, le 24 mars 1619. Leur égliſe a été conſtruite ſur le modèle de celle qu'ils ont à Paris. On y voit de très-beaux tableaux originaux du frère Luc, diacre Récollet, excellent peintre, émule du fameux le Brun, & ſon compagnon de l'académie de peinture de Rome : ce ſont entr'autres une deſcente du Saint Eſprit & une deſcente de la Croix. La maiſon eſt fort belle; les jardins, pour la majeure partie, en forme de terraſſe & d'amphithéâtre, y ſont magnifiques & ornés de grandes allées d'arbres qui ſervent de promenades.

Cette maiſon a donné pluſieurs religieux Sezannois qui ont fait honneur à leur ordre : tels ſont Germain Allard, fait évêque de Vence en 1679, après avoir été quatre fois provincial & commiſſaire général de toutes les provinces de Récollets; Olivier Voiſemberg, auſſi deux fois provincial & commiſſaire général : ce fut entre ſes mains que les Récollets de Paris rendirent le 28 décembre 1669, leurs vœux en préſence de la reine-mère, du roi, de la reine & de toute la cour; Caſſien Huguier, auſſi deux fois provincial, & auteur d'un abrégé de l'hiſtoire eccléſiaſtique; Antoine Boulſet, Candide Champy & Protais Henriet, fameux prédicateurs; ce dernier eſt auteur d'un livre intitulé : *Harmonia Evangelica*, imprimé à

Paris en 1660. Plus de douze à quinze autres religieux de Sezanne ont paſſé par les charges de définiteurs & de gardiens, & les ont remplies avec beaucoup de diſtinction & d'applaudiſſement.

Ce fut une princeſſe de France, que l'on ſoupçonne être *Conſtance*, fille de Philippe I, roi de France, & de la reine Berthe, ſa première femme, qui fonda en 1104, l'abbaye des *religieuſes Bénédictines de Notre-Dame*, dans le lieu du Bricol, près la forêt de la Traconne, à une lieue & demie de Sezanne ; ce qui lui fit donner le nom de *Bricol-aux-Nonains*. Ce monaſtère avoit autrefois droit de haute, moyenne & baſſe juſtice ; il jouiſſoit auſſi d'un four bannal dans Sezanne, & de beaucoup d'autres droits, comme celui de couper du bois pour ſon uſage dans la forêt de la Traconne appartenante au roi. Tous ces droits ont été perdus à cauſe des troubles & guerres civiles, pendant leſquelles les titres ont été enlevés & brûlés.

D'après pluſieurs incurſions que ſouffrit cette abbaye de la part des hérétiques, des voleurs & gens de mauvaiſe vie, Paule de Guédon de Sannonet, qui étoit abbeſſe en 1629, pour ſe mettre à l'abri de pareilles inſultes, & pour ſa ſureté & celle de ſes religieuſes, ſollicita auprès de Louis XIII, des lettres patentes à l'effet de tranſporter l'abbaye à Sezanne au-dehors de la ville, près la porte de la Juifverie ; ces lettres ayant été accordées, la tranſlation de l'abbaye ſe fit de l'avis de René de Breſlay, quatre-vingt-quatrième évêque de Troyes, & du conſentement des habitans de Sezanne le premier juillet de la même année 1629. On commença le même jour le ſervice divin dans le nouveau monaſtère, auquel on donna le nom de *l'abbaye royale de Notre-Dame-des-Bois de Sezanne*, qu'il a toujours conſervé juſqu'à préſent.

Depuis cette tranſlation, il y a eu ſix abbeſſes, deux de la maiſon de Raguier de Pouſſé, une de celle d'Etampes, une de la maiſon de Melun d'Epinoy, une de celle d'Auxy ; l'abbeſſe d'aujoud'hui en 1765, eſt la dame de Ferières, nommée par le roi en 1757 : le revenu de cette abbaye étoit aſſez conſidérable avant le ſyſtême de 1720.

Cette abbaye a l'avantage de poſſéder deux châſſe
l'une des reliques de ſainte Sotère, vierge romaine, q
ſouffrit le martyre en 304, ſous les empereurs Diocleti
& Maximien : on en ſolemniſe la fête le premier jour
mai. L'autre châſſe renferme les oſſemens de ſaint Pr
mien : on la découvre la veille du troiſième dimanche d
près pâques, pendant neuf jours. A cette occaſion tous
habitans de la ville, & ceux des lieux voiſins y viennent
pélerinage avec grande dévotion.

Le *collège* fut établi en vertu d'un arrêt du parleme
de Paris du 23 mars 1565, & bâti au champ-Benoît ſur
même fond qu'occupoit les Pères cordeliers lors de le
premier établiſſement. Ce collège eſt gouverné par
principal ou régent ſtipendié par la ville, l'Hôtel-Di
& le chapitre. C'eſt la ville qui le nomme & qui concou
avec le chapitre pour ſon inſtitution. Pluſieurs de ſes r
gens ſe ſont diſtingués par leur habilité, leur ſcience
leur grande réputation ; un d'eux a été recteur de l'un
verſité de Paris. Un autre, Charles Oudart, a fait
traité de la Quadrature du cercle : ce livre a été fort eſ
mé des ſavans de ce temps-là, qui regardoient l'auteur com
me le phœnix des mathématiques, & lui donnoient
préférence ſur tous ceux qui avoient traité cette matièr
ſans même en excepter le fameux Archimède. Il eſt au
ſorti de ce collège de très-bons ſujets, qui ont égaleme
fait honneur à l'égliſe, à l'épée & à la robe.

L'*Hôtel-Dieu* eſt de la fondation des habitans de S
zanne : il eſt deſſervi par des filles de la Charité, dit
*Sœurs-griſes* ; elles y ont été établies à perpétuité, p
acte du 10 décembre 1681. Son revenu eſt d'enviro
5000 livres, depuis la réunion d'une maladrerie tomb
en ruine, & totalement détruite depuis plus de ſoixan
ans : cette réunion fut faite en vertu d'un arrêt du co
ſeil privé du 14 janvier 1695, & des lettres patentes d
mois d'Août 1696. On entretient dans cette hôpital u
vingtaine de lits pour les malades de l'un & de l'aut
ſexe ; le tout y eſt adminiſtré par un bureau de directio
tel que le preſcrit la déclaration du roi du 12 décemb
1698.

La confrairie des *dames de la Charité* eſt établie d puis plus de deux ſiècles, pour l'aſſiſtance & le logement des habitans malades qui ne peuvent pas ſe faire traiter, ni ſe procurer les ſecours néceſſaires au rétabliſſement de leur ſanté. Cette pieuſe & charitable ſociété, qui n'a aucun fonds ni revenu, s'eſt toujours juſqu'à préſent ſoutenue avec beaucoup de ferveur de la part des dames, qui dans tous les temps, ſe ſont fait une loi indiſpenſable, comme elle le font encore aujourd'hui, de viſiter les malades, & de les aſſiſter de tout ce qui leur manque, tant en vivres, linges & effets, qu'en remèdes.

La compagnie d'*arquebuſiers* de Sezanne eſt établie depuis long-temps dans cette ville, avec de beaux droits & privilèges qui lui ont été accordés par pluſieurs de nos rois. Elle précède en toutes aſſemblées & cérémonies publiques, la milice bourgeoiſe de la ville, & elle a été maintenue dans ce privilège par une ordonnance de Louis XIV, du 26 janvier 1715, confirmative de celle du prince de Rohan, alors gouverneur général des provinces de Champagne & de Brie, du 15 décembre 1714.

Un autre privilège de cette compagnie, eſt que celui qui abat l'oiſeau que l'on tire tous les ans le jour de ſaint Jean-Baptiſte, eſt nommé roi de l'arquebuſe, & a le droit de ſa royauté, de vendre & conſommer tout le vin de ſon cru, ſans en payer aucuns droits : autrefois on réduiſoit la cote de ſa taille à cinq ſols. Ce privilège, nonobſtant l'ancien uſage fondé ſur le conſentement général des habitans, n'a plus lieu, faute de nouvelles lettres de confirmation.

Le *bailliage* de Sezanne eſt très-conſidérable ; il eſt compoſé des châtellenies de Sezanne, Chantemerle & Trefols; ſon reſſort s'étend ſur plus de 80 paroiſſes, tant villes & bourgs, que villages dans la longueur de 12 à 15 lieues, ſur 9 à 10 de largeur. Il eſt régi par la coutume de Meaux, & a pour chef un bailli d'épée, qui eſt ordinairement capitaine & gouverneur de la ville. Le marquis de Pleurre, qui l'eſt aujourd'hui, a ſuccédé à ſes père & aïeul dans ces dignités, qui ont été long-temps poſſédées par les barons de Réveillon, de la maiſon d'Amieuville. Les autres officiers ſont au nombre de treize, ſavoir, un préſident (à moins que la ſuppreſſion de c office mentionné dans l'édit de 1764 n'ait lieu par rapport à cette juriſdiction) d'un lieutenant général, d'un commiſſaire & enquêteur examinateur, un lieutenant criminel, quatre conſeillers, un avocat & un procureur du roi, un ſubſtitut & un greffier. Parmi ceux qui ont exercé ces charges, il s'en eſt trouvé qui ſe ſont diſtingués, & ont fait honneur au barreau ; notament Jacques Champy, né à Sezanne, procureur du roi du bailliage, le premier qui ait travaillé à d'excellentes notes ſur la coutume de Meaux ; & Jean Robe, natif de Coulomier, ancien lieutenant général du même ſiège, qui a donné un ſavant & très-beau commentaire ſur la même coutume, généralement eſtimé des plus habiles juriſconſultes.

Ce bailliage jouit de l'un des plus beaux droits qui puiſſe être accordé à une juriſdiction ; c'eſt celui de connoître par prévention en premier inſtance des cauſes des juſticiables des ſeigneurs, quand les parties n'ont pas leur domicile dans le même lieu. Ce droit eſt fondé ſur le premier article de la locale de Sezanne, qui répute bourgeois du roi, toutes les perſonnes roturières dans l'étendue des trois châtelnies du bailliage, ſoit qu'elles demeurent dans la haute juſtice du roi, ou dans celle d'un haut-juſticier. Auſſi voit-on que pour raiſon de ce droit, il ſe lève annuellement ſur tous les bourgeois du roi, hors ceux de la ville de Sezanne, par chaque ménage, 2 ſols 6 deniers à titre de jurée.

Dans la juriſdiction de la *police*, il n'y a que trois officiers, un lieutenant général, qui eſt auſſi conſeiller d'honneur au bailliage, & a droit d'y ſièger immédiatement après le lieutenant général ; un procureur du roi, dont l'office a été réuni à celui du bailliage, un greffier. On ne parle pas des charges de commiſſaires qui ne ſont pas levées, & dont une ſeulement s'exerce par commiſſion du grand ſceau.

La *maîtriſe particulière des eaux & forêts*, eſt des plus anciennes & fort étendue ; elle comprend non-ſeulement tous les lieux dépendans du bailliage, mais encore quelques autres des bailliages voiſins. Ses officiers ſont, un maître particulier, un lieutenant, un procureur du roi, un garde-marteau, un greffier, & un receveur des amendes ; en outre un garde général, collecteur des amendes, & ſix gardes, dont quatre pour la forêt de la Traconne,

& les deux autres pour la forêt de Gault. Nous avons dit plus haut que cette maîtriſe faiſoit partie de la grande maîtriſe de Paris & iſle de France.

Il y a dans *l'élection* dix officiers, un préſident, un lieutenant, quatre élus, un procureur du roi, deux receveurs des tailles & un greffier. Son reſſort ne s'étend que ſur ſoixante & quinze paroiſſes, dans leſquelles on a depuis vingt annés établi la taille tarifiée, ainſi que dans la ville de Sezanne, où elle fait un préjudice conſidérable, tant au commerce, qu'à pluſieurs autres objets également intéreſſans

Pour ce qui eſt du *grenier à ſel*, ſon reſſort eſt un peu plus étendu que celui de l'élection; le nombre de ſes officiers n'eſt que de ſix, un préſident, un juge, un grénetier-contrôleur, un procureur du roi, un receveur & un greffier.

A l'égard de la *maréchauſſée*, elle ne conſiſte qu'en un exempt & quatre cavaliers réſidens à Sezanne, qui font partie de la maréchauſſée de Champagne établie à Châlons, mais dont les officiers ſont obligés de ſe tranſporter à Sézanne, pour, en conformité des ordonnances & réglemens, juger conjointement avec les officiers du bailliage, tous les criminels de leur compétence, pris & arrêtés dans l'étendue de ſon reſſort.

Outre ces juriſdictions, la ville de Sezanne a un gouverneur pour le roi, qui comme on l'a déja obſervé, eſt auſſi bailli d'épée, & un *corps de ville* compoſé d'un maire, quatre échevins, un receveur des octrois & deniers patrimoniaux, & un ſyndic; l'élection de tous ces officiers s'eſt faite pour la première fois, par la voie du ſcrutin, le dimanche 31 mars de l'année 1765, en exécution de l'édit du mois d'août 1764, qui a ſupprimé tous les officiers municipaux, ci-devant créés en titre.

Pour ce qui concerne le *commerce* de Sezanne, il y avoit autrefois dans cette ville des fabriques d'étoffes de laine en gros draps, ſerges drapées & autres ſerges; mais depuis près de 80 ans, elles ſe ſont peu à peu détruites, enſorte qu'il n'y reſte plus qu'un fabriquant. Le ſeul commerce qui y ſubſiſte, ſe borne à celui du grain, du bois & du vin: le vignoble y eſt conſidérable, il conſiſte en plus de mille arpens de vignes en bonne valeur, ſans y comprendre les friches.

Indépendamment d'un marché conſidérable qui ſe tient à Sezanne le ſamedi de chaque ſemaine pour la vente des grains, marchandiſes & denrées de toutes eſpèces, il s'y tient encore deux foires franches de huit jours chacune; l'une au temps de S. Jean-Baptiſte, & l'autre à la S. Martin d'hiver. Il y a auſſi deux autres foires non franches d'un jour chacune; celle du jeudi qui précède le Dimanche de la paſſion, & celle du jour de S. Nicolas d'hiver.

Le climat de Sezanne eſt tempéré, l'air y eſt doux & ſubtil, le terroir aſſez fertile; il y croît de fort bon vin.

Une reine de France ayant trouvé agréable le ſéjour de Sezanne, & reconnu que l'air y étoit ſain, fit bâtir près du village de Lachy, à une demi-lieue au ſeptentrion de la ville, une maiſon magnifique avec un très-beau parc. Cette maiſon, que la princeſſe fréquentoit ſouvent, & où elle ſe plaiſoit beaucoup, eſt tombée en ruine par la ſuite des temps; on en voit encore des veſtiges; il n'y a plus que le parc qui ſubſiſte pour la majeure partie.

Au dehors de la ville, à la diſtance de 5 à 600 pas au levant, on voit une montagne, appelée la *montagne de Crotte*, ſur le haut de laquelle il y a pluſieurs monticules & vallons, où l'on trouve en fouillant, des pierres & foſſilles curieux, ornées des emprintes de feuilles d'arbres ou autres figures. Quelques-unes de ces pierres ont été préſentées à la ſociété de Châlons, par M. Triadet, alors ſecrétaire de l'intendance & de l'académie, auquel M. Moutier, ſubdélégué de Sezanne, les avoit envoyés: elles ont donné lieu à pluſieurs diſſertations, dont le réſultat n'a pas été rendu public.

La ville de Sézanne eſt très-ancienne: elle exiſtoit dès le temps de Jules-Céſar, lorſqu'il fit la conquête des Gaules, & qu'il les diviſa en trois provinces: Sézanne faiſoit alors partie de la province appellée *Comata*, c'eſt-à-dire chevelue. Auguſte ayant depuis diviſé cette province en Gaule belgique & Gaule celtique; la ville de Sézanne fut compriſe dans la celtique, ainſi que Troyes, Provins, & les autres villes & lieux en-deçà de la Marne; cette rivière faiſoit la ſéparation de la Gaule celtique, d'avec la belgique, qui comprenoit Vitry, Châlons & Epernay, & les autres villes & lieux au-delà de la même rivière : c'eſt ce qu'atteſte Pithon d'après Grégoire de Tours, Ammien & autres anciens auteurs.

Dupuy rapporte que Thibault III, comte de Champagne, l'an 1199, en épouſant Blanche, fille de dom Sanche, ſurnommé le ſage roi de Navarre, lui aſſigna ſon douaire ſur ſept de ſes châtellenies, dont Sezanne faiſoit une.

Le même auteur dit, que le comté de Sezanne, avec les ſeigneuries de Barbonne, Nogent & Pont-ſur-Seine, fut aſſigné pour douaire en 1232, à Marguerite, fille d'Archambault de Bourbon, par Thibault IV, comte de Champagne, roi de Navarre ſon mari : ces deux circonſtances établiſſent bien clairement que Sezanne a toujours fait partie du comté de Champagne.

Ce ne fut qu'en 1284, que le comté de Champagne & de Brie paſſa au roi de France par le mariage de Jeanne, reine de Navarre, ſouveraine de ce comté, avec Philippe le Bel, fils de Philippe le Hardi. Par l'union qui s'en eſt faite à la couronne de France, ſous le règne du roi Jean, le comté de Sezanne qui relevoit anciennement du château du Louvre à Paris, eſt devenu domaine inſéparable de la couronne.

Cependant cela n'a pas empêché que depuis il n'ait été donné en apanage à des princes du ſang de la branche d'Orléans, dont le nom a été conſervé à la place qui eſt au bas de l'auditoire royal, qu'on appelle encore aujourd'hui *la cour d'Orléans*.

Le duc d'Alençon, frère des rois François II, Charles IX & Henri III, & après lui les ducs d'Angoulême & comte d'Alais, l'ont auſſi poſſédé à ce titre.

Ce n'a été qu'en 1581, que le comté de Sezanne, par contract du 12 juillet, devant Lunon & Croiſet, notaires au châtelet de Paris, a été vendu & engagé pour la première fois, avec la faculté néanmoins de rachat perpétuel ; cet engagement qui ſubſiſte encore aujourd'hui, a paſſé en 1658, au maréchal de Fabert, de lui à la marquiſe de Beuvron, ſa fille, qui l'a vendu par contract du 28 mai de l'an 1700, à Henri de Guenegaud, marquis de Plancy, auquel a ſuccédé en 1720, le duc de Caderouſſe, qui l'a tranſmis au duc d'Ancezune, ſon fils & ſon héritier, poſſeſſeur actuel dudit comté, à pareil titre d'engagement.

Avant que Thibault IV, comte de champagne eût fait, en 1229, démenteler, démolir & raſer la majeure partie de Sezanne, pour empêcher que les ducs de Bourgogne, de Bretagne, les comtes de Bar, de la Marche, & autres grands ſeigneurs ligués contre lui, ne vinſſent à s'en emparer & s'y fortier, la ville étoit aſſez grande & fort étendue; on ne conſerva que le château & quelques parties voiſines. Cette deſtruction ne ſe fit que par précaution, & pour parer aux ſuites qu'auroit pu avoir la priſe de Troyes, dont les ligueurs avoient formé le ſiège que le roi, qui vint au ſecours de Thibault, les obligea de lever.

La ville de Sezanne a toujours été fidèle à ſes ſouverains. On trouve dans les chroniques & annales de France de Nicole Gilles, que la ville de Sezanne en 1423, ſous le règne de Charles VII, fut aſſiégée & priſe d'aſſaut par les Anglois, qui avoient à leur tête le comte de Saliſbury: le ſiège dura depuis Pâques juſqu'à la S. Jean. Guillaume Marin, fameux capitaine, qui défendoit la ville, fut tué à l'aſſaut; & Roger de Criquetot, chevalier de Normandie, fut fait priſonnier, &c.

Sous le règne de Charles IX, Sezanne fut encore aſſiégée par les Huguenots en 1566: ils s'en rendirent maîtres, brûlèrent les égliſes & les couvents, abandonnèrent la ville au pilliage, & mirent le feu par tout; enſorte que ce qu'il y avoit d'antiquité dans la ville, fut conſumé & totalement perdu. Ces faits ſont conſignés dans une table chronologique qui eſt chez les PP. Cordeliers de cette ville.

Henri IV, du temps de la ligue, & lorſque le duc de Nevers étoit gouverneur de la Champagne, paſſa à Sezanne, la trouva fidèle, & y prit les plaiſirs de la chaſſe, tant dans la plaine, que dans les forêts, qui n'en ſont éloignées que d'une lieue & demie au plus.

En 1615, Sezanne donna les plus grandes marques de fidélité à Louis XIII, en recevant dans ſes murs le maréchal de Bois-Dauphin, qui commandoit l'armée royale contre les princes qui étoient à ſa pourſuite.

Une autre preuve de fidélité de cette ville pour ſon ſouverain, ſe tire de ce que rapporte le ſieur Pontis dans ſes Mémoires. « Sezanne, dit-il, tenoit pour le roi Louis

XIII contre le prince de Condé & autres ſeigneures de la cour, mécontens de la régence de la reine Marie de Médicis, lorſque je fus obligé de m'y retirer en 1616, après avoir fait tête avec 200 hommes de pied, à 600 chevaux commandés par le cardinal de Guiſe, & les avoir repouſſés deux fois. »

Le dernier événement qui fait époque par rapport à Sezanne, & un des plus fatals à cette ville, fut l'incendie de 1632 dont nous avons parlé plus haut.

Sezanne eſt à 12 petites lieues au levant d'hiver de Châlons, à 16 au levant d'hiver de Meaux, à 12 grandes lieues au couchant d'été de Troyes, & à environ la même diſtance vers le midi d'Epernay, à 14 lieues au même point de Reims, à huit au levant d'été de Provins, à 11 au levant de Coulomiers, & à environ 24 de Paris.

SIE, petite rivière du pays de Caux dans la haute Normandie : elle prend ſa ſource auprès de Pierreville, au-deſſus de Saint-Victor-l'Abbaye & elle joint ſes eaux à celles de la d'Ouve après 4 à 5 lieues de cours.

SIE en Brignon, (la) abbaye de Bénédictins, ſituée dans le bas Poitou près d'Argenton-la-Ville, & du Puy-Notre-Dame, & à environ 2 lieues au couchant d'été de Touars : elle a été fondé par les Seigneurs du Bellay, & elle jouit d'environ 4000 livres de rente.

SIENNE, petite rivière de la baſſe Normandie, laquelle a ſon cours au diocèſe de Coutances : elle prend ſa ſource dans la forêt de ſaint Sever, & ſe jette dans la mer entre le port d'Agon & celui de Regneville, après un cours de 12 à 15 lieues ; on pêche fréquemment du ſaumon dans cette rivière, près de Monchâton.

SIERCK, petite ville du Luxembourg françois, compris aujourd'hui dans le diſtrict du pays, pour le militaire, la juſtice & la finance ; ſitué ſur la Moſelle, dans un fond entre deux montagnes couvertes de bois, aux confins des Pays-bas Autrichiens ; à 4 lieues au levant d'été de Thionville, à huit & demie au ſeptententrion de Metz, & à 10 au couchant de Trêves ; diocèſe de cette ville, recette de Thionville, & intendance de Metz. C'eſt un gouvernement de place, dépendant du gouvernement général des villes, pays & évêchés de Metz &

Verdun, & le ſiège d'une prévôté royale, dans le reſſo du parlement de Metz. On y compte 600 habitans au plu Cette ville fut cédée à la France en 1661.

Son état major conſiſte en un commandant & un majo il y avoit autrefois pour garniſon une compagnie d'inv lides, mais par ordonnance de 1764 elle fut unie à cell de Thionville.

SIGNY-L'ABBAYE, bourg du Rhételois en Champagne, à 4 ou cinq lieues au ſeptentrion de Rhétel; diocèſ & élection de Rheims, parlement de Paris, intendanc de Châlons. On y compte 12 à 1500 habitans: il y a un fameuſe abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille d'Igny; ell fut bâtie en 1134 par ſaint Bernard, des libéralités d Thibault-le-Grand, comte de Champagne, & de pluſieur ſeigneurs voiſins. Son abbé jouit de 39 à 40000 livres d rente, & il paie 800 florins à la cour de rome pour ſe bulles. Pluſieurs des habitans de ce bourg s'occupent à la fabrique des draps.

SILLÉ-LE-GUILLAUME, bourg du haut Maine, au couchant d'été du Mans, diocèſe & élection de cette ville, intendance de Tours, parlement de Paris: on y compte environ 1200 habitans. C'eſt le ſiège d'un grenier à ſel: il y a un chapitre compoſé de 12 chanoines à la collation de l'évêque du Mans.

On tire de la mine de fer dans ſon terroir, laquelle ſuffit pour entretenir pluſieurs forges.

SILLERY, terre avec titre de marquiſat, dans le Rhémois, en Champagne, ſur la rivière de Veſle, à deux lieues au-deſſus de Rheims; diocèſe & élection de cette ville; parlement de Paris & intendance de Châlons. On y compte environ 260 habitans: la cure du lieu ne vaut que 500 livres. Sillery a donné le nom à une illuſtre maiſon originaire d'Artois, qui s'eſt venue établir en France ſous le règne de Philippe I. Elle a donné pluſieurs grands officiers à la couronne, entr'autres le chancelier Brulard de Sillery: cette terre & ſeigneurie, depuis ſon érection en marquiſat, relève du roi à cauſe de la cour du Louvre à Paris.

SILLY, paroiſſe ès environs de Séez, dans la baſſe Normandie, ſituée ſur un ruiſſeau en la forêt de Gouffern, à 2 lieux d'Argentan ; élection de cette ville, diocèſe de de Seez, parlement de Rouen, intendance d'Alençon. On y compte 5 à 600 habitans : il y a une abbaye de Prémontrés qui vaut énviron 3000 livres de rentes à ſon abbé : elle fut fondée en 1150 par les libéralités de l'impératrice Mathilde ; cette abbaye eſt taxée à 700 florins pour la cour de Rome ; il en dépend 14 bénéfices.

SILMONT, village du Barrois en Lorrainne ; diocèſe de Toul, bailliage de Bar, parlement de Paris : il eſt ſitué ſur une monticule, à droite de la rivière d'Ournain, à une lieue & demie de Bar & de Ligny. C'eſt une annexe de Guerpont, village voiſin : il y a un beau prieuré de Bénédictins, dépendant de l'abbaye de S. Bénigne de Dijon, fondé avant l'an 1124 ; il y avoit autrefois un prieur, un ſous-prieur & ſix autres religieux ; la maiſon a été rebâtie de notre ſiècle.

SIMORRE, bourg du bas Armagnac, ſur la Gimone, à 2 lieues au couchant de Lombez, & à 5 au midi d'Auſch ; diocèſe & intendance de cette ville, parlement de Toulouſe, élection de Rivière-Verdun : on y compte 2060 habitans ; il y a une abbaye commendataire d'hommes, de l'ordre de Cîteaux, qui vaut de 3 à 4000 livres de rente : la taxe en cour de Rome eſt de 300 florins. Cette abbaye fut fondée dans le neuvième ſiècle, & dédiée à la ſainte-Vierge : on y voit le tombeau de ſaint Cérat auquel on a une grande dévotion.

Auprès de ce bourg ſe trouve une terre, dont on fabrique des turquoiſes peu différentes des Orientales.

SINANQUE, abbaye d'hommes, ordre de Cîteaux, fille de Manſiade, ſituée dans la baſſe Provence, près de Gordes, aux confins du Comtat, à environ 2 lieues au levant d'été de Cavaillon, diocèſe de cette ville : cette abbaye eſt de nomination royale, & vaut 3 à 4000 livres de rentes : elle fut fondée l'an 1148, le 9 des calandes de juillet, par Alfant évêque de Cavaillon.

SIRAC, petit village du Rouſſillon, viguerie de Conflent. On trouve dans ſon terroir une grande quantité de mines de plomb en roignons dans une terre argilleuſe & blanche.

SISTERON, ville épiſcopale de la haute Provence, ſitué ſur la Durance, au pied d'un rocher, fortifiée par une bonne citadelle, qui défend la ville, à 6 ou 7 lieues au couchant d'été de Digne, à environ la même diſtance de Gap, à 15 vers le ſeptentrion d'Aix, & à 150 de Paris; au 23 degré, 36 minutes de longitude. On y compte 4 à 5000 habitans: c'eſt un gouvernement de place avec grand état-major, d'une viguerie & d'une recette particulière; intendance & parlement d'Aix. Sa citadelle la rend une des plus importantes villes de la province; il y a pour garniſon une compagnie d'invalides, à laquelle a été unie celle de la tour de Bouc-du-Martigue, par ordonnance de 1764.

Le ſiége de ſon évêché eſt ſuffragant d'Aix; on fixe au ſixième ſiècle l'époque de ſon érection. Le diocèſe comprend 50 paroiſſes; l'évêque qui eſt à la tête jouit d'environ 15000 livres de revenu, & paie 800 florins à la cour de Rome pour ſes bulles; ce prélat ſe qualifie prince de Lurs.

La cathédrale eſt ſous l'invocation de Notre-Dame; ſon chapitre eſt compoſé de quatre dignitaires & de huit chanoines: les dignitaires ſont le prevôt, l'harchidiacre, le ſacriſtain & le capiſcol, tous à la nomination du chapitre, ainſi que les chanoines. Le bas chœur eſt compoſé de 12 bénéficiers.

Le fauxbourg de la Baume de Siſteron eſt du diocèſe de Gap, quoiqu'il ſoit gouverné par les conſuls de la ville. Siſteron députe aux états de la province & aux aſſemblées des communautés: outre ſon égliſe cathédrale, & la paroiſſe du fauxbourg de la Baume, il y a pluſieurs communautés d'hommes & de filles tant dans l'intérieur que hors des murs de cette ville, & un ſéminaire. Les communautés d'hommes ſont, celle des chanoines réguliers de ſaint Auguſtin, qui ſous un prévôt deſſervent la paroiſſe de S. Marcel, au fauxbourg de la Baume; un couvent de Dominiquains, un de Cordeliers & un de Capucins. Les communautés de filles ſont celles des Clariſtes, des religieuſes de la Viſitation & des Urſulines.

A Nibles, village ſitué au pied du mont Hongrie, dans l'étendue du diocèſe de Siſteron, on voit une ſource d'eau ſalée.

SOISSONS, belle & conſidérable ville de la haute Picardie, capitale du Soiſſonnois, aujourd'hui dépendant du gouvernement général de l'Iſle de France, & conſidérée comme le chef-lieu de ce gouvernement, étant la réſidence du gouverneur général de la province.

Cette ville eſt fort agréablement ſituée dans un vallon riant & fertile, ſur la rivière d'Aîne; à huit lieues au couchant d'hiver de Laon, à 13 au couchant d'été de Rheims, à 23 au levant d'hiver d'Amiens & 22 au levant d'été de Paris; au 20 degré 52 minutes, 10 ſecondes; & au 49 dégré, 22 minutes, 32 ſecondes. Elle eſt grande, peuplée, & bien bâtie, & l'air y eſt pur & ſain. En 1755 on y comptoit 19800 habitans.

Soiſſons a un ſiége d'évêché; c'eſt le chef lieu d'une intendance & d'une élection; il y a bureau des finances & chambre du domaine, bâilliage royal & préſidial, grande maîtriſe & maîtriſe particulière des eaux & forêts, corps de ville, maréchauſſée, grenier à ſel, juſtice conſulaire, juriſdiction de police, chambre eccléſiaſtique, officialité de l'évêque, du chapitre & de la cathédrale, & du chapitre de ſaint Pierre; ſans compter un grand nombre de juſtices ſeigneuriales, telles que celles du chapitre, de l'abbaye de Notre-Dame, de l'abbaye de Saint Médard, de l'évêché, de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, du chapitre ſaint Pierre, de l'abbaye de ſaint-Crépin-le-Grand & de ſaint Crépin-en-Chaye, de l'abbaye de Saint Leger, des Céleſtins, de la commanderie de Maupas; du prieuré de Saint Pierre à la chaux, de la mairie d'Hardrée & de la tréſorerie; c'eſt un gouvernement particulier, avec état major compoſé d'un lieutenant de roi, d'un major & de deux commiſſaires des guerres. Pour les poudres & ſalpêtres, il y a un inſpecteur-contrôleur du département, un contrôleur dépoſitaire des magaſins & entrepôts; l'intendant y a ſon ſubdélégué: comme chef-lieu d'un département des ponts & chauſſées, cette ville a un ingénieur des ponts & chauſſées, un ſous-ingénieur, un entrepreneur & un tréſorier; il y a accadémie & une ſociété d'agriculture, outre une compagnie de l'arquebuſe, ſous le titre de *compagnie colonelle de la bourgeoiſie*.

Les droits de gros & de gabelle ont cours dans la généralité de Soiſſons, Cette ville a été la capitale d'un royaume de ſon nom, dans la diviſion des états de Clovis entre ſes enfans. C'eſt à préſent un comté poſſédé par la maiſon de Carignan qui en tient la moitié par engagement. Il s'y donna une bataille en 486, que Clovis gagna contre Siagrius, & une autre en 922, que Charles le ſimple perdit, quoiqu'il eût tué de ſa main Robert, ſon compétiteur. Ce fut là que Boniface VIII couronna Pepin le bref, roi de France; ce fut auſſi là que l'empereur Louis le débonnaire fut mis en priſon par ſes enfans ingrats & dénaturés.

On voit encore à Soiſſons pluſieurs antiquités curieuſes.

Il s'eſt tenu dix-ſept conciles dans cette ville, entr'autres un dans les années 743 ou 744, 853, 866, 941, 1078, 1092, 1120, ou 1135, 1155, 1201 ou 1202, & 1456.

Son château eſt bâti à l'antique & flanqué de groſſes tours rondes & maſſives.

L'évêché de Soiſſons fut érigé dès les premiers ſiècles de l'égliſe; ſon évêque eſt le premier ſuffragant de la métropole de Rheims, & il a droit de ſacrer nos rois, le ſiège métropolitain vacant, mais ſous l'autorité & par la permiſſion du chapitre métropolitain. Son revenu étoit très modique avant la réunion de la manſe abbatiale de ſaint-Valery à celle de cet évêché: il ſe monte aujourd'hui à près de 20000 livres. La taxe pour la cour de Rome eſt de 2400 florins. Saint Louis, Philippe le hardi ſon fils, & Louis XIV, ont été ſacrés par un évêque de Soiſſons. On compte 88 évêques de ce ſiège. Le diocèſe contient 450 paroiſſes.

L'égliſe cathédrale eſt ſous l'invocation de ſaint Gervai & ſaint Protais; 47 chanoines forment le corps du chapitre qui a neuf dignités. L'abbé de ſaint Jean-des-Vigne a le droit & le rang de premier chanoine. Les dignitaire ſont le prevôt, le doyen, le tréſorier, l'écolâtre, le gran archidiacre & trois archidiacres. Les quatre archidiaconés, la tréſorerie & les canonicats ſont à la nomination d l'évêque; les autres dignités à celle du chapitre.

Le bas-chœur ne conſiſte qu'en deux chapelains, di des Martyrs, dix muſiciens & autant d'enfans de chœu

Outr

Outre le chapitre de la cathédrale, il y a à Soiſſons quatre égliſes collégiales, ſavoir celles de ſaint-Pierre-au Parvis, de ſainte Sophiſe, de ſaint Vaaſt & de Notre-Dame-des-Vignes, onze paroiſſes, cinq abbayes d'hommes; ſavoir, ſaint Médard, ſaint Crépin-le-Grand, ſaint Jean-des-Vignes, ſaint Crépin-en-Chaye & ſaint Leger; deux abbayes de filles, Notre-Dame & ſaint Paul; neuf communautés d'hommes, ſavoir, les Céleſtins, les Cordeliers, les Minimes, les Capucins, les Feuillans, le ſéminaire, le collège, les Frères cordonniers de ſaint Crépin, & les Frères de la Doctrine chrétienne; quatre communautés de filles, les religieuſes de l'Hôtel-Dieu, celles de la Congrégation, les ſœurs Minimes & les ſœurs de Genlis; outre un hôpital général qui a huit adminiſtrateurs: il y en a dix pour l'Hôtel-Dieu.

Le chapitre de ſaint Pierre-au-Parvis de vingt-huit chanoines, outre un chapelain canonial; celui de ſainte Sophie, compoſé de douze chanoinnes; celui de ſaint Vaaſt de onze, & celui de Notre-Dame-des Vignes de neuf.

L'abbaye de ſaint Médard eſt en commande & occupée par des Bénédictins de la congrégation de ſaint Maur: elle fut fondée, en 557, par le roi Clotaire. Sa menſe abbatiale ſe monte à environ 30000 livres, & la taxe en cour de Rome eſt de 2200 florins. Pluſieurs de nos rois ont été inhumés dans l'égliſe de cette abbaye.

L'abbaye de ſaint Crepin le grand eſt ſituée dans un des fauxbourgs; elle eſt auſſi occupée par des Bénédictins de la congrégation de Saint Maur, & elle vaut environ 8000 livres de rente à ſon abbé commendataire, qui paye 1650 florins à la cour de Rome pour ſes bulles.

Saint Jean-des-Vignes fut fondée l'an 1076, par Hugues, ſire de Château-Thiery; cette abbaye eſt occupée par des chanoines réguliers de l'ordre de ſaint Auguſtin, congrégation de France; c'eſt le chef-lieu de cette congrégation: elle vaut de 19 à 20000 livres à ſon abbé, qui paye 1250 florins à la cour de Rome pour ſes bulles.

L'abbaye de ſaint Crepin en chaye eſt ſituée hors de la ville: elle eſt auſſi occupée par des chanoines réguliers de la congrégation de France, & elle vaut environ 3000 livres à ſon abbé commendataire, qui paye 208 florins à la cour de Rome, pour ſes bulles.

Saint Leger eſt occupé par des chanoines réguliers de la congrégation de France : ſon abbé eſt régulier quoiqu'en commande, & jouit d'environ 2000 livres de rente: il paye 166 florins deux tiers à la cour de Rome pour ſes bulles.

L'abbaye de Notre-Dame fut fondée par Ebrouin, & jouit d'environ 25000 livres de rente : ce monaſtère eſt occupé par des filles de l'ordre de ſaint Benoît.

Le collège eſt dirigé par les pères de l'Oratoire.

La compagnie Colonelle de la bourgeoiſie, dite des *chevaliers de l'Arquebuze*, eſt compoſée d'un capitaine, d'un lieutenant, d'un roi, d'un enſeigne, d'un guidon, d'un major, d'un connétable, d'un greffier, & de dix-neuf chevaliers.

L'académie françoiſe de Soiſſons fut établie par lettres patentes du mois de juin 1674. Elle eſt compoſée de 20 académiciens ; c'eſt la première qui ait été aſſociée à celle de Paris. Elle eſt obligée de ſe choiſir un protecteur qui ſoit de ce corps, & d'envoyer tous les ans à cette académie une pièce de ſa compoſition : l'académie Françoiſe, de ſon côté, admet dans ſes aſſemblées publiques & particulières les académiciens de Soiſſons, qui y donnent leur avis comme ceux qui la compoſent. L'académie de Soiſſons a pour protecteur actuel Monſeigneur le duc d'Orléans : elle diſtribue tous les ans, pour le prix de proſe ou de vers, une médaille d'or de 300 livres, dont on eſt redevable à la libéralité de François D. de Fitz-James, pair de France, évêque de Soiſſons, & l'un des académiciens.

L'établiſſement de la ſociété royal d'agriculture à Soiſſons eſt du 7 ſeptembre 1761.

Il y a dans cette ville quelques tanneries dont les cuirs ont de la réputation. On y fabrique des toiles, de la bonneterie, beaucoup de bas au métier. Ses plantations de muriers ont très bien réuſſi, & ſuffiſent pour la nourriture d'un grand nombre de vers à ſoie, dont l'élève deviendra par la ſuite très-conſidérable. Les ſoies qui e provienneut ſont de la première qualité.

Le commerce y conſiſte principalement en bleds, vins, gros légumes, foins & bois, toutes productions du pays. Il y a marché ordinaire tous les jours à Soiſſons, & deux foires par an qui durent chacune 8 jours; l'une ſe tient le lundi avant la Pentecôte, & l'autre le lundi après la ſaint Martin.

La plaine & les montagnes voiſines ſont remplies de différentes pétrifications; ſavoir, d'huitres, de gloſſopètres, de pierres figurées, d'os de poiſſons pétrifiés, de bois foſſile, de pyrites dont on tire le vitriol; quelquefois à 14 ou 15 pieds de profondeur il ſe rencontre du ſuccin. *Voyez Soiſſonnois.*

La terre de Buzancy, à 3 lieues de Soiſſons, ſur une montagne de Marne, offre au naturaliſte des foſſiles de toutes ſortes, principalement des bivalves, des peignes, des huitres, des cames, des tellines & des cornes d'ammon.

Les environs de Soiſſons ſont très-abondans en bled: auſſi s'en fait il un commerce conſidérable. La proximité de Paris & la rivière d'Aîne en rendent l'exportation très-facile, & Soiſſons peut être regardé comme un des entrepôts qui aproviſionnent la ville de Paris.

Soiſſons eſt la patrie de Julien d'Héricourt, mort en 1704, qui donna naiſſance à l'académie de cette ville. Il fut auſſi de celle de Ricovrati de Padoue. C'eſt encore celle de Louis d'Héricourt, habile avocat de Paris, & de Julien Petitfils.

**SOISSONNOIS**, (le) pays de la haute Picardie, dépendant du gouvernement, ſitué au levant d'hiver de la province de Picardie. Il eſt borné au ſeptentrion par le Laonois; au levant par la Champagne; au midi par le duché de Valois, & au couchant par le Noyonnois, partie du Laonois.

L'étendue de ce pays n'eſt pas conſidérable; il ne renferme que le territoire de Soiſſons, qui eſt ſa capitale; les autres lieux plus conſidérables ſont Vailli & Braine. Ses principales rivières ſont l'Aiſne & la Veſle. Cette province eſt fort abondante en grains, en bois & en pâturages excellens, qui nourriſſent une quantité de moutons & de brebis, dont il ſe fait un grand débit pour Paris. On y cultive auſſi beaucoup de lin & de chanvre: elle renferme des mines de fer, des ardoiſes & d'autres parties d'hiſtoire naturelle aſſez curieuſes; les environ de Braine, ſituée à 4 lieues au levant d'hiver de Soiſſons, ne ſont pas les moins riches. On y trouve des ſources minérales; une entr'autres, eſt à une porte de la ville dite *de Châtillon*. La qualité de ſes eaux approche de celles de Paſſy; pluſieurs perſonnes les ont priſes & les prennent encore avec ſuccès; elles purgent doucement.

Il y a près de Vailly, au moulin de ſaint Pierre, à environ 4 lieues au levant de Soiſſons, une pareille ſource.

Une partie d'une montagne, ſituée au village de Chameſſy, à une demi-lieu au ſeptentrion de Braine, s'étant affaiſſée il y a quelques années, on a reconnu que des eaux, qui avoient été filtrées à travers les terres de cette montagne, avoient cauſé cet effet. La terre affaiſſée étoit une excellente terre à foulon, d'une couleur verdbrun, fort graſſe, fort ſavonneuſe, & dont on pourroit tirer partie près d'une manufacture de draps. Les gens du pays s'en ſervent au lieu de ſavon.

Au village de Bourg ſur la rivière d'Aiſne, à 2 lieues au levant d'été de Braine, on trouve une mine très-abondante de ſouffre, d'alun de bitume, de vitriol, qu'on a tenté de faire valoir autrefois, mais qui a été abandonnée faute de moyen.

Au ſeptentrion de Braine, à une lieue de la ville, eſt une montagne qui deſcend à ſaint-Mard-la-Commune, & qui renferme un banc de coquillages foſſiles, les plus beaux & les plus curieux qu'on puiſſe voir. On y trouve différens buccins; celui appellé le *fuſeau*, y eſt magnifique, ainſi que les madrepores à œillets, le caſque, les volutes les ſtronbites & turbinites. On voit de toutes groſſeurs l'échinite ou l'ourſin, des gloſſopètres de toutes grandeurs avec des lampas, la gonnille eſpagnole, petite coquille peu commune, le manche de couteau, des petoncles, les bivalves, patelles, pelures d'oignons, le cadran, pointes d'ourſins, tubes vermiculaires, de petites nantilles, le calme très-beau, des tenilles, le corail-foſſile, des os pétrifiés, des bélemnites.

Dans une autre montagne plus voiſine de Braine, au-deſſus du bois d'Orſigny, eſt une grande quantité d'ourſins, quelques cornes d'ammon, le cœur de bœuf, des ſtalactites, du ſpath, la ſelinite ou le gypſe, quelques dendrites.

Dans la plaine de Chameſſy, des bois pétrifiés; dans celle de Pontarcy, des cailloux qui prennent un beau poli.

A la Folie, vieux château ruiné au-deſſus de Braine, ſont des rochers tout entiers de pierres numiſmales & de tubes vermiculaires. On y trouve auſſi quelquefois des pyrithes, des marcaſſites ſur terre & dans la terre, ainſi que la cérennite ou pierre de tonnerre, de différentes formes & groſſeurs, la pierre fromentaire, des concrétions, des fluors & des criſtalliſations.

A Aizi-Jouy il y a des nérites fort belles.

Vers le levant à 2 lieues de Braine, en ſortant de la forêt de Daule au-deſſus du Pont-Charton, eſt un riche banc de coquillages, qui s'étend à plus de 3 lieues de terrein, & où l'on trouve différens buccins, mais ſur-tout l'épineux, qui eſt de toute beauté, ainſi que la fripière, des limas de toutes façons; le ſabot, le bonnet de matelot épineux, des huitres, des cames, des patelles, pelures d'oignons, gloſſopêtres, lampas, manches de couteaux, pointes d'ourſins, le cadran, la coquille du peintre, des vis parfaites & très-groſſes, de petits madrepores.

A Mareuil en Daule, eſt une fontaine où ſe forme une eſpèce de pierre-ponce. Près l'abbaye de Prémontrés de Chartreuſe, on voit une autre fontaine qui pétrifie: elle tombe de trente pieds de haut, & s'eſt formée un lit très-épais des parties pierreuſes qu'elle charrie. Un amateur d'hiſtoire naturelle, M Jardel, officier du roi, conſerve dans ſon cabinet à Braine, des empreintes de feuilles de chênes, & autres parties d'arbres pétrifiées qui ſont très-bien formées & qu'on y trouve facilement.

A Jonchery, ſur le grand chemin de Rheims, un banc de coquilles minéraliſées très-belles. A Mery, une carrière de coquilles par lit, pétrifiées & agathiſées. A Aubilly, une ſorte de pierre blanche fort légère, & qui nage ſur l'eau: & ſur la montagne de Boully, tout proche, on trouve, en creuſant fort peu, des bancs tout entiers de pierres de roches toutes criſtalliſées. A Arcy, Ponſard, Longueville, Courville, on rencontre facilement le cœur-de-bœuf, beaucoup de coquilles agathiſées, avec diverſes ſtalactites.

Dans les grèves ou ſables de la rivière d'Aîne, on trouve la térébatule, appellée communément *coq* & *poule*. A Miſſi-ſainte-Radegonde, une mine d'un certain mica jaune, qui reſſemble fort à de l'or, avec différens minéraux : on trouve auſſi beaucoup de mica jaune, ou or de chat, dans la forêt de Compiegne, vers les Céleſtins de ſainte-Croix, avec des pyrites fort groſſes ; à Crouy dans la montagne, des cicodes ; à Vaubuin près Soiſſons, à Merin, à Maupas, Pernaut, la montagne de Paris, différens coquillages, ſur-tout d'os pétrifiés.

A Soupire, ſur la montagne, & à Hâtel, on trouve de grandes pierres plates, toutes couvertes de coquilles agathiſées & d'autres criſtalliſées ; elles ſont curieuſes : on y trouve auſſi de beaux cailloux. M. Jardel, dont on vient de parler, a eu la patience de ramaſſer dans le ſable des bancs de coquilles ci-deſſus mentionnés, près de deux mille des plus petites ; leur groſſeur n'excède pas la tête d'une petite épingle, toutes ſont bien entières, bien conſervées, & ſont comme la ſemence de toutes les coquilles qu'on y rencontre.

SOLIGNAC, SOLOGNIAC ou SOLOMNIAC, paroiſſe du haut Limoſin, ſituée dans une vallée arroſée par la rivière de Briance, à deux lieues au midi de Limoges ; diocèſe, intendance & élection de cette ville, parlement de Bordeaux : on y compte 7 à 800 habitans ; c'eſt le ſiège d'une prévôté qui reſſortit à la ſénéchauſſée de Limoges. Il y a dans ce lieu une abbaye commendataire de Bénédictins de la congrégation de ſaint-Maur. On fait remonter l'époque de ſa fondation juſqu'au commencement du ſeptième ſiècle : elle eſt attribuée à ſaint Eloy, natif de Limoges & qui devint enſuite évêque de Noyon, en Picardie ; mais c'eſt au roi Dagobert que ce monaſtère eſt redevable de la plus grande partie de ſes biens, notamment de la métairie de Solignac où il eſt maintenant établi. Son abbé jouit de 5 à 6000 livres de revenu, & il paye 406 florins deux tiers à la cour de Rome pour ſes bulles.

SOLOGNE (la), petit pays compris dans la partie méridionale du gouvernement général de l'Orléanois, ainſi que dans le Blaiſois, & dans la partie ſeptentrionale de la province de Berri : on lui donne 25 lieues dans ſa plus grande longueur ſur 12 de largeur. Romorantin en eſt la capitale : la Sandre & le Beuvron ſont les principales rivières qui l'arroſent. C'eſt un pays fort agréable, abondant en bois, en pâturages & en gibier.

SOMME (la), rivière de Picardie qu'elle traverſe preſque toute de l'orient à l'occident ; elle prend ſa ſource dans le milieu de la cour d'une ferme de l'abbaye de Fervagues transférée à ſaint Quentin, & va ſe décharger dans la manche entre le Crotoy & ſaint Valery : cette rivière fut jointe à l'Oiſe par un canal que l'on commença en 1724 ; ſon cours eſt de 45 à 50 lieues en ſuivant ſes ſinuoſités. Abbeville, Amiens, Corbie, Brai, Péronne, Ham, S. Quentin ſont les principaux lieux dont elle baigne les murs.

SOMMEVOIRE, bourg avec titre de baronnie dans le Vallage, en Champagne, diocèſe & intendance de Châlons, Parlement de Paris, élection de Joinville : il eſt ſitué ſur la rive gauche du ruiſſeau de Lavivoire, à 5 lieues au couchant de Joinville, à une pareille diſtance vers le ſeptentrion de Bar-ſur-Aube, & à environ 7 lieues au midi de ſaint Dizier : on y compte de 12 à 1300 habitans. Cette terre & ſeigneurie eſt dépendante de l'abbaye de Montier-en-Der ; une partie des fermes de cette paroiſſe eſt de l'élection de Bar-ſur-Aube.

SOMMIERES, petite ville du bas Languedoc, ſituée ſur la Vidourle, à 3 ou 4 lieues au levant d'été de Montpellier, & à environ la même diſtance au couchant de Niſmes ; diocèſe & recette de cette ville, parlement de Toulouſe, intendance de Montpellier : on y compte 13 à 1400 habitans ; c'eſt un gouvernement de place & le ſiège d'une juſtice royale. Les huguenots avoient fortifié cette ville & en avoient fait une place de ſureté ; ſon château, qui ne forme qu'un même gouvernement particulier avec la ville, avoit autrefois pour garniſon une compagnie d'invalides, mais par ordonnance de 1764 elle fut unie à celle du château de Ferrieres pour réſider dans la ville dont elle forme la garniſon : l'état major de cette ville eſt compoſ d'un gouverneur, d'un lieutenant de roi & d'un major.

Sommieres eſt la première des cinq villes du diocèſe de Niſmes qui envoyent par tour un député aux états: elle ſera de tour en 1771. Ses armoiries ſont de gueules au pont de cinq arches, chargé d'une croix haute à deux marches au bas, accolée de deux tours, le tout d'argent, & poſé ſur le pont, en point, une rivière de même.

SORR, petite rivière de la baſſe Alſace, qui prend ſa ſource près de Neuſtad, aux confins de la Lorraine, traverſe les bailliages de Zabern, de Hochfeld, de Brumath, de Offendorf & ſe jette dans le Rhin, immédiatement au-deſſus de cette ville, après un cours de 15 à 18 lieues: elle reçoit un grand nombre de ruiſſeaux tant à droite qu'à gauche.

SORBON ou SORBONNE, petit village du Rhételois, en Champagne, à une lieue & demie au levant de Château-Porcien: ce lieu eſt remarquable pour avoir donné naiſſance à Robert de Sorbon, fondateur de la Sorbonne. *Voyez* SORBONNE, dans le dictionnaire de Paris.

SORCY, bourg de Lorraine, diocèſe de Toul, bailliage de Commercy & cour ſouveraine de Nancy: il eſt ſitué à droite de la Meuze, une lieue au deſſus de Commercy. Le duc Léopold l'érigea en comté avec prévôté en 1721: il y a un beau château avec un parc; deux paroiſſes dont la ſéparation ſe fit en 1788. Celle de ſaint Remi, ou de ſaint Jean du Châtel, eſt dans le bourg: le chapitre de la cathédrale de Toul en confère la cure. Celle de ſaint Martin eſt dans un village de même nom, qui tient au bourg & ne fait qu'une même communauté avec Sorcy. C'étoit autrefois une abbaye fameuſe de l'ordre de ſaint Benoît: il y a auſſi dans le bourg une chapelle nommée *de Chanay*, deſſervie par les Bénédictins du prieuré de Breuille près de Commercy, valant 500 livres; un hôpital, & un couvent d'Urbaniſtes.

Adrien l'Allemant, médecin très-habile du XVI ſiècle, & qui a beaucoup travaillé à Paris ſur le texte d'Hipocrate, étoit né à Sorcy.

SORDES, bourg du pays des Landes, en Gaſcogne, ſitué près des confins des provinces de Béarn & Navarre, ſur la rive droite du gave d'Oleron, un peu au-deſſus de ſon confluent avec le gave de Pau, à environ 3 lieues au midi d'Acqs ou de Dax, diocèſe de cette ville, parlement de Bordeaux intendance d'Auſch ; élection des Landes : on y compte de 15 à 1600 habitans. Il y a une abbaye commendataire de Bénédictins, de la congrégation de ſaint Maur : elle vaut de 9 à 10000 de rente à ſon abbé, qui paye 150 florins à la cour de Rome pour ſes bulles. Ce monaſtère paroît avoir exiſté avant l'an 970, puiſque ce fut en cette année que Guillaume Sanche, comte & ſouverain de toute la Gaſcogne, lui donna l'égliſe de ſainte Suſanne de Larbaig & pluſieurs autres biens. Il a été ravagé pluſieurs fois depuis par les calviniſtes, mais toujours rétabli.

SOREZE, petite ville du haut Languedoc, ſituée dans le pays de Lauragais, près la montagne noire, ſur la rive droite du ruiſſeau de Sor, dont elle a pris ſon nom, à une demi-lieue au levant de Revel, à 2 lieues au ſeptentrion de ſaint Papoul, & à environ ſix au levant d'hiver de Lavaur ; diocèſe & recette de cette ville, parlement & intendance de Toulouſe : on y compte 1800 habitans. C'eſt la dernière des cinq villes du diocèſe de Lavaur, qui envoient par tour un *député diocéſain* aux états de la province.

Cette ville étoit de tour en 1770. Ses armoiries ſont de gueules, à la tour crénelée de cinq creneaux d'argent, ſurmontée d'une colombe eſſorante de même ; une biſſe contournée d'or pliée en trois partie en faſces, la partie ſupérieure brochante ſur la porte de la tour qui eſt ouverte de ſable. Il y a dans cette ville une abbaye commendataire de Bénédictins de la congrégation de ſaint Maur. Ce monaſtère fut fondé par Pépin, roi d'Aquitaine : on l'appelloit autrefois l'abbaye de la Paix. Il y a une fondation pour l'éducation de douze pauvres gentils-hommes : ſon abbé jouit de 10000 livres de revenu ou environ, & il paye 1300 florins à la cour de Rome pour ſes bulles.

SORGUE (la), petite rivière qui prend ſa ſource à la fontaine de Vauclure, à une lieue de Gorde, au pays des Baronnies, dans la haute Provence : elle paſſe par l'île

& Vaiſon, & va ſe perdre dans le Rhône au-deſſous du du Pont de Sorgue, à deux lieues au-deſſus d'Avignon: cette rivière porte batteau dans preſque tout ſon cours qui eſt d'environ 20 lieues, & elle a été beaucoup célébrée dans les vers du ſavant Petrarque.

SOUANNAN, rivière du Lyonnois; elle prend ſa ſource dans la paroiſſe de ſaint Apollinaire, & ſe jette dans l'Azergues, après un cours de 3 lieues.

SOUBISE ou SOUBIZE, ville & principauté, dans la Saintonge, diocèſe de Saintes, Parlement de Bordeaux, intendance de la Rochelle, élection de Marennes; ſituée ſur une éminence au pied de laquelle coule la Charente, à 2 lieues au ſeptentrion de Brouage & à 5 de la Rochelle: on y compte environ 700 habitans. Cette principauté renferme 7 paroiſſes qui forment enſemble un petit pays, & elle rapporte environ 12000 livres de revenu: il y a un petit chapitre, dédié à ſaint Pierre, & compoſé d'un prieur, de 3 chanoines, dont l'un eſt vicaire perpétuel. L'égliſe collégiale a été ruinée, & ſes revenus ont été réunis au prieuré-cure. Le parc de Soubiſe eſt fort beau; il eſt borné par la mer, le havre de Brouage, la Charente, & la grande Ferre: ce lieu a donné le nom à une branche de l'illuſtre maiſon de Rohan.

Il y a des eaux minérales au lieu nommé Rouſſililaſſe, & elles ont été miſes en réputation par un médecin du pays; on prétend que ces eaux ſont ſi excellentes, & l'air du pays ſi bon, que les malades des environs, principalement de Rochefort, qui s'y ſont fait tranſporter, ſe ſont trouvés auſſitôt ſoulagés, & en ſont repartis en pleine ſanté.

SOUILLAC, petite ville du haut Quercy, dans le gouvernement général de Güienne & Gaſcogne, ſur le ruiſſeau de Borèſe, près de ſon confluent dans la Dordogne, dans une vallée très-graſſe & très-fertile, à 3 lieues au levant de Sarlat, & à 7 ou 8 au ſeptentrion de Cahors, diocèſe de cette ville, dans le reſſort de la ſénéchauſſée & préſidial de Sarlat; parlement de Bordeaux, élection de Figeac & le chef-lieu d'une ſubdélégation de l'intendance de Montauban: on y compte de 12 à 1300 habitans. Il y a une abbaye commendataire de Bénédictins de la congrégation de S. Maur, fondée en l'année 655 par S. Eloy évêque de Noyon, & reſtaurée, en 806, par Louis le Débonnaire, du vivant de l'empereur Charlemagne ſon père. D'autres attribuent ſa fondation à Gerault de ſaint Céré, abbé d'Aurillac en Auvergne qui étoit des environs de Cahors : au moins on regarde comme certain que Souillac ne fut accordé à ce monaſtère, qu'en 930 par Frotard vicomte de Turenne. Son abbé jouit de 4 à 5000 livres de rente, & il paye 33 florins un tiers à la de Rome pour ſes bulles.

SOULAINES, bourg du Vallage en Champagne, diocèſe de Langres, parlement de Paris, intendance de Châlons, élection de Bar-ſur-Aube : il eſt ſitué ſur le ruiſſeau de la fontaine de même nom, entre Bar-ſur-Aube & Montier-en-Der, à 3 lieues l'un de l'autre, & à environ 7 au couchant de Joinville : on y compte environ 700 habitans.

SOULE (la), petit pays avec titre de vicomte, ſitué entre le Béarnois & la baſſe Navarre, & habité par les Baſques : on lui donne 9 à dix lieues dans la plus grande longueur, ſur 3 ou 4 de largeur. Le gave de Suze traverſe ce pays du midi au ſeptentrion : il forme un gouvernement particulier avec la ville de Mauleon ſa capitale, dependant du gouvernement général militaire de Guienne & Gaſcogne : cette vallée comprend environ 69 paroiſſes, dépendantes du diocèſe d'Oleron pour le ſpirituel, & du parlement de Pau pour l'adminiſtration civile : elle eſt un pays d'états, auſquels tous ceux qui ont des fiefs ont droit d'aſſiſter avec les députés des ſept cantons. Ses habitans ne ſont pas riches, & ils vont en partie gagner leur vie en Eſpagne : au couchant elle eſt bordée de montagnes couvertes de bois propre à la marine, mais le tranſport en eſt très-difficile.

La Soule a eu anciennement les vicomtés juſqu'en 1306, qu'Enguerand de Miramont refuſant de faire hommage aux Anglois, remit ſon pays & Mauléon, la capitale, à Philippe le Bel, qui lui donna en récompenſe un établiſſement en Navarre, où il prit le nom de Mauléon, qu'il a tranſmis à ſa poſtérité.

SOULE (la), petite rivière de la baſſe Normandi qui a ſon cours dans le diocèſe de Coutances : elle prend ſa ſource auprès de Montabot & elle ſe joint à la Sienne au pont de la Roque, après ſix ou ſept lieues de cours : elle eſt fort poiſſonneuſe.

SOULOSSE, village du duché de Lorraine, diocèſe de Toul, cour ſouveraine de Nancy & bailliage de Neuf-Château : il eſt à gauche de la Verre, au pied de la montagne de ſaint Elophe, entre Toul & Neuf Château : c'eſt le reſte d'une ville ancienne qui étoit encore conſidérable au VIII ſiècle : on laboure maintenant ſur ſes ruines, & juſqu'à une demi-lieue du village on decouvre les fondemens de maiſons ſpacieuſes. Souloſſe depend de la paroiſſe de ſaint Elophe qui a une très-belle égliſe, & ſe régie ſuivant la coutume générale de Lorraine.

SOUS-LIEUTENANT, officier militaire qui partage les fonctions du lieutenant dans une compagnie ; c'eſt le dernier des officiers de la compagnie : il y en a ordinairement deux par compagnie dans les régimens des Gardes-Françoiſes & des Gardes-Suiſſes, & un ſeulement dans chaque compagnie des autres corps de troupes.

SOUVIGNY, petite ville du Bourbonnois, ſituée ſur le ruiſſeau de Queſne, qui ſe jette dans l'Allier, à 3 lieues de Bourbon-l'Archambaut & à 2 de Moulins : intendance & élection de cette ville, diocèſe de Clermont, parlement de Paris. On n'y compte plus que 1000 habitans, y compris ceux des hameaux qui en dépendent. C'eſt le ſiège d'une châtellenie qui reſſortit à la ſénéchauſſée de Moulins. Cette ville eſt ancienne & connue pour être le lieu où Charlemagne fit ſes premièrres armes dans la guerre du roi Pepin, ſon pere, contre le duc de Guyenne : il y paſſa depuis & y fit quelque ſéjour, ainſi qu'à Chancellade, en allant faire la guerre en Eſpagne. Elle étoit anciennement auſſi la réſidence des *Sires de Bourbon*, qui, à ce qu'on aſſure, y firent la fondation d'un prieuré magnifique de l'ordre de ſaint Benoît. L'égliſe de ce prieuré eſt fort belle, & les ſires de Bourbon y avoient leur ſépulture. Celle de la branche d'où eſt ſortie la maiſon régnante aujourd'hui, eſt aux Cordeliers du village appellé Champagne, à une lieue de Souvigny. Le prieuré en queſtion eſt un ancien monaſtère d'hommes de Cluny. Le prieur de Souvigny eſt ſeigneur d'une partie de la ville, & y exerce la juſtice. Le revenu de ce monaſtère va environ à 9000 livres. M. le prince de Condé eſt auſſi ſeigneur d'une partie de cette ville.

La baillie d'Embourg & la baillie d'Averaud forment une partie du diſtrict de cette ville. Dans la dépendance de ces baillies il y a une carriere qui rapporte un aſſez grand revenu : la pierre eſt fort bonne, d'une taille aſſez facile & néanmoins bien dure. On en a tiré pluſieurs quartiers de pierre pour la conſtruction du pont de la ville de Moulins. Le pays conſiſte en plaines & en quelques hauteurs, en terres fortes à froment, féves, orge, avoine, & d'un aſſez bon rapport. Les foins ſont abondans, & les pacages peu étendus, mais bons. On y nourrit du bétail, qui rapporte un profit conſidérable. Il y a auſſi quantité de vignes d'un bon produit ; mais il y vient peu de menus fruits, & on n'y voit ni étangs, ni bois.

STENAY, petite ville du Barrois François, dont elle eſt la capitale : elle eſt ſituée aux frontières du pays de Luxembourg, ſur la rive droite de la Meuſe, à 7 lieues au-deſſous de Verdun, à 3 de Montmédi, & à 52 de Paris : cette ville relève pour le ſpirituel du diocèſe de Trèves, pour le militaire du département de Metz, & pour le reſte du Clermontois. Son état-major eſt compoſé d'un commandant, & d'un aide-major & capitaine des portes. Le régiment d'Eſterhazy, huſſards, eſt actuellement en garniſon dans cette ville. Stenay fut cédé à Louis XIII en 1641 par le traité des Pyrénées. Stenay étoit alors une place fort importante avec une bonne citadelle ; mais Louis XIV en fit démolir toutes les fortifications : elles furent dans la ſuite rétablies. Ce prince donna la propriété de la ville de Stenay & de ſa prévôté au prince de Condé, ſans aucune autre réſerve que l'hommage, & le reſſort de la juſtice attribué au parlement de Paris.

STRASBOURG, ville très-ancienne, grande, belle, & l'une des plus conſidérables & des plus fortes places du royaume. C'eſt le ſiège d'un évêché, ſuffragant de Mayence; & la capitale du gouvernement général de l'Alſace. Elle eſt ſituée dans la partie baſſe de cette province, dont elle eſt le principal lieu, ſur la rivière d'Ill, à quelque diſtance de la rive gauche du Rhin; à 22 lieues au ſeptentrion de Bâle, à 30 au levant de Nancy, à 41 entre le midi & le levant de Luxembourg, à 45 entre le midi & le couchant de Vienne, & à 102 au levant de Paris; au 25 degré, 26 minutes de longitude, & au 48 degré, 34 minutes de latitude. Route de Paris à cette ville: par *Meaux*, *Château-Thierry*, *Epernay*, *Châlons*, *Vitry-le-François*, *Saint-Dizier*, *Bar-le-Duc*, *Toul*, *Nancy*, *Lunéville*, *Vic*, *Sarbourg*, *Falzbourg*, *Saverne*, & de-là à Straſbourg.

Vis-à-vis de cette ville & à un petit quart de lieue du côté du levant on paſſe le Rhin ſur un pont de bois de près d'un quart de lieue de longueur, & qui eſt très-remarquable. La partie ſupérieure de ce pont eſt ſoutenue par des batteaux cloués dans l'eau & ſur le rivage. Pour fournir aux frais de ſon entretien, dont la ville eſt chargée, elle a établi un droit de péage d'*un ſol* pour tout ce qui paſſe le pont: les bêtes de ſomme & tous les animaux paient le même droit par individu: il y a un prix fixe pour les voitures. Il n'y a d'exempt de cette loi que l'état-major de la ville, les comtes de la cathédrale & les magiſtrats de Straſbourg.

Au bout du pont ſe trouve le fort de Kell, qui appartient à l'empire, & dont les fortifications ſont abandonnées.

Straſbourg a environ deux lieues de tour: ſa citadelle & ſes autres forts rendent cette ville preſqu'imprenable. Elle a ſept portes: ſavoir, la *porte de l'Hôpital*, la *porte Blanche*, celle *de Saverne*, la *porte de Pierre*, celle *des Juifs*, celle *des Pêchers*, & la *porte des Bouchers*. On y paſſe la rivière d'Ill, qui traverſe la ville d'un bout à l'autre, ſur pluſieurs ponts de bois, tous entretenus aux frais de la ville: les principaux ſont le *pont couvert*, auprès duquel ſont les priſons militaires; le *pont neuf*, derrière le palais de l'évêché; le *pont S.*

*Martin*, le *pont Saint-Thomas*, le *pont Saint-Guillaume*, le *pont Sainte-Cathérine*, le *pont Saint-Nicolas*, &c.

Les places ſont en aſſez grand nombre dans cette ville: la *place d'armes*, où la garniſon deſcend & monte la garde, eſt très-ſpacieuſe, mais irrégulière. Les autres principales places ſont la *place Saint-Thomas*, la *place de Saint-Pierre-le-Jeune*, la *place Saint-Etienne*, la *place de l'égliſe-neuve*, la *place de la cathédrale*: ces deux dernières ſont auſſi deux marchés où ſe vendent les légumes, fruits, volaille. Ces deux marchés ne ſont pas les ſeuls de la ville; il y a eucore le marché aux grains, le marché aux poiſſons, le marché aux chevaux.

Les rues de Straſbourg en général ne ſont rien moins que tirées au cordeau: il s'y en trouve cependant de très-belles, grandes, droites & bien percées, ſur-tout celle qui conduit à la porte de Saverne, celle de la *nuée bleue*, celle des *arcades*, celle de la *cathédrale*, celle des *Juifs*.

Au commencement & au bout de chaque rue on lit ſon nom en François & en Allemand, comme à Paris.

L'extérieur des maiſons de Straſbourg n'eſt pas brillant: il y en a cependant de très-belles, telles que le palais de l'évêché, celui du prince de Darmſtat, l'hôtel de ville, l'hôtel de l'intendant, celui de Bellomba.

On y remarque encore l'hôpital des bourgeois & l'hôpital royal.

La cathédrale de cette ville eſt un des plus beaux édifices gothiques, de l'Europe & ſon chapitre un des plus nobles. On remarque particulièrement la hauteur & la ſolidité de cette égliſe: ſa tour en pyramide & la plus belle de toute l'Allemagne, a 574 pieds de hauteur, l'horloge, que l'on y voit, eſt remarquable par la quantité de ſes machines, qui marquent le mouvement des conſtellations, le cours de la lune & des autres planètes, & on le regarde comme un chef-d'œuvre de méchanique & d'aſtronomie.

Straſbourg a plus de 50000 habitans, ſans compter la garniſon, qui eſt plus ou moins nombreuſe, ſelon les circonſtances. Cette ville eſt une des premières du ſecond ordre, Il y a plus de 4000 maiſons privées. La religion Luthérienne, qui étoit autrefois dominante dans cette ville, y eſt encore permiſe, & il y a à peu près autant de Luthériens que de Catholiques. On y parle les deux langues Françoiſe & Allemande ; mais la langue Allemande eſt la plus dominante, au moins c'eſt celle du menu peuple & de l'artiſan.

On y diſtingue deux ſortes d'habitans, la bourgeoiſie & les *manants*, c'eſt-à-dire, ceux qui ne ſont point reçus dans aucun corps de la bourgeoiſie. Elle eſt diviſée en 24 communautés, qui forment autant de tribus d'artiſans ou corps de métiers ; tels que la communauté des menuiſiers, des tailleurs, &c. chaque communauté eſt gouvernée par un chef & 15 échevins qu'elle choiſit dans ſon corps. Ils ſont électifs & s'occupent de l'économie & des intérêts de leur communauté.

Le collège des magiſtrats de Straſbourg eſt diviſée en pluſieurs chambres : ſavoir, celle des *Treize*, des *Quinze*, des *Vingt-un*, du *grand* & du *petit Sénat*.

Le *grand Sénat* eſt compoſé de 30 juges, 10 nobles & 20 roturiers. Ces juges ſont moitié Catholiques & moitié Luthériens. Les ſénateurs roturiers ſont tirés des échevins par élection : c'eſt le premier jeudi d'après les rois que ſe fait l'élection. Les échevins de chaque communauté ou tribu d'artiſans s'aſſemblent à 5 heures du matin pour procéder à l'élection du ſénateur qu'ils ont à fournir à ce tribunal, & dès qu'il eſt élu, il va ſe préſenter à la chambre dont il doit faire membre, où il eſt reçu pour deux ans ſeulement. C'eſt pourquoi l'élection ſe renouvelle de deux ans en deux ans, & l'on eſt obligé d'élire ſucceſſivement un catholique & un luthérien. Les nobles ſont élus de la même manière dans le corps des nobles. Un ſénateur conſerve ſon titre & peut être élu une ſeconde fois après ces deux années de repos. Ce tribunal connoît des affaires civiles & criminelles : ces dernières y ſont jugées en dernier reſſort. Quant aux premières on les juge en dernier reſſort juſqu'à la concurrence de 10000 livres : on en appelle au conſeil de Colmar pour les affaires qui paſſent cet ſomme.

Le

Le *petit ſénat* eſt compoſé de ſeize ſénateurs qui ſont des bourgeois tirés des tribus d'artiſans comme les premiers, & ſix conſeillers qui ſont tirés du corps des gentils-hommes. Ce tribunal connoît des teſtaments, contrats & affaires de cette eſpèce, avec appel à la chambre des *Treize*.

La chambre des *Treize* eſt compoſée de quatre nobles, de quatre bourgeois, de quatre conſeillers & du conſul régent, nommé *Amtmeiſter*. Les juges de cette chambre ſont tirés de la chambre des Quinze. Une fois élus ils ne ſont plus changés, & ils demeurent toujours en fonction. Ce tribunal connoît de toutes les affaires graves & de conſéquence.

La chambre des *Quinze* eſt compoſée de cinq nobles & de dix bourgeois, que l'on tire de la chambre des *Vingt-un*. Ce tribunal eſt chargé de la direction & de l'économie des revenus de la ville, il connoît des affaires qui concernent la monnoie, les impôts, le bled, le ſel, le vin, &c.

La chambre des Vingt-un eſt compoſée d'un noble & de vingt roturiers, tirés des tribus d'artiſans. Ce tribunal n'a preſque d'autre fonction que de fournir des ſujets, qui entrent dans les deux autres chambres. Le grand ſénat ſe joint auſſi quelquefois à cette chambre pour juger des grandes affaires.

Il y a ſix Stadtmeiſter, dont trois ſont luthériens & trois catholiques : ils ſont tous nobles, & ſont regardés comme les premiers magiſtrats de la ville : mais il n'y a jamais que l'*Amtmeiſter* régent qui ſoit en fonction. C'eſt le premier juge de la chambre des *Treize*. Il a le droit de juger chez lui des affaires de police & autres, à peu près comme le lieutenant de police de Paris : il ne peut faire empriſonner que pour 24 heures, au bout deſquelles il renouvelle ſon ordre, juſqu'à ce que le grand ſénat s'aſſemble : c'eſt à lui que l'Amtmeiſter eſt obligé de déférer celui qui eſt en priſon.

Lorſque l'Amtmeiſter ſort, il a un caroſſe qui eſt entretenu aux frais de la ville : il va le pas & ſe fait précéder de deux halebardiers, d'un bédeau & d'un huiſſier.

Le roi a auſſi un commiſſaire dans cette ville, qui a le titre de *Préteur* : il y a le droit d'aſſiſter à tous les tribunaux, mais ſans y avoir voix déciſive. Il n'y eſt que pour veiller à ce que l'on n'y entreprenne rien contre les intérêts du roi.

Straſbourg a un autre tribunal, appellé la *Maiſon des Chevaliers*, ou en Allemand *das Ritter-Haus*. Ce tribunal n'eſt compoſé que de gentils-hommes, & ne connoît que des affaires des nobles : il reſſemble à la connétablie, ou au tribunal des maréchaux de France.

Pour ce qui concerne le gouvernement militaire, il y a un gouverneur, un lieutenant de roi & un commandant, avec état-major pour la ville ; un commandant & un lieutenant de roi, avec état-major pour la citadelle ; un commandant pour le réduit de la porte de Pierre ou la porte de Hageneau, & un commandant pour le réduit de la porte Blanche.

La garniſon de Straſbourg eſt toujours fort conſidérable : l'artillerie de cette ville eſt une des meilleures du royaume, & ſon arſenal eſt remarquable ; c'eſt peut-être la première curioſité de la ville.

L'évêché de Straſbourg eſt le plus riche de France : il fut érigé vers l'an 340, & il eſt ſuffragant de Mayence. Le prélat, qui eſt à la tête du diocèſe, eſt prince du S. Empire & landgrave d'Alſace. Il jouit d'environ 300000 livres de revenus, & paie 2500 florins à la cour de Rome pour ſes bulles : il eſt électif par les chanoines capitulaires, & a toujours un autre évêque pour coadjuteur.

L'évêché de Straſbourg a auſſi un ſiège d'évêché *in-partibus*, pour ſuffragant : c'eſt l'évêché d'Arath en Méſopotamie. Le prélat revêtu de ce titre eſt ordinairement vicaire-général & deſſert la cathédrale.

L'évêque de Straſbourg a une très-belle maiſon de plaiſance à Savernes.

Le diocèſe s'étend au-delà & en-deçà du Rhin : i renferme 347 paroiſſes, dont 154 ſont aux catholiques, 167 aux luthériens, & 26 ſont communes aux catholiques & aux luthériens. Il a 5 abbayes d'hommes, & abbayes de filles & 14 chapitres.

L'égliſe cathédrale eſt ſous l'invocation de Notre-Dame Son chapitre eſt le premier de France : il eſt noble &

compoſé de 24 chanoines, dont 12 *capitulaires*, c'eſt-à-dire qui ont voix de chapitre, & 12 *domiciliaires* ou qui n'ont pas voix au chapitre : ils ſont toujours abſens, & laiſſent des vicaires à leur place. La preuve de nobleſſe que les chanoines ſont obligés de faire, eſt de ſeize quartiers : on n'admettoit autrefois à ce chapitre que des princes ou des comtes de l'Empire.

Depuis la réunion de l'Alſace à la France, le tiers des canonicats eſt affecté aux François ; mais ces canonicats ne peuvent être remplis que par des ſujets tirés des premières maiſons du royaume.

Ce ſont les chanoines capitulaires qui compoſent le chapitre, & qui éliſent l'évêque, comme nous l'avons obſervé plus haut : ils doivent être dans les ordres ſacrés. Leur habit de chœur eſt de velours rouge, doublé d'hermine avec des boutonnières d'or. Pour gagner leur *compétence*, ils ſont obligés de réſider pendant trois mois de l'année, & d'aſſiſter ſoixante fois à l'égliſe. Les *domiciliaires* deviennent capitulaires, ſelon leur rang d'ancienneté ; ils jouiſſent en attendant d'un quart de la compétence.

Parmi les chanoines dont nous venons de parler, & qui forment ce qu'on appelle le grand chapitre : on en diſtingue cinq qui ſont chanoines dignitaires, dont trois ſont dits chanoines de Straſbourg : ſavoir, le *grand prévôt*, le *grand doyen* & le *grand cuſtos* ; les deux autres dignitaires ſont chanoines capitulaires : ce ſont le *grand camérier* & le *grand écolâtre*.

Il y a dans cette cathédrale ; outre le grand chapitre, un ſecond corps de bénéficiers, appellé le grand chœur : il eſt compoſé de 20 prébendiers, dont 4 ſont luthériens, mais ces derniers ne paroiſſent au chœur que pour prendre poſſeſſion de leurs canonicats. Il y a de plus 4 prêtres chapelains, 16 chantres & une muſique.

Straſbourg a ſept paroiſſes catholiques & ſept communes luthériennes. Les égliſes catholiques ſont la paroiſſe de la cathédrale, dont ſaint Laurent eſt le patron ; S. Pierre le jeune, S. Pierre le vieux ; la Touſſaint, S. Louis, S. Jean & S. Etienne : les ſept communes proteſtantes ſont S. Pierre le jeune & S. Pierre le vieux, (il faut remarquer que le même corps de bâtiment de chacune de ces deux égliſes eſt diviſé en deux, dont l'une ſert aux luthériens & l'autre aux catholiques ;) S. Guillaume, S. Nicolas, S. Thomas & le temple neuf.

Quant aux monaſtères, il y a des Récolets, des grands Capucins, des petits Capucins ; des dames de la congrégation de Notre-Dame, celles de Sainte-Marguerite, celles de Sainte-Magdeleine, celles de Saint-Etienne & celles de Sainte-Barbe. Les Jéſuites, qui avoient l'univerſité catholique de cette ville, ont été obligés de ſe retirer le premier octobre 1765 : on n'a point encore diſpoſé de leur maiſon : le ſéminaire y eſt attenant derrière la cathédrale : on travaille actuellement à le reconſtruire.

Straſbourg a quatre hôpitaux, l'hôpital des bourgeois, l'hôpital royal, qui eſt pour les militaires, l'hôpital des orphelins & l'hôpital des enfants trouvés. Il y a dans cette ville deux univerſités, une luthérienne & une catholique. L'univerſité luthérienne a quatre facultés, & l'univerſité épiſcopale ou catholique n'en a que deux, celle de théologie & celle des arts : la première fut fondée par le ſénat de la ville en 1538 ; la ſeconde doit ſon établiſſement à Louis XIV, qui l'inſtitua l'an 1702.

Le ſéminaire de Straſbourg, auſſi bien que le collège auquel il a toujours été uni, ſont dirigés par des prêtres ſéculiers depuis l'expulſion des Jéſuites.

La ville entretient une troupe de comédiens François.

Le commerce de Straſbourg conſiſte d'abord dans le produit de ſon terroir, dans lequel on recueille du tabac, du bled, du vin, du chanvre, du ſaffran & de la garance, plante dont la racine ſert aux teinturiers pour teindre en rouge ; ſecondement dans ſes manufacture de moquette, de tapiſſerie de Bergame, de futaine, d couvertures ; dans celles d'acier de fonte ; dans ſa faïencerie, ſituée dans les environs de la ville ; dans ſes tanneries, où l'on apprête toutes ſortes de cuirs, principalement des peaux propres à faire des ceinturons, & dan le débit de ſes ſuifs & eaux-de-vie.

Le cours du change de cette ville eſt preſque le mêm que celui du reſte de la France : les lettres de chang n'ont aucun jour de grace ; cependant le porteur peut abſolument en accorder ; mais il doit faire proteſter le dixième jour. Les monnoies ſont les mêmes qu'en France, à l'exception de quelques monnoies particulières d'Allemagne : ſavoir, le *goulden*, qui vaut 10 *ſchellings*, & vaut encore deux livres de France ; le ſchelling ſix *creutzers*, le creutzer quatre *pfennings*. La livre eſt de 16 onces, qui n'en font que 15 & demie poids de marc : le quintal eſt de 104 livres, leſquelles n'en font que 103. L'aune, la même qu'à Paris. La meſure des vins eſt de 48 pintes dont les 140 font le muids de Paris. Celle de grains eſt au ſac péſant 178 livres de Straſbourg, & il eſt compoſé de ſix boiſſeaux.

Straſbourg eſt la patrie de Jean-Gaſpard Eiſenſchmid, habile médecin & grand mathématicien né l'an 1656, & mort en 1712, membre de l'académie des ſciences de Paris; d'Ulric Obrecht, grand juriſconſulte, né en 1646, & mort en 1701 , & de Jean-Guillaume Bauv , excellent peintre, mort à Vienne en 1640.

Straſbourg étoit autrefois une ville impériale ; mais Louis XIV s'en rendit maître en 1681, & elle lui a été aſſurée par la paix de Riſwick, en 1697.

SUBDÉLÉGATION, diſtrict *ou* département d'une élection, auquel un ſubdélégué de l'intendant eſt prépoſé pour y faire exécuter les ordres ſupérieurs qui lui ſont adreſſés. Les commiſſaires, départis par le roi dans les provinces, ſont conſidérés comme des délégués généraux. Ils peuvent faire des délégations particulières, comme en effet ils ont coutume d'en faire à différentes perſonnes qu'on appelle leurs ſubdélégués.

Entr'autres fonctions les ſubdélégués ſont particulièrement chargés par les intendans & commiſſaires départis des détails rélatifs à l'impoſition, levée & recouvrement de la taille & des autres impoſitions acceſſoires ; ils veillent à l'exécution des réglemens, concernant les contraintes & frais qui ſont faits & à faire contre les contribuables & contre les collecteurs ; ils ſont chargés du maintien de la police & de l'exécution des règles à obſerver pour le tirage de la milice & la levée des hommes de recrue, dont les intendans & commiſſaires départis de les provinces ſont les inſpecteurs-nés. *Voyez* INTENDANT, MILICE.

**SUBDÉLÉGUÉ**, *voyez plus haut* SUBDÉLÉGATION.

**SUBSTITUTS**, officiers créés pour repréſenter les procureurs du roi, & remplir leurs fonctions en cas d'abſence ou d'un légitime empêchement.

Les procureurs du roi des juriſdictions ſubalternes ſont conſidérés comme les ſubſtituts des procureurs généraux des parlemens & autres cours ſupérieures, dont ils reſſortiſſent ; c'eſt auſſi la qualité qu'ils reçoivent dans les injonctions qui leur ſont faites par ces premiers magiſtrats.

Les procureurs généraux des parlemens ont en outre des ſubſtituts qui rapportent devant eux au parquet les affaires & les requêtes ſur leſquelles il eſt néceſſaire de donner des concluſions par écrit. Il eſt même d'uſage au parlement de Paris que le plus ancien des ſubſtituts ſigne ces concluſions en l'abſence de M. le procureur général. Ces officiers ſont aggrégés aux officiers de la cour, compris dans l'édit de 1690 : ils jouiſſent, ainſi que leurs veuves & enfans, du privilège de nobleſſe, de l'exemption des droits ſeigneuriaux pour les acquiſitions & ventes des héritages relevant du roi, de la même manière qu'en jouiſſent les autres membres du parlement, ſuivant une déclaration du 29 juin 1704, enregiſtrée le 4 juillet. Des lettres-patentes en forme d'édit, du mois de décembre 1729, enregiſtrées le 29 mai 1731, portant qu'ils ſeront compris au nombre des officiers dénommés dans les lettres-patentes du 28 décembre 1724, & en conſéquence qu'ils jouiront, enſemble leurs veuves, pendant leur viduité, du droit de committimus au grand ſceau.

Il y a au châtelet de Paris des ſubſtituts du procureu du roi, dont les principales fonctions conſiſtent à repréſenter les abſens dans les levées des ſcellés, inventaires, ventes de meubles & autres biens des défunts, dans le partages, dans les comptes de tutelle, &c. Dans la plupart des juriſdictions ſubalternes, les ſubſtituts des procureurs du roi ont la faculté de poſtuler, c'eſt-à-dire d faire les fonctions de procureurs dans les affaires où l miniſtère public n'eſt pas néceſſaire.

SUCINIO, château & gouvernement de place de la preſqu'île de Ruys, dans la baſſe Bretagne, au milieu de l'entrée de cette preſqu'île, à une lieue au levant de Sarſau, & à 4 lieues au midi de Vannes, du côté de levant. Il y a un gouverneur pour ce château & la preſqu'île : Sucicinio paſſe pour un des plus agréables ſéjours de la province.

SUEVRE, petite ville du Bléſois, au gouvernement général de l'Orléanois ; diocèſe & élection de Blois, parlement de Paris, intendance d'Orléans. Elle eſt ſituée entre Blois & Mer, à une demi-lieue de la rive droite de la Loire, à 2 petites lieues au levant d'été de Mer, & à 4 au couchant d'hiver de Blois : on y compte environ 1200 habitans.

SULLI, petite ville de l'Orléanois proprement dit, avec titre de duché-pairie ; diocèſe & intendance d'Orléans, parlement de Paris & élection de Gien. Elle eſt ſituée ſur la rive gauche de la Loire, entre Gergeau & S. Goudon, à 4 ou 5 lieues au couchant d'été de S. Goudon, à 5 ou 6 au levant d'hiver de Gergeau, & à 8 au même point d'Orléans : on y compte environ 2700 habitans. C'eſt le ſiège d'un bailliage & d'un grenier à ſel. Il y a une collégiale dédiée à ſaint Ythier, dont le chapitre eſt compoſé d'un chantre, d'un chevecier, d'un ſous-chantre & de 11 chanoines. C'eſt le duc de Sulli qui nomme à tous ces bénéfices.

La terre & ſeigneurie de Sulli fut érigée en duché-pairie en 1606, en faveur de Maximilien de Béthune ; elle eſt encore aujourd'hui poſſédée par ſes deſcendans, ſous le même titre.

Entre Gergeau & Sulli, non loin de la rive droite de la Loire eſt ſituée l'abbaye de S. Benoît de Fleury, à 2 lieues au couchant d'été de Sulli, & à environ 5 au levant d'hiver de Gergeau : elle fut fondée vers l'an 650, par Léodebod, ſous le regne de Clovis. Les religieux de cette maiſon prétendent avoir le corps de ſaint Benoît ; qu'un de leurs premiers abbés a ſelon eux, envoyé chercher au mont Caſſin.

SULLY-VERGERS, bourg, dans le Nivernois, diocèſe d'Auxerre, parlement de Paris, intendance de Bourges, grenier à ſel de Coſne, élection de la Charité ; ſitué près de Coſne, ſur la rivière de Naon : on y compte environ 800 habitans. On éleve en ce lieu quantité de chevaux, dont on fait un bon commerce. Il y a des mines de fer & des forges, où l'on travaille beaucoup, & on tranſporte par la Loire à Paris une grande partie des fers que l'on y fabrique.

SULLY *ou* SEUILLY, paroiſſe de la baſſe Touraine, près des confins du Saumurois, à environ une lieue vers le midi de Chinon. Il y a une abbaye commendataire de Bénédictins qui vaut 3 à 4000 livres de rente à ſon abbé : la taxe en cour de Rome eſt de 110 florins.

SULTZ, bourg ou petite ville de la haute Alſace ſur un ruiſſeau, aux confins du Suntgow, à 3 ou 4 lieues au couchant d'Enſisheim, & à la même diſtance vers le midi de Ruffach, dans le reſſort de la juſtice de cette dernière ville ; du diocèſe de Baſle, conſeil ſouverain & intendance d'Alſace : on y compte 1100 habitans. Cette ville appartient à l'évêque de Straſbourg.

SUNTGOW *ou* SUNTGAW, pays du gouvernement général de l'Alſace, ſitué au midi de cette province : il eſt borné au ſeptentrion par la haute Alſace, au levant par le Rhin, ou la Souabe & le canton de Baſle, au midi par la Franche-comté & la province de Porentru, & au couchant par la Lorraine. On lui donne 8 à 10 lieues dans ſa plus grande longueur du midi au ſeptentrion, ſur environ la même diſtance dans ſa largeur du levant au couchant. Il comprend le territoire de Mulhauſen, les bailliages de Dann ou Tannes, de Altkirch, de Firt ou Ferrette, de Landſer, de Befort, & les dynaſties de Maſmunſter ou Moiſevaux, de Florimont & de Landskron. La ville de Béfort en eſt la capitale : les autres villes plus conſidérables ſont Ferrette & Huningue. Ses principales rivières ſont l'Ill, Larg & la Tolder, qui toutes y prennent leurs ſources dans la partie du midi, & dirigent leur cours vers le ſeptentrion ; un petit nombre ſeulement ont leur direction vers la Franche-comté. Dans la partie du midi & ſur-tout celle du couchant cette province eſt remplie de montagnes couvertes de bois. Le reſte de la province eſt aſſez abondant en pâturages, & on n'y recueille guere que de l'orge, de l'avoine & du ſeigle.

Les cantons les plus fertiles & où les productions ſont le plus variées, ſont ceux de Huningue, Altkirch & Mulhauſen. Le bailliage de Landſer eſt preſque tout entier occupé par une forêt que l'on nomme *Hartt*. Au reſte la plus grande partie de cette province eſt en forêts. On trouve quelques mines d'argent, de cuivre & de plomb; il y a auſſi des mines de fer, des forges & des manufactures de fer blanc. *Voyez la page* 104, *vol.* I.

Les François ont conquis ce pays ſous Louis XIII; il leur a été cédé par la paix de Munſter en 1648. Il relevoit auparavant de l'évêque de Baſle, & appartenoit aux archiducs d'Autriche.

SURGÈRES, bourg du pays d'Aunis, ſitué à 3 ou 4 lieues au ſeptentrion de Tonnay-Boutonne, & à 6 ou 7 vers le levant de la Rochelle; diocèſe, intendance & élection de cette ville, parlement de Paris. On y compte près de 1200 habitans. Il s'y tient pluſieurs foires, où il ſe fait un grand commerce de chevaux.

SURY-LE-COMTAL, petite ville de Forèz, diocèſe & généralité de Lyon, élection de Montbriſon: ſa ſituation eſt ſur le chemin de S. Etienne à Montbriſon, dont elle n'eſt éloigné que de deux lieues. On voit encore les reſtes du châteaux des comtes de Forèz qui y faiſoient leur réſidence dans le huitième ſiècle. Il ſe trouve deux prieurés dans cette paroiſſe; l'un à la nomination du roi, & l'autre à celle des ſeigneurs: il y a auſſi une communauté de ſœurs de S. Joſeph. Sury a foires & marchés.

Entre cette ville & S. Romain, en creuſant la terre de quelques pieds, on trouve une craie blanche & compacte, qui contient du *ſilex*; les habitans en font de la chaux.

SYNDIC, officier choiſi par quelque corps ou communauté, pour avoir le ſoin des affaires du corps. Les nominations des ſyndics ſe doivent faire à la pluralité des voix, & par ceux qui ont droit de les nommer. Un ſyndic ne peut excéder que les bornes de ſon pouvoir, & les communautés ne ſont engagées par le fait de leur ſyndic que dans l'étendue de leur commiſſion. Ces officiers ſont obligés d'apporter dans leur geſtion les mêmes ſoins & les mêmes diligences, qu'un homme chargé par procuration ou mandat des affaires d'un autre eſt tenu d'y apporter : ils ſont obligés de répondre de leur conduite envers ceux qui les ont prépoſés, & de juſtifier de leur pouvoir envers ceux contre qui ils agiſſent. Leur pouvoir finit avec leur charge quand elle expire, ou par une révocation lorſqu'il y a de juſtes cauſes de le faire.

# T

TABELLION, c'étoit autrefois un officier public créé pour recevoir des actes & contrats, ou ſeulement pour en délivrer des expéditions ſur les minutes qui lui en étoient remiſes par le notaire qui en avoit fait les actes. Tous les ſeigneurs juſticiers avoient le droit de créer des *tabellions* ou *notaires ſeigneuriaux*, moyennant des proviſions qu'ils leur donnoient eux-mêmes. Ils jouiſſoient de ce droit en vertu de la conceſſion expreſſe ou tacite du roi. Les fonctions de ces officiers conſiſtoient, ainſi que celles des notaires royaux, à rédiger par écrit, & dans la forme preſcrite par les loix, tous les actes entre-viſs & diſpoſitions de dernière volonté dans l'étendue de la juriſdiction de leur ſeigneur. Mais un édit de Henri IV, du mois de mai 1597, a réuni les fonctions des tabellions à celles des notaires royaux : cette réunion ne fut cependant point pour lors entièrement exécutée, & Louis XV en a ordonné la conſommation par ſon édit du mois de février 1761. Par cet édit ſa majeſté a ſupprimé tous les tabellionages * dans l'étendue de ſes domaines & juſtices, engagés ou non engagés, & a réuni les fonctions des notaires ſeigneuriaux à celles des notaires royaux, à l'exception cependant des tabellions établis dans l'étendue des terres de l'apanage de M. le duc d'Orléans, & de ceux créés dans le reſſort du parlement de Flandre & pays d'Artois.

TABLE DE MARBRE : on connoît trois ſortes de juriſdictions déſignées ſous cette dénomination ; ſavoir, la connétablie, l'amirauté & les grandes maîtriſes des eaux & forêts. Aux articles *connétablie* & *Amirauté*, nous avons rendu compte de ce qui regarde ces deux ſièges. *Voyez page* 297, *vol.* V.

---

* C'eſt le droit que les ſeigneurs avoient de créer des tabellions dans l'étendue de leur juriſdiction.

La police des eaux & forêts, c'eſt-à-dire, des rivières navigables & autres, des ruiſſeaux, étangs, & de tout ce qui y a rapport, comme les moulins, la pêche, le curage des rivières, &c. ainſi que celle des bois, garennes, buiſſons, & de tout ce qui y eſt rolatif, comme la chaſſe, les droits de pâcages, les ventes & adjudications, &c. eſt diviſée en vingt départemens, appellés *grandes maîtriſes des eaux & forêts ;* ces juriſdictions ou tribunaux ſupérieurs ſont ſubdiviſés en diſtricts particuliers qui ont leurs juriſdictions ſubalternes. *Voyez* EAUX ET FORÊTS, *vol.* II. *page 627.*

TAILLES (les) ſont des impoſitions qui ſe lèvent tous les ans, ſur les ſujets qui n'en ſont point exempts, pour le ſoutien des charges de l'état : elles ſont une des principales parties des finances, & ne dépendent point des fermes générales, attendu que leur répartition ou recouvrement ſe fait par des officiers particuliers, établis dans les pays d'élection ou provinces qui ne ſont point *pays d'états.*

Il eſt à préſumer que la dénomination de *taille* eſt reſtée à cette ſorte d'impoſition, parcequ'autrefois ceux, qui étoient chargés d'en faire le recouvrement, avoient des tailles de bois, comme en ont encore aujourd'hui les boulangers, ſur leſquelles ils marquoient ce que chacun payoit en déduction de ſa cotte : auparavant cet impôt étoit appellé *fouage.*

Saint Louis eut recours à ce ſubſide pour ſes voyages d'outremer ; mais il n'eſt devenu un impôt ordinaire & perpétuel que ſous le règne de Charles VII. Il fut ſubſtitué au profit que le roi faiſoit dans le changement des monnoies.

La taille eſt réelle ou perſonnelle : la taille réelle eſt celle qui s'impoſe ſur les terres roturières, quelle que ſoit la qualité du poſſeſſeur : elle eſt en uſage dans pluſieurs provinces du royaume, telles que le Dauphiné, le Languedoc, la Provence, &c.

La taille perſonnelle s'impoſe ſur les perſonnes relativement à leur plus ou moins d'aiſance, eu égard aux biens fonds qu'elles poſſèdent, & au gain qu'elles font par leur travail ou leur induſtrie.

L'impoſition de la taille ſe fait en vertu de lettres de commiſſion du roi, ſcellées du grand ſceau de cire jaune, leſquelles contiennent les ſommes à impoſer dans chaque généralité & en chaque élection de la même généralité. Ces lettres ſont adreſſées aux intendans & aux officiers des bureaux des finances, qui après y avoir mis leur attache, les envoient aux officiers des élections, chacun à leur égard. L'intendant de la généralité dreſſe enſuite, conjointement avec ces officiers, l'aſſiette & département de la ſomme que ſa majeſté a ordonné être impoſée. Ce rôle ou département eſt remis au receveur des tailles en exercice, qui fait part à chaque collecteur des paroiſſes de la ſomme pour laquelle elles y ſont compriſes. Lorſque les collecteurs ont eu la ſomme à laquelle leur paroiſſe eſt cotiſée, ils font une répartition de cette ſomme ſur tous les taillables de leur paroiſſe, & on appelle l'état qu'ils en dreſſent le rôle des tailles. Une déclaration du roi, donnée à Verſailles le 13 avril 1761, contient les règles à obſerver pour l'impoſition, la levée, le recouvrement de la taille & des autres impoſitions acceſſoires.

Sa majeſté, par ſon édit de juillet 1766, maintient dans l'exemption de taille d'exploitation, le clergé, la nobleſſe, les officiers des cours ſupérieures, ceux des bureaux des finances, les ſecrétaires des grandes & petites chancelleries, en un mot tous ceux qui ſont pourvus de charges qui donnent la nobleſſe. Le même édit conſerve aux officiers commenſaux de la maiſon du roi, ceux des élections, & ceux qui parmi les officiers de judicature ou de finance, étoient exempts de taille, le privilège d'exemption de taille perſonnelle, en ſe conformant à la déclaration du 13 juillet 1764, par rapport à la réſidence, & à condition qu'ils ne prendront aucun bien à ferme, & ne feront aucun trafic ou autre acte dérogeant à leur privilège. Par le même édit, ſa majeſté exempte de la taille perſonnelle les prévôts, lieutenans & exempts des compagnies de maréchauſſée, dans le lieu où leur ſervice exige réſidence de leur part, tant qu'ils y réſideront aſſiduement & qu'ils ne feront aucun acte de dérogeance.

tendance de Poitiers. On y compte environ 1000 habitans, compris ſous deux paroiſſes. Il y a une àbbaye commendataire de Bénédictins, fondée, en 1040, par Guillaume I ſurnommé le Chauve, ſeigneur de Talmond, ſous le vocable de Sainte Croix. Elle vaut 4 à 5000 livres de rente à ſon abbé, qui paie 150 florins à la cour de Rome pour ſes bulles. Cette ville a titre de principauté, & appartient à la maiſon de la Trémoïlle.

TANLAY, bourg au nord du pays de la Montagne en Bourgogne, ſur la frontière de la Champagne & ſur la rive droite de l'Armançon, à 6 lieues au couchant d'été de Montbart & à une lieue & demie vers le levant de Yonnerre. On y compte environ 600 habitans.

TANNES ou DANN ou THANN, petite ville du Suntgaw en Alſace, ſur la rive droite du ruiſſeau de Thur, au-deſſous d'un étang conſidérable, aux confins de la dynaſtie de Sennen, à une lieue au couchant d'hiver de cette ville, & à 2 ou 3 lieues au levant d'été de Moiſevaux; diocèſe de Baſle, conſeil ſouverain & intendance d'Alſace. On y compte environ 2000 habitans. C'eſt le ſiège d'un bailliage.

TANO, montagne des Pyrenées au comté de Foix, à 2 lieues de la petite ville d'Acqs ou Dax, vers le midi. C'eſt-là que l'Ariége prend ſa ſource. Le ſable ſur lequel cette rivière roule ſes eaux étant mêlé de pailles d'or, fait ſoupçonner une mine d'or dans la montagne de Tano.

TARARE, petite ville du Lyonnois, diocèſe, intendance & élection de Lyon. Elle eſt environnée de montagnes, & ſituée à 6 lieues des villes de Lyon & de Roanne, aux confins du Beaujolois ſur la Tordive & le chemin de Roanne à Lyon. On y compte environ 1000 habitans. L'égliſe paroiſſiale eſt ſous l'invocation de S. André; il y a un prieuré dépendant de l'abbaye de Savigny. Le prieur, ſeigneur du lieu, nomme à la cure. Les Capucins ont un couvent à Tarare pour 5 prêtres ſeulement & 2 frères. L'hôpital n'eſt pas ancien: il eſt fondé pour 12 lits, & pour 2 ſœurs qui ſoignent les malades.

On fabrique dans cette ville & aux environs des toiles qui en prennent le nom. On y a établi depuis peu des filatures de coton, & une manufacture de mouſſelines. La blanchiſſerie, conſtruite ſur les deſſeins des Suiſſes, mérite d'être vue. Il y a marché tous les jeudis à Tarare, & des foires 2 fois l'année. On y trouve du bétail, du fil & de la toile.

Le terrein y eſt aride & inculte en grande partie: il ne produit que du chanvre & peu de ſeigle.

A une lieue au-delà de Tarare près du village de Joux il y a des mines de plomb qui n'ont donné à l'eſſai que 8 livres de plomb, & 30 grains d'argent; mais on n'a jamais fait de fouilles bien profondes. On aſſure qu'il y a dans le même canton des mines de charbon.

TARASCON, l'une des quatre principales villes du comté de Foix, ſituée ſur l'Ariége, à 3 ou 4 lieues au-deſſus de la ville de Foix, diocèſe de Pamiers, parlement de Toulouſe, intendance de Rouſſillon, & recette du pays de Foix. On n'y compte guères que 8 à 900 habitans. Un incendie l'a preſque ruinée; mais les forges des environs lui produiſent un aſſez bon commerce en fer. Il s'y tient deux foires franches par an où l'on débite des mulets & autres beſtiaux, des laines d'Eſpagne & des fers. Elles durent chacune trois jours. L'une ſe tient le 8 mai, & l'autre le 30 ſeptembre.

TARASCON, ville très-ancienne de la baſſe Provence, ſituée ſur la rive gauche du Rhône, vis-à-vis de Beaucaire, à 3 ou 4 lieues au ſeptentrion d'Arles; au 22 degré 12 minutes 46 ſecondes de longitude, & au 3 degré 48 minutes 20 ſecondes de latitude; diocèſe d'Avignon, parlement & intendance d'Aix. C'eſt le ſiège d'une judicature royale, & le chef-lieu d'une viguerie. Il y a une brigade de la maréchauſſée dépendante de la lieutenance d'Aix. Cette ville a un grand pont de bateaux, pareil à celui d'Arles, moyennant lequel elle communique avec la ville de Beaucaire. On prétend avoir auſſi découvert une communication ſouterraine par-deſſous le Rhône: ce qui ne pourroit être qu'un ouvrage des Romains. Elle a un château fort bien bâti, & fortifié à l'ancienne manière, ſoit par Louis II, comte de Provence, ou par le roi René de la ſeconde branche d'Anjou. On y voit la ſtatue de ce dernier & celle de la reine Jeannette ornées toutes deux d'inſcriptions. Les bâtimens de ce château ſont plats & en terraſſe, pour ſervir de promenade; on y voit quelques pièces de canons qui n'y ont été miſes que pour la parade. La vue de ce château eſt admirable; outre le cours du Rhône on voit en face la ville de Beaucaire, qui forme un amphithéâtre & une eſpèce de croiſſant. Le château de Taraſcon a un gouverneur.

Il y a un ancien dicton dans le pays, qu'*entre Beaucaire & Taraſcon il ne paît ni vache ni mouton;* mais, comme ſi c'étoit pour démentir le proverbe, il s'eſt formé dans le fleuve une iſle entre ces deux villes, & on y voit le contraire.

L'égliſe collégiale eſt ſous l'invocation de Ste. Marthe, dont on y conſerve les reliques dans une magnifique châſſe d'or, qu'on eſtime la plus riche du royaume. On y montre auſſi le dragon qu'elle dompta par ſes prières, & on aſſure que le grand Clovis vint à Taraſcon honorer cette Sainte. Le chapitre, fondé par Louis XI en 1482, eſt composé de 15 chanoines, dont le chef prend le titre de Doyen.

Il y a à Taraſcon 4 couvens religieux mendians, un collège dirigé par les pères de la doctrine chrétienne, & 4 couvens de religieuſes, dont le plus important eſt l'abbaye de S. Honorat, fondée d'abord pour 30 religieuſes, une abbeſſe & 8 moines de Lerins, pour avoir ſoin du ſpirituel: ces derniers ont été réduits à quatre.

La ville de Taraſcon députe aux aſſemblées générales de la province, & dans leſquelles ſes députés ont le premier rang. Le terroir de cette ville eſt abondant en toutes ſortes de productions, & l'air y eſt fort tempéré. Les environs de la ville fourniſſent toutes les ſimples & toutes les herbes médicinales qu'on peut trouver dans les marais.

TARBES, ville, capitale du comté de Bigorre, dans la Gaſcogne, parlement de Toulouſe, intendance d'Auſch, recette du comté de Bigorre, le ſiège d'un évêché, d'une ſénéchauſſée & d'une maîtriſe des eaux & forêts. On y compte 11 à 12000 habitans. Elle eſt ſituée ſur le bord de l'Adour, dans une plaine, à 9 lieues d'Auſch, & à 6 de Pau. On la diviſe en quatre ou cinq parties, ce qui fait croire qu'elle a été bâtie à pluſieurs repriſes. Son évêché, érigé vers la fin du cinquième ſiècle, eſt ſuffragant d'Auſch. On compte 58 évêques de ce ſiège. Le diocèſe contient 140 paroiſſes. Le prélat, qui eſt à la tête, jouit de 22000 livres de revenu, & paie 1200 florins à la cour de Rome pour ſes bulles : il préſide aux états de Bigorre. L'égliſe cathédrale eſt ſous l'invocation de Notre-Dame. Elle eſt toujours ſituée à l'endroit où eſt l'ancienne ville ruinée de Bigorre, & qu'on nomme encore aujourd'hui la *Sede*. Son chapitre eſt compoſé de 8 archidiacres qui ſont dignitaires, & de 14 chanoines. Les dignités & les 7 canonicats du côté droit ſont à la nomination de l'évêque ; les 7 canonicats du côté gauche à celle du chanoine en ſemaine.

Outre la cathédrale, il y a au milieu de Tarbes une égliſe paroiſſiale, puis deux couvents, l'un de Carmes, l'autre de Cordeliers.

La ſénéchauſſée de Tarbes eſt dans la généralité de Bordeaux, quoiqu'étant du reſſort du parlement de Toulouſe. Aux marchés de cette ville il ſe débite beaucoup de toiles & de mouchoirs de Lourdes aux marchands de la vallée d'Aure, & qui viennent des frontières d'Eſpagne.

TARDENOIS (le), ancien petit pays confondu avec une partie de la Brie pouilleuſe & du Soiſſonnois. *Voyez* l'art. BRIE.

TARDOISE, petite rivière de l'Angoumois, qui prend ſa ſource près de Montbrun, aux confins du Limouſin. Elle ſe jette dans la Charente au-deſſus de Manle, après un cours d'environ 20 lieues. La Rochefoucault eſt un des principaux lieux qu'elle arroſe. Ses eaux ſont bourbeuſes & fort propres à la tannerie ; mais elle a l'inconvénient de ſe déborder très-facilement dans les temps pluvieux, & d'être preſque toujours à ſec en été.

TARN (le), rivière aſſez conſidérable qui prend ſa ſource dans le Gevaudan, au mont de Loſère près de Florac : elle traverſe le comté de Rouergue, puis elle entre dans le haut Languedoc, arroſe le diocèſe d'Alby, & reçoit l'Agout près de Saint-Sulpice, entre immédiatement dans le diocèſe de Montauban, dont elle baigne les murailles, 1 ou 2 lieues au-deſſous elle ſe joint à l'Aveirou, & quelques lieues plus bas à la Garonne près

Molin-Molette, où il fait aller pluſieurs moulins à bled, deux fabriques de ſoie & des fonderies de plomb, & ſe jette dans la Deaume, après un cours d'environ 2 lieues. Son eau ſert au lavage des mines, qui la rendent preſque toujours blanchâtre & très-dangereuſe pour les prairies où elle paſſe.

TEULLEY *ou* THEULLEY, paroiſſe du grand bailliage d'Amont en Franche-comté ; à une ou deux lieues au couchant d'été de Gray, diocèſe de Dijon, parlement de Beſançon, bailliage particulier & recette de Gray : on y compte environ 200 habitans. Il y a une abbaye commendataire d'hommes de l'ordre de Cîteaux, fondée le 18 mars de l'année 1130 : elle vaut 7 à 8000 livres à ſon abbé, qui paie 38 florins un tiers à la cour de Rome pour ſes bulles.

THANN, *voyez* TANNES.

THAU, on connnoît ſous ce nom un étang conſidérable du bas Languedoc, ſitué le long de la mer depuis Agde juſqu'à Aigues-mortes. Une partie eſt compriſe ſous le diocèſe de Montpellier & l'autre partie ſous le diocèſe d'Agde. Il s'étend dans la longueur de 12 à 15 lieues : ſa largeur eſt fort inégale & d'environ une lieue dans la plus grande étendue. Dans les différentes parties de ſa longueur, il porte les noms des lieux qui l'avoiſinent le plus ; tels ſont ceux de *Thau*, *Frontignan*, *Maguelonne*, *Pérault*, *Maugio*, &c. ſa partie orientale eſt communément appellée l'étang de Frontignan. Cet étang ſe débouche dans le golfe de Lyon par le gave de Palavas, ou paſſage de Maguelon & par le port de Cette, où commence le fameux canal de Languedoc. Cet étang eſt fort poiſſonneux.

THEBIRAN, dans le Nébouzan, diocèſe d'Auſch, recette des quatre vallées : on y compte environ 270 habitans. Il y a une caverne très-vaſte & très-curieuſe, dont l'entrée eſt dans l'étendue de cette paroiſſe.

THENAILLES, *voyez* TENAILLE.

THEULLEY, *voyez* TEULLEY.

THIAUCOURT, ville du duché de Bar, faiſant partie des états de Lorraine, cour ſouveraine de Nancy, chambre des comptes de Bar, diocèſe de Metz ; ſiège d'un bailliage royal, d'un hôtel de ville, & réſidence d'une brigade de maréchauſſée. Elle eſt ſituée à gauche du Ru-de-Maid, peu au-deſſous de ſon confluent avec le Madin, à 3 lieues de Pont-à-Mouſſon, 5 de Saint-Mihiel & 7 de Commercy. Il y a un couvent de Capucins, dont l'établiſſement fut confirmé en 1708 ; environ 200 maiſons & 300 feux.

La dépendance du bailliage de Thiaucourt, peu conſidérable, eſt régie par la coutume de S. Mihiel, hors deux villages qui le ſont par celle de Lorraine. Ce qu'il y a de plus remarquable dans ſon étendue eſt l'abbaye de S. Benoît-en-Voivre, ordre de Cîteaux, non réformée, à une lieue de Thiaucourt, & l'étang de la chauſſée, l'un des plus beaux de la province.

Les productions du ſol ſont en froment, ſeigle, orge, avoine, navettes, vins aſſez bons, bois & fourages.

THIBERVILLE *ou* TIBERVILLE, bourg du Lieuvin, dans la haute Normandie, à 3 lieues au levant de Liſieux & à 2 au couchant d'été de Bernay; diocèſe & élection de Liſieux, parlement de Rouen, intendance d'Alençon, ſergenterie de Moyaux. On y compte 700 habitans. Il y a marché, & tous les ans une foire.

THIERS *ou* THIERN; petite ville de la Limagne dans la baſſe Auvergne, ſituée ſur la pente d'un côteau près de la Durolle & des confins du Forèz; à 7 ou 8 lieues au levant de Clermont, diocèſe de cette ville, parlement de Paris, intendance & élection de Riom: on y compte environ 8000 habitans. C'eſt le chef-lieu d'une ancienne vicomté, le ſiège d'une juſtice royale, & d'une juriſdiction conſulaire, & la réſidence d'une brigade de la maréchauſſée, dépendante de la lieutenance de Clermont.

Il y a une égliſe collégiale, ſous l'invocation de ſaint Genès; une abbaye commendataire de Bénédictins réformés de l'ordre de Cluny, dédiée à ſaint Symphorien de Thiern, & un ſéminaire établi dans cette ville par l'évêque de Clermont : le chapitre de Thiers n'eſt plus compoſé que d'un prévôt & de deux chanoines.

L'abbaye de S. Symphorien fut fondée par Begon, évêque de l'Auvergne; elle vaut environ 1000 livres de rente à ſon abbé, qui paie 80 flor. à la cour de Rome pour ſes bulles.

Thiers eſt une des plus conſidérables villes de toute l'Auvergne par ſon commerce, qui conſiſte en papier, en cartes, cartons, fils & clinquailleries, dont elle trafique par toute l'Europe, & juſques dans les Indes.

On trouve dans cette ville des meules excellentes pour le froment & autres graines; elles ſurpaſſent en bonté & en qualité celles qui ont paru depuis bien des ſiècles : on les tire d'une carrière nouvellement découverte à S. Jean-des-Ollières; il y en a depuis 3 pieds en hauteur juſqu'à 6.

Elle eſt la patrie de S. Etienne, inſtituteur de l'ordre de Grandmont, né en 1046, & canoniſé en 1184.

THIONVILLE, petite ville très-forte, capitale du Luxembourg François, diocèſe, parlement, intendance & recette de Metz; ſiège d'un bailliage royal & d'un bureau des finances. C'eſt une bonne place de guerre où il y a grand état major, garniſon, caſernes, magaſins, arſenal & artillerie, & on la doit mettre au rang des places de France de la première force. On y entre par 3 portes, celles de Metz, Luxembourg & Sarlouis. Les François, ayant à leur tête le duc de Guiſe, la prirent ſur les Eſpagnols en 1558 : elle leur fut rendue par le traité de Câteau-Cambreſis. Le marquis de Feuquières fut obligé d'en lever le ſiège en 1639, après avoir été battu par le général Picolomini. Le grand Condé la reprit en 1643, après ſa célèbre victoire de Rocroi; & elle eſt reſtée à la France par le traité des Pyrénées en 1659. Il s'y tint un concile en 844.

Cette ville eſt dans une ſituation avantageuſe ſur la rive droite de la Mozelle, à 6 lieues au ſeptentrion de Metz & à la même diſtance de Luxembourg, à 9 lieues de Trèves, & à 76 de Paris. Le pont que Thionville a ſur la Mozelle, pour paſſer de la ville au fort, eſt digne de l'attention de ceux qui aiment la méchanique : il eſt de charpentes ſur des piliers de pierre dont il y en a qui ſont eloignés de 60 pieds l'un de l'autre.

Il paroît que dans ſa conſtruction on a eu pour objet d'en rendre ſa rupture facile, afin que la ville puiſſe, en cas de beſoin, être en un inſtant ſéparée du fort.

Le nombre des habitans de Thionville va à 5600 : il n'y a plus que les anciens & le peuple qui y parlent la langue

Allemande, la garniſon & les autres parlent communément la langue Françoiſe. L'argent que les troupes y répandent, contribue davantage à leur ſubſiſtance que leur commerce & leurs fabriques qui ne conſiſtent qu'en quelques bonneteries & chapelleries.

Cette ville n'a qu'une ſeule paroiſſe qui vient d'être rebâtie fort proprement; elle eſt ſous l'invocation de ſain Maximin, & la cure eſt à la nomination de l'abbaye de S. Maximin de Trèves. Il y a une nombreuſe communauté de Capucins, des Auguſtins, des filles de ſainte Claire & un hôpital militaire. Les Capucins ont un noviciat dans leur maiſon de Thionville, & les filles de ſainte Claire prennent des penſionnaires.

THISY, petite ville & châtellenie du Beaujolois au gouvernement militaire du Lyonnois, intendance de Lyon, diocèſe de Mâcon, élection de Villefranche. Cette ville, l'une des plus anciennes de la province, eſt ſituée ſur une montagne, à 3 lieues de Charlieu, 5 de Beaujeu, 6 de Villefranche, 9 de Mâcon & 10 de Lyon. Il y a 2 égliſes paroiſſiales, l'une appellée S. Pierre, & l'autre S. George-du-Château, annexe de la première.

On tient marché à Thiſy tous les mercredis; & on y fait un grand commerce de toiles de fil, de fil & coton, de baſins de toutes eſpèces, & d'autres onvrages en fil & & en coton. Depuis quelques années on s'occupe auſſi beaucoup dans les campagnes voiſines à filer le coton.

THORIGNI, petite ville du Séſonois, en Champagne, diocèſe & élection de Sens, parlement & intendance de Paris. Cette ville eſt ſituée ſur le ruiſſeau d'Oreuſe, près de ſa ſource, à 3 lieues vers le ſeptentrion de Sens, & à 3 & demie vers le levant d'hiver de Brais. On y compte environ 650 habitans.

THOUARS, petite ville du haut Poitou, ſituée ſur une colline au bord de la rivière de Toue, entre Mauléon & Loudun, à 4 ou 5 lieues au couchant de cette dernière ville, diocèſe & intendance de Poitiers, parlement de Paris. On y compte de 4 à 5000 habitans. C'eſt le chef lieu d'une élection, le ſiège d'une juſtice ſubalterne, & la réſidence d'un lieutenant des maréchaux de France & d'une brigade de la maréchauſſée dépendante de la lieutenance de Poitiers. Il y a auſſi un corps de ville & un dépôt de ſel. Cette ville eſt ceinte de murailles, & elle a un château magnifique & bien bâti. Il appartient ainſi que la ville au duc de la Trémoïle.

Thouars fut érigé en duché en l'année 1563, & en pairie par lettres patentes enregiſtrées au parlement en 1599. Le duché dont cette ville eſt le chef-lieu eſt ſi conſidérable qu'il en dépend 1700 vaſſaux.

Cette ville a trois paroiſſes, deux chapitres, pluſieurs communautés, un hôtel-dieu, deux autres hôpitaux & un petit collège. Le chapitre établi dans l'égliſe du château eſt compoſé de huit chanoines, l'autre dont l'égliſe eſt ſous l'invocation de S. Pierre, a onze chanoines.

Outre les couvens de Jacobins, Cordeliers, Capucins, Urſulines & Clariſtes qui ſont dans cette ville, il y a une abbaye commendataire de chanoines réguliers de la congrégation de France, ſous l'invocation de S. Laon. Elle vaut de 3 à 4000 livres à ſon abbé, qui paie 170 florins à la cour de Rome pour ſes bulles.

Le commerce de Thouars conſiſte en beſtiaux, chevaux, mulets & eau-de-vie. Il y a quelques endroits où l'on fait des droguets, des tiretaines & des ſerges.

THOURY, bourg de l'Orléanois proprement dit, diocèſe & intendance d'Orléans, parlement de Paris & élection de Beaugenie, dans une grande plaine, à une lieue au levant d'Yenville, & à 9 au nord d'Orléans. On y compte environ 300 habitans.

TIERS-ÉTAT. Par le Tiers-état on entend le peuple, par oppoſition à deux autres corps, ſavoir celui du clergé, & celui de la nobleſſe. Les divers membres qui compoſoient autrefois les états généraux ou grandes aſſemblées du royaume, étoient compris ſous ces trois ordres de la nation: aujourd'hui qu'il n'y a plus de ces aſſemblées, la nobleſſe, le clergé & le peuple ne ſont plus des corps diſtincts, ſi ce n'eſt dans les aſſemblées particulières de certaines provinces qui ſont *pays d'états*, ou qui ont conſervé le droit de s'aſſembler pour régler ce qui a rapport à l'adminiſtration économique de la province, c'eſt-à-dire, ce qui concerne la répartition & la levée des contributions qu'elle s'impoſe elle-même pour les charges

& beſoins du royaume, ainſi que les fiefs propres.

On pourroit cependant encore regarder le clergé comme faiſant un corps particulier dans la nation, parce qu'il a le droit de s'aſſembler, pour ſon adminiſtration économique. *Voyez* CLERGÉ, ÉTATS.

TILLE (la), rivière du duché de Bourgogne. Elle a ſa ſource dans la fontaine du bourg de Salives, à 7 lieues de Dijon, paſſe au bas du village de Trêchateau à 3 lieues de la même ville, & va ſe jetter dans la Saône, au deſſous de Saint-Jean de Laône, après un cours d'environ 15 lieues.

TILHIERES, bourg & comté du pays d'Ouche, dans la haute Normandie, ſur la rive gauche de l'Avre, entre Verneuil & Nonancourt, à 2 lieues au levant de Verneuil, à la même diſtance au couchant de Nonancourt & à 6 au midi d'Evreux; diocèſe de cette ville, parlement de Rouen, intendance d'Alençon, élection de Conches, ſergenterie de Dainville. On y compte environ 1200 habitans. Il y a un vieux château & un marché.

TIMERAIS, (le) petit pays de forme à peu-près quarrée, qui faiſoit autrefois partie du Perche, mais qui en a été démembré pour être incorporé dans le gouvernement général de l'Iſle-de-France, au midi de Paris, entre les confins de la Normandie & du pays Chartrain. Chateauneuf en eſt la principale ville; les autres lieux les plus conſidérables ſont Senonche & Baſoche.

TINCHEBRAY, bourg ou petite ville du Bocage, dans la baſſe Normandie, ſur la rive gauche d'une des ſources du Noireau, entre Vire & Domfront, à 3 lieues entre le midi & le levant de la première & à 4 lieues au couchant de la dernière. Ce lieu eſt du diocèſe de Bayeux, parlement de Rouen, intendance de Caen, élection de Bayeux, & le ſiège d'un bailliage démembré de celui du grand bailliage du Côtentin. On y compte 600 habitans. Il y a deux égliſes paroiſſiales, un marché le lundi & deux foires par an, l'une à la *Quaſimodo* & l'autre à la Magdelaine. Son territoire produit de bon pâturages & des grains en abondance. En 1105, Habert frère de Guillaume le Roux, roi d'Angleterre, ayant perdu une bataille à Tinchebray, fut fait priſonnier par ſon frère, qui eut l'in manité de le priver de la vue, en lui faiſant mettre deva les yeux un baſſin de cuivre ardent; & Robert en mour dans la priſon.

TIRON, abbaye commendataire de Bénédictins de congrégation de ſaint Maur, dans le Perche-Gouet, pr de la ſource du Tirſon, & à environ une lieue au levant Nogent-le-Rotrou, dans le diocèſe de Chartres. Elle f fondée en l'honneur de la Très-Sainte Trinité par S. Be nard d'Abbeville, natif de Picardie, moine & abbé ſaint Cyprien de Poitiers.

L'an 1110, elle reçut de grands biens d'une comteſ de Blois, & de Rotrou, du comte de Perche & de Mo tagne. L'abbé de ce monaſtère jouit de 9 à 10 mille livr de rentes. La taxe en cour de Rome eſt de 500 florins.

TIRONEAU, paroiſſe du haut Maine, ſituée ſ l'Orne, au-deſſus de ſon confluent avec une autre rivière à 2 lieues au midi de Mamers, & à 5 au ſeptentrion d Mans, diocèſe & élection de cette ville. Il y a une abbay commendataire d'hommes de l'ordre de Cîteaux, fondé par Payen de Chaources; Sire de Clinchant, vers l'a 1149: Elle vaut 4000 livres à ſon abbé qui paye 75 florins deux tiers à la cour de Rome pour ſes bulles.

TOISSEY, ſeconde ville de la principauté de Dombes, diocèſe de Lyon, ſiège d'une Châtellenie ſous le bailliag de Trevoux. Son ſéjour eſt fort agréable tant par la proximité de la rivière de Chalaronne, que par la beauté d ſes environs. On y compte au moins 500 habitans. Ell avoit autrefois un château qui étoit eſtimé très-fort; il eſ aujourd'hui démoli.

Il y a dans cette ville une paroiſſe ſous l'invocation d ſainte Marie-Magdelaine, un couvent d'Urſulines, & un collége fondé par Mlle. de Montpenſier en 1680 pour toute la principauté de Dombes. Ce collége eſt régi par un principal & par pluſieurs autres prêtres aggrégés en corps de communauté, pour y enſeigner les humanités, la Rhétorique, la Philoſophie, les Mathématiques & la Théologie.

A un quart de lieue de cette ville eſt le lieu appellé *Port-de-Toiſſey*, où il y a une centaine d'habitans. Comme il eſt ſitué à la chûte de la rivière de Chalaronne dans la

Saône, c'eſt-là que les habitans de la ville paſſent la Saône & font leur embarquement des marchandiſes dont ils peuvent commercer le long de cette rivière.

TONNAY-BOUTONNE, ville de Saintonge, diocèſe de Saintes, élection de ſaint Jean d'Angely, ſituée ſur la rivière de Boutonne, à trois lieues au couchant de ſaint Jean d'Angely, & à la même diſtance au levant de Tonnay-Charente. On y compte 5 à 600 habitans.

TONNAY-CHARENTE, ville ancienne & aſſez conſidérable de Saintonge, diocèſe de Saintes, élection de S. Jean d'Angely, ſur la Charente, à une lieue au-deſſus de Rochefort, à 3 au couchant de Tonnay-Boutonne, & à 6 de Saintes & de ſaint Jean d'Angely. On y compte 2200 habitans. Il y a encore de grands magazins du côté du port où les Vaiſſeaux du Roi ſe retiroient avant l'établiſſement du port de Rochefort; ils ſervent quelquefois, au défaut de ceux de Rochefort. La ſeigneurie de Tonnay-Charente avec ſon château qui vaut douze mille livres de rentes, appartient à la maiſon de Rochechouart, dont le duc de Mortemar eſt le chef, & ſon fils porte le nom de prince de Tonnay-Charente.

Il y a dans cette ville une abbaye commendataire d'hommes, ordre de ſaint Benoît, ſous le titre de ſainte Marie & de ſaint Hippolyte, dont la menſe abbatiale n'eſt que de 15 à 1600 livres de revenu: elle n'eſt point taxée.

TONNEINS, petite ville de l'Agenois, au gouvernement général de Guienne & Gaſcogne, ſituée ſur la Garonne, à 5 lieues au-deſſus d'Agen, au couchant d'été, & à une demi-lieue au-deſſous de l'embouchure du Lot dans la Garonne; diocèſe & élection d'Agen, parlement & intendance de Bordeaux.

Cette ville eſt fort longue formée par deux bourgs, preſque joints enſemble, & qui ont environ trois mille cinq cens habitans. Il eſt le chef-lieu du duché pairie de la Vauguyon, érigé par lettres patentes en 1758, enregiſtrées au parlement la même année, en faveur d'Antoine-Paul-Jacques de Quelen, comte de la Vauguyon, gouverneur des enfans de France. Les environs produiſent beaucoup de tabac, dont il y a une manufacture à Tonneins.

**TONNERRE**, ville avec titre de comté dans le Sénonois, au gouvernement général de la Champagne, diocèſe de Langres, parlement & intendance de Paris, chef-lieu d'une élection. Cette ville eſt ſituée à environ 14 lieues au midi de Troyes, à 6 au levant d'hiver de ſaint Florentin, à 15 au même point de Sens & à environ 44 de Paris. Elle eſt fermée par une vieille muraille fort negligée & flanquée de quelques tours rondes à l'antique. On y compte environ 4480 habitans. C'eſt un gouvernement de place; le ſiège d'un bailliage ſeigneurial, régi par la coutume de Sens, d'une grurie ſeigneuriale, & d'une Maréchauſſée: il y a auſſi un grenier à ſel. La terre & Seigneurie de Tonnerre appartient aujourd'hui aux deſcendans du marquis de Louvoy le Tellier, ſécrétaire d'Etat & miniſtre de la guerre ſous le feu roi Louis XIV.

Cette ville a deux Paroiſſes; l'une eſt une égliſe collégiale dédiée à ſaint Pierre; l'autre, qui eſt la plus conſidérable eſt dédiée à Notre-Dame. Cette égliſe préſente un beau frontiſpice orné de trois ordres d'architecture l'un ſur l'autre, & terminé par un fronton fort élevé: à côté eſt une très-haute tour quarrée, ſur la plate forme de laquelle on peut ſe promener, à la faveur d'une baluſtrade qui regne à l'entour. La petite coupe ronde, qui s'éléve de l'autre côté de l'égliſe, eſt encore aſſez ornée d'architecture.

Il y a de plus une abbaye de l'ordre de ſaint Benoît, ſous l'invocation de ſaint Michel, fondée en 980 par le comte Milon, Seigneur du lieu: le corps de ſaint Thierri, que la ville a pris pour Patron, y eſt précieuſement conſervé. Tonnerre a auſſi un couvent de Minimes, un monaſtère d'Urſulines, & un célébre Hopital, qui avoit autrefois ſervi de Palais aux comtes de Tonnerre.

Dans un des fauxbourgs de cette ville, on voit ſortir au pied d'un rocher une fontaine ſi abondante, qu'à vingt toiſes de-là on la paſſe ſur un pont de pierre de deux arches, & qu'un peu plus loin elle ſuffit pour fournir de l'eau à pluſieurs moulins conſidérables.

L'élection de Tonnerre eſt partagée pour les aides en trois départemens, celui de Tonnerre, celui d'Auxerre & celui de Chablis. Son principal commerce conſiſte en vins.

on en recueille, année commune, trente mille muids, dans le ſeul département de Tonnerre.

Cette ville eſt la patrie de ſaint Ebbes ou Ebbon, évêque de Sens & auparavant gouverneur de Tonnerre.

TONTINES, (les) ſont des rentes viagères créées par le roi ſur l'hôtel de ville de Paris, & ſur un denier plus ou moins fort ſelon l'âge des rentiers. A la mort de chaque rentier, la rente dont il jouiſſoit, accroît aux rentiers de ſa claſſe; mais il y a quelques tontines où le roi profite de la moitié de la rente, & les rentiers ſurvivans n'ont entr'eux que l'autre moitié.

Il y a huit ſyndics établis pour les opérations à faire dans les tontines: & ce ſont les payeurs des rentes ſur l'hôtel de ville qui paient les tontines; chacun d'eux eſt chargé du paiement de telle ou telle tontine, & d'un certain nombre de claſſes.

On imprime tous les ans au mois de janvier deux liſtes par leſquelles tout rentiers peut connoître l'accroiſſement de chaque action des tontines, & on imprime auſſi des liſtes particulières des rentiers décédés pendant l'année.

TORIGNY, bourg avec titre de comté, dans la baſſe Normandie, ſur un ruiſſeau, à une lieue de la rive gauche de la Vire, au Beſſin proprement dit, ſur la frontière du Bocage: diocèſe de Bayeux, parlement de Rouen, intendancé de Caen, chef-lieu d'une ſergenterie de l'élection de ſaint Lô, & ſiège d'un bailliage & d'une haute juſtice. On y compte environ 1600 habitans. Ce bourg a deux paroiſſes, ſaint Amant & Notre-Dame de ſaint Laurent. Il y a un château qui eſt un de plus magnifiques du Royaume, bien orné & meublé: il en réléve plus de ſoixante fiefs nobles. Torigny a auſſi une abbaye d'hommes Ordre de Cîteaux, filiation d'Aulnet, fondée en 1307, par un archidiacre d'Avranches, au lieu appellé Fabrits. Elle a reçu la reforme & vaut de 3 à 4000 livres à ſon abbé. Il y a de plus un prieuré électif de filles, ordre & filiation de Cîteaux, & un Hôpital. Il s'y tient un marché par ſemaine & quatre foires par an. Les habitans jouiſſent du droit de bourgeoiſie. Cette ville eſt la patrie de François de Calieres de l'académie françoiſe, & connu par ſes négociations: il mourut en 1717.

**TORONET** *ou* **THORONET**, abbaye commendataire d'hommes, ſituée à une lieue & demie de Lorgues, au diocèſe de Frejus, dans la baſſe Provence : elle vaut de 5 à 6000 livres à ſon prélat, qui paie 400 florins à la cour de Rome pour ſes bulles.

**TOTES**, bourg du pays de Caux, dans la haute Normandie, ſur la route de Rouen à Dieppe, à 6 lieues au midi de cette dernière, & à 5 au nord de la première ; diocèſe, parlement & intendance de Rouen, élection d'Arques, ſergenterie de Bacqueville. On y compte 300 habitans. Il s'y tient un marché.

**TOUARS**, *voyez* Thouars.

**TOUCQUES**, gros bourg du Lieuvin, dans la haute Normandie, près la rive droite de la rivière du même nom, à une lieue de ſon embouchure dans la mer, à 2 au nord de Pont-l'Evêque, & à 3 petites au couchant d'hiver de Honfleur, ſur la frontière orientale du pays d'Auge ; diocèſe de Lizieux, parlement & intendance de Rouen ; chef-lieu d'une ſergenterie de l'élection de Pont-l'Evêque, & ſiège d'une amirauté. On y compte 700 habitans.

Ce bourg eſt diviſé en deux communautés ou paroiſſes : celle de ſaint Thomas & celle de ſaint Pierre. Il a un petit port à l'embouchure de la Toucques. Les barques y chargent du bétail, du bois & du cidre. Ce bourg a un marché conſidérable. Il y a un château, qui a un gouverneur C'eſt l'évêque de Lizieux qui eſt ſeigneur de Toucques & qui nomme à ſes deux cures.

**TOUE** (la), petite rivière du Poitou : elle prend ſ ſource à peu-près au centre de cette province, au ſeptentrion de Niort, coule vers le Saumurois, paſſe à Airvaut Thouars, Montreuil-Bellay & ſe jette dans la Loire, a deſſous de Saumur, aprés un cours de 18 à 20 lieues.

**TOUILLON**, village de la Franche-Comté, du bailliag & de la recette de Pontarlier, dans un vallon extrêmemen ſerré, ſitué entre le village des hôpitaux-neufs & le ch teau de Joux, à un bonne lieue de Pontarlier. Ce li n'a par lui-même rien de recommandable ; mais la fo taine qui va de cet endroit à Pontarlier eſt ſi curieuſe, q les lecteurs ſeront bien-aiſe de trouver ici la deſcription qu'en a faite M. Corvoiſier habile médecin de ce Pays.

Cette fontaine, qui fait un flux & reflux ſenſible & réglé, naît dans un lieu pierreux, & comme elle jette par deux endroits ſéparés, elle ſe fait deux baſſins, dont la figure lui a fait donner le nom de fontaine ronde. Dans le premier qui eſt le plus élevé, & qui a environ 7 pas de longueur, ſur 6 de largeur, le flux & le reflux de la fontaine paroît davantage, & il ſemble qu'une pierre aiguë qui eſt au milieu, y ſoit miſe exprès pour mieux faire remarquer le mouvemens de l'eau, lorſqu'elle monte & qu'elle deſcend. Quand le flux commence, on entend au-dedans de la fontaine comme un bouillonnement, & l'on voit ſortir l'eau de tous côtés, qui formant pluſieurs petites boules, s'éléve toujours peu-à-peu juſqu'à la hauteur d'un grand pied. Alors étant repandue dans toute la capacité du premier baſſin, elle regorge un peu à côté du ſecond, où l'on voit de même qu'elle croît avec tant d'abondance, que ce regorgement des deux ſources, en s'uniſſant, fait un ruiſſeau conſidérable. Quand ce reflux ſe fait, l'eau deſcend petit-à-petit en auſſi peu de tems qu'elle monte. Le période du flux & du reflux dure en tout un peu moins d'un demi-quart d'heure, & le repos qui eſt entre les deux, ne dure qu'environ deux minutes. La deſcente de l'eau eſt ſi évidente, que la fontaine tarit preſque entiérement; cependant l'un des reflux eſt réguliérement toujours différent de l'autre, en ce que la fontaine tarit preſqu'entiérement une fois, & qu'une autrefois il reſte un peu plus d'eau dans le baſſin: ce qui continue toujours alternativement & à même proportion, ſans augmenter ni diminuer. Vers la fin du reflux, & lorſqu'il ne reſte preſque plus d'eau à rentrer, on entend un petit bruit. Quoiqu'on obſerve ces mouvemens réguliers dans le ſecond baſſin, le reflux y eſt beaucoup moindre, car il y reſte toujours aſſez d'eau pour entretenir le ruiſſeau qu'il produit. Dans le premier baſſin le flux & le reflux ſont beaucoup plus remarquables; & à moins que les eaux de la pluie ne le troublent, ou que les neiges fondues ne l'inondent, ils y paroiſſent toujours auſſi ſenſiblement qu'on l'a dit. Quoique l'eau de cette fontaine ſoit claire, fraîche, légére, il ſemble pourtant qu'elle laiſſe ſur la langue un petit goût de fer : elle teint auſſi les pierres du baſſin d'une couleur de rouille, & comme aux environs il y a beaucoup de mines de fer, il n'eſt pas étonnant qu'elle tienne un peu de ce métal. Au reſte on n'a pas jugé, après l'avoir peſée, diſtillée & éprouvée de toutes maniere, qu'elle pût être propre à aucun uſage de la médecine.

TOUL, ville épiſcopale, le chef-lieu du gouvernement-militaire de la province de Toulois, enclavée dans la Lorraine. Cette ville eſt ſituée ſur le bord de la Mozelle dans une plaine fertile, environnée pour la plus grande partie de côteaux qui produiſent de bons vins, à 4 lieues au couchant de Nancy, à 6 au midi de Pont-à-Mouſſon, à 7 au ſeptentrion de Neuf-Château, à 10 au même point de Metz, & à 67 de Paris ; au 23 degré 33 minutes de longitude. La route de Paris à Toul paſſe par *Meaux*, la *Ferté-Sous-Jouarre*, *Château-Thierry*, *Epernay*, *Chaâlons*, *Fraiſne*, *Bar-le-Duc*, *Ligny*, *Voye*, & de-là à Toul. On y compte de 8 à 9000 habitans. C'eſt un gouvernement de place, l'unique dans la dépendance du gouvernement-général du pays Toulois, le ſiège d'un bailliage & préſidial, le chef-lieu d'une recette particulière de la généralité de Metz. Il y a un corps de ville, un commiſſaire des guerres, ordonnateur, avec un adjoint, un ſubdélégué de l'intendance de Metz, un garde-général pour le département de Toul, dans le reſſort de la maîtriſe particulière des eaux & forêts de Metz, une réſidance de brigade de la maréchauſſée, ſous la lieutenance de Verdun, un beau corps de caſernes, arſenal & quelques pièce d'artilleries.

Toul étoit autre-fois la métropole des Leuquois, peuples des Gaules, célèbres dans l'antiquité par leur valeu & leur adreſſe à lancer des javelots, & par l'étendue & l fertilité du pays qu'ils habitoient.* Cette ville fut fortifi par Valentinien I, pour ſervir de boulevard contre les incurſions des peuples de la Germanie. Les murailles étoient de pierres taillées en forme de briques, avec trois cordons en terre cuite, dont la ſuperficie étoit dorée; elles étoient flanquées de 28 tours de 30 pieds de hauteur. Cette enceinte ne contenoit d'abord que les paroiſſes ſaint Jean & ſainte Genevieve; le bourg de ſaint Amand qui y étoit contigu, avoit ſes remparts particuliers. On y joignit en 1238 les paroiſſes de ſaint Aignant & ſaint Pierre: ces anciennes fortifications furent détruites en 1700. La ville fut fortifiée ſur les plans de M. de Vauban, & l'on forma une nouvelle enceinte, flanquée de 9 baſtions royaux; ce qui en a fait une place très régulière & beaucoup plus grande qu'elle n'étoit auparavant.

---

* Le pays des Leuquois étoit borné au ſeptentrion par le pays Me ſin ; au midi par le Baſſigny ou la province des Langrois ; au couchan par celle des Rémois, & au levant par les montagnes des Vôges.

Cette ville a fait partie du royaume de France, depuis Clovis, juſqu'à Charles le ſimple, qui la céda à Henri l'oiſeleur. Cet empereur en donna la ſouveraineté, ſous la mouvance de l'Empire, à ſaint Gauſelin, évêque de Toul, & à ſes ſucceſſeurs, par une charte de 928. Depuis ce temps les évêques de Toul ont été reconnus princes du Saint Empire. Dans les ſiècles poſtérieurs, les bourgeois de cette ville en partagèrent la ſouveraineté avec leurs évêques; ils furent convoqués & envoyèrent aux diettes de l'Empire, des députés qui prirent leur rang avec ceux des villes impériales. Ils firent des alliances avec les rois de France, les ducs de Lorraine & les princes voiſins. Cette ville ſe mit ſous la protection de la France en 1552; elle fut plus particulièrement réunie à la couronne par le traité de Cateau-Cambreſis, & définitivement par celui de Munſter en 1648.

La Mozelle coule près de ſes murailles & y reçoit le ruiſſeau d'Ingreſſin, qui, traverſant la ville y fait moudre pluſieurs moulins & fournit les eaux néceſſaires aux tanneurs & aux bouchers. Le roi a fait conſtruire ſur la Mozelle un très-beau pont, dont les extrêmités ſont terminées par des grandes chauſſées avec des voûtes d'eſpace en eſpace pour donner cours aux eaux qui inondent les prairies dans les débordemens.

La ſituation de cette ville ſur la Mozelle, & la communication qu'il eſt très-facile de faire de cette rivière

avec la Meuze, par un canal qui paſſeroit ſous les m
de cette ville, en feroit un des poſtes les plus avan
geux pour le commerce & pour le ſervice militaire. S
vant le projet propoſé par M. de Vauban, renouve
depuis par M. le comte de Treſſan, M. de Grandprey, &
Toul n'étant qu'à trois lieues de la Meuze, on feroit
canal de communication entre les deux rivières par
Vaux-de-l'âne. Le ruiſſeau d'Ingreſſin, qui ſe rend d
la Mozelle ſous les murs de Toul, & la petite rivière
Vaire, jointe aux eaux du ruiſſeau de Rigny-la-Sal
qui ſe rendent dans la Meuze à Pagney, fourniroient
eaux plus que ſuffiſantes pour le ſervice du canal.
moyen de cette communication on feroit paſſer ſur
Rhin, par la Mozelle, toutes les marchandiſes du Cl
montois, de la Chamgagne, de la Lorraine & du p
Toulois, les fers, les boulets, & tout ce qui ſe fabri
pour le ſervice du roi dans les forges de Sampigny
de Commercy; & par la Meuze on feroit paſſer en Fl
dre les bois des Vôges pour le ſervice de la marine,
bois de conſtruction, de chauffage, les vins, les grai
& toutes les marchandiſes des trois évêchés & de
Lorraine. En faiſant une autre communication de
Meuze à la rivière d'Aîne par la petite rivière de B
entre Donchery-le-chêne & Attigny, on communique
à la Seine par l'Oiſe, dans laquelle ſe jette la rivi
d'Aîne, & de la Seine à la mer. Ces communicatio
dont M. de Vauban a évalué la dépenſe à 292500 livr
mettroient les frontières & les provinces qu'arroſent
Meuze & la Mozelle, à même de prêter des ſecour
la capitale & aux autres provinces de l'intérieur
royaume.

On entre à Toul par trois portes; ſavoir, les po
de *France*, de *Lorraine* & de *Metz*.

La ville n'a que deux fauxbourgs, de *Saint-Epvr*
de *Saint-Manſuy*, ainſi appellés, de deux ancienne
célèbres abbayes royales qui y ſont ſituées. Les rues
la ville ſont en général entretenues d'un bel & bon p
Pluſieurs ſont aſſez larges & garnies de maiſons fort
pres: la place Dauphine eſt la plus belle de toutes
ſa grandeur & par les bâtimens qui la décorent. Elle

ſablée, plantée de beaux tilleuls, & forme une des deux promenades des habitans. L'autre promenade de la ville eſt formée par la plantation d'arbres ſur le boulevard qui entoure la ville : cette dernière eſt fort agréable.

L'évêché de Toul eſt ſuffragant de Trèves. On fixe à la fin du quatrième ſiècle l'époque de ſon érection, lorſque la religion fut établie dans le pays des Leuquois par ſaint Manſuy. L'égliſe que ce ſaint évêque forma, a été dans tous les temps une des plus illuſtres du royaume, par ſon étendue, la pureté de ſa foi, & par les grands hommes qu'elle a produits en tout genre. Entre les ſucceſſeurs de ſaint Manſuy, on en compte dix-ſept que l'égliſe honore d'un culte religieux, un ſouverain pontife, Léon IX, & pluſieurs cardinaux recommandables par leur ſcience & les ſervices qu'ils ont rendus. La célébrité des écoles de Toul, & l'accueil honorable qu'y recevoient les ſçavans, y fixèrent & y firent éclore les talens. C'eſt du ſein de cette égliſe que ſont ſortis ſaint Loup, le défenſeur de la grace contre les Semi-Pélagiens ; ſaint Waſt, le catéchiſte de Clovis ; Adéodat, le fléau des Monotelytes ; Vincent de Lerins, le cardinal Humbert, &c.

Le diocèſe de Toul eſt diviſé en ſix archidiaconés, contenant 26 doyennés. Il a 38 lieues de longueur du ſeptentrion au midi, & 22 dans ſa plus grande largeur ; on y compte 33 villes & plus de 1500 villages ou hameaux. Les paroiſſes du comté de Champagne & du Barrois, reſſortiſſent au parlement de Paris ; celles du comté de Toul au parlement de Metz, & celles de Lorraine & du Barrois non mouvant, à la cour ſouveraine de Nancy.

Les évêques de Toul ont la qualité de doyen des évêques de la province de Trèves, c'eſt pourquoi ils conſacrent l'archevêque de Trèves, & les évêques de Metz & de Verdun quand le métropolitain eſt empêché : ils ont le droit de porter l'ornement appellé *ſurhumeral*, à peu près ſemblable au pallium. Ils ont joui des privilèges, prérogatives & honneurs des princes du Saint-Empire & comtes de Toul, depuis la conceſſion qui en a été faite par Henri l'Oiſeleur. Leur revenu eſt d'environ 5000 livres, depuis les réunions qui ont été faites de pluſieu abbayes à ce ſiège : la taxe en cour de Rome eſt de 250 florins. On compte 90 évêques de ce ſiège.

Le palais épiſcopal bâti par le prédéceſſeur du préla actuel, Claude Drouas de Bouſſey, introniſé le 5 jui 1754, eſt magnifique & très-vaſte.

La juriſdiction eccléſiaſtique de l'égliſe de Toul eſt diviſée en deux officialités, dont l'une eſt pour la parti du Barrois reſſortiſſant au parlement de Paris.

La chambre eccléſiaſtique, pour l'adminiſtration économique du diocèſe, eſt compoſée de l'évêque, préſident-né, du grand doyen de la cathédrale, député d chapitre, d'un député des abbés & de trois autres députés, qui ſont ceux des collégiales, des curés & de réguliers, d'un receveur du clergé & ſecrétaire de l chambre.

Pour la partie du diocèſe ſituée en Lorraine, il y a auſſi quatre députés ; ſavoir, pour les abbés, les chapitres, les curés, les réguliers, un receveur & ſecrétaire de la chambre, un ſyndic du clergé & un greffier des inſinuations.

L'égliſe cathédrale eſt ſous l'invocation de S. Etienne. Elle a été brûlée trois fois avant l'épiſcopat de S. Gerard au dixième ſiècle : ce ſaint évêque jetta les fondemens de celle que l'on voit aujourd'hui. Pibon, l'un de ſes ſucceſſeurs, y fit ajouter deux collatérales qui ne ſubſiſtent plus. Le portail que l'on peut regarder comme le dernier chef-d'œuvre de l'architecture gothique, fut achevé en 1496, ſur les deſſins de Jacquemin de Commercy, par les libéralités & les ſoins d'Hector d'Ailly, évêque de Toul, & d'Alberic de Briet, grand archidiacre. La face du portail a 130 pieds de longueur, ſur 227 pieds de hauteur. Eugène III fit la dédicace de cette égliſe en 1149, aſſiſté de 18 cardinaux, de l'archevêque de Trèves & de trois autres évêques. Tout l'edifice eſt en général beau & l'intérieur en eſt fort orné.

Le chapitre de la cathédrale eſt compoſé de 38 bénéficiers tant chanoines que dignitaires, ſans compter quelques chanoines honoraires.

Les dignitaires, preſque tous en même temps chanoi res, ſont un grand doyen, un grand archidiacre; les cinq archidiacres de Port, Vitel, Rinel, des Vôges & de Ligny, le grand chantre, le tréſorier & l'écolâtre.

Le bas chœur eſt compoſé de dix vicaires, d'un maître de muſique, de dix muſiciens & huit enfans de chœur.

Le grand doyen eſt à la nomination du roi; le grand archidiacre à celle du chapitre de Saint-Gengoulf, à la charge d'élire un chanoine de la cathédrale, les cinq archidiaconés ſont à la nomination de l'évêque. Les autres dignités & les canonicats ſont à la nomination du roi pendant les ſix premiers mois de l'année, ſuivant le concordat Germanique, & à celle du chapitre pendant les ſix derniers mois. Ces bénéfices peuvent valoir 1800 livres, année commune; ceux des dignités vont à 1000 écus.

Le grand archidiaconé eſt uni à la prévôté du chapitre de Saint-Gengoulf. Cette collégiale fut fondée à Toul, vers la fin du dixième ſiècle, par ſaint Gerard, évêque de cette ville. Ce prélat avoit d'abord deſtiné les biens de cette fondation à une abbaye de filles de l'ordre de ſaint Benoît; mais ces religieuſes s'étant relâchées de l'obſervance de leur règle, il leur ſubſtitua des chanoines. Leur égliſe fut brûlée ſous le pontificat de Léon IX, par l'armée d'Eude, comte de Champagne, qui faiſoit le ſiège de Toul. Udon, évêque de cette ville, la répara en 1065; il rappella les chanoines diſperſés, & leur fit reſtituer les biens qui avoient été uſurpés. Il fonda de nouvelles prébendes, & unit à la grande prévôté le grand archidiaconé du chapitre de la cathédrale, afin que le prévôt laiſſât aux chanoines la jouiſſance des biens qu'il leur avoit donnés; il leur accorda auſſi des privilèges & de grandes exemptions. L'empereur Henri IV confirma ces conceſſions par un diplôme de la même année 1065. Cette égliſe n'ayant point été aggrégée au concordat Germanique, eſt régie par les règles de chancellerie. Son chapitre eſt compoſé du *grand prévôt* & de 15 chanoines, dont un eſt *doyen*, un ſecond *official-capitulaire* & un troiſième *promoteur-capitulaire*.

Le bas chœur eſt compoſé d'un ſacriſtain, de deux prêtres habitués, trois chantres, & quatre enfans de chœur.

Les dignités & canonicats ſont à la nomination de l'Évêque. Ces bénéfices peuvent faire l'objet de 8 à 900 livr de rente. L'égliſe de ſaint Gengoulf eſt belle, & ſi ell n'a pas l'étendue de la plûpart des belles cathédrales elle en a du moins tout l'agrément de la forme.

Outre les deux chapitres dont nous venons de parler Toul a trois abbayes royales d'hommes ; l'une ſous l vocable de *ſaint Léon* dans la ville, & les autres dan les fauxbourgs de *ſaint Epvre* & *ſaint Manſuy*, auxquel elles donnent le nom.

L'abbaye royale de *Saint-Léon* eſt en commende & occupée par des chanoines réguliers de ſaint Auguſtin de la réforme du bienheureux Fourier. Elle fut fondée hors des murs de la ville, dans le onzième ſiècle, pa l'Utolphe, doyen de la cathédrale de Toul, aidé de libéralités de Hugues, comte de Vaudemont : ce n'étoi alors qu'une ſimple communauté de religieux. Pibon évêque de Toul, l'érigea en abbaye, en 1094, ſous l'invocation de ſaint Léon. Les hoſtilités commiſes dans l Toulois, en 1403 par les troupes de Charles, duc d Lorraine, obligèrent les religieux de ſe retirer dans la ville où le chapitre de la collégiale de ſaint Gengoulf leu abandonna l'égliſe paroiſſiale de ſaint Aignan, qu'ils deſſervent depuis ce temps. Cette abbaye vaut 4 à 5000 liv de rente à ſon prélat : elle n'eſt point taxée. C'eſt le prieu de la communauté qui eſt curé. Ces religieux tiennen un collège où l'on enſeigne depuis la Sixième juſqu'à l Rhétorique incluſivement.

L'abbaye royale de *Saint-Epvre* fut fondée, au ſixièm ſiècle, par ſaint Epvre, évêque de Toul, dans un de fauxbourgs de cette ville, auquel elle a donné ſon nom Alband, ſon ſucceſſeur, y mit des clercs ou chanoines ils furent remplacés ſucceſſivement par des religieux d ſaint Colomban & de ſaint Benoît : ceux qui l'occupen aujourd'hui ſont de la congrégation de ſaint Vannes & d ſaint Hidulphe ; elle vaut 29 à 30000 livres de rente à ſon abbé, qui eſt ordinairement un grand ſeigneur ; la taxe pour la cour de Rome n'eſt que de 130 florins.

L'abbaye royale de *Saint-Manſuy* n'étoit dans ſon origine que l'oratoire dans lequel les reliques de ce ſain étoient dépoſées ; ce fut Gerard, évêque de Toul, qui, ſur la fin du dixième ſiècle, l'érigea en abbaye, du conſentement de l'empereur Othon I : elle fut brûlée pendant le ſiège de Toul, par le comte de Champagne dans le onzième ſiècle, & pendant la guerre contre les avanturiers en 1378, & enfin détruite par ordre de M. Monturlot, gouverneur de Toul, dans la crainte que Charles-Quint n'en fît une place d'armes lors du ſiège qu'il vouloit faire de cette ville ; cette abbaye fut reconſtruite, dans le faubourg auquel elle donne ſon nom, par M. de Porcelet, évêque de la même ville, & abbé commendataire, qui y introduiſit la réforme de la congrégation de ſaint Vannes : elle vaut environ 25000 livres à ſon abbé, qui paie 233 florins un tiers à la cour de Rome pour ſes bulles.

Outre la paroiſſe de *Saint-Aignan*, dont nous avons déja parlé, & qui eſt deſſervie par un chanoine régulier, à la nomination du général de l'ordre depuis 1403, que le chapitre de Saint-Gengoulf l'a cédée à l'abbaye de Saint-Léon, on compte trois autres paroiſſes dans la ville de Toul, *Saint-Jean*, *Sainte-Geneviève*, *Saint-Amand*, *Saint-Maximin* dans le fauxbourg S. Epvre, & *Saint-Pierre* dans celui de S. Manſuy.

La cure de Saint-Jean eſt à la nomination du chapitre de la cathédrale : c'eſt un doyenné du grand archidiaconé.

Celle de Sainte-Geneviève eſt auſſi à la nomination du chapitre de la cathédrale.

Comme la paroiſſe de Saint-Amand eſt unie au ſéminaire de la miſſion, dirigé par les prêtres de cette congrégation, elle eſt deſſervie par un prêtre de la même congrégation, autrement dit Lazariſte.

La cure de Saint-Maximin eſt à la nomination de l'abbé de Saint-Epvre, & celle de Saint-Pierre à la nomination de l'abbé de Saint-Manſuy.

Outre la communauté des Lazariſtes qui dirigent le ſéminaire, il y a à Toul des Capucins, des Cordeliers, des Dominicains ; quatre communautés de religieuſes ; ſavoir, les religieuſes du grand ordre de ſaint Dominique, celles du Tiers-ordre, les Bénédictines du Saint-

Sacrement, & les religieuſes de la congrégation de ſaint Auguſtin; & deux hôpitaux, Saint-Charles & la Maiſon-Dieu.

Les *Capucins* furent établis dans le faubourg de Saint-Manſuy, en 1602, par M. de Porcelet, évêque de Toul.

Le monaſtère des *Cordeliers* fut fondé vers l'an 1270, par Gilles de Sorcy, évêque de Toul : cette maiſon fut depuis augmentée par les libéralités de MM. de Lenoncourt; & de pluſieurs chanoines de Toul.

Les religieux de l'ordre de *ſaint Dominique* furent établis vers l'an 1245 : Roger de Marſey, évêque de Toul, Fréderic IV, duc de Lorraine, & Némeric Barat, maître-échevin, furent les premiers fondateurs de cette maiſon.

Les religieuſes, du grand ordre de *ſaint Dominique*. furent établies en 1621 par les libéralités de la maiſon de Baillivi, de M. Gaudon, chanoine de la cathédrale & autres perſonnes charitables.

Les *Dominicaines du Tiers-ordre* furent établies en 1634; leur égliſe eſt ornée de pluſieurs tableaux originaux des plus grands peintres Flamands.

Le monaſtère des *religieuſes Bénédictines* de l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, a été fondé en 1664 par madame de Château-vieux.

Les *religieuſes de la congrégation* ſuivent la règle de ſaint Auguſtin, ſous les conſtitutions du bienheureux P. Fourier, leur inſtituteur : elles ont été établies à Toul, en 1634. Elles enſeignent gratuitement les jeunes filles, & prennent des penſionnaires.

L'hôpital *Saint-Charles*, autrement dit des bourgeois pour vieux & infirmes, a été bâti, en 1725, moyennant les libéralités de M. Bégon, évêque de Toul, & de pluſieurs autres perſonnes charitables; on affecta pour ſa dotation les biens de l'ancien hôpital du Saint-Eſprit, & de la léproſerie de Valcour, qui avoient été unis à l'aumônerie de Saint-Epvre, & qui furent liquidés à une rente annuelle de 1500 livres. Cet hôpital eſt deſſervi par des ſœurs de ſaint Charles, ſous la direction du bureau établi conformément à l'édit de 1698. Il a pour directeurs ſpirituels des chanoines réguliers de S. Léon.

Saint Gerard, évêque de Toul, fonda la *Maiſon-Dieu* ſur la fin du dixième ſiècle ; l'adminiſtration en appartient au chapitre de la cathédrale : c'eſt un aſyle pour les pauvres des terres de ce chapitre & pour le tiers des enfans trouvés. Cet hôpital eſt deſſervi, quant au ſpirituel, par quatre prêtres prébendés : les ſœurs de Saint-Charles ſont chargées du ſoin des pauvres, ſous la direction de deux chanoines de la cathédrale.

Outre ces deux maiſons de ſecours, il y a à Toul un hôpital militaire, dirigé pour le ſpirituel par les prêtres de la Miſſion.

Le ſéminaire de Toul étoit dans ſon origine un hôpital, fondé en 1238 par Némeric Barat, maître-échevin : l'adminiſtration en avoit été confiée à des religieux Saxons, appellés peres du Saint Eſprit ; mais le relâchement s'étant introduit dans cette maiſon, les religieux furent contraints d'en ſortir, en 1635, & leurs biens affectés à la fondation d'un ſéminaire : M. Duſauſſay, évêque de Toul, les donna à la congrégation de la Miſſion, en 1657. M. de Fieux, ſon ſucceſſeur, établit le ſéminaire en 1677, & contribua à la conſtruction des bâtimens : M. de Biſſy, qui lui ſuccéda, en augmenta les revenus par l'union des manſes des chapitres de Liverdun & de Brixey. Quatre Miſſionnaires ſont continuellement occupés à faire des miſſions aux peuples de la campagne. On enſeigne dans ce ſéminaire la Philoſophie & la Théologie : il eſt toujours fort nombreux, attendu le grand nombre d'eccléſiaſtiques qu'exige la direction ſpirituelle d'un diocèſe de cette étendue.

M. Bégon établit en 1738 un petit ſéminaire en faveur des étrangers que la célébrité des profeſſeurs attiroit à Toul : il y a un grand nombre de places gratuites dans ce ſéminaire, leſquelles ſe donnent au mérite reconnu dans un concours : madame la ducheſſe de Guiſe en a fondé pluſieurs en faveur des gentilshommes Lorrains, hors d'état de payer penſion.

Le bailliage de Toul a été créé par édit du mois d'août

1634, & le préſidial par celui du mois de février 1685 ces deux tribunaux unis ſont régis par les uſages locaux vérifiés & rédigés en exécution de la déclaration du ro du 24 fevrier 1741, & autoriſés par lettres-patentes du 30 ſeptembre 1747.

Toutes les communautés de ce bailliage ſont compriſe dans le diocèſe de Toul : ſa recette particulière comprend 89 communautés, & la ſubdélégation 68.

Quant à l'adminiſtration municipale de la ville de Toul, avant la réunion de cette ville à la France, le gouvernement en étoit partagé entre l'évêque & les magiſtrats. L'évêque, comme comte de Toul, jouiſſoit de tous les droits régaliens : il connoiſſoit en dernier reſſort, avec l'aſſiſtance de ſon conſeil, des appels des ſentences des magiſtrats & des bailliages de l'évêché, dans les affaires dont le capital n'excédoit pas 500 florins du Rhin; en ce dernier cas les affaires étoient portées par appel à la chambre impériale de Spire.

Le corps des magiſtrats étoit alors compoſé du maître-échevin, de dix juſticiers, & de vingt autres conſeillers; cinq des juſticiers étoient chefs de police. Le maître-échevin & les dix juſticiers avoient l'adminiſtration des affaires & des deniers publics : ils nommoient les officiers inférieurs, comme les bannerets, les gruyers, les commis aux logemens, &c.

La nomination du maître-échevin appartenoit à l'évêque : les dix juſticiers lui préſentoient à cet effet annuellement, le 23 avril, trois ſujets, entre leſquels il choiſiſſoit celui qu'il jugeoit à propos. Les dix juſticiers étoient tirés du nombre des conſeillers, & leur élection ſe faiſoit le premier octobre.

Cette forme d'adminiſtration fut conſidérablement changée par l'édit de 1634 : le parlement de Metz ayant été transferé à Toul depuis 1637, juſqu'en 1656, la juriſdiction des officiers municipaux fut reſtrainte à des bornes fort étroites.

Aujourd'hui, en conformité des édits & déclaration du roi, du mois de juin 1765, le bureau de l'hôtel-de-ville eſt compoſé d'un maire, quatre échevins, ſix conſeillers de ville, un ſyndic & un ſecrétaire-greffier.

La bourgeoiſie de cette ville eſt diviſée ſous 9 bannières ou quartiers. Son état-major eſt compoſé d'un gouverneur, d'un lieutenant de roi, commandant, d'un major & d'un aide-major. Cette ville a ordinairement pour garniſon un régiment d'infanterie de deux bataillons & un de cavalerie de quatre eſcadrons.

Cette ville a des tanneries, quelques fabriques de chapeaux & de bonneteries : on y fait auſſi des toiles. Son commerce eſt aſſez conſidérable en vins, il eſt moindre en bleds.

C'eſt la patrie de ſaint Loup, évêque de Troyes, & du célèbre Vincent de Lerins, ſon frère.

On trouve aux environs de Toul des gryphites, cornes d'Ammon cryſtalliſées, de grandes nacres de perle, des pectinites, buccins, entroques, épines de poiſſons, boucardes, culs de lampes, ourſins, madrepores, tubulaires, vis, moules, cames, cornets, os pétrifiés, bélemnites & autres foſſiles.

Le Toulois eſt arroſé par la Mozelle & par la Meuze : il confine au midi avec la Champagne, & ſe trouve enclavé dans la Lorraine de tous les autres côtés.

TOULON, ville, évêché ſuffragant d'Arles, port de la mer Méditerranée, dans la baſſe Provence, parlement & intendance d'Aix, bailliage & chef-lieu d'une recette, ſiège d'une ſénéchauſſée, d'une maréchauſſée & d'une amirauté ; à 16 lieues au levant d'hiver d'Aix, à 12 au même point de Marſeille, & à 177 de Paris ; ſous le 25 degré, 36 minutes, 10 ſecondes de longitude, & ſous le 43 degré, 7 minutes, 24 ſecondes de latitude. On y compte environ 4200 habitans.

Cette ville eſt dans une ſituation admirable : elle eſt expoſée au midi, & couverte du côté du nord par des montagnes élevées juſqu'aux nues ; ſon port eſt un des plus beaux, des plus vaſtes & des plus ſûrs du monde. C'eſt une aſſez grande ville, mais généralement très-mal-propre en beaucoup d'endroits : Le quartier neuf eſt aſſez bien bâti. La place eſt un quarré long, bordé d'arbres, & les gardes de la marine y font l'exercice. Dans une des rues de la ville il y a une allée d'arbres qui forment une eſpèce de cours. L'hôtel-de-ville eſt dans le vieux quartier, & ſa principale entrée eſt ſur le quai, qui regne long du port : ce bâtiment n'eſt remarquable que p deux beaux termes de pierre, qui ſont aux côtés de grande porte ; ils paroiſſent ſoutenir un balcon, & r ſemblent à deux hommes dont la figure avoit déplu ſculpteur : c'eſt l'ouvrage du fameux *Pierre Puget*, & a fait l'admiration du cavalier Bernin.

Le parc ou l'arſenal eſt à une des extrémités du qua il eſt compoſé de tous les lieux néceſſaires pour la con truction & l'armement des vaiſſeaux. La corderie d' bord eſt un endroit qui étonne par ſa longueur ; elle e à perte de vue & toute voûtée : on y fait les cables, l'étage de deſſus eſt rempli d'une infinité d'ouvriers q préparent les chanvres & des filaſſes. Les écoles des gardes de la marine y ſont établies pour les faire travaille aux mathématiques, au deſſin, pour leur apprendre à faire des armes, à voltiger, & les appliquer aux autres exercices dont ils ont beſoin. La ſale d'armes eſt un grand magaſin, où ſe font les mouſquets, fuſils, piſtolets, hallebardes & autres armes néceſſaires aux armemens des vaiſſeaux. La Sainte-Barbe eſt un autre magaſin deſtiné pour tous les uſtenſiles des canoniers : l'artillerie y eſt auſſi dans un très-bel ordre. Les curieux vont encore voir les lieux où ſe fait la menuiſerie & la tonnellerie, où dans un lieu très-vaſte on leur montre un nombre infini de futailles pour embarquer les vivres & les boiſſons.

Delà on paſſe à côté dans un autre lieu, où on travaille à leur conſtruction, & où les maillets font un ſi grand bruit, qu'il eſt très-difficile de s'entendre parler. On paſſe enſuite au parc de l'artillerie, où l'on voit des canons en piles, comme on met des planches dans un chantier : on y voit auſſi un nombre infini de bombes, de grenades, de mortiers, de boulets à deux têtes & de différentes eſpèces, le tout rangé dans un ordre qu'on ne ſauroit aſſez admirer. Les ancres bordent tout le tour du canal, qui entoure le parc ; & on découvre delà au loin les cyclopes qui travaillent aux forges. La ſale des voiles eſt une pièce fort longue, & on s'y perd dans tout ce qu'on voit à la fois : on y trouve tout ce qui eſt néceſſaire à un vaiſſeau. On y voit une infinité d'ouvriers, occupés chacun à ſa beſogne. En montant au-deſſus de la ſale des voiles, on entre dans un endroit, où on poiſſe & goudronne les cables. La fonderie des canons mérite ſur-tout d'être vue : on y travaille à toutes les choſes néceſſaires pour fondre le métal, & mettre les moules en état de recevoir la matière. On peut auſſi voir en paſſant la boulangerie royale & les fours, & paſſer delà au chantier de conſtruction. Rien n'eſt ſi curieux & en même temps ſi étonnant que de voir lancer à l'eau quelque vaiſſeau, puiſqu'auſſitôt qu'on a ôté les étages qui ſont au-devant du vaiſſeau nouvellement conſtruit & qui l'arrêtent, on voit cette maſſe ſi énorme & ſi lourde partir comme d'elle-même avec une rapidité inconcevable & un bruit impétueux, comme ſi elle alloit s'enfoncer au fond de l'eau, & un inſtant après s'y tenir tranquille, comme ſi elle y avoit été conſtruite.

La baye de Toulon a de bons mouillages : elle eſt de l'autre côté du cap Sepet, environ 2 milles vers l'oueſt-nord-oueſt de la pointe du cap ; & au-dedans du cap il y a une petite calangue entre deux groſſes pointes, qu'on appelle ordinairement le *creux de Saint-George*, vis-à-vis duquel on mouille avec les galères par 8, 10, 12, 15 braſſes d'eau. Les vaiſſeaux du roi & autres mouillent un peu plus au large dans le lieu qu'on appelle ordinairement la *grande rade*.

Entre la pointe du cap Sepet & celle du creux Saint-George il y a une grande infirmerie, appellée l'hôpital de S. Louis ou S. Mandri ; & lorſqu'on va du cap Sepet & à S. George, ou à la grande rade, il faut prendre garde à une madrague qu'on met pendant l'été preſqu'à moitié chemin, vis-à-vis d'une groſſe pointe.

A environ une demi-lieue au nord-oueſt de la pointe de S. George eſt une grande tour ronde, revêtue & armée de canons, & ſituée ſur le bord de la mer : on l'appelle la *tour de Balaquier*. Entre les deux il y a un enfoncement, dans lequel eſt le Lazaret ou l'infirmerie : ce ſont des terres baſſes, bordées de grandes plages de ſable, où les vaiſſeaux mouillent ordinairement en temps de contagion pour faire quarantaine.

A environ 360 toiſes au nord-quart de nord-eſt de la tour de Balaquier, il y a une autre grande tour quarrée, revêtue d'une fauſſe braye, & ſituée ſur le bord de la mer : on lui donne le nom de *tour d'Eguillette*. On peut mouiller entre ces deux tours à diſcrétion, par 4, 5 à 6 braſſes d'eau.

A l'eſt de la tour de l'Eguillette environ 560 toiſes, il y a encore une autre tour ſur le bord de la mer, qu'on appelle la *Grande-Tour*. Elle eſt auſſi revêtue d'une fauſſe braye. Toutes ces tours ſont très-bien armées : elles défendent généralement toutes les rades de la baye & les approches de Toulon. Celles de la Grande-Tour ſont dangereuſes, à cauſe des bas fonds qui ſe trouvent auprès. De l'autre côté de ces deux dernières tours, en allant vers le nord : il y a encore un grand enfoncement, & du côté de la grande tour à environ un mille & demi eſt la ville de Toulon.

Au couchant de la ville de Toulon, à environ quatre milles, il y a un grand enfoncement, au fond duquel eſt un grand village nommé *la Seine*, ſitué ſur le bord de la mer, devant lequel il y a des bas-fonds vaſeux avec de grands herbiers.

A environ un quart de lieue de la grande tour eſt le *fort des Vignettes* : c'eſt une eſpèce de tour ou ras d'eau qu'on y a fait nouvellement : elle eſt défendue par une batterie du côté de l'eſt.

Au nord du cap Sepet, à environ 4 ou 5 milles eſt la pointe de Sainte-Marguerite, qui eſt très-eſcarpée : on voit ſur le haut une égliſe avec quelques maiſons auprès. La côte eſt haute & fort eſcarpée entre la grande tour & cette pointe : on y voit 3 à 4 batteries de canons & de mortiers. Enfin à 3 ou 4 milles vers le ſud-eſt de la pointe de Sainte-Marguerite il y a une groſſe pointe qu'on appelle *Querqueragne*, formant du côté du nord-oueſt une petite anſe de ſable, où en cas de néceſſité on peut mouiller avec des galères dans 5 à 6 braſſes d'eau, fond d'herbe vaſeux. La pointe de Querqueragne termine la baye de Toulon de ce côté-là.

Le port de Toulon eſt un des plus connus & des plu aſſurés de la Méditerranée ; il eſt deſtiné particulièr ment aux vaiſſeaux de guerre : on y diſtingue mêm

de

deux différens ports, le vieux & le nouveau, qui ont de la communication l'un à l'autre, étant partagés par une groſſe jettée de pierres. Les vaiſſeaux de roi ſont ordinairement dans l'un ou l'autre port qui ſe ferment le ſoir à la chaîne ; mais lorſqu'ils arment, ils viennent mouiller à la petite rade proche de la côte de l'eſt dans un endroit appellé le *Morillon*. Ce port eſt en même temps un des plus ſpatieux, ayant 9000 pas de tour. Son entrée eſt défendue par pluſieurs forts, & ces ouvrages ont été augmentés depuis que la Provence fut envahie en 1707, par une grande armée ennemie, commandée par Victor-Amédée II, duc de Savoie, & ſoutenue par une flotte formidable. Toulon eut cependant le bonheur de réſiſter à tant de forces combinées pour l'attaquer. On a ajouté depuis de nouvelles fortifications aux anciennes, & même une citadelle. On entre d'abord dans une grande rade, la plus ſûre qu'il y ait, & dont l'entrée eſt défendue par un grand nombre de batteries & de forts, & ſur-tout par une groſſe tour qui eſt le fort le plus conſidérable : le port ſe trouve à une des extrémités de cette rade, & ſon entrée eſt ſi étroite que les vaiſſeaux ne peuvent y entrer que l'un après l'autre : cette rade eſt défendue par pluſieurs bonnes batteries revêtues, & bien munies de canons. Au fond de ce golfe eſt la ville, qui embraſſe le port & le couvre du côté de la terre.

On voit quelquefois ſur ce port un ſpectacle aſſez amuſant, qu'on appelle le *Targue ;* c'eſt une eſpèce de joute. On arme pluſieurs bâtimens, ſur leſquels on met horiſontalement une planche large de 9 à 10 pouces, & d'environ 4 pieds de ſaillie. Le champion qui doit jouter, eſt debout ſur l'extrêmité de cette planche & en caleçon, tenant de la main droite une lance ſans pointe, & de la gauche une eſpèce de bouclier nommé *Targue* qui donne le nom à ces joutes ; les bâtimens, ayant chacun leurs combattans, vont les uns contre les autres à force de rames & au bruit des trompettes ; ils ſe couvrent de leurs targues, & ſe préſentent leurs lances pour ſe culbuter : celui qui en renverſe le plus grand nombre ſans s'ébranler, remporte le prix.

La ville de Toulon a ſubi les mêmes révolutions que le reſte de la Provence. Elle fut ruinée par les Sarraſins vers le commencement du dixième ſiècle, & ne fut rétablie qu'après l'an 1000 par les vicomtes de Marſeille, qui en étoient ſeigneurs. Mais les Sarraſins, puiſſans par mer, reprirent Toulon deux fois, en 1176 & en 1197, ruinèrent de nouveau la ville, emmenèrent les habitans eſclaves en Barbarie. Les Marſeillois, après avoir acquis la vicomté de Marſeille, cédèrent à Charles I ce qui avoit appartenu à ces vicomtes, tant à Toulon qu'aux villes voiſines. Depuis ce temps-là Toulon ſe maintint, & s'accrut ſous la protection de ſes princes, les rois de Sicile & de Naples, pour lors comtes de Provence, comme les rois de France l'ont été depuis.

Il n'eſt pas queſtion de l'égliſe de Toulon, ni de ſon évêque, avant le milieu du cinquième ſiècle : on croit que S. Honoré ou Honorat fut le premier évêque de Toulon, depuis lequel on en compte ſoixante-ſix ; ſaint Cyprien, mort avant l'an 549, fut le troiſième ou quatrième, & il eſt ſecond titulaire ou patron de l'égliſe, après la Sainte Vierge. On honore encore un martyr de ce nom dans la même ville.

Le diocèſe de Toulon eſt d'une très-petite étendue, n'ayant dans ſon diocèſe que 28 paroiſſes dans le nombre deſquelles Six-fours & Cuers ſont collégiales depuis l'an 1650 : l'égliſe d'Hières l'eſt auſſi depuis 1572. Le prélat qui eſt à la tête de ce diocèſe jouit d'environ 15000 livres de rente, & la taxe pour ſes bulles eſt de 400 florins.

Le bâtiment de l'égliſe cathédrale, ſous l'invocation de Notre-Dame-de-Sede, n'eſt pas bien conſidérable ; mais la chapelle de Notre-Dame eſt un lieu de dévotion, qui y attire une grande affluence de peuple.

Le chapitre de la cathédrale eſt compoſé d'un prévôt, d'un archidiacre, d'un ſacriſtain, d'un capiſcol & de 8 chanoines, dont l'un eſt Théologal.

Les dignités ſont à la nomination de l'évêque ; les canonicats à la nomination alternative de l'évêque & du chapitre.

On ne connoît dans le diocèſe de Toulon qu'une ſeule abbaye de filles, de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1243 près du château d'Hières. Les troubles de la guerre l'ont enſuite fait transférer en l'égliſe de S. Etienne-du-Pont, qui eſt auſſi du diocèſe de Toulon, cette abbaye jouit de 9 à 10000 livres de revenu.

Il y a dans Toulon cinq couvens de religieux, ſavoir, des *Carmes déchauſſés*, des *Auguſtins réformés*, des *Dominicains*, des *Capucins* & des *Minimes*, ſans compter une maiſon des pères de la Mercy & une des pères de l'Oratoire; ces derniers ont la direction du collège. Il y a auſſi des Urſulines, des filles de la Viſitation, des filles de ſainte Claire & des Bernardines. Nous ne ſavons encore quelles ſont les nouvelles diſpoſitions que l'on a faites par rapport à la maiſon que les Jéſuites occupoient ci-devant dans le quartier neuf, & dans laquelle étoit établi le ſéminaire, ſous la direction de ces pères, qui ſervoient auſſi d'aumôniers ſur les vaiſſeaux: ſans doute qu'ils ſont bien remplacés.

Cette ville a été fort affligée de la peſte vers le mois de mars de l'année 1721.

Au reſte Toulon étant un gouvernement de place, du gouvernement militaire de Provence, le grand nombre d'officiers & de ſoldats de mer & de terre, qui rempliſſent cette ville, la rendent peu commode aux marchands: auſſi n'y en voit-on guère.

L'importance de la ville conſiſte moins en ſon commerce que dans les arſénaux qui s'y voient, & dans le nombre conſidérable de vaiſſeaux qui rempliſſent ſon port, & font paroître ce lieu comme une ville ou une forêt flottante, qui fait l'admiration de tous les étrangers. Cependant on fabrique dans Toulon des *Pinchinats* (étoffe de laine non croiſée, eſpèce de drap gros & fort,) aſſez eſtimés, & le territoire de cette ville rapporte des quantités prodigieuſes de câpres, dont il ſe fait un grand débit par toute l'Europe.

Toulon eſt la patrie de Louis Ferrand, avocat au parlement de Paris, & fort ſavant dans l'antiquité & dans les langues greques & orientales. Il naquit dans cette ville en 1645, & mourut à Paris en 1699: nous avons de lui pluſieurs ouvrages, entr'autres un gros commentaire ſur les pſeaumes,

**TOULON-EN-CHAROLOIS**, gros bourg du duch de Bourgogne dans le comté de Charolois, diocèſe d'Autun, parlement & intendance de Dijon, bailliage & recette de Charolles, eſt à 7 lieues d'Autun, à 4 de Montcenis & à 6 de Charolles, ſur la rivière d'Aroux, qui ſépare en cet endroit le Charollois de l'Autunois, & où l'on pêche des Saumons.

Toulon eſt la quatrième communauté qui députe aux états du Charolois : il a une paroiſſe dédiée à S. Jean, dont l'abbé de Cluny eſt collateur de la cure, & un prieuré de Bénédictines, ſous le vocable de Notre-Dame-de-Champenoux. Son dépôt & ſa chambre à ſel dépendent de Paray-le-Monial.

De l'autre côté de la rivière eſt un village de même nom que ce bourg, & qui y communique par le moyen d'un pont de treize arcades.

**TOULOUSAIN** (le), on entend communément ſous cette dénomination tout le pays que comprennent les diocèſes de Toulouſe & de Rieux ; & une partie de celui de Montauban, dans le haut Lenguedoc, ſous la dépendance du gouvernement général de cette province : c'eſt ce qui étoit reſté aux derniers comtes de Toulouſe après la guerre des Albigeois. Sa ville capitale eſt *Toulouſe* ; les autres villes ſont Rieux, Caſtel-Sarraſin & Griſolles. Sa principale rivière eſt la Garonne. C'eſt dans le Toulouſain que commence le canal royal de Languedoc. Ce pays eſt preſque tout en plaines, qui ſont belles, abondantes en bleds, & entrecoupées de rivières & de ruiſſeaux, qui forment de belles prairies. On y recueille auſſi des vins, mais qui ſe conſomment dans le pays, beaucoup de millet, & de paſtel. Cette dernière graine, qui eſt incomparablement plus belle que celle de l'indigo, ſert particulièrement pour la couleur bleue. *Voyez l'article* TOULOUS

**TOULOUSE**, une des plus anciennes, des plus grand & des plus belles villes de France, capitale du Langued & de la partie haute de cette province en particulier ſituée ſur la rive droite de la Garonne, un quart de lieu au-deſſus de ſon confluent avec le canal royal, dans le 2 degré 47 minutes 10 ſecondes de longitude, & ſous 43 degré 35 minutes 54 ſecondes de latitude. Elle eſt

30 lieues au levant d'hiver de Bordeaux, à 45 au couchant de Montpellier, à 15 au levant d'Auſch & à 152 de Paris.

Il y a une très-belle route qui traverſe la province, depuis cette ville juſqu'au pont Saint-Eſprit. La route de Paris à Toulouſe paſſe par *Lonjumeau*, *Linas*, *Arpajon*, *Eſtampes*, *Angerville*, *Thoury*, *Artenay*, *Orléans*, *la Ferté-Lovendal ou Senneterre*, *Nonan*, *Salbris*, *Vierſon*, *Vatan*, *Châteauroux*, *Argenton*, *Montroles*, *Limoges*, *Magnac*, *Uzerche*, *Donzenac*, *Brives*, *Creſſenzac*, *Souillac*, *Peyrac*, *Loupiac*, *Cahors*, *Caſtelnau de Montratier*, *Meulier* ou *Moliers*, *Montauban*, *Grizolles*, *Caſtelnau de Trecheſont*, & de-là à Toulouſe.

Cette ville a été ſucceſſivement le chef-lieu d'un royaume de même nom, d'un duché, d'un marquiſat, d'un comté & d'une vicomté. C'eſt aujourd'hui le ſiège d'un archevêché, d'un grand prieuré de Malthe de la langue de Provence, & connu ſous le nom de grand prieuré de Toulouſe: d'une cour de parlement, qui tient le ſecond rang parmi ceux du royaume, d'une des trois anciennes ſénéchauſſées de la province: d'un préſidial, d'une juriſdiction conſulaire, avec un bureau des finances, un hôtel des monnoies: c'eſt auſſi un gouvernement de place, le chef-lieu d'une généralité, dépendante de l'intendance de Montpellier, d'une recette particulière & le ſiège d'une chambre eccléſiaſtique.

Il y a de plus une lieutenance de la maréchauſſée, avec deux réſidences de brigade, un bureau pour les fermes à chaque porte de la ville & un autre pour la perception des octrois qui forment le patrimoine de Toulouſe.

L'ancienne viguerie de Toulouſe eſt unie à la ſénéchauſſée de la même ville par l'édit du mois d'avril 1749: ſa maîtriſe des eaux & forêts a été depuis long-temps transférée à Villemur. On n'y connoît point d'amirauté ni de juſtice royale non reſſortiſſante.

Toulouſe eſt la première ville du Languedoc qui a ſéance aux *Etats* de la province: elle députe tous les ans deux *capitouls*, dont l'un eſt avocat. Ils ſont les premiers opinants du tiers-état & n'ont qu'une voix délibérative; le capitoul de robe porte ordinairement la parole. Ces capi-

touls entrent chaque année au bureau des comptes d
états.

Onze lieux du diocèſe de Toulouſe deputent tour-à tour une fois en onze années : ſavoir,

Villefranche-de-Lauragais.
Saint-Felix.
Saint-Sulpice.
Montgiſcard, . . . . . . en 1770.
Auriac, . . . . . . . . en 1771.
Hauterive, . . . . . . . en 1772.
Monteſquieu, . . . . . en 1773.
Verfeuil, . . . . . . . . en 1774.
Buzet, . . . . . . . . . en 1775.
Miremont, . . . . . . . en 1776.

Chaque année le député de *tour* de ces lieux & le ſyndi du diocèſe viennent aux états comme *diocéſain*, & n'on qu'une voix : Villefranche-de-Lauragais prendra ſon tou en 1777; Saint-Jullia en 1778; Saint-Felix en 1779, & ainſi des autres lieux.

Les armes de la ville de Toulouſe ſont, de gueules à l croix vuidée, clechée, pommetée & aleſée d'or, ſoutenu d'une vergette d'argent : un agneau de même en point brochant ſur la vergette la tête contournée : en chef deu tours d'argent, celle à dextre donjonnée de trois donjons celle à ſeneſtre eſt auſſi donjonnée de trois donjons, ma ils ſe terminent en clochers, au chef couſu d'azur, ſem de fleurs de lys d'or : deux palmes de ſinople liées d gueules accompagnent l'écu.

Quoique Toulouſe ſoit une des plus grandes villes d royaume pour l'étendue, & qu'elle ſoit miſe avec raiſo au nombre des villes de France du premier ordre : on n' compte guère au-deſſus de 85 à 90 mille habitans, don environ 40 mille ſous la ſeule paroiſſe de ſaint Etienne.

Cette ville eſt ſituée dans une belle & vaſte plaine, ſu un ſol parfaitement égal, à peu près à une égale diſtanc des deux mers auxquelles elle communique : ſavoir, l'océan par la Garonne, & à la Méditerrannée par l canal royal. Elle s'étend dans preſque toute ſa longueu le long de la rive droite de la Garonne, & elle eſt d figure à peu près ronde en y comprenant le bourg *ſain*

Cyprien, qui n'en eſt ſéparé que par la rivière. Ce bourg eſt environné de murs ainſi que la ville. Les autres fauxbourgs de Toulouſe ſont ceux de *ſaint Michel*, de *Montolieu* & de *ſaint Etienne*.

Toute la ville peut avoir une lieue de circuit. On y entre par neuf portes : ſavoir, celles du *Château* de *Montolieu*, de *Montgaillard*, de *ſaint Etienne*, de *Matebion*, d'*Arnaudbernard*, du *Bazacle*, de *ſaint Cyprien*, & de *Muret*. Son enceinte, flanquée de groſſes tours rondes, placées de diſtance en diſtance, forme des ramparts autour de la ville. Les rues de cette ville ſont en général larges; mais aſſez mal alignées : elles ſont bien pavées & propres lorſqu'on eſt exact à faire ſuivre les ordonnances de police. Il n'y a aucune rue qui aille d'une porte à l'autre comme on le voit dans pluſieurs géographies. La ville eſt éclairée pendant les ſix mois d'hiver par 675 lanternes, placées dans le goût de celles de Paris & dans leſquelles on met des chandelles de quatre onces.

On trouve à Toulouſe des voitures de toutes eſpèces. On vient d'y établir huit fiacres : il y a d'ailleurs un nombre infini de chaiſes à porteurs qui ſont la voiture la plus ordinaire.

Les maiſons y ont communément quatre ou cinq étages, en y comprenant le rez-de-chauſſée & le grenier. Elles ſont bâties pour la plûpart en briques peintes en rouge & filtrées en blanc, ce qui produit un coup d'œil très-agréable. La plus grande partie des maiſons, pour peu qu'elles ſoient belles, ont une cour & un parterre.

Les maiſons particulières de la ville de Toulouſe, qui méritent le plus d'attention, ſont celles de M. le préſident Daguin, déſignée dans quelques livres ſous le nom de *Freſcars*; les hôtels de M. le marquis de Mirepoix, de de M. le marquis de Chatret, ſénéchal, de M. le comte de Grammond, de M. le comte de Fumel, de M. le préſident de Senaux, de M. le préſident de Puivert, de M. le marquis de Clermont, de M. le comte de Fonteuilles, de M. le comte de Paulo ; l'archevêché, l'hôtel du grand prieur, la maiſon de M de Caſalès, &c.

Le palais archiépiſcopal eſt grand, vaſte, magnifique.

Le palais ou *château Narbonnois*, où le parlement s'aſſemble, eſt l'ancien palais des comtes de Toulouſe : il eſt bâti comme un fort & n'eſt remarquable que par ſon ancienneté. L'ancien viguier, qui étoit un juge de robe courte, prenoit le titre de châtelain ou de gouverneur de ce château. Le bureau des tréſoriers de France, ainſi que le ſénéchal & le ſiège préſidial ont leur ſiège dans d'autres quartiers de la ville, ainſi que l'hôtel des monnoies, dont les eſpèces, qui s'y frabriquent, ont la lettre M pour marque diſtinctive.

Les égliſes de Toulouſe ſont en général belles & bien ornés.

Le pont de cette ville, conſtruit ſous le regne de Louis XIV, & un des plus beaux ponts de l'Europe, eſt du deſſein de *Souffron*, célèbre architecte qui y poſa la première pierre. Les encoignures du pont ſont de pierres de taille & le reſte de brique. Sa largeur eſt de douze toiſes & la longueur eſt de 135. Il n'a en tout que ſept arches de différente grandeur d'ouverture, & dont la décoration & la conſtruction ſont d'une très-belle compoſition. Les arches du pont ſont en plein ceintre. La première, du côté de la ville, eſt formée en corne de vache.

François Manſard a donné le deſſein de l'arc de triomphe qui eſt à la tête du pont, & celui de la façade des maiſons qui forment la place à laquelle il aboutit. On y a élevé une ſtatue équeſtre de Louis le grand.

Le pont qui joint l'iſle *Tounis* à la ville, n'a rien de remarquable. C'eſt dans cette iſle que ſont tous les teinturiers de Toulouſe.

Il y a un fort beau quai le long de la Garonne : il eſt accompagné d'un cour qui forme une aſſez belle promenade.

Il y a un admirable projet pour la continuation du quai. La province a délibéré d'y employer le terrein qui appartient aux Bénédictins & qui s'avance dans la rivière ſous leur terraſſe. On y travaille depuis pluſieurs années.

La terraſſe qui étoit à la porte Montolieu, ainſi que le jardin de Freſcati n'exiſtent plus. On a conſtruit une magnifique promenade depuis le canal juſqu'à la Garonne, au milieu de laquelle eſt un jardin en terraſſe, planté de tilleuls.

On peut encore mettre au nombre des édifices curieux de cette ville les deux moulins du Bazacle & du château ſur la Garonne.

Le moulin du Bazacle a ſeize meules que la Garonne fait tourner, y étant retenue par une digue courte, mais très-forte. Ces ſeize moulins vont toujours, & ce qui eſt ſingulier, ſans qu'on entende comme par tous ailleurs le bruit des roues & des meules. On y voit deſcendre les bateaux par le pas de la navigation, qui eſt le long de la chauſſée près du Bazacle. Ces bateaux deſcendent avec une rapidité inconcevable, & on les croiroit engloutis lorſqu'il ſont au pied de la caſcade, parce que la force de l'eau y forme des bouillons conſidérables qui s'élèvent plus de ſix pieds par-deſſus, & font faire aux bâtimens, qui donnent contre ces bouillons, des mouvemens tout-à-fait extraordinaires. Le moulin du Bazacle eſt ſur-tout remarquable par ſa grandeur & par ſa fabrique. Les roues, qui font tourner les arbres, y ſont attachées de niveau, & tournent dans des cylindres verticaux, où l'eau tombant les oblige à ſe mouvoir. Chaque meule peut moudre 40 ou 50 ſeptiers de bled par jour. Ce moulin appartient à divers particuliers & rapporte environ 120,000 livres par an. Tout à côté de ces meules, mais dans un endroit ſéparé, ſont quatre moulins à foulon, qui agiſſent de même par la chûte des eaux de la Garonne.

Les roues du moulin de Bazacle ont environ trois pieds de diametre extérieur, & huit pouces d'épaiſſeur : elles ſont de bois, coupées obliquement & en arrondiſſant; l'extérieur eſt cerclé de fer haut & bas; & les cylindres, dans leſquels elles ſe mouvent, ſont compoſés de pluſieurs pièces jointes enſemble, comme les douves d'un muid.

Le moulin du Bazacle a été emporté pluſieurs fois par la violence des eaux dans les débordemens de la Garonne, entr'autres en 1536, & en 1712; mais ſon utilité indiſpenſable a fait qu'on l'a toujours rétabli ſur le champ.

Le moulin du château eſt aſſez ſemblable à celui du Bazacle, & rapporte pour le moins autant de revenu.

La ville de Toulouſe n'a que deux fontaines : celles de Saint-Etienne, décorée d'un bel obéliſque, & : celle de Saint-Michel, qu'on appelle la *fontaine des comptes*. Il y en a pluſieurs autres hors de la porte Saint-Cyprien. Celle de *Perpan* donne des eaux très-ſalutaires par le minéral qu'elles renferment. On boit généralement de l'eau de la Garonne qui eſt très-légère & très-bonne.

Cette ville a un grand nombre de places : on en compte onze principales ; ſavoir celles du *Salin*, de *Sainte-Carbes*, de *Saint-Etienne*, *Saint-Georges*, la *Place-royale* ; celles de *Saint-Sernin*, du *Peyrou*, de *Rouaix*, du *Pont*, celle de la *Daurade* & celle de la *Pierre* : cette dernière eſt couverte ; c'eſt-là où ſe tient le marché au bled trois jours de la ſemaine ; ſavoir, le lundi, le mercredi & le vendredi. Le marché de la volaille & du gibier ſe tient dans celle de la Daurade aux mêmes jours ; celui du fruit, des toiles, fils & hardes ſe tient à la Place-royale tous les jours ; celui des légumes ſe tient auſſi tous les jours à la place Rouaix ; celui du bois à brûler à celle de Saint Etienne, & celui du charbon à celle du Pont : il y a de plus une belle halle pour la vente du poiſſon frais & ſalé.

Le port *Garaud*, ſur la Garonne, forme un chantier très-conſidérable : c'eſt-là que ſe vendent le bois à brûler, & le bois de charpente ou à bâtir, la chaux, le plâtre, &c.

Outre les marchés ordinaires de Toulouſe, cette ville a trois foires par an, aux Rois, à la Saint-Jean & à la Saint-Barthélemi.

L'hôtel de ville de Toulouſe, un des plus beaux & des plus ornés de tout le royaume, eſt grand & bien bâti : il porte le nom de *Capitole*, d'où les officiers municipaux ſont appellés *Capitouls*. Cet édifice fut élevé ſous le règne de l'empereur Galba, l'an 68 de Jeſus-Chriſt, après que cette ville eut été déclarée alliée des Romains.

La façade du capitole, bâtie depuis peu ſur les deſſins du ſieur Cammas, architecte de la ville, occupe un des côtés de la place royale, & peut paſſer pour un des beaux édifices du royaume. Elle eſt décorée de pilaſtres, de colomnes de marbre, de ſtatues de pierre, d'un très-beau médaillon du roi, en marbre blanc, & de 19 croiſées, ornées de balcons dorés.

La première cour eſt entourée de galeries couvertes: les portes & les murailles ſont ornées d'inſcriptions & de bas-reliefs avec des balcons dorés.

Les taches rouges qui étoient à main droite ſur la muraille, à la hauteur du premier étage, & que, par une vieille erreur populaire, on a cru être des gouttes du ſang de M. de Montmorenci, qui eut la tête tranchée ſur un échaffaut dreſſé dans cette cour, ſont maintenant affacées, depuis qu'on a repeint les murs de l'hôtel de ville. Il eſt faux que ce ſeigneur paſſa par une fenêtre pour aller au ſupplice. Il s'y rendit du grand conſiſtoire, & l'échaffaut n'étoit élevé que de cinq pieds.

De cette cour on entre, par une porte de fer dorée, dans un grand veſtibule: à main droite on trouve une ſale très-vaſte, appellée le *grand conſiſtoire*, & dans laquelle les capitouls rendent la juſtice. Cette ſale eſt ornée de grands tableaux, dont les trois principaux ſont de la main du fameux *Antoine Rivals*: ils repréſentent la naiſſance de Louis XIV, ſon ſacre & ſon mariage. On voit dans la même ſalle une ſtatue de marbre de madame Clémence Iſaure, qui deſcendoit des anciens comtes de Toulouſe. Cette illuſtre deſcendante de la maiſon de Toulouſe fit don à la ville des lieux où ſe tiennent les marchés au bled, au vin, aux légumes & au poiſſon, ainſi que de fonds conſidérables pour bâtir l'hôtel-de-ville. Toutes ces libéralités ſont énoncées dans l'inſcription qui eſt au bas de ſa ſtatue.

Le grand tableau répréſentant l'entrée de Louis XIV dans Toulouſe, & qui faiſoit autrefois un des plus beaux ornemens de cette ſalle, n'y eſt plus: il a été mis ailleurs & remplacé par celui de la naiſſance du feu dernier dauphin.

A gauche de cette ſalle eſt la chapelle, & au-delà le petit conſiſtoire. On voit dans ce dernier de grands regiſtres ou livres d'hiſtoire, écrits ſur vélin. On eſt dans l'uſage, depuis ſix ou ſept ſiècles, d'écrire chaque année tout ce qui ſe paſſe dans l'état & dans la ville de Toulouſe. Les huit capitouls & le chef du conſiſtoire y ſont peints en miniature. On marque dans ces regiſtres les entrées des rois, des reines & des dauphins dans la ville de Toulouſe. On y voit entr'autres celles de Charles VI & de Louis XI qui n'étoit que dauphin, & qui, pour faire donner à la reine, ſa mère, le dais qu'on lui refuſoit, la fit entrer en croupe derrière lui. On y voit pareillement les entrées de Louis XII, de François I, de Charles IX, de Louis XIII & de Louis le Grand.

L'hôtel de ville contient encore au rez de chauſſée une ſalle de ſpectacle, vaſte & bien décorée, & deux belles ſalles deſtinées aux aſſemblées de l'académie des arts.

Dans la troiſième cour eſt un arſénal où l'on conſerve de très-bonnes armes, mais en petite quantité. Tout le monde ſait que la mouſquéterie de Toulouſe paſſe pour la meilleure de l'Europe.

A gauche du veſtibule, qui eſt avant le grand conſiſtoire, on monte par un très-bel eſcalier de pierre aux ſalles ſupérieures : les murs de cet eſcalier ſont ornés de pluſieurs grands tableaux.

Le premier repréſente le feu d'artifice tiré en 1745, devant l'hôtel de ville, pour la convaleſcence du roi; le ſecond repréſente l'entrée de M. le duc de Bourgogne & des autres princes à Toulouſe en 1700; le troiſième l'entrée de Louis XI à cheval, prenant en croupe la reine, ſa mère, & le quatrième l'entrée de Louis XIII, qui jure entre les mains des capitouls de maintenir les privilèges de la ville.

La première ſalle, que l'on trouve au haut de cet eſcalier, eſt à droite. On y voit en entrant un magnifique tableau qui repréſente Clémence Iſaure & les *Jeux Floreaux* de Toulouſe, ſous la figure d'une femme couchée qui tient un bouquet de ſouci : derrière elle ſont deux enfans qui jouent des inſtrumens. On voit la ville de Toulouſe dans le lointain : ce tableau eſt d'une beauté achevée.

A l'autre bout de la même ſalle & au-deſſus de la porte eſt une Toulouſe guerrière, repréſentée ſous la figure d'une Pallas couchée, qui de la main gauche flatte un agneau, & de la droite tient ſa javeline; elle a auprès d'elle ſon bouclier, ſur lequel ſont les armes de Toulouſe. Ce tableau eſt bien peint, mais il n'approche pas de l'autre.

De cette ſalle on entre dans la galerie appellée *de*

*Illuſtres*, dans laquelle ſont placés les buſtes de pluſieurs illuſtres Toulouſains. Cette galerie, dont le plafond eſt très-élevé, eſt éclairée par deux rangs de croiſées l'un ſur l'autre : elles donnent ſur la cour de l'hôtel-de-ville & ſur la place royale.

Les buſtes que l'on voit dans cette galerie ne ſont point en marbre, comme il eſt dit dans la *Martinière*, mais en brique enduite de vernis. Les illuſtres qu'ils repréſentent, ſont premièrement *Antoine I*, ſurnommé *Becco*, dans ſon enfance ; il fut, ſelon Tacite, un des plus grands capitaines de ſon temps, & ſon éloquence égaloit ſa valeur.

2.° *Statius Surculus*, rhéteur célèbre du temps de Néron.

3.° *Amilius Magnus Arboricus*, rhéteur qui enſeignoit à Toulouſe les belles-lettres aux frères de Conſtantin.

4.° *Victorinus*, rhéteur d'un grand nom.

5.° *Théodoric*, roi de Toulouſe.

6.° *Théodoric II*, auſſi roi de Toulouſe.

7.° *Raymond de Saint-Gilles* ; 8.° *Bertrand*, tous les deux comtes de Toulouſe.

9.° *Guillaume de Nogaret.*

10.° *Jacques Forneri* ou *Fournier*, qui fut exalté pape ſous le nom de Benoît XII.

11.° *Pierre Bunel*, qui a porté à ſa perfection la pureté de la langue latine : on trouve encore à la bibliothèque du roi des lettres latines de cet auteur, qui n'ont point été imprimées.

12.° *Joannes Pinus*, évêque de Rieux.

13.° *Nicolas Bachelier*, grand ſculpteur, diſciple de Michel-Ange & fameux architecte.

14.° *Jean de Nogaret de la Valette*, qui obtint de Charles IX le gouvernement du Languedoc.

15.° *Arnould de Ferrier*, un des plus grands juriſconſultes de ſon temps : il enſeigna le droit à Toulouſe, fut depuis préſident aux enquêtes du parlement de Paris, & enfin ambaſſadeur de France au concile de Trente.

16.° *Jacques Cujas*, le plus ſçavant docteur que nous ayons eu pour le droit Romain.

17.° *Gui de Faur*, ſeigneur de Pibrac, préſident au parlement de Paris, & auteur des quatrains qui ont paru ſous ſon nom.

18.° *Jean-Etienne Duranti*, avocat du roi, & depuis préſident du parlement de Toulouſe.

19.° *Pierre du Faur de Saint-Jory*, mort premier préſident du parlement de Toulouſe.

20.° *Antoine Toloſani*, réformateur & général de l'ordre de S. Antoine de Vienne.

21.° *Auger Ferrier*, médecin de la reine Catherine de Médicis.

22.° *Philippe Bertier*, préſident au parlement de Toulouſe.

23.° *Guillaume Maran*, qui préféra la profeſſion d'avocat & une chaire de profeſſeur de droit aux dignités eccléſiaſtiques qu'on lui offrit.

25.° *Guillaume Catel*, hiſtorien : il eſt le premier qui ait joint les preuves hiſtoriques au corps de ſon ouvrage.

26.° *Guillaume de Fieubet*, préſident à mortier au parlement de Toulouſe,

27.° *Pierre de Caſeneuve.*

28.° *François Maynard*, poëte très-connu, & l'un des quarante de l'académie Françoiſe.

29.° *Goudouli*, fort connu par ſes poëſies en idiôme Gaſcon & ſes impromptus.

30.° *Emmanuel Magnan*, Minime qui fut grand philoſophe, théologien & mathématicien : ce ſavant fut honoré de la viſite de Louis XIV, dans ſa cellule, lors de ſon paſſage à Toulouſe. Ce monarque voulut l'attirer à Paris, mais le moine préféra ſon couvent aux honneurs qu'on lui deſtinoit.

31.° *Campiſtron*, ſecrétaire de M. de Vendôme, auteur de pluſieurs tragédies.

Au nombre des hommes illuſtres que nous venons de citer, il faut ajouter *Jean Doujat*, profeſſeur en droit de la faculté de Paris; *Jacques de Fourreil*, & *Guillaume Marcel*, qui s'eſt fait une réputation par pluſieurs ouvrages d'hiſtoire : il eſt mort à Arles, commiſſaire de la marine au département de cette ville, le 27 décembre 1708, âgé de 61 ans. On a trouvé dans ſes papiers un dictionnaire pour apprendre pluſieurs langues, & un livre de ſignaux pour les évolutions navales. On doit rayer du nombre des illuſtres, le père *Antonin Cloche*, général des Dominicains, que la *Martiniére* fait Toulouſain de naiſſance : il étoit natif de Saint-Sever, cap de Gaſcogne.

A une des extrémités de cette galerie, à main droite, on trouve deux grandes ſalles, deſtinées pour des concerts & des bals aux fêtes que la ville eſt dans l'uſage de donner aux princes commandants, & qui font leur entrée dans la ville de Toulouſe.

A l'autre extrémité de la galerie, on voit une ſalle où l'académie des jeux floraux tient ſes ſéances ordinaires, au tour d'une table ronde & couverte d'un tapis verd ; c'eſt mal-à-propos que quelques-uns la qualifient de *ſalle des comptes*. Cette ſalle eſt décorée des portraits de *Louis XIV*, du chancelier *Boucherat*, de mademoiſelle de *Caſtellan*, de madame de *Montgut*, qui toutes deux ont obtenu des lettres de maîtreſſe dans cette académie, après avoir remporté trois prix de poëſie.

Le tableau, qui repréſente Louis XI, faiſant en 1442 ſon entrée dans la ville de Toulouſe, avec la reine ſa mère, & qui ornoit autrefois cette ſale, n'y eſt plus : il eſt placé dans le grand eſcalier, comme on l'a dit plus haut. Ce tableau eſt une copie en grand de la miniature qui eſt dans les regiſtres du petit conſiſtoire.

Dans une autre ſalle, appellée la *ſalle des peintures*, on voit huit tableaux admirables, ſans compter celui du fond, peint par *Pierre Rivalt* : il repréſente la fondation de la ville d'Ancire en Galatie, par les Tectoſages, partis de Toulouſe. Ce tableau eſt ſi bien peint, tout y eſt ſi naturel & la lumière y eſt diſtribuée avec tant d'art, qu'en le regardant de l'autre bout de la ſale, on le prend pour un bâtiment véritable : il a pour inſcription, *Tectoſages Anciram condebant*.

Des huit autres, un eſt de *Jouvenet*, un de *Boulogne* & un de *Coypel* : ils repréſentent tous des ſujets hiſtoriques relatifs aux anciens Toulouſains.

Le capitole de Toulouſe étoit gouverné, ſous les Romains, par des *Decemvirs*, auxquels les capitouls ont ſuccédé. Ces derniers formoient la cour des comtes de Toulouſe pour l'adminiſtration de la juſtice ; c'eſt de-là qu'ils portent encore aujourd'hui, dans les grandes cérémonies, le manteau comtal qui eſt d'écarlate doublé de ſatin blanc, garni ſur chaque épaule d'un parement d'hermine & d'or.

Les capitouls ſont gouverneurs de Toulouſe, chefs de la nobleſſe, juges des cauſes civiles & criminelles en première inſtances; juges de police & grands voyers dans l'étendue de la ville & gardiage.

Ils décident ſeuls, ou avec leurs aſſeſſeurs, toutes les affaires relatives à leur juriſdiction : ils ne ſont tenus d'aſſembler le conſeil de bourgeoiſie, qui n'eſt autre choſe que le conſeil politique, que pour les affaires relatives à l'adminiſtration de la commune, c'eſt-à-dire, qui concernent l'économie & les droits de la ville.

Le corps des officiers municipaux eſt composé de huit capitouls : ils ont quatre aſſeſſeurs avocats pour les aider dans l'adminiſtration de la juſtice civile & criminelle, & de la police.

Ces magiſtrats, dès le moment de leur inſtallation, acquièrent la nobleſſe pour eux & leurs enfans : ils ont le droit d'image, qu'ils tiennent des Romains, & qui conſiſte à faire placer leur portrait en grand dans une des ſalles de l'hôtel de ville, & en miniature dans le livre des annales. Ces regiſtres commencent à l'année 1285, & contiennent en abrégé les événemens les plus intéreſſans de l'hiſtoire de Toulouſe & du royaume, dont pluſieurs ſont repréſentés dans des tableaux en miniature qui ſont admirés des connoiſſeurs.

Le *Conſeil de ville* ou de bourgeoiſie eſt composé des capitouls, des anciens capitouls, appellés *bourgeois*, du ſénéchal, du juge-mage, du procureur-général & de deux officiers du parlement, dont le plus ancien a la préſidence.

Il y a de plus un *conſeil général* qui s'aſſemble trois fois l'année : il eſt composé du premier préſident du parlement ou d'un autre préſident en ſon abſence, de deux conſeillers, des gens du roi de cette cour, du ſénéchal, du juge-mage, d'un grand-vicaire de l'archevêque, de l'abbé de Saint-Sernin, du recteur de l'univerſité, des ſyndics des deux chapitres, des anciens capitouls & des capitouls actuels.

L'hôtel de ville eſt gardé par une compagnie du guet de 70 hommes, commandés par un capitaine, un lieutenant, un ſous-lieutenant, & un capitaine de ſanté. Cette compagnie eſt aux ordres des capitouls, & compoſe leur garde dans les marches & aſſemblées publiques. Leur uniforme eſt blanc, parement & veſte rouge, boutons d'argent. Dans les cérémonies, ils portent une caſaque ou ſoubreveſte rouge ſans manches, ſemblable à celle des ſoldats Romains.

Dans des cas critiques les capitouls mettent un plus grand nombre d'hommes ſous les armes, & il y a une délibération de la ville pour faire monter juſqu'à 100 le nombre des ſoldats ou bas-officiers qui compoſent ſa garde.

Il n'y a point d'état-major à Toulouſe, quoiqu'on y ait envoyé quelquefois des régimens en garniſon; les capitouls ſeuls ſont gouverneurs-nés de cette ville, ſous les ordres du commandant en chef de la province.

Il n'y a à Toulouſe qu'un ſubdélégué de meſſieurs les maréchaux de France. Il n'y a point de commiſſaire des guerres, le ſubdélégué de l'intendant de Languedoc en fait les fonctions.

Cette ville eſt abonnée avec les états; elle fait un corps ſéparé, & ne contribue pas aux impoſitions avec le reſte du diocèſe.

L'évêché de Toulouſe fut érigé vers le milieu du troiſième ſiècle. *Saint Saturnin*, qu'on nomme auſſi *ſaint Sernin*, paſſe pour avoir été le premier prélat de cette égliſe. Il fut, dit-on, envoyé de Rome dans les Gaules dès l'an 245: il vint à Toulouſe en 250, ſous le conſulat de Decius & de Gratus. Ce ſaint évêque éprouva le martyr quelques années après, ſous l'empereur Valérien, ou Galien, ainſi que ſaint Papoul, ſon compagnon, i fut martyriſé dans la partie du pays de Lauragais qui rte encore aujourd'hui ſon nom.

L'égliſe de Toulouſe a auſſi l'honneur de compter au mbre de ſes évêques, ſaint Louis, fils de Charles II, i de Sicile, & petit neveu de ſaint Louis, roi de France. fut en 1296 que ce ſaint prélat fut mis à la tête de tte égliſe; mais il ne jouit que ſept mois de ſon épiſcopat. Environ vingt ans après, c'eſt-à-dire, en 1317, l'évêché de Toulouſe, qui faiſoit alors partie de la province eccléſiatique de Narbonne, & formoit un des diocèſes les plus étendus du royaume, fut érigé en archevêché par le pape Jean XXII, ſur la fin de la première année de ſon pontificat. Ce ſouverain pontife donna ſept ſuffragans à cette nouvelle métropole; ſavoir, *Pamiers*, qui d'abbaye avoit été érigé en évêché par Boniface VIII, en 1296, & dépendoit de Narbonne; *Rieux* & *Mirepoix*, qui n'étoient que de ſimples égliſes paroiſſiales, dépendantes du diocèſe de Toulouſe; *Montauban*, *Lombèz*, *Saint-Papoul*, qui étoient des abbayes, & *Lavaure*, un prieuré dépendant de Saint Pont, qui n'étoit pour lors encore qu'une abbaye.

Le diocèſe de Toulouſe comprend environ 250 paroiſſes, partagées en ſix archiprêtrés, tant à la droite qu'à la gauche de la Garonne, & dont un grand nombre ſont de la province de Guienne. Il y a d'ailleurs dans ce diocèſe neuf abbayes: celles de *Grand-Selve*, *Eaumes*, le *Mas-Garnier*, *Saint-Sernin*, la *Capelle* & *Favas*; deux égliſes collégiales, ſans compter le chapitre de la métropole, & celui de l'égliſe abbatiale de *Saint-Sernin*, auſſi à Toulouſe; celles de *Lilè-Jourdain* & de *Saint-Felix de Caraman*, outre un grand nombre de communautés d'hommes & de filles.

L'archevêque de Toulouſe jouit d'environ 100000 liv. de rente, quoiqu'il ne paie que 5000 florins à la cour de Rome pour ſes bulles.

Il s'eſt tenu en cette ville vingt-deux conciles. Le vingt-deuxième fut célébré l'an 1590. Le cardinal François de Joyeuſe, archevêque de Toulouſe, publia des réglemen utiles ſur les devoirs des évêques, des chapitres, des curés des prêtres & des clercs; des prédicateurs, des vicair forains & des moniales.

Le domaine temporel de l'archevêque de Toulouſe fai un corps diſtinct & une juriſdiction ſéparée. Il conſiſ en trente-ſept bourgs & villages, qui dépendent tous d diocèſe de Toulouſe pour le ſpirituel, excepté trois q ſont des diocèſes de Mirepoix & de Rieux. La principa ville de cette temporalité eſt Verfeil. C'eſt une des ou villes diocéſaines qui députent aux états: elle eſt ſituée à quatre lieues au levant de Toulouſe, & a titre d'archiprêtré.

Balma eſt la maiſon de campagne de l'archevêque de Toulouſe: elle eſt ſituée entre cette ville & Verfeil.

Ce fut ſous le règne de Raymond V, comte de Toulouſe, que l'héréſie des Albigeois donna lieu à l'établiſſement d'une inquiſition à Toulouſe, ſous S. Dominique. Ce tribunal fut déclaré cour royale par arrêt du parlement de Paris, du 12 mai 1331. Les Albigeois ayant été peu à peu détruits, ce tribunal, dont la rigueur épouvantoit tout le monde, perdit inſenſiblement ſon autorité, à quelques legers attributs près qui lui reſtèrent, comme entr'autres, celui d'examiner, ſi dans les aſpirans aux capitouls il n'y avoit pas quelqu'un de ſuſpect d'héréſie. Mais dans le ſiécle dernier M. de Montchal, archevêque de Toulouſe, ſe fit attribuer ce droit par arrêt du conſeil, à l'excluſion de l'inquiſiteur, puiſque par les conſtitutions canoniques mêmes, les évêques ſont inquiſiteurs nés dans leurs diocèſes.

On a ſupprimé les 300 livres de gages attachés à l'office d'inquiſiteur, & on a fait une chapelle de la chambre que S. Dominique occupoit dans la maiſon de l'inquiſition.

L'égliſe métropolitaine, ſous l'invocation de S. Etienne, eſt un des plus beaux vaiſſeaux du royaume, mais il n'eſt pas fini. Le chœur, vaſte, clair & fort élevé, eſt rempli de beautés auxquelles ne répondent guère celles de la nef qui n'eſt qu'à moitié achevée.

Le maître-autel eſt du deſſin de *Gervais Drouet*, qui a fait lui-même, en 1670, les figures du lapidement de S. Etienne. L'architecture eſt d'ordre corinthien à colonnes, friſes, & panneaux de marbre de Languedoc.

La cloche qu'on nomme *la Cardaillac*, eſt d'une groſſeur énorme; c'eſt un préſent de Jean de Cardaillac, patriarche d'Alexandrie, & adminiſtrateur perpétuel de l'égliſe & de l'archevêché de Toulouſe, mort le 7 octobre 1390. Le poids de cette cloche eſt de cinq cents quintaux, ou de cinquante mille livres. Le cloître de cette égliſe eſt fort vaſte, ainſi que le palais archiépiſcopal.

Le chapitre de Saint-Etienne eſt compoſé d'un prévôt, qui jouit de 30000 liv. de rente, d'un grand archidiacre, de quatre archidiacres, d'un théologal, d'un official, d'un chancelier de l'univerſité & de vingt-quatre chanoines. Le bas-chœur eſt compoſé de trente-deux prébendiers, de vingt-quatre prêtres de chœur, & d'une chapelle-muſique.

La prévôté eſt élective; les autres dignités, & les canonicats du côté droit, ſont à la nomination de l'archevêque; ceux du côté gauche à celle du chanoine dont c'eſt le tour de nommer. Ces bénéfices rapportent à chacun de ceux qui en ſont pourvus environ 4000 liv. de rente.

Le chapitre de l'abbaye commendataire de *Saint-Sernin* ou *Saint-Saturnin*, de la même ville, eſt compoſé d'un chantre, d'un théologal, qui ne ſont pas dignitaires, & de vingt-quatre chanoines, outre un certain nombre de prébendiers, & une chapelle-muſique. L'abbé commandataire jouit de 18000 liv. de rente ou environ; il paie 4000 florins à la cour de Rome pour ſes bulles.

Cet ancien monaſtère étoit dans ſon origine occupé par des religieux de l'ordre de Saint-Benoît, qui dans la ſuite furent remplacés par des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Auguſtin; mais ils ſont aujourd'hui ſéculariſés, ainſi que ceux de la cathédrale, qui ont été longtemps réguliers, auſſi ſous la règle de Saint-Auguſtin.

L'égliſe de *Saint-Sernin*, d'une architecture gothique, eſt vaſte & majeſtueuſe, mais fort ſombre. On y remarque un très-bel orgue. Son clocher eſt fort beau & très élevé. Suivant une ancienne tradition, cette égliſe a été bâtie ſur des pilotis dans un lac. On dit, il eſt vrai, que dans le chœur, du côté de l'évangile, il y a un endroit, où un canal répond depuis les fondemens de l'édifice juſqu'à hauteur d'homme, & qu'en prêtant l'oreille ſur ce endroit on entend un certain murmure, ſemblable à celui des eaux qui coulent au-deſſous, mais les habitans de la ville n'ont aucune connoiſſance de cette particularité.

Quoi qu'il en ſoit, on peut regarder cette égliſe comme une des plus reſpectables du monde chrétien par le nombre des corps ſaints qu'elle renferme, & qui ſont dépoſés dans des niches pratiquées aux chapelles qui ſont au pourtour du chœur. On y montre pluſieurs châſſes remplies de reliques

& juſqu'aux ſouterrains, tout inſpire la ſainteté. On y voit des autels, des ſculptures, des inſcriptions, des lampes, & autres ornemens convenables à ces lieux. Cette égliſe a deux rangs de piliers de chaque côté, & pluſieurs chapelles ſouterraines. Elle ſe vante d'avoir 26 corps ſaints, dans le nombre deſquels il y a ſept apôtres ; ſavoir, ceux des deux ſaints Jacques, ſaint Philippe, ſaint Barthelemy, ſaint Simon, ſaint Jude & ſaint Barnabé.

Le corps de ſaint Sernin, eſt enfermé dans une grande châſſe, couverte de lames d'argent. Une autre châſſe, qu'on voit dans cette même égliſe & qui eſt celle de ſaint George, eſt d'un prix ineſtimable : elle repréſente un temple à l'antique d'ordre corinthien, avec des figures de ronde-boſſe dans les entre-colomnes, & quatre autres qui repréſentent les quatre Évangéliſtes, & ſont aſſiſes une à chaque coin du ſocle. Cette châſſe eſt le chef-d'œuvre de *Bachelier*, orféyre très habile, & frère de ce fameux ſculpteur, à qui les Toulouſains ont donné une place parmi les hommes illuſtres qui ſont dans la galerie de leur capitole. On conſerve auſſi dans cette égliſe un livre de prières, donné par Charlemagne : il eſt écrit en lettres couleur de pourpre, & la couverture eſt enrichie de pierres précieuſes.

La collégiale abbatiale de *Saint-Sernin* eſt en même temps paroiſſiale. Les autres paroiſſes de la ville de Toulouſe ſont celles de *Saint-Etienne*, établie dans l'égliſe métropolitaine, de *la Daurade*, deſſervie par des Bénédictins, de *la Dalbade*, du *Taur*, de *Saint-Pierre*, de S. *Nicolas* & de *Saint-Michel*, en tout huit paroiſſes.

Les ſix premières ſont dans la ville : la paroiſſe de S. Nicolas eſt dans le bourg Saint-Cyprien, & celle de S. Michel hors la ville.

Il faut mettre au nombre des choſes paſſées ce que la Martinière & les autres géographes rapportent de l'égliſe de la *Daurade*. Elle vient d'être entièrement démolie, pour être reconſtruite : ſes nouveaux murs ſont déja élevés, en 1767, à ſix pieds de hauteur. L'ancienne égliſe étoit en partie compoſée des reſtes d'un temple dédié à Apollon, dont la moitié ſubſiſtoit en ſon entier, ornée de colomnes & de bas-reliefs. Ces colomnes & ces murai' les avoient depuis été couvertes par les Viſigots d'une très-belle moſaïque de ſaints & des prophètes, &c. Les morceaux de voûte dorés, qui compoſoient cette moſaïque, firent donner à l'égliſe le nom de *Daurade*, qui en langue Toulouſaine ſignifie dorée. La ſtatue miraculeuſe de Notre-Dame, que l'on conſerve dans cette égliſe, n'eſt point dorée, mais de couleur noire & revêtue de riches étoffes : on la nomme Notre-Dame *la noire*. Dans les calamités publiques, les capitouls font un vœu ſolemnel à la Vierge, dont on deſcend la ſtatue, & ces vœux ſont ordinairement efficaces & ſuivis d'un prompt ſuccès.

La maiſon des Bénédictins eſt grande & belle : on y admire une terraſſe immenſe & magnifique, élevée ſur le bord de la Garonne à la hauteur du premier étage, & bordée d'une baluſtrade en fer : cette terraſſe ſe nomme le *Mirande*.

La *Dalbade* eſt une aſſez belle égliſe : ſon clocher eſt le plus haut de la ville. Les pères de l'Oratoire, qui deſſervent cette paroiſſe, y ſont établis depuis 1710.

On ne compte plus en tout que dix-huit à vingt communautés religieuſes d'hommes à Toulouſe depuis la diſſolution de la ſociété des Jéſuites qui occupoient trois ou quatre maiſons dans cette ville ; & encore y a-t-il apparence que ce nombre ſera réduit, en vertu de l'édit de 1768. Les communautés, qui ſubſiſtent aujourd'hui, ſont toutes fort nombreuſes, ſur-tout celles des mendians. Les plus remarquables ſont, outre les deux dont nous avons parlé, le grand couvent des *Dominicains* ou *Jacobins*, la première & la plus ancienne maiſon de l'ordre ; les *Cordeliers* ou la grande obſervance ; les pères de la Doctrine Chrétienne de *Saint-Rome*, les *grands Carmes* & la *Chartreuſe*.

L'égliſe des *Carmes* eſt fort vaſte, & on y admire ſurtout la chapelle du Mont-Carmel, qui eſt magnifique pour ſes dorures & autres ornemens. Sur la muraille du cloître de ces religieux on voit une peinture fort ancienne, qui repréſente un roi de France à cheval, s'inclinant devant une image de la Vierge. On y voit auſſi ſept ſeigneurs tout armés, hors la tête, marchant à pied derrière le roi, avec les armoiries de leurs maiſons & leurs noms au bas. Il y en a deux d'effacés, & on n'en peut lire que cinq, qui ſont ceux du duc de Touraine, du duc de Bourbon, de Pierre de Navarre, d'Henri de Ban, & d'Olivier de Cliſſon. Le fond du tableau eſt chargé de loups, de ſangliers, & tout en haut il y a une eſpèce de friſe, où ſont peints deux anges, portant des bandelettes, ſur leſquelles on lit trois fois le mot *eſpérance*. La tradition porte que le roi Charles VI, étant à la chaſſe dans la forêt de Bouconne, à quelques lieues de Toulouſe, fut ſurpris ſeul par la nuit au milieu du bois, ſans ſavoir où il étoit, ni comment en ſortir; que dans cet embarras il ſe voua à la Sainte Vierge, & s'adreſſa particulièrement à une chapelle qui eſt dans l'égliſe des Carmes, ſous l'invocation de Notre-Dame de bonne eſpérance. Il eut à peine fait ce vœu, qu'il entendit ſonner du cor & en même temps la voix des chiens : ce qui fit qu'il rejoignit bientôt ſa cour. Il accomplit auſſitôt ſon vœu, & diſtribua aux princes & aux grands qui étoient avec lui à chacun une ceinture d'or, ſur laquelle étoit écrit le mot *eſpérance*. Il eſt bon d'obſerver que Charles VI inſtitua cet ordre à l'imitation de celui que Louis duc de Bourbon, ſon oncle maternel, avoit inſtitué 20 ans auparavant.

L'égliſe des *Jacobins* eſt grande & belle, mais ſa voûte trop élevée, ſi bien qu'on a été obligé de la ſoutenir par ſept colomnes magnifiques qui coupent l'égliſe en deux, & préſentent une diſpoſition de bâtiment fort extraordinaire : on remarque principalement dans cette égliſe le tombeau de ſaint Thomas d'Aquin, qui eſt conſtruit de façon que quatre prêtres y peuvent dire la meſſe en même temps devant les reliques du ſaint, qui ſont dans une châſſe magnifique d'argent doré. Le chef de ce ſaint eſt dans la ſacriſtie.

Il y a une bibliothèque publique au couvent des *Cordeliers* ou de la grande obſervance, fondée par le préſident *Donneville*. Au milieu du chœur de l'égliſe de ce monaſtère on a élevé le tombeau d'un gentilhomme Toulouſain, appellé *Denis de Bellevèze*, qui fit conſtruire le maître-autel : c'eſt par erreur qu'on attribue ce tombea à un comte de Toulouſe. Au côté droit du grand aute on voit celui d'Etienne Duranti, préſident au parlement de cette ville, qui fut tué dans une émeute populaire en 1589. Du côté oppoſé eſt élevé le tombeau de ſon petit-fils. Le retable du maître-autel eſt d'ordre corinthien, à colomnes, friſes & panneaux de marbre de Languedoc, & le plus excellent ouvrage qu'on puiſſe voir pour la ſimplicité & pour ſon bon goût : cet ouvrage eſt de *Bachelier*. On deſcend de la ſacriſtie dans un caveau, qu'on appelle le *charnier*, & dont on parle beaucoup, parcequ'on y conſerve pluſieurs ſquelettes deſſéchés d'hommes & de femmes, après avoir demeuré long-temps expoſés à l'air ſur la voûte ou ſur le clocher de l'égliſe. Ces ſquelettes, n'ayant que la peau ſur les os, ſont dreſſés tout à l'entour contre la muraille de ce caveau : ce ſont les corps deſſéchés de ceux qu'on retire des tombes de l'égliſe. On dit que la terre, ſur laquelle eſt bâtie l'égliſe, a la propriété de conſumer les chairs ſans endommager le reſte du corps ; vertu qu'elle n'a point dans les cloîtres & autres lieux de la ville où l'on enterre. Lorſqu'on inhume dans l'égliſe des corps nouveaux, on porte les anciens au-deſſus de l'égliſe pour diſſiper le mauvais air, & après un certain temps on les range avec les autres dans le charnier dont nous avons parlé. On a vu long-temps, parmi ces ſquelettes, celui de la belle *Paule*, qui fut la plus belle femme de Toulouſe.

La voûte de cette égliſe eſt de la plus grande beauté. On voit au-deſſus de la principale porte en dedans un double orgue, dont la menuiſerie frappe les connoiſſeurs, ainſi que les ſculptures qui en ſont les ornemens.

Les cloîtres du monaſtère ſont fort beaux, & ornés de peintures qui repréſentent la vie de ſaint François. L'enclos eſt ſpatieux, & la communauté de la maiſon fort nombreuſe.

Il y a une autre bibliothèque publique aux pères de la Doctrine chrétienne de *Saint-Rome*.

La *Chartreuſe* de cette ville eſt une des plus belles du royaume. Cette maiſon a un cloître qui eſt curieux pour ſa longueur. Le petit jardin de don prieur eſt rempli d'orangers, & on y voit outre cela une petite orangerie propre.

L'égliſe de la maiſon profeſſe des Jéſuites a été détruite depuis la diſſolution de cette ſociété, & l'on s'eſt propoſé de bâtir des maiſons bourgeoiſes dans le même emplacement. Le tombeau, qui renferme le cœur du maréchal de Montmorenci, élevé dans cette égliſe, a été tranſporté dans l'égliſe collégiale de S. Sernin. Quant à la maiſon qu'occupoient ces pères, avec un collège royal qui a 30000 livres de revenu, & dont les études ſont très floriſſantes, la belle ſtatue d'Hercule, de la main du célèbre *Bachelier*, & qui faiſoit un des principaux ornemens de cette maiſon, eſt aujourd'hui placée hors le faubourg Saint-Etienne dans la maiſon de campagne de M. l'abbé Cambon, conſeiller au parlement. L'Hercule, que cette ſtatue repréſente, étouffe de chaque main un ſerpent : les attitudes ſont ſi naturelles & ſi animées, que les connoiſſeurs y trouvent quelque choſe du Laocoon du Vatican.

Outre les communautés d'hommes dont nous venons de parler, il y a à Toulouſe quatre compagnies ou confrairies de pénitens, dont la plus ancienne eſt celle des pénitens *blancs*. Les autres compagnies ſont celles des pénitens *bleus*, des pénitens *noirs* & des pénitens *gris*. Celle des pénitents bleus eſt la plus célèbre compagnie de pénitens de tout le royaume : elle compte parmi ſes confrères pluſieurs rois & pluſieurs princes du ſang, entr'autres les rois Louis XIII, Louis XIV, Louis XV, monſeigneur le Dauphin & meſſieurs les princes. On voit encore dans leurs regiſtres les noms d'un grand nombre de perſonnes les plus diſtinguées dans le clergé, dans l'épée & dans la robe.

La chapelle des pénitens bleus eſt une des plus régulières de toute l'Europe ; c'eſt un ovale parfait, entouré de vaſtes galeries, & décoré intérieurement de pilaſtres en plâtre & de bas-reliefs de la main du fameux Darcis, mort doyen de l'académie de ſculpture à Paris.

La chapelle des pénitens noirs eſt ornée de très-beaux tableaux. Celles des autres compagnies ſont auſſi fort ornées.

La maiſon des chevaliers de l'ordre de S. Jean de Jéruſalem eſt fort belle : c'eſt le ſecond grand prieuré de la langue de Provence, & par conſéquent de l'ordr

La ville de Toulouſe a trois ou quatre ſéminaires, entr'autres un pour les Irlandois.

On comptoit à Toulouſe dix-ſept maiſons de religieuſe cloîtrées ; mais depuis quelques années on en a ſupprim pluſieurs, entr'autres l'abbaye de *Saleuques*, de l'ordr de Cîteaux, qui avoit été transférée du pays de Foix & l monaſtère de Saint-Pantaleon, d'Auguſtines.

La principale de celles qui ſubſiſtent eſt l'abbaye d *Saint-Sernin*, de chanoineſſes de l'ordre de S. Auguſtin Les autres maiſons de filles les plus remarquables ſon celles des *Malthoiſes*, ou de l'ordre de *S. Jean de Jéruſalem*, & des *Feuillantines*, ſituées l'une & l'autre dan le faubourg Saint-Cyprien.

Les Malthoiſes ſont diſtinguées en trois claſſes ; ſçavoir, les *chevalières*, qui ſont les mêmes preuves qu les chevaliers de l'ordre de Malthe, les religieuſes *ſervantes* & les *converſes*.

La maiſon des Feuillantines eſt la première de cet ordr & la ſeule avec celle de Paris.

La ville de Toulouſe a deux grands hôpitaux, celui d l'Hôtel-Dieu, autrement appellé l'*hôpital Saint-Jacques*, & celui de *Saint-Joſeph de la Grave*, qui eſt l'hôpital général.

L'Hôtel-Dieu eſt deſtiné pour les pauvres malades d l'un & de l'autre ſexe : il en a contenu juſqu'à 1800. Cette maiſon eſt deſſervie par 24 ſœurs griſes de ſaint Vincent de Paul pour le ſervice des malades, & par 4 prêtres pour le ſpirituel. Il y a d'ailleurs pluſieurs médecins & chirurgiens recommandables par leurs talens.

L'hôpital général, plus communément appellé de *la Grave*, contient environ 3000 pauvres. On y reçoit les enfans trouvés, les infirmes d'eſprit, les femmes de mauvaiſe vie, &c. &c. ce dernier eſt deſſervi par des filles de la pitié qui ſe dévouent au ſervice des pauvres. Il y a quatre prêtres & pluſieurs bas-officiers.

Quant à l'adminiſtration des biens de ces deux maiſons, elles ſont dirigées par un corps de direction, compoſé de l'archevêque, de pluſieurs officiers du parlement, des capitouls & de 24 autres directeurs tant ſéculiers qu'eccléſiaſtiques.

Les bâtimens de ces deux maiſons ſont immenſes, & il y règne un ordre & une propreté ſurprenante.

Il y a encore un hôpital pour de pauvres filles orphelines, & un couvent de religieuſes hoſpitalières, où l'on reçoit un certain nombre de filles malades.

Dans chacune des paroiſſes de *Saint-Etienne*, *Saint-Semin* & *la Daurade*, il y a des maiſons de charité, ſervies par des ſœurs griſes, qui fourniſſent *gratis* aux pauvres du bouillon & des remèdes. Chacune de ces maiſons a des fonds conſidérables.

L'*univerſité* de Toulouſe eſt la ſeconde du royaume : elle fut fondée en 1233 par le pape Grégoire IX, & elle eſt compoſée de quatre facultés, dont la plus célèbre eſt celle de droit. Le recteur eſt toujours pris parmi les ſix profeſſeurs de chaque faculté, & il change tous les trois mois par ordre du tableau. Il y a huit docteurs agrégés à la faculté de droit qui ne peuvent point prétendre au rectorat. La faculté de médecine a un théâtre anatomique, outre lequel il y a une école de chirurgie. La faculté des arts a quatre agrégés, ſavoir deux prêtres de la Doctrine chrétienne ou du collège *Leſquille*, & deux autres tirés au *collége royal*. Ces quatre agrégés enſeignent publiquement ; mais les agrégés en droit n'enſeignent point publiquement, à moins qu'ils ne remplacent un profeſſeur.

Pour la faculté de théologie il y a trois profeſſeurs royaux, publics & perpétuels, gagés par le roi, & ſix profeſſeurs conventuels, auſſi publics, mais non perpétuels. Un des trois profeſſeurs royaux enſeigne les libertés de l'égliſe Gallicane.

Le *collège royal* & celui de *Leſquille* ſont les deux ſeuls où l'on enſeigne les humanités & la philoſophie. Il y a pluſieurs autres collèges dans la ville, mais ils ne ſont pas de plein exercice, & il n'y a dans chacun qu'un certain nombre de bourſiers, dont la plupart ſont obligés d'étudier en droit. Les principaux de ces collèges ſont ceux de *Saint-Martial*, de *Sainte-Catherine*, de *Foix* & de *Périgord* : les autres ſont ceux de *Narbonne*, de

*Maguelonne*, de *Saint-Nicolas* ou de *Mirepoix* & de *Raymond*.

Le collège de *Narbonne* fut fondé en 1343 par Gaſbert, archevêque de Narbonne.

Celui de *Saint-Martial* fut fondé par le pape Innocent VI, la ſeptième année de ſon pontificat. Ce pape s'appelloit Etienne d'Albert, natif du Limouſin, & avoit été profeſſeur en droit dans l'univerſité de Toulouſe : il y a fondé 24 bourſes pour de pauvres étudians Limouſins & Toulouſins qui auroient déja étudié au moins un an en philoſophie. Voyez les détails de cette fondation à l'article Limoges. Ce collège a donné Etienne Baluze à la république des lettres.

Le collège de *Maguelonne* fut fondé, en 1370, pour l'entretien de dix pauvres étudians en droit, par le cardinal Audouin qui avoit été évêque ou adminiſtrateur perpétuel de Maguelonne.

Le collège de *Périgord* fut fondé par le cardinal de Taleyran, pour des jeunes gens pauvres du Bearn & des autres domaines de la maiſon de Foix ; mais ſa mort ne lui ayant pas permis de l'achever, le pape Grégoire XI y mit la dernière main. Cette fondation eſt pour vingt collégiats, dont quatre doivent ſe faire prêtres, pour deſſervir la chapelle que ce pape voulut être dédiée à ſaint Fronton. Ce collège avoit autrefois une belle & nombreuſe bibliothèque de manuſcrits qui ont été diſperſés. Le cardinal d'Oſſat, Pierre de Marca, archevêque de Toulouſe & enſuite de Paris, & François Boſquet, ſucceſſivement évêque de Lodève & de Montpellier, ont été bourſiers de ce collège.

Celui de *Sainte-Cathérine* fut fondé, en 1382, pour 24 bourſiers Limouſins & Toulouſins, à l'*inſtar* de celui de Saint-Martial, par le cardinal de Pampelonne, neveu du pape Innocent VI : il donna ſa maiſon dans la rue des Argentiers, où eſt ce collège ; la terre de Verberans, &c. *Voyez* Limoges.

Le collège de *Saint-Nicolas* ou de *Mirepoix* a été établi, en 1416, pour 8 collégiats, par Guillaume du Puy, évêque de Mirepoix : un de ces huit bourſiers ou collégiats doit être prêtre pour dire la meſſe.

Le collège de *Foix* fut fondé en 1457 pour 24 bourſiers, par Pierre, cardinal de Foix.

Le collège de *Raymond* a été établi par Pierre de S. André, évêque de Carcaſſonne, dont on voit les armes en bien des endroits de ce collège.

Il eſt ſorti de ces maiſons d'éducation pluſieurs perſonnes illuſtres qui ont ſervi l'égliſe & l'état, & au nombre deſquelles on compte 12 cardinaux.

Outre les collèges dont nous venons de parler, il y en avoit pluſieurs autres à Toulouſe; mais ils furent tous ſupprimés par lettres-patentes du roi Henri II, en 1551, pour en appliquer les revenus à l'établiſſement de deux collèges de plein exercice, où l'on enſeignoit les langues Hébraïque, Grecque & Latine, & les arts libéraux. L'exécution de ces patentes fut commiſes au parlement; mais elle n'eut lieu qu'en 1555, que le collège de Leſquille fut achevé de bâtir. C'eſt un des collèges de plein exercice, dont nous avons parlé plus haut. On eut ſoin d'y mettre de bons régens & dans le nombre de ceux qui y ont enſeigné, on compte Adrien Turnebe, Tubœuf, Thomas Barclay, Durand, Pariſot, d'Avela & Muret, &c.

La ville donne tous les ans 4000 liv. pour l'entretien de ce collége, qui eſt préſentement régi par les pères de la doctrine chrétienne, qui s'y diſtinguent par leur application à enſeigner les humanités & la philoſophie. Cette maiſon a une grande & belle façade de 45 toiſes de longueur. Les lettres-patentes de Henri II n'avoient été exécutées qu'à demi avant l'an 1656, qu'elles le furent entierement par l'établiſſement d'un ſecond *collége aux arts*, aujourd'hui le *collége royal*, établi, comme on l'a dit plus haut, dans la grande maiſon qu'occupoient les jéſuites avant la diſſolution de leur ſociété, & le premier des deux colléges de plein exercice de la ville.

Les Toulouſains ont toujours eu du goût pour les ſciences, pour les arts & pour les belles-lettres, ce qui a fait donner le nom de *Palladie* à leur ville. Auſſi eſt-ce la ville de France où il y a le plus d'académie, après la capitale. On en compte quatre à Toulouſe, celle des

*Jeux floraux*, *l'académie royale des ſciences*, celle des *arts*, & l'académie des *armes*.

L'académie des Jeux floraux, établie en 1323 par les Seigneurs Toulouſains, a ſubſiſté dans l'état de ſa première fondation juſqu'en l'année 1694, qu'elle fut érigée en académie royale, ſous la protection de M. le chancelier. Elle a conſervé ſon nom de *Jeux floraux*, & elle eſt compoſée de 40 académiciens, parmi leſquels il y en a un qui a le titre de *chancelier des jeux*; c'eſt le chef de l'académie, & c'eſt lui qui expédie les lettres de *maître des Jeux floraux*, que cette académie accorde à ceux qui ont remporté trois prix de poéſie, ou trois prix d'éloquence.

Le premier eſt une amaranthe d'or de la valeur de 400 liv. deſtinée à une ode; le ſecond, une églantine d'or de 150 livres deſtinée à un diſcours ſur un ſujet donné; le troiſième, une violette d'argent de 250 liv. deſtinée à une épître, ou à un poëme lyrique; le quatrième, un ſouci d'argent de 200 liv. deſtiné à une églogue, une idylle ou une élégie; le cinquième & dernier enfin, un lys d'argent de ſoixante liv. deſtiné à un ſonnet, ou à une hymne à l'honneur de la ſainte Vierge.

*L'académie royale des ſciences, inſcriptions & belles-lettres*, commença d'abord en 1729 ſous le titre de ſociété; mais en 1746, cette compagnie obtint des lettres-patentes qui l'érigèrent en *académie royale des ſciences & belles-lettres*, ſous la protection immédiate du roi. Elle eſt compoſée de 51 académiciens, de quatre aſſociés étrangers, & de pluſieurs correſpondans. On y diſtribue tous les ans un prix de 500 liv. pour un diſcours, dont le ſujet roule alternativement ſur des matières de mathématiques, médicophyſiques, & des matières de belles-lettres. Cette compagnie établit en 1752 une école de Gre & d'Hébreu, qui fut ouverte le 17 avril de la mêm année.

*L'académie des arts, ou l'académie royale de peintur & de ſculpture*, a été établie par lettres-patentes de 1746 Elle eſt compoſée de 70 académiciens, diviſés en cin claſſes.

La première eſt celle des fondateurs : elle eſt compoſée de huit capitouls, de quatre commiſſaires, anciens capitouls, & du ſyndic de la ville. La ſeconde claſſe eſt celle des aſſociés honoraires. La troiſième, celle des artiſtes honoraires étrangers. La quatrième, celle des aſſociés ordinaires. La cinquième enfin, eſt celle des profeſſeurs & des aſſociés artiſtes.

Il y a dix profeſſeurs de deſſin, un profeſſeur de peinture, un de perſpective, un de géométrie, & un d'anatomie, en tout dix profeſſeurs penſionnés par la ville.

L'inſtruction eſt gratuite à cette académie. Le deſſin y eſt diviſé en trois écoles ; les figures, la boſſe & le modèle vivans. On compte 120 jeunes gens qui deſſinent dans ces écoles, & il y a beaucoup d'émulation. On remarquera qu'en l'année 1766, trois élèves, ſortis de cette école, ont remporté les plus célèbres prix de ce genre, qui ſe diſtribuent en Europe ; ce ſont les ſieurs *Raymond*, *Arnal* & *Gabelier*. Le premier remporta le grand prix d'architecture à l'académie royale de Paris ; le ſecond, le grand prix d'architecture à l'académie royale de Madrid, & le troiſième, le prix, d'après modèle vivant, de l'académie de ſaint-Luc à Rome.

Cette académie diſtribue chaque année des prix pour environ 500 liv. Le grand prix, qui eſt de 300 liv. ſe diſtribue alternativement à la peinture, à la ſculpture & à l'architecture.

On fait chaque année une expoſition publique de tableaux, deſſins, & ouvrages de ſculpture & architecture.

*L'académie royale des armes* de Toulouſe a été fondée ſous le règne de Louis XIII. La ville y diſtribue chaque année deux prix ; ce ſont deux épées, l'une de vermeil, & l'autre d'argent, ſur leſquelles ſont gravées les armes de la ville.

Nous avons déja fait mention de l'école de chirurgie de cette ville, à l'occaſion de la faculté de médecine.

On voit encore aujourd'hui des reſtes d'antiquités, & pluſieurs inſcriptions des Romains. Nous ne citerons ici que le premier vers de celles de l'amphithéatre.

*Hic locus eſt ubi Mors gaudet ſuccurrere vitæ.*

Le parlement de Toulouſe eſt le ſecond du royaume, autant par ſon ancienneté & par ſa dignité, que par l'étendue de ſon reſſort. Son origine, preſqu'auſſi ancienne que celle du parlement de Paris, remonte vers le milieu du treizième ſiècle. Après avoir ſubſiſté à diverſes repriſes durant ce ſiècle, il fut réuni à celui de Paris juſqu'au quinzième; car on n'a aucune preuve certaine que le roi Philippe-le-Bel l'ait rétabli en 1302 ou en 1303. Le roi Charles VII le rétablit d'abord en 1419, & enfin entièrement & à demeure en 1444. Ce prince ordonna que les officiers du parlement de Toulouſe ou de Languedoc, *fraterniſeroient* avec ceux du parlement de Paris.

Cette cour eſt aujourd'hui compoſée d'un premier préſident, de neuf préſidens à mortier, de huit autres préſidens, de 112 conſeillers, & des gens du roi. Elle comprend la *grand'chambre*, la *tournelle*, trois chambres d'*enquêtes* & une de *requêtes*,

Le parlement de Toulouſe a non-ſeulement la province de Languedoc dans ſon reſſort, mais encore la Guienne & la Gaſcogne orientale, avec le comté ou pays de Foix. On compte huit ſénéchauſſées & autant de ſiéges préſidiaux dans cette cour, ſitués en Languedoc, & ſept autres ſiéges préſidiaux dans le reſte de ſon reſſort, & en tout 32 diocèſes. La juſtice y eſt adminiſtrée ſuivant le droit écrit & le droit Romain.

Le bureau des tréſoriers de France de Toulouſe fut érigé en 1552 avec celui de Montpellier: & il eſt compoſé de 33 officiers.

On dit la ville de Toulouſe parfaitement ſituée pour le commerce, & on cherche les différentes cauſes de ſon peu de commerce provenant des mœurs & de l'adminiſtration de la ville, &c. On n'a peut-être pas fait attention que Toulouſe eſt à peu près au milieu de l'eſpace, entre les deux mers, & que les villes maritimes de part & d'autres ſont celles qui font le commerce, parce qu'elles ſont véritablement à portée de le faire; Toulouſe peut tout au plus ſervir d'entrepôt.

Le principal commerce de la ville de Toulouſe ne conſiſtoit juſqu'ici qu'en laine d'Eſpagne que les marchands font venir, & qui ſe diſtribuent dans toute la

province

province & ailleurs ; mais depuis l'édit qui à permis la libre exportation des bleds, cette ville a paru ſortir de ſon ancienne léthargie. Sa ſituation ſur la Garonne, & le canal de la jonction des deux mers, la rendent l'entrepôt & le magaſin général des bleds qui ſe recueillent dans le haut Languedoc & la Gaſcogne ; enſorte que le commerce de cette denrée y devient très-conſidérable. On établit dans les environs de Toulouſe des fabriques de farines de minot, & tout annonce, en 1767, que cette ville va devenir le marché qui fournira le bas Languedoc, la Provence & la partie méridionale de l'Eſpagne : on aſſure qu'il s'y eſt vendu en 1765 & 1766, chacune de ces deux années pour dix à douze millions de bleds, millets, légumes, &c. qui ont été tranſportés par le canal en Provence & en Italie, où la diſette s'eſt fait ſentir pendant ces deux années.

Les manufactures de la ville de Toulouſe ne conſiſtent que dans quelques fabriques de tapiſſeries de Bergame, de peu de valeur, & de petites étoffes moitié laine & moitié ſoie, de très-bas prix ; mais il y a un nombre infini de teinturiers, qui tous demeurent dans le même quartier, l'île de *Tounis*.

Cette ville eſt très-avantageuſement ſituée pour toutes les commodités de la vie. Elle eſt à portée d'un côté de ſe procurer les productions de la province & de celles qui l'avoiſinent. Le pays de Foix lui fournit le fer, l'acier, tout ce qu'il lui faut pour les bâtimens ; comme les Pyrénées lui donnent par la voie de la Garonne, le bois, la pierre, le marbre, & le canal de la jonction des mers lui procure toutes les commodités qui peuvent venir de la Méditerrannée, ce qui fait que les vivres y ſont toujours à un prix aſſez raiſonnable.

Les principales productions des environs de Toulouſe, ſont du bled, du vin de médiocre qualité, & qui ſe conſomme dans le pays, du gros millet, des bons légumes, quelque peu de ſoie.

Il y vient encore du paſtel ; c'eſt une herbe qui ſert à la teinture pour faire le bleu.

Il n'y a pas de plus belles plaines dans le royaume & de plus abondantes en bled que celles qui ſont depu

Le parlement de Toulouſe eſt le ſecond du royaume, autant par ſon ancienneté & par ſa dignité, que par l'étendue de ſon reſſort. Son origine, preſqu'auſſi ancienn que celle du parlement de Paris, remonte vers le milie du treizième ſiècle. Après avoir ſubſiſté à diverſes repriſe durant ce ſiècle, il fut réuni à celui de Paris juſqu'a quinzième; car on n'a aucune preuve certaine que le ro Philippe-le-Bel l'ait rétabli en 1302 ou en 1303. Le ro Charles VII le rétablit d'abord en 1419, & enfin entièrement & à demeure en 1444. Ce prince ordonna qu les officiers du parlement de Toulouſe ou de Languedoc *fraterniſeroient* avec ceux du parlement de Paris.

Cette cour eſt aujourd'hui compoſée d'un premie préſident, de neuf préſidens à mortier, de huit autre préſidens, de 112 conſeillers, & des gens du roi. Elle comprend la *grand'chambre*, la *tournelle*, trois chambre d'*enquêtes* & une de *requêtes*,

Le parlement de Toulouſe a non-ſeulement la province de Languedoc dans ſon reſſort, mais encore la Guienne & la Gaſcogne orientale, avec le comté ou pays de Foi. On compte huit ſénéchauſſées & autant de ſiéges préſidiaux dans cette cour, ſitués en Languedoc, & ſept autres ſiéges préſidiaux dans le reſte de ſon reſſort, & en tout 32 diocèſes. La juſtice y eſt adminiſtrée ſuivant le droi écrit & le droit Romain.

Le bureau des tréſoriers de France de Toulouſe fu érigé en 1552 avec celui de Montpellier: & il eſt compoſé de 33 officiers.

On dit la ville de Toulouſe parfaitement ſituée pou le commerce, & on cherche les différentes cauſes de ſo peu de commerce provenant des mœurs & de l'adminiſtration de la ville, &c. On n'a peut-être pas fait attention que Toulouſe eſt à peu près au milieu de l'eſpace entre les deux mers, & que les villes maritimes de p & d'autres ſont celles qui font le commerce, parce qu'ell ſont véritablement à portée de le faire; Toulouſe pe tout au plus ſervir d'entrepôt.

Le principal commerce de la ville de To conſiſtoit juſqu'ici qu'en laine d'Eſpagne chands font venir, & qui ſe diſtribu province & ailleurs; mais depuis l'édit qui a permis la libre exportation des bleds, cette ville a paru ſortir de ſon ancienne léthargie. Sa ſituation ſur la Garonne, & le canal de la jonction des deux mers, la rendent l'entrepôt & le magaſin général des bleds qui ſe recueillent dans le haut Languedoc & la Gaſcogne; enſorte que le commerce de cette denrée y devient très-conſidérable. On établit dans les environs de Toulouſe des fabriques de farines de minot, & tout annonce, en 1767, que cette ville va devenir le marché qui fournira le bas Languedoc, la Provence & la partie méridionale de l'Eſpagne: on aſſure qu'il s'y eſt vendu en 1765 & 1766, chacune de ces deux années pour dix à douze millions de bleds, millets, légumes, &c. qui ont été tranſportés par le canal en Provence & en Italie, où la diſette s'eſt fait ſentir pendant ces deux années.

Les manufactures de la ville de Toulouſe ne conſiſtent que dans quelques fabriques de tapiſſeries de Bergame, de peu de valeur, & de petites étoffes moitié laine & moitié ſoie, de très-bas prix; mais il y a un nombre infini de teinturiers, qui tous demeurent dans le même quartier, l'Iſle de *Tounis*.

Cette ville eſt très-avantageuſement ſituée pour toutes les commodités de la vie. Elle eſt à portée d'un côté de ſe procurer les productions de la province & de celles qui l'avoiſinent. Le pays de Foix lui fournit le fer, l'acier, tout ce qu'il lui faut pour les bâtimens; comme les Pyrénées lui donnent par la voie de la Garonne, le bois, la pierre, le marbre, & le canal de la jonction des mers lui procure toutes les commodités qui peuvent venir de la Méditerrannée, ce qui fait que les vivres y ſont toujours à un prix aſſez raiſonnable.

Les principales productions des environs de Toulouſe, ſont du bled, du vin de médiocre qualité, & qui ſe conſomme dans le pays, du gros millet, des bons légumes, quelque peu de ſoie.

Il y vient encore du paſtel; c'eſt une herbe qui ſert à [illegible] pour [illegible] bleu.

[illegible] plaines dans le royaume & [illegible] que celles qui ſont depuis [illegible] du

Toulouſe juſqu'à Montauban. Ce pays eſt compoſé de pluſieurs rivières qui y ſont de belles prairies. La plus remarquable eſt celle que la rivière de Lers traverſe. Elle a cinq lieues de longueur ſur près d'une demi-lieue de largeur. Le diocèſe de Saint-Papoul la termine d'un côté, & le diocèſe de Pamiers de l'autre.

L'origine de la ville de Toulouſe eſt ſi ancienne qu'on ne trouve point de veſtiges de ſon antiquité. On la fait remonter aux Tectoſages; car on prouve que ces peuples ſortirent de leur pays 615 ans avant Jeſus-Chriſt, au nombre de 300000 hommes, qui n'étoit que le ſuperflu de ſa nation, pour aller dans un pays qui leur étoit déja connu, & qui ne pouvoit leur être connu, que parce que leurs ancêtres les y avoient déja précédés : il falloit donc que cette ville fût alors immenſe. Elle avoit un capitole, un amphithéatre, un temple d'Apollon, fameux dans tous ſes environs, & quantité d'autres monumens ſuperbes, ruinés de fond en comble par les Wiſigoths, jaloux de la gloire des Romains; enſorte qu'on n'en voit plus aujourd'hui d'autres veſtiges que quelques maſures de l'amphithéatre auprès du château de ſaint-Michel. On lit dans la Martinière que cette ville fut priſe ſur les Tectoſages l'an 648 de la fondation de Rome par Servilius Calpion, conſul Romain, qui, dit-on, en enleva des tréſors immenſes, ſur-tout du temple d'Apollon : ce fait n'eſt point avéré; mais on eſt certain que la ville de Toulouſe fit environ dans le même temps alliance avec les Romains.

Cette ville, après avoir été long-temps gouvernée par les officiers Romains, tomba entre les mains des Wiſigoths au commencement du cinquième ſiècle. Clovis la conquit après la défaite d'Alaric leur roi, & la laiſſa ſes ſucceſſeurs. Les rois *Mérovingiens* en ont toujours ét les maîtres juſqu'au commencement du huitième ſiècle que le duc Eudes, s'étant rendu maître de l'Aquitaine prit auſſi Toulouſe, & défendit cette ville contre le Saraſins, en 721. Ceux-ci s'en emparèrent enfin, & l ſaccagèrent, ainſi que Bordeaux, & la plupart des ville d'Aquitaine.

Eudes rentra dans la poſſeſſion de Toulouſe après l défaite totale des Saraſins, auprès de Poitiers, par Charles Martel.

Cette ville a été depuis ſous la domination de Pepin & de Charlemagne, qui l'ont gouvernée comme rois. Ce dernier y envoya Louis-le-Débonnaire, & lui donna une nombreuſe cour. Celui-ci étant monté ſur le trône, en 814, fut remplacé par Pepin ſon fils, qui fut créé roi d'Aquitaine.

Toulouſe fut enſuite gouvernée par des comtes juſqu'au règne de Charles-le-Simple, que Raymond ſe rendit abſolu à Toulouſe, vers l'an 920. Cette ville paſſa depuis en pluſieurs mains juſqu'au temps des Albigeois, où Simon de Montfort, général des catholiques contre les Albigeois, & un des deſcendans de Raymond qui les protégeoit, s'empara du comté de Toulouſe, avec le conſentement de Philippe Auguſte: ce dernier, nommé auſſi Raymond, ſe voyant abandonné par le roi ſon ſeigneur féodal, en chercha un autre, qui fut Pierre, roi d'Arragon. C'eſt là l'origine du droit que les Arragonois prétendoient ſur le comté de Toulouſe, & auquel Jacques, leur roi, renonça en faveur de S. Louis, par la fameuſe tranſaction de 1258. Jeanne, fille de Raymond ayant enfin apporté le droit ſur le comté de Toulouſe en mariage à Alphonſe, comte de Poitiers, frere de S. Louis, & étant mort ſans enfans l'an 1276, Philippe-le-Hardi prit poſſeſſion du comté de Toulouſe & le réunit à la couronne.

TOULOUSE, bourg de la Franche-comté, diocèſe, parlement & intendance de Beſançon, bailliage & recette de Poligny; ſitué ſur un hauteur, à 2 ou 3 lieues au couchant d'hiver de cette derniere ville, à 7 vers le même point de Salins, & à 6 au levant d'hiver de Dole. On y compte environ 300 habitans. C'eſt le chef-lieu d'une châtellenie. Les lettres adreſſées à ce bourg vont ſouvent à *Toulouſe*, capitale du Languedoc; pour éviter cette mépriſe, on devroit toujours mettre ſur les adreſſes pour ce bourg: *à Toulouſe en Franche-comté*, ou *par Dole à Toulouſe en Franche-comté*.

TOURAINE (la), Province qui forme un des grands gouvernemens généraux militaires du royaume: elle eſt bornée au ſeptentrion par le Vendômois & une partie du

Cette province a des mines de fer en quelques endroits près de Nogent, & une de cuivre, dans laquelle on prétend qu'il y a de l'or.

Les côtés de la Loire expoſés au midi, fourniſſent du ſalpêtre, & en pluſieurs endroits on trouve des pierres de moulage, dont on fait commerce avec l'étranger.

Quant aux eaux minérales, il n'y a que celles de la Roche-Pozai qui ſoient en quelque réputation, & ſes eaux priſes au commencement de l'été ſont limpides & ſans ſaveur.

Auprès des ſavonneries, à deux lieues de Tours, on voit les fameuſes grottes ou caves, appellées *gouttières*, parce qu'il en dégoutte continuellement de l'eau : elles ſont dans le roc, & ſi ſombres qu'on n'y entre qu'avec des lumières. L'eau qui tombe du haut des voûtes forme des ruiſſeaux qui coulent ſans ceſſe, ou ſe congele, même dans les grandes chaleurs d'été; enſorte qu'elle forme pluſieurs corps tranſparens & ſemblables à du ſucre candi. Il y en a qui ſe convertit en pierres ſi dures, qu'il eſt difficile de les rompre à coup de marteau, & les plus petits de ces corps pierreux reſſemblent ſi fort à des dragées, que pluſieurs perſonnes s'y ſont trompées. Dans ces congélations où chacun voit ce qu'il veut voir, on prétend que tout le monde y remarque la forme d'un calvaire, & une figure de S. Martin à cheval.

Dans une plaine, à peu de diſtance de Ligueil, il ſe trouve des quantités prodigieuſes de coquillages, dont les uns tombent en pouſſière quand on les touche, & les autres ſont très-durs. On emploie les premiers à engraiſſer les terres, qu'ils rendent extrêmement fertiles.

Aux environs de ce même lieu il y a un étang, dont o dit que les eaux pétrifient en très-peu de temps le boi qu'on y jette; mais à parler plus correctement, elles n' font que des appoſitions pierreuſes.

La Loire fournit une infinité de cailloux de toutes ſorte de couleurs, dont les plus beaux ſont blancs & tranſparens

Dans la terre de Veretz, à deux lieues de Tours, o rencontre de groſſes maſſes de cailloux marbrés, qui éta polis, ſont auſſi beaux que du jaſpe. Leur couleur rouge doit ajouter celle de Tours à Angers, & celle de Tours à Richelieu.

Le climat de la Touraine eſt fort tempéré : il eſt ſi doux qu'il lui a fait donner le ſurnom de *jardin de la France*.

Quoique le terroir de cette province ſoit en général fertile, & produiſe tout ce qui eſt néceſſaire à la vie, il s'en faut de beaucoup qu'il ſoit également abondant par-tout.

Les *Varennes*, qui occupent le long de la Loire ſont des terres ſablonneuſes, toujours en labours, & aiſées à cultiver : elles produiſent du ſeigle, de l'orge, du miel & des légumes pour l'uſage de la province, & on en tire la *gaude* pour les teintures.

Le *Verron* eſt un terrein à peu près ſemblable, ſinon qu'il eſt plus gras & dans une ſituation plus élevée ; il rapporte des bleds, des vins, & de très-bons fruits ; des noix, des amandes & particulièrement des prunes, dont les habitans font commerce, ainſi que ceux de ſainte Maure, de l'île Bouchard & de Sainte-Marguerite.

La *Champagne* eſt un pays uni, dont le ſol eſt gras & très-fertile, ſur-tout en froment.

La *Brenne* eſt un pays humide, marécageux & plein d'étangs.

Les côteaux de la Loire & du Cher ſont chargés de vignes, qui donnent quantité de vins; les plus recherchés ſont ceux de Vouvray.

Il y a en certains endroits de cette province des landes, dont quelques-unes ſervent de pâturages. La *Gaſtine* eſt un pays ſec, dont le ſol eſt un peu ingrat, & difficile à cultiver.

Autrefois la Touraine étoit couverte de bois dans ſa majeure partie ; mais cette province n'a plus aujourd'hui que trois grandes forêts ; celle d'*Amboiſe*, qui contient environ 16000 arpens ; celle de *Loches*, qui eſt en futaie, & ne contient au plus que 5000 arpens, & celle de *Chinon*, qui eſt d'environ 7000. *Lacé*, *Château-Regnault*, Preuilly & Mont-Bazon, forment encore quatre autres forêts, mais peu conſidérables.

Cette province a des mines de fer en quelques endroit
près de Nogent, & une de cuivre, dans laquelle on pré-
tend qu'il y a de l'or.

Les côtés de la Loire expoſés au midi, fourniſſent du
ſalpètre, & en pluſieurs endroits on trouve des pierres
de moulage, dont on fait commerce avec l'étranger.

Quant aux eaux minérales, il n'y a que celles de la
Roche-Pozai qui ſoient en quelque réputation, & ſe
eaux priſes au commencement de l'été ſont limpides &
ſans ſaveur.

Auprès des ſavonneries, à deux lieues de Tours, on
voit les fameuſes grottes ou caves, appellées *gouttières*
parce qu'il en dégoutte continuellement de l'eau: elles
ſont dans le roc, & ſi ſombres qu'on n'y entre qu'avec
des lumières. L'eau qui tombe du haut des voûtes form
des ruiſſeaux qui coulent ſans ceſſe, ou ſe congele, mêm
dans les grandes chaleurs d'été; enſorte qu'elle form
pluſieurs corps tranſparens & ſemblables à du ſucre candi
Il y en a qui ſe convertit en pierres ſi dures, qu'il eſ
difficile de les rompre à coup de marteau, & les plu
petits de ces corps pierreux reſſemblent ſi fort à des dra-
gées, que pluſieurs perſonnes s'y ſont trompées. Dan
ces congélations où chacun voit ce qu'il veut voir, o
prétend que tout le monde y remarque la forme d'u
calvaire, & une figure de S. Martin à cheval.

Dans une plaine, à peu de diſtance de Ligueil, il
trouve des quantités prodigieuſes de coquillages, do
les uns tombent en pouſſière quand on les touche,
les autres ſont très-durs. On emploie les premiers à e
graiſſer les terres, qu'ils rendent extrêmement fertiles.

Aux environs de ce même lieu il y a un étang, dont
dit que les eaux pétrifient en très-peu de temps le b
qu'on y jette; mais à parler plus correctement, elles n
ſont que des appoſitions pierreuſes.

La Loire fournit une infinité de cailloux de toutes fo
de couleurs, dont les plus beaux ſont blancs & tranſpa
Dans la terre de Veretz, à deux lieues de T
rencontre de groſſes maſſes de cailloux mar
polis, ſont auſſi beaux que du jaſpe. Le

mêlée de blanc & de jaune, avec des fonds agathiſés, & d'aſſez ſinguliers accidens, peuvent former des tabatières fort curieuſes.

Dans une autre terre & village, appellé *Savonières*, à deux lieues & demie de Tours, on voyoit des grottes fameuſes, & connues ſous le nom de *caves-goutières*, dont l'eau formoit des ſtalactites, repréſentant des arbres, des colomnes, des cierges, des autels, d'une matière ſemblable à du ſel blanc, à du ſucre candi : ces grottes, dont l'ouverture eſt ſur le bord du Cher, n'ont point de profondeur ; mais leur longueur eſt aſſez conſidérable. Il y faiſoit comme une pluie perpétuelle, dont s'amaſſoient des mares d'eau qui ſe couvroient d'une eſpèce de crême pierreuſe aſſez ſolide, quoique fort mince. Ces grottes ſont aujourd'hui toutes bouchées par l'écroulement des côteaux voiſins. Les caves des habitans près de ces grottes ſont de même nature, & on y trouve quantité de foſſiles & de petites pierres imitant les dragées.

Il y a dans la Touraine un canton, à 6 lieues de Tours, & à plus de 36 de la mer ; il a 12 lieues en carré, s'étend depuis la petite ville de Sainte-Maure juſqu'au Mantelan, renferme les paroiſſes de Sainte-Catherine-de-Fierbois, Lovan, Boſſée, la Chapelle-blanche & Ligneuil. On n'y voit partout que des coquillages briſés & couverts d'une couche de terre blanche à différentes profondeurs, depuis un à deux pieds juſqu'à 25 & 30. On y rencontre quantité de bivalves, mais très-petites ; la plupart ſont des boucardes, des peignes, des arches de Noë, des cames, des tellines, des huitres noires de forme bizarre, des cornets, des nérites, des lepas, des limaçons, des pourpres, des porcelaines, des vermiſſeaux, des ourſins, &c. On ſe ſert de ces coquillages pour engraiſſer les terres ſans aucun autre mêlange, & dans le pays on leur donne le nom de *Fanulières*.

Aux environs de la ville de Chinon, les côteaux de la Loire donnent quantité de ſel de nitre.

A Luſſant auprès d'Amboiſe on trouve les mêmes coquillages que dans les *Falunières* de la Touraine.

Les carrières de Saint-Syphorien, faubourg de Tours, celle de Saint-Cyr, qui eſt à une demi-lieue, celle de

Rochecourbon & de Saint-Avertin, à une lieue, contiennent une quantité prodigieuſe de fragments blancs d petits coraux & de figures différentes : il s'en trouve q ſont branchus le long de leurs tiges, & on les ramaſſ dans la pouſſière des pierres détruites par la pluye & pa la gelée.

De pareils coraux ſe trouvent dans le village de Saint-Pater, près du château de la Roche, à 5 lieues de Tours ceux-ci ſont toujours incruſtés dans les pierres.

Les carrières de Saint-Syphorien fourniſſent auſſi de fragmens de pattes, cuiſſes d'écreviſſes, & de crabes pétrifiés.

Dans la vallée du Loir, aux eſcarpemens de la Chartr & de Saint-Cerile, à 9 ou 10 lieues de Tours, auprè du château du Loir, dans les châteaux du Montoir, de Roches-l'Evêque, de la Roche-Imbaut, près de Vendôm on voit les mêmes coquillages & coraux, ainſi que dan les carrières de Saint-Blancay, à 4 lieues de Tours, & de Saint-Pater, à 5 lieues, villages ſitués ſur les ſommet qui ſéparent la Loire de la rivière du Loir.

Aux environs de Tours il ſe trouve un reſipore très-délicat, qui eſt un travail d'inſectes ſur une pierre blanche on le lève comme une écaille, & il ſe ramaſſe dans le cendres des carrières. Vers le château du Loir on voi de groſſes madrepores dans les Sablonnières & les cailloutages des vignes, & en fouillant dans les Landes.

Les plaines de la Touraine ſont couvertes de gros champignons ou fungites, dont pluſieurs ſont faits en oignon applatis, avec une queue, d'autres comme des entonnoirs des bouteilles, des phioles, des figues ; ſur-tout ſur l route de Tours à Chinon, & vers le village de Sainte-Cathérine, à 5 lieues de Tours.

Les ourſins de différentes eſpèces ſont fort fréquens dan les carrières, de même que leurs pointes.

Dans les carrières de Rochecourbon, à une lieue de Tours, on trouve des moules, des vis, des ſabots, du bois pétrifié & beaucoup d'huitres aſſez grandes, de même que des os & des fragmens de poiſſons.

Celles du château de la Roche, à 5 lieues de Tours préſentent des limaçons différens, des buccins, des tonnes des cornes de 3 pieds de diamètre, des huîtres, gryphites & quantité de gloſſopètres.

Dans les côteaux de Grammont, vis-à-vis de Tours, on trouve des *Raſtellum* très-gros.

Les carrières de Saint-Avertin offrent des moules, des boucardes & des poulettes. On en ramaſſe de ſemblables le long du Cher, dans un banc appellé Écorcheveau, dont la pierre blanche qu'on en tire porte le nom.

Les moules, les arches de Noë, les cœurs, les peignes & les tellines abondent dans les carrières de Bouré & de Montrichard, à 10 lieues de Tours.

Celles de la Roche renferment des peignes d'une eſpèce ſingulière, profondément ſtriés & fort épineux : on y voit auſſi des pelures d'oignons.

Les carrières de Saint-Blancay, à 4 lieues de Tours, fourniſſent des oſſemens & des vertèbres de poiſſons.

Celles du pont de la Motte, à une demi-lieue de Tours, préſentent des vertèbres ſemblables à celles des morues, qui forment de petites ſalières.

Dans les carrières du château de la Gidonière, aux portes de la ville de la Chartre-ſur-Loir, on a rencontré des oſſemens ſemblables à ceux de l'homme.

Au village de Sainte-Catherine, à 5 lieues de Tours, les carrières appellées Pont-neuf, fourniſſent une pierre qui n'eſt autre choſe qu'une maſſe de talun ſolidement pétrifié, qui a deja ſervi à la conſtruction de pluſieurs ponts.

Dans les bois de Beaumont-la-Rance, à 5 lieues de Tours, on voit des monceaux de machefer, qui ſemblent indiquer qu'on a tiré autrefois du fer de quelque mine voiſine, & qu'on a forgé.

Le principal commerce de la Touraine conſiſte dans le débit des marchandiſes, qui ſe fabriquent dans les manufactures du pays, dont ſelon l'ordre de leur établiſſement dans cette province, la draperie eſt la plus ancienne; la tannerie vient enſuite, & enfin la ſoierie.

La draperie fut établie à Tours par lettres-patentes de Charles VII, du 6 mars 1460, avec exemption aux ouvriers pendant 10 ans, de guet, de garde des portes & d'aides. Les draps qu'on fabriquoit dans cette manufacture étoient autrefois eſtimés, & on a compté à Tours plus de 250 métiers & plus de 120 maîtres; mais les guerres, la mortalité & la difficulté des temps ont fait entièrement tomber cette manufacture en Touraine; elle ne s'eſt ſoutenue que dans la ſeule ville d'Amboiſe, dont les étamines & les droguets ſont fort eſtimés.

La tannerie étoit une manufacture qui attiroit autrefois beaucoup d'argent dans la Touraine, & qui en a enrichi nombre de familles. On aſſure qu'il y avoit plus de 400 tanneries en Touraine; mais aujourd'hui il n'en reſte guère plus de 50 dans toute la province. On attribue cette décadence au peu de conſommation de bœufs, de taureaux & de vaches, particulièrement dans la ville de Tours, où il ne ſe conſomme à préſent que 25 à 30 bœufs par ſemaine, au lieu de 80 à 90 qu'on y conſommoit autrefois.

La ſoierie eſt la manufacture la plus conſidérable & la dernière établie en Touraine: Louis XI envoya chercher des ouvriers à Gènes, à Florence, à Veniſe, & juſques dans la Grèce les plus habiles ouvriers qu'il y eût, qu'il fit venir à Tours en 1470: il obligea d'abord les habitans de les loger, & de leur fournir l'uſtenſile, & dès 1480 il leur permit par lettres-patentes de s'établir, en leur accordant des privilèges. L'induſtrie de ſes fabricans ſe perfectionna bientôt au point, que dès le miniſtère du cardinal de Richelieu cette manufacture égaloit ou ſurpaſſoit celles d'Angleterre & de Gènes. On comptoit pour-lors dans la ſeule ville de Tours 20000 ouvriers en ſoie, plus de 8000 métiers d'étoffes de ſoie, 700 moulins à ſoie, & plus de 40000 perſonnes employées à dévider la ſoie, à l'apprêter & à la fabriquer; ſans parler de la rubanerie, dont il y a eu autrefois, tant à Tours qu'aux environs, plus de 3000 métiers; il n'en reſte plus maintenant que 60 ou environ. Pluſieurs cauſes ont concouru à faire tomber ces manufactures: l'obligation qu'on a impoſée aux fabriquans d'acheter à Lyon les ſoies, dont ils ont beſoin, la ſortie des ouvriers hors du royaume, & enfin la ceſſation du commerce avec l'étranger, ont contribué à la diminution de cette fabrique, qui attiroit autrefois dans la Touraine plus de 10 millions par an.

La Touraine a été érigée en gouvernement militaire l'an 1545. Elle a aujourd'hui un gouverneur, un lieutenant de roi, & quelques gouverneurs particuliers. Le gouvernement de la ville & du château de Tours eſt attaché au gouvernement général de la province, & la même perſonne eſt revêtue de l'un & de l'autre.

Les gouvernemens particuliers de cette province ſont, outre le château de Tours, le château du Pleſſis-les-Tours, Loches, Amboiſe, Beaulieu, Château & château du Loire.

Il y a ſix lieutenans des maréchaux de France, dont deux ſont à Tours, deux à Mayenne, un à Chinon & un à Loudun.

La prévôté générale de la maréchauſſée, établie à Angers, eſt commune aux trois provinces d'Anjou, Touraine & du Maine. Elle eſt compoſée de 40 brigades, ſous cinq lieutenances : la lieutenance de Tours eſt la plus conſidérable. Les brigades qui en dépendent réſident à Tours, Amboiſe, Loches, Chinon, la Flèche, Ingrande, Saumur & Cholet.

La province de Touraine fut ſubjuguée par les Romains l'an 122 de la naiſſance de Jeſus-Chriſt ; mais en 480 elle fut priſe par les Wiſigots, qui poſſédoient alors le royaume d'Aquitaine. Les François s'en étant emparés, en 509, cette province fut gouvernée par des comtes amovibles à la volonté des rois, juſqu'à ce que Hugues Capet, devenu roi des François, en eut abandonné la propriété héréditaire à ces mêmes comtes, à condition toutefois de ſa réverſibilité à la couronne par défaut d'hoirs mâles ou par félonie. Le ſort de la guerre en rendit les comtes d'Anjou maîtres en 1044, & cette province paſſa par ſucceſſion ſous la domination des rois d'Angleterre, qui la poſſédèrent aſſez long-temps ſous le titre de comté ; juſqu'à ce que Henri III, fils de Jean ſans terre, renonça par le traité de l'an 1256, qu'il fit avec ſaint Louis, aux droits qu'il pouvoit avoir ſur la Touraine, & ſur pluſieurs autres provinces. Le roi Jean l'érigea en duché-pairie, l'an 1356, en faveur de Philippe, ſon fils, depuis duc de Bourgogne. Cette province a été enſuite donnée pluſieurs fois en apanage aux fils de France ; mais après la mort de François, duc d'Alençon, & frère d'Henri III elle a été réunie au domaine dont elle n'a plus été ſéparée.

Pour ce qui eſt de l'adminiſtration civile, la province de Touraine eſt toute entière dans le reſſort du parlement & de la cour des aides de Paris. On y compte deux préſidiaux, qui ſont Tours & Châtillon ſur l'Indre ; trois ſièges royaux, Loches, Chinon & Langeais, & trois bailliages royaux, Amboiſe, Loudun & Montrichard. Le grand bailli de Touraine eſt d'épée, & a les mêmes prérogatives & fonctions que ceux des autres provinces. Châtillon fut érigé en préſidial par édit de novembre 1639 ; & le roi créa en même temps un bailli d'épée, qui a droit de commander la nobleſſe de l'arrière-ban de ſon diſtrict.

Quoique la ville de Loudun & le Loudunois ſoient du diocèſe de Poitiers, & que la plûpart des géographes les mettent dans le Poitou, l'une & l'autre ſont néanmoins du reſſort de Tours pour la juſtice & la finance ; mais ils ont une coutume particulière qu'on prétend n'être que locale. Henri III transféra en 1583 le parlement & les autres cours ſupérieures de Paris à Tours, où elles reſtèrent juſqu'en février 1594, qu'Henri IV les rétablit à Paris. Pendant le ſéjour de ces cours ſupérieures à Tours cette ville s'accrut au moins d'un tiers : ce qui fait ſouhaiter ardemment aux habitans qu'il plût au roi d'y établir un parlement. Il y a une juriſdiction conſulaire à Tours, compoſée d'un grand-juge, de deux conſuls qui ſont élus tous les ans par les marchands, & de 12 conſeillers qui ſont de Touraine.

La chambre des monnoies de Tours & celle de Paris ſont les plus anciennes de France : car il n'y avoit autrefois que Paris & Tours où l'on battît monnoie ayant cours par tout le royaume. La monnoie frappée au coin des ſeigneurs particuliers n'étoit reçue que dans leurs ſeigneuries, ou dans celles des ſeigneurs, avec leſquels ils étoient en confédération expreſſe pour cela. La monnoie de Paris étoit plus forte d'un quart *en-ſus*, ou du cinquième au total que celle de Tours : ainſi le ſol de *Pariſis* valoit 15 deniers tournois, & le ſol *Tournois* n'en valoit que 12. Mais la différence du *Pariſis* au *Tournois* a été abrogée par ordonnance de 1667, & on ne peut plus ſtipuler que la livre tournois. La chambre ou l'hôtel des monnoies de Tours eſt compoſée de deux juges gardes, d'un procureur du roi & d'un greffier. Il a des monnoyeurs & des taillereſſes qui travaillent aux monnoies, & nos rois ont accordé ces droits à des familles particulières. On trouve dans les anciens titres *parvi Turonenſes*, deniers tournois, doubles tournois *ſolidi Turonenſes*, étoient auſſi de cuivre, & c'eſt ce que nous appellons ſols tournois; *libera Turonenſis* étoit un denier d'or, & ſouvent nommé *francus aureus* ou *ſcutatus aureus*, & valoit 20 ſols. Toutes ces eſpèces avoient pris leur nom de la ville de Tours, où elles étoient fabriquées; de même qu'on appelloit *ſous pariſis*, *livres pariſis*, ces eſpèces qui avoient été frappées à Paris.

Le bureau des finances de Tours, établi en 1567, eſt compoſé d'un premier Préſident & de 23 tréſoriers de France, dont les quatre plus anciens prennent la qualité de contrôleurs généraux des finances & de deux receveurs généraux.

La généralité de Tours comprend la Touraine, l'Anjou & le Maine: on y compte 16 élections, & 1579 paroiſſes taillables, qui en 1698 payoient deux millions 634600 livres de taille. Ces élections ſont:

Tours,
Amboiſe,
Loches,
Chinon,
Loudun,
Richelieu,
La Flêche,
Baugé,
Saumur,
Angers,
Mayenne,
le Mans,
Château-Gontier,
Montreuil-Bellay,
Château-du-Loir,
& Laval.

De toutes ces élections il n'y a que les cinq premières qui ſoient en Touraine, & par conſéquent de ce gouvernement.

Il y a dans la Touraine 10 greniers à ſel, qui ſont à

Tours,
Amboiſe,
Neuvy,
Langeais,
Loches,
Chinon,

La Haye,
Montrichard,
Sainte-Maure,
& Preuilly.

Le roi créa par édit de février 1689 un grand maîtr des eaux & forêts au département de Touraine : cett grande maîtriſe a une maîtriſe particulière établie à Tours compoſée d'un maître particulier, d'un lieutenant, d'u procureur du roi, d'un garde-marteau, d'un greffier & de deux gardes.

Les principales forêts de la province, qui ſont celle d'Amboiſe, de Loches & celle de Chinon, appartiennen au roi. Elles ſont partie en haute futaie & partie e taillis. Leur bois eſt en nature de chêne & de hêtre.

Le roi avoit auſſi huit villes royales qui faiſoient parti de ſon domaine, ſçavoir :

Tours,
Amboiſe,
Loudun,
Loches,
Châtillon,
Chinon,
Langeais,
& Montrichard.

Mais aujourd'hui le domaine de toutes ces villes eſt engagé, à la réſerve de celui de Tours. Toutes les impoſitions ordinaires & extraordinaires qui ſe ſont établies dans les autres provinces, ont lieu dans celle-ci.

TOUR-LA-VILLE, bourg du Cotentin dans la baſſe-Normandie, près de la ville de Cherbourg, dont il n'eſt ſéparé que par la rivière, diocèſe de Coutances, parlement de Rouen, intendance de Caen, élection de Valognes.

On y compte de 15 à 1600 habitans. Outre l'égliſe paroiſſiale, il y a dans ſon diſtrict une chapelle ſous l'invocation de S. Maur, ſituée dans une lande, & deux hermitages très-propres, occupés par des hermites, prêtres & cordeliers, qui ſont à la nomination du ſeigneur du lieu. Il y a auſſi dans la même paroiſſe une très-belle glacerie, ſituée dans la forêt à ſon extrémité. On y fabrique des glaces de miroir qui ſont brutes, & qu'on envoie par mer à Cherbourg pour être tranſportées à Paris où on les polit. On dit que plus de cent ouvriers y ſont occupés à différens ouvrages, ſous la direction d'un contrôleur, d'un payeur & autres officiers.

TOURNON, petite ville & comté dans le haut-Vivarais, diocèſe de Valence, parlement de Toulouſe, intendance de Montpellier, recette de Viviers, ſituée ſur le bord du Rhône, vis-à-vis de Thain, à 2 lieues de Valence, & à 4 d'Anonnay. On n'y compte guère que de trois à quatre mille habitans. C'eſt la première des huit villes du Vivarais qui envoie tour à tour ſon premier *conſul* avec le *ſyndic* du pays aux états de la province. Ses armes ſont *d'azur à trois tours d'argent*, *ouvertes & maçonnées de ſables*.

Cette petite ville, quoique peu conſidérable, eſt très-ancienne, & bâtie ſur le penchant d'une montagne, au haut de laquelle il y a un château. Les Jéſuites y avoient ci-devant un collége renommé pour les études, & qui eſt ſans contredit, un des plus beaux du royaume. Il eſt aujourd'hui dirigé par des ſéculiers, ſous la direction d'un bureau. Les minimes ont auſſi dans cette ville une aſſez belle maiſon. La ville & terre de Tournon ont appartenu à une maiſon du même nom juſqu'en 1644, qu'elle fut éteinte. Elle paſſa dans celle de Montmorenci, puis dans celle de Levi-Ventadour, & enfin dans celle de Rohan-Soubiſe. Pierre Davity étoit né à Tournon en 1592, & mourut à Paris en 1655. Nous avons de lui une *Deſcription du monde* en 6 volumes *in-folio*.

TOURNON, bourg de l'Agenois, près des confins du Bazadois, & à environ deux lieues de la rive gauche du Lot, ſitué ſur un ruiſſeau aſſez près de ſa ſource, diocèſe & élection d'Agen, parlement & intendance de Bordeaux. On y compte de 8 à 900 habitans. C'eſt le ſiége d'une juſtice royale qui reſſortit à la ſénéchauſſée d'Agen.

TOURNUS, ville du duché de Bourgogne, diocèſe de Châlons, & dans le comté de Mâcon; au bailliage & préſidial duquel ſes cauſes reſſortiſſent, & par appel au parlement de Paris. On y compte environ 1800 habitans. Cette ville eſt fort agréablement ſituée ſur la rive droite de la Saône, entre Mâcon & Châlons, à 5 lieues de l'une & l'autre ville, & diviſée en deux paroiſſes, deſſervies chacune par un curé & une ſociété de prêtres qui doivent tous être natifs de la ville.

La juſtice eſt adminiſtrée par un juge, un lieutenant, un procureur fiſcal, &c. l'hôtel-de-ville eſt compoſé, conformément au dernier édit, d'un maire, de deux échevins, de quatre conſeillers de ville & de dix notables, outre un ſyndic-receveur, & un ſecrétaire-greffier.

Cette ville eſt moins connue par elle-même, que par la celèbre abbaye de ſon nom, de laquelle elle n'eſt ſéparée que par ſes propres murailles. Elle eſt ſituée dans l'endroit le plus élevé de Tournus, à l'extrémité du côté du ſeptentrion, & bâtie de manière qu'elle reſſemble plus à un fort qu'à une abbaye. Elle étoit poſſédée depuis le neuvième ſiècle par des moines Bénédictins, lorſque le cardinal de la Rochefoucauld, qui en étoit abbé, la fit ſéculariſer, tant au chef qu'aux membres; de façon qu'elle eſt à préſent composée d'un abbé titulaire, de 12 chanoines, dont 3 poſſèdent en même-temps les dignités de doyen, chantre & tréſorier. Il y a outre cela ſix ſémiprébendiers & ſix enfans de chœur. Le chapitre eſt ſoumis à la juriſdiction de ſon évêque diocéſain: l'abbé ayant conſervé ſes anciens priviléges, ne relève que du ſaint ſiège. Il eſt à la nomination du Roi, n'eſt point tenu à la réſidence, a droit d'uſer de la croſſe, de la mitre & des autres ornemens pontificaux, & dans l'abbaye, & dans la ville, dont il eſt ſeigneur haut-juſticier, ainſi que de 7 ou 8 villages qui en dépendent. La juſtice, ſoit dans la ville ou dans ſes dépendances, lui appartient; il a le droit d'en inſtituer les officiers, de créer des notaires & des procureurs poſtulans, (*ſans déroger aux droits qu'ont les notaires royaux de s'établir dans l'étendue de la juriſdiction abbatiale; puiſqu'il y en a quelques-uns à Tournus, & même un notaire apoſtolique.*) La juſtice dont il s'agit eſt exercée dans l'enclos de l'abbaye, qui y a ſon auditoire & ſes priſons établis de toute ancienneté. A l'égard du chapitre, le doyen en eſt inſtitué par l'abbé ſur l'élection du chapitre. L'abbé ſeul nomme & inſtitue les autres chanoines, & le chapitre ſeul les ſémiprébendés: le revenu de l'abbé de Tournus ſe monte à environ 25 mille livres de rente; la taxe en cour de Rome eſt de 100 florins.

Tournus eſt à environ 95 lieues de Paris: il n'y a pas apparence que cette ville ait de commerce décidé. Il s'y eſt célébré 2 conciles; l'un en 949 & l'autre en 1115.

**TOUR-SANS-VENIN** (la), tour du Dauphiné, ſur la la pointe d'un rocher, à une lieue de Grenoble, & une des prétendues merveilles de cette province : il n'en reſte aujourd'hui qu'une muraille. On avoit appellé cette tour ſans venin, peut-être parcequ'on n'y a jamais vu d'inſectes vénimeux. *Voyez* à l'article DAUPHINÉ, *page* 549 *vol. II.*

TOURS, ville archiépiſcopale & capitale de la Touraine, à laquelle elle a donné ſon nom, & de la partie haute de cette province en particulier : elle eſt ſituée au midi de la Loire, entre ce fleuve & la rivière de Cher, qui paſſe au midi & ſe décharge enſuite dans la Loire; ſous le 21 degré, 32 minutes, 10 ſecondes de longitude, & ſous le 27 degré, 23 minutes, 44 ſecondes de latitude; à 21 lieues au levant d'été de Poitiers, à 30 au couchant d'hiver d'Orléans, à 44 au levant d'hiver de Rennes, & 62 au couchant d'hiver de Paris. La route de Paris à Tours paſſe par *Longjumeau*, *Linas*, *Arpajon*, *Angerville*, *Etampes*, *Thoury*, *Artenay*, *Orléans*, *Clery*, *Saint-Laurent*, *Saint-Dié*, *Blois*, *Veuve*, *Amboiſe* & de là à Tours. On y compte environ 40000 habitans; c'eſt pourquoi on peut mettre Tours au nombre des villes de France du ſecond ordre.

Tours eſt le chef-lieu d'une intendance, le ſiège d'un bureau des finances, d'un bailliage & ſiège préſidial, d'une grande maîtriſe des eaux & forêts & d'une maîtriſe particulière, d'une élection, d'un grenier à ſel, d'un hôtel des monnoies & d'une juriſdiction conſulaire; ſans compter ſon corps de ville, le conſeil ordinaire de l'archevêché, les officialités métropolitaine & ordinaire, la chambre ſouveraine du clergé, le bureau diocéſain, & pluſieurs juriſdictions ſeigneuriales & particulières; telles que la temporalité de l'archevêché, le bailliage de Saint-Gatien, appellé *les Bains*, la haute juſtice temporelle du cloître de Saint-Martin, le bailliage de Saint-Julien, celui de Marmoutier, & la juriſdiction du comté des Ponts, dépendante du duché-pairie de Luynes. C'eſt un gouvernement particulier, uni au gouvernement général de la Touraine, dont le gouverneur eſt en même temps grand bailli de la province. Il y a un commiſſaire des guerres, un commiſſaire des poudres & ſalpêtres, un tréſorier des troupes, un directeur des étapes & fournitures des lits & uſtenſiles militaires.

L'intendant a un ſubdélégué dans cette ville, un ingénieur en chef des ponts & chauſſées, & un ſous-ingénieur pour le département de Tours, avec un ingénieur ayant les détails du pont de Tours, & un tréſorier.

Les fermiers généraux y ont des bureaux de direction pour les traites & gabelles, ainſi que pour les domaines, les aides & droits y joints.

Outre trois brigades de la maréchauſſée, commandées par un exempt, un brigadier & un ſous-brigadier, ſous les ordres du prévôt général & deux de ſes lieutenans, aſſiſtés, lorſqu'ils rendent la juſtice, d'un aſſeſſeur, d'un procureur du roi & d'un greffier : les maréchaux de France ont deux lieutenans dans cette ville, dont un eſt pour Tours & Amboiſe. La brigade, commandée par un exempt, réſide au faubourg Saint-Etienne, & les deux autres brigades réſident continuellement aux caſernes.

Nous parlerons plus bas de la ſociété d'agriculture, établie dans la généralité de Tours.

Cette ville eſt franche, & ne paie point de taille. Elle eſt grande, belle & marchande, & on y compte 138 rues, 4 chapitres, 16 paroiſſes tant dans la ville que dans les fauxbourgs, 9 couvents d'hommes, 8 communautés de filles & 3 hôpitaux.

Outre le corps des négocians, & celui des marchands fabriquans, dont la manufacture fut établie en 1472 par Louis XI, qui ſont l'un & l'autre très-nombreux, il y a 59 communautés d'arts & métiers.

On entre dans Tours par 12 grandes portes, & cette ville a 5 fauxbourgs; ſavoir, ceux de *la Riche*, *S. Eloy*, *S. Etienne*, *S. Pierre des Corps* & *S. Symphorien*.

Les maiſons de la ville ſont bâties d'une pierre extrêmement blanche, ce qui leur donne une belle apparence, & elles ſont toutes couvertes d'ardoiſes : les rues ſont en général aſſez belles, & ſix fontaines publiques, conſtruites dans les différens quartiers de la ville, contribuent à entretenir la propreté.

On fait remonter à l'an 250 la première origine de l'égliſe de Tours. Ce ne fut qu'à cette époque que, la religion Chrétienne commençant à être reçue au-delà des Alpes, ſaint Gatien vint la prêcher à Tours, ſous le pontificat de ſaint Fabien, & le règne de l'empereur Décius. Né à Rome de parens diſtingués, ſaint Gatien ſe rendit encore plus recommandable par ſa foi & ſa ſainteté, que par ſa naiſſance.

Ce premier apôtre de la Touraine, après avoir établi la foi catholique en cette province & l'avoir gouvernée 50 ans, mourut à Tours le 15 des calendes de janvier 301, ſous le pontificat de Marcellin & le règne de Dioclétien. Il fut inhumé dans le cimetière des pauvres, qu'il avoit fait établir lui-même hors des murs de la ville; parce que ſuivant les édits des empereurs, il n'étoit pas permis * alors d'enterrer dans les enceintes. Pour honorer la mémoire de ce grand ſaint, les chrétiens qui lui ſurvécurent, élevèrent dans ce même cimetière & ſur ſes cendres, une égliſe à l'honneur de la Sainte Vierge: cette égliſe, nommée d'abord *Marie la pauvre* ou *Notre-Dame des pauvres*, fut appellée bientôt après *Notre-Dame la riche*, nom qu'elle conſerve encore aujourd'hui.

Malgré la paix dont jouiſſoit l'égliſe naiſſante de la province de Touraine ſous le règne de Conſtantin le pieux, le ſrège de Tours fut 37 ans vacant; & ce ne fut qu'en 337 que, raſſurés par la piété du prince, les Tourangeaux, d'un commun accord, élevèrent à l'épiſcopat Lidoire leur concitoyen. Ce ſaint évêque s'éleva avec tant de force contre l'idolâtrie, que ſon zèle ranima les premiers diſciples de ſaint Gatien: le nombre des chrétiens s'accrut de jour en jour; & l'on ne craignit plus de profeſſer ouvertement une religion qu'on appréhendoit de profeſſer en ſecret ſous Dioclétien. Pour lors un des emiers ſoins de Lidoire fut d'élever une égliſe dans ſa lle, à l'emplacement de laquelle il conſacra ſa propre iſon. Ce ſaint prélat mourut en 371, après 33 ans épiſcopat, & fut inhumé dans l'égliſe qu'il avoit fait tir, qui dès lors prit ſon nom, & s'eſt accrue & emllie au point qu'elle devint la métropole.

Les trois premiers ſaints qui ont occupé le ſiège épiſcopal de Tours, ne furent qualifiés que du titre d'évêques: ils étoient ſuffragants de la métropole de Lyon, pour lors capitale de toute la Gaule Celtique. Cette province Romaine ayant été partagée en première & ſeconde Lyonnoiſe par l'empereur Auguſte, les évêques de Tours devinrent ſuffragans de l'égliſe métropolitaine de Rouen, parceque cette ville fut déclarée la capitale de cette ſeconde partie de la Gaule Celtique. Enfin ces deux provinces ayant été ſubdiviſées en quatre nouvelles Lyonnoiſes par Céſar Valentinien, Tours devint la capitale de la troiſième province. Ce fut à cette époque que les évêques de Tours commencèrent à avoir des ſuffragans, & furent qualifiés pour la première fois du titre de métropolitain. Cette dénomination fut conſacrée & s'eſt perpétuée depuis juſqu'en 586, que le pape Grégoire I déféra à Pélage, vingt-unième évêque de Tours, & aux autres métropolitains de France, le nom d'*archevêques* qui n'étoit encore alors en uſage qu'en Grèce. Depuis ce temps tous les évêques qui préſidoient à de grandes égliſes ont porté le nom d'*archevêques*. *Voyez à l'article* CLERGÉ, *p.* 317, *lig.* 7, *vol.* II.

---

* Si cette maxime étoit ſage, pourquoi ne la ſuivroit-on pas aujour ui?

Les évêques ſuffragans qui reſſortiſſent aujourd'hui à l'archevêché de Tours, ſont ceux du *Mans*, d'*Angers*, *Rennes*, *Nantes*, *Quimper-Corentin*, *Vannes*, *S. Paul-de-Léon*, *Tréguier*, *S. Brieuc*, *S. Malo* & *Dol*.

L'archevêque de Tours jouit d'environ 40000 livres de revenu : la taxe pour ſes bulles eſt de 9500 florins. Le diocèſe comprend environ 310 paroiſſes, diviſées en trois archidiaconés, ſubdiviſés en 23 doyennés.

Du grand archidiaconé dépendent les doyennés d'*Amboiſe*, *Bléré*, *Montrichard*, *Saint-Aventin*, *Montbaſon*, *Azay-le-Rideau*, *Loches*, *Villeloin* & *Ligueil*.

De l'archidiaconé d'Outre-Vienne dépendent les doyennés de *Chinon*, *Beaumont en Verron*, l'*Iſlebouchard*, *Sainte-Maure*, *Noyers*, *la Haye*, *Grand-Preſſigny* & *Preuilly*.

De l'archidiaconé d'Outre-Loire dépendent les doyennés de *Saint-Symphorien*, de *Luynes*, de *Saint-Chriſtophle*, *Neuvy*, *Châteauregnault* & *Vernon*.

Le conſeil ordinaire de l'archevêché eſt une juriſdiction gracieuſe & volontaire, établie pour l'examen de ordinands, l'inſtitution des curés, l'approbation des confeſſeurs & prédicateurs, les réglemens des paroiſſes, cas de conſcience, diſpenſe de mariage, &c. elle eſt ordinairement compoſée de quatre eccléſiaſtiques d'un mérite ſupérieur auxquels préſide M. l'archevêque.

Ceux qui ne connoîtroient pas les juriſdictions connues ſous les noms *officialités, chambre ſouveraine du clergé, bureau* ou *chambre diocéſaine*, peuvent s'en éclaircir par la lecture de chacun de ces articles particuliers.

L'égliſe métropolitaine de Tours eſt ſous l'invocation de ſaint Gatien ; c'eſt un beau vaiſſeau quoiqu'ancien : ſon portail eſt accompagné de deux belles tours & orné au milieu d'une roſe très-délicatement travaillée. Cet édifice a été bâti par ſaint Martin, & dédié à ſaint Maurice, dont cette égliſe a long-temps porté le nom ; mais par la ſuite on a cru devoir lui donner pour patron ſaint Gatien, ſon premier évêque.

Cette égliſe métropolitaine a une bibliothèque qui occupe toute la longueur d'un côté du cloître : elle eſt remplie de manuſcrits enchaînés ſur des pupitres. Les deux plus curieux ſont un *Pentateuque* de 1000 ans, écrit tout en lettres majuſcules, & les *quatre Evangiles*, écrits en lettres Saxoniques : on prétend à Tours que ce dernier manuſcrit a 1200 ans d'antiquité, & qu'il a été écrit par ſaint Hilaire, évêque de Poitiers ; mais le ſavant auteur du voyage liturgique croit qu'on ſe trompe, & que ce manuſcrit ne paſſe pas 1000 ans.

Le chapitre de l'égliſe métropolitaine de Tours fut établi par ſaint Bauld, un de ſes évêques du temps de Clotaire I ; c'eſt un des plus illuſtres du royaume. Il eſt compoſé de 8 dignités, 52 canonicats, dont 7 ont été réunis pour différens établiſſemens. Outre les dignités il y a ſept perſonnats, & un nombreux clergé pour le bas chœur ; ſavoir onze officiers eccléſiaſtiques, ſeize vicaires & pluſieurs chapelains.

Les dignitaires du chapitre ſont le *doyen*, le *tréſorier*, le *grand archidiacre*, le *chantre*, le *chancelier*, l'*archidiacre d'Outre-Vienne*, l'*archidiacre d'Outre-Loire* & le *grand archiprêtre*. Les perſonnats ſont le *théologal*, le *grand pénitencier*, le *ſous-chantre* & *quatre archiprêtres*.

Il y a actuellement deux canonicats en litige : M. l'archevêque eſt chanoine-né. Les dignitaires ſont en même temps chanoines, qui peuvent auſſi avoir des perſonnats.

Le doyenné eſt électif par le chapitre, & confirmatif par l'archevêque. Le grand archiprêtre eſt à la nomination du grand archidiacre ; les autres dignités & les canonicats ſont à la nomination de l'archevêque, excepté quatre canonicats, nommés *licenciels*, qui ſont à la nomination du chapitre.

L'égliſe collégiale de S. Martin eſt une des plus vaſtes du royaume : elle eſt flanquée par une grande tour, appellée la *Tour de Charlemagne*, & du côté du midi par celle de l'horloge ; on les voit de 10 lieues à la ronde. Le tombeau de ſaint Martin eſt derrière le grand autel ; il eſt de marbre noir, blanc & jaſpé, & n'eſt élevé de terre que d'environ trois pieds.

La tour de S. Pierre le Puellier eſt plus bas vers le nord près de la Loire ; celle du cloître, qui eſt à l'orient, a plus de 100 pieds de haut, & donne ſur la place de S. Pierre du Chardonnet, & dans cette partie de la ville, qu'on appelle *Châteauneuf*, & qui étoit l'ancienne ville de S. Martin. Cette égliſe étoit anciennement une grande abbaye de l'ordre de ſaint Benoît ; mais elle fut ſéculariſée l'an 849. Le corps de ſaint Martin qui y repoſoit a été brûlé par les Calviniſtes dans les guerres civiles. On voit encore dans cette égliſe l'endroit où ce ſacrilège s'eſt commis.

Le chapitre de S. Martin a près de 400 bénéficiers il eſt compoſé d'un abbé qui eſt le *roi ;* d'un gran nombre de chanoines d'honneur eccléſiaſtiques qui ſon des archevêques & évêques ; de chanoines d'honneu laïcs, qui ſont les ducs de Bourgogne, d'Anjou, de Bretagne, de Vendôme, de Nevers ; les comtes de Flandre de Dunois, de Douglas en Ecoſſe, les ſeigneurs d Preuilly & de Partenay. Par ancienne tranſaction & coutume immémoriale, marquées dans le rituel & dans l ſtatuts de cette égliſe, le roi en eſt abbé, protecteur chanoine. Lorſqu'il fait ſa première entrée dans cet égliſe, il a droit de nommer un chanoine. Outre titre d'abbé, ce chapitre a neuf dignités, quatorze pr vôtés, quarante-cinq canonicats, cinquante vicaires en titre & pluſieurs officiers.

Les dignitaires ſont le *doyen*, le *tréſorier*, le *chantre*, l'*Ecolâtre*, le *célerier*, l'*aumônier*, le *granger* & le *chambrier*. Ils ſont tous en même temps chanoines, excepté le doyen & le ſous-doyen.

Les prévôtés ſont celles de *Mahiet*, de *Vallieres*, de *Milcey*, d'*Oé*, de la *Varennes*, de *Reſtigny*, de *Léré*, d'*Anjou*, de *Courçay*, de *Saint-Eſpain*, de *Blaſlay*, d'*Antogny*, de *Sueſvre* & de *Chalantre*. Tous ces titulaires ſont à la préſentation du doyen & à la collation du chapitre. Ils ont droit de châtellenie & la préſentation à pluſieurs bénéfices.

Le doyen & le tréſorier ſont de la préſentation du roi, en ſa qualité d'abbé de S. Martin, & à la collation du chapitre. L'abbé de Comari & le prieur de S. Côme reçoivent du chapitre l'inveſtiture de l'abbaye & du prieuré. Les canonicats & huit ſemiprébendes ſont à la pleine collation du chapitre. Les vicaires en titre ſont à la préſentation & à la collation des dignitaires & des chanoines.

Les officiers ou dignitaires inférieurs en titre ſont le *ſous-chantre*, le *ſous-peltier*, le *ſous-écolâtre*, le *ſénéchal*, le *preſtimoine* de Morignan, le *preſtimoine* de Châtillon & le *preſtimoine* de Milan. Le ſous-chantre & le ſous-peltier ſont à la nomination du chantre, & à la collation du chapitre : le ſénéchal eſt à la préſentation du doyen ; le ſous-écolâtre à celle de l'écolâtre & à la collation du chapitre. Les trois preſtimoines, comme le ſénéchal, à la préſentation du doyen & à la collation du chapitre.

Outre ces dignitaires il y a ſix *aumôniers*, trois *clercs d'aumône* en titre, quatre *marguilliers*, deux *incepteurs*, deux *pénitenciers*, deux *ſacriſtains*, un *oblatier*, huit *chapelains* & dix *enfans de chœur*.

Les ſix aumôniers ſont à la préſentation du ſous-doyen : leurs fonctions conſiſtent à porter le bénitier aux proceſſions, à être les directeurs ſpirituels des dignitaires, prévôts & chanoines dans leurs maladies, & à garde leur corps après leur décès juſqu'à la ſépulture. Les clercs d'aumône ſont à la préſentation de l'aumônier dignitaire ; ils répondent les meſſes, & gardent le corps de l'abbeſſe de Beaumont après ſon décès, juſqu'à la ſépulture. Les quatre marguilliers ſont à la préſentation du chambrier : ils ſont chargés de parer le grand autel, garder le tombeau de ſaint Martin, lire les évangiles aux pélerins, prendre ſoin des reliques, & ſonner le premier coup de matines. Les deux incepteurs ſont à la nomination & inſtitution du chapitre ; ils chantent aux fêtes ſémi-doubles, ſimples & féries, le *Venite exultemus*, les premières antiennes & répons à l'office, & rempliſſent les fonctions de ſous-chantre & de ſous-peltier à la meſſe. Les deux pénitenciers & les ſacriſtains ſont à la nomination du chapitre. L'oblatier, chargé de fournir le pain pour le S. Sacrifice & pour la ſainte communion, eſt à la préſentation du doyen. Quelques-uns des chapelains ſont à la préſentation du roi, & en patronage laïc ; les autres à la préſentation des chanoines, & tous à la collation du chapitre.

Outre les dix enfans de chœur, leſquels ont un maître de muſique, un maître de latin pour les inſtruire, il y a encore pluſieurs muſiciens gagiſtes, un *pauvre* de S. Martin, fondé par Louis XI, & pluſieurs officiers laïcs pour le ſervice de l'égliſe. Le pauvre de Saint-Martin eſt élu par le chapitre à la pluralité des voix, & pour être élu, il faut qu'il ne lui paroiſſe aucun bien : il eſt logé, vêtu, nourri, & entretenu de toutes choſes, ſain & malade, aux frais du chapitre, & il ne peut être deſtitué que pour déréglemens des mœurs. Il aſſiſte aux proceſſions ſolemnelles, & à l'office des jours ſolemnels, vêtu d'une robe moitié rouge & moitié blanche.

Il y a deux autres chapitres à Tours, celui de *Saint-Venant* & celui de *Saint-Pierre le Puellier*, qui ſont tous les deux ſous la diſcipline du chapitre de S. Martin. Les chapitres de ces deux égliſes collégiales, qui ſont en même temps paroiſſiales, ont chacun dix chanoines.

Les autres paroiſſes de Tours, tant de la ville que des fauxbourgs, ſont *Saint-Hilaire*, qui eſt un prieuré, *S. Pierre du Chardonnet*, *Saint-Saturnin*, *Saint-Clément*, *Notre-Dame de l'Ecrignole*, *Saint-Pierre des Corps*, *S.*

*Symphorien*, *Sains-Pierre du Boille*, *Saint Vincent*, qui eſt auſſi un prieuré, *Saint-Etienne*, *Notre-Dame la Riche*, *Sainte Croix*, *Saint-Denis* & *S. Simple*.

On compte quinze communautés tant d'hommes que de filles à Tours. Les monaſtères d'hommes ſont ceux des Dominicains, des Cordeliers, des Auguſtins, des Carmes, des petits Minimes, des Récollets, des Feuillans & des prêtres de l'Oratoire.

Les *Dominicains* ou *Jacobins* furent établis à Tours ſous Philippe Auguſte, & dotés par ſaint Louis qui fit bâtir leur égliſe & leur couvent en 1259.

Les *Cordeliers*, établis en même temps que les Jacobins, eurent pour fondateur Payen Hermenard, qui bâtit leur égliſe & leur couvent.

Les *Auguſtins*, qui prirent naiſſance en France en 1259, ne vinrent à Tours qu'en 1360.

Les *Carmes* doivent leur établiſſement à M. Gatinelli, prêtre, qui les dota d'une maiſon en 1303 : Louis XI fit élever leur égliſe & le couvent.

Les *petits Minimes*, autrement le couvent de Saint-Grégoire, fut établi par de notables habitans : l'égliſe ne fut achevée qu'en 1621.

Les *Récollets*, fondés par Louis XIII & par la reine ſon épouſe, qui poſa la première pierre de leur égliſe en 1619, s'établirent d'abord à Tours par la permiſſion d'Henri IV.

Les *Feuillans*, reçus ſous Henri III, établis à Tours en 1620, eurent auſſi Louis XIII pour fondateur de leur maiſon.

Les *Prêtres de l'Oratoire*, fondés par le cardinal de Bérulle, ſont établis dans cette ville depuis 1612.

Le *ſéminaire* de Tours eſt dirigé par des prêtres inſtitués par ſaint Vincent de Paul, autrement appellés *Lazariſtes* ou *Miſſionnaires*.

L'*égliſe de Saint-Julien*, appellée autrefois Notre-Dame des Echelles, connue ſous le nom de S. Antoine, fut érigée en abbaye par Clovis I en 508. Sa manſe abbatiale fut unie au collège des Jéſuites en 1735 : elle eſt d'environ 6000 livres ; la taxe pour ſes bulles eſt de 400 florins. Depuis la diſſolution de la ſociété des Jéſuites en France, le collège eſt dirigé par un principal & un ſous-principal eccléſiaſtiques ſéculiers & les chaires ſont auſſi occupées par des ſéculiers qui peuvent être laïcs.

Le *principal* eſt aux appointemens de 12000 livres, & le ſous-principal a 800 livres : les profeſſeurs de *philoſophie* ont chacun 1000 livres : le profeſſeur de *Rhétorique* a 1200 livres ; ceux de Seconde & de Troiſième ont 900 livres, & ceux de Quatrième & Cinquième ont 800 livres, avec le logement pour les profeſſeurs non-mariés. Les profeſſeurs ſont émérites après 20 ans d'exercice, & ont pour honoraire la moitié de leurs appointemens.

Les communautés de filles de la ville de Tours ſont les Carmélites, les Urſulines, les filles de Sainte-Marie ou de la Viſitation, les Capucines, les filles de l'Annonciade, les religieuſes de l'Union-Chrétienne & les filles de la Charité.

Les *Carmélites* s'établirent à Tours, en 1607, dans l'hôtel de *Lange*, où étoit autrefois la chambre des comptes des ducs de Touraine : leur monaſtère eſt le quatrième de la France.

Les *Urſulines* furent reçues en cette ville en 1620, ſous la condition d'y tenir des écoles chrétiennes.

Les filles de *Sainte-Marie* ou de la Viſitation formèrent leur établiſſement à Tours du conſentement des habitans en 1634.

Les *Capucines*, établies d'abord au château de Chenonceaux, furent reçues à Tours en la même année.

Les religieuſes de l'*Annonciade* ou les *Céleſtes*, autrement les inviſibles à cauſe d'un quatrième vœu d'inviſibilité qu'elles font, furent admiſes dans cette ville en 1643.

Les religieuſes de l'*Union-Chrétienne*, fondées par M. Joſeph Sain, Tourangeau, prêtre, docteur en Théologie & leur ſupérieur, s'établirent à Tours en 1653.

Les filles de la *Charité*, autrement appellées *Sœurs griſes*, furent établies depuis peu en cette ville, moyennant les charités des habitans.

La ville de Tours a trois hôpitaux ; l'Hôtel-Dieu, l'hôpital général & l'hôpital de la Magdelaine.

L'*Hôtel-Dieu* eſt deſſervi par des religieuſes hoſpitalières, reçues en 1616, ſous l'inſpection d'un bureau d'adminiſtration.

L'*hôpital général*, établi par lettres-patentes, ſous l'archiépiſcopat de M. le Boutillier, a auſſi ſon bureau d'adminiſtration.

L'*hôpital de la Magdeleine*, ou des enfans trouvés, eſt deſſervi par les Sœurs griſes ſous la direction d'un bureau : il fut établi par lettres-patentes, ſous l'épiſcopat de M. de Fleury.

Outre les maiſons & communautés religieuſes qui ſont ſituées dans la ville, il y a dans ſes fauxbourgs & proche de Tours une collégiale, ſous le titre de *Sainte-Chapelle royale du Pleſſis-les-Tours*, un couvent de Capucins, une communauté des dames du Calvaire, des religieuſes de Notre-Dame de charité, une abbaye connue ſous le nom de *Marmoutier*, l'abbaye de *Beaumont-les-Tours*, les Minimes-du-Pleſſis, les chanoines réguliers de Saint-Sauveur & le prieuré de Grandmont.

Le chapitre de la *Sainte-Chapelle royale du Pleſſis-les-Tours* fut fondé par Louis XI : il eſt compoſé d'un doyen, ſeul dignitaire, d'un *premier chanoine*, de ſix autres chanoines & de quatre vicaires. Le doyenné & les canonicats ſont à la nomination du roi, & les vicaires à celle du chapitre.

Les *Capucins* furent établis en 1601, du conſentement des habitans, qui bâtirent eux-mêmes leur égliſe & le convent : ce monaſtère eſt ſitué dans la plus haute élévation & ſes terraſſes dominent ſur la ville.

Les dames du *Calvaire*, ordre de ſaint Benoît, furent établies, en l'année 1636, dans le faubourg Saint-Symphorien, par lettres-patentes de Louis XIII.

Les religieuſes de *Notre-Dame de charité*, autrement appellées les Filles du *ſacré cœur de Jeſus*, établies par lettres-patentes de 1724, furent fondées dans le faubourg la Riche par M. Beſnault de la Gaſtière, Tourangeau, & la dame veuve Fouquet.

La célèbre abbaye de Marmoutier fut fondée par S. Martin : les Normands la détruiſirent en 853. Ayant été rétablie, elle a embraſſé la règle de ſaint Benoît & la réforme de la congrégation de Saint Maur. Le tempor de cette abbaye eſt uni à l'archevêché de Tours. *Voy* **Marmoutier.**

Le monaſtère de *Beaumont-les-Tours* eſt auſſi une célèbre abbaye royale de religieuſes de l'ordre de S. Benoît, fondée en 1007 par Hervé, tréſorier de S. Martin. Elle a eu de tout temps des abbeſſes de la plus haute diſtinction.

Le couvent des *Minimes-du-Pleſſis* fut établi & fondé par Charles VIII, qui le fit bâtir avec l'égliſe en 1491. Cette maiſon eſt chef d'ordre, & la première de l'inſtitut de ſaint François de Paul.

Le monaſtère des *chanoines réguliers de l'ordre de la très-ſainte Trinité,* pour la rédemption des captifs, fut élevé ſous l'invocation de ſaint Sauveur, près du Cher, en 1227, moyennant les libéralités de meſſire Michel Bourgeois.

Le prieuré de Grandmont, autrement appellé Notre-Dame des Bois-Zahier, fut établi en 1330, ſur le côteau du Cher, avec les libéralités d'Henri, roi d'Angleterre, duc de Normandie, & de Richard ſon fils.

La ſociété d'agriculture de la généralité de Tours fut établie par arrêt du conſeil d'état du roi du 24 février 1761. Cet établiſſement, dû aux lumières ſupérieures & au zèle de M. le contrôleur général, a pris naiſſance dans cette province par les ſoins de M. Leſcalopier, intendant de cette généralité.

Cette ſociété eſt compoſée de trois bureaux qui ont vingt membres chacun, non compris les aſſociés & les correſpondans. L'un tient ſes ſéances à Tours, l'autre à Angers & le troiſième au Mans : tous les membres de la ſociété ne forment cependant qu'un ſeul corps ; ils ont ſéance & voix délibérative dans les trois bureaux, lorſqu'ils ſe trouvent dans le lieu de leur établiſſement.

Le *Pleſſis-les-Tours* eſt une maiſon royale, bâtie par Louis XI dans un lieu appellé auparavant *les Montils.* Ce roi trouva ce ſéjour ſi charmant, qu'il y paſſa une partie de ſa vie, & y mourut en 1583. C'eſt un château bâti de briques, avec de beaux appartemens pour ce temslà ; il eſt ſitué entre un grand parc & de très-beaux jardins. Nous avons parlé plus haut de ſa collégiale & du couvent de Minimes que ce prince y fonda : d'autres attribuent la fondation de cette maiſon à Charles VIII. La ſituation de ce couvent eſt d'autant plus avantageuſe, qu'elle eſt ſur un canal de la rivière de Cher, creuſé exprès par ordre de Louis XI.

Le *quai royal* ſur la rivière eſt fort ſpacieux ; c'eſt le plus bel endroit de la ville.

Le château eſt près du grand pont de la rivière de Loire, & ſon donjon étoit autrefois très-fort : c'eſt dans ce château que fut enfermé le duc de Guiſe, & d'où il trouva moyen de s'évader au mois d'août 1591.

Le mail paſſe pour être le plus beau du royaume ; il a plus de 1000 pas de longueur, & il eſt orné de deux allées d'ormes de chaque côté. La ville de Tours eſt ſi jalouſe de cet ornement, qu'il eſt défendu d'y jouer ou de s'y promener lorſqu'il a plu, juſqu'à ce qu'il ſoit ſec, ſous peine de dix livres d'amende.

Le parlement de Paris & les autres cours ſupérieures ont été transférées à Tours en 1583 par Henri III.

Cette ville a été renommée de tous les temps par la beauté de ſes étoffes de ſoie. Le roi ayant deſiré de faire fabriquer en France des damas à meubles, à l'inſtar de ceux de Gênes, & de tranſporter dans ſon royaume cette partie de commerce, a choiſi cette ville comme la plus propre pour y établir une manufacture royale en ce genre d'étoffe. Le miniſtre confia en 1744 le ſoin de cet établiſſement à M. Hardion, à qui ont ſuccédé meſſieurs Soulas frères en 1750 : enfin elle eſt paſſée dans les mains de M. Papion, par arrêt du conſeil du 10 mai 1760 : ce dernier entrepreneur a mis tous ſes ſoins à faire proſpérer cette manufacture & y a réuſſi : elle monte à 120 métiers, qui travaillent continuellement & ſans interruption. La maiſon de l'entrepreneur conſiſte en un bâtiment de 40 toiſes de long, & qui eſt ſur le chemin de Paris à Bordeaux, elle domine ſur le mail de la ville qui eſt un des plus beaux qui ſoit en France.

Cet entrepreneur fait fabriquer, 1.° des damas de trois couleurs, fond cramoiſi & blanc liſeré de verd.

Des damas fond verd & blanc liſeré de couleur aurore.

Enfin des damas en d'autres fonds & liſerés ſuivant le goût des perſonnes qui les commandent.

On y fabrique, 2.° des damas en deux couleurs fond cramoiſi & blanc, fond verd & blanc, fond bleu & blanc, &c.

On y fabrique, 3.° des damas unis & d'une ſeule couleur, en cramoiſi, verd, jaune, bleu, &c. ces damas diffèrent de prix ſuivant le nombre des portées qui en conſtituent la qualité ; il y en a de ſupérieures à ceux de Gènes. Ils ont tous 20 pouces de laiſe entre les deux liſières, qui eſt la laiſe de Gènes.

En quatrième lieu on y fabrique des moires pour meubles, des taffetas de cinq huitièmes de laiſe pour rideaux; des gros de Tours de quinze ſeizièmes de laiſe, également pour rideaux de fenêtres & de lits, le tout en une, deux & trois couleurs, ſelon qu'elles conviennent aux damas.

Pour la commodité du public, le ſieur Papion entrepreneur tient un magaſin à Paris, rue des Bourdonnois, ſous le titre de *Manufacture royale*, où l'on débite ces différentes étoffes.

Les perſonnes qui deſirent ſe faire fabriquer quelques meubles dans des couleurs particulières, peuvent s'adreſſer à ce magaſin où il y a un directeur, ou bien écrire à M. Papion, à la manufacture royale à Tours, qui exécutera leur demande.

Il ſe fabrique encore dans cette ville des rubans de toutes eſpèces, de différentes largeurs, d'unis, de façonnés, à deux endroits ou à un, de gauffrés, à réſeaux, de ſimples & de doubles, liſſés. Il y a une rafinerie ; une manufacture du tirage des ſoies ; une autre pour le dévuidage des ſoies teintes, & une pour l'apprêt des ſoies ; outre une fabrique de mouchoirs de ſoie, façon de Perſe de toutes couleurs.

Les tanneries de Tours ſont auſſi fort renommées.

Cette ville eſt la patrie du père Rapin, Jéſuite, excellent poëte latin, & de Jean-Baptiſte Gault, évêque de Marſeille, & mort en odeur de ſainteté.

TOURTERON-LA-SABOTTERIE, bourg du Réthelois en Champagne, à 4 bonnes lieues au levant de Réthel; diocèſe de Reims, parlement de Paris, intendance & élection de Réthel. Ce bourg, ſitué entre deux côtes, à 2 lieues d'Attigni & de l'Aîne, a environ 900 habitans.

TOURTOYRAC, paroiſſe du haut Périgord, dans le gouvernement général militaire de Guienne & Gaſcogne, ſituée au bord de l'Auvezère, à 5 lieues au levant d'été de Périgueux; diocèſe & élection de cette ville, parlement & intendance de Bordeaux : on y compte environ 1200 habitans. Il y avoit une abbaye, dont il ne reſte plus que la manſe abbatiale, qui vaut environ 2000 liv. à ſon titulaire ; la taxe pour la cour de Rome eſt de 120 florins.

TOUSSAINTS-D'ANGERS, abbaye commendataire de chanoines réguliers ; *voyez* ANGERS.

TOUSSAINTS-DE-CHAALONS-SUR-MARNE, abbaye de religieux du même ordre ; *voyez* CHAALONS.

TRAITE. Ce terme a différentes ſignifications : en fait de commerce ſur mer, il ſignifie un trafic que font des vaiſſeaux marchands avec les habitans de quelque pays. Ainſi la traite des Nègres eſt le marché qui ſe fait pour la vente des Nègres. Le trafic que font les banquiers s'appelle *traite ;* il diffère de la remiſe d'argent.

Il y a auſſi la traite foraine ; c'eſt un droit qui ſe lève ſur toutes les marchandiſes qui entrent dans le royaume. C'eſt une des cinq groſſes fermes.

Il y a enfin la traite domaniale : c'eſt une augmentation d'impôts ſur quatre marchandiſes ; ſavoir le bled, le vin, la toile, le paſtel, lorſqu'elles ſont tranſportées hors du royaume. Ces deux dernières ſont réunies ſous le nom général de *traites*.

TRAMBOUSE, ruiſſeau du Beaujollois : il prend ſa ſource dans les paroiſſes de Sevelinge & de Court, à 4 ou 5 lieues au couchant de Beaujeu, dirige ſon cours vers le midi, arroſe le bourg de Thizy & va ſe jetter dans le Reins au-deſſus de Reygnie, après un cours d'environ 3 lieues. Il y a ſur ſon rivage 4 blanchiſſeries de toiles.

TRANS, paroiſſe de la baſſe Provence, ſituée entre Lorgue & Fréjus ; diocèſe de cette ville, parlement & intendance d'Aix, viguerie & recette de Draguignan ; on y compte près de 400 habitans.

Ce lieu a été érigé en marquiſat, par lettres-patentes de Louis XII, données à Blois en 1506, en faveur de Louis de Villeneuve, en conſidération de ſes ſervices. Cette terre porte le titre de *deuxiéme marquiſat* de France, & la maiſon de Villeneuve eſt depuis long-temps en poſſeſſion de la préſéance de tout le reſte de la nobleſſe de Provence par rapport au marquiſat de Trans, qui lui donnoit la première voix aux états du pays. Ses dépendances ſont Puy-Briſſon, Valnaſque, Selance, Monferrat, Château-double & Brunet : il y a des mines de fer dans le territoire de ce marquiſat.

TRAPPE, (ou Notre-Dame de la Maiſon-Dieu de la) abbaye commendataire de l'ordre de Cîteaux, ſituée au Perche, près des confins de la Normandie ; à 3 lieues au ſeptentrion de Mortagne, & à 8 ou 9 au levant de Séez, diocèſe de cette ville. Cette abbaye fut fondée en 1140, par Rotrou, comte du Perche, & conſacrée ſous le nom de la Sainte Vierge en 1214 par Robert, archevêque de Rouen, Raoul, évêque d'Évreux, & Sylveſtre, évêque de Séez. Jean le Boutellier de Rancé, d'abord abbé commendataire, & enſuite abbé régulier de ce monaſtère, y établit une célèbre réforme en 1662. Cette réforme, la plus auſtère qu'il y ait dans toute l'égliſe, ne s'eſt point étendue ; elle a ſeulement été introduite en 1663 dans l'abbaye de Sept-fons en Bourbonnois. On trouvera à l'article *Sept-fons*, les détails de l'auſtérité de la règle de la Trappe. Cette règle conſiſte principalement dans un ſilence perpétuel, le travail des mains, un long office, l'abſtinence de la viande & du poiſſon. L'abbaye de la Trappe vaut 6 à 7000 livres de rente à ſon titulaire : la taxe en cour de Rome eſt de 133 florins, un tiers.

TRÉAMBERT, terre & ſeigneurie de la haute Bretagne, dans le comté Nantois : *Voyez* BEC-DE-LIÈVRE.

TRÉCHATEAU, gros bourg, ſitué ſur les confins des provinces de Champagne & de Bourgogne, à 3 grandes lieues au ſeptentrion de Dijon, & à 9 au midi de Langres ; diocèſe de cette ville, parlement de Paris : Une partie de Tréchateau eſt de l'intendance de Châlons-ſur-Marne & de l'élection de Langres ; l'autre partie dépend

de

de l'intendance & recette de Dijon. On y compte environ 300 habitans.

Ce bourg, au pied duquel paſſe la Tille, eſt ſitué ſur le penchant d'une éminence, au haut de laquelle on voit un fort château.

L'égliſe paroiſſiale eſt ſous l'invocation de S. Florent, & en poſſède les reliques conſervées dans une très-belle châſſe. Il y a auſſi un prieuré & un hôpital où l'on diſtribue beaucoup d'aumônes. C'eſt une des baronnies qui relèvent du duché de Langres.

Son territoire eſt fertile en vin qui paſſe pour bon. Il y a auſſi beaucoup de mines de fer.

TRÉGUIER, ville & gouvernement de place de la baſſe-Bretagne, à 11 lieues au couchant d'été de ſaint-Brieux, à 25 au levant de Breſt; à environ 33 lieues au couchant d'été de Rennes, & à 104 lieues au couchant de Paris; au quatorzième degré 24 minutes de longitude, & au quarante-huitième degré 46 minutes de latitude.

La route de Paris à cette ville, paſſe par *Verſailles*, *Alençon*, *Derval*, *Rennes*, *Saint-Brieux*, & de là à Tréguier. C'eſt le ſiége d'un évêque ſuffragant de Tours, parlement & intendance de Rennes. La ville de Tréguier fut bâtie vers l'an 836, dans une preſqu'île nommée Trecor. On n'y compte guères que 2200 habitans.

Son égliſe cathédrale eſt dédiée à ſaint Tugdual, ſon premier prélat. On y voit un très-beau monument qui renferme les reliques de ſaint Yves. Le duc Jean V donna ſon péſant d'argent pour conſtruire ce tombeau, dont l'ouvrage eſt admiré des connoiſſeurs.

Le chapitre de la cathédrale eſt compoſé de 5 dignitaires, qui ſont, le chantre, le tréſorier, deux archidiacres, & un écolâtre, & de douze chanoines. Les uns & les autres ſont à la nomination du pape & de l'évêque, ſelon la partition des mois. Quand l'évêque a eu du pape l'indult de l'alternative, il peut préſenter pendant ſix mois à ces bénéfices; quand il ne l'a pas, il ne peut nommer qu'aux bénéfices qui vaquent dans les mois de mars, juin, ſeptembre & décembre.

Le bas-chœur eſt compoſé de trois curés, qu'on appelle recteurs, ſix vicaires, deux ſacriſtains, & un maître de pſallette.

Il y a dans le diocèſe deux collégiales ; celle de *Notre-Dame du Mur* à Morlaix, & celle de *Tonquédec* près Lannion. L'évêque de Tréguier nomme aux canonicats de Morlaix, à l'exception de la prévôté, qui eſt la première dignité de la collégiale, & qui eſt à la nomination du Roi. Les canonicats de la collégiale de Tonquédec ſont à la nomination du ſeigneur de cette terre.

L'évêché de Tréguier fut érigé dans le neuvième ſiécle, par ſaint Tugdual, ſon premier prélat. Il vaut plus de 20000 liv. de rente à ſon évêque, qui eſt le ſeigneur de la ville, & qui prend la qualité de comte. La taxe en cour de Rome eſt de 460 florins.

Le diocèſe renferme 101 paroiſſes, & 30 trèves ou fillettes. Deux abbayes d'hommes, celle de Begard, de l'ordre de Cîteaux, & Sainte-Croix des chanoines réguliers de ſaint Auguſtins. Il n'y a plus de conventualité dans l'abbaye de Sainte-Croix ; au lieu des moines, ce ſont des chapelains qui font l'office.

Il y a à Tréguier un collége, où des prêtres, au nombre de ſept, inſtruiſent la jeuneſſe, depuis la claſſe de ſixième, juſques & compris la phyſique. Le ſéminaire eſt tenu par des prêtres de la congrégation de ſaint Lazare, qui enſeignent la théologie. Il y a quatre communautés de religieuſes à Tréguier. Les dames Hoſpitalières, qui ont la direction & le ſoin de l'hôpital des malades ; les dames Urſulines ; une communauté des dames dites de la Croix, & une autre des dames Paulines. A peu de diſtance de la ville eſt un couvent de Recolets.

La ville de Tréguier députe aux états de Bretagne. Il s'y exerce pluſieurs juriſdictions ; les deux plus conſidérables ſont celles des reguaires & la prévôté, dont l'évêque eſt ſeigneur. Les appellations de ces juriſdictions vont nûment au parlement, ainſi que celles de la juriſdiction de Meſſieurs du chapitre.

La ville de Tréguier, dans les temps de la ligue, reſta toujours fidelle au Roi, & fut brûlée le 17 août 1592 par les Eſpagnols, qui tenoient le parti du duc de Mercœur, & qui s'étoient établis à Bréhat. La ville n'a pu depuis ſe rétablir au point où elle étoit ; ſes plus riches négocians & habitans s'étant retirés ailleurs.

Le ſiége de la juriſdiction royale de Tréguier a été transféré à Lannion, & celui de l'amirauté, à Morlaix.

Le port eſt ſûr & ſpacieux, & capable de recevoir les plus gros vaiſſeaux marchands, & en grand nombre. Du port à l'embouchure, il y a deux lieues, & dans cette eſpace, à mi-marée, dans les plus baſſes eaux, il peut entrer des vaiſſeaux de 200 tonneaux, & mouiller à 4 & 5 braſſes d'eau.

En temps de guerre, ce port paroît bien utile & commode pour y avoir des corvetes d'obſervations, qui en moins de 24 heures pourroient aller reconnoître les rades de Plymoult & de Sainte-Hélene ; ce port eſt ſuſceptible de fortifications & d'embelliſſemens : il eſt dans une poſition avantageuſe pour le commerce. Les états ont donné depuis 10 à 12 ans, pluſieurs ſommes pour la conſtruction du quai, auquel on travaille.

Le commerce du diocèſe, eſt un commerce d'exploitation. Le pays eſt très-fertile en toute eſpèce de grains & en beſtiaux, & ſur-tout en chevaux, qui ſont très-forts & très-eſtimés.

On enleve du ſeul port de Tréguier, ſur des vaiſſeaux marchands du lieu ou des environs, plus de 2000 tonneaux de froment, année commune, dont une grande partie pour Breſt, Bordeaux & autres villes du royaume, & même pour l'Étranger. Le port de Tréguier eſt un des ports de la province privilégié pour l'exploitation des grains à l'étranger.

L'exportation des chanvres eſt auſſi très-conſidérable, & d'une grande reſſource pour les magaſins de Breſt, & les armateurs de Saint-Malo, ſur-tout en temps de guerre. Il y a eu des temps, où le roi a fait enlever pour plus de trois millions de chanvres pour les magaſins de Breſt.

Le diocèſe de Tréguier eſt très-fertile en lins & fils ; & le canton de Tréguier fournit la plus grande partie des fils & des lins qu'on conſomme dans les manufactures de la province ; on en envoie auſſi aux manufactures de Rouen. Il ſe tient à Tréguier une foire qui commence le lendemain de la Fête-Dieu, & qui dure 15 jours. Elle eſt c ſidérable, & attire quantité de marchands & d'étrangers.

Il y a des mines de plomb dans le diocèſe ; on en exploite une dans la forêt de Coatannos, proche la petite ville de Belle-Iſle-en-terre, ſur la route de Guingamp à Morlaix. On trouveroit auſſi des mines de fer en bien des endroits, & ſur-tout près de Lannion ; il y a dans cette ville des eaux minérales qui ſont très-renommées.

L'on trouve auſſi des terres bolaires & ſigillées, propres aux poteries en terre, près Guingamp ; & en pluſieurs endroits du diocèſe, des amétiſtes & cailloux marbrés.

Cet article nous a été envoyé par une perſonne recommandable de Tréguier : c'eſt le maire de la ville.

TRÉPORT, bourg de Normandie dans le pays de Caux ; diocèſe, parlement & intèndance de Rouen, élection d'Eu. C'eſt le port de la ville d'Eu. Il eſt ſitué à l'embouchure de la Breſle ſur la rive gauche, aux confins de la Normandie & de la Picardie. Son uſage n'eſt que pour les petits bâtimens. On y a anciennement vu d'aſſez belles rues & bien bâties, grand nombre d'habitans, & juſqu'à 100 navires dans le port. Sa rade eſt une des meilleures de toute la côte, & les vaiſſeaux qui ne tirent que 2 braſſes d'eau, peuvent y ancrer en toute ſureté. Pluſieurs cauſes ont concouru à la ruine de ce lieu. Son défaut de fortifications, les guerres, le voiſinage de Dieppe & de Saint-Valleri, & la repriſe de Calais ſur les Anglois, peuvent être comptées au nombre des principales & des plus fortes. Pluſieurs de ſes rues ſont fondues dans la mer. Les maiſons qui tombent ne ſe relèvent point. On ne voit pas 20 navires dans le port. Quantité de caves, de celliers, de fours & d'autres commodités pour les uſages de la vie, dont le bourg abonde encore, ſervent d'aſyle aux hiboux & aux chauves-ſouris. Il n'y a de Tréport à Douvres que 24 lieues : on y aborde par conſéquent en une marée. Auſſi ce bourg a-t-il toujours été en butte aux Anglois, qui y ſont deſcendus & l'ont ruiné à diverſes repriſes. En 1339 ils y abordèrent avec 120 voiles, & y mirent tout à feu & à ſang. L'année ſuivante ils y retournèrent dans le même deſſein. En 1413 Ils paſſèrent tout au fil de l'épée, & mirent encore le feu, non-ſeulement dans le bourg, mais à pluſieurs lieux des environs. On ne parle pas des ravages que les mêmes Anglois & les Huguenots y ont faits pendant les fureurs du Calviniſme, mais ſur-tout en 1545 & en 1572.

Cependant malgré leur décadence, ſes habitans, au nombre d'environ 1500, conſervent toujours quelques traces de leur ancien état. Tréport a vicomté & amirauté, grenier-à-ſel, bureau des fermes & pluſieurs marchés. Il avoit des échevins dès le treizième ſiécle; & le bourg ſe gouverne encore aujourd'hui par un maire & 5 échevins. Il n'y a qu'une ſeule paroiſſe dans le bourg; mais ce qui le rend encore plus recommandable, c'eſt une abbaye de Bénédictins de la congrégation de ſaint Maur, ſous le nom de ſaint Michel. Il ne reſte que le chœur de ſon égliſe. Cette abbaye a la préſentation de 23 cures & de 6 prieurés. L'abbé en retire près de 8000 liv. de rente. La taxe pour les bulles eſt de 500 florins.

Les habitans du Tréport s'occupent les uns à faire des filets, ou à chercher des vers de mer, ou à mettre l'amorce aux hameçons; les autres lavent le poiſſon, ou le tranſportent à la ville d'Eu. Il y a auſſi des chaſſes-marée qui en apportent à Paris. Les femmes & filles y font de la dentelle.

**TRESNEL** *ou* **TRAINEL**, bourg avec titre de marquiſat, dans la Champagne proprement dite; diocèſe & élection de Sens, parlement & intendance de Paris: ce lieu eſt ſitué près des confins du Sénonois, ſur le Lorain & la route de Nogent-ſur Seine à Sens, à 6 lieues vers le ſeptentrion de cette dernière ville, & à 2 lieues vers le midi de Nogent. On y compte 8 à 900 habitans.

Cette terre & ſeigneurie appartient à M. le marquis du même nom, de la maiſon de Harville. Elle vaut 4500 livres de rente, relève du roi, à cauſe de la groſſe tour de Troyes. Elle a de très-belles mouvances, & ſon ſeigneur a la nomination de 6 canonicats, qui compoſent un petit chapitre dans ce lieu.

**TRÉSORIERS DES DENIERS ROYAUX**: ce ſont des charges de Finances, elles ſont au nombre de 45 à 50. On doit mettre en tête les *gardes du tréſor royal*, & qui en ſont les tréſoriers: viennent enſuite le *tréſorier des offrandes & aumônes du roi*; les deux *tréſoriers généraux* *de la maiſon du roi* ; les trois *tréſoriers de la chambre aux deniers* ; le *tréſorier de l'argenterie & menus plaiſirs du roi* ; les deux *tréſoriers des écuriers & livrées de ſa majeſté* ; les deux *tréſoriers de la prévôté de l'hôtel* ; le *tréſorier de la vénerie & fauconnerie* ; celui des *parties caſuelles* ; les deux *tréſoriers de l'ordinaire des guerres* ; les deux de *l'artillerie & du génie* ; les deux *tréſoriers des maréchauſſées de France* ; les deux des *invalides* ; les deux de la *marine*, les deux des *colonies Françoiſes* dans l'Amérique ; le tréſorier des *invalides de la marine* ; celui de la *gratification des troupes* ; celui de la *caiſſe des amortiſſemens*, du *rembourſement des charges de l'état & rentes des portes*, & *des actions ſur les fermes* ; le tréſorier de la *police de Paris* ; les tréſoriers des *pays d'états* ; les deux tréſoriers des ligues des *Suiſſes & Griſons* ; les deux tréſoriers des *bâtimens du roi* ; celui des *turcies & levées* ; celui du *barrage & de l'entretien du pavé de Paris* ; ſur chacun de ces deux derniers tréſoriers, il y en a un appellé l'*ancien triennal* ou *mitriennal*, & l'autre l'*alternatif*. Il y a autant de charges de contrôleurs des deniers royaux que de charges de tréſoriers de ces mêmes deniers ; *voyez* CONTROLEUR.

TRESORIERS DE FRANCE GÉNÉRAUX DES FINANCES (les), officiers des bureaux des finances & chambres du domaine. *Voyez* BUREAUX DES FINANCES, GÉNÉRALITÉ.

Les tréſoriers de France jouiſſent de la nobleſſe graduelle ; ceux de la généralité de Paris ont même la nobleſſe au premier degré. L'édit du mois d'avril 1694, qui leur accorde différens privilèges, porte qu'ils ſeront exempts de tous droits de lods & ventes, quint, requint, relief, treizième, rachat, ſous-rachat, & autres droits ſeigneuriaux & féodaux, à cauſe des terres & fiefs nobles ou roturiers qu'ils poſſédent dans le royaume, tenus & mouvant de ſa majeſté, tant en achetant, vendant, qu'autrement, même dans les cas des échanges portés par édits des mois de mai 1645, février 1647, & mars 1673, que ſa majeſté leur a, en tant que beſoin, attribué & attribue dans les lieux ou coutumes où ces droits n'avoient point lieu auparavant ces édits. Par l'article IV, Ils ſont déclarés exempts des droits de francs-fiefs, de ban & arrière-ban.

**TREVIERES**, bourg du Beſſin proprement dit, entre Iſigny & Bayeux, à 3 lieues au levant du premier lieu, & à 3 au couchant du ſecond; diocèſe & élection de Bayeux, parlement de Rouen, intendance de Caen, ſergenterie de Ceriſy, avec une haute juſtice: on y compte environ 800 habitans. Il s'y tient un gros marché. On eſtime beaucoup le veau & le beurre de ce canton.

**TRÉVOUX**, ancienne ville, capitale de la principauté de Dombes, diocèſe de Lyon. Elle eſt bâtie en amphithéâtre qui commande une vaſte plaine des plus belles & des plus riches, & ſituée ſur la rive gauche de la Saône, à 5 lieues de Lyon & 95 de Paris.

Quoique les guerres que les ducs de Bourbon, ſouverains du pays, ont eu contre les ducs de Savoie, lui aient fait un grand tort, on dit qu'elle renferme encore aujourd'hui 4 à 5000 ames, & qu'elle eſt très-commerçante. C'eſt le ſiège d'un parlement, d'un bailliage & d'une châtellenie. La chambre des comptes, celle du domaine, la cour des aides & des monnoies, & les eaux & forêts ſont unis au parlement. C'eſt la réſidence d'un gouverneur pour tout le pays, d'un commandant & d'un intendant. L'imprimerie de Trévoux a été célèbre.

Il y a dans cette ville un chapitre compoſé d'un doyen qui eſt conſeiller d'honneur-né au parlement, d'un chantre, d'un ſacriſtain, & de neuf chanoines. Il fut érigé en 1523 par le pape Clément VII. Le doyen eſt à la nomination du prince, & les chanoines ſont curés primitifs des paroiſſes de la ville & de pluſieurs lieux des environs. On rencontre outre cela pluſieurs couvens à Trévoux, tels que ceux des Tiercelins, des Carmélites & des Urſulines: l'hôpital qu'on y voit a été fondé par mademoiſelle de Montpenſier, & les hoſpitalières qui le deſſervent y ont été établies par M. le duc du Maine.

Le palais de juſtice, la chambre du tréſor, l'hôtel des monnoies & celui du gouverneur ſont les édifices les plus remarquables de cette ville. *Voyez* DOMBES.

**TRIANON**, petit palais du roi, dans le parc de Verſailles, à la droite de la grande pièce d'eau, & à une petite diſtance de la pièce du dragon. Cet édifice, conſtruit d'après les deſſins de J. H. Manſard, eſt à l'orientale & ne compoſe qu'un rez-de-chauſſée, & il a 64 toiſes de face. On en remarque le périſtile qui unit les deux aîles, formé de 22 colomnes de marbre dont huit ſont de verd campan ; la baluſtrade, qui eſt ſur l'entablement ornée de ſtatues de petits amours, de trophées d'armes & autres ſculptures ; l'appartement du roi où l'on voit de très-belles peintures, dont une des plus remarquables eſt le portrait de monſieur le comte de Toulouſe ſous la figure de l'amour qui dort, de *P. Mignard*. Les deſſus-de-portes ſont de *Boulogne*, de *la Foſſe*, &c. Les autres pièces en retour qu'on appelle Trianon-ſur-Bois, contiennent des vues des jardins de Verſailles. De l'autre côté du périſtile, on voit l'appartement de feu monſeigneur, où l'on remarque pluſieurs tableaux, parmi leſquels ſont les quatre Évangéliſtes de *la Foſſe* ; l'Aſſomption de la Vierge, de *Mignard* ; le ſacre du roi David, le débarquement de Cléopâtre & divers payſages.

Les jardins ſont conſtruits d'après les deſſins de *le Nôtre*. Ses parties les plus remarquables ſont le parterre des fleurs, ſuivi d'un ſecond parterre, au milieu duquel eſt un baſſin, d'où s'élève un jet de 60 pieds ; la pièce du dragon, compoſée d'un baſſin & de deux dragons qui jettent de l'eau ; le buffet d'architecture, eſpèce de caſcade incruſtée de différens marbres, diſtribuée en quatre baſſins, ſur leſquels l'eau tombe en nappes, le tout orné de figures en plomb doré, de fleuves, de lions & de marques dont le jeu produit un bel effet ; le grouppe de Laocon dans le parterre des maronniers, grand morceau ſculpté par *Tulcy*, & d'après l'antique ; le petit Trianon, eſpèce de petit palais, environné de boſquets & de petits jardins que le roi a fait conſtruire depuis quelques années à une des extrémités du parc de Trianon, & dont le deſſin plaît infiniment par ſon ingénieuſe ſingularité. On y doit remarquer une double galerie, formée par de beaux treillages avec des orangers dans les arcades ; la ſalle à manger couverte de treillages ; le parterre à l'Angloiſe, terminé par un portique & des volières ; la baſſe cour, le jardin fruitier, le jardin où ſont des ſerres vitrées pour des plantes curieuſes, ou des primeurs ; celui des fleurs dont les murs ſont revêtus de jaſmins & jonquilles, & dont les plattes-bandes ſont garnies de petits orangers, qui ſemblent plantés en pleine terre, &c.

TRICASTIN *ou* TRICASTINOIS (le), pays du bas Dauphiné, borné au ſeptentrion par le Diois & le Valentinois, au levant & au midi par le comtat Venaiſſin, & au couchant par le Rhône. Il ne s'y trouve guères d'autre ville que celle de S. Paul-trois-Châteaux.

TRIEL, bourg du Mantois, au gouvernement général de l'Iſle de France ; diocèſe de Rouen, parlement, intendance & élection de Paris, à 9 lieues vers le couchant de cette ville, ſur la rive droite de la Seine, à une lieue au ſeptentrion de Poiſſi, à 2 au levant de Meulan, & à 3 au midi de Pontoiſe. C'eſt le ſiège d'une prévôté royale, reſſortiſſante à la vicomté de Paris : on y compte 1900 habitans, & la taille y eſt perſonnelle. La cure du lieu eſt à la collation de M. l'abbé de Fécamp : elle vaut 4000 livres. L'égliſe paroiſſiale eſt dédiée à ſaint Martin : on y voit un tableau fort eſtimé, original de *Pouſſin* : il repréſente l'adoration des mages à Bethléem, & a 18 pieds de haut, ſur 12 de large : les figures y ſont en grandeur naturelle. Le pape en avoit fait préſent à la reine de Suéde, pendant ſon ſéjour à Rome, & Poiltenet, ſon valet, natif de Triel, en décora l'égliſe paroiſſiale. Le chœur de cette égliſe paroît bâti ſous François I ou Henri II : les douze Apôtres y ſont repréſentés dans la friſe & en ſortant à demi-corps ; mais ce qu'il y a de plus extraordinaire à ce chœur, c'eſt qu'on a fait paſſer une rue par deſſous, moyennant une voûte qui le ſupporte.

Il y a outre la paroiſſe une communauté d'Urſulines & un hôpital pour les malades, l'un & l'autre fondés par monſieur & madame la princeſſe de Condé. Les terres y ſont légères & de peu de rapport. On y fait des vins aſſez eſtimés, que l'on vend pour Rouen & la Picardie. Il y a auſſi dans les environs des carrières de plâtre & des pierres de meulière.

TRIZAY, abbaye commendataire d'hommes, ordre de Cîteaux, fille de Pontigny, dans le bas Poitou, ſur la rivière de Lay, dans une paroiſſe, nommée le Puy-

Maufrey. On la dit fondée vers l'an 1224, & unie à la congrégation de Cîteaux en l'année 1145, ſous Guichard, abbé de Pontigny : l'égliſe eſt ſous l'invocation de l'Aſſomption. Il ne reſte plus qu'un religieux dans cette maiſon, à qui l'abbé donne une portion congrue. Ce prélat jouit d'environ 3000 livres de revenu, & ne paie que 63 florins un tiers à la cour de Rome pour ſes bulles.

TROARN, *ou* TROUARD, bourg de la campagne de Caen dans la baſſe Normandie, à deux bonnes lieues au levant de Caen, ſur la rive droite de la Muancé, un peu au-deſſus de ſon confluent avec la Dive, diocèſe de Bayeux, intendance & élection de Caen, chef-lieu d'une ſergenterie, avec un marché & une abbaye commandataire de Bénédictins. Elle a été fondée en 1050, par Roger de Montgommery, & vaut 40000 livres de rente à ſon abbé, qui paie 2000 florins à la cour de Rome pour ſes bulles : elle eſt aux économats. Ce bourg peut avoir 500 habitans.

TROIS-FONTAINES, paroiſſe du Pertois en Champagne, ſituée entre Bar-le-duc & Vitry-le-François, élection de cette dernière ville, & du diocèſe de Châlons. On y compte environ 300 habitans. Ce lieu eſt remarquable par ſon abbaye commandataire d'hommes, de Cîteaux non reformé. Ce monaſtère fut fondé en 1220 par Hugues, comte de Champagne. Son abbé jouit de 55 à 60000 liv. de rente, depuis qu'on lui a accordé annuellement la coupe de 600 chênes. La taxe en cour de Rome n'eſt que de 40 florins.

TRONCHET, abbaye commandataire de Bénédictins, dans la haute Bretagne au diocèſe de Dol; elle fut fondée par Alain fils de Jourdan, ſénéchal de Col : ce n'étoit dans ſon origine qu'une celle ou une dépendance de l'abbaye de Tiron au Perche, dont elle a relevé pendant plus de trois ſiécles. Elle fut érigée en abbaye en 1170. Son abbé jouit de 2 à 3000 liv. de revenu : la taxe pour les bulles eſt de 58 florins.

TROO, bourg du Vendômois dans la Beauſſe, au gouvernement général de l'Orléanois; diocèſe du Mans, parlement de Paris, intendance d'Orléans, élection de Vendôme. Il eſt ſitué près de la rive droite du Loir, à environ 2 lieues au couchant d'été de Querhoent, ou Montoire, à 2 au couchant de les Roches, & à environ 6 au même point de Vendôme, ſur la frontiére du Maine. On y compte environ 600 habitans. Ce bourg a hors de ſon enceinte, du côté du ſeptentrion, une collégiale dédiée à S. Martin, & dont le chapitre eſt compoſé d'un chevecier, de 5 chanoines & de 4 chapelains. Elle a été fondée dans le onzième ſiécle par Geofroy Martel, comte d'Anjou; & Pierre de Longueville, cinquante-deuxième évêque du Mans en a augmenté les revenus.

TROUPES; pour ce qui concerne les troupes de France, voyez *l'Etat militaire de la France.*

TROUPES-LEGÈRES, gens de guerre à pied & à cheval, qui ont une manière différente de combattre, & qui ſont d'un autre uſage à l'armée que les troupes ordinaires.

Les troupes-légères de France ſont aujourd'hui réduites à quatre légions, & deux régimens de volontaires. Les quatre légions ſont de 450 hommes chacune en temps de paix, & beaucoup plus conſidérables en temps de guerre. Les deux régimens de volontaires ne ſont que de 240 hommes chacun. *Voyez* la dénomination, la compoſition, & la paie de ces troupes, au mot *infanterie.*

TROYES, capitale de la Champagne proprement dite, & du gouvernement général de même nom; évêché ſuffragant de Sens, parlement de Paris, intendance de Châlons, chef-lieu d'une élection & gouvernement de place de la province de Champagne.

Cette ville eſt ſituée ſur la rive gauche de la Seine, au milieu d'une belle & grande prairie, à 17 lieues au midi de Châlons, à 25 au même point de Reims, à 12 au levant d'été de Sens, & à 36 au levant d'hiver de Paris; au vingt-unième degré 44 minutes 55 ſecondes de longitude, & au quarante-huitième degré 18 minutes 2 ſecondes de latitude. La route de Paris à cette ville paſſe par *Charenton, Boiſſy, Guigne, Nangis, Provins, Nogent-ſur-Seine, Pont-ſur-Seine*, & de-là à Troyes.

C'eſt la plus grande ville de la province de Champagne. On y compte de 13 à 14000 habitans, & on peut mettre cette ville au rang des bonnes villes de France du troiſièm ordre. Ses murailles ſont aſſez bonnes, mais mal entretenues. Les prairies qui environnent la ville ſont entrecoupées de pluſieurs canaux, que Henri, premier du nom, fit tirer de la rivière de Seine. Ces canaux, outre l'utilité qu'en reçoivent les ouvriers des différens métiers & manufactures qui ſont dans cette ville, ne contribuent pas peu à en rendre la ſituation fort agréable. Ses quatre principales portes ſont des monumens de l'ancienne architecture militaire. Entre pluſieurs ponts qui ſont dans la ville, le principal eſt celui de pierre, jetté en 1760 ſur le bras de la Seine, voiſin de la porte de *Croncels*. Cette ville eſt fort irrégulière, & la plupart de ſes maiſons ſont conſtruites en bois, ce qui l'expoſe à de fréquens incendies. Les deux plus conſidérables que cette ville eſſuya, arrivèrent en 1188 & en 1524.

Les comtes de Champagne y avoient trois châteaux, dont le principal, où ils demeuroient, ſubſiſte encore aujourd'hui; il eſt le ſiége de la juſtice. Pour connoître la diſtance que nous avons miſe entre nous & ce que l'on nomme la barbarie, il ſuffit de comparer la maiſon d'un financier à peine enrichi, avec ce palais bâti & habité par des ſouverains, ſur la tête deſquels ſe réunirent les couronnes de Navarre & d'Angleterre.

Troyes eſt une des villes de France qui renferme le plus de curioſités en architecture, ſculpture & peinture. Les plus précieux morceaux ſont ſortis des mains de François Gentil de Troyes, & de Dominique Riconucci, Florentin, qui fleuriſſoient tous deux dans cette ville au milieu du ſeizième ſiècle. Les ouvrages ſortis de leurs ſavantes mains ont été les premiers modèles & les premiers maîtres des Mignard, Girardon, Thomaſſin, Cochin, Ninet, Baudeſſon, Jolly, Tortebat, Paupelin, Tiger, Herluiſon, Carrey, & de cette foule de Troyens, dont les noms figurent dans l'hiſtoire des arts ſous Louis XIV. On fera mention dans la ſuite de cet article de ce qu'il y a de plus remarquable dans chacun des édifices publics dont on parlera.

L'hôtel-de-ville de Troyes eſt remarquable par la belle architecture qui brille dans ſa façade, ornée d'une ſtatue de Louis XIV, exécutée par Mignot. Huit corps avancés, décorés dans leur partie ſupérieure de colomnes compoſites de marbre noir, annoncent avantageuſement ce bâtiment, commencé en 1624 & terminé en 1670. La ville a une ſalle de ſpectacle, conſtruite en 1758, aux dépens de pluſieurs citoyens qui ont ſouſcrit pour cette entrepriſe. Elle eſt proportionnée pour la grandeur au nombre des ſpectateurs que Troyes peut fournir. Les chevaliers de l'arquebuſe y ont un hôtel, où l'on remarque un beau monument de peinture ſur les vitrages; c'eſt un plan détaillé de la bataille d'Ivry, peint par Gonthier, qui fleuriſſoit à Troyes au commencement du dernier ſiècle, & qui avoit atteint la perfection dans ce genre.

La ville de Troyes eſt du domaine du roi: environ 200 fiefs relèvent de ſa cour. Elle eſt le ſiége d'un préſidial, d'un bailliage civil, & d'un bailliage criminel, auxquels ſont réunis la prévôté & la mairie royale des quatre portes & faubourgs, par édit général du mois d'avril 1749; il y a de plus un tribunal de police, une maréchauſſée, une maîtriſe particulière des eaux & forêts, un grenier à ſel, des traites foraines, un hôtel des monnoies, un hôtel de ville, un échevinage, & des juges conſuls. Les cinq groſſes fermes y ſont établies avec un bureau du tabac. Il y a des caſernes, & une milice bourgeoiſe, diviſée en quatre bataillons.

L'évêché de Troyes eſt borné au ſeptentrion par les diocèſes de Châlons, de Reims & de Soiſſons, au midi par ceux de Langres & Sens, au Levant par ceux de Châlons & de Langres, & au couchant par celui de Sens. Il a 25 lieues de longueur ſur 22 de largeur dans ſa plus grande étendue. Il eſt compoſé, outre Troyes, de trois villes murées, qui ſont Sezanne, Nogent, Mery; de 12 bourgs, de 372 paroiſſes, & de 98 annexes, le tout diviſé en 8 doyennés, ſous 5 archidiaconés. 197 de ces cures ſont à la nomination de l'évêque, & les autres à celles de différens chapitres, abbés, abbeſſes & prieurs. Il y a dans le diocèſe 10 collégiales, 15 abbayes d'hommes, 4 de filles, 7 prieurés de différens ordres, & un grand nombre d'autres prieurés, chapelles, patronages, & bénéfices ſimples, ſans compter pluſieurs communautés tant d'hommes que de filles.

Lorſque l'évêque fait ſa première entrée dans la ville, il eſt préſenté par l'abbeſſe de Notre-Dame au chapitre de la cathédrale, & reçoit la foi & hommage des barons d'Anglure, de S. Juſt, des Moulins, de Rivière-Bonnal, de Meri ſur-Seine & de Pouſſey. Il jouit de 14 à 15000 livres de revenu : la taxe pour ſes bulles eſt de 2500 florins. On compte 91 prélats depuis S. Amator, que l'on dit avoir été le premier en 340, juſqu'à Claude-Mathias-Joſeph de Barral, mis en poſſeſſion en 1761.

La cathédrale de Troyes eſt dédiée à S. Pierre ; c'eſt le plus beau morceau d'architecture que la ville ait en ce genre. La France a très-peu d'égliſes qui lui ſoient comparables par l'étendue du vaiſſeau, par la hardieſſe des voûtes, par la juſteſſe & le grand effet des proportions. Le portail & la groſſe tour qui le domine ont une élégance qui, dans les bâtimens gothiques, n'accompagne pas toujours la légèreté : elle a 58 toiſes de longueur intérieure, 60 de longueur extérieure ; 25 de largeur intérieure. Les voûtes ont 15 toiſes de hauteur ſous clef ; la coupole & les tours en ont 32. Le clocher brûlé par le feu du ciel en 1700, avoit d'élévation au-deſſus de l'égliſe 180 pieds, & la croix neuf pieds, neuf pouces de hauteur.

Le tréſor de cette égliſe, formé d'une partie des débris de celui des empereurs de Conſtantinople, eſt précieu On en eſt redevable à Garnier, évêque de Troyes, aumônier en chef de l'expédition dans laquelle les Françoi & les Vénitiens s'emparèrent de la capitale de l'empir Grec. Il conſiſte en différens chefs de Saints, en châſſes, en vaſes & autres curioſités ſemblables.

Dans le chœur ſont pluſieurs moſolées : ſon entrée e remarquable par le beau jubé qui la décore : on ne doi pas manquer de faire attention aux différentes figures d *Dominique* & *Gentil* qui décorent cette égliſe.

Le chapitre de la cathédrale eſt compoſé de ſept d gnitaires, ſavoir d'un doyen, d'un grand archidiacre, d' chancelier, de 4 archidiacres & de 37 chanoines, do quatre ſont chanoines de la chapelle de Notre-Dame le doyenné eſt électif, les autres dignités & les canonicats ſont à la nomination de l'évêque.

Ce chapitre a juriſdiction ſur tous ſes membres & ſuppôts, & ſur pluſieurs curés : ſon officialité ne reſſortit point à celle de l'évêque ; ſes jugemens ſont portés par appel à la métropole.

Il y a encore deux autres chapitres celui de S. Etienne & de S. Urbain.

Le chapitre de *S. Etienne* eſt compoſé de quatre dignitaires : ſavoir, d'un doyen, un ſous-doyen, un chantre un ſous-chantre, & de 25 chanoines dont 3 ſont chanoines réguliers, & quatre chanoines de Notre-Dame. Ce chapitre eſt ſoumis à l'évêque de Sens, excepté le doyen qui doit être confirmé par l'évêque diocéſain.

Celui de *S. Urbain* eſt compoſé d'un doyen, d'un chantre, d'un tréſorier, de 10 chanoines & de 4 ſemi-prébendes, qui ſont des canonicats de S. Nicolas.

Troyes a 22 paroiſſes :

Saint-Jean,
Saint-Remi,
Saint-Nicier,
Saint-Denis,
Saint-Pierre,
Sancey-Saint-Julien,
Les Noës,
Saint-André,
Linçon *ou* S. Germain,
Saint-Martin,
Sainte-Savine,
Chapelle Saint-Luc,
Pont-Sainte-Marie.

Ces premières donnent à leurs curés le titre de curés-cardinaux, parcequ'ils formoient anciennement le conſeil de l'évêque ; les autres paroiſſes ſont,

Saint-Jacques,
Saint-Pantaléon,
Saint-Nicolas,
Saint-Aventin,
Saint-Gilles, annexe de
Saint-André,
Sainte-Matie,
Saint-Etienne,
Saint-Urbain,
& Saint-Loup.

Il y a une commanderie de Malthe, ſous le titre de *S. Jean-du-Temple* ; deux prieurés, *Saint-Blaiſe* & *Saint-Quentin* ; quatre abbayes, ſavoir, l'abbaye royale de *Notre-Dame* pour des filles ; elle eſt de l'ordre de ſaint Benoît ; *Saint-Loup*, abbaye réformée d'hommes de l'ordre de S. Auguſtin ; l'abbaye de *Chantemerle* & l'abbaye

*Saint-Martin-ès-Airs* de l'ordre de ſaint Auguſtin & de la congrégation de ſainte Geneviève. Il y a encore pluſieurs couvens de religieux, ſçavoir, des *Dominicains*, des *Cordeliers*, des *Mathurins*, des *Capucins*, des *Chartreux*, & cinq communautés de filles; ce ſont celles des *Urſulines*, des filles de *la Congrégation*, des dames de *la Viſitation*, & les deux couvens de *Carmélites*.

La ville a un ſeminaire ſous la conduite des pères de la Miſſion; un collège régi par les pères de l'Oratoire. Il y a ſix hôpitaux, ſavoir, l'*Hôtel-Dieu-le-comte*, les hôpitaux de *la Trinité*, de *Saint-Nicolas*, de *Saint-Abraham*, de *Saint-Bernard* & du *Saint-Eſprit*.

Tous ces hôpitaux ont été réunis ſous une ſeule adminiſtration en 1630, par arrêt du conſeil du 13 avril de la même année, & lettres-patentes du mois de janvier 1631.

Il y a auſſi un grand bureau des pauvres, compris ſous la même adminiſtration. Chaque jour de Dimanche de l'année, à l'iſſue de la meſſe de paroiſſe, on diſtribue dans l'égliſe de la Magdeleine de Troyes, 160 petits pains du poids de dix onces chacun, à autant de pauvres qui ſont appellés à tour de rôle les uns après les autres, & aux quatre temps de l'année on en donne encore 80. C'eſt une fondation faite en 1534 par Nicolas Fay & Iſabeau ſon épouſe.

Il y a dans la ville une ſingularité remarquable; c'eſt une boucherie dans laquelle il ne pénètre aucune mouche. On en doit chercher la cauſe dans la conſtruction & la diſtribution des bâtimens qui la compoſent: cette ſçavante conſtruction eſt l'ouvrage de ces ingénieurs des ſiècles d'ignorance qui ont ſi utilement aligné cette ville quoiqu'irrégulièrement, & répandu la Seine dans tous les atteliers qui ont beſoin d'eau.

Les égliſes de Troyes ſont en général belles, particulièrement la cathédrale: l'égliſe de *Saint-Urbain*, élevée par le pape Urbain IV vers la fin du treizième ſiècle, eſt un chef-d'œuvre d'architecture de ce ſiècle. La Sainte-Chapelle de Paris, Saint-Nicaiſe de Reims, &c. n'offrent rien de plus léger ni de plus hardi. Les égliſes de *Saint-Jean* au marché, de *Saint-Nicolas*, de *Saint-Martin-*

*ès-vign*

*ès-vignes* & de *Montier-la-Celle*, ſans être comparables à la cathédrale ni à Saint-Urbain, méritent l'attention des curieux; les portails de *Saint-Nicolas*, de *Saint-Nicier*, de *S. Frubert*, de *S. André* & de *S. Martin-ès-vignes* offrent chacun des beautés particulières: dans chacune de ces égliſes, auſſi bien que dans un grand nombre d'autres, il y a des objets de ſculpture & de peinture très-remarquables, mais que la briéveté à laquelle nous ſommes reſtraints, ne nous permet pas de rapporter ici.

Le grand nombre des manufactures de cette ville rend ſon commerce très-étendu: on y fabrique des ſatins façon de Turin & d'autres façon de Bruges; ils ſont compoſés de ſoie, de fil & de coton: des toiles très-eſtimées, & dont il ſe fait un débit très-conſidérable; des baſins renommés, des treillis, des coutils, des ſerges drapées d'une aune de large, des ſergettes de deux tiers, des droguets, &c. dont on fait des envois en Lorraine & en Flandre. Les adminiſtrateurs des hôpitaux y ont établi à la fin de 1752 une manufacture de bas de coton, dont il ſe fait une très-grande conſommation: ils ont eu principalement en vue dans cet établiſſement de ſoulager les pauvres de la ville; mais la perfection des ouvrages qui ſortent de cette manufacture, eſt devenue un avantage précieux pour toutes ſortes de particuliers. Il y a encore une bonneterie, une chapellerie & une tannerie: la blancherie des toiles eſt fort renommée.

Il y a foire le lundi après le deuxième Dimanche de Carême & le premier ſeptembre: elles durent 8 jours, & les marchandiſes qui y ſont expoſées peuvent ſortir du royaume ſans payer autres droits: 100 aunes de Paris en font 145 de Troyes.

Les fromages de cochon & les andouilles de Troyes ſont fort renommés. On y fait auſſi un grand commerce de bougies, de chandelles & d'épingles.

Troyes eſt la patrie du pape Urbain IV, qui, de fils de cordonnier, parvint à la papauté; de François Girardon, de Pierre Mignard, du père le Comte, de Pierre Jean Pithon, de M. le Noble, du poëte Paſſerat, des pères Cauſſin & Merat, Jéſuites, &c.

Le terroir de cette ville eſt abondant en tout ce qui eſt néceſſaire à la vie : on y recueille des grains, d vins & des fruits en abondance.

L'élection de Troyes eſt bornée au midi par la Bou gogne, au nord par l'élection de Châlons, au levant p l'élection de Bar-ſur-Aube. Sa figure eſt très-inégale, elle renferme 247 paroiſſes. La huitième partie de ſ terres eſt propre à produire du froment; dans les autr on ne recueille que du ſeigle, de l'avoine, & quelque unes ne produiſent que du ſarraſin, mais elles ſont bea coup plus aiſées à labourer que celles qui produiſent d froment. Elles ſont très-propres à la nourriture des mo tons & autres bêtes blanches : on y nourrit auſſi quanti de bêtes à cornes, parceque l'uſage de la plupart des com munautés conſiſte en pâturages & bruyères, deſtinés à l nourriture des gros beſtiaux, propres aux engrais d terres.

Il y a pluſieurs gros vignobles, dans cette élection, o les vignes tiennent les trois quarts des finages & occupe un tiers des paroiſſes. Les vins y ſont bons & aſſez agré bles, & on en feroit un grand débit, tant à Paris qu'ai leurs, ſi l'on faiſoit les tonneaux de groſſeur raiſonnab & égale. Il y a auſſi quantité de petits vignobles dont l vins ſont médiocres.

TRUN, bourg ſitué, dans la baſſe Normandie, pr de la rive droite de la Dive, à 2 lieues au ſeptentrio d'Argentan; diocèſe de Séez, parlement de Rouen, i tendance d'Alençon, élection d'Argentan, juriſdiction ſergenterie de Montagut; le ſiège d'un bailliage par culier, auquel a été uni ſa vicomté. On y compte envi ron 500 habitans : il s'y tient un gros marché.

TULLE, ville & capitale du bas Limouſin, ſituée a confluent des rivières de Corrèſe & de Solan, partie ſ le penchant & partie au pied d'une montagne, à 15 lieu au levant d'hiver de Limoges, dans un pays montagneu & affreux par ſes précipices, & fameux par les retrait de pluſieurs anciens moines pénitens. Cette ville qui a un bonne demi-lieue de tour, comprend environ 1200 feux, 5000 habitans. Elle porte titre de vicomté : c'eſt un go vernement de place; le ſiège d'un évêché ſuffragant d Bourges; d'une ſénéchauſſée qui reſſortit au parlemen de Bordeaux ; d'une juriſdiction conſulaire, d'une lieutenance de la maréchauſſée & d'une élection.

Son évêché a été érigé l'an 1317 par le pape Jean XXII. Il vaut environ 12000 livres de rente à ſon prélat, qui paie 1400 florins à la cour de Rome pour ſes bulles : il eſt ſeigneur de la ville. On compte 38 évêques de ce ſiège.

Le diocèſe n'a guères que huit lieues dans ſa plus grande étendue, & il ne comprend que 70 paroiſſes ou environ.

L'égliſe cathédrale eſt ſous l'invocation de S. Martin : ſon chapitre eſt compoſé d'un doyen, d'un prévôt, d'un tréſorier, d'un chantre & de douze chanoines, dont un eſt théologal. Le doyenné eſt électif ; les autres dignités & les canonicats ſont à la nomination de l'évêque.

Outre les paroiſſes de la ville, il y a un couvent de Récollets qui ont remplacé les Cordeliers, une maiſon de Feuillans & des Carmes déchauſſés. Les Urſulines & les religieuſes de la Viſitation de ſainte Claire y ont auſſi des monaſtères.

Le préſidial de Tulle s'étend ſur 140 petites villes, bourgs ou paroiſſes : les principales juriſdictions de ce reſſort ſont la ſénéchauſſée d'Uſerche, le ſiège ducal de Vantadour, & partie de la ſénéchauſſée de Martel.

L'élection de Tulle renferme 160 paroiſſes.

Charles V, pour récompenſer la fidélité des habitans de cette ville, leur accorda en 1370 une exemption de tous impôts. Elle a donné naiſſance au célèbre Etienne Baluze, l'un des plus ſçavans hommes du dix-ſeptième ſiècle : Il eſt mort à Paris le 28 juillet 1718, âgé de 88 ans.

**TURCKEIM** *ou* **DUCKEIM**, petite ville de la haute Alſace, ſituée à quelque diſtance de la rive gauche de la Fech, & à une ou deux lieues au couchant de Colmar ; diocèſe de Baſle, conſeil ſouverain & intendance d'Alſace. On y ccompte environ 7 à 800 habitans : M. e maréchal de Turenne remporta auprès de ce lieu une victoire ſignalée ſur les Allemands en 1675.

**TURDINE** (la), rivière qui prend ſa ſource dans la paroiſſe de Joux en Beaujollois. Elle traverſe cette petite province & celle du Lyonnois, & ſe jette dans l'Azergues, une lieue au-deſſous de l'Arbreſle, après un cou d'environ 6 lieues.

**TURENNE**, petite ville du bas Limoſin, dans la ſénéchauſſée de Brive, ſituée près des confins du Quercy, à 2 ou 3 lieues au levant d'hiver de Brive, à 4 ou 5 au midi de Tulle, à environ la même diſtance au levant d'été de Sarlat, & à 21 lieues au levant d'hiver de Limoges; intendance de cette ville, diocèſe & élection de Tulle, & dans le reſſort de la ſénéchauſſée de Brive. Cette ville eſt le chef-lieu d'une vicomté conſidérable, qui s'étend entre le Quercy, le Limoſin & le Perigord. Elle renferme les villes de

Turenne, Argentat, Meſſac,
Beaulieu, Saint-Cère, Coulonges;

outre 90 bourgs ou paroiſſes, dont la plus grande partie eſt dans le bas Limoſin.

On ne compte guère que 600 habitans à Turenne: il y a une égliſe collégiale, qui eſt en même temps paroiſſiale; ſon chapitre eſt composé d'un prieur & de 6 chanoines, dont un eſt curé de la paroiſſe.

Les vicomtes de Turenne jouiſſoient de tous les droit régaliens, qui leur furent confirmés par lettres-patente du 12 mai 1656: il ne ſe levoit aucun droit pour l roi dans ce vicomté; mais le duc de Bouillon, qu en eſt devenu ſeigneur, a commencé à y lever preſqu tous les droits établis dans le royaume. Les impoſition étoient réparties par les états du pays, que le vicomt ſeul avoit le droit de convoquer. Aujourd'hui la ville & vicomté de Turenne appartient au roi, à qui le duc d Bouillon l'a vendu depuis plus de vingt ans, & ſuit le ſo des autres provinces & lieux de la France par rapport au impoſitions.

Le maréchal de Turenne, tué en 1675, avoit rend cette ville très-célèbre pour avoir pris ſon nom.

**TURSAN** (le), pays de Gaſcogne, borné au nor par les Landes, au levant par le bas Armagnac, au mid par le Béarn, au couchant par la Chaloſſe: le Turſa renferme la ville épiſcopale d'Aire & celle de Saint-Se ver. Le pays de Chaloſſe eſt confondu avec le pays d Turſan. *Voyez* CHALOSSE.

# V

VAAS *ou* VAAST, bourg du bas Maine, à quelque diſtance de la rive droite du Loir, à environ 2 lieues au couchant d'hiver de Château-du-Loir, à 7 ou 8 au levant de la Flêche, & à environ 10 lieues au midi du Mans; dioceſe de cette ville, parlement de Paris, intendance de Tours, élection de la Flêche: on y compte 15 à 1600 habitans. Il y a une abbaye commendataire d'hommes, de l'ordre de ſaint Auguſtin: on fait remonter au règne de Charlemagne l'époque de ſa fondation: ce monaſtère étoit d'abord occupé par des Bénédictins; mais les religieux de la réforme de Prémontré y ſont introduits depuis 1726. Il eſt très-agréablement ſitué & en fort bon air, & il n'y a pas long-temps qu'il a été preſque tout entier rebâti à neuf. L'abbé eſt ſeigneur du lieu & y a tout droit de juſtice; il jouit de 3 à 4000 livres de rente; la taxe en cour de Rome n'eſt que de 33 florins un tiers.

VABRES, petite ville du comté de Rouergue, au gouvernement général de Guienne & Gaſcogne, ſituée ſur la rivière de Dourdan, près de Saint-Afrique; au pied des montagnes, &. à 6 ou 7 lieues au couchant d'hiver de Milhaud; élection de cette ville, parlement de Toulouſe & intendance de Montauban: on n'y compte guères que 3000 habitans. C'eſt le ſiège d'un évêché, qui, dans ſon origine, étoit une célèbre abbaye de Bénédictins, fondée par Raimond I, comte & gouverneur de Toulouſe, la vingt-troiſième année du règne de Charles le Chauve: ce fut le pape Jean XXII, qui érigea cette abbaye en évêché, ſuffragant de Bourges, en l'année 1317. Les religieux furent ſéculariſés par Grégoire XIII en 1577.

L'évêché de Vabres eſt aujourd'hui ſuffragant d'Alby. L'égliſe cathédrale eſt ſous l'invocation de ſaint Sauveur & de ſaint Pierre: ſon chapitre a un prévôt, un archidiacre, un chantre & douze chanoines, ſans comp l'évêque qui réunit en ſa perſonne le titre de *premi* *chanoine*. La prévôté & l'archidiaconé ſont à la nomination de l'évêque ; la chantrerie eſt à celle du chapitre ; les canonicats ſont à la nomination alternative d l'évêque & du chapitre. Le bas chœur a douze prébendiers & un maître de muſique : le diocèſe contient environ 150 paroiſſes.

Le prélat qui eſt à la tête eſt comte de Vabres : i jouit de 20000 livres de revenu ; la taxe pour ſes bulle eſt de 1000 florins.

VACHERY (le), ruiſſeau du Forèz : ſes eaux froide donnent aux couteaux qu'on fabrique au Chambon, un trempe excellente.

VAGNEY, *ou* VAGNY, forte paroiſſe du duché d Lorraine, chef-lieu d'un ban ou vallée de même nom ſituée ſur le ruiſſeau de Vagny, un peu au-deſſus de ſo confluent avec le bras de rivière qui forme la ſecond ſource de la Moſelle, au couchant du Mont Saint-Jacques l'une des Vôges, à une bonne lieue au levant de Remiremont, bailliage de cette ville, diocèſe de Toul. On compte environ 1000 habitans. Son égliſe paroiſſiale e ſous l'invocation de Saint Lambert, & la cure eſt à l nomination du chapitre de Remiremont ; ce chapitre les deux tiers des dixmes, & le curé l'autre tiers. Il y 2 chapelles, celle de S. Thiebaut, qui eſt à 300 pas d l'égliſe, & celle de Notre-Dame.

La vallée de Vagny eſt remplie de mine d'agathe, d grenats & d'autres pierres précieuſes.

VAILLAC, petite ville du Quercy, au gouvernemen général de Guienne & Gaſcogne, à 2 ou 3 lieues a levant d'été de Gourdon, & à environ 4 au ſeptentrio de Cahors ; diocèſe & élection de cette ville, parlemen de Toulouſe & intendance de Montauban. On y compt plus de 2000 habitans.

VAILLY, petite ville de la haute Picardie, dans l Soiſſonnois, au gouvernement général de l'Iſle de France ſituée ſur la rive droite de l'Aîne, à 3 ou 4 lieues a levant & au-deſſus de Soiſſons, diocèſe, intendance & élection de cette ville, parlement de Paris. C'eſt le ſiég d'un grenier à ſel. On y compte de 14 à 1500 habitans.

VAISON, petite ville du comtat Veneſſin, ſituée au pied d'une montagne, avec un château au ſommet, auprès de la rivière d'Anvèſe, & des ruines de l'ancienne ville de Vaiſon, à 4 lieues au ſeptentrion de Carpentras, à 6 au levant d'été d'Orange, & à 10 au même point d'Avignon. On y compte environ 2500 habitans. C'eſt le ſiége d'un évêché ſuffragant d'Avignon. Pour l'adminiſtration civile, elle eſt dans le reſſort de la ſénéchauſſée royale de Carpentras. Par les ruines que l'on voit de l'ancienne Vaiſon dans une belle plaine, & dans l'étendue de plus d'une lieue, il paroît que cette ville étoit conſidérable. Ce qu'il y a de vrai, c'eſt qu'elle a été un ſiége épiſcopal dès les premiers ſiècles de l'égliſe. On trouve que ſon évêque Daphnus envoya un député au concile d'Arles en 314, & il s'eſt tenu même deux conciles dans cette ville. Elle a été depuis ruinée, ſans qu'on ſache le temps, ni l'occaſion, ni les auteurs de cette déſolation. On l'attribue communément aux Lombards, qui traverſèrent les Pyrenées vers la fin du ſixième ſiècle, & on croit que les Saraſins en ont achevé la deſtruction.

La nouvelle ville de Vaiſon, eſt comme nous l'avons dit, bâtie ſur une montagne; mais c'eſt un pauvre endroit qui n'eſt ni peuplé, ni fortifié, & ſon évêque jouit à peine du revenu d'un bon curé.

VAISSEAU, *voyez* Marine.

VAL (le), *ou* la VALLÉE, *ou* NOTRE-DAME-DU-VAL, abbaye de chanoines réguliers, de l'ordre de Saint Auguſtin, au pays de Bocage, dans la baſſe Normandie, entre la ville de Tury, & Condé-ſur-Noireau, à environ 5 lieues au midi de Caen, diocèſe de Bayeux: elle a été fondée vers le milieu du douzième ſiècle. Cette abbaye vaut environ 3000 liv. à ſon abbé. Sa taxe en cour de Rome eſt de 60 florins.

VAL (le) abbaye de l'ordre de Cîteaux, ſituée ſur un ruiſſeau entre l'Iſle-Adam & Villiers, non loin de la rive gauche de l'Oiſe, à 2 lieues au levant d'été de Pontoiſe, & à 7 lieues & demie au ſeptentrion de Paris, diocèſe de cette ville. Elle eſt taxée à 900 florins. Cette abbaye fut fondée par Aulet de l'Iſle, ſeigneur de l'Iſle-Adam & de Villiers. Sa manſe abbatiale a été unie à la maiſon des

Feuillans de la rue Saint-Honoré de Paris, ſous Louis XIII.

VALASSE, *ou* la VALACE, abbaye d'hommes, de l'ordre de Cîteaux, ſituée au pays de Caux, près de l'Iſle-Bonne, dans la haute Normandie. Cette abbaye vaut de 14 à 15000 liv. à ſon abbé, quoique la taxe en cour de Rome ne ſoit que de 100 florins.

VAL-BENOITE, abbaye royale, de l'ordre de Cîteaux, à un petit quart de lieue de Saint-Etienne en Forez, diocèſe de Lyon. Elle vaut environ 1200 liv. à ſon abbé commendataire; ſa taxe en cour de Rome eſt de 66 florins un tiers. On fixe vers la fin du douzième ſiècle l'époque de ſa fondation.

VALBONNE, abbaye commendataire, dont il ne reſte plus que le titre. Elle étoit ſituée ſur le Mont Albère en Valeſpir, au comté de Rouſſillon, diocèſe de Perpignan. Cet abbaye vaut environ 1200 liv. à ſon titulaire. La taxe en cour de Rome eſt de 50 florins.

VAL-CHRÉTIEN, abbaye de l'ordre de Prémontré, au diocèſe de Soiſſons, près de Coincy, & à une lieue & demie de la Fère en Tardenois, ſur la rivière d'Oure. Cette abbaye fut fondée en 1134 par Rodolphe, ſeigneur de Cramailles. Elle n'eſt point taxée, & vaut environ 2000 liv. à ſon abbé commendataire.

VAL-CROISSANT, abbaye d'hommes, de l'ordre de Cîteaux, & de la filiation de Bonnevaux, dans le Dauphiné, diocèſe de Die. On fixe en 1188 l'époque de ſa fondation. Cette abbaye vaut environ 900 liv. La taxe en cour de Rome eſt 79 florins un tiers.

VALDIEU, abbaye commendataire, de l'ordre des Prémontré, aux confins de la Champagne & de l'évêché de Liége, entre deux petits ruiſſeaux à quelque diſtance de la rive droite de la Sambre, à deux lieues au midi de Landrecies, diocèſe de Reims: elle fut fondée en 1130 par Guitier, comte de Réthel. Son abbé eſt régulier, & jouit d'environ 6000 liv. La taxe en cour de Rome eſt 66 florins deux tiers.

VAL-DES-ECOLIERS, abbaye, dans le Baſſigni en Champagne, près de la rive gauche de la Marne, à une lieue au midi de Chaumont. Ce monaſtère à été chef-d'ordre, & un des plus célèbres de France. Il fut fondé l'an 1212 par Guillaume l'Anglois & Richard de Narcy, ſous la règle de S. Auguſtin. On l'a appellé le *Val des Ecoliers*, parce que pluſieurs écoliers quittèrent les univerſités pour s'y retirer. Le dernier abbé titulaire, nommé Laurent Michel, s'étant démis de ſa dignité en faveur du ſupérieur général des chanoines réguliers de la congrégation de France, & abbé de Sainte-Genevieve, cet ordre a été réuni à cette congrégation. Le monaſtère eſt gouverné par un ſupérieur qui prend le nom d'abbé, & qu'on établit tous les trois ans, dans le chapitre général de la congrégation.

VAL-DES-NONES, hermitage de la Lorraine, ſur le ban de Pargney-derrière-Barine, trois-quarts de lieues au Nord-eſt de Foug, dans le bailliage de Commercy. Sa ſituation eſt ſur un ruiſſeau, entre des vallons & des bois. Il y a eu autrefois des religieuſes de Saint-Norbert, ſous le nom de Martin-Fontaine. C'eſt aujourd'hui le noviciat des hermites de la congrégation de S. Antoine. La maiſon actuelle a plus de 80 ans. F. Pierre, premier ſupérieur, qui avoit ſervi dans les troupes, mourut vers 1746, âgé de 97 ans.

VALDONNE, *ou* NOTRE-DAME DU VAL D'OSNE, prieuré perpétuel de Bénédictines, membre de l'abbaye de Moleſme en Champagne. Il étoit autrefois ſitué au pays de Vallage en Champagne, dans le lieu dit le Val-d'Oſne, à deux lieues de Joinville, vers le nord. Les fréquens pillages auxquels ce couvent étoit expoſé par ſa ſituation ſur les frontières de Lorraine, avoient forcé les religieuſes à demander au roi un autre monaſtère, quoiqu'elles vécuſſent avec aiſance dans celui où elles avoient été fondées, M. le cardinal de Noailles, qui les avoit connues pendant le temps qu'il étoit évêque de Châlons-ſur-Marne, jetta les yeux ſur elles, & leur fit propoſer, en 1709, un nouvel établiſſement à Charenton près Paris, dans l'emplacement qu'occupoit le temple des proteſtans, qu'on détruiſit à la révocation de l'édit de Nantes, publié le 22 octobre 1685. Les religieuſes du Val-d'Oſne, plus pour ſeconder la piété du prélat, qu'à cauſe de l'avantage qu'elles y trouvoient, acceptèrent ſes propoſitions, &

furent transférées la même année à Charenton, moyennant une ſomme de 60000 liv. qu'une dame de piété avoit remiſe au cardinal de Noailles pour la fondation d'un couvent de filles, conſacrées à l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement. Elles achetèrent le terrein occupé par les nouvelles catholiques, & firent bâtir la petite égliſe qu'on voit aujourd'hui. Elle fut achevée en 1703, & retient toujours le nom de *Notre-Dame du Val-d'Oſne*. Le roi leur permit de mettre ſur le frontiſpice l'empreinte de ſes armes, pour montrer la protection qu'il leur accordoit. Les autres bâtimens de la communauté furent conſtruits ſucceſſivement, & en différens temps. Ces religieuſes prennent des penſionnaires. *Voyez* Charenton.

VALENÇAI, *ou* VALENCEY, petite ville du bas Berry, ſur la petite rivière de Nahon ou Naon, entre Leuroux & Romorantin, & à environ 2 lieues de la rive gauche du Cher, diocèſe & intendance de Bourges, parlement de Paris & élection de Chateauroux. On y compte environ 2000 habitans. Cette ville a un château ſur une hauteur voiſine. D'autres diſent qu'elle eſt formée de trois bourgs, au milieu deſquels eſt le château, qui eſt d'une excellente architecture, & lequel ſeroit un des plus beaux de France s'il étoit achevé.

VALENCE, ancienne ville du Dauphiné, & capitale du Valentinois, auquel elle donne ſon nom, ſituée ſur le bord oriental du Rhône, à 7 lieues de Die, à 9 de Viviers & à 11 de Vienne, entre ces deux dernières villes. Elle eſt d'une grandeur médiocre; ſes murailles ſont aſſez bonnes, & il y a un mail dans les foſſés. La citadelle eſt peu de choſe. Les environs de Valence ſont charmans, & arroſés par des fontaines qui ont une eau très-pure. Un petit côteau qui fait un demi-cercle autour de la ville, lui ſert, pour ainſi dire, de cirque naturel, auſſi exactement fait que ſi c'étoit un ouvrage de l'art. L'évêché de cette ville eſt ſuffragant de Vienne; il eſt fort ancien, & comprend dans ſon diocèſe 101 paroiſſes, dont 70 ſont en Dauphiné, & 35 en Vivarais. Il vaut environ 16000 liv. de revenu au prélat qui eſt à la tête. La taxe en cour de Rome eſt de 2589 florins. L'évêque ſe qualifie comte de

ence. Le palais épiſcopal eſt beau, & les vues de ſes
, ſitués ſur le bord du Rhône, ſont fort étendues.
cathédrale, dédiée à S. Apollinaire, eſt un
timent ; le chœur eſt plus élevé que la nef.
es Clercs, qui eſt vis-à-vis, eſt aſſez grande ;
e eſt entourée de vilaines maiſons. La ville a
e quelques autres places, entr'autres celle de Saint-
erre, où ſe tient le marché.

Le chapitre de la cathédrale eſt compoſé d'un Doyen, d'un prévôt, de l'abbé de S. Felix, & d'un archidiacre, qui ſont les quatre dignités. Il y a un précenteur & un ſacriſtain, qui ont rang avant les chanoines, dont il y en a 14. On compte 70 évêques du ſiége de Valence. Il s'y eſt tenu 8 conciles ; le dernier eſt de 1248. Deux cardinaux, 4 archevêques & 15 évêques, y aſſiſtèrent. On y publia 23 canons, pour faire exécuter les anciens, touchant la conſervation de la foi, de la paix, & de la liberté eccléſiaſtique. Il y a un autre chapitre de Saint-Pierre-du-Bourg, compoſé de 8 chanoines, dont le premier porte le nom de *prieur*, & jouit de 400 liv. les autres ont ſelon leur ancienneté depuis 150 juſqu'à 6 à 700 liv. Il n'y a dans ce diocèſe que 2 abbayes d'hommes, celle de S. Ruf, qui eſt chef-d'ordre, & dont les religieux ſont chanoines réguliers de S. Auguſtin, & celle de S. Thiers-de-Saou, & 2 abbayes de filles, celle de Vernaiſon & celle de Soyon.

Aux cordeliers & aux Dominicains de Valence, on voit des repréſentations d'un ſquelette giganteſque, dont quelques os ont été tranſportés au cabinet du roi. On eſt fort infatué ici de ces os de géant ; & ſur-tout à Soyon & à Charnels, deux villages près de Valence au-delà du Rhône.

L'univerſité, transférée de Grenoble à Valence, eſt compoſée de 3 facultés, théologie, droit civil & canon, & médecine. Il y a 2 profeſſeurs en théologie, 4 en droit civil & canon ; 5 aggrégés en théologie, 9 en droit & 5 en médecine. Cette univerſité compte parmi ſes ſuppôts, Philippe Decius, Jean de Coras, Antoine Duman, Jacques Cujas, François Holman, Jules Pacius, & pluſieurs autres célèbres juriſconſultes. Cette compagnie fut fondée en 1494 par Louis XI. n'étant encore que dauphin. *Voyez* Valentinois.

VALENCE, petite ville du haut Languedoc, ſituée près des confins du Rouergue, à 4 ou 5 lieues au levant d'été d'Alby, diocèſe & recette de cette ville, parlement & intendance de Toulouſe. On y compte environ 500 habitans. C'eſt le ſiége d'une préfecture de l'Albigeois, & l'une des 12 principales villes du dioceſe.

VALENCE, abbaye d'hommes, de l'ordre de Cîteaux, ligue de Clairvaux, près de Conché & Vivonne, dans le dioceſe de Poitiers. Cette abbaye, ſous l'invocation de Notre-Dame, vaut environ 2500 de rente à ſon abbé commandataire, qui paie 200 florins à la cour de Rome pour ſes bulles.

VALENCE, petite ville de l'Agenois, ſituée ſur le bord ſeptentrional de la Garonne, vis-à-vis Aurillac, & 3 lieues au-deſſous de Moiſſac, dioceſe & élection d'Agen, parlement & intendance de Bordeaux. On y compte de 11 à 1200 habitans.

VALENCE, petite ville de l'Armagnac, ſituée ſur la Blaiſe, à 5 lieues au ſeptentrion d'Auſch, dioceſe, intendance & élection de cette ville, parlement de Toulouſe. On y compte environ 900 habitans.

VALENCEY. *Voyez* Valançai.

• VALENCIENNES, gouvernement de place; ancienne, forte, & conſidérable ville du Pays-Bas, Capitale du Hainaut François, avec titre de comté, & une bonne citadelle. Elle eſt ſituée ſur l'Eſcaut, qui la diviſe en deux parties, à 9 lieues au midi & au-deſſus de Tournay, à 7 au levant d'hiver de Douay, à la même diſtance au levant d'été de Cambrai, & à 48 au même point de Paris; la route de Valenciennes qui conduit à cette capitale, paſſe par Cambrai, Péronne & Senlis. Valenciennes eſt au vingt-unième dégré 44 minutes 50 ſecondes de longitude, & au cinquantième degré 21 minutes 27 ſecondes de latitude.

La ville de Valenciennes eſt aſſiſe ſur la pente d'une colline, dont la pente eſt très-douce: elle eſt arroſée par la rivière de l'Eſcaut, & la Romelle qui ſe jette dans l'Eſcaut. Cette dernière commence ici à porter bateau. Ses débordemens étoient autrefois très-préjudiciables à la ville; on les a arrêtés en y faiſant pluſieurs canaux, qui fertiliſent les terres voiſines, & empêchent les ravages.

Les écluſes qu'on a conſtruites rendent la ville très-forte.

L'enceinte de Valenciennes eſt fort irrégulière ; elle a près de 3 quarts de lieue de tour. Les fortifications de la ville & de la citadelle ſont conſidérables & du maréchal de Vauban. celles de la ville conſiſtent en 8 baſtions & quelques ouvrages avancés. Les foſſés ſont en général très-profonds, on peut facilement les remplir d'eau. On travaille encore à augmenter les fortifications de la ville du côté de la porte de Tournay. La citadelle, diviſée en trois parties, a été conſtruite par Louis XIV. La citadelle proprement dite, eſt entre deux bras de l'Eſcaut, qui la ſépare de la ſeconde partie, laquelle eſt un pâté ; la troiſième, que l'on nomme réduit, eſt un ouvrage à couronne qui peut battre la place du revers. Cette ville paſſe pour être de la ſeconde force.

Les armes de la ville ſont de gueules au lion d'or rampant armé & lampaſſé d'azur. Il y a dans cette ville pluſieurs uſages ſinguliers. Un amateur de la muſique a inſtitué une penſion pour un certain nombre de hautbois : ils ſont obligés de jouer ſur la place tous les jours de marchés pour divertir le peuple.

Il s'obſerve encore à Valenciennes une cérémonie inconnue dans les autres provinces de France. Lorſqu'un religieux a vécu 50 ans en religion, on célèbre ſon jubilé, & on l'appelle *Père jubilaire ;* on lui met une couronne ſur la tête & un ſceptre à la main, & on crie à haute voix, *qu'il puiſſe s'en ſervir pour paſſer le fleuve du Jourdain.*

On donne une pareille couronne à ſes proches parens, & on chante un *Te Deum.* Le moine, ainſi couronné, eſt conduit à la ſacriſtie, & la cérémonie finit par un repas, que l'on donne à la famille du *Père jubilaire* & aux religieux ; il en eſt de même de tous les laïcs engagés dans une confrérie quelconque, pourvu qu'elle ſoit approuvée.

Il y a auſſi une proceſſion très-célèbre. Voici quel en fut le ſujet. L'an 1008, la ville de Valenciennes fut affligée de la peſte ; un hermite, établi à Fontenelle, prioit ſans ceſſe la Vierge de mettre fin à ce fléau. La mère de Dieu l'exauça ; elle entourra le corps de la place d'un cordon

& la peſte ceſſa. On recueillit ce précieux lacet, & il fut mis dans une châſſe très-riche, & tous les ans le 8 de ſeptembre, jour de l'apparition de la Vierge, on fait une proceſſion à laquelle on le porte, ainſi que pluſieurs autres reliques. On y voit quelquefois des chars de triomphe qui coûtent des ſommes immenſes.

Valenciennes a ordinairement un ſpectacle.

On entre dans cette ville par 5 portes, qui donnent communication avec Cambrai, Douay, Tournay, Ath, Mons & Maubeuge. Toutes ces villes ſont éloignées d'environ 6 à 7 lieues.

Il y a à Valenciennes 5 places publiques : on commence à y bâtir à la moderne. Il y a cependant encore bien des maiſons conſtruites en planches ; elles ne ſont pas fort élevées.

Les rues ſont en général étroites, tortueuſes & mal pavées ; mais cette ville à une très-grande place au centre, & à laquelle aboutiſſent 10 rues. Cette place a environ 25 toiſes de largeur ſur 89 de longueur : on la nomme *Place de Louis XV*, à cauſe de la ſtatue pédeſtre qu'on y érigea à ce monarque au mois de décembre de l'année 1752. Le projet de ſon érection avoit été formé par les magiſtrats, en l'année 1744, lors du ſéjour de ſa majeſté à Valenciennes, lequel fut de 8 jours. Ce monument, de marbre de Gènes, fut exécutée à Paris par M. Sally, célèbre ſculpteur, né à Valenciennes, & de l'académie royale de peinture & de ſculpture. Il eſt élevé ſur un pied d'eſtal de marbre blanc veiné, à 9 ou 10 toiſes d'une des extrémités de la place, du côté de l'hôtel des fermes, auquel la ſtatue tourne le dos. Elle a environ 9 pieds de proportion. Sa Majeſté eſt repréſentée en héros de l'antiquité, couronné de lauriers : elle tient de la main gauche la poignée de ſon épée, ſortant du fourreau, & elle étend la droite dans l'action de donner des ordres. Le pied d'eſtal, ſur lequel cette ſtatue eſt placée, eſt élevé ſur 3 marches, & à 11 pieds de hauteur ; il doit y avoir au bas un trophé qui n'eſt pas encore exécuté. Deux de ſes faces doivent auſſi être ornées de bas reliefs relatifs aux victoires du Roi ; & ſur les deux autres ſont gravées deux inſcriptions : dans la première il y a :

*LUDOVICO XV,*
*Regi chriſtianiſſimo*
*& dilectiſſimo,*
*pio, felici,*
*ſemper auguſto,*
*Valentianis civitas,*
*almæ pacis otia ſpirans,*
*ſtatuam hanc marmoream*
*civis manu elaboratam,*
*æternum*
*amoris & obſequii*
*monumentum,*
*dat, dicat, conſecrat.*

Et dans la ſeconde :

*Præfectus & ædiles,*
*acclamante populo,*
*poſuere*
*anno* M. D. CC. LII.

Jamais Valenciennes n'a eu de fête auſſi brillante & auſſi magnifique que celles qui ont été exécutées à l'occaſion de l'inauguration du monument en queſtion, & jamais la joie n'a été ſi univerſelle.

Le bloc de marbre employé à l'exécution de la ſtatue de Louis XV. eſt un don de ſa majeſté. La permiſſion d'ériger ce monument fut obtenue par M. le prince de Tingry, lieutenant-général des armées & des provinces de Flandre, gouverneur de la ville & de la citadelle de Valenciennes, & M. le baron de Lucé, alors intendant du Hainault. Ce ſont ces mêmes officiers qui ont préſidé aux fêtes de l'inauguration, leſquelles durèrent deux jours.

A gauche, ſi l'on regarde la ſtatue en face, ſe trouve le bâtiment de l'hôtel de ville, qui, quoiqu'ancien & gothique, eſt aſſez beau : à droite, pour rendre cet endroit plus régulier, on a conſtruit depuis peu tout le côté oppoſé d'une manière uniforme. A côté de l'hôtel de ville on trouve les halles, la ſalle de comédie, qui eſt aſſez médiocre, & une horloge dont le mécaniſme eſt ſi beau que Louis XI. après la priſe du Queſnoy, avoit réſolu, s'il prenoit Valenciennes, d'enlever cette pièce & de la tranſporter en France. Elle vient d'être reparée par un nommé Pluyere, charpentier de ſa profeſſion & natif de cette ville, qui n'ayant manié de ſa vie que la hache, & n'ayant pour guide que ſon génie mécanique, a travaillé à l'horlogerie, & y a réuſſi.

On voit derrière, & attenant à l'hôtel des fermes, une tour fort elevée, qu'on nomme Béfroy. On ne peut traverſer la ville ſans paſſer ſur la place de Louis XV.

Valenciennes peut avoir de 16 à 17000 habitans : on n'y compte pas beaucoup de nobleſſe. Cette ville peut être miſe au nombre des bonnes villes de France du troiſième ordre. On y trouve des voitures de louage pour la commodité du public.

Comme l'Eſcaut ſépare à Valenciennes le diocèſe de Cambrai de celui d'Arras, la partie qui eſt à la droite de cette rivière dépend du diocèſe de Cambrai, & l'autre de celui d'Arras. On compte dans la ville 7 paroiſſes, 4 dans le diocèſe de Cambrai, 3 dans celui d'Arras. Outre ces paroiſſes, il y a en tout, ſur l'un & l'autre diocèſe, 23 monaſtères tant d'hommes que de filles.

Les paroiſſes du diocèſe de Cambrai ſont, *S. Gerq*, la principale paroiſſe de la ville, & en même temps collégiale, *Notre-Dame*, *S. Nicolas*, & *Notre-Dame de la Chauſſée*.

On trouve de plus dans la dépendance de ce diocèſe 2 abbayes & 6 communautés d'hommes, 2 abbayes & 8 couvens de filles. Les abbayes & communautés d'hommes, ſont, l'abbaye régulière de *S. Sauve*, celle de *S. Jean*, les *Récollets*, les *Dominicains*, les *Capucins*, les *Chartreux*, les *Carmes déchauſſés* & les *Auguſtins*.

Les monaſtères de filles ſont, l'abbaye de *Fontenelle*, celle des *Brigittines*, les *Carmélites*, les *Dominicaines*, les religieuſes du *tiers-ordre de S. François*, les *Urbaniſtes*, les *Sémériennes*, les *Badariennes*, les *Urſulines* & les *Hoſpitalieres* qui deſſervent l'hôtel-dieu.

Le chapitre de l'égliſe collégiale de S. Gery eſt composé de 16 prébendes, y compris le doyen qui poſſéde 2 prébendes. Le revenu des chanoines eſt médiocre : ils ſont curés primitifs en vertu d'une permutation qu'ils ont faite avec l'abbé de S. Sauve, auquel ils ont abandonné une prébende, à condition qu'il prendra toujours rang après le doyen. Le roi nomme aux canonicats qui n'ont point de charge deux fois contre le chapitre une, à la réſerve du doyenné qui eſt toujours à la nomination du roi.

La paroiſſe ſous l'invocation de *Notre-Dame* fut fondée en 1008, par les comtes de Valenciennes, pour remercier la Vierge de la protection qu'elle avoit accordée à la ville pendant la peſte : elle avoit autrefois le titre de prévôté, & dépendoit de l'abbaye d'Hannon. Toutes les proceſſions, excepté celles qui ſont convoquées par le pape ou l'archevêque de Cambray, doivent s'y raſſembler.

*Saint Nicolas* n'étoit dans l'origine qu'une chapelle appartenante aux moines de S. Sauve : elle fut érigée en paroiſſe l'an 1586.

L'égliſe paroiſſiale de *Notre-Dame de la chauſſée* eſt du même temps que la paroiſſe S. Nicolas, & appartenoit aux mêmes moines : ces deux cures ſont conférées par l'évêque, par la voie du concours.

La commanderie de l'ordre de Malthe, ſous le nom du *Picton*, eſt auſſi dans la dépendance du diocèſe de Cambray : elle peut valoir 40000 livres de revenu.

L'abbaye régulière de *S. Sauve* eſt occupée par des Bénédictins & ſituée dans les fauxbourgs ; elle vaut environ 5000 livres à ſon abbé, qui paie 150 florins à la cour de Rome pour ſes bulles.

Les moines habitoient autrefois S. Gerry, mais ils cédèrent cette égliſe à des chanoines. S. Sauve n'étoit, dans l'origine, qu'un prieuré ; il fut érigé en abbaye l'an 1639.

L'abbaye de *Saint-Jean* fut établie en l'année 849 par Pepin le Bref qui y établit des chanoines réguliers, leſquels ont le droit d'écolâtrer : c'étoit autrefois la paroiſſe des comtes ; elle vaut environ 18000 livres à ſon abbé, quoique la taxe en cour de Rome ne ſoit que de 66 florins deux tiers.

Les *Récolets* furent établis à Valenciennes en 1608, à la place des Cordeliers, qui ne voulurent pas embraſſer la réforme ; leur égliſe eſt dédiée à ſaint François.

Les *Dominicains* ſont de 1233 : leur égliſe eſt ſous l'invocation de ſaint Paul. Charles le Hardi, duc de Bourgogne, tint dans leur égliſe un chapitre de la toiſon d'or ; ce fut là qu'on régla que le manteau ſeroit cramoiſi.

On fixe en l'année 1595 l'établiſſement des *Capucins* en cette ville ; leur égliſe eſt dédiée à ſaint Philis : elle n'eſt bâtie, où elle eſt à préſent, que depuis 1633.

La *Chartreuſe* de Valenciennes fut bâtie en 1582, ſous l'invocation de ſaint Bruno.

On ne connoît pas au juſte l'époque de l'établiſſement des Carmes déchauſſés & des Auguſtins dans cette ville.

L'abbaye de *Fontenelle*, occupée par des religieuſes de l'ordre de Cîteaux, eſt à une lieue de Valenciennes : elle a été fondée en 1212, ſous l'invocation de la Vierge. L'abbeſſe eſt à la nomination du roi : cette abbaye paſſe pour avoir 20000 livres de rente.

L'abbaye des *Brigittines* fut fondée en 1618 : l'abbeſſe eſt choiſie & nommée par la communauté.

Les *Carmélites* ſont du même temps, ſous la protection de ſainte Thérèſe.

En 1312, Béatrix, comteſſe de Luxembourg, & ſon fils Henri VII, tous deux natifs de cette ville, donnèrent le palais qui les avoit vû naître pour y placer des religieuſes de l'ordre de *ſaint Dominique* ; l'égliſe du couvent eſt dédiée à la Vierge.

Les religieuſes du *tiers-ordre de S. François* ſont établies à Valencienes depuis 1463 ; elles adoptèrent la réforme en 1630.

Le monaſtère des *Urbaniſtes*, dédié à ſainte Claire, fut fondé en 1640.

On fixe à environ la même époque l'établiſſement des *Sémériennes* & des *Badariennes*.

L'*Hôtel-Dieu*, deſſervi par les ſœurs hoſpitalières, fut fondé en l'année 1430 : il ſert pour le militaire & le bourgeois.

Les paroiſſes, qui ſe trouvent dans la dépendance du diocèſe d'Arras, ſont *Saint Vaaſt*, *Saint Vaaſt-en-haut* & *Saint Jacques*.

L'égliſe paroiſſiale de *Saint-Vaaſt* fut bâtie par Charle-quint, qui fit démolir en 1527 une autre égliſe de ce nom, ſituée dans les fauxbourgs & conſtruite par Thierri, roi de France : elle a été rebâtie depuis avec titre de paroiſſe & la dénomination de *S. Vaaſt-en-haut*.

L'égliſe paroiſſiale de *S. Jacques* fut conſtruite en l'année 1200.

Le couvent d'hommes, qui ſe trouve ſous le même diocèſe, eſt occupé par les Carmes déchauſſés ; il fut fondé en 1291, ſous l'invocation de la Très-Sainte Trinité : le noviciat de ces religieux eſt à une demi-lieue de la ville & eſt conſacré à la Vierge.

Les communautés de filles, qui dépendent du diocèſe d'Arras, ſont au nombre de deux ; ſçavoir les religieuſes de la *Magdeleine* & les ſœurs de *S. François* : ces dernières forment une congrégation de filles libres, qui tiennent des écoles publiques, où l'on enſeigne à faire de très-belles dentelles.

Outre l'Hôtel-Dieu de cette ville, Louis XV a ordonné, par lettres-patentes de 1751, l'établiſſement d'un hôpital général, gouverné par treize adminiſtrateurs : le prévôt du magiſtrat en eſt le chef. On y a réuni pluſieurs pieuſes fondations : il eſt dans le diocèſe d'Arras. Il y a de plus à Valenciennes un hôpital pour retirer toutes les veuves, une maiſon pour les pauvres prêtres, & un béguinage. Ce dernier établiſſement eſt une congrégation de filles qui vivent dans le célibat, ſans être liées par aucun vœu : elles ont leur demeure particulière dans le même enclos, ſous le diocèſe de Cambray. On fixe en l'année 1239 ou environ l'époque de leur fondation. Elles ſont ſous la protection de ſainte Eliſabeth. On trouve auſſi dans cette ville pluſieurs autres pieux établiſſemens pour les orphelins, les orphelines, &c.

Il y a un collège fondé par la ville en 1591 : depuis l'expulſion des Jéſuites, il eſt dirigé par des prêtres ſéculiers ſous la protection d'un bureau d'adminiſtration, en vertu de l'édit de 1763. L'évêque d'Arras, dans le diocèſe de qui il eſt ſitué, en eſt le préſident.

L'un des bureaux d'agriculture, établi dans la province du Hainaut par arrêt du conſeil du 4 ſeptembre 1765, tient ſes ſéances dans cette ville.

Il y a dans Valenciennes une juſtice royale, appellée *la prévôté-le-comte*, un magiſtrat, la juſtice de l'abbaye S. Jean, une juſtice de treize magiſtrats de la halle baſſe, un conſeil particulier & un conſeil général.

La *prévôté-le-comte*, c'eſt-à-dire, la prevôté ou juſtice du comte de Valenciennes, eſt une juſtice royale compoſée d'un prévôt, d'un lieutenant général, quatre conſeillers & un procureur du roi. Ces dix dernières charges ſont créés par édit de 1693 : outre ces juges, il y a un avocat & un greffier. Cette juriſdiction s'étend ſur les vingt-quatre villages de la prévôté, & connoît des cas royaux. L'appel de ces juges eſt porté au parlement de Douay. Le prévôt eſt auſſi le chef de la juſtice criminelle, où il fait les fonctions de procureur du roi, & en ſon abſence, ſon lieutenant tient ſa place.

Le *magiſtrat* eſt compoſé d'un prévôt, d'un lieutenant & douze échevins, nommés tous les ans par le gouverneur de la ville, & par l'intendant de la province, & de deux conſeillers penſionnaires, d'un greffier civil, d'un greffier criminel, qui eſt auſſi procureur de la ville, & d'un greffier des nantiſſemens. Ce tribunal connoît en première inſtance de toutes les affaires contentieuſes civiles & de la police de la ville, & par appel des jugemens rendus par le magiſtrat de la halle-baſſe.

Cette dernière juriſdiction eſt compoſée d'un prévôt, d'un mayeur, de treize échevins, & de vingt hommes de condition qui décident de tout ce qui regarde la draperie, & ſont nommés tous les ans, par le magiſtrat de la ville; celui-ci nomme auſſi les cinq appaiſeurs ou pacificateurs des querelles particulières qui ne méritent point de peine afflictive; les autres affaires criminelles ſont jugées par le magiſtrat même, & on en appelle au parlement de Douay.

Le conſeil particulier, compoſé d'un magiſtrat & de vingt-cinq bourgeois, a l'adminiſtration des affaires de la ville qui ne regardent pas la juſtice.

Le conſeil général, ou grand conſeil, eſt compoſé de 200 perſonnes : il ne s'y peut rien décider qu'il n'y en ait cent au moins, & que l'affaire en queſtion n'ait paſſé, auparavant au conſeil ; le magiſtrat de la ville, qui a le droit de convoquer ce conſeil, ne le fait guère que dans des cas extraordinaires & qui regardent le bien public.

La juſtice de l'abbaye de S. Jean eſt compoſée d'un mayeur, de ſept échevins & d'un greffier ; cette juſtice, qui n'eſt que foncière, féodale & pour les cas de haute juſtice, s'étend ſur un quartier de la ville qu'on nomme la *Tannerie*.

Ce pays n'a point de gabelles.

Cette ville eſt toujours la réſidence de l'intendant.

Il y a une juriſdiction des eaux & forets, ſiège royal créé par édit de 1693, dont les ſentences vont par appel au parlement de Flandres qui leur ſert de table de marbre.

Valenciennes eſt le chef-lieu de la châtellenie de Bouchain, de pluſieurs villages, de celle d'Ath, de la prévôté du Queſnoy, & de pluſieurs terres enclavées dans la châtellenie de Lille & dans le Cambreſis.

La juſtice de tous ces endroits appartenoit autrefois au magiſtrat de Valenciennes, qui conſerve encore le droit d'y faire des réglemens & de juger l'appel des jugemens rendus dans ces lieux qui ſont aujourd'hui ſous la domination du roi.

Valenciennes a une recette particulière, dont les deniers ſont verſés dans la caiſſe de la recette générale de Flandres & Artois.

Cette ville eſt fort commerçante, & il y a une chambre conſulaire établie par édit de 1718, à l'*inſtar* des autres chambres du royaume.

Quelque conſidérable que ſoit le commerce de Valenciennes, il n'eſt pas comparable à celui qui s'y faiſoit anciennement ; & lors même de l'établiſſement de la chambre conſulaire le commerce montoit, chaque année, à quatre millions pour le débit des manufactures & ma chandiſes du crû du pays, qui conſiſtoient en ce temps-là en bouracans, camelots, & autres étoffes de laine. Cette branche de commerce eſt perdue : le commerce des linons, batiſte, dentelles fines, &c. ſubſiſte encore, mais il eſt moins conſidérable qu'autrefois. Quant aux marchandiſes tirées du dehors, la conſommation monte à trois millions. Cette ville eſt l'entrepôt, où tout le Hainaut Autrichien vient prendre ce qu'il emploie de manufactures & de marchandiſes de l'intérieur du royaume ; elle eſt auſſi le magaſin qui ſert à remplir les beſoins des villes & du plat pays dans le Hainaut François : outre qu'elle fournit encore aux troupes leur néceſſaire.

Son état-major eſt compoſé d'un gouverneur pour la ville & la citadelle, d'un lieutenant de roi & d'un major. Il y a d'ailleurs pour la citadelle en particulier un autre lieutenant de roi & un major.

Il réſide ordinairement dans cette ville deux commiſſaires des guerres, un directeur des fortifications; un ingénieur en chef & pluſieurs ingénieurs ordinaires. Pour l'artillerie il y a un commandant en chef, un arſenal &c.

La garniſon conſiſte communément en un régiment de cavalerie ou de dragons, cinq bataillons d'infanterie pour la ville & un pour la citadelle.

Il y a pour loger les troupes cinq corps de caſernes : cette ville eſt la réſidence d'un prévôt général de la maréchauſſée, d'un lieutenant, d'un brigadier, d'un ſous-brigadier, de 12 cavaliers & d'un trompette. Il y a ſix compagnies bourgeoiſes, armées de fuſils, dont l'une porte l'uniforme du corps royal, & dans les fauxbourgs une compagnie d'archers à cheval.

Il ſe tient dans cette ville un marché franc de chevaux, bœufs & autres beſtiaux, tous les 10 du mois : il n'y a qu'une foire, qui dure 15 jours & qui commence le 8 ſeptembre.

La livre eſt de 16 onces; le ſac de bled pèſe 160 livres.

Il y a une diligence qui conduit à Paris ; les places y ſont de 55 livres, & 48 ſans nourriture : les bagages & marchandiſes paient trois ſols par livre péſant : elle part tous les deux jours en été, elle met un jour de plus en hiver. Il y en a une autre qui conduit à Bruxelles : les places y ſont de treize livres ; les marchandiſes paient un ſol trois deniers : elle part tous les deux jours. Il y a auſſi d'autres voitures de communication pour Lille, Douay, Tournay, Mons, & toutes les villes voiſines.

Cette ville a en abondance tout ce qui peut fournir aux commodités de la vie ; des bois, des vaſtes prairies, des campagnes toujours fertiles, & ſur-tout beaucoup de légumes ; du colzat, de la navette, & du lin dont on fait grand commerce ; on trouve preſqu'aux portes de la ville tout ce qui eſt néceſſaire pour la bâtiſſe des maiſons.

Il y a dans les environs de Valenciennes, à un quart & demi quart de lieue, des mines de charbon en extraction. Ces mines s'exploitent par des puits ſouterrains au nombre de dix à douze, 100, 200 & 300 toiſes de diſtance les uns des autres. La plupart de ces puits ou foſſes, qui ont juſques à 100 & 110 toiſes de profondeur, ſe communiquent les uns aux autres par des galeries ſouterraines taillées dans le roc à même profondeur. Ces galeries ſont faites, tant pour donner de l'air aux ouvriers, que pour raſſembler les eaux dans un puiſart d'où on les enlève au jour par le moyen de quatre machines à feu, placées à différentes diſtances, qui peuvent tirer 1000 muids d'eau par jour. Quoique l'extraction de ces charbons ſoit très-diſpendieuſe, tant par rapport au grand nombre d'ouvriers, que de chevaux, outils, &c. qu'on y emploie, ils produiſent un revenu conſidérable ; d'ailleurs le travail immenſe qu'exige les houillières emploie une foule de bras, qui ſeroient inutiles.

Les charbons de terre dont nous parlons ſe nomment *charbon d'Anzin*, parceque c'eſt au village d'*Anzin* où les premières veines ont été trouvées après 6 ans de recherches. On fait de ce charbon une conſommation beaucoup plus grande que de bois, qui eſt extrêmement cher dans le pays : il eſt d'une excellente qualité pour le chauffage, pour les verreries, pour les braſſeurs, les teinturiers, les maréchaux, ſerruriers, taillandiers, &c. On en tranſporte en Hollande, dans tout le Brabant & le Hainaut Autrichien, ainſi que dans la France.

Aux environs de Condé, à demi-lieue de Valenciennes il y a également des mines de charbon qu'on exploite de la même manière que ceux d'Anzin. Les charbons qu'on tire de ces houillières ſe nomment *charbons de Freſnes*, parceque les principales foſſes ſont au village de *Freſnes*; ces charbons ne ſont propres que pour la cuiſſon des briques, du plâtre & de la chaux.

L'air de ce pays eſt épais; les pluies y ſont continuelles, & les orages très-fréquens : l'eau y eſt mauvaiſe, mais c'eſt un petit mal, les Flamands n'en uſent guère.

Valenciennes eſt la patrie de Jean Froiſſart, l'hiſtorien; de Jean le Maire, hiſtoriographe de Louis XII; de Doutremant qui a fait les annales de la ville : le reſte des écrivains eſt oublié depuis que l'on ne lit plus de livres théologiques. Si Valenciennes a produit des théologiens qu'on ne connoît plus, elle vit naître une jeune fille qu'on ne doit point oublier. C'eſt Doutremant qui rapporte ce fait en 1481 : « Une jeune fille, âgée de » 10 ans, ſoutint thèſe ſur toutes les ſciences qu'on ap» prenoit alors; elle parla en latin, repondit à toutes les » queſtions qu'on lui fit ſur le droit canon, & ſçut éviter » les ſillogiſmes de la logique ſcholaſtique. » Cette ville a auſſi donné naiſſance à pluſieurs princes; à Beaudoin, empereur de Conſtantinople, & Henri, ſon frère, qui règna après lui; à pluſieurs artiſtes, à Salis, dont nous avons parlé plus haut; à Watteau & Pater, tous deux peintres célèbres.

Chaque ville a ſa fable, c'eſt un dieu qui avoit bâti Rome; ce fut Mercure qui donna ſon nom à Valentiennes; c'eſt peut-être par alluſion à ſon commerce. Valentinien premier, ayant en 366 aggrandi cette ville, y détruiſit le culte des idoles, & lui donna ſon nom.

Les Francs, ſous la conduite de Claudion, envahirent les Gaules Belgiques; nos rois eurent un palais en cette ville. Charlemagne en 771, après la mort de Charleman, y vint tenir les états généraux de la nation.

Sous la fin de la ſeconde race pendant les troubles, Valenciennes fut érigée en comté & conſerva ſes ſouverains particuliers juſqu'en 1051, qu'elle fut réunie au domaine des comtes de Flandres; elle paſſa ſucceſſivement dans les maiſons de Bavière, de Bourgogne & d'Autriche.

En 1656 monſieur de Turenne & le maréchal de la Ferté en firent le ſiège, mais ils furent contraints de le lever : Louis XIV la prit aux Eſpagnols en 1677, elle eſt reſtée depuis à la France, la poſſeſſion en ayant été aſſurée au roi, par le traité de Nimegue en 1678.

VALENTINE, petite ville dépendante du haut Languedoc, quoique fort éloignée des confins de cette province, & enclavée dans le pays des quatre Vallées, au comté de Comminges en Gaſcogne, ſur la rive droite de la Garonne, au midi & vis-à-vis de S. Gaudens, à 2 ou 3 lieues au levant d'été de Saint-Bertrand; diocèſe, élection de cette ville, parlement & intendance de Toulouſe. On y compte environ 800 habitans. On croit que Philippe-le-bel ayant acquis pluſieurs terres du comté de Comminges, y fit bâtir la ville de Valentine, & qu'en ayant joint toutes les dépendances, il voulut qu'elle fût unie à la province du Languedoc, parce qu'alors la Gaſcogne étoit poſſédée par les Anglois, & que depuis ce temps ces paroiſſes ſont partie du haut Languedoc, quoiqu'elles en ſoient fort éloignées; ce qu'il y a de certain, c'eſt que la ville de Valentine envoie tous les ans ſon premier conſul aux états de Languedoc, & que c'eſt la ſeule ville du comté de Comminges qui jouiſſe de cette prérogative, ainſi que l'évêque de Saint-Bertrand qui a auſſi le droit d'y aſſiſter.

Les armoiries de cette ville ſont d'azur, à trois fleurs-de-lys d'or, l'écu ſommé d'une couronne royale d'or.

Tenants, deux anges de carnation, habillés d'azur, le tout poſé ſur une terraſſe de ſinople; un lion léopardé d'or paſſant ſous l'écu.

On voit dans cette ville un reſte de colomne de marbre, d'où l'on conjecture que ce lieu doit avoir été un poſte important du temps des Romains. Nous ſavons d'ailleurs qu'il l'étoit en effet, & il l'eſt encore aujourd'hui, puiſque c'eſt un paſſage pour entrer en Catalogne & en Arragon.

VALENTINOIS (le), duché-pairie du Dauphiné, borné au ſeptentrion par le Viennois, au levant par le Diois & par le bailliage des Baronies, au midi par le Tricaſtinois, & au couchant par le Rhône, comme l'Iſère le ſépare du Viennois. Il y a dans ce duché une ſénéchauſſée, diviſée en vice-ſénéchauſſée de Valence, vice-ſénéchauſſée de Creſt, & vice-ſénéchauſſée de Montelimart : les villes principales de ce duché, ſont,

Valence, Montelimart,
Creſt, Donzère.

Ce duché-parie appartient aujourd'hui à la maiſon de Matignon. En l'année 1642 il fut donné au prince de Monaco, par Louis XIII, en dédommagement des avantages que l'Eſpagne faiſoit à ce prince, tant qu'il eſt demeuré ſous ſa protection. Ce duché eſt la plus belle terre du Dauphiné, & un des plus beaux duchés du royaume. L'aîné des enfans du prince de Monaco porte aujourd'hui le nom de cette terre. Elle jouit d'un droit de péage ſur le Rhône, près Valence qui en eſt le chef-lieu.

VALESPIR, petit pays, qui fait partie du comté de Rouſſillon proprement dit. *Voyez* pag. 639 du vol. V.

Ce pays forme une ſous-viguerie de cette province. Il eſt arroſé & traverſé par le Tech, & environné par les Pyrénées de toutes parts, excepté au levant. C'étoit autrefois un comté qui faiſoit partie du comté de Cerdagne. Pratz-de-Mouillon en eſt le chef-lieu. C'eſt le principal paſſage des Pyrénées, du Rouſſillon en Eſpagne ; il eſt défendu par la forteresse de Bellegarde.

VALETTE (la), petite ville d'Angoumois, à 4 lieues au midi d'Angoulême, & chef-lieu d'un duché-pairie, érigée en 1622 en faveur du duc d'Epernon. Il y a 15 paroiſſes & 40 fiefs qui en dépendent. Cette terre appartient aujourd'hui à Madame la maréchalle de Noailles ; mais le titre de duché eſt éteint.

VALETTE (la), paroiſſe du bas Limouſin, ſituée ſur la rive droite de la Dordogne, vis-à-vis de Mauriac, & à 6 lieues vers le levant de Tulles, diocèſe & élection de cette ville. On y compte environ 400 habitans. Il y a une abbaye de l'ordre de Cîteaux, qui vaut environ 3000 liv. à ſon prélat. La taxe en cour de Rome eſt de 160 florins.

VALLAGE (le), petit pays du gouvernement de Champagne, borné au ſeptentrion par le Pertois ; au levant par le Barrois, au midi par le Baſſigny, une partie de la Bourgogne, & au couchant par la Champagne proprement dite. Il a environ 17 lieues du ſeptentrion au midi, dans ſa plus grande étendue, & 22 du levant au couchant. Elle eſt arroſée par l'Aube, la Marne, la Blaiſe & la Voire. Ses villes ſont,

Joinville, capitale,
Vaucouleurs,
Vaſſi,
Montier-en-Der,
Beaufort,
Brienne,
Bar-ſur-Aube,
La Ferté-ſur-Aube,
Clairvaux,
Vaudeuvre &
Château-Vilain.

Cette contrée a beaucoup de belles vallées abondantes, dans leſquelles on nourrit quantité de beſtiaux. On y recueille toutes ſortes de grains, & des vins aſſez bons.

VALLEBONNE (la), petit pays qui faiſoit partie de la Breſſe, ſitué auprès de Mont-Luel, au gouvernement général de Bourgogne.

VALLÉE D'AUZE & DE BAROUSSE, dans les Pyrénées; elles ſont contiguës quoique ſéparées par de hautes montagnes, & confinent au comté de Bigorre vers l'Occident, au Comminges vers le nord, vers le midi aux Pyrénées qui les ſéparent de l'Arragon, & aux élections de Comminges & de Rivière-Verdun, vers l'orient. Le climat y eſt tempéré dans la plaine, plus froid au voiſinage des montagnes, & très-froid dans l'intérieur de ces mêmes montagnes. On recueille du bled & autres grains dans ces vallées, mais en petite quantité. La plus grande partie des terres ſont en pâturages pour les beſtiaux. On les échange avec les Eſpagnols contre de l'argent, du vin, ou du bled. Ce qu'il y a d'heureux pour ces vallées, c'eſt qu'au moyen du droit des paſſeries, le commerce va ſans interruption. On trouve dans ces vallées pluſieurs mines de fer, de plomb, avec des pierres azurées: il y a auſſi des carrières de marbre dans pluſieurs endroits; mais on a ceſſé d'y travailler.

VALLÉE DE VERGUELLIERE, dans les Pyrénées, au comté de Foix, arroſée par l'Arget. C'eſt de là que viennent les fromages tant eſtimés de Languedoc.

VALLEMAGNE, VALMAGNE, ou VILLEMAGNE, paroiſſe du bas Languedoc, ſituée entre Agde & Monpellier, à environ une lieue de la rive gauche de l'Erau vis-à-vis de Pézenans, diocèſe & recette d'Agde. On y compte de 4 à 500 habitans. Il y a une abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1150, ſous l'invocation de Notre-Dame. Elle vaut de 8 à 9000 liv. à ſon abbé, qui paie 1400 florins à la cour de Rome pour ſes bulles.

VALLEMONT, *ou* VALMONT, bourg de la haute Normandie, dans le pays de Caux, à 2 lieues au levant d'hiver de Fecamp, ſur un ruiſſeau, près de ſa ſource & à une lieue au couchant d'Ourville, diocèſe, parlement & intendance de Rouen, élection de Montivilliers, ſergenterie de Goderville, ſiége d'une juriſdiction & d'un doyenné rural. Il y a une abbaye de l'ordre de S. Benoît, fondée en 1169, par Nicolas d'Etouteville : elle a 10000 liv. de revenu, tant pour l'abbé que pour les moines, avec la nomination de 14 cures & de 2 prieurés. Elle n'eſt point taxée. Ce bourg a un marché par ſemaine, & pluſieurs foires par an.

VALLIQUIERVILLE, *ou* VALLIQUERVILLE, bourg du pays de Caux, dans la haute Normandie, à 6 lieues au midi de Saint-Vallery, & à 2 au ſeptentrion de Caudebec, ſur la route de Fécamp à Rouen, diocèſe, parlement & intendance de Rouen, élection de Caudebec, ſergenterie de Baons. On y compte 600 habitans.

VALLOGNE, ville capitale de la preſqu'île du Cotentin, ſituée ſur le Merderet, à 3 lieues de la mer, entre Cherbourg & Carentan, au 16 degré 31 minutes de longitude, & au 49 degré 50 minutes de latitude ; diocèſe de Coutances, parlement de Rouen & généralité de Caen.

Elle prend ſon nom de ſa ſituation dans un vallon, près les ruines d'une ancienne ville d'Alonne, qui, quoique peu connue dans l'hiſtoire, étoit conſidérable du temps des Romains, comme on le fera voir dans la ſuite. Après l'incendie qui paroît avoir détruit cette première ville, ceux de ſes habitans qui évitèrent les flammes, en rebâtirent une autre dans le vallon qui étoit au bas. Ils eurent ainſi l'uſage de la rivière du Merderet, * & d'une autre petite rivière qui y joint ſes eaux, ainſi que de pluſieurs ſources abondantes qui bouillonnent en pluſieurs endroits de la ville. Quoiqu'à fleur de terre, ces ſources ne tariſſent jamais, même dans les plus grandes chaleurs.

---

* Selon un ſçavant moderne le nom de *Merderet* veut dire une ea marécageuſe.

Cette ville, devenue aſſez conſidérable par ſes relations avec tous les ports circonvoiſins de la preſqu'iſle du Cotentin, dont elle eſt le centre, & comme le point de réunion par ſon commerce, étoit, au commencement de ce ſiécle, ſur le point de ſe voir anéantie par la fuite & la déſertion de ſes habitans, accablés de tailles, d'impôts & de logement de gens de guerre. Mais un de ſes citoyens, ** aidé de la protection du pere Le Tellier, confeſſeur du roi, ſon parent du côté de ſon épouſe, & du crédit de ſon beau-frère, M. Pinel, archiprêtre de Paris, & curé de S. Severin, obtint du roi Louis XIV, en 1705, le privilége de l'abonnement de la taille, & l'établiſſement d'un tarif qui produit plus que la taille, ſans être ſujet aux mêmes inconvéniens. Bientôt la ville ſe repeupla; ceux qui avoient déſerté revinrent avec de nouveaux habitans. Depuis ce temps elle ne fait que croître & s'embellir par un grand nombre d'hôtels & des rues nouvelles. Ce qu'on appelloit *des Chaſſes*, bordées de haies, ſont devenues de vraies rues; du côté de Cherbourg ſur-tout, il y a un quartier qu'on appelle la ville-neuve. La proximité des forêts & des carrières magnifiques de la paroiſſe d'Yvetot, facilite les moyens de bâtir; les pierres de ces carrières ſont d'un grain très-fin & dur, noir & blanc. Vallogne contient aujourd'hui plus de 10 à 12000 ames, ſans les troupes, qui, en temps de guerre, montent à 3 & 4000 hommes, tant infanterie que cavalerie; en temps de paix, il y a toujours 2 ou 3 bataillons.

Quoique Vallogne ne ſoit point un gouvenement de place, & n'ait plus aujourd'hui de fortifications ni d'enceinte, cette ville a toujours eu des gouverneurs dans le temps les plus éloignés. Bernardin Gigault de Bellefond, en a été nommé gouverneur dans le ſiècle dernier; ſo fils Robert lui a ſuccédé, & enſuite ſon petit-fils, Bernardin Gigault de Bellefond, ſeigneur de l'Iſle-Marie, maréchal de France. Le célèbre François-Céſar de Tourville, auſſi maréchal de France, & colonel des gentilshommes de l'élection de Vallogne, y réſidoit volontiers, & autant que ſon devoir & ſes emplois importans le lui permettoient.

---

* M. Hervieu de Vaudival, mort à Paris en 1724; il venoit d'avoir un bon de fermier général. Deux de ſes fils ſe ſont auſſi établis en cette ville: l'aîné eſt mort le 23 juin 1741, vicaire de la paroiſſe de ſaint Severin, dont il fut très-regretté: le ſecond vit encore; il eſt greffier en chef des décrets & audiences publiques de la cour des aide

Cette ville eſt la réſidence d'une brigade de la maréchauſſée, commandée par un exempt. Il y a auſſi un lieutenant des maréchaux de France pour les villes de Vallogne, Carentan & Saint-Sauveur-le-Vicomte.

Vallogne eſt le ſiége d'un grand nombre de juriſdictions; il y a baillage, élection, vicomté, ſénéchauſſée, mairie, juges des traites, maîtriſe des eaux & forêts & officialité. On y a de plus établi les juges d'un autre bailliage & d'une autre vicomté pour pluſieurs paroiſſes dépendantes du duché d'Alençon, qui ſe trouvent enclavées dans le Cotentin. Cette multitude de tribunaux entretient à Vallogne un grand nombre d'avocats, de procureurs, & de jeunes praticiens, qui ſe forment pour le barreau.

L'élection de cette ville comprend 176 paroiſſes, entre leſquelles on peut remarquer Cherbourg, Briquebec, les Pieux, Saint-Sauveur-le-Vicomte, Montebourg, Saint-Pierre & Barfleur.

Vallogne a 2 égliſes paroiſſiales, *Saint-Malo* & *Notre-Dame d'Alleaume*, & pluſieurs communautés; celles des *Cordeliers*, des *Capucins*, une abbaye de *Bénédictines de Notre-Dame de Conception*, un hôtel-Dieu, un hôpital général & un ſéminaire, auquel eſt uni le collége.

La première & principale paroiſſe, eſt celle qui eſt dédiée à S. Malo & S. Lô; c'eſt un très-grand vaiſſeau bien & ſolidement bâti, il y a 3 ou 400 ans au moins. La nef & le chœur plaiſent par leur régularité; les deux aîles n'ont point cet avantage. Au deſſus de l'entrée du chœur, & au milieu de la croiſée de l'égliſe eſt un dôme, vulgairement nommé la *tour Gauron*. Ce dôme, qui eſt tout de pierres de taille, eſt tourné en dedans d'une galerie ou baluſtrade de pierre, qu'on appelle dans le pays *Clairevoie*. Près de ce dôme eſt bâtie une tour quarrée, très-élevée & terminée en pointe, de pierre de taille. Cette tour renferme 5 groſſes cloches, & un timbre d'horloge. Les 5 cloches ſont le chef-d'œuvre d'un nommé *Jonchon*, qui les fondit en 1712. Elles ſont parfaitement d'accord avec le timbre, & leur carillon paſſe pour être ce qu'il y a de plus parfait en ce genre dans toute la province; le timbre de l'horloge eſt du même ouvrier. La nef de cette égliſe a été ornée, depuis ce ſiècle, de deux nouvelles chapelles, l'une vis-à-vis de l'autre, terminée en rond-point, ce qui donne aujourd'hui à cette égliſe, en dehors & en dedans, la forme d'une croix de Lorraine, eu égard à l'ancienne & grande croiſée qui ſépare le chœur d'avec la nef. On admire les peintures dont les vitres de cette égliſe ſont couvertes, & on regrette celles qu'il a fallu ôter pour pratiquer de grandes ouvertures aux nouvelles chapelles.

Cette égliſe a été, ou s'eſt long-temps prétendue collégiale. Son chapitre étoit compoſé de 12 chanoines, dont le curé étoit le chef; mais les diviſions & les procès que ces prétentions ont ſouvent occaſionnés, ont donné lieu à un arrêt du conſeil, rendu à la pourſuite de M. Laſtier, avant-dernier curé. Il a aboli le chapitre, & les revenus ſervent aujourd'hui à entretenir de ſimples prêtres habitués pour le ſervice de la paroiſſe. Les curés de Saint-Malo ſont toujours officiaux * de l'officialité de Valogne, & grands vicaires de l'évêque de Coutances.

Aux deux côtés de l'égliſe de Saint-Malo, étoient deux cimetières, qui ſont interdits à cauſe du mauvais air qu'ils répandoient par leur ſituation au centre de la ville. On enterre maintenant dans le cimetière de l'hôtel-Dieu, qui eſt moins environné de maiſons, & en plus bel air.

La ſeconde paroiſſe eſt dans un des fauxbourgs de la trades de fer. Le chœur des religieuſes eſt grand & bien orné. De l'autre côté eſt une chapelle très-propre. On admire une tenture de tapiſſerie en verdure, dont cette égliſe eſt ornée aux fêtes ſolemnelles. On ne connoît pas l'époque de la fondation de cette abbaye. Elle renferme aujourd'hui un grand nombre de religieuſes & de penſionnaires.

---

* Ce titre, qu'ils ont retenu, mérite d'être remarqué, & favoriſe l'idée de pluſieurs ſçavans, qui prétendent que la capitale civile, du temps des Romains, étoit à Valogne, d'où elle a été enſuite tranſportée à Coutances.

L'hôtel-Dieu eſt une ancienne maiſon, fondée en 1498, par Jean le Nepveu, prêtre, bourgeois & habitant de Vallogne, chapelain de Jeanne de France, épouſe du fondateur des Cordeliers. Cet eccléſiaſtique donna ſa maiſon & héritage, ſituée rue l'Evêque ſur le chemin d'Yvetot. La fondation fut confirmée & augmentée d'un acre de terre, par la dame de Bourbon, dame de Vallogne; » à la charge, par le prieur adminiſtrateur & ſes ſucceſ» ſeurs, de dire ſur la ſépulture de feu ſon ſeigneur & » époux, qui eſt inhumé dans l'égliſe des Cordeliers de » l'obſervance, près joignant ſondit clos de Giſors, par » chacun mois 9 fois, pour le temps advenir perpétuelle» ment le pſeaume *De profundis*, l'antienne, le verſet & » l'oraiſon appartenantes. Il eſt dit que le cimetière dudit » hôtel-Dieu ſera commun, pour les bourgeois & habitans » dudit Vallogne, y être inhumés & en ſépulture toute» fois que métier ſera ſans contredit d'aucun ».

Il y a eu anciennement un long procès pendant au conſeil, à la pourſuite des religieux hoſpitaliers du Saint-Eſprit, qui prétendoient que cette maiſon leur appartenoit avec ſes terres, rentes & privilèges. L'affaire a été terminée en leur faveur; mais depuis cet ordre hoſpitalier du Saint-Eſprit a été détruit. L'hôpital général de Vallogne jouiſſoit déja par proviſion, & jouit encore de l'hôtel-Dieu, & de la terre qui y eſt jointe.

Il y a plus de 40 ans qu'on enterre les pauvres de la paroiſſe de Saint-Malo dans le cimetière de l'hôtel-Dieu, qui fait partie d'un enclos fertile en herbes & en pommiers. Pluſieurs épitaphes, qui ſont tant dans l'égliſe, que dans ce même cimetière, font foi que la contagion étoit à Vallogne vers la fin du ſeizième ſiècle. Quant à l'égliſe, qu'on laiſſoit tomber en ruine, on y a fait beaucoup de réparations depuis quelques années.

Il y a 100 ans ou environ que l'hôpital général de Vallogne dut ſon premier établiſſement à la bonne volonté d'un vieux domeſtique, qui fonda 20 ſols de rente. Son exemple & les exhortations du P. Chaurand, miſſionnaire Jéſuite, excitèrent pluſieurs perſonnes à favoriſer cet établiſſement. Il s'eſt accru inſenſiblement & par degrés; c'eſt aujourd'hui une communauté conſidérable. La maiſon & le jardin ſont très-vaſtes; le tout eſt iſolé & bordé par 4 rues. Sa ſituation eſt en très-bon air; c'eſt un des lieux les plus élevés de la ville.

Pendant quelque temps cet emplacement, quoique bien choiſi d'ailleurs, fut expoſé à une incommodité très-conſidérable, ſur-tout pour un hôpital. On manquoit d'eau: le haſard en découvrit une ſource abondante, lorſqu'on fouilloit dans les jardins pour en tirer de la pierre. Au fond de la carrière, un lit de pierre qu'on ébranloit; éfondra dans un grand courant d'eau. C'eſt le courant d'une petite rivière ou fort ruiſſeau, qui après avoir fait tourner à une demi-lieue de la ville, au couchant, un moulin, dit le *moulin d'écoute s'il pleut*, ſe perd auſſi-tôt ſous terre, & prend ſon courant du côté de la ville, enſuite dans le plus profond de la vallée à 3 ou 4 toiſes de la rivière qui la traverſe. Il forme dans un lieu, dit *Doû-Salmont*, d'abondantes fontaines qui vont mêler leurs eaux dans la rivière. Cette découverte répara dans le moment le manquement d'eau où étoit l'hôpital général. On nettoya le canal, en ôtant les pierres éboulées; on le borda de murailles fortes & ſolides; on l'applanit enfin, & on élargit le fond de la carrière. On bâtit enſuite ſur ce canal une belle buanderie, avec toutes les commodités néceſſaires pour la leſſive.

Le ſéminaire fut fondé en 1654, pour l'inſtruction des pauvres prêtres, par M. François de la Luthumière, & le dernier de cette illuſtre maiſon: c'étoit un prêtre d'une éminente piété, qui y paſſa la plus grande partie de ſa vie, & qui y eſt inhumé; il eſt mort le 15 ſeptembre 1699. Son établiſſement fut extrêmement traverſé par l'envie; le ſéminaire eſt le plus bel édifice qui ſoit à Vallogne. On admire ſa ſituation, la place qui eſt vis-à-vis de ſon entrée; cette entrée même, ornée de pilaſtres

& de colomnes d'une ſeule pièce de pierres plus dures que le marbre, ainſi que la grande croix qui eſt au-deſſus de la porte; enfin, ſes deux pavillons, & ſes cours majeſtueuſes. La ſeconde, dans laquelle ſont les édifices, eſt plus élevée que la première de 4 ou 5 degrés, qui ſont de toute la longueur de la première cour. Celle-ci eſt toute pavée; mais celle d'en haut eſt en gaſons, & ornée d'allées ſablées en compartiment. Le grand corps-de-logis eſt accompagné de 2 ailes, dont l'orientale eſt l'égliſe. Les jardins ſont vaſtes & vraiment magnifiques. Au tour du premier jardin règne une terraſſe en fer-à-cheval, comme celle du palais du Luxembourg à Paris. Sur cette terraſſe étoit ci-devant le plus beau berceau qu'on ait peut-être vu en Normandie. Il étoit formé par un grand nombre d'ormes, plantés à diſtances égales; leurs troncs paroiſſoient des colomnes de 10 à 12 pieds, & leurs branches entrelacées formoient une voûte preſqu'impénétrable à l'ardeur du jour & à la pluie. Les Miſſionnaires Eudiſtes, auxquels M. de Matignon, évêque de Coutances, a donné cette maiſon il y a 40 ans, ont détruit cet admirable berceau.

Depuis que les Miſſionnaires poſſèdent cette maiſon, on y tient toujours les claſſes d'humanités, le collége de Vallogne y ayant été annexé. Il y a auſſi une chaire de philoſophie & une de théologie: celle-ci eſt remplie par un Eudiſte. Les autres chaires ne peuvent l'être par des profeſſeurs de cette congrégation, mais par des externes, qui ordinairement les obtiennent par la voie du concours ou par le choix de la ville.

Le célèbre Santeuil a fait des vers à la gloire du ſéminaire.

*Religionis honos; pietas benefida magiſtri* *
*Extruxere ſacras plaudens quas conſpicis ædes,*
*Vallonia; invidiæ ſtimulis at cedere ſimplex*
*Quæ novit virtus, optatis exulat oris,*
*Exulat, & Chriſto pugiles clam luget ademptos.*

---

* M. de la Luthumière à qui la calomnie enleva ſes élèves.

Il y a encore à Vallogne, depuis 33 ans, un établiſſement de deux ſœurs griſes, pour avoir ſoin des pauvres malades ; & on y entretient depuis très-long-temps, mais ſans établiſſement fixe, deux ſœurs de la Providence, qui apprennent à lire & à écrire aux jeunes filles de la ville.

Le commerce de Vallogne conſiſte en ſa manufacture de draps : quoique beaucoup moins conſidérable qu'autrefois, elle eſt cependant très-eſtimée. Tous les draps, qui ſe fabriquent dans la preſqu'île & même au-delà, ſont ordinairement vendus au loin, ſous le nom de draps de Vallogne.

Les tanneurs de cette ville, qui occupent une rue iſolée nommée la rue du grand moulin, font un aſſez bon commerce des cuirs qu'ils apprêtent. Il y a de plus une fabrique de gants, dont le débit eſt auſſi conſidérable. Il ſe tient par an, dans cette ville, deux foires de peu de conſéquence. Il y a un marché à bled conſidérable tous les mardis, & un à beurre tous les vendredis.

Le domaine de Vallogne appartient au roi : il n'y a point de ville dans toute la généralité de Caen, où tant de gentilshommes faſſent leur demeure. On y compte plus de cent familles de nobleſſe diſtinguée, qui, au défaut de murailles & de fortifications, ſont prêts à lui ſervir de remparts en cas d'attaque ; comme elles étoient diſpoſées à le faire en 1758, lors de la priſe de Cherbourg. Cette nobleſſe, à la tête de laquelle eſt la branche aînée de l'illuſtre maiſon de Harcourt, répand l'abondance dans cette ville, & en fait la magnificence par le nombre des équipages & les fêtes qui s'y donnent tour à tour. La bourgeoiſie qui eſt aiſée & en grand nombre, les officiers des troupes & juſqu'aux ſoldats mêlés avec le peuple, tout donne à cette ville une activité peu commune dans cette province. Mais les modes de la capitale du royaume, ainſi que ſon luxe, s'y introduiſent peu à peu, & il eſt à craindre que ce luxe, porté au delà des richeſſes des habitans, n'y faſſe bientôt ſentir ſes funeſtes effets, en détruiſant l'aiſance qui fait encore aujourd'hui trouver à Vallogne des plaiſirs qu'on croioit inconnus dans cette extrémité de la province.

A une demi-lieue de Vallogne eſt la belle maiſon de *Chiffrevaſt*, qui eſt une des curioſités du pays.

Vallogne avoit un fort château qui fut démoli en 1689: il reſtoit encore, il n'y a pas long-temps, quelques portions des maiſons du dedans de ce château; des foſſés & des pans de murs très-épais, renverſés dans les foſſés. Actuellement on achève de détruire toutes ces ruines; on comble & l'on applanit, tous ces foſſés, pour y faire une belle & grande place qui ſera toute plantée d'arbres au pourtour. On trouve, en face de la principale égliſe, une rue qui gagne la place du château, & de l'autre côté de la place, on perce un grand chemin droit pour aller à Cherbourg. Tous ces travaux, une fois finis, ajouteront à cette ville un grand ornement; il en ſera de même d'une autre route, qu'on ouvre depuis l'entrée de cette ville du côté de l'abbaye pour aller en droite ligne à Montebourg & de-là à Carentan, &c.

Vallogne & tous les environs ſont remplis de ſouterrains bien voûtés, mais effondrés en pluſieurs endroits: ils ſervoient ſans doute de communication au château, dans le temps des guerres.

Tous les veſtiges & les ruines de l'ancienne ville d'Allonne marquent que le proconſul ou le premier magiſtrat Romain y devoit faire ſa réſidence. Cette ville étoit très-grande, à en juger par l'enceinte, dont on voit encore pluſieurs parties: le père Dunod, jéſuite de Franche-comté, qui a paſſé pour habile antiquaire, eſtimoit que cette ville étoit preſque de la grandeur de Rouen. Elle s'appelloit *Alauna* ou *Lonia* en Latin; en François *Allone* ou *Logne*, de là le nom de *Vallogne*, donné à la ville bâtie dans le vallon de Logne (*Vallonia in valle Alloniæ* ou *Loniæ*). Sans entrer dans toutes les diſputes des ſçavans qui combattent entr'eux, pour trouver une autre étimologie à Vallogne, on peut s'en tenir, avec M. Yon & pluſieurs autres, à celle de *Vallonis Loniæ*, Vallée de Logne; le nom d'Alleaume, l'une des deux paroiſſes de Vallogne & la plus voiſine des ruines, eſt fort analogue avec le nom de l'ancienne ville d'*Allonne* ou *Alaune*. On voyoit encore dans le ſiècle paſſé, ſur une vitre de l'auditoire de cette ville, la figure d'un écu d'argent qu'on avoit trouvé dans les ruines du vieux château, autour de laquelle on avoit fait écrire ; *nummus argenteus antiquæ civitatis Lonniæ*, pour en conſerver la tradition.

En 1695, M. Foucault, conſeiller d'état, & alors intendant de Caen, accompagné du père Dunod & du marquis de Longaunay, gouverneur de Carentan, fit fouiller vers l'endroit qu'on appelle improprement *le vieux château*. Le premier objet, auquel ils s'arrêtèrent, fut ce temple dont les reſtes inébranlables, élevés juſqu'à plus de 80 pieds, bravent les orages depuis près de dix-ſept ſiècles, quoiqu'ils préſentent à leur fureur une grande arcade dépouillée de ſon ceintre, & près de laquelle on ne paſſe pas ſans frémir. On fit enſuite couper & arracher une quantité infinie de brouſſailles, en un lieu qui paroiſſoit avoir été de la dépendance & dans l'économie de ce grand édifice. Ce travail découvrit un grand baſſin de rondeur parfaite, profond de deux pieds & large de trente, fait d'une eſpéce de maſtic rouge, qui s'étoit conſervé entier, & uni comme une glace ; il avoit quatre gueules de fourneaux de brique, longs de deux pieds, à ſes deux côtés, c'eſt-à-dire au midi & au ſeptentrion ; deux étoient preſque ruinées, & deux autres toutes entières. On fit ſonder & creuſer le terrein ; il ſe trouva juſqu'à plus de ſoixante pas géométriques au nord de cette ruine, dont le baſſin étoit dans l'intervalle, une aire unie & dure d'une terre rougeâtre ; du côté du couchant, on le trouva à même profondeur, mais à une diſtance de moitié moindre. Cette première découverte excita la curioſité des obſervateurs : ils montèrent juſqu'à moitié du côteau, où on leur montra une maiſon médiocre, renverſée ſur ſes fondemens. Le long d'un mur, dont une partie reſtoit encore, on trouva, en enlevant les pierres, treize petits fourneaux quarrés, égaux de hauteur, mais inégaux de diamètre : ils étoient rangés en parallèles l'un auprès de l'autre, & ſe communiquoient au bas par un petit trou ; le tout étoit de terre rouge, & auſſi entier que ſi l'ouvrier venoit de l'achever. Cette maiſon eſt au coin d'un jardin, dans lequel on trouve un bel aqueduc de grandes pierres fort unies ; l'eau y coule encore & ſon cours n'a jamais ceſſé. Elle ſort de terre environ cent toiſes au-deſſous, & aſſez près d'un lieu où M. Foucault mit pendant pluſieurs jours plus de vingt hommes pour enlever un grand terrein ſous lequel ſe trouva un amphithéâtre, qui avoit eu cinq galeries : trois étoient encore entières, ainſi que le mur de la traverſe, qui ſéparoit l'amphithéâtre & l'arène. On découvrit auſſi trois ſerres ou cachots pratiqués deſſous, pour enfermer les bêtes deſtinées aux ſpectacles. Ce théâtre pouvoit contenir près de dix mille perſonnes ; plus loin étoit un grand bain, dont il reſte encore des murailles fort belles & fort hautes. Tous ces édifices ſont ſi ſolidement bâtis, qu'il eſt plus aiſé d'en caſſer une pierre, que de la détacher du ciment. Dans toutes ces fouilles & recherches, on trouva pluſieurs médailles d'or, d'argent & de bronze du haut Empire. Ce qui fait juger que cette ville fut ruinée après Sévère & dans le troiſième ſiècle.

Plus de vingt perſonnes atteſtèrent à M. Foucault, & à ceux qui l'accompagnoient, que toutes les terres de plus d'un quart de lieue à l'entour avoient été engraiſſées des cendres tirées de ce circuit, pendant les vingt dernières années ; & que le nommé *le Parmentier*, encore vivant alors, avoit le premier fait la découverte de ces cendres dans une pièce de terre qui lui appartenoit ; & que depuis, le ſieur de Boiſmarêts en avoit fait tirer lui ſeul plus de 2000 charretées ; qu'enfin cette mine de cendres étoit preſqu'épuiſée ; cependant il en reſte encore aſſez pour la ſatisfaction des curieux. On a conclu de-là que cette ville a péri par un incendie effroyable. Quelques habitans échappés à la fureur de cet embraſement & de la guerre, s'établirent au bas de la colline, dans un village habité par des potiers, le long d'un ruiſſeau qui lave la principale rue, nommée pour cette raiſon, *rue de la poterie*.

La ville & le château de Vallogne étoient, au ſeizième ſiècle, entre les mains du roi de Navarre, Charles II, dit le *Mauvais*, qui ſe joignit aux Anglois contre la maiſon royale de France, dont il ſortoit lui-même. En 1354, Jacques de Bourbon, connétable de France, conclut avec lui dans cette ville un traité, & acheta la paix 100000 écus de Vallogne. Le roi de Navarre forma de nouvelles intrigues, & Vallogne fut priſe ſur lui en 1364, par Bertrand du Gueſclin. Ce brave capitaine, dont le nom ſeul avoit fait trembler les autres villes du Cotentin, ne ſe rendit pas maître de Vallogne avec la même facilité: le château, conſtruit dès le temps de Clovis, étoit très-bien fortifié; il ne fut pris qu'après pluſieurs aſſauts & la réſiſtance la plus généreuſe, ſur-tout de huit chevaliers Anglois, qui refusèrent de ſe rendre, quoique le reſte de la ville eût été forcé de capituler. En 1404, Charles III, qui avoit ſuccédé à Charles le Mauvais, ſon père, dans le royaume de Navarre, céda à Charles VI, roi de France, tous les droits qu'il avoit ſur cette ville.

Sous Charles VII, en 1450, Kyriel, général Anglois, ayant débarqué à Cherbourg avec 3000 hommes, & ſ'étant fait joindre par des détachemens des garniſons de Caen & de Vire, alla mettre le ſiège devant Vallogne, que les François avoient repris l'année précédente. Le gouverneur de cette ville étoit *Abel Rouault*, gentilhomme de Poitou, frère de Joachim Rouault, ſeigneur de Gamaches, capitaine célèbre dans l'hiſtoire des guerres du règne de Charles VII: il ſe défendit pendant trois ſemaines avec beaucoup de valeur; mais le ſecours qu'on préparoit pour faire lever ce ſiège, n'ayant pu être aſſez tôt prêt, il capitula. Cette conquête anima le courage des Anglois, qui prirent enſuite la route de Bayeux, dans l'eſpérance de remporter de plus grands avantages. Mais peu après, ſçavoir le 15 avril de la même année, ils furent défaits à la bataille qui ſe donna au petit village de Fourmigny, entre Carentan & Bayeux. Les troupes Françoiſes reprirent Vallogne avec les autres villes dont les ennemis ſ'étoient emparés; & ceux-ci furent bientôt chaſſés de toute la Normandie, par la priſe de Cherbourg, le 12 août de la même année.

En 1574, le comte de Montgommery & les Calviniſtes ſe rendirent maîtres de Vallogne; mais ils n'y furent pas long-temps: cependant ils y firent de grands ravages, & profanèrent les égliſes; ils poignardèrent entr'autres, le bienheureux Cervoiſy, Cordelier, qui avoit conſommé toutes les hoſties qui étoient dans le tabernacle, & caché les vaſes ſacrés pour les dérober à leurs profanations. O voit ſon tombeau dans une chapelle baſſe, à côté du chœu de ces religieux.

En 1649, pendant les troubles de la minorité d Louis XIV, le comte de Matignon aſſiégea & prit l château de Vallogne, après 13 jours de ſiège *.

Parmi les hommes qui ont illuſtré la ville de Vallogne & qui y ſont nés, on peut compter, M. l'abbé d *Flamanville*, du nom de Bazan, très-ancien brigadie & capitaine des gendarmes : ce reſpectable eccléſiaſtiqu exerçoit l'humble fonction de catéchiſte à Vallogne, lorſque Louis XIV lui envoya ſa nomination à l'évêché d Perpignan, où il eſt mort en odeur de ſainteté.

*Jacques Le Fevre du Queſnois*, évêque de Coutances étoit né à Vallogne en 1707, de la branche cadette d l'illuſtre maiſon de Le Fèvre de Montaigu-la-Briſette : i eſt mort le 9 ſeptembre 1764, dans ſon abbaye de ſain Sauveur-le-vicomte près Vallogne.

*Jean Pinel*, qui a été archiprêtre de Paris & curé d Saint-Séverin, étoit né à Vallogne le 17 fevrier 1671 du ſieur Pierre Pinel de la Martelière, & Marguerite l Porcher ; il mourut à Paris, le 14 novembre 1751, âg de 81 ans : ſa mémoire eſt encore en vénération dan ſa paroiſſe, qu'il a gouvernée pendant 46 ans & 8 moi Les ſecours abondans qu'il procura aux pauvres pendan l'hiver de 1709, aux dépens de tout ce qu'il pouvoit poſſéder ; la prudence & les ménagemens qu'il employ pour ne point cauſer, parmi les pauvres de ſa paroiſſe la jalouſie & les attroupemens ſéditieux qu'on avoit craindre dans une ſaiſon auſſi rigoureuſe ; la préſenc d'eſprit avec laquelle il calma promptement une affaire qui auroit pu animer la nation Suiſſe, jalouſe de ſes privilèges, l'ayant fait connoître à Louis XIV ; ce prince qui fut en même temps informé qu'il étoit parent du père Michel le Tellier, ſon confeſſeur, voulut le nommer à l'évêché d'Évreux. Mais M. Pinel ſupplia ſi inſtamment le roi de le laiſſer avec ſon troupeau chéri, que ce prince lui accorda ſa demande avec bonté. En 1715 il fut pourvu en commende du prieuré de Saint-Paul de Couſſay en Poitou ; & il n'accepta ce bénéfice, que pour être plus en état de ſoulager les pauvres de ſa paroiſſe.

---

* On voit un aſſez grand détail de ce ſiège, dans le regiſtre des bât mes de l'égliſe & paroiſſe de Saint-Malo de Vallogne, à l'année 165 Le ſujet de cette guerre, les noms de tous ceux qui étoient dans l place parmi les gens de qualité & ceux du dehors, y ſont détaillés ; & le récit finit par ces mots ; *Dieu préſerve Vallogne de pareils malheurs que ceux qu'il a ſoufferts pendant le ſiège.*

*Jean le Porcher*, ſon oncle, né auſſi à Vallogne, & mort à Paris, chapelain de la cathédrale, a mérité la reconnoiſſance de ſa patrie par des fondations pieuſes qu'il a faites.

Le célèbre *Jean de Launoy**, docteur en Théologie, né au Val-de-Scie, proche de Briquebec, avoit été élevé à Vallogne, où l'on a prétendu ſans raiſon qu'il avoit pris naiſſance.

M. l'abbé *Frigot*, né dans la banlieue de Vallogne, y a paſſé la meilleure partie de ſa jeuneſſe, & y a profeſſé la claſſe de Troiſième avec applaudiſſement. Il a donné au public dans le Mercure, une deſcription topographique & hiſtorique des pays d'Auge & du Cotentin. Ces ouvrages ont été lus avec plaiſir par les connoiſſeurs, ainſi que pluſieurs pièces de poëſie du même auteur, imprimées dans les journaux.

*Louis Froland*, ſeigneur des Portes, d'Aunay, Chamdomine, &c. né à Vallogne, reçu avocat au parlement de Rouen, vint s'établir à Paris, & y exerça la profeſſion d'avocat. Il fut ſouvent conſulté ſur la coutume de Normandie qu'il poſſédoit très-bien. Au nombre de ſes cliens fut le célèbre Jean Law, contrôleur général des finances dans la minorité de Louis XV, le *Bien-aimé*. Ce miniſtre ayant acquis pluſieurs terres conſidérables en Normandie, employa M. Froland pour la rédaction de tous les actes néceſſaires ; il le récompenſa en roi par des billets de banque & actions ſur la compagagnie des Indes, que M. Froland réaliſa tout auſſitôt en acquérant des terres dans le diocèſe d'Évreux. Il donna, en 1722, trois volumes *in-4°* : ſçavoir, des mémoires concernant l'obſervation du *Senatus conſulta* Vallérien, dans le duché de Normandie, d'autres ſur la prohibition d'évoquer les decrets d'immeubles ſitués dans cette province ; d'autres enfin ſur le comté-pairie d'Eu, & ſes uſages prétendus locaux. Ces derniers traités intéreſſent également l'hiſtoire & la juriſprudence : il publia, en 1729, deux autres volumes *in*-4° qui contiennent des mémoires ſur la nature & la qualité des ſtatuts. Cette matière importante, ſi peu connue avant lui, fixoit depuis long-temps l'attention de M. Froland. Il en avoit fait l'objet de preſque toutes les conférences qu'il tenoit avec pluſieurs de ſes confrères, dans la bibliothèque léguée à l'ordre des avocats par M. de Riparſons. Les queſtions qu'il donna lieu d'agiter, & ſur leſquelles il s'expliquoit lui-même avec une facilité peu commune, ont été imprimées en forme de conſultations à la ſuite de celles de Dupleſſis, & ont fait naître de plus les excellens ouvrages d'un avocat * célèbre, qui aſſiſtoit à ces ſçavans entretiens & qui ſe livra dès-lors à l'étude de cette partie de notre juriſprudence. M. Froland fit réimprimer, en 1737, un mémoire de Louis Greard, ſon oncle, avocat au parlement de Rouen, ſur le droit de tiers & danger, qui appartient au roi & à quelques ſeigneurs ſur-tout en Normandie, ſur les bois poſſédés par les vaſſaux.

La rareté de cet ouvrage utile & recherché, engagea M. Froland à en procurer une édition, enrichie de preuves, de notes & d'obſervations. Enfin, en 1740, il publia un recueil d'ordonnances, édits, déclarations, arrêts & réglemens concernant la province de Normandie : ce fut ſon ſeptième volume, *in*-4° ; il ſe propoſoit d'en donner une ſuite, mais la mort l'en a empêché. Il promettoit encore depuis long-temps une hiſtoire du barreau d'Athènes, de Rome & de Paris ; un traité ſur l'échiquier de

---

* *Louis Boullenois* de Paris, mort en 1762. Voyez ſes *Diſſertations ſur les queſtions qui naiſſent de la contrariété des loix & des coutumes* : Paris, 1732, *in-quarto*, & ſon *Traité* poſthume *de la perſonnalité de la réalité des loix*, &c. Paris, 1766, *in-quarto*, 2 volumes. Dès 1727, il avoit donné une ample eſſai ſur ce ſujet, dans ſa queſtion VI des démiſſions de biens : partout il rend hommage à M. Froland.

Rouen, & des mémoires ſur les commentaires de la coutume de Normandie : il avoit entrepris ce dernier ouvrage par des ordres ſupérieurs. En 1719 & 1720, il fut nommé ſecond marguillier d'honneur à S. Séverin de Paris, ſa paroiſſe ; & en 1734, bâtonnier de l'ordre des avocats du parlement. Quelque temps après, ſ'étant retiré dans ſa province, il prit le rang de doyen dans le barreau de Rouen ; auquel, pluſieurs années avant ſa mort, il donna ſa bibliothèque, & tous ces recueils qui étoient curieux & conſidérables. Il mourut en ſon château des Portes, le 11 février 1736, & fut inhumé dans la paroiſſe de ce lieu, où il avoit fait préparer lui-même ſon tombeau & ſon épitaphe. Il n'avoit eu qu'une fille mariée au marquis des Eſſarts ; dont il reſte deux petits-fils, le comte *des Eſſarts* & le comte d'*Aunay*.

*Guillaume Mauqueſt de la Motte*, né & mort à Valogne, chirurgien de Paris, très-célèbre accoucheur, a fait en 1722 un traité complet ſur les accouchemens naturels & contre nature, en deux volumes *in*-8.°, & un traité de chirurgie complette, en ſix volumes *in*-12. Ces livres réuniſſent les ſuffrages des plus habiles maîtres de la chirurgie : le premier, qui eſt le fruit d'une expérience de plus de 30 années, a été traduit en Allemand, & publié en cette langue à Straſbourg en 1734.

Charles-François Olivier Roſette, connu ſous le nom de *chevalier de Brucourt*, peut être mis au rang des hommes illuſtres de Vallogne : il a ſouvent demeuré dans cette ville, & il étoit né aux environs dans le village de Groſville. Après pluſieurs années de ſervice, qui lui méritèrent la croix de S. Louis, il ſe conſacra à l'étude de la religion, de la philoſophie, de l'hiſtoire & des langues. On a de lui un eſſai ſur l'éducation de la nobleſſe, & il a travaillé aux ſtatuts de l'École royale militaire. Il eſt mort à Caen le 16 Novembre 1755, âgé d'environ 42 ans.

VALLOIRES, abbaye de l'ordre de Cîteaux, dans le Ponthieu, ſur l'Authie en baſſe Picardie, diocèſe d'Amiens : elle vaut 14 à 15000 livres à ſon abbé, qui paie 33 florins deux tiers à la cour de Rome pour ſes bulles.

VALOIS (le duché de), petit pays du gouvernement général de l'Iſle de France, ſitué au levant d'été de Paris; il eſt borné au ſeptentrion par le Soiſſonnois; au levant par la Champagne; au midi par l'Iſle de France proprement dite; & au couchant par le Beauvoiſis. Ce pays preſque quarré à 10 lieues de longueur ſur 8 de largeur. Il eſt abondant en grains, mais plus encore en belles forêts: ſes principales rivières ſont l'Oiſe, l'Aiſne & l'Ourque. Sa capitale eſt Creſpi; les autres principaux lieux ſont Senlis, Compiègne, Villerscotterets & la Ferté-Milon. Ce pays a ſa coutume particulière, & les officiers des bailliages & prévôtés de tout le duché ſont à la nomination de M. le duc d'Orléans. Le comté de Senlis peut être regardé comme un territoire particulier, enclavé dans ce pays; on y fait beaucoup de vin, mais d'une médiocre qualité, & l'air y eſt plus froid qu'à Paris. Une partie du Multien eſt confondu avec cette province.

VALOIS, rois de France de la troiſième race ou de la race des rois Capétiens, dont ils forment une branche qui a commencé à Philippe de Valois en 1328, & a duré juſqu'à Louis XII en 1498, chef d'une autre branche appellée *Orléans-Valois*.

Cette branche des *Valois*, dont nous allons tracer l'hiſtoire dans cet article, comprend ſept rois, ſçavoir:

51.e Roi. Philippe VI de Valois,
52 Jean II,
53 Charles V le *Sage*,
54 Charles VI,
55 Charles VII, le *Victorieux*;
56 Louis XI,
57 Charles VIII, l'*Affable*.

## PHILIPPE VI, *dit* DE VALOIS.

Jeanne d'Evreux étoit enceinte lorſque le roi Charles-le-Bel ſon époux mourut. Dans l'incertitude ſi elle accoucheroit d'un prince, le trône demeuroit vacant. La régence, qui appartenoit de droit à Philippe de Valois, fut conteſtée par Edouard, roi d'Angleterre. Ce prince ne pouvoit ſe porter pour régent, qu'il ne prétendît en même-temps qu'il étoit habile à ſuccéder à la couronne. Voici les raiſons ſur leſquelles il ſe fondoit: il convenoit que les femmes étoient exclues de la ſucceſſion au trône de l'empire François; mais il ſoutenoit que tous les mâles, ſoit qu'ils fuſſent de la ligne maſculine, ou de la ligne féminine, étoient appellés à la ſucceſſion, ſelon leur degré de proximité; qu'étant petit-fils de philippe-le Bel, il devoit l'emporter ſur ſon concurrent, qui n'en étoit que le neveu. A ces raiſons captieuſes, on oppoſa l'ancienne maxime de l'état, & les principes ſur leſquels eſt fondé l'uſage de la monarchie; à ſavoir, que la reine d'Angleterre ſa mère n'avoit pu lui tranſmettre plus de droit qu'elle n'en avoit elle-même; que ce n'étoit point ſur la foibleſſe des femmes qu'étoit fondée la loi qui les excluoit du trône, mais ſur l'eſprit de la nation, qui ne vouloit pas être gouvernée par une famille étrangère; & ſur le droit que les grands s'étoient réſervés de diſpoſer de la couronne, ſi la maiſon régnante venoit à s'éteindre. Ce grand procès fut jugé par les pairs & barons du royaume. L'or ni les intrigues de l'Angleterre, ne purent ni corrompre, ni ſéduire cet auguſte tribunal; la regence fut déférée à Philippe de Valois, & ſon droit à la couronne reconnu.

La reine ayant accouché peu de temps après d'une princeſſe, Philippe prit le nom de roi, & ſe fit ſacrer à Rheims le 29 mai 1328. Il ſignala le commencement de ſon règne en ſe dépouillant lui-même de la couronne de Navarre, pour la rendre à la fille de Louis-Hutin, épouſe de Philippe d'Evreux. Au ſujet de la Champagne & de la Brie, il fit un accord avec la princeſſe, & garda ces deux comtés.

Les premières années de ce règne furent glorieuſes. La victoire, la juſtice, la ſageſſe, la fermeté les ſignalèrent. La protection du monarque fut accordée au comte de Flandre, contre des ſujets révoltés, dont la fureur faiſoit des ſoldats, en qui elle ſuppléoit à l'exercice & à la diſcipline, qui étoient conduits par un chef digne d'une pareille milice, Zannequin, homme vil par ſa naiſſance, mais qui, né pour être chef de parti, joignoit le courage & le génie d'un héros, à l'âme d'un ſcélérat déterminé. Caſſel fut aſſiégé, & ces deux vers ridicules & inſolens, écrits ſur la figure d'un cocq que les habitans préſomptueux avoient placé ſur les murailles de leur ville:

*Quand ce coq chantera;*
*Le roi, Caſſel, conquêtera.*

Ces deux vers, dis-je, n'empêcherent pas la place d'être priſe : cependant ce ſiége coûta cher. L'armée des rebelles pénétra juſques dans le camp du roi ; peu s'en fallut que ce prince ne fût pris. Le péril ne ſervit qu'à faire éclater ſon courage. Il fut un héros dans cette journée, & tous les François le furent avec lui. L'armée des Flamands fut preſqu'entièrement détruite. Les traitans avoient profité des déſordres de l'état ; on chercha la ſource de ces fortunes ſouvent iniques, & toujours ſuſpectes. Leurs concuſſions, leurs monopoles, leurs duretés, leurs brigandages furent avérés & punis ; l'épargne fut groſſie de leurs dépouilles, & le peuple ſoulagé. L'orgueil des roturiers & la cupidité des gens de main-morte, fournirent une nouvelle reſſource. Le roi renouvella les édits de S. Louis, qui impoſoient les droits appellés de franc-fief, ſur les égliſes & les roturiers qui acquéroient & avoient acquis des terres nobles. Edouard ne pouvoit ſe réſoudre à l'hommage qu'il devoit, pour les terres qui relevoient de la couronne de France. Son orgueil & ſa politique furent également confondus. En 1329 il fallut plier & tomber aux genoux d'un ſouverain qui parut dans tout l'éclat de ſa grandeur, devant qui des têtes couronnées ſe tenoient debout, à qui pluſieurs ſouverains ſervoient de cortége. Robert, comte d'Artois, oubliant ſon honneur & le reſpect qu'il devoit à ſa naiſſance, ne rougiſſoit pas de mériter le titre odieux de fauſſaire, pour revenir contre un jugement déja rendu. Il avoit perdu ſon père, tandis que ſon ayeul vivoit encore. Après la mort de ce dernier comte d'Artois, Mahaud, tante de Robert, s'étoit miſe en poſſeſſion du comté d'Artois, fondée ſur ce que dans cette province la repréſentation n'a pas lieu. Le parlement avoit rendu un arrêt conforme aux prétentions de cette princeſſe. Robert fit fabriquer de nouveaux titres, croyant que Philippe, à qui en effet il avoit rendu de grands ſervices dans ſe démêlés avec Edouard, n'y regarderoit pas de ſi près. Il ſe trompoit : nulle conſidération n'étoit capable d'étouffe

dan

dans le cœur de ce prince, ſon inflexible amour pour la juſtice. Il lui parla en ami qui lui repréſentoit les ſuites de ſon procédé, & Robert répondit en ſujet téméraire, qui oſe reprocher à ſon maître ce qu'il a fait pour lui, comme ſi ce n'étoit pas un devoir. Philippe étoit naturellement impétueux; la reconnoiſſance dompta dans ce moment ſon caractère; il impoſa ſilence à ſon indignation; il ne ſe ſouvint qu'il étoit roi que pour ſonger en même-temps qu'il en avoit peut-être l'obligation à celui qui l'offenſoit. Il le regarda comme un ami égaré qu'il falloit ramener par la ſageſſe. Mais il y a des ames que les remords aigriſſent au lieu de les corriger. Robert indigné que ſa honte fût découverte, voulut la conſommer, ou l'effacer par le ſuccès. Philippe l'abandonna en 1331, & laiſſa un libre cours à la juſtice. Il perdit un grand homme; mais il ne trahit pas ſa conſcience; il ne favoriſa pas l'iniquité. Enfin, le bonheur des peuples, leur amour, leur reconnoiſſance, l'honneur du trône ſoutenu par des ſuccès & des vertus; voilà ce qui ouvre la ſcène. Elle va changer, & la fortune prépare des revers.

Un roi jaloux de toute grandeur qui fait ombrage à la ſienne; ennemi né de Philippe, nourriſſant contre lui une haine d'autant plus violente, qu'elle eſt irritée par le mauvais ſuccès de ſes prétentions; prince dévoré d'une ambition ſans bornes, mais dirigée cependant par les principes de l'art de régner, & ſoutenue de la fortune; prince dont l'ame a été façonnée de bonne heure à toutes les adreſſes de la politique; qui ſait ſubordonner à la paſſion qui le domine, ſes vices & ſes vertus; dont les intrigues ſont d'autant plus certaines, qu'elles ſont impénétrables; à qui rien n'échappe; qui cède au temps & aux circonſtances, pour attendre des momens plus favorables; dont la conſtance n'eſt jamais ébranlée par les mauvais ſuccès; toujours occupé de ſes projets, mais ne précipitant jamais l'exécution; prompt & infatigable quand il faut agir; homme ſans foi, mais habile à emprunter les apparences de la candeur; toujours sûr de tromper & de prévenir ſon ennemi. Tel eſt le dangereux rival que la fortune va ſuſciter contre Philippe, dans la perſonne d'Edouard III, roi d'Angleterre.

La guerre s'alluma en 1336 entre ſes deux puiſſances, au ſujet de quelques places de la Guienne que retenoit Philippe, & qui étoient réclamées par Edouard. Les premiers ſuccès ſont les ſuites ordinaires de l'habitude de vaincre; la fortune ſuit d'abord le parti qui jouit de l'aſcendant, juſqu'à ce qu'un grand événement la faſſe paſſer de l'autre côté. Les armes Françoiſes eurent des avantages; mais cependant de ces avantages foibles & lents, qui ſont ordinairement le prélude des revers. Les nombreux alliés qu'Edouard avoit ſu ſe menager, le ſervirent moins qu'ils ne lui furent à charge. Les Flamands ſeuls lui furent véritablement utiles. Ce peuple républicain, quoiqu'il eût un maître, donnant la loi, au lieu de la recevoir; prompt à la révolte, & difficile à ramener, qui trouvoit toujours dans ſes citoyens les plus vils, quelqu'homme qui ſavoit l'exciter & le conduire, avoit alors à ſa tête un braſſeur de bière, nommé Jacques d'Artevelle. Réſolu de ſoulever la Flandre, & de conclure un traité d'alliance avec Edouard, il trouva une difficulté à laquelle il ne s'attendoit pas. Les Flamands furent arrêtés par un ſcrupule; ils avoient fait ſerment de fidélité au roi de France; l'engagement qu'on leur propoſoit les rendoit parjures. L'adroit Artevelle trouva un expédient pour tromper, ou étourdir leur conſcience. Il conſeilla à Edouard d'alléguer ſes anciennes prétentions ſur la couronne de Philippe, & de prendre le titre de roi de France. Le manège réuſſit, & l'alliance fut conclue.

La bataille de l'Ecluſe, en 1339, fut déciſive en faveur des Anglois. La flotte Françoiſe fut battue; 90 vaiſſeaux furent pris ou coulés à fond; 20000 hommes furent tués. Après cette victoire ſignalée, Edouard fit débarquer ſes troupes, & mit, en 1340, le ſiége devant Tournay. Philippe vole au ſecours, ſe campe avantageuſement; coupe les vivres à l'ennemi, & fait échouer ſon entrepriſe. On conclut une trêve d'un an.

Elle ne fut pas plutôt expirée, qu'Edouard deſcendit en Bretagne, en 1341; malheureuſe province alors déchirée par deux concurrens, qui en prétendant au droit de la gouverner, ne ſavoient pas qu'ils ſe diſputoient le devoir de la rendre heureuſe. Jean, duc de Normandie, fils de Philippe, héritier préſomptif de la couronne, trouve moyen de reſſerrer l'Anglois dans ſes quartiers. L'armée de terre lui coupe les vivres d'un côté; de l'autre une flotte puiſſante intercepte les convois qui lui viennent d'Angleterre; il faut qu'il périſſe ou qu'il ſe rende. C'eſt dans ce moment, que par une ſimplicité qu'on ne peut concevoir, le prince François conſentit à une nouvelle trève.

Edouard, qui ne l'avoit conclue que pour ſe tirer d'un mauvais pas, ne cherchoit qu'un prétexte pour la rompre. Ce prince dont l'abord & la facilité ſéduiſoient tous ceux qui l'approchoient, dont les bienfaits & les graces les attachoient ſans retour, avoit menagé des intrigues avec Olivier de Cliſſon, ſeigneur de Bretagne, & quelques autres gentilshommes de la même province. Elles furent découvertes, & il en coûta la tête aux coupables. Ce châtiment étoit juſte; mais il fut trop militaire & dépouillé de toutes ces formes, dont le défaut jette de l'odieux ſur la juſtice même. Ce fut un prétexte pour Edouard de reprendre les armes en 1344. Philippe l'avoit laiſſé faire tranquillement ſes apprêts, au milieu même de la trève. Ce prince plus noble, plus vertueux que ſon rival, fidèle à ſes engagemens, invariable dans ſa parole, ne ſoupçonnoit pas encore qu'on y pût manquer. Il ne connoiſſoit pas les hommes; il les jugeoit tous par lui-même. Détrompé par l'expérience, au lieu de les étudier pour en acquérir la connoiſſance, qui eſt le premier élément de l'art de régner, il finit par ſe méfier de tout, & ne ſçut jamais, ni ſe garantir de la perfidie, ni faire uſage de ſes amis.

Les projets du roi d'Angleterre étoient ſur la Guienne. Les vents conjurés contre la France, lui fermèrent les chemins de cette province, où il auroit ſans doute fait moins de mal. Déſeſpéré d'un obſtacle qui devoit tourner au malheur de ſes ennemis, il écouta les conſeils de Geoffroi d'Harcourt, perfide transfuge, qui pourſuivant la vengeance d'un frère juſtement puni, ſe rendoit digne d'un ſupplice plus grand encore. Il fait voile vers la Normandie, alors dégarnie de troupes, parce qu'on croyoit n'avoir rien à craindre de ce côté. Le débarquement ſe fit ſans difficulté; cette riche province éprouva toute la fureur Angloiſe. Le duc de Normandie étoit alor en Guienne, avec preſque toutes les forces du royaume, & ne faiſant point de progrès. Il fallut raſſembler une armée : le roi ſe mit à la tête, & ſuivit les Anglois, qui chargés des dépouilles de la Normandie, s'avançoient vers la Somme, pour paſſer cette rivière & gagner la Flandre. Les cendres des villes & la dévaſtation des campagnes étoient les traces qui dirigeoient leur ennemi. Edouard arrivé ſur les bords de la Somme, repouſſé au pont de Pequigny & à celui de Remy, qu'il eſſaya de forcer, ne connoiſſant aucun endroit guéable pour faire paſſer ſes troupes, ſe voyoit au moment d'être environné d'ennemis de toutes parts, & de périr ou par le fer ou par la faim; mais un traître, un perfide François, lui vend l'honneur & l'intérêt de la patrie. On lui montre le gué de Blanquelaque, & il échappe à ſa perte certaine. Toute l'armée étoit paſſée lorſque le roi arriva; la marée venoit de rendre le gué impraticable; il fallut aller paſſer à Abbeville, & les Anglois pourſuivirent leur route. Enfin pour le malheur de la France, on les atteignit à Crecy, le 26 août 1346. On ſait le funeſte ſuccès de cette journée. Le jour ſuivant fut ſignalé par un nouveau carnage les communes, qui ignorant le malheur de la veille, venoient joindre l'armée, furent taillées en pièces. Le frui de cette victoire des Anglois, fut la priſe de Calais, l 3 août 1347. Le ſiége dura onze mois. Le roi d'Angleterre, qui avoit prévu que cette conquête lui coûteroi du temps, avoit fait bâtir comme une eſpèce de vill fortifiée, autour de celle qu'il aſſiégeoit. C'eſt en vai que Philippe ſe préſenta pour forcer quelque quartier, & faire entrer du ſecours dans la place. Toutes ſes tentative furent inutiles : il fallut capituler. L'inſtant de ſe rendr fit admirer un exemple de vertu patriotique, qui le diſpute au moins, à tous ceux que fournit l'hiſtoire Romaine L'impitoyable Edouard vouloit que la ville ſe rendît diſcrétion. Sa colère diſputa long-temps contre les prière & les remontrances de ſes officiers. Il vouloit punir pa la mort de ces braves habitans, une réſiſtance digne de éloges d'un vainqueur généreux. Enfin il ne demande que ſix victimes de ſa vengeance. Cette loi cruelle du vainqueur fut annoncée au peuple aſſemblé. A ces mots terribles, ces malheureux courbèrent le dos, regardant la terre où ils croyoient déjà voir leurs tombeaux ouverts. D'abord un ſilence lugubre, enſuite des larmes, des ſanglots, des cris, & ſans doute des imprécations. Qui dévoueront-ils à la mort ? Qui choiſiront-ils ? Oſeront-ils choiſir ? L'incertitude ne fut pas longue ; les victimes ſe nommèrent elles-mêmes. Euſtache de Saint-Pierre donna l'exemple : il fut ſuivi de J[illegible] Daire, ſon parent, de Jacques & Pierre Wiſans, frères, & encore parens des deux premiers, & de deux autres hommes, dont l'hiſtoire ne nous a pas tranſmis les noms. La poſtérité reprochera toujours aux auteurs contemporains un ſilence ſi coupable. Ces ſix hommes furent conduits au vainqueur ; ils tombèrent à ſes genoux. C'eſt la vertu aux genoux de la force impitoyable ! Edouard n'en fut point touché : *Que l'on faſſe venir le coupe-tête* ; voilà la ſentence qui ſort de ſa bouche. Son armée elle-même ne l'entendit qu'avec horreur. Son épouſe étoit dans le camp ; elle fut inſtruite des ordres barbares que venoit de donner ſon époux. Elle accourt ; elle tombe à ſes genoux ; elle fond en larmes devant lui. Enfin elle les ſauve : elle les conduit dans ſon appartement, les admire, les conſole, les ſert elle-même. Sa vertu s'égala, s'il eſt poſſible, à celle de ces hommes Plébéiens. La priſe de cette place fut ſuivie d'une trève qui fut prorogée pluſieurs fois. Philippe n'en vit pas la fin.

Les plus belles provinces de la France avoient été ſaccagées ; la funeſte bataille de Crecy avoit découragé la nation ; les reſſources étoient épuiſées ; des impôts de toute eſpèce, l'altération des monnoies ; des villes encore fumantes ; les campagnes déſertes ; la nobleſſe ruinée ; les peuples écraſés ; les arts, le commerce, l'agriculture abandonnés ; les Allemans conjurés contre la France ; la famine ſuivie de la peſte en 1348 ; des traîtres dans tous les ordres de l'état ; le prince rongé de ſoucis, confondant dans les ſoupçons dont il étoit agité les ſujets fidèles avec ceux qui ne l'étoient pas, parcourt le royaume, d'après le palais du prince juſqu'à la cabane du berger, ſéjour de deuil & de larmes ; tel eſt l'affreux tableau que préſente la fin de ce règne. Philippe mourut le 22 août 1350, dans le cours de tant de malheurs.

Ce prince épouſa deux femmes, Jeanne de Bourgogne, & en ſeconde nôces, Blanche de Navarre. Il eut trois enfans de la première, Jean, duc de Normandie qui lui ſuccéda, Philippe, duc d'Orléans & comte de Valois, & Marie, qui épouſa le fils du duc de Brabant. Blanche de Navarre étoit enceinte lorſqu'il mourut ; elle accoucha d'une fille qui fut nomm[illegible] Jeanne.

Le Dauphiné, le Rouſſillon, la Cerdagne, avec la ſeigneurie de Montpellier, furent des acquiſitions de ce prince.

JEAN parvint à la couronne le 23 août 1350.

Dans l'état déplorable où Philippe de Valois avoit laiſſé le royaume, il n'y avoit qu'un puiſſant génie qui pût en réparer les maux ; & Jean ſon fils n'eut que les vertus d'un honnête homme, avec les vices qui perdent les rois & les empires. Sa probité & ſes défauts contribuèrent également à ſes malheurs. Si la juſtice & la bonne-foi, diſoit-il, étoient bannies du reſte de la terre, elles devroient encore ſe trouver dans la bouche & dans le cœur des rois. Cette belle maxime, qui aux yeux du ſage eſt plus honorable que les triomphes des héros, étoit profondément imprimée dans ſon ame. Sa parole étoit un gage ſacré ; il ignora toujours l'art d'en éluder les effets ; la vérité & la droiture furent contraires à ſa politique. Ces vertus ſuffiſent à un citoyen ; mais il en faut encore d'autres pour les rois. Jean ne ſe défia jamais ; jugeant comme ſon père, des autres hommes par lui-même, il fut dupe de ſa franchiſe, & ne ſçut jamais ſe défier d'un ennemi qui s'étoit ſignalé autant par l'art de tromper que par celui de vaincre. L'exemple de ſon père devoit l'inſtruire ; mais tel eſt le malheur d'un génie médiocre, qu'il ne ſait faire ſon profit de l'expérience, qu'autant qu'elle tombe ſur lui-même. Né avec des lumières bornées, & des paſſions violentes, [illegible] idées. la haine & dans l'amitié. Sa puiſſance affoiblie par les malheurs du règne précédent, qui avoient enhardi la nobleſſe mécontente, & aigri le peuple foulé, avoit beſoin d'être ramenée à ſon point par la ſageſſe, & des mouvemens meſurés. Ce myſtère de l'art de régner échappa à ſes foibles yeux. Il voulut rétablir ſon autorité par la violence : content de punir avec juſtice, il négligea les formes qui la rendent authentique. Par-là ſa vengeance, quoique légitime, parut ſous les traits odieux de la tyrannie, & ne ſervit qu'à nourrir les ſemences de rébellion qui germoient dans le ſein de l'état. Il eut le ſort de tous ceux qui ne ſavent pas meſurer leurs forces ; il en abuſa & les affoiblit. Toujours occupé de projets plus vaſtes que ſolides, ſes malheurs mêmes ne le guérirent pas de ces idées, plus dignes d'un héros de roman que d'un roi. Au ſortir des fers de ſon vainqueur, de retour dans un état appauvri d'hommes & d'argent, il ſongea à conquérir l'Orient.

La mort du connétable Raoul, comte d'Eu & de Guines, fut ſon premier acte d'autorité. Cet officier accuſé d'avoir entretenu des intelligences avec les ennemis de l'état, fut décapité par ordre du prince. Cette vengeance, peut-être juſte, mais déplacée au commencement d'un règne orageux, ne fit qu'aliéner davantage les eſprits. La nobleſſe fremit de voir ſon maître diſpoſer en ſultan de la tête du premier officier de la couronne. Cependant quoique la trève conclue entre la France & l'Angleterre eût été renouvellée, & qu'elle durât encore, on ſongeoit à ſe préparer à la guerre. Toutes les négociations entamées pour parvenir à la paix, n'avoient abouti qu'à manifeſter les projets ambitieux & la mauvaiſe foi d'Edouard. Toutes les reſſources étoient épuiſées ; le zèle de la nation pouvoit ſeul en fournir de nouvelles. On aſſembla les états généraux. Malgré la dureté des temps & le mécontentement des peuples, on fit des efforts, & on aſſigna des ſubſides. Le prince parut alors s'occuper d'objets véritablement grands, puiſqu'ils étoient utiles ; il fit des loix ſages & corrigea des abus. La déclaration rendue en conſéquence de la délibération des états généraux de 1355, eſt fameuſe dans l'hiſtoire de ce règne. Tous les articles qu'elle contient tendent à l'obſervation de la juſtice, à une ſage adminiſtration des finances, aux moyens de lever les impôts ſans fouler les peuples, au bonheur des ſujets, & à remettre l'état en vigueur. Ces aſſemblées furent ſouvent convoquées juſqu'à la malheureuſe bataille de Poitiers. Les beſoins de l'état obligèrent le prince de les ménager; l'ambition & l'eſprit de vertige abuſèrent de la circonſtance pour empiéter ſur l'autorité royale. Le prince céda avec ſageſſe, ſe réſervant de reprendre ſes droits dans un temps plus favorable, & ne ſongeant alors qu'à ſe mettre en état de ſoutenir avec ſuccès une guerre inévitable. Pour réuſſir dans ce projet il avoit beſoin du concours de tous les ordres; il falloit adoucir les eſprits, diſſiper les ſoupçons, & amener la nation au point d'agir de concert avec le prince. Ces vues étoient ſages; mais un prince né pour le malheur de la France, & pour la honte de l'humanité, homme barbare, ſans foi, ſans honneur, qui ne rougiſſoit ni des perfidies ſecrettes, ni des crimes éclatans, les rendit inutiles. Charles, roi de Navarre, ſurnommé le Mauvais, & digne d'un ſurnom plus odieux encore, s'il en étoit, alluma dans le ſein de l'état une guerre cruelle, & prépara les ſuccès de l'ennemi de la patrie. Jaloux de la faveur de Charles d'Eſpagne, à qui le roi avoit conféré la dignité de connétable, il n'eut pas honte de s'en défaire par un lâche aſſaſſinat. Dans le premier moment de ſon indignation, le prince ne ſongea qu'à la vengeance. La réflexion ne tarda pas à venir à la traverſe. C'étoit aſſez d'un ennemi tel qu'Edouard; il fallut compoſer avec le roi de Navarre, & ſe contenter d'une apparence de ſatisfaction. L'impunité ne fit que rendre le coupable plus audacieux & plus entreprenant. Enfin, le roi ne put plus ſupporter ſes inſolences, ſes excès, ſes trames ſecrettes contre lui-même, contre l'état, contre ſon fils, qu'il avoit ſéduit pour le perdre. Il l'arrêta de ſa propre main, dans la ville de Rouen en 1355, à la table du dauphin qui l'avoit invité. Avec lui furent arrêtés quelques ſeigneurs, dignes amis d'un tel homme. Quatre furent décapités le lendemain. Encore un acte de ſévérité, qui tout juſte qu'il eſt, ſemble tyrannique, & déshonore le prince. Le roi n'eut pas honte de les conduire lui-même au ſupplice, & d'en être le témoin. Par là il avilit la majeſté royale, & répandit, non cette terreur qui réprime l'audace, mais celle qui pouſſe au déſeſpoir & à la vengeance. Le roi de Navarre fut renfermé dans une priſon, d'où nous le verrons ſortir pour attiſer le feu de la diſcorde dont la France étoit le théâtre. Cependant ſon frère, Philippe, raſſemble tous les amis de ce prince, ſi on peut appeller de ce nom les partiſans d'un ſecond Catilina. Tous les parens des quatre ſeigneurs dont le roi avoit ordonné le ſupplice, ſe joignent à eux. Leurs familles étoient puiſſantes; la ligue fut formidable par elle-même. Ils ſe méfièrent cependant de leurs forces: la trève avec l'Angleterre alloit expirer: ils conclurent un traité avec Edouard. Tandis que ſes troupes ravagent d'un côté la Normandie, ſon fils, le prince de Galles, ce grand homme, formé à la victoire dès ſa plus tendre enfance, qui ſe comporta en héros à la journée de Crecy, qui fut toujours accompagné de la fortune & de la vertu, que ſes ennemis aimèrent autant qu'ils le craignirent; ce grand prince, dis-je, ſe promenoit en conquérant dans les provinces méridionales de la France. Jean raſſemble ſes troupes, marche à lui, l'atteint à cinq lieues de Poitiers le 19 de ſeptembre 1356, l'enferme de tous les côtés. L'armée Françoiſe étoit de 80000 hommes; le prince de Galles n'en avoit que 8000, tous fatigués d'une longue & pénible marche, manquant de vivres & n'en pouvant recevoir: la perte du prince de Galles étoit certaine, ſ'il eût eu à faire à un ennemi ſage; mais trop perſuadé de ſa ſupériorité, oubliant ou ne ſachant pas ce que peut le déſeſpoir dans le cœur des hommes braves, il rejetta des propoſitions qui lui donnoient tous les avantages de la victoire. Enfin il attaqua contre toutes les règles de la prudence, combattit en héros, perdit la bataille, fut fait priſonnier. S'il eût été ſecondé par toute ſa nobleſſe, ſi lui-même, peut-être, n'eût rallenti, avant le combat, leur zèle & leur courage, par une harangue qui ſentoit le reproche, loin de marquer la confiance, il n'eût réſulté, de ſa témérité, d'autre mal que de faire verſer un ſang qu'il pouvoit épargner. Mais cette nobleſſe qui n'a de diſtinction dans l'état, que pour en être les victimes quand il le faut, oublia ſon honneur, & prenant lâchement la fuite, flétrit, en quelque ſorte, la gloire de ſes ancêtres, & laiſſa à ſes deſcendans une tache qui les fait encore rougir. Tous cependant ne furent pas entraînés par l'eſprit d'épouvante : il y eut des braves qui ſe réunirent à leur roi ; digne ſang des anciens Preux, ils moururent à ſes côtés, vendant chérement aux Anglois l'honneur de faire un roi de France priſonnier. Tout le reſte ſe diſperſa : la peur de mourir en fit des lâches qui reçurent la mort ou des fers, ſans oſer ſe défendre. Le roi fut conduit à Bordeaux, d'où le prince de Galles l'emmena en Angleterre.

Le roi priſonnier ; un jeune prince ſans expérience, ſans réputation, à la tête des affaires ; les forces qui reſtoient à l'état, diviſées par mille factions ; la capitale donnant aux provinces l'exemple de la ſédition ; l'autorité ſouveraine inſultée avec éclat dans la perſonne du dauphin, en qui elle réſidoit par la captivité de ſon père ; les premiers officiers de la couronne, les plus zélés & les plus vertueux ſerviteurs de ce prince, égorgés dans ſa chambre & ſous ſes yeux, par un magiſtrat Plébeïen, Etienne Marcel, prevôt des marchands, qui ſous le titre de réformateur, vouloit élèver ſa fortune ſur les débris du trône ; les états qu'avoit aſſemblé le dauphin, inſpirés par les inſtigateurs du trouble, ne parlant que de corriger les abus, lorſqu'il faut ſonger à ſauver la patrie, & à l'empêcher de devenir la proie de l'ennemi ; la voix des gens de bien étouffée par les cris des ſéditieux ; la nobleſſe toujours fidèle, mais muette devant une populace qui lui reproche la journée de Poitiers ; les payſans armés pour la détruire, & preſque détruits eux-mêmes ; l'état ainſi frappé pas ſes deux extrémités ; une trève conclue, & la guerre continuée ſous un autre nom, par les troupes qu'Edouard a licenciées ; dont il n'avoue pas, mais dont il protège ſecrettement les entrepriſes ; les campagnes ravagées par ces brigands ; la France déſolée par la famine, ſuite néceſſaire de tant de maux : voilà les traits que nous préſentent les quatre années de la captivité de Jean. C'eſt un jeune prince, qui à l'âge de 19 ans a pris le timon des affaires, dont la ſageſſe ſauve l'état & de ſes propres fureurs, & des projets ambitieux de l'ennemi.

Cependant on avoit négocié pour rétablir la paix entre les deux couronnes; il s'étoit même conclu un traité entre les deux rois : on l'avoit envoyé au dauphin pour le ratifier ; ce prince en fit lecture aux états aſſemblés ; il fut unanimement rejetté ; les conditions en étoient trop dures. La trève étant expirée, Edouard paſſa en France dans le deſſein de la conquérir. Charles ſuivant dès-lors le plan ſage & meſuré dont il ne s'écarta jamais dans la ſuite, laiſſa écouler le torrent qui ſe conſuma de lui-même, non ſans déſoler les provinces dans leſquelles il ſe répandit. L'armée Angloiſe dépériſſoit tous les jours, lorſqu'un orage affreux jetta la terreur dans le cœur d'Edouard. La peur reveilla dans ſa conſcience le remords des maux qu'il avoit faits ; il ſongea à les réparer en donnant la paix à ſes ennemis & à ſes peuples, qui étoient fatigués eux-mêmes du poids de ſes victoires & de ſes conquêtes. Le traité fut conclu à Brétigni, village près de Chartres, le 8 mai de l'an 1360. Par l'article XII les deux rois renoncent, Jean aux droits de ſouveraineté ſur la Guyenne & ſur les autres provinces qu'il cédoit, telles que le Poitou, la Saintonge, l'Agénois, le Périgord, le Limouſin, le Quercy, le Bigorre, les comtés de Gaure, d'Angoumois, de Rouergue, de Ponthieu, de Guines, avec Montreuil, la ville de Calais & ſon territoire, &c. Edouard à ſes prétentions ſur la couronne de France. Ce traité fut ratifié à Calais par les deux rois, le 24 octobre ſuivant, à l'exception de l'article que nous venons de rapporter, contre lequel Edouard ſe propoſoit de réclamer, quand il auroit pris de nouvelles forces. On étoit cependant convenu d'envoyer de part & d'autres les rénonciations ſtipulées. Bruges étoit le lieu où les remiſes devoient s'en faire ; on avoit aſſigné le jour de la fête de S. André de l'année ſuivante. Les deux rois ſoutinrent leur caractère ; l'un fut fidèle à ſa parole, & l'autre y manqua, & les choſes demeurèrent par rapport à la ſouveraineté de la Guienne, dans le même état où elles étoient avant le traité.

Le roi de Navarre, dont la priſon avoit été briſée durant les troubles qu'il étoit venu augmenter par ſa préſence, avoit fait ſa paix un an auparavant avec le dauphin. Il fut encore compris dans le traité de Brétigni.

La paix étoit faite, le roi de retour dans ſes états, la diſcorde étouffée, la ſubordination rétablie, & la France éprouvoit encore les maux de la guerre. Elle étoit déſolée par ce qu'on appelloit les grandes compagnies, troupes de brigands compoſées de ſoldats qu'on avoit licentiés, qui ſe réuniſſoient, s'éliſoient un chef, & faiſoient la guerre avec méthode & avec fureur. Ils devinrent encore plus redoutables par la bataille de Brignais, gagnée en 1363 ſur Jacques de Bourbon, comte de la Marche, qui vouloit les diſſiper : ce prince fut tué dans cette malheureuſe journée.

Cependant le roi, corrigé par l'adverſité, avoit dépouillé cette dureté de caractère qui tenoit de la férocité : attentif à réparer les maux de l'état, il régla ſes finances & la manière de percevoir les impôts ; il révoqua ces conceſſions, ces aliénations des parties du domaine que l'avidité toujours importune avoit arrachées à la crédule bonté de nos rois, & par une déclaration authentique, il réſerva au parlement de Paris le jugement de toutes les cauſes relatives au patrimoine de la couronne. Devenu plus politique, il ſçut éclairer la conduite de ſon ennemi, & par des reſſorts adroitement employés, faire échouer ſes nouveaux projets d'ambition.

Dans ce temps-là s'éteignit la branche royale des ducs de Bourgogne : Philippe de Rouvre, dernier prince de cette maiſon, mourut à la fleur de ſes années. Ses états, dont pluſieurs princes ſe portoient pour héritiers, furent adjugés au roi, par un arrêt du parlement, comme étant un apanage réverſible à la couronne. Le roi, qui, en uniſſant irrévocablement à la couronne le Languedoc & la Normandie, avoit paru vouloir aſſurer la puiſſance & la richeſſe du domaine, oublia en cette occaſion & la loi qu'il avoit faite, & le motif qui la lui avoit dictée. Philippe, le plus jeune de ſes fils, avoit combattu à ſes côtés à la malheureuſe journée de Poitiers : deux fois il lui ſauva la vie, & ne ſe rendit à l'ennemi que lorſque ſon père ſe fut rendu. Compagnon de ſa priſon, dont il avoit adouci les ennuis, il lui étoit devenu plus cher. Le roi ne crut pas trop faire pour lui, en lui donnant la dépouille de Philippe de Rouvre : il ne pouvoit pas prévoir les malheurs que cauſeroit à la France la maiſon dont ce prince fut la tige. A un ſi riche apanage Jean ajouta une nouvelle marque de prédilection, en déclarant le duché de Bourgogne la première duché-pairie.

Cependant Philippe de Rouvre laiſſoit une jeune veuve, fille & héritière du comté de Flandre. Édouard forma le projet de marier cette jeune princeſſe avec ſon fils, le comte de Cambridge. Les articles étoient déja dreſſés, & la concluſion de cette grande affaire n'étoit retardée que par les lettres de diſpenſe qu'on ſollicitoit à Avignon, y ayant parenté au degré prohibé entre les deux parties. Il falloit mettre un obſtacle à cette alliance, ſi on ne vouloit que la France fût environnée de toutes parts par la puiſſance Angloiſe : c'eſt ce qui détermina le roi à faire un voyage à Avignon, pour engager le pape à refuſer les diſpenſes néceſſaires. Il fut aſſez heureux pour réuſſir, & la princeſſe devint l'épouſe du nouveau duc de Bourgogne. La ſuite de l'hiſtoire nous apprendra que ce mariage de Marguerite de Flandre fut peut-être plus funeſte à la France, que ſi elle avoit épouſé le prince Anglois. C'eſt dans ce voyage d'Avignon que le roi, reprenant le caractère romaneſque, de prince plus enthouſiaſte que ſolide, forma le projet de porter ſes armes en Aſie, & d'aller conquérir des royaumes au-delà des mers, tandis qu'à peine il étoit en état de défendre le ſien. La chimère ſe réduiſit au vain appareil de recevoir, & de faire un vœu nul par lui-même, puiſqu'il étoit impoſſible à remplir.

Cependant le duc d'Anjou, qui étoit en otage à Londres, ſe ſauva & revint en France. Cette évaſion que la mauvaiſe foi d'Édouard, qui ſe manifeſtoit & dans la paix & dans la guerre, rendoit peut-être légitime, ne le parut pas aux yeux de Jean, qui ſe faiſoit un devoir de la bonne foi la plus rigide. Il fut ſourd à toutes les raiſons ; ſon fils étoit en otage pour lui ; il crut ne pouvoir réparer ce qu'il appelloit la foi violée, qu'en retournant dans ſa priſon en 1364. Pluſieurs ont avancé que cette raiſon n'étoit qu'un prétexte ſpécieux qui couvroit un autre motif. Ils diſent que c'eſt l'amour qui le ramena à Londres : tout homme qui a un cœur ſçait ce que peut cette paſſion ; mais pourquoi refuſer à un prince, dont l'attachement à la vérité & à la juſtice ne s'eſt jamais démenti, la gloire d'avoir agi par un motif plus digne de lui.

Quoi qu'il en ſoit, il mourut à Londres, honoré des larmes de ſon vainqueur, & des regrets de la nation Angloiſe, dont ſa droiture dans les procédés, & ſa fermeté dans les malheurs lui en avoient mérité l'eſtime. Cette mort arriva le 8 avril de l'an 1364.

Jean épouſa deux femmes ; la première fut Bonne de Bohëme, fille de Jean de Luxembourg, roi de Bohëme, tué à la bataille de Crecy, où il combattit tout aveugle qu'il étoit. Cette princeſſe mourut avant que ſon époux parvînt à la couronne : elle lui laiſſa huit enfans, quatre fils & quatre filles. Les quatre princes ſont, Charles ſurnommé le *Sage ;* ce roi, dont la mémoire eſt encore adorée des François, qui du fond de ſon palais dirigeoit ſes généraux, gagnoit des batailles, confondoit ſes ennemis, & réparoit les brèches de l'état : Louis, duc d'Anjou, Jean, duc de Berri, & Philippe, duc de Bourgogne. L'Anjou & le Berry furent érigés en duchés-pairies, en faveur des deux princes, à qui ils furent donnés en apanage : quant aux princeſſes, Jeanne, l'aînée de toutes, épouſe vertueuſe du plus méchant de tous les hommes, paſſa ſa vie avec Charles le Mauvais, roi de Navarre ; la ſeconde, nommée Marie, fut mariée à Robert, premier duc de Bar ; Iſabelle fut épouſe de Jean de Galeas, duc de Milan, qui acheta, dit l'hiſtoire, vraie ou fauſſe en ce point, pour 200000 écus, l'honneur de mêler ſon ſang à celui de la maiſon de France : la plus jeune, nommée Marguerite, fut religeuſe à Poiſſi.

Sa ſeconde femme fut Jeanne, fille de Guillaume, comte de Boulogne & d'Auvergne, veuve de Philippe, duc de Bourgogne, & mère de Philippe de Rouvre, en qui nous avons vu finir la première maiſon de Bourgogne : il n'eut point d'enfans de ce ſecond lit.

## CHARLES V, *ſurnommé* LE SAGE, parvint à la couronne l'an 1364 âgé de 27 ans.

Charles V, en montant ſur le trône des François, prenoit les rênes d'un état, qu'une eſpèce de miracle venoit de ſauver de ſa ruine entière, & d'arracher à l'avidité d'un ennemi toujours vainqueur. Retrécie dans ſes limites, humiliée par ſes défaites, encore fumante du feu des diſcordes civiles, la France n'étoit plus que l'ombre d'elle-même. La gloire & la fortune étoient à Londres : le règne de Charles va les rappeller. Ce prince porta ſur le trône cette ſageſſe qu'il avoit fait admirer dans un âge, où les hommes ordinaires ſont encore enfans. Échappé à la bataille de Poitiers, d'où on l'avoit fait retirer trop précipitamment pour ſon honneur, il arriva dans la capitale, portant avec lui un ſoupçon de lâcheté : cette tache, que la nation Françoiſe ne pardonne pas, affoibliſſoit l'autorité que la priſon de ſon père faiſoit paſſer entre ſes mains. Cependant Paris étoit en combuſtion ; la populace donnoit la loi, & forçoit le prince à s'y ſoumettre. La révolte étoit ſourdement fomentée par Édouard, à qui la trève ne permettoit pas d'agir ouvertement ; le roi de Navarre, de ſon côté, ſouffloit le feu ſans ſe cacher ni ſe contraindre : tous les ſubſides étoient ou refuſés avec inſolence, ou accordés avec des reſtrictions & des clauſes injurieuſes au Dauphin, à qui on lioit les mains, lorſqu'il ne vouloit faire que le bien. Ce prince, à l'âge de 19 ans, avoit déja la ſageſſe d'un homme muri par une longue expérience : toujours tranquille, toujours égal au milieu de ces orages, il cède ſans jamais abandonner le timon. Enfin, avec beaucoup de patience & d'adreſſe, il vient à bout de calmer les eſprits ; de ramener les mécontens à leur devoir : la clémence couronne l'ouvrage de la ſageſſe, & change en fidèles ſerviteurs, ceux qui s'étoient laiſſés entraîner par l'eſprit de vertige qui ſembloit dominer la nation. Ainſi il ne parvint à la couronne qu'après avoir fait ſes preuves. Il avoit étudié les affaires & les hommes : inſtruit par l'expérience & la réflexion, il connoiſſoit les vices qui avoient opéré nos malheurs ; il alla droit à la cauſe ; il l'attaqua en homme auſſi ſage que conſtant, & par des coups inſenſibles, mais toujours répétés, il parvint à remonter la machine ſans s'expoſer au haſard de la briſer. La ſageſſe exclut la préſomption, & fait ſentir à l'homme qu'il ne peut pas ſe ſuffire à lui-même. Bien convaincu de cette maxime, Charles ſe fit un devoir d'écouter tout le monde & de ne jamais ſe fier à ſes ſeules lumières. Il conſultoit, recevoit les avis, les combinoit, formoit ſon plan, & demeuroit maître de ſon ſecret ; enſorte que jamais prince ne fut moins dominé ni par lui-même ni par ſon conſeil. Connoiſſant les bornes des vertus & des vices, il ſçut allier la clémence & la juſtice, & ne confondit jamais l'économie avec l'avarice, ni la prodigalité avec la magnificence qu'exigent les occaſions. Invariable dans ſes principes, autant que l'homme peut l'être, il fut ſupérieur à l'une & à l'autre fortune ; toujours ferme dans les revers, & moderé dans les ſuccès : d'un coup d'œil il voyoit, ſi je puis parler ainſi, un homme tout entier ; il profita de ce talent ſi rare & ſi néceſſaire, pour s'attacher des conſeillers éclairés, & des capitaines habiles & braves. Tel fut, parmi ces derniers, le célèbre du Gueſclin, gentilhomme breton, attaché à la France par les bienfaits & les careſſes de Charles ; toujours vainqueur lorſqu'il combattit ſous ſes ſeules auſpices, malheureux dans deux batailles par l'imprudence des chefs qu'il avoit au-deſſus de lui, reſpecté dans les fers de ſes ennemis, qui avoient appris à leurs dépens, dans des occaſions plus heureuſes pour la France, quel homme c'étoit ; généreux autant que brave, ſçachant riſquer à propos, mais fixant l'évenement par ſa prudence, lors même qu'il ſembloit tout donner à la fortune. Il fut le principal inſtrument de la gloire de ce règne. La bataille de Cocherel qu'il gagna ſur les Navarrois le 6 mai 1364, en fut le prélude, & orna la pompe du ſacre de Charles, des lauriers de la victoire : un des plus grands capitaines d'Édouard (le captal de Buch) qui, malgré la paix jurée, étoit l'appui de nos ennemis, & lui-même notre ennemi ſous des noms différens, fut fait priſonnier dans cette journée.

Depuis 23 ans la Bretagne étoit le théâtre d'une guerre cruelle :

cruelle : la bataille d'Aurai termina ſes malheurs, mais par un dénouement contraire au vœu & à l'intérêt de la France. Charles de Blois, emporté par ſon courage, n'avoit pas voulu déférer aux ſages avis de Dugueſclin ; il fut vaincu, il perdit la vie, & Dugueſclin la liberté : ce grand homme fut rendu à la France l'année ſuivante. Inſtrument toujours utile aux vues d'un prince qui ne vivoit que pour le bonheur & la gloire de ſes états ; il ſervit la patrie dans le tems même de ſa captivité. Nos provinces étoient déſolées par ce ramas de brigands connu ſous le nom de compagnies. Le roi cherchoit les moyens d'en purger le royaume. Henri de Tranſtamare étoit alors à la cour de France, ſollicitant des ſecours contre ſon frère, le barbare dom Pédre, roi de Caſtille, dont l'avarice & la férocité avoient armé contre lui ſes propres ſujets. Le conſeil de Charles trouva des avantages dans les propoſitions que faiſoit Henri de Tranſtamare ; on réſolut d'appuyer ſes droits ; droits fondés ſur les crimes de ſon frère & ſur le vœu de la nation Caſtillane. Cette guerre parut une occaſion favorable pour ſe défaire des compagnies. Dugueſclin va les trouver, & par un diſcours tout-à-la-fois chrétien & militaire, les détermine à renoncer au brigandage pour faire une guerre légitime. Après ce coup de partie, il traite de ſa rançon avec Chandos, le vainqueur d'Aurai, ſon rival & ſon ami, le plus grand capitaine & le plus honnête homme de l'Angleterre. Devenu libre, il part pour l'Eſpagne en 1366, & établit Henri de Tranſtamare ſur le trône de Caſtille. Dom Pédre n'oſa jamais ſe préſenter pour combattre ; ſoit qu'il fût naturellement lâche, comme ſont preſque tous les tirans ; ſoit que ſa conſcience lui rendît cet affreux témoignage, qu'il ne devoit pas compter ſur la foi de ſes ſujets, dont il avoit été le fléau. Chaſſé de retraite en retraite ; tous les jours abandonné de ceux que la crainte ou l'eſpérance avoient d'abord attachés à ſa fortune ; dépouillé de toutes ſes reſſources, il alla enfin chercher un aſyle auprès du prince de Galles qui ſe déclara ſon protecteur. Il paſſa en Caſtille, & la bataille de Navarrette, livrée malgré les repréſentations de Dugueſclin qui ne jugeoit pas à propos de combattre des hommes que la misère détruiſoit, renverſa Henri de deſſus le trône auſſi vîte qu'il y étoit monté : le comte de Tello, frère de Henri, fut doublement la cauſe de ce malheur, & en faiſant décider la bataille à force de rodomontades, & en prenant lâchement la fuite dès le commencement de l'action. Tel eſt le ſort d'un homme qui ne ſçait jamais fuir, préférant de perdre ou la vie ou la liberté dans les combats. Dugueſclin fut encore fait priſonnier, & tomba au pouvoir du prince de Galles : ſa délivrance fut difficile ; on le craignoit plus que jamais. Les ſeigneurs Anglois eux-mêmes ſollicitèrent long-temps ſa liberté ; mais envain. On comprit le motif de ce refus opiniâtre, & on en parla tout haut. Ces diſcours parvinrent aux oreilles du prince, qui ſe piquant de montrer qu'il n'avoit peur de perſonne, pactiſa pour la rançon de Dugueſclin. Ce petit orgueil coutera des repentirs à l'Angleterre.

Tandis que ces différentes ſcènes ſe ſuccédoient, Charles, du fond de ſon cabinet, ſans lenteur & ſans précipitation, rendoit à l'état ſa première force : le peuple étoit ſoulagé, la nobleſſe ſubordonnée, les loix avoient repris leur vigueur, l'agriculture & le commerce étoient encouragés ; la nation oublioit ſes malheurs. Déja le prince ſongeoit à revenir contre l'injuſtice du traité de Bretigni, dans lequel le vaſſal avoit dicté les conditions à ſon ſouverain, & refuſé enſuite de ratifier celles qui mettoient un frein aux projets ambitieux qu'il méditoit encore.

La dureté de la domination Angloiſe fournit au roi une occaſion de ſe déclarer. Edouard, prince de Galles, après avoir conſumé ſes finances & employé ſes forces, pour rétablir dom Pèdre, fut la dupe de la mauvaiſe foi de ce prince, comme ſes ſujets avoient été les victimes de ſes fureurs. Edouard ne rapporta d'autre fruit de ſon expédition, qu'une maladie mortelle qui le minoit, & le regret de s'être ruiné pour protéger un ingrat & un barbare. Cependant le vainqueur de Poitiers avoit à Bordeaux une cour peut-être plus brillante que celle de ſon père ; il falloit en ſoutenir l'éclat & la dépenſe. On eut recours à de nouvelles impoſitions : les ſeigneurs

Gaſcons s'y oppoſèrent ; Edouard ſe roidit & parla en maître. Envain le ſage & fidèle Chandos, cet homme auſſi intrépide à dire la vérité à ſes maîtres, qu'à braver la mort pour les ſervir, lui repréſenta les mauvaiſes ſuites que pouvoit avoir ſon obſtination ; il fut ſourd à ſes conſeils ; la fortune commençoit à le gâter. Les ſeigneurs Gaſcons s'adreſſèrent au roi que, malgré le traité de Bretigni, ils avoient toujours regardé comme leur ſouverain. Leurs plaintes furent écoutées avec ſatisfaction ; mais tout n'étoit pas encore prêt pour agir ; le monarque ne rendit qu'une réponſe indéciſe. Les bons traitemens, dont elle fut ſuivie, firent connoître aux députés quelles étoient les intentions de la cour, & qu'on ne vouloit que temporiſer encore. Dès que les reſſorts furent diſpoſés, le roi, après avoir tout rédigé dans ſon conſeil, aſſembla ſon parlement : ami de la juſtice, il en reſpectoit les formes qui la manifeſtent. Les nullités du traité de Brétigni furent conſtatées, & le prince de Galles fut cité à comparoître à la cour des pairs. L'ajournement lui fut ſignifié en perſonne. Il répondit en homme qui ignoroit que la fortune eſt inconſtante : il viola le droit des gens & la foi publique, en faiſant arrêter les députés ; trait de petiteſſe bien indigne d'un héros. Le défi fut enſuite envoyé à la cour d'Angleterre : un valet en fut le porteur, afin de ne pas expoſer une ſeconde fois des hommes reſpectables aux inſultes des ennemis.

Le roi avoit pris des meſures efficaces ; l'effet ſuivit de près la déclaration : la ſageſſe du roi, la préſomptueuſe ſécurité des Anglois, la dureté de leur domination avoient préparé les rapides ſuccès des armes Françoiſes. Le Ponthieu fut enlevé comme d'un coup de filet ; les habitans de cette province alloient au-devant du joug des conquérans, comme on court à la liberté. Les privilèges qu'ils obtinrent, autant de la bonté que de la politique du prince, furent une amorce pour les autres provinces. Les bornes qui nous ſont preſcrites ne nous permettent pas d'entrer dans le détail des opérations : il nous ſuffit de dire que le Poitou & preſque toute la Guienne furent conquis avec la même rapidité ; que la campagne de 1370 fut le chef-d'œuvre de Duguefclin; que dans toutes celles qui la ſuivirent, ſon génie ſurmonta les forces, l'orgueil & la fortune des Anglois; que leurs côtes furent déſolées; qu'Edouard, étonné de la rapidité de nos ſuccès, & craignant que nos guerriers n'allaſſent venger dans le ſein de l'Angleterre, les maux qu'il avoit fait à la France, prit des précautions extraordinaires, plus propres à inſpirer la terreur que la confiance. Après le fameux Dugueſclin, les héros qui ſervirent le mieux la patrie, furent le duc d'Anjou, le duc de Berry, Olivier de Cliſſon, & une foule d'autres braves. Le roi, qui connoiſſoit leurs forces & leurs talens, ſçavoit les employer à propos; ſa prudence étoit l'ame de toutes les opérations, & tous les braves, qui triomphoient ſous ſes auſpices, étoient dirigés par ſa ſageſſe, comme les cauſes du mouvement ſont ſubordonnées à la loi du Créateur. Trois fois l'Angleterre jetta des armées formidables dans le cœur de la monarchie: la première fut exterminée par l'habile, l'intrépide, l'infatigable Dugueſclin; les deux autres périrent ſans être combattues. Tel étoit l'ordre du roi; il connoiſſoit les haſards d'une bataille déciſive, & les ſuites d'une grande défaite.

Les ſoins de la guerre ne lui faiſoient pas perdre de vue l'intérieur de ſon état: d'une main il traçoit le plan d'une campagne, & de l'autre il écrivoit des loix, qui avoient pour objet le bonheur des peuples & de la poſtérité. C'eſt à lui que nous devons la loi qui fixe à l'âge de 15 ans la majorité de nos rois: entre les mains d'un roi ſi ſage, les reſſources de la France étoient inépuiſables; ſon économie ſembloit les multiplier. La nation, remplie d'une juſte confiance en la ſageſſe d'un prince qui avoit rappellé l'abondance & la victoire, alloit au devant de ſes demandes, & rempliſſoit ſes coffres, à meſure qu'il les vuidoit, pour fournir aux dépenſes de la guerre.

Le zèle de ſes peuples, l'habileté des généraux, le bon état des finances, l'épuiſement de l'Angleterre, la mort de Chandos & du prince de Galles, la captivité du captal de Buch, la vieilleſſe d'Edouard, ſa mort qui ſuivit de près celle de ſon fils, l'inexpérience du jeune Richard, ſon ſucceſſeur, à qui un oncle ambitieux avoit diſputé le droit de regner, en conteſtant la légitimité de ſa naiſſance; les diviſions qu'on pouvoit fomenter dans un état ſi fertile en révolutions, tout enfin ſembloit promettre à Charles des ſuccès encore plus grands. Mais ce roi, digne que tous les peuples allaſſent au-devant de ſon joug, n'aſpiroit pas au titre de conquérant. Ami des hommes, père de ſon peuple, content de rendre à ſa couronne ſon luſtre & ſes prérogatives, il offroit de ſacrifier les autres fruits de ſes victoires, aux avantages d'une paix durable. Il ſçavoit qu'il portoit en lui-même une cauſe de mort, dont l'effet ne pouvoit plus être long-temps reculé. Lorſqu'il n'étoit encore qu'héritier préſomptif de la couronne, le roi de Navarre lui avoit fait prendre un breuvage empoiſonné : la violence du poiſon fut telle qu'elle lui fit tomber les ongles & les cheveux; la France le crut perdu. Il fut ſauvé par un médecin Allemand, qui lui fit une ouverture au bras, pour donner une porte au venin qui infectoit ſon ſang : mais il l'avertit en même temps que lorſque cette ouverture ſe fermeroit, il faudroit ſe préparer à la mort. Il s'y attendoit, & cette image, qui conſterne les ames ordinaires, hâtoit au contraire la force & l'activité de ſon génie. Terminer la guerre à des conditions honorables & modérées, aſſurer le bonheur de ſes ſujets, former un conſeil de régence, pour gouverner l'état pendant la minorité de ſon fils; telles étoient les occupations de ce ſage monarque. Enfin la plaie fatale ſe ferma; Charles ſe jugea lui-même, & partagea le court eſpace qui lui reſtoit à vivre, entre les ſoins de ſon ame & ceux de ſon royaume : les approches de la mort ne lui causérent aucun trouble, & s'il regretta la vie, ce ne fut que pour ſon peuple & pour ſon fils. Ses dernières paroles furent des conſeils de ſageſſe & de modération; tous les rois parlent de même en mourant; mais dans ſa bouche ces diſcours n'étoient pas le fruit d'un ſtérile repentir. Enfin il mourut, & toute la France le pleura; le 16 du mois de ſeptembre l'an 1380, dans la dix-ſeptième année de ſon regne.

Les Anglois ne furent pas les ennemis qui exercèrent le plus la ſageſſe de ce grand roi. Injuſtes dans leurs hoſtilités, infideles dans leurs négociations, au moins ils faiſoient la guerre en braves : ils ignoroient les ſourdes machinations & les crimes honteux. C'étoit au contraire le talent du roi de Navarre : inconſéquent dans ſes procédés, mais invariable dans le deſſein de faire du mal, tantôt il exerçoit ſa haine à découvert, tantôt il montroit une modération perfide, & tramoit ſous main des projets d'iniquité. Charles ne le perdit jamais de vue, & ſa méchanceté fut toujours ou confondue ou arrêtée.

On reproche à ce prince d'avoir oublié ſa ſageſſe, en faiſant condamner le duc de Bretagne & confiſquer ſes états : par là, dit-on, il aliéna contre lui les ſeigneurs de cette province, qui vouloient bien le ſervir comme amis & non comme ſujets. Quel eſt le fondement de ce reproche ? Le duc de Bretagne étoit-il vaſſal de la couronne ? étoit-il coupable de félonie ? les raiſons d'état ne vouloient-elles pas que l'on profitât de ſa faute, pour réunir à la couronne une province qui, en temps de guerre, ouvroit ſes ports aux Anglois ? l'entrepriſe étoit difficile, ſans doute ; mais vraiſemblablement ce ſage roi avoit peſé les difficultés. N'y en avoit-il aucune à revenir contre le traité de Bretigny ? le ſuccès ne fut pas d'abord favorable ; il eſt vrai ; mais Charles faiſoit des diſpoſitions pour faire changer la fortune. Il mourut au milieu de ces apprêts. Les rois ne doivent-ils entreprendre rien d'utile & de grand, parcequ'ils doivent mourir, & que la mort peut les ſurprendre à chaque inſtant ?

Nous avons oublié la mort du brave connétable Duguesclin, cet homme ſage dans les conſeils, terrible dans les combats, humain & modeſte dans la victoire, qui ne chercha jamais d'autre récompenſe que la gloire d'avoir bien fait. Il mourut devant Caſtel-neuf de Randon qu'il aſſiégeoit, le 13 de juillet de l'an 1380 : les aſſiégés avoient capitulé, & le commandant vint apporter les clefs de la place ſur le cercueil de ce grand homme. Après lui les plus grands capitaines refuſerent d'accepter l'épée de connétable, parcequ'ils craignoient le parallele.

Charles épouſa Jeanne, fille de Pierre de Bourbon, princeſſe digne d'être l'épouſe du plus ſage des rois. Il laiſſa deux fils de ce mariage, Charles qui lui ſuccéda,

& Louis duc d'Orléans ; tous deux nés pour le malheur de la France.

Durant le regne de ce prince, commença un ſchiſme qui dura pluſieurs années. Grégoire XI avoit reporté à Rome le ſiège des ſouverains pontifes, l'an 1376. Après ſa mort le conclave fut forcé par les cris & les menaces des Italiens, d'élire un pape de leur nation. Le choix tomba ſur Barthelemi Prignano, archevêque de Barry, au royaume de Naples, qui prit le nom d'Urbain VI. Le nouveau pontife fit bientôt repentir les cardinaux de lui avoir mis la thiare ſur la tête : ils ſortirent de Rome, & ſe retirèrent en lieu ſûr. Là, ſe fondant ſur ce que l'élection n'avoit pas été libre, ils en firent une ſeconde en faveur de Robert de Geneve qui ſe fit appeller Clément VII.

## CHARLES VI parvint à la couronne en 1380.

La France relevée de ſa chûte, & pour ainſi dire, repriſe ſous œuvre par la main habile de Charles V, étoit devenue comme autrefois, la plus floriſſante & la plus redoutable des monarchies. Ce roi n'eſt plus ; ſon fils, foible & malheureux héritier de ſon empire, monté ſur le trône ſous les auſpices de la diſcorde, témoin toute ſa vie des fureurs qu'elle exerça juſques dans ſon palais & dans le ſein de ſa famille, n'ayant en lui-même d'autre mérite qu'un courage ſans principe & ſans talens, & dans ſes conſeillers, d'autres guides que des hommes dominés par l'intérêt & la paſſion ; roi toujours en tutelle, parce qu'il fut toujours enfant, ſon fils, dis-je, Charles VI, va nous offrir un affreux contraſte.

Le jeune roi n'avoit pas encore 14 ans : ſon père en déſignant le duc d'Anjou ſon frère, pour régent du royaume, avoit preſcrit des bornes à ſon autorité ; ſon ambition n'en fut pas contente. Les finances de l'état devoient être entre les mains des ducs de Bourgogne & de Bourbon. Le régent plus occupé de ſes intérêts que de ceux de ſon pupile, ne ſongeant qu'à ſe mettre en état de s'aſſurer l'héritage du royaume de Naples, dont la reine Jeanne l'avoit adopté pour ſon fils, vouloit mettre la main ſur le tréſor du feu roi, qu'on fait monter à 18000000 d'écus; ſomme énorme pour ces temps-là. Il alléguoit en ſa faveur l'uſage ancien; on lui oppoſoit les dernières volontés de Charles V : ces conteſtations engendrèrent des inimitiés : les troupes avides de pillage s'approchèrent de la capitale; les chefs & les bandes prirent parti ſuivant leur inclination & leur intérêt : Paris alloit devenir le témoin de quelque ſcène ſanglante, & la proie du plus fort. Heureuſement le nuage ne creva pas. On propoſa un expédient, qui ſans ſouſtraire le fruit des épargnes de Charles V à l'avidité de ſon frère, ſauva l'état des ſuites funeſtes que pouvoit avoir la querelle des princes. Il fut décidé que le jeune roi ſeroit ſacré & couronné ſans attendre ſa quatorzième année, que tous les actes ſeroient revêtus de ſon autorité; mais qu'attendu ſa jeuneſſe, le duc d'Anjou auroit le titre de régent, avec la direction de la guerre & des finances, & que les ducs de Bourgogne & de Bourbon ſeroient chargés du ſoin de la perſonne du roi, & de ſon éducation.

Le duc d'Anjou, maître des coffres du roi, mit ſur pied une armée de 50000 hommes, avec laquelle il alla périr en Italie, à la pourſuite de ſes droits. La France y perdit des tréſors & des hommes qu'on n'eût dû employer que contre ſes ennemis, & un prince dont l'autorité pouvoit tenir en équilibre la balance de l'état. Son intérêt particulier fut la première ſource des malheurs de ce règne. On fut obligé de rétablir les impôts que le roi avoit ſupprimés à ſon avénement à la couronne. Le peuple de Paris prit feu; la ſédition faiſoit des progrès; on crut convenable de la calmer en y cédant. Cette émeute avoit été précédée d'un événement plus agréable à raconter. Je parle de la paix faite avec le duc de Bretagne en 1381. Il étoit important de fermer cette porte aux Anglois. Le conſeil de France montra de la ſageſſe & dans les avances qu'il fit au duc, & dans les facilités qu'il lui donna, pour le ramener au devoir de vaſſal. A peine la paix fut-elle aſſurée de ce côté, que la Flandre devint pour nous le théâtre d'une nouvelle guerre. Le comte chaſſé par les Gantois, imploroit l'aſſiſtance de ſon ſouverain. Le conſeil étoit partagé : les plus ſages vouloient qu'on laiſſât repoſer la France ; mais le roi aimoit le bruit & l'appareil : les flatteurs ſe rangèrent de ſon avis ; ils faiſoient le plus grand nombre ; les ſages furent évincés, & la guerre fut réſolue. On leva une armée formidable : tout le royaume fut foulé. Les Flamans rebelles furent châtiés : ils perdirent 40000 hommes à la bataille de Roſebeque en 1382. La priſe de Courtrai & de Bruges fut le fruit de cette victoire. La première de ces deux villes nous montre ſous deux rapports différens ce qu'on a à craindre de l'orgueil & de la fureur de la victoire. Courtrai étaloit avec inſolence les dépouilles des François qui avoient péris ſous ſes murs avec le comte d'Artois, ſous le règne de Philippe-le-Bel. Ces trophées irritèrent la colère du vainqueur ; la ville fut réduite en cendres.

Cette première campagne auroit peut-être terminé la guerre de Flandre, ſi le roi n'eût été rappellé en France par une nouvelle ſédition. Dans la plupart des grandes villes, on n'entendoit d'autre cri que celui de la liberté ; Paris étoit à la tête, & devoit être la capitale de la démocratie que toutes méditoient d'établir [illegible]a fureur populaire en vouloit ſur-tout aux nobles & aux partiſans, trop accoutumés alors à abuſer, les uns des prérogatives de leur naiſſance, les autres des traités qu'ils faiſoient avec le prince. Le retour de Charles en 1383 fit rentrer les ſéditieux dans leur devoir : la ville de Paris fut châtiée ; elle perdit ſes priviléges, ſon prevôt des marchands & ſes échevins, dont l'autorité fut transportée au prevôt de la ville : la vengeance particulière fut exercée ſous le nom de vengeance publique. Jean des Mareſt, avocat général, revêtu des ordres ſacrés, vénérable vieillard, qui avoit blanchi au ſervice de l'état ſous trois règnes différens, fut immolé à la haine que lui portoient les princes, dont il avoit traverſé les projets ambitieux. Sa vertu ne ſe démentit pas ſur l'échauffaut : il fit pleurer le peuple, & confondit ſes ennemis. Enfin la vengeance eut ſon terme, & finit par un dénouement théâtral : le peuple fut convoqué ; le roi aſſis ſur une eſpèce de trône, lui reprocha ſa révolte, & porta des arrêts de proſcription & de mort : toute ſa cour ſe jetta à ſes genoux ; on demanda grace ; elle fut accordée. C'étoit alors l'uſage de haranguer le peuple : on a vu durant la captivité du roi Jean, les habitans de Paris tantôt entraînés par les harangues ſéditieuſes du roi de Navarre ou de Marcel, tantôt ramenés par l'éloquence pacifique du dauphin.

Cependant les Flamands n'étoient pas ſoumis : le roi qui croyoit ſon honneur intéreſſé à ne pas laiſſer ſon ouvrage imparfait, fit encore une campagne ; le comte mourut, prince malheureux, toujours ennemi & toujours haï de ſes ſujets. Le duc de Bourgogne ſon gendre, héritier de ſes états, termina en 1385 par une paix durable cette guerre longue & ſanglante.

Le parlement aſſemblé réſolut de porter la guerre en Angleterre en 1386. Les préparatifs furent énormes ; on remarque, entr'autres choſes, qu'on fit comme une eſpèce de ville de bois, qui ſe montoit par des machines, & dont l'uſage étoit de favoriſer la deſcente des troupes ; mais cette expédition ne plaiſoit pas au duc de Berry ; à force de délais il en fit échouer le projet. Les apprêts qu'on fit l'année ſuivante pour le même objet, ne furent pas moin[illegible]es, & n'eurent pas d'autres ſuccès.

Le roi à ſon avénement à la couronne avoit donné l'épée de connétable à Olivier de Cliſſon : en 1385 il épouſa Iſabeau de Bavière. Le premier avoit été ordonné par Charles V, le plus ſage de nos rois, & le ſecond comme indiqué par le même prince, qui avoit expreſſément recommandé qu'on mariât ſon fils en Allemagne, afin de contrebalancer l'autorité que les Anglois y acquéroient par leurs alliances. Ces deux choix cependant ſeront les principales cauſes des malheurs de la France : voilà la ſageſſe humaine. Le connétable, digne par ſes talens de ſuccéder à du Gueſclin, n'avoit ni ſa vertu, ni ſon déſintéreſſement, ni ſa modeſtie. Son orgueil irrita les princes, ſon avarice attira à lui les finances de l'état, ſes haines particulières cauſèrent des troubles dont nos ennemis profitèrent, & occupèrent les forces qui étoient deſtinées contr'eux. Auſſi avare & plus méchante que Cliſſon, mère dénaturée, qu'on accuſa d'avoir empoiſonné deux de ſes fils, qui par ſa haine implacable contre celui de ſes enfans qui ſuccédoit à leurs titres, ſembla juſtifier cette odieuſe imputation ; femme plus intrigante qu'habile,

& d'autant plus dangereuſe, que ſa méchanceté n'étoit accompagnée ni de talens ni de lumières; Iſabeau opprima le peuple, arma les grands contre les grands, prodigua indiſtinctement le ſang le plus noble & le plus vil, & combla la honte & le malheur de la France, en livrant à l'ennemi la couronne de nos rois.

Revenons au connétable. C'étoit un gentilhomme Breton, qui poſſédoit de grands fiefs en Bretagne. Le duc, qui le haïſſoit, le fit arrêter ſur ſes terres & transférer dans un château, avec ordre de le noyer pendant la nuit. Cet ordre fut donné à un homme, Bavalan, qui aimoit ſon maître & la vertu; il n'obéit pas. Cependant la réflexion ſuccédant à la colère, le duc ſe repréſenta la honte & les ſuites funeſtes du commandement qu'il avoit fait: cette idée le jetta dans les horreurs du déſeſpoir: il attendoit le jour; il arriva, & Bavalan ſe préſenta à lui. Le duc lui demanda ſi ſon crime, car alors il voyoit la choſe ſous ſes véritables traits, ſi ſon crime, dis-je, eſt conſommé. Bavalan, après avoir différé pour voir ſi la douleur qu'il montroit étoit ou répentir ou artifice, lui déclare que le connétable vit. Le duc dans le premier tranſport de ſa joie, ſaute au cou de ce généreux & ſage ſerviteur, en s'écriant, ha! cher & fidèle ami, ce n'eſt pas à lui ſeul que tu as ſauvé la vie. Cliſſon fut délivré, & vint à la cour demander vengeance. Le roi avoit pluſieurs raiſons de la pourſuivre; l'outrage fait au premier officier de ſa couronne, les apprêts pour une deſcente en Angleterre, rendus inutiles par la détention de celui ſur qui devoit rouler l'entrepriſe; mais le connétable étoit haï des princes; ils modérèrent la colère du roi; ils firent reculer les projets de vengeance, & enfin l'affaire fut civiliſée; mais les haines ne furent pas éteintes. Avant de les voir renouveller, il faut parler du mariage de Monſieur frère du Roi, qui n'étoit encore que duc de Touraine, & qui fut enſuite duc d'Orléans. Ce prince épouſa Valentine de Milan, qui apporta à la maiſon d'Orléans ces funeſtes droits, qui coûtèrent à la France tant de tréſors, & tant de ſang. Cette princeſſe aimable, prodigue, ambitieuſe, vindicative, contribua aux malheurs de ce règne, & ne demeura pas oiſive dans une cour où toutes les paſſions ſe déployoient ſans être retenues par aucun frein.

Juſqu'ici nous n'avons vu que le prélude des malheurs de nos pères ; un roi enfant, qui n'ayant d'autre mérite qu'une grande idée de ſa puiſſance, la fatigue pour la montrer ; des princes qui déchirent ſon autorité pour en jouir ; une reine dont aucune vertu ne rachete les vices ; des favoris qui abuſent de leur crédit ; un connétable tout-puiſſant, prêt à faire ſervir, pour ſes quérelles particulières, l'épée qu'il a reçue pour défendre & venger l'état ; une cour tumultueuſe ; des peuples portés à la ſédition ; des ennemis puiſſans qui nous aſſaillent au dehors. Nous touchons maintenant aux grands déſaſtres. Nous allons voir le roi frappé d'une funeſte maladie qui lui fait perdre une lueur de raiſon qu'il tenoit de la nature, qui le condamne à être le reſte de ſa vie, tantôt furieux, tantôt enfant ; les brigues qui ſe renouvellent avec plus de fureur ; les partis qui ſe heurtent ; la France agitée par leurs mouvemens, comme le vaiſſeau battu par les vagues qui ſe choquent. Le duc d'Orléans aſſaſſiné par les ordres du duc de Bourgogne ; le duc de Bourgogne égorgé ſous les yeux du dauphin ; des villes enſevelies ſous leurs ruines ; l'élite de nos guerriers exterminée par le fer des infidèles, à la journée de Nicopolis ; la funeſte bataille d'Azincourt ; Paris inondé de ſang ; une haine mortelle entre le dauphin & la reine ; le roi qui proſcrit ſon fils ; le roi d'Angleterre déclaré héritier de la couronne de nos rois ; toutes les loix de l'état violées ; les François traités en eſclaves. Voilà les traits que nous offrent à préſent les annales de ce règne ; le détail en eſt trop triſte ; nous allons les indiquer ſommairement.

Craon chaſſé de la cour ; ſoupçonna le connétable d'être l'auteur de ſa diſgrace. Il connoiſſoit cette ame où la vengeance dominoit. Auſſi vindicatif & plus lâche, il le fit aſſaſſiner l'an 1392, dans la rue Sainte-Catherine. Le duc de Bretagne lui donna aſyle dans ſes états, & refuſa de le livrer au roi pour en faire juſtice. Le roi partit à la tête d'une armée pour aller punir le coupable & ſon protecteur. C'eſt dans ce malheureux voyage qu'il tomba dans cette phrénéſie, dont il ſe reſſentit le reſte de ſes jours. Je ne ſais ſi on doit faire foi ſur les contes que l'hiſtoire a cependant adoptés, & qu'elle ſemble nous donner comme cauſes prochaines de la maladie du prince. Un homme velu, noir, d'un viſage hideux, ſe préſente, ſaiſit la bride du cheval de Charles, en lui diſant : Où vas-tu, malheureux roi? Tu es trahi. Le prince eſt ſurpris, effrayé; ſon cerveau commence à ſe déranger : il continue cependant ſa marche. Plus loin un de ſes pages laiſſe tomber ſa lance derrière lui; elle fait du bruit en tombant; le roi croit qu'on l'aſſaſſine: le voilà tout-à-fait furieux. Pour achever le déſordre d'une tête naturellement mal organiſée, il n'eſt pas beſoin d'événemens qui approchent du merveilleux.

Le prince eſt tranſporté au Mans. Le duc d'Orléans & le duc de Bourgogne ſe diſputent la régence : le dernier l'emporte enfin. De-là la haine mortelle entre les deux maiſons. Cliſſon eſt diſgracié, & la charge de connétable donnée à Philippe d'Artois.

Il y eut ſous ce règne infortuné un homme qui eut part aux plus grandes affaires, & fut toujours homme de bien. C'eſt Juvenal des Urſins, originaire du royaume de Naples.

Richard, roi d'Angleterre, épouſe en 1395 Iſabelle fille de Charles.

Bataille de Nicopolis en 1396, perdue par la jalouſie du comte d'Artois. Les François avoient été envoyés au ſecours de la Hongrie, attaquée par les armes de Bajazet IV.

Les Génois ſe ſoumettent au roi l'an 1396, & ſe ſouſtraient à ſon obéiſſance l'an 1407.

Richard, roi d'Angleterre, eſt détrôné par le comte d'Erby, fils du duc de Lencaſtre, qui le fait mourir en 1398. On peut obſerver à ce propos l'origine des guerres qu'on verra par la ſuite entre les maiſons de Lencaſtre & d'York. Henri, comte d'Erby; uſurpateur du trône d'Angleterre, étoit fils du duc de Lencaſtre, troiſième fils d'Edouard III. Le duc de Clarence étoit le ſecond des enfans de ce même Edouard. De ſon ſang ſortit une princeſſe qui épouſa le fils du duc d'York, & apporta dans cette maiſon les droits qu'elle avoit ſur la couronne, en qualité d'héritière de la maiſon de Clarence, devenue la branche aînée, par l'extinction de la poſtérité du prince de Galles.

Mort de Philippe, duc de Bourgogne, en 1404. Il laiſſe trois fils, Jean qui eut les deux Bourgognes, avec les comtés de Flandre & d'Artois, Antoine duc de Brabant & de Limbourg, & Philippe, comte de Nevers & de Rhetel. Héritier de l'ambition de ſon père, Jean cauſa encore plus de troubles & de malheurs; il fait aſſaſſiner en 1407 le duc d'Orléans, dans la rue Barbete, lorſque ce prince revenoit de voir la reine qui étoit en couche. L'auteur de l'aſſaſſinat ſe ſauve dans ſes états. Sa faction eſt la plus forte à Paris: les habitans le regardoient comme le libérateur du peuple, que le duc d'Orléans accabloit d'impôt pour les faire ſervir à ſes plaiſirs, pour ne pas dire à ſes débauches.

Le duc de Bourgogne revient à Paris en 1408, malgré la défenſe expreſſe qui lui en avoit été faite de la part du roi. Loin de ſe juſtifier, il ſe fait un mérite de ſon crime, & ſoutient que c'eſt un ſervice qu'il a rendu à l'état. Un moine audacieux & fanatique, (Jean Petit, Cordelier,) faiſant ſon apologie en préſence du roi, oſe avancer cette propoſition, qu'il eſt permis de tuer un tyran.

Tous les partiſans de la maiſon d'Orléans ſont perſécutés. Montagu, grand maître de la maiſon du roi, & ſurintendant des finances, périt ſur un échaffaut en 1409.

Les deux partis arment: la ligue du duc d'Orléans eſt connue ſous le nom des Armagnacs. Cette ligue fut formée à Gien; tous les princes du ſang y entrèrent, excepté le roi de Sicile. Dans le temps qu'on étoit prêt à s'égorger, le roi de Navarre, fils de Charles-le-Mauvais, & le duc de Brabant ménagèrent un accommodement en 1410.

Cette première levée de bouclier eſt bientôt après ſuivie d'une ſeconde. Les princes appellent les Anglois à leur ſecours, & jurent obéiſſance à leur roi; les hoſtilités ſont terminées par le traité d'Auxerre. Le dauphin quitte le parti du duc de Bourgogne, & ſe range du côté de ſes ennemis. Sédition à Paris, excitée par le duc de Bourgogne. Les mutins prennent des chaperons blancs pour ſe diſtinguer. Ils ſe font livrer de force les amis du dauphin, & l'arrêtent lui-même. Leur inſolence va d'excès en excès. Paix faite à Pontoiſe en 1413.

Le roi, condamné à ſuivre le mouvement du plus fort, eſt mené avec une armée contre le duc de Bourgogne. Soiſſons, qui tenoit le parti du duc, eſt emporté d'aſſaut, brûlé, & rebâti enſuite. La paix eſt faite à Arras. Le dauphin ſe fait déclarer régent en 1414.

Henri V, roi d'Angleterre, deſcend en Normandie, prend, ſaccage & détruit Harfleur. Après cette expédition, il marche pour ſe rendre à Calais. Malheureuſe bataille d'Azincourt en 1415 : la fleur de la nobleſſe Françoiſe y périt ; le duc d'Orléans eſt fait priſonnier.

Le duc de Bourgogne prenant avantage du malheur de l'état, & de la captivité du duc d'Orléans, s'avance vers Paris à main armée, pour pourſuivre ſes injuſtes prétentions. On lui oppoſe le comte d'Armagnac, à qui le roi donne l'épée de connétable. Mort de Louis, dauphin de France le 15 décembre 1415. Les deux partis s'accuſent mutuellement de l'avoir empoiſonné ; ſon frère, nommé Jean, lui ſuccède dans ſes titres, & eſt du parti des Bourguignons.

Jean, ſecond dauphin, meurt à Compiegne le 5 avril 1416 ; le duc de Berry le ſuit de près. La France perdit à ſa mort. De tous les frères de Charles V, c'étoit celui qui lui reſſembloit le plus, quoiqu'il n'eût pas les grands talens de ce prince, & qu'il ne fût pas dépouillé de tout intérêt. Il aimoit le roi & l'état, & ſe ſervit de ſon autorité pour éviter de grands malheurs.

Charles, dont nous verrons bientôt le règne triomphant, prit le titre de dauphin, & devint le chef du parti des Armagnacs.

La reine eſt réléguée à Tours. Le comte d'Armagnac avoit prévenu l'eſprit du roi contre cette princeſſe. Le dauphin étoit gouverné par le comte d'Armagnac ; il eut part à la diſgrace de ſa mère. Elle ne lui pardonna jamais.

La reine ſe reconcilie avec le duc de Bourgogne, à qui elle livre la ville de Tours. Elle ſe porte pour régente ; interdit le parlement de Paris ; en crée deux, l'un à Amiens & l'autre à Troyes. Elle crée de grands officiers : le duc de Lorraine a d'elle l'épée de connétable.

Les Bourguignons & les Armagnacs ſe diſtinguent par deux marques différentes. Les premiers portent une croix de S. André rouge ſur leur cotte d'armes ; les ſeconds une croix blanche,

L'Iſle-Adam, qui étoit du parti des Bourguignons, entre dans Paris en 1418, par la trahiſon d'un nommé Perrin Leclerc, fils d'un échevin de Paris.

Horribles cruautés exercées contre les Armagnacs. Le comte eſt maſſacré, & ſon cadavre traîné dans les rues de Paris. Le dauphin eſt ſauvé par Taneguy du Châtel.

Guerres civiles, villes priſes & repriſes, provinces dévaſtées ; Anglois profitans de nos déſordres. Ils prennent la ville de Rouen en 1419, après une vigoureuſe réſiſtance de la part des habitans. Le dauphin & le parti contraire veulent ſe rapprocher : des conſeillers parjures rendent vaines ces diſpoſitions pacifiques, & attiſent le feu qu'ils auroient dû éteindre.

Le duc de Bourgogne maſſacré ſur le pont de Montereau-faut-Yonne, par les gens du dauphin, ſous les yeux de ce prince. Philippe ſon fils demande vengeance. La reine furieuſe d'avoir perdu ſon appui, la pourſuit avec plus de chaleur que lui-même.

Paix faite avec le roi d'Angleterre, à condition qu'il épouſera Catherine fille de France, & ſera reconnu pour héritier de la couronne, en dérogeant aux loix fondamentales de l'état. Ce mariage fut ſolemniſé l'an 1419, le 2 de juin, jour de la Sainte Trinité.

L'année ſuivante, le dauphin, dans un parlement aſſemblé exprès, fut ſolemnellement dégradé, banni, déclaré déchu de tous ſes droits, & ſes complices condamnés à mort. Voilà en ſubſtance l'arrêt qu'une mère dicta contre ſon propre fils, qu'un roi de France prononça contre l'héritier de ſa couronne. Guerre continuée entre le dauphin & les Anglois : avantages & défaites de part & d'autre ;

d'autres ; toujours les peuples victimes. Les François ſont traités avec dureté. Mort de Henri V, bientôt ſuivie de celle de Charles VI, en 1422.

## CHARLES VII, *ſurnommé* LE VICTORIEUX, parvint à la couronne, âgé de 20 ans.

Charles étoit en Auvergne, lorſqu'il apprit la mort de ſon père. Il en porta le deuil le premier jour, & le lendemain il affecta de ſe revêtir d'un habit rouge. Ce trait d'indécence, impardonnable dans tout homme, l'eſt encore plus dans un roi : l'arbitre de la loi doit donner l'exemple des mœurs. Il avoit une cour compoſée d'un petit nombre de vrais ſerviteurs, & de beaucoup de favoris mercenaires. Les uns & les autres le proclamèrent roi, aux acclamations du peuple aſſemblé. Les Anglois étant maîtres de Reims, il alla ſe faire ſacrer en 1422 à Poitiers, où ſon parlement tenoit ſes ſéances. L'onction royale rendoit ſa perſonne plus auguſte, mais ne lui donnoit ni troupes ni argent. Il s'agiſſoit cependant d'arracher à ſes ennemis l'héritage de ſes pères, & de fixer la couronne ſur ſa tête. Les Anglois étoient maîtres de toutes les provinces qui ſont en deçà de la Loire, & s'il lui reſtoit dans cette vaſte étendue de pays quelques ſujets fidèles, ils ne pouvoient montrer leur attachement ſans s'expoſer à une perte certaine. Les provinces méridionales ruinées par une guerre ſi longue & ſi malheureuſe, remplie de troupes amies & ennemies, qui en devoroient également la ſubſtance, ne pouvoient fournir que des ſecours inſuffiſans, qu'il falloit attendre de leur bonne volonté, de peur de les expoſer à la tentation d'être infidèles. Dans cette ſituation, plus digne d'un aventurier qui pourſuit des eſpérances auſſi téméraires que grandes, que d'un roi qui défend ſes droits & ſes états, il ne lui reſtoit que le ſecours de ſes alliés. Les Écoſſois & le duc de Milan, ne l'abandonnèrent pas. Les premiers lui rendirent des ſervices ſignalés. Pour reconnoître leur zèle, il forma une compagnie de leur nation, à laquelle il confia la garde de ſa perſonne.

La guerre ſe continuoit ; mais les progrès des Anglois ne répondoient pas à la grande ſupériorité qu'ils avoient.

Vainqueurs dans un endroit & battus dans un autre, il ſembloit que la fortune étoit laſſe de les favoriſer, ſans oſer encore ſe déclarer contr'eux. D'abord le prince par ſa conduite ſembla mettre un obſtacle au rétabliſſement de ſes affaires. Il ſe manqua à lui-même, & ſon courage parut accablé par ſes malheurs.

Les ducs de Bourgogne & de Bretagne, princes puiſſans, l'un par l'étendue de ſes états, & l'autre à la faveur des circonſtances, pouvoient ſeuls plus que balancer les forces de l'Angleterre; mais ces princes étoient tous les deux ennemis de Charles. Entraîné par la contagion du mauvais exemple, plutôt que par ſon caractère, il s'étoit rendu coupable envers le duc de Bretagne d'une perfidie, dont ce duc conſervoit le reſſentiment ; & le duc de Bourgogne pourſuivoit la vengeance de la mort de ſon père, dont le ſang avoit été verſé ſous les yeux de Charles, & peut-être par ſes ordres. Cependant le duc de Bretagne étant le moins irrité, fut auſſi le plus facile à ramener. Il conſentit que ſon frère, Artus, comte de Richemont, acceptât l'épée de connétable. Ce conſentement fut précédé de toutes les formalités que les princes qui veulent changer de parti emploient comme les palliatifs de l'infidélité. Il fallut encore acheter la permiſſion de lever des troupes en Bretagne, par la diſgrace de quelques favoris. C'étoit exiger un ſacrifice cruel de la part d'un prince à qui cette eſpèce d'hommes étoit comme néceſſaire. Ce n'étoit pas aſſez pour le malheur de ce prince, que ſes états fuſſent envahis ou prêts à l'être, qu'il portât avec lui la honte d'un aſſaſſinat, & la tache qu'imprime un arrêt de proſcription ; que ſa capitale fût au pouvoir de ſes ennemis ; qu'il n'eût que des reſſources précaires ; qu'il fût quelquefois réduit à la misère d'un particulier, & ſouvent au moment de perdre l'ombre de royauté qui lui reſtoit : il falloit encore que ſa perſonne fût comme inveſtie de ces vils courtiſans qui ne doivent leur fortune qu'au caprice & à la foibleſſe des rois, dont ils ſervent les paſſions, & exercent l'autorité. Tels étoient les hommes dont le duc de Bretagne exigeoit l'éloignement : il fallut s'y ſoumettre. Le brave Tanneguy du Châtel donna dans cette occaſion un exemple d'attachement véritable & déſintéreſſé. Il étoit ſur la liſte qu'avoit donnée le duc de Bretagne : le roi ne pouvoit conſentir à l'éloignement de cet homme qui le jour du maſſacre des Armagnacs lui avoit ſauvé la vie, & qui depuis l'avoit toujours fidélement ſervi. Tanneguy, ne conſultant que l'intérêt de ſon maître, ſollicite lui-même ſon exil, & force le prince à le lui accorder. Les autres favoris n'étoient pas de la même trempe ; ils ſe fortifièrent dans leurs poſtes ; le roi s'obſtina à les y maintenir ; le connétable, homme qui aimoit le bien & la vertu, mais qui en paſſoit les bornes, parceque cet amour alloit juſqu'au fanatiſme, ſe roidit à les en chaſſer ; & tourna ſon épée contre celui de qui il la tenoit. Ces principaux favoris furent Louvet, préſident de Provence, qui fut forcé de ſe retirer à Avignon, dépouillé de ſes charges & de ſes richeſſes ; le ſeigneur de Giac, que le connétable fit noyer ; le Camus de Beaulieu qu'il fit poignarder ; le ſeigneur de la Trémoïlle qui par la ſuite ne fut guère mieux traité.

Les Anglois profitèrent de ces diviſions, & vinrent enfin mettre le ſiège devant Orléans en 1428. C'eſt l'exploit le plus mémorable de cette guerre, & l'époque du rétabliſſement des affaires de Charles. La ville étoit aux abois, lorſque la fameuſe pucelle d'Orléans parut ſur la ſcène. Quoique le nom de cette héroïne ait paſſé juſqu'ici de bouche en bouche, & que ſon hiſtoire ſoit gravée dans l'eſprit de tous les François, & tracée dans toutes nos annales, nous ne pouvons cependant nous diſpenſer d'en parler ſuccinctement. Nous allons la rapporter telle que nos vieux hiſtoriens nous l'ont laiſſée.

Jeanne d'Arcq, native de Dantemi, village ſitué ſur la Meuſe, dans le voiſinage de Vaucouleurs, fille de Jacques d'Arcq, laboureur, & d'Iſabeau Gautier, avoit été élevée dans la ſimplicité de ſon état, & paſſant ſa vie à garder des moutons, elle n'avoit manié d'autres armes que ſa houlette. Dieu, qui la préparoit pour ſes deſſeins, lui avoit inſpiré l'amour de la vertu : elle étoit vierge ; ſa fidélité, à garder un dépôt ſi fragile, fut le premier gage de ſa miſſion. Il y eut bientôt un commerce réglé entre le ciel & elle : ſaint Michel, ſainte Catherine &

ſainte Marguerite la viſitèrent pluſieurs fois, toujours pour lui dire qu'elle étoit deſtinée à faire lever le ſiège d'Orléans, & à conduire le roi à Reims, pour y être ſacré de nouveau. Elle communiqua ces révélations à ſes parens, gens de bonne foi, qui perſuadés que c'étoit l'ordre du ciel, la préſentèrent à Robert de Baudricour, gouverneur de Vaucouleurs. Ce ſeigneur fut difficile à perſuader; mais la pucelle le força de ſe rendre : chaque jour elle lui annonçoit les événemens de la journée, & les nouvelles qu'il en recevoit peu après s'accordoient dans toutes les circonſtances avec les détails qu'elle lui avoit faits. Ne pouvant réſiſter à des preuves ſi peu équivoques, il l'envoya au roi qui étoit alors à Chinon. Elle le reconnut au milieu de tous ſes courtiſans, quoiqu'elle ne l'eût jamais vu, & qu'il ſe fût dépouillé de toutes les marques qui pouvoient le diſtinguer. Après l'avoir ſalué, elle demanda qu'on allât querir une certaine épée qui fut trouvée dans un lieu qu'elle indiqua, dans le tombeau d'un ancien chevalier, & la rouille qui la couvroit diſparut auſſitôt qu'elle eut été déterrée. Il y eut des Théologiens conſultés; des ſages-femmes furent appellées; les uns & les autres répondirent ſur le fait qui étoit de leur compétence, à l'avantage de la pucelle.

Voilà l'hiſtore avec tout ſon merveilleux, on la croyoit autrefois telle que je viens de la rapporter. On ne voit aujourd'hui dans la pucelle qu'une fille courageuſe qui devient l'inſtrument de la politique, & dans ſes révélations & ſes miracles qu'une fable adroite & pieuſe, inventée par le conſeil de Charles, pour rendre le courage à la nation, en lui faiſant croire que le ciel ſe mêloit viſiblement de nos affaires. Pour moi je n'attaque ni la bonne foi de nos pères, ni l'incrédulité de leurs deſcendans. Je rapporte un trait hiſtorique qu'il n'eſt pas permis de paſſer ſous ſilence : quoi qu'il en ſoit, c'eſt une héroïne qui eut la plus grande part au ſalut de l'état. Après pluſieurs combats, elle força enfin les Anglois à lever le ſiège d'Orléans, en 1429. Dès lors ils la qualifièrent de ſorcière, & jurèrent de la traiter comme telle, ſi jamais elle tomboit entre leurs mains. Nous verrons qu'ils ne furent que trop fidèles à leur parole.

La levée du ſiège d'Orléans fut le ſignal de nos ſuccès. Pour les accélerer, la pucelle ménagea le retour du connétable, à qui le roi ne pouvoit pardonner de lui avoir ôté ce qu'il appelloit ſes amis. Alors toutes les forces du roi agirent de concert : ce prince étoit revenu de ſa conſternation ; ſa femme & ſa maîtreſſe, Agnès de Sorel, agiſſant pour le même intérêt avec des droits bien différens, lui avoient rendu le courage, qu'il avoit communiqué à ſes ſoldats. Les Anglois en firent l'épreuve en 1429 au village de Patay, près de Baugency, où de 4 mille hommes de leurs troupes, à peine s'en ſauva-t-il mille.

La pucelle, ayant heureuſement réuſſi dans le premier objet de ſa miſſion, ne ſongeoit qu'à exécuter le ſecond qui étoit le plus difficile. Les Anglois étoient maîtres de Reims & de toutes les villes qui ſont en avant. Cependant le roi, ſe confiant ſur la bonne volonté de ſes troupes fortement perſuadées que les paroles de la pucelle ſont des oracles de Dieu même, ſe met en marche, gagne ou emporte les places qui ſe trouvent ſur ſon paſſage; la ville de Reims lui ouvre ſes portes ; il y reçoit de nouveau l'onction royale le 17 juillet 1429.

Enfin nous ſommes ſortis de nos malheurs, & nous n'avons plus que des victoires & des ſuccès à raconter. Le ſeul événement qui puiſſe irriter les François eſt le traitement fait à la pucelle. Les Anglois avoient mis le ſiège devant Compiègne qu'ils furent obligés de lever, laiſſant même leur artillerie & leur bagage. L'héroïne Françoiſe qui s'étoit jettée dans la place, fut priſe dans une ſortie. Après l'avoir promenée de priſon en priſon, les ennemis la conduiſirent à Rouen, où elle fut condamnée au feu en 1431. Le tribunal inique qui la jugea, étoit préſidé par un certain Pierre Cochon, évêque de Beauvais, ſans doute le plus ſcélerat ou le plus fanatique de ſes complices.

Cette vengeance auſſi lâche que barba[illegible] ne rappella pas la fortune du côté des Anglois. Ils crurent que la préſence de leur roi pourroit ſervir à rétablir leurs affaires. Ce prince, nommé Henri, jeune enfant à peine âgé de 10 ans, paſſa en France avec toutes les forces de ſon royaume, & fut ſacré & couronné à Paris le 17 décembre 1431, dans l'égliſe de Notre Dame, par le cardinal de Winceſtre. Louis VIII avoit été de même couronné à Londres, & peut-être avec des droits plus légitimes, puiſqu'ils étoient fondés ſur le vœu de la nation Angloiſe. Cette cérémonie illégale ne changea rien au mouvement de la fortune. On tint une aſſemblée à Arras, pour la concluſion de la paix en 1434 : les députés de l'Angleterre, pour ainſi dire, encore enivrés de leurs premiers ſuccès, rejetèrent des propoſitions plus avantageuſes que l'état actuel de leurs affaires ne ſembloit leur promettre. La négociation échoua de ce côté ; mais le duc de Bourgogne fit ſa paix : ſon intention étoit de demeurer neutre, mais les Anglois auſſi mauvais politiques que malheureux combattans, à force de chercher à lui nuire, le forcèrent à devenir leur ennemi déclaré. Toujours animée de la même haine contre ſon fils, l'implacable Iſabeau de Bavière vivoit encore. Le chagrin qu'elle eut du traité qui venoit d'être conclu avec le duc de Bourgogne, termina ſa vie qui n'avoit été que trop longue. Sa mort fut ſuivie d'une perte bien plus grande pour les Anglois. Le duc de Bethfort, qu'Henri V avoit nommé régent du royaume de France, grand capitaine & grand homme d'état, dont la ſageſſe avoit été auſſi utile à ſon maître que ſa valeur, fut enlevé dans la force de ſon âge en 1435. Ainſi les difficultés s'applaniſſoient de toutes parts. Paris ne tarda pas à rentrer, en 1436, ſous l'obéiſſance de ſon légitime roi, par l'adreſſe de ce même l'Iſle-Adam, qui s'en étoit rendu maître pour les Bourguignons, ſous le regne précédent.

Charles étoit alors véritablement digne du trone. A quelque foibleſſe près, on ne voit plus en lui qu'un grand roi, qui juſtifie la fortune de tout ce qu'elle fait pour lui, qui fait autant de conquête par ſa clémence que par ſa valeur, qui mène ſes troupes à la victoire, & les ſoumet au frein de la diſcipline. C'eſt lui qui donna le modèle, ou qui fit naître l'idée des compagnies d'ordonnance qui furent long-temps la force de nos armées. Dans l'horrible confuſion où le royaume étoit encore, le peuple avoit tout à ſouffrir de la licence des gens de guerre. Ce prince dont la puiſſance ne ſembloit pas encore bien affermie, eut aſſez de courage pour entreprendre une réforme, & aſſez d'autorité pour en venir à bout. Il étoit, dit Mézerai, ſobre, patient, libéral, ſplendide, affable, clément, rempli de douceur & de tendres affections pour ſon peuple; oubliant aiſément les injures & jamais les bienfaits. Il avoit du courage, il étoit laborieux, il connoiſſoit les hommes. Doué de tant de vertus ſi propres à gagner les cœurs des ſujets, & à vaincre les ennemis, il ne faut pas s'étonner s'il fit de ſi rapides conquêtes, & s'il mérita le titre de victorieux & de reſtaurateur de la France. Mais la fortune ſe venge toujours par quelque endroit des faveurs qu'elle nous accorde. Au milieu de ſes malheurs qui étoient l'ouvrage de ſa mère, il lui naquit un fils qui devoit un jour empoiſonner la joie de ſes heureux ſuccès. Il commençoit déja à lui donner des chagrins : il fut employé dans quelques expéditions, où il montra une aſſurance qu'il ne ſoutint pas, lorſqu'il fut ſur le trône. Mais il fit connoître ce caractère ennemi de toute règle qu'il conſerva juſqu'à la mort. Il entra, en 1440, dans une certaine ligue qu'on nomma la *praguerie*, qui fut ourdie par des princes & des grands que la jalouſie dévoroit, & qui coloroient leurs menées du prétexte ordinaire du bien public. Il s'exila lui-même de la cour, ſe maria ſans le conſentement du roi, après la mort de ſa première épouſe, fille du roi d'Écoſſe, & ne ceſſa de tracaſſer ſon père, juſqu'à ce qu'il l'eût mis au tombeau. Tandis que ce fils dénaturé montroit les prémices de ſon caractère, le duc de Bourgogne, Philippe, ſurnommé *le Bon*, titre le plus beau que puiſſe mériter un prince, travailloit à faire oublier le crime de ſon père, en délivrant le duc d'Orléans qui étoit priſonnier en Angleterre, depuis la bataille d'Azincourt.

Revenons aux affaires de Charles : il y eut de nouvelles conférences pour la paix; mais les propoſitions de part & d'autre étoient trop éloignées pour pouvoir ſe rapprocher. Tous ces pour-parlers n'aboutirent qu'à une trêve de 18 mois. Cette ſuſpenſion d'armes nous offre un exemple ſingulier : du conſentement des deux rois les troupes, tant Angloiſes que Françoiſes, furent réunies

Le dauphin ſe mit à la tête d'une armée compoſée de ces deux nations ennemies, & alla faire la guerre aux Suiſſes : le motif de cette expédition eſt encore un problême dans l'hiſtoire. On ſe mêla auſſi des affaires de Gènes, qui étoit alors ſans forme & ſans conſiſtance, qui cherchoit par-tout des maîtres ; toujours prête à trahir la foi qu'elle venoit de jurer. Pendant ce temps où la France jouiſſoit de quelque relâche, la mort de Philippe-Marie, duc de Milan, en 1447, lui préparoit une ſemence de guerres que nous verrons éclore dans le temps.

Cependant la trêve avec les Anglois avoit été prorogée, & elle eut pu ſe convertir en une paix définitive, s'ils n'y euſſent donné des atteintes que l'honneur de la couronne ne permit pas au roi de diſſimuler. La conquête de la Normandie, dont preſque toutes les places étoient des villes de guerre, fut l'ouvrage d'une année, & fut conſommée par la priſe de Cherbourg : cette place ſe rendit le douzième jour du mois d'août, de l'an 1448 : la bataille de Fourmigni avoit ouvert la carrière & facilité la conquête. Les Anglois, plus forts du double & retranchés dans un poſte avantageux, y avoient été entièrement défaits.

La Guienne fut ſoumiſe avec la même rapidité : la capitulation générale fut conclue & ſignée à Bordeaux, le douzième jour de juin de l'an 1451. La ſeule ville de Bayonne refuſa de ſe ſoumettre au jour marqué. Il fallut employer la force : elle auroit eu plus de ſujet de ſe repentir de ſon obſtination, ſi la bonté du roi ne lui eût remis une partie de la peine à laquelle ſes généraux l'avoient condamnée. Bientôt après cette province nous échappa pour peu de temps. Les peuples par inconſtance, par attachement pour leurs premiers maîtres, perſuadés d'ailleurs que les rênes ſont plus lâches, quand la main qui les tient eſt plus éloignée, chaſſèrent les garniſons Françoiſes, & appellèrent les Anglois ; le roi qui connoiſſoit le prix de l'activité, y envoya auſſitôt des troupes, commandées par des capitaines expérimentés : la bataille de Caſtillon fut déciſive. Les François avoient mis le ſiège devant cette place importante pour le recouvrement de la province. Talbot, digne chef d'une nation auſſi brave que les Anglois, vénérable vieillard qui comptoit ſoixante campagnes dans ſa vie, & qui joignoit aux lumières que donne une longue expérience, le feu & l'activité de la jeuneſſe, vole au ſecours des aſſiégés. Il fut malheureux; il y perdit la bataille & la vie. Percé de coups, prêt à expirer, il exhortoit ſon fils à ſe ſouſtraire à une mort certaine, & à ſe réſerver pour le venger un jour : mais regardant ce conſeil comme indigne de ſon courage, ce fils, digne de lui, voulut mourir à ſes côtés, & confondre ſon ſang avec celui de ſon père. Cette victoire entraîna bientôt toute la province, qui fut heureuſe de trouver un vainqueur dont la clémence ne ſe laſſoit pas.

Enfin voilà les Anglois chaſſés de la France, par ce même prince à qui ils en vouloient ravir la couronne : de leurs conquêtes & de leurs héritages, il ne leur reſta que la ſeule ville de Calais. Ces pertes étoient les moindres de leurs malheurs : la maiſon d'York revendiquoit ſes droits, & Henri VI, qui avoit vu ſa tête ornée d'un double diadême, étoit en danger de perdre la ſeule couronne qui lui reſtoit. Les deux factions connues ſous le nom de *roſe rouge* & de *roſe blanche* donnoient en 1457 le prélude des ſanglantes ſcenes, dont l'Angleterre fut long-temps le théâtre.

Ces diviſions aſſuroient le repos & les conquêtes de la France : rien ne manquoit au bonheur de Charles qu'un autre fils. Le dauphin étoit dans le Dauphiné, où par ſa conduite il apprenoit aux peuples ſur leſquels il devoit regner un jour, ce qu'ils avoient à attendre de lui. Son père voulant uſer d'autorité pour le faire revenir à la cour, il ſe ſauva chez le duc de Bourgogne qui lui donna un aſyle : ce qui faillit de rompre la bonne intelligence qui regnoit entre les deux cours. Le chagrin troubla l'eſprit du roi; craignant tout d'un fils dénaturé, il ſe refuſa les alimens, croyant qu'on le vouloit empoiſonner, & par là il ſe donna lui-même, en 1461; la mort qu'il craignoit de recevoir. On peut connoître ici quel eſt l'eſprit de ces hommes qui jouent devant les rois le role d'adorateurs. De tous les courtiſans, il n'y eut que le ſeul Taneguy du Châtel, neveu de celui qui avoit donné un ſi bel exemple d'attachement, qui prit ſoin des funérailles de ſon maître. La crainte ou l'eſpérance diſſipa tout le reſte.

Jamais roi n'eut plus de grands hommes à ſon ſervice: les plus célèbres furent Artur, comte de Richemont, connétable, le comte de Dunois, bâtard d'Orléans, le maréchal de Rieux, Poton de Saintrailles, la Hire, l'amiral de Ceitivi, le ſeigneur de Gaucour, le comte de Foix, deux chanceliers verſés dans les loix & dans les affaires, l'un nommé Renaud de Chartres, archevêque de Reims, & l'autre Jean des Urſins, &c.

Il eut pluſieurs enfans de ſa femme, Marie d'Anjou, princeſſe dont la vertu ne put jamais fixer le cœur volage de ſon époux : il laiſſa deux fils, Louis XI & Charles de France qui fut ſucceſſivement duc de Berry, de Normandie & de Guienne, & pluſieurs filles, dont quatre furent mariées ; ſçavoir, Catherine au comte de Charolois, fils du duc de Bourgogne, Yoland à Amedée IX, duc de Savoye, Jeanne à Jean de Bourbon, ſeigneur de Beaujeu, & Magdeleine à Gaſton, comte de Foix.

Ce prince fut l'auteur de la pragmatique-ſanction, fondée ſur pluſieurs decrets du concile de Baſle qui rétabliſſoient les élections, & condamnoient les réſerves, les expectatives & les annates. Comme ce concile travailloit à reſtraindre l'autorité des Papes, Eugene IV le transfera à Ferrare, & enſuite à Florence. Tous les évêques ne ſe ſoumirent pas à cette tranſlation : ceux qui reſtèrent à Baſle dépoſèrent Eugene, & élurent Amédée, duc de Savoie, qui avoit abdiqué ſon duché en faveur de ſon fils, & s'étoit retiré dans la ſolitude de Ripaille. Il prit le nom de Félix V : après la mort d'Eugene, il dépoſa le pontificat, & par ce dépouillement volontaire mit fin, en 1449, à un ſchiſme qui avoit duré dix ou douze ans.

Sous ce regne, René d'Anjou qui avoit épouſé la fille de Charles, duc de Lorraine, réclama la ſucceſſion de ſon beau-père : elle lui fut diſputée par Antoine de Vaudemont, les uns diſent frère, les autres neveu de Charles. La fortune trahit René, & le duché demeura à ſon concurrent. On verra par la ſuite comment cette affaire fut terminée.

### LOUIS XI ; ce roi parvint à la couronne en 1461, à l'âge de 39 ans.

Le règne de Louis XI ne nous offre qu'une ſuite d'irrégularités dans l'art de gouverner, d'inquiétudes, de faux principes, de vexations, de cruautés, d'imprudences. Rien ne paroît lié dans la conduite de ce prince : il ne ſe reſſemble que par ſon inconſtance, & par la cauſe qui la produit. C'eſt l'inquiétude de ſon eſprit, & l'ambition déſordonnée *de mettre les Rois hors de page*. Il faut qu'il remue, qu'il renverſe, qu'il tracaſſe ; c'eſt l'aliment de ſon ame, & comme une condition néceſſaire à ſon exiſtance. Jaloux de ſon autorité, il l'expoſe pour l'étendre : entreprenant & timide, il forme des projets, prépare des reſſorts, & s'arrête au moment où tout ſemble lui promettre des ſuccès. Jamais il n'agit en roi : ſa vengeance n'éclata que par des aſſaſſinats ; la mort même du connétable de Saint-Paul fut pourſuivie par des intrigues ſecretes, tandis qu'il pouvoit ſe ſaiſir de cet officier infidèle par un coup de vigueur ; mais il falloit de la réſolution, & c'eſt une qualité que Louis XI n'eut jamais. Il ne connoiſſoit que les intrigues, les artifices & les piéges. Il eut ſoin de fournir ſa cour d'hommes propres à le ſervir à ſon gré ; mais il leur apprit un art, dont quelques-uns ſe ſervirent contre lui-même. Foible, timide & jaloux, tout lui faiſoit peur, tout lui donnoit de l'ombrage. Ennemi des grands & de la nobleſſe, il ne vécut qu'avec ſes valets : tyran de ſon peuple, il en épuiſa la ſubſtance. Sordide dans ſa dépenſe pour ſa perſonne, & dans tout ce qui doit relever la majeſté royale, il ne fit ſervir ſon tréſor qu'à entretenir des eſpions dans les cours étrangères, qu'à y corrompre des miniſtres, qu'à y ſemer la diviſion ; enfin qu'à conjurer les orages qu'il avoit lui-même excités. Ainſi les richeſſes de l'état alloient par des canaux ſouterreins ſe perdre chez l'étranger. Perſécuteur de tout le monde, il arma contre des princes puiſſans, qui trouvèrent la nation diſpoſée à la révolution qu'ils méditoient. Mais c'étoit dans ces circonſtances violentes que paroiſſoient les reſſources de ſon génie. Très-difficile ſur les procédés & le cérémonial, il faiſoit les premières démarches, convenoit de tout, & quelquefois même alloit au-delà des demandes qu'on lui faiſoit. Il avoit ſon but; une préférence, un droit donné à un membre de la ligue, ſur un autre prince ligué, jettoient parmi eux la pomme de diſcorde; ils ſe déſuniſſoient, & chacun perdoit ſes avantages. Les pourparlers ne lui furent jamais inutiles; tenant en ſa main la clef d'or, il ouvroit & fermoit les bouches à ſon gré; à force de préſens & de careſſes, il débauchoit les officiers & les conſeillers de ſes ennemis, & les attachoit à ſon ſervice. Ainſi par le concours des circonſtances qu'il ſavoit apprécier, & par le jeu des paſſions humaines qu'il connoiſſoit, il vint toujours à bout de débrouiller ſes affaires après les avoir mêlées, & de jouer ceux de qui il ſembloit recevoir la loi. Il eſt vrai qu'il vivoit dans un ſiècle où la fineſſe devoit triompher, parce qu'il n'y avoit nulle part de ces grands talens qui la confondent, & que l'état de l'Europe étoit trop tumultueuſe & trop embrouillé pour nous nuire.

L'Angleterre déchirée par deux factions animées à la perte l'une de l'autre; ayant deux rois ou deux tyrans, qui tour-à-tour paſſent du trône dans les fers ou dans l'exil, qui comptent pour ennemis la moitié de leurs ſujets, & qui tous les deux gémiſſent ſous le poids de leur couronne, quand ils l'ont remiſe ſur leur tête; les Pays-Bas gouvernés par un prince débonnaire, qui n'eut jamais de grandes vues, & qui laiſſa pour ſucceſſeur un fils, dont l'ambition ne connut ni bornes, ni principes; qui n'eut d'autre vertu, ſi c'en eſt une, qu'un courage impétueux, qui lui a fait donner le ſurnom de Téméraire; homme ennemi du repos, & dont les mouvemens n'eurent jamais de point fixe; dont l'orgueil irrité par les revers, creuſa enfin la ruine & le tombeau: le corps Germanique qui voit ſans s'ébranler les mouvemens des autres puiſſances; un prince ſans renommée décoré du titre d'empereur; l'Italie coupée en morceaux, & ne pouvant ni nuire ni ſervir, que par des conſeils politiques qui furent utiles à Louis; les Eſpagnes partagées, ſes rois occupés de leurs guerres particulières; le duc de Bretagne gouverné par un favori difficile à corrompre, & trop foible par lui-même, pour donner de l'inquiétude quand il eſt abandonné des autres puiſſances; tel eſt l'état de l'Europe, & le caractère des princes qui la gouvernoient alors.

Le règne de Louis commença par des vengeances & des changemens. Il renverſa tout ce que ſon père avoit fait, & réſolut la perte de tous ceux qui avoient fidèlement ſervi ce prince. Il attaqua d'abord la pragmatique ſanction que la réſiſtance des cours ſouveraines maintint cependant juſqu'au concordat paſſé entre Léon X & François I. Il profita de la guerre que ſe faiſoient les rois d'Arragon & de Caſtille en 1462, pour acheter du premier, Perpignan & le Rouſſillon. Peu après il retira en 1463 des mains du duc de Bourgogne les villes de Picardie qui lui avoient éte cédées par le traité d'Arras, à condition cependant qu'on pourroit les racheter: la France n'avoit alors rien à craindre des Anglois, trop occupés de leurs diſcordes. Édouard IV étoit ſur le trône, & Henri VI renfermé dans la tour de Londres. Le roi n'avoit qu'à vouloir la paix, & il l'auroit eue; mais ſa jalouſie lui ſuſcita des ennemis, que ſon irréſolution laiſſa fortifier. Déclarant bruſquement la guerre au duc de Bretagne en 1464, & lui donnant le temps de faire agir des reſſorts, & former une ligue, qu'on décora d'un titre ſpécieux, dont le peuple eſt toujours la dupe (la ligue du bien public;) il faillit à être accablé. Philippe le Téméraire, qui n'étoit encore que comte de Charolois, pénétra dans l'intérieur du royaume. L'armée du roi le rencontra près de Montlheri le 16 juillet 1465. Aucun des deux princes ne vouloit combattre; l'action fut engagée malgré eux, ils ne montrèrent ni tête ni courage; l'épouvante étoit dans les deux armées; on fuyoit des deux côtés; on ſe rencontroit en ſe fuyant; on ſe battoit parce qu'on avoit peur. La nuit ſurvint, on coucha preſque pêle-mêle: le lendemain le roi revint à Paris où ſes affaires l'appelloient, & le comte de Charolois ſe crut vainqueur. Cette victoire imaginaire renverſa ſa raiſon, & fut la première cauſe de ſes malheurs. Tous les ligués étant réunis, ils s'approchèrent de Paris, & firent comme une enceinte autour de cette capitale, où ils ſavoient que le mécontentement étoit auſſi grand que dans les provinces. Le roi eut recours à ſes adreſſes ordinaires; le traité de Conflans & de Saint-Maur terminèrent la guerre du bien public, dont il ne fut mention que dans un ſeul article, pour l'exécution duquel on ſe contenta de la parole du roi. Tous les princes ſe retirèrent aſſez contens de Louis, & jaloux les uns des autres. La Normandie devint l'appanage de monſieur, prince de toutes les intrigues, & par-tout de nul effet. Le roi lui céda en même-temps l'hommage de la Bretagne, bien aſſuré que le duc qui rougiſſoit preſque d'être vaſſal de la couronne, ſeroit indigné de fléchir devant un duc de Normandie. L'épée de connétable fut donnée en 1466 au comte de Saint-Pol, afin de le rendre ſuſpect au comte de Charolois; mais il fallut remettre entre les mains de ce dernier prince, les places de Picardie qu'on venoit de racheter: c'eſt le ſeul article qu'il n'y eut pas moyen d'éluder. Tous les autres n'eurent qu'un effet momentané: la jalouſie ſe mit bientôt entre les ducs de Normandie & de Bretagne; le roi ſe reſaiſit de la province qu'il venoit de céder, & en punit les peuples, pour avoir témoigné de la joie de ce changement. Au ſujet du bien public, on tint une aſſemblée de notables qui fut rompue ſans avoir rien conclu, & perſonne ne s'en mit en peine. Dès-lors le connétable partagé entre la faveur du roi qu'il venoit d'acquérir, & celle du comte qu'il ne vouloit pas perdre, fut infidèle à tous les deux, & ſe livra au génie qui le perdit.

Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, ne ſurvécut pas long-temps à ces troubles. Il laiſſa en 1467 ſes états qu'il avoit gouverné en père, à un fils qui ruina ſa maiſon pour l'aggrandir.

Les infractions faites au traité de Conflans étoient prêtes à renouer la ligue. Le roi ſe tournant, pour ainſi dire, des deux côtés à la fois, afin de rompre le coup; d'une part incite les Liégeois à la révolte, & de l'autre va ſe mettre à la merci du duc de Bourgogne, afin de traiter avec lui-même. Il entre en 1468 dans la ville de Péronne, lieu ſi fatal à un de nos rois, dont le nom ſeul devoit donner de l'appréhenſion. Cette imprudence peut ſe concevoir dans Charles-le-Simple; mais c'eſt un problême inexplicable en Louis XI. Les Liégeois furent plus prompts qu'il ne le croyoit & qu'il ne le vouloit. La nouvelle de leur révolte mit le duc en fureur; le roi fut renfermé dans la tour: on délibéra même de le faire mourir: l'art de corrompre lui ſauva la vie; mais il fallut ſouſcrire à toutes les conditions qu'on exigea de lui; ſuivre le duc au ſiége de Liége, & être témoin du malheur de cette ville qu'il avoit lui-même excitée à prendre les armes.

Par le traité de Péronne, la Champagne & la Brie devoient être l'apanage de monſieur; mais ces provinces étoient trop voiſines du duc de Bourgogne, & ſe roi redoutoit avec raiſon ce voiſinage. Il connoiſſoit le moment de parler aux hommes; après la priſe de Liége, il ſaiſit un inſtant où le duc étoit dominé par ſon humeur bouillante, & lui demanda ce qu'il devoit faire en cas que ſon frère refuſât l'appanage qui avoit été arrêté. Charles dans ce quart-d'heure d'humeur, répondit en homme qui s'intéreſſoit peu à l'exécution de cet article, à la faveur de cette réponſe, ſur laquelle il ne comptoit pas, mais dont il avoit beſoin comme d'un palliatif, le roi ſe mit en devoir d'agir pour tourner monſieur d'un autre côté. Ce prince avoit pour favori Odet d'Aidie, gentilhomme Gaſcon, qui lui perſuada en 1469 d'accepter la Guienne qu'on lui offroit. A cette occaſion furent découvertes les perfidies du cardinal de la Balue, que le roi avoit tiré de la pouſſière, & élevé aux plus grands honneurs, digne créature d'un roi, dont toute la politique conſiſtoit en fraudes & en ſubtilités, miniſtre qui traverſoit ſous main les vues & les projets de ſon maître, & entretenoit monſieur dans la révolte, afin de ſe rendre néceſſaire. Il fut mis en priſon à Loches, & y demeura onze ans.

Tandis que la France étoit agitée d'intrigues ſecrettes, de ſourdes jalouſies, & pour ainſi-dire, de mouvemens ſouterreins qui produiſoient par intervalles des ébranlemens ſenſibles, l'Angleterre éprouvoit en 1470 des ſecouſſes & des révolutions éclatantes. Vainqueur après ſa défaite, & battu après ſa victoire, Edouard avoit perdu ſa couronne, & Henri étoit ſorti de ſa priſon. Le duc de Bourgogne l'accueillit dans ſes états, & lui donna de nouvelles forces, avec leſquelles il repaſſa en Angleterre, & regagna ce qu'il avoit perdu. Margueritte d'Anjou, femme de l'infortuné Henri VI, toujours à la tête des affaires & des armées, donna dans toutes les occaſions, les preuves d'une habileté qui étonna toute l'Europe, mais que la fortune d'abord favorable, confondit à la fin. En même-temps on manœuvroit en France. Le duc de Bretagne, pour ſe faire un rempart contre la puiſſance du roi; le comte de Saint-Pol, afin de mieux étayer ſa fortune, vouloient forcer le duc de Bourgogne à marier Margueritte, ſa fille unique, héritière de ſes vaſtes états, avec le nouveau duc de Guienne. Afin de l'y contraindre, ils engagérent le roi à lui faire la guerre. Louis, ce prince ſi politique, fut dupe dans cette occaſion, & ſervit d'inſtrument à ceux qui agiſſoient contre lui-même. Sous main ils avertiſſoient le duc qu'ils étoient prêts à ſe déclarer pour lui, s'il ſe déterminoit au mariage propoſé. Cependant le roi rendit une déclaration portant confiſcation des terres de ce prince. Saint-Quentin, Amiens, Roye & Montdidier, furent pris. Le duc arrêta le roi en lui donnant des appréhenſions de la part de ceux qui le faiſoient agir; il y eut une trève d'un an. Le duc de Guienne ceſſa bientôt de donner des allarmes; un crime ne coûtoit rien; il fut empoiſonné en 1472. Ce qu'on fit pour ſauver le lâche inſtrument dont on s'étoit ſervi, fit connoître quel étoit le premier coupable. La guerre s'allume; de toutes parts intrigues, artifices, menſonges, perfidies, négociations frauduleuſes. Le duc de Bourgogne entre en Picardie, le fer d'une main & le flambeau de l'autre; il venge la mort de ſon ami ſur les peuples innocens; ſa route eſt tracée par le ſang & le feu; il ne laiſſe après lui que des débris. L'intrépidité des femmes de Bauvais ſauve cette ville: il eſt obligé de faire retraite, & le roi reprend les villes qu'il a conquiſes. Le traité de Bouvines en 1474, mit fin à ces barbares hoſtilités: la perte du connétable y fut réſolue.

Ce ſeigneur étoit en poſſeſſion de Saint-Quentin, place importante pour le roi & le duc, qu'il promettoit de livrer

livrer à l'un & à l'autre, les trompant tous les deux par de fauſſes promeſſes, & ſe rendant de part & d'autre coupable d'un crime que les ſouverains ne pardonnent jamais, celui de ſe rendre redoutable. Faiſant ſuccéder l'inſolence à la fourbe, dans une entrevue que le roi lui demanda, il oſa venir avec des troupes, & faire mettre une barrière entre ce prince & lui.

Cependant une ligue plus redoutable que jamais, formée par le roi d'Angleterre, & les ducs de Bourgogne & de Bretagne, étoit prête à agir contre Louis. Il avoit tout à craindre de ces trois ennemis redoutables, s'il y eût de la ſageſſe dans le duc de Bourgogne, & de la réſolution dans le roi d'Angleterre. Le premier formant mille projets à la fois, alla uſer ſes forces au ſiége de Nuits, pour une querelle qui lui étoit étrangère: le ſecond dont le courage & la vigueur étoient épuiſées par les peines & les fatigues que ſon trône lui avoient coûtées, ſembla n'être deſcendu à Calais que pour faire une trève marchande en 1475. On eſt tenté de rire quand on voit les miniſtres d'Edouard, demander d'abord toute la France, & finir par accepter une ſomme de deniers qu'on donne à leur maître pour s'en retourner. Le duc de Bourgogne fit ſa trève particulière à Vervins: elle fut arrêtée pour neuf ans. Le connétable qui n'ignoroit pas qu'il avoit été queſtion de lui, alla trouver le duc, dans l'eſpérance de le regagner; mais la ſituation où étoient alors les affaires de ce prince, l'obligea à tenir la parole qu'il avoit donnée de le livrer, auſſi-tôt qu'il pourroit s'en ſaiſir. Il fut conduit à Paris, & décapité en place de Grève.

Un prince qui court de précipice en précipice, trouve enfin le dernier, dans lequel il s'abîme avec toute ſa puiſſance. Tel fut le ſort de Charles-le-Téméraire, cherchant les combats, parce qu'il aimoit à batailler, il alla attaquer les Suiſſes, ſans trop ſavoir pourquoi. Ce peuple commençoit à ſortir de l'obſcurité; le roi l'avoit déja jugé digne de ſon alliance: elle fut conclue l'an 1475. Le duc de Bourgogne reſſentit les premiers coups de la force Helvétique. Son armée, compoſée de quarante mille hommes de ſes plus belles troupes, fut battue par ſept mille Suiſſes, auprès du lac de Neufchatel. Vaincu, mais plus irrité, il alla chercher une ſeconde défaite auprès de Morat, & enfin terminer ſa vie & ſes inquiétudes devant Nancy en 1477.

Charles ne laiſſoit qu'une fille, & Louis n'avoit qu'un fils. L'âge étoit diſproportionné; mais c'eſt un obſtacle que l'intérêt des couronnes ne connoît pas. La princeſſe ſouhaitoit cette alliance, ou celle de tout autre prince du ſang royal; mais Louis XI, jaloux & de ſon fils & de toute ſa famille, ne vouloit point de puiſſance qui fît ombrage à la ſienne. Il forma un plan digne de la haine qu'il avoit toujours portée à la maiſon de Bourgogne, en ſongeant à la détruire. Avec plus de réſolution il en ſeroit peut-être venu à bout. Toutes les circonſtances étoient favorables à ſon projet. Sans troupes, ſans argent, ſans reſſources, au milieu d'un peuple farouche qui étoit bien aiſe de la voir humiliée, afin de la dominer, & qui oſoit répandre ſous ſes yeux le ſang des miniſtres qui avoient eu le courage de la ſervir avec fidélité; l'infortunée Marguerite n'avoit que des larmes & des prières à oppoſer à un ennemi qui l'attaquoit avec des armes plus puiſſantes, & dont le cœur n'étoit pas ſuſceptible de pitié. Le roi cependant auroit dû s'appercevoir, ſi jamais il eût voulu ſe rendre juſtice ſur cet article, que ſes forces minées par les mouvemens de ſon eſprit, par ſes éternelles appréhenſions, par mille chagrins qu'il s'étoit lui-même occaſionnés, ne pouvoient pas ſuffire à pareille entrepriſe. L'Artois & le duché de Bourgogne, avec quelques places de Picardie, furent réunis à la couronne: on laiſſa ſubſiſter le reſte de cette puiſſance qu'on vouloit détruire; par le mariage de Margueritte avec Maximilien d'Autriche, cette ſucceſſion paſſa dans une maiſon qui a ſu nous faire repentir de ne l'avoir pas recueillie toute entière.

Dans ces circonſtances, Edouard étoit un ennemi dangereux. Louis eut l'art de lui lier les mains en 1478, par une trève de cent ans. Cette trève, dit l'illuſtre auteur de l'abrégé chronologique, doit être regardée comme un chef-d'œuvre en fait de politique: premièrement elle empêchoit Edouard de ſe joindre à Maximilien; en ſecond lieu, en laiſſant tous les droits indécis, elle ne troubloit point les Anglois dans leurs vaines prétentions ſur la

Normandie, ni ſur les provinces qui ſont au-delà de la Loire : elle donnoit cependant le temps aux François de ces provinces de reprendre l'habitude de leur légitime dépendance, & à nos rois d'en profiter, pour ſe fortifier & ſe mettre en état, comme il arriva ſous Henri II, d'achever de reconquérir ſur les Anglois tout ce qu'ils avoient uſurpé ſur le royaume de France.

On avoit auſſi conclu une trève avec Maximilien, qui la rompit, & reconquit la Franche-Comté; mais il fut obligé de lever le ſiége de Terouenne en 1479, après la bataille de Guinegate, où l'infanterie Françoiſe fut battue, & la cavalerie ennemie miſe en fuite.

En vain Louis faiſoit des pélerinages, ſe couvroit de reliques, ſe jettoit aux genoux de S. François de Paule, faiſoit entourer de foſſés, de gardes, de grilles de fer, ſa maiſon du Pleſſis-les-Tours; cette mort, dont la peur le faiſoit mourir tous les jours, dont il avoit défendu qu'on oſât prononcer le nom devant lui, étoit à ſa pourſuite. Elle l'atteignit, & trancha le fil de ſes jours le 30 du mois d'août 1483, dans la ſoixante-unième année de ſon âge. Ce fut un jour d'allegreſſe pour ſon peuple. Cruel par réflexion & de ſang froid, ayant également la conſcience & l'eſprit faux, politique moins profond que raffiné, dévot, peut-être de bonne foi, mais de cette dévotion qui s'accommode de tous les crimes, ſuperſtitieux juſqu'au ridicule, digne de ces ſiècles barbares, où les rois baptiſés, ſans être ni hommes ni chrétiens, d'une main bâtiſſoient des temples, & de l'autre immoloient des victimes humaines à leur ambition & à leur caprice; mauvais fils, mauvais père, mauvais mari, mauvais maître; roi dont les careſſes étoient quelquefois un piége, & qui d'un coup d'œil dictoit des arrêts de mort: tel eſt l'épitaphe que toutes les bouches lui faiſoient.

Il eut deux femmes, Marguerite, fille de Jacques I, roi d'Ecoſſe, de laquelle il n'eut point d'enfant, & Charlotte de Savoye qui lui en donna pluſieurs. Ceux qui ſurvécurent, furent Charles qui va régner, Anne qui épouſa le ſeigneur de Beaujeu, & fut régente du royaume pendant la minorité de ſon frère, & Jeanne que Louis XII répudia.

Le parlement de Bordeaux en 1462, l'univerſité de Bourges en 1463, l'univerſité de Bordeaux en 1472, la première alliance avec les Suiſſes en 1475, ſont les ouvrages de ce prince. Il unit encore à la couronne l'Anjou, dont il dépouilla Réné, & la Provence, que Charles, dernier rejetton de la maiſon d'Anjou, lui laiſſa par teſtament avec tous les droits de ſa maiſon ſur les royaumes de Naples & de Sicile, &c. droits funeſtes à la France, & qui vont bientôt lui coûter du ſang & des pleurs.

## CHARLES VIII parvint à la couronne en 1483, âgé de 13 ans & 2 mois

Une minorité troublée; l'acquiſition d'une province, riche par elle-même, importante par ſa ſituation, reſpectable par ſa fidélité, & par la bravoure de ſes peuples; des projets plus téméraires que grands ſubſtitués à un plan ſage & meſuré; des ſuccès rapides qu'on ne doit qu'à la fortune; ſon ouvrage qui s'éboule de lui-même, faute d'être étayé par la prudence & le conſeil; le roi ſéparé de ſon état par une barrière qu'on déſeſpère de forcer; le triomphe de la valeur Françoiſe; une mort prématurée qui termine tout: voilà en abrégé l'hiſtoire de Charles VIII.

Louis conſervant juſqu'à la mort la haine des princes, & l'eſprit de ſingularité, avoit ordonné par ſon teſtament que ſa fille, mariée au ſeigneur de Beaujeu, gouverneroit le royaume pendant la minorité. De-là des conteſtations, & de la part du duc d'Orléans, premier prince du ſang, qui ſe fondoit ſur la loi ou l'uſage du royaume, & de la part du duc de Bourbon, frère du ſeigneur de Beaujeu, qui alléguoit d'autres raiſons, ſans parler de la jalouſie qu'il avoit de l'autorité de ſon frère. Les états de Tours empêchèrent pour le moment, en 1484 les effets de cette querelle; mais les palliatifs ne font que ſuſpendre: l'animoſité ſubſiſte toujours.

La Bretagne étoit alors gouvernée par un prince, François II, dont le cœur étoit droit, & les intentions bonnes; mais il avoit un miniſtre, nommé Landais, homme de néant, créature de la fortune & de la faveur, qui après avoir été l'ennemi de la nobleſſe, finit par en être la victime. Son maître n'avoit que deux filles; Landais, pour ſe donner un appui, flatta le duc d'Orléans de l'eſpérance de lui faire épouſer Anne, à qui, par le droit de la naiſſance, ce duché étoit dévolu, après la mort de ſon père. Ce prince mécontent des hauteurs de la régente, & d'avoir trop peu de part au gouvernement, ſe ſauva en Bretagne. Il y vit la princeſſe, & l'amour ſe joignit à l'ambition. Ces deux paſſions, ſecondées par une jeuneſſe trop remuante & trop indocile, lui firent commettre des fautes, & lui attirèrent des malheurs, dont le fruit fut la ſageſſe & la modération.

Landais avoit enfin ſuccombé : la haine de la nobleſſe victorieuſe de cet homme indigne de ſa fortune, puiſqu'il n'avoit pas ſçu la modérer, la tenoit encore armée, pour s'aſſurer l'impunité. Le duc d'Orléans qu'on tenoit comme priſonnier à Boiſgency, s'évada & ſe rendit auprès du duc; preſque tous les princes du ſang ſe rangèrent du même côté. Le roi prit en main la cauſe de la nobleſſe de Bretagne, & s'avança contre les princes; mais avec des forces qui firent trembler ceux même qui l'avoit appellé; Le maréchal de Rieux, qui avoit été le premier à nouer la ligue avec le roi, fut auſſi le premier à s'en détacher; à ſon exemple, tous les ſeigneurs ſe réunirent à leur duc, pour défendre de concert la liberté de la Bretagne. La bataille de Saint-Aubin, en 1488, livrée contre les ſages avis de Rieux, vit périr ou diſſiper les forces de la province. La conquête en paroiſſoit aſſurée; mais Guillaume de Rochefort, chancelier de France, oppoſa à l'ambition de ſon maître des motifs rarement connus des rois, la modération & la juſtice. Charles n'avoit pas hérité de l'ame de ſon père; il s'arrêta devant la barrière que la vertu lui oppoſoit. Cependant le duc de Bretagne mourut, & le roi revint à ſon premier projet, qui étoit d'unir la Bretagne à ſa couronne; mais il voulut l'acquérir par des droits légitimes, & que la jalouſie des puiſſances voiſines fut forcée de reſpecter.

Le duc d'Orléans étoit priſonnier depuis la bataille de Saint-Aubin. C'eſt ſur lui que le roi jetta les yeux pour négocier ſon mariage avec Anne de Bretagne. Quel ordre pour un amant! Son honneur & ſa fidélité prévalurent: il ſe ſervit contre lui-même de l'aſcendant que lui donnoit l'amour; & diſpoſa le cœur de la princeſſe à renoncer aux ſentimens qu'il avoit fait naître. Les brigues contraires furent ſurmontées; Rome caſſa le mariage que la princeſſe avoit contracté par procureur avec Maximilien; & conduite par un prince qu'elle aimoit, & de qui elle étoit adorée, Anne de Bretagne vint jurer en 1491, au pied des autels, de n'aimer qu'un roi qui n'étoit pas aimable, & qu'elle n'avoit connu qu'à titre d'ennemi.

Henri VII, de la maiſon de Lencaſtre, étoit alors ſur le trône d'Angleterre. Par un mariage qui confondit les droits des deux maiſons, il avoit mis fin aux querelles qui avoient produits de ſi fréquentes révolutions. Ce prince jaloux de l'accroiſſement de puiſſance que Charles venoit d'acquérir, ſe ligua en 1492, avec Maximilien qui étoit doublement irrité, & d'avoir perdu la Bretagne, & de l'affront fait à ſa fille, dont le mariage avec le roi avoit été arrêté ſous le règne précédent. L'accommodement ſuivit de près la rupture. Le roi avoit alors d'autres vues. Meilleur prince, mais moins éclairé que ſon père, il ne comprenoit pas que la ſolide politique d'un roi de France, conſiſte à retenir ſes forces dans ſon état, & à profiter des occaſions, pour l'étendre vers les bornes que la nature ſemble lui avoir preſcrites. C'eſt ainſi que penſoit Louis XI; il ne lui manquoit que de mettre moins de caprice & de complication dans ſes manœuvres. Un royaume éloigné irritoit alors l'ambition de ſon fils. Il s'agiſſoit de la conquête de Naples. Afin de n'être pas troublé dans ſon projet, il céda à Maximilien l'Artois & la Franche-Comté; on rendit à Ferdinand la Cerdaigne & le Rouſſillon.

Le crime, la perfidie, l'inhumanité, la diſſolution régnoient alors en Italie. Roderic de Borgia, homme ſans religion & ſans mœurs, étoit aſſis ſur la chaire de S. Pierre: Ludovic Sforce avoit uſurpé la tutelle de Jean Galéas ſon neveu, qu'il tenoit dans une ſorte d'eſclavage, en attendant le moment favorable de ſe défaire par le poiſon de ce jeune prince, qu'il regardoit moins comme ſon pupile, que comme un obſtacle à ſon ambition: Ferdinand à qui on refuſoit juſqu'au titre de bâtard du dernier roi de la maiſon d'Arragon qui avoit régné à Naples, exerçoit un empire barbare dans ce royaume infortuné : il immola plus de victimes qu'il ne régna de jours : ſa cruauté étoit ſurpaſſée par celle d'Alphonſe ſon fils ; & Ferdinand fils d'Alphonſe promettoit déja d'être plus cruel que ſon père & ſon aïeul : Pierre de Médicis régnoit à Florence & ſur une partie de la Toſcane. Cette maiſon Plebeïenne approchoit alors de ce degré de conſidération & de puiſſance qui l'a fait juger digne de mêler ſon ſang avec celui des rois ; mais l'autorité de Pierre n'étoit pas bien aſſurée. Les défauts de ſon adminiſtration l'avoient ébranlée. Les villes qui n'étoient pas ſoumiſes aux principales puiſſances, étoient en proie à des tyrans bien éloignés de juſtifier leur uſurpation par des vertus.

Ludovic preſſoit le roi de paſſer en Italie : il avoit beſoin d'une alliance qui aſſurât l'impunité au crime qu'il méditoit. Alexandre VI, au contraire, travailloit à empêcher ce paſſage. Il ſavoit que tous les gens de bien, & il y en a même dans les ſiècles & dans les états les plus corrompus, demandoient la dépoſition d'un pontife dont la conduite n'étoit qu'un ſcandale perpétuel. Il employoit dans cette vue, tantôt les manéges politiques, tantôt le langage impérieux de la cour de Rome. Ferdinand, que les apprêts de la France regardoient directement, faiſoit jouer mille reſſorts afin de rompre le coup. Les Vénitiens ſe tenoient tranquilles, perſuadés que ce n'étoit qu'une fauſſe allarme, & que cet appareil ne produiroit que du bruit ; mais il ſe trompoit : la conquête du royaume de Naples étoit la paſſion du jeune roi. Ce prince étoit gouverné par deux miniſtres, de Veſc & Briçonnet, qui avoient d'abord paru être emportés par le même enthouſiaſme ; mais lorſque l'entrepriſe fut prochaine, Briçonnet, ſoit par quelqu'intérêt particulier, ou parce qu'il voyoit mieux qu'auparavant, retardoit l'exécution, en ralentiſſant la levée des deniers, ou en les détournant à d'autres uſages. Le roi impatient de tous ces délais, paſſa par-deſſus les difficultés, & l'armée partit en 1494, ſans général & ſans argent ; mais elle étoit précédée de la terreur, & accompagnée d'une artillerie nombreuſe & bien ſervie. Les premiers coups firent trembler toute l'Italie. Ils étoient pourtant peu de choſe par eux-mêmes, ou relativement aux combats des Anglois & des François. Les Italiens ne ſe battoient pas de même. Le courage & la vigueur de nos François les étourdirent : tous les chemins devinrent libres ; toutes les villes firent leur ſoumiſſion ; les unes par la crainte d'irriter un roi devant qui tout trembloit, & les autres par le deſir ou l'eſpérance de ſe ſouſtraire à leurs tyrans. Alexandre VI, lui-même fut obligé de fléchir devant ce prince qui pouvoit le perdre en lui faiſant juſtice. Charles jouit, en 1495, à Rome des mêmes droits que Pepin & Charlemagne y avoient axercés. Il eût bien fait d'en uſer dans toute leur étendue, en vengeant le ſaint-ſiége, par la dépoſition d'un pontife qui en déshonoroit la ſainteté : c'étoit le vœu de tous les Romains ; mais Charles avoit une grande ambition & de petites idées. Il aimoit la gloire ſans la connoître. Des raiſons plus timides que politiques differèrent l'accommodement. Alexandre promit tout, attendant le moment & la circonſtance pour manquer de foi.

L'armée ſe mit en marche pour le royaume de Naples : les barrières furent forcées, tout ſe ſoumit ſans être attaqué. La fortune marchoit devant, pour nous chaſſer après nous avoir conduits. Les ſuccès & les revers ne furent ſéparés que par un point. Ce fut la faute du prince, de ſon conſeil, de ſes officiers ; de ſes troupes. La témérité, lorſqu'elle eſt heureuſe, n'en devient que plus imprudente. On ne fit que des fautes ; tout prépara la révolution ; il fallut ſonger à la retraite ; mais c'étoit une autre expédition à faire, peut-être plus difficile que la première. Le roi avoit acheté d'André Paléologue, dernier rejetton des empereurs Grecs, un titre qui fit ombrage à Maximilien ; le pape n'avoit oublié ni ſes appréhenſions, ni ſes injures ; Ludovic étoit un perfide, qui n'ayant eu d'autres vues que de mettre les rois de Naples hors d'état de punir ſon uſurpation, craignoit que les François ne fiſſent ce que ces princes ne pouvoient plus faire ; les Vénitiens, plus jaloux qu'effrayés de nos avantages, à l'ombre de cette politique myſtérieuſe qui eſt l'eſprit de leur république, rapprochoient, pour ainſi dire, toutes les haines, afin de réunir toutes les forces contre nous.

Charles partit après avoir pris des meſures pour conſerverver ſon royaume de Naples, autant que la ſituation de ſes affaires le lui permettoit. Il conſerva dans ſa retraite tout l'aſcendant qu'il avoit eu lorſqu'il marchoit en conquérant. Par tout, des reſpects & des hommages. La bataille de Fornoue fut l'inſtant critique. Les confédérés occupoient tous les paſſages ; il falloit que le roi s'ouvrît une route pour retourner dans ſes états, ou qu'il demeurât à la merci de ſes ennemis. La néceſſité fit trouver des reſſources, & irrita le courage ; les Italiens furent battus. On croit qu'on eût pu profiter de leur épouvante pour avancer ſur eux, au lieu de revenir en France ; mais les deſirs du prince étoient changés ; il abandonna par inconſtance, ce qu'il avoit entrepris ſans réflexion. Son armée fut groſſie par l'arrivée de nouvelles troupes ; au lieu de profiter de ſes forces & de l'idée qu'on avoit de la valeur Françoiſe, pour donner la loi à ſes ennemis, & les punir de leurs parjures, Charles eut recours à la voie des négociations, pour délivrer le duc d'Orléans qui étoit aſſiégé dans Novarre. Cela fait, il repaſſa les monts, ſe livra aux plaiſirs, & des plaiſirs à la dévotion. Elle étoit ſincère & raiſonnable : les devoirs d'un roi en étoient l'objet ; il commençoit à les remplir, lorſqu'il fut frappé d'une appoplexie mortelle au château d'Amboiſe le 7 avril 1498.

Le peu de troupes que ce prince avoit laiſſées dans le royaume de Naples, le défendoit encore avec un courage digne de leur première fortune ; mais après tout la valeur qui agit dans des contrées lointaines, & où elle ne peut être ſoutenue, ne fait que ſemer des lauriers autour des tombeaux qu'elle ſe creuſe. Tout périt, & la conquête fut perdue. Il ne reſta que les prétentions qu'on n'eut pas la ſageſſe d'abandonner. *Voyez* ORLÉANS, VALOIS, BOURBON.

VALREAS, petite ville du comtat Venaiſſin, enclavée dans le Dauphiné, au pied des montagnes de cette province, non loin du Letz, à 5 lieues au levant d'été du Pont-Saint-Eſprit, à 2 ou 3 lieues au ſeptentrion de Vaiſon, diocèſe de cette ville. On y compte près de 3000 habitans. C'eſt le ſiége d'une judicature royale ſubalterne, qui reſſortit à la ſénéchauſſée royale de Carpentras.

**VALRICHER**, abbaye d'hommes, de l'ordre de Cîteaux, dans le Beſſin, en baſſe Normandie, proche de Cambremer, diocèſe de Bayeux. Cette abbaye eſt de la filiation de Clairvaux; elle fut fondée en 1146, par Philippe d'Harcourt, évêque de Bayeux. L'abbé jouit d'environ 5000 livres de revenu. Cette abbaye n'eſt point taxée.

**VALROI** (le Val-Roi), paroiſſe du Rhétélois, en Champagne, près des confins de la Thiérache, à 2 ou 3 lieues au couchant d'hiver de Château-Porcien, à environ la même diſtance au ſeptentrion de Neuchâtel, & à 7 lieues au même point de Rheims, diocèſe & élection de cette ville. On y compte environ 500 habitans: il y a une abbaye commendataire d'hommes, de l'ordre de Cîteaux, fondée en 1149, par Jean Hugues, comte de Roucy. Elle vaut environ 12000 liv. de rente à ſon abbé, qui paie 400 florins à la cour de Rome pour ſes bulles.

**VALROMEY**, petit pays qui fait partie de la province de Bugey, dans laquelle il eſt enclavé: l'un & l'autre dépendent du gouvernement militaire du duché de Bourgogne. Le Valromey ne comprend que 18 paroiſſes, dont *Châteauneuf* eſt la plus conſidérable.

Louis XIII, au commencement de l'autre ſiècle, l'érigea en marquiſat en faveur de la maiſon d'Urfé.

C'eſt un mandement qui députe aux aſſemblées du Bugey.

**VAL-SAINTE**, abbaye commendataire d'hommes, de l'ordre de Cîteaux, ſituée aux confins du comtat d'Avignon, entre Oppède & Apt, diocèſe de cette dernière ville, viguerie & recette de Forcalquier. Elle eſt de la filiation de Sauve-Canne, & fille de Clairvaux. Cette abbaye fut fondée vers l'an 1096, & rétablie en 1188, par Bertrand Raimbaud. Elle vaut environ 2000 livres à ſon abbé, qui paie 33 florins un tiers à la cour de Rome pour ſes bulles.

**VAL-SECRET**, abbaye de Prémontrés, dans la Brie pouilleuſe, en Champagne, à une lieue au ſeptentrion de Château-Thierry, diocèſe de Soiſſons. Elle avoit d'abord été fondée dans la ville, vers l'an 1076, par Huon ou Odon, comte de Troyes & de Château-Thierry; mais elle a été transférée depuis dans la vallée où elle eſt à préſent. Cette abbaye vaut de 4 à 5000 livres à ſon prélat. La taxe en cour de Rome eſt de 500 florins.

VALSERY, *ou* le VAL-SERY, paroiſſe du Soiſſonnois, dans la haute Picardie, ſituée ſur un ruiſſeau, au ſeptentrion de la forêt de Retz, à 3 lieues an couchant d'hiver de Soiſſons, diocèſe, intendance & élection de cette ville. On y compte environ 400 habitans. Il y a une abbaye de Prémontrés, fondée en 1122. Le titre de cette abbaye fut ſupprimé, & le roi conſentit, en avril 1697, que la menſe abbatiale fut unie à l'évêché de Soiſſons. La taxe en cour de Rome n'eſt que de 50 florins.

VALSPIR, *voyez* VALESPIR.

VANNES, ancienne ville & gouvernement de place de la baſſe Bretagne, avec un port de mer. Elle eſt fort avantageuſement ſituée pour le commerce, ſur la côte méridionale de la province, à une lieue de la mer, avec laquelle elle communique par le canal de *Morbiham*, à 7 lieues & demie au levant de Port-Louis, à 2 ou 3 au même point d'Auray, à 24 au couchant d'été de Nantes, à 22 au couchant d'hiver de Rennes, & à 102 au couchant de Paris; au quatorzième degré 35 minutes de longitude & au quarante-ſeptième degré 39 minutes de latitude. Route de Paris à cette ville: par *Verſailles*, *Neauſle*, *Houdan*, *Dreux*, *Bréſolles*, *Mortagne*, *Alençon*, *Prez-en-Pail*, *Mayenne*, *Laval*, *la Gravelle*, *Château-Bourg*, *Rennes*, *Poligné*, *Derval*, *la Châtenneraye*, *le Petit-Molac*, & de-là à Vannes. C'eſt le ſiége d'un évêché ſuffragant de Tours, d'une recette particulière, d'une amirauté, d'une maîtriſe particulière des eaux & forêts, & d'une des quatre grandes ſénéchauſſées de Bretagne, qui a dans ſon reſſort 5 juriſdictions royales ſubalternes, parlement & intendance de Rennes. C'eſt auſſi le ſiége d'une des quatre lieutenances de la maréchauſſée de la province de Bretagne, dont dépendent les réſidences, de *Vannes*, de *Hennebon*, de *Pontivy*, de *Ploermel* & de *Quimperlay*. Les 5 juriſdictions royales ſubalternes, qui reſſortiſſent au préſidial de la ſénéchauſſée de Vannes, ſont, celles de *Ploermel*, d'*Auray*, de *Hennebon*, de *Quimperlay* & de la preſqu'iſle de *Ruys*. Au gouvernement de la ville de Vannes eſt joint celui de la petite ville d'Auray. La ville de Vannes eſt aſſez peuplée & marchande. On y compte 5000 habitans ou environ. La marée y remonte par le petit bras de mer appellé *Morbihan*. Il s'y trouve un ancien château qui paroît avoir été très-fort autrefois. Cette ville eſt environnée de deux ruiſſeaux ou petites rivières qui contribuent à rendre ſon port plus praticable. Elle a 2 fauxbourgs, dont l'un, appellé le faubourg du *Marché*, eſt ſéparé de la ville par des murailles, munies de très-fortes tours, & par un foſſé. L'autre, que l'on nomme le faubourg *S. Paterne*, en eſt ſéparé par une des petites rivières dont nous avons parlé. Ce dernier renferme un beau mail.

L'égliſe cathédrale de la ville de Vannes eſt dédiée à Saint Pierre. Son chapitre eſt compoſé de 5 dignitaires & de 15 chanoines, à la nomination alternative du pape & de l'évêque. Les dignitaires ſont, un archidiacre, un tréſorier, un grand-chantre, un écolâtre & un pénitencier. On fixe l'époque de l'érection de l'évêché de Vannes au ſixième ſiècle, & S. Paterne paſſe pour avoir été ſon premier prélat. Ce diocèſe renferme environ 160 paroiſſes, & pluſieurs ſuccurſales, 4 abbayes d'hommes, une de filles, & 3 chapitres, & il vaut 30000 liv. à ſon évêque, qui eſt ſeigneur d'une partie de la ville. La taxe en cour de Rome eſt de 350 florins. Cette ville a pluſieurs paroiſſes pour elle & ſes fauxbourgs, & un aſſez grand nombre de couvens & de communautés, dont la plupart ſont dans les fauxbourgs qui ſont plus conſidérables que la ville. Le ſéminaire de Vannes eſt dirigé par les Prêtres de la Miſſion, & ſon collége eſt gouverné par des ſéculiers depuis la retraite des Jéſuites. Ce collége a une belle égliſe, nouvellement bâtie, & dédiée à S. Joſeph. Il eſt ſitué dans le faubourg du grand marché. Le grand hôpital de la ville eſt ſitué dans le faubourg Saint-Paterne. Au levant de Vannes ſe trouve une grande forêt.

Outre le port de Vannes, il y en a deux autres dans le diocèſe ; ſavoir, à Auray & à Hennebon où les petits bâtimens entrent avec facilité. Le commerce le plus conſidérable de ce pays eſt celui des bleds. La vente de cette denrée y eſt un objet d'importance, & elle eſt d'autant plus avantageuſe au pays, qu'elle eſt facile & à bon prix. Année commune on y recueille 6000 tonneaux de froment, & environ 9000 tonneaux de ſeigle. Ces bleds ſont voiturés à *Saint-Sébaſtien* en Biſcaye, & quelquefois en Portugal, ſur la côte du golfe de Gaſcogne, à *Bayonne*, à *Bordeaux* & à la *Rochelle*. Les retours des bâtimens qui ont porté en Eſpagne ou en Portugal les bleds dont il eſt queſtion, ſont fort avantageux, parce que les marchands en rapportent principalement des eſpèces. Les marchands de Vannes, d'Auray & de Hennebon, font auſſi quelque commerce de fer en verges, qu'ils tirent des forges de la province, & de miel qui ſe fait dans quelques paroiſſes du diocèſe même de Vannes. Outre cela, ils font encore commerce de ſardines & de congres, qui ſe débitent fort bien, même à *Bordeaux*, à la *Rochelle*, à *Nantes* & à *Saint-Malo*. On aſſure que la ſeule ville de Port-Louis vend tous les ans 4000 barriques de ſardines aux marchands de Saint-Malo, qui ſont en poſſeſſion d'en faire le débit dans tous les ports d'Eſpagne, & dans pluſieurs de la méditerrannée. Les habitans de Belle-Iſle font également un commerce de ſardines, qui leur eſt très-avantageux. On prétend que la pêche de ce poiſſon leur produit tous les ans 1000 ou 1200 barriques à vendre. Les bâtimens deſtinés à cette pêche, ſont de 2 ou 3 tonneaux, vont à voiles & à rames, & ſont montés de 5 hommes. Chaque bateau porte au moins 12 filets de 20 à 30 braſſes, pour en changer ſelon la quantité de poiſſon qui ſe prend. Les marchands achetent les ſardines au bord de la mer, les ſalent & les arrangent dans des barriques, où on les preſſe pour en tirer l'huile qui les feroit corrompre. Il faut ordinairement 9 à 10 milliers de ſardines pour remplir une barrique ; & de 30 ou 40 barriques de ce poiſſon, on n'èn tire qu'une barrique d'huile.

VANVEY, bourg du pays de la Montagne, en Bourgogne, ſur la rive droite de l'Ource, à 4 lieues au levant de Châtillon, baillage & recette de cette ville, diocèſe de Langres, parlement & intendance de Dijon. On y compte environ 450 habitans. Il y a un prieuré de l'ordre de S. Benoît, dédié à S. Barthelemi. C'eſt auſſi une châtellenie royale.

**VAR**, rivière qui prend ſa ſource dans le comté de Nice, au col de la Cayole, près des confins de la vallée de Bercelonette, & de la paroiſſe d'Eſtaine, une lieue au-deſſus de Saint-Martin d'Entraune; paſſe à une lieue au levant de Colmars, arroſe Guillaumes, Entrevaux près de Glandève, au-deſſous de Bouçon & Gillette; elle reçoit le Leſteron, & commence un peu au-deſſus à ſe diviſer en une infinité d'iſles, qui ſe renouvellent juſqu'à ſon embouchure dans la mer pendant l'eſpace de plus de 4 lieues. De toutes ces iſles, qu'on ne ſauroit compter, la plus conſidérable eſt l'iſle d'Armano, vis-à-vis le fort du Puget, le Louſtoulas ou Jardin de Saint-Laurent. Depuis la jonction du Leſteron avec le Vare, on compte pluſieurs forts à ſa droite, ainſi que des rédoutes, entr'autres la tour de Vence, le fort Saint-Eſtère, celui de la Baronne, celui du Puget, & le fort de la Mer, qui eſt à la droite de ſon embouchure. Cette rivière n'eſt, à proprement parler qu'un torrent, qui cauſe ſouvent des dommages par ſes débordemens. Son cours eſt de 20 à 25 lieues. Elle arroſe le comté de Nice juſqu'à ſa jonction avec le Leſteron. Depuis cette jonction juſqu'à Gatière, ville dépendante du comté de Nice; elle ſépare ce comté de la Provence. Un peu au-deſſus de Gatière, elle arroſe encore une fois le comté de Nice dans l'eſpace d'une petite demi-lieue, juſqu'au fort Saint-Eſtève, depuis lequel elle continue de ſéparer la provence du comté de Nice juſqu'à la mer. Tout le pays que cette rivière arroſe eſt toujours embelli d'une agréable verdure. Saint-Laurent, dont les vins ſont eſtimés, paſſent pour les meilleurs de la Provence, eſt ſitué ſur la rive droite de cette rivière, environ un quart de lieue au-deſſus de ſon embouchure.

**VARENNES**, abbaye commandataire d'hommes, de l'ordre de Cîteaux, fille de Vauluiſant; fondée des libéralités de Guy de Chauvigny, vers le milieu du douzième ſiècle. Ebo de Dolis en jetta les premiers fondemens.

Elle eſt ſituée dans la paroiſſe de Fougerolle en Berry, près de la Châtre. Son abbé jouit d'environ 1500 livres de revenu. La taxe en cour de Rome eſt de 60 florins.

VARTY, *ou* FITZ-JAMES, paroiſſe avec titre de duché-paire, dans le Beauvoiſis, au gouvernement général de l'Iſle de France, diocèſe de Beauvais, parlement de Paris, intendance de Soiſſons, & élection de Clermont, près de cette ville, ſur la brèche, à 15 lieues nord de Paris. Cette terre fut érigée en duché-pairie ſous le nom de Fitz-James en 1710, en faveur de Jacques de Fitz-James, duc de Berwick, fils naturel de Jacques II, roi d'Angleterre. *Voyez* FITZ-JAMES

VASSI, petite ville & gouvernement de place, du gouvernement général de la Champagne, diocèſe & intendance de Châlons, parlement de Paris, élection & bailliage de Chaumont. Elle eſt ſituée au milieu du Vallage, ſur la rive droite de la rivière de Blaize, & ſur le chemin de Valcourt, 2 lieues au-deſſus d'Eſclaron, à 2 ou 3 au couchant d'hiver de Saint-Dizier, à 14 vers le levant d'été de Troyes, à 4 au couchant d'été de Joinville, à 7 au levant d'été de Bar-ſur-Aube, & à 46 au levant de Paris. C'eſt une des plus conſidérables villes du Vallage : elle eſt renommée par le maſſacre imprévu des Calviniſtes qui ſe fit dans cette ville, en 1561, au paſſage du duc de Guiſe, & par où commencèrent en France les grandes guerres civiles pour la religion. Ses belles fontaines, entr'autres celle de Monſcevallez-Waſſy & celle de l'hôpital du Donjon, la rendent fort agréable.

Elle eſt le ſiége d'une juſtice royale, d'un grenier à ſel & d'une maîtriſe particulière. Les hameaux de Pontvarin, de la Grange-au-Rupt, & le prieuré des Hermites, ſont de la collecte de cette ville.

On compte environ 1200 habitans dans cette ville. Il y a, outre l'égliſe paroiſſiale, un couvent de Capucins Hibernois, une maiſon de dames Régentes & un hôpital.

Elle a une manufacture de droguet. Le ſavant Iſaac Jaquelot y prit naiſſance en 1647.

Vaſſy eſt environné de tous côtés de bois & forêts de haute futaie.

VATAN, petite ville du bas Berry, dans une belle plaine, appellée la Champagne du Berry, à 3 lieues au couchant d'été d'Iſſoudun, à la même diſtance au levant d'été de Leuroux, & à 8 ou 10 au couchant de Bourges, diocèſe de cette ville, intendance d'Orléans, élection de Romorantin, & le ſiége d'une châtellenie qui reſſortit au bailliage de Blois, dans le reſſort du parlement de Paris. On y compte environ 1000 habitans. Il y a une collégiale, dédiée à S. Lauriau, archevêque de Seville, dont le chapitre, fondé par Guy de Châtillon, premier du nom, comte de Blois, eſt compoſé de 20 chanoines. La terre de Vatan fut donnée en 1404 à la Sainte Chapelle de Bourges, par Jean de Berri; ſa châtellenie eſt d'une grande étendue. Cette terre appartenoit autrefois aux ſeigneurs d'Iſſoudun, d'où elle paſſa dans les maiſons de Culan, de Saint-Palais, du Puy, & enfin dans celle d'Aubry.

VAUCELLES, paroiſſe du Cambreſis, dans le gouvernement général militaire de la Flandre Françoiſe, à 2 lieues au midi de Cambrai, diocèſe & ſubdélégation de cette ville. On y compte environ 600 habitans. Il y a une abbaye célèbre de l'ordre de Cîteaux, fondée en 1132, ſous les ſoins de S. Bernard. Quoiqu'elle ſoit unie à la manſe épiſcopale de Cambrai, il y a un abbé régulier. La taxe en cour de Rome eſt de 550 florins.

VAUCLAIRE, *ou* VAUCLERS, paroiſſe du Laonnois dans la haute Picardie, à 3 lieues au levant d'hiver de Laon & près de Corbeni ou Saint-Marcou, diocèſe & élection de Laon. On y compte de 100 à 150 habitans. Il y a une abbaye commendataire, de l'ordre de Cîteaux, congrégation de Clairvaux. Elle a été fondée en 1134, par l'evêque de Laon & le comte de Roucy. Cette abbaye eſt régulière, & l'on y a conſervé l'étroite obſervance. Elle jouit d'environ 16000 liv. de revenu, dont 8000 liv. pour l'abbé. Elle n'eſt point taxée.

VAUCLUSE, diocèſe de Cavaillon, judicature de l'Iſle, ſitué auprès de la ſource de la Sorgue. On n'y

compte

compte guères que 130 habitans. Ce lieu étoit la demeure du célèbre *Pétrarque*, tant illuſtré par les beaux vers que ce poëte tendre a faits en l'honneur de ſa chère Laure. La fontaine de Vaucluſe eſt renommée à cauſe de la grande abondance de ſes eaux : elle ſort d'un antre fort vaſte, & le ruiſſeau qu'elle forme, porte des petits bateaux quelques lieues plus bas.

VAUCOULEURS, petite ville, chef-lieu d'une terre qui, quoique dépendante du gouvernement général de Champagne, eſt enclavée dans la Lorraine, au couchant du Toulois. Elle eſt ſituée à la pointe d'une iſle que la Meuſe forme au-deſſus, & ſur le penchant d'une colline, au pied de laquelle vallée eſt une prairie à perte de vue, & arroſée par la Meuze que l'on paſſe ſur un pont au levant de Vaucouleurs, ainſi nommé à cauſe de ſa charmante ſituation. Cette ville eſt à 3 ou 4 lieues au couchant d'hiver de Toul, à 5 au couchant d'été de Neufchâteau, à 8 au couchant d'hiver de Nancy, à 11 au levant d'été de Joinville, & à 60 au levant de Paris : on y compte environ 1500 habitans. C'eſt le ſiège d'une prévôté, qui a dans ſon reſſort 22 paroiſſes du diocèſe de Toul, parlement de Paris, intendance de Châlons : c'eſt auſſi un gouvernement de place dépendant du gouvernement général de Champagne.

Vaucouleurs étoit autrefois une ſouveraineté, poſſédée par les princes de Joinville. Philippe de Valois l'acquit en 1335 de Jean de Joinville, à cauſe de l'importance de ſon paſſage, & Charles V l'unit inſéparablement à la couronne en 1365, en lui conſervant tous ſes privilèges, en conſidération des ſervices que lui & ſes prédéceſſeurs en avoient reçus ; c'eſt pourquoi on n'y paie ni taille, ni droit d'aides, ni de gabelles.

On voit dans cette ville un vieux château peu conſidérable, & un reſte d'une groſſe tour bâtie par les Anglois. Hors de ſon enceinte, il y a encore de groſſes pierres qui y avoient été plantées par les ordres de l'empereur Albert & de Philippe le Bel, roi de France, pour ſervir de bornes à leurs états, lorſqu'ils s'abouchèrent à Vaucouleurs en 1299.

Vaucouleurs a une collégiale, dont le chapitre eſt compoſé d'un doyen & de dix chanoines qui ont chacun 350 livres de revenu. Il a été fondé par Geoffroi de Joinville. Le roi nomme au doyenné & à 8 canonicats. Il y a encore un prieuré, dédié à ſaint Thibaut, auſſi fondé par Geofroi de Joinville, & qui vaut 1200 livres; un couvent de religieux du tiers-ordre de S. François, & un monaſtère d'Annonciades. Cette ville a dans le diſtrict de ſa paroiſſe la baronnie & le château de Hombervaux, & les lieux de Béniqueville, Septfond & la Voivre.

C'eſt à Vaucouleurs que Jeanne d'Arc, & ſurnommée la pucelle d'Orléans, ſe vint préſenter à Robert de Baudricourt, pour s'offrir à chaſſer les Anglois de devant Orléans. Elle étoit de Dom-Remy-la-Pucelle, village des environs de cette ville.

On trouve, à une portée de fuſil de cette ville, Tuſey, maiſon de plaiſance où nos rois avoient autrefois un château, & où il s'eſt tenu un concile très-célèbre, nommé ordinairement le concile de Touzy; mais les habitans du lieu diſent *Tuzey*.

VAUDÉMONT, ville de Lorraine au comté de même nom; diocèſe de Toul, cour ſouveraine de Nancy; bailliage de Vézelize, dont elle n'eſt qu'à une lieue, à 6 de Toul & de Nancy. Vaudémont a encore le nom de ville, ſans en avoir la moindre appatence. Sa ſituation eſt du côté de Mirecourt & Châtenoy, vers la ſource du Brenon, à l'extrémité d'une montagne. Cette ville étoit une forteresſe conſidérable dès le temps des Romains, dont il reſte des ouvrages en cet endroit où on a trouvé beaucoup de leurs médailles. On voit encore aujourd'hui partie d'une tour que la reine Brunehaud y avoit fait bâtir, & qui porte ſon nom; & d'un autre ouvrage appellé *la Tour des Sarraſins*: les murs ont 15 à 16 pieds d'épaiſſeur. Son égliſe paroiſſiale eſt dédiée ſous le nom de S. Gengoult: elle eſt auſſi collégiale; & ſon chapitre, qui eſt patron de la cure, eſt compoſé de 8 chanoines & d'un prévôt, ayant double prébende: le ſouverain nomme à tous ces canonicats.

A l'autre extrémité de la montagne ſur laquelle Vaudémont eſt placé, & à une demi-lieue de diſtance, eſt un couvent de Tiercelins, appellé *Mont-de-Sion*, fondé en 1627 par le prince François, comte de Vaudémont, père du duc Charles IV. Il y avoit autrefois un village à Sion : pluſieurs ſeigneurs y avoient fondé en 1396 une confrairie, dite de *Notre-Dame*, où perſonne ne pouvoit être admis qu'il ne fût gentilhomme ou franc-bourgeois.

VAULRÉAS, *voyez* VALRÉAS.

VAULUISANT, abbaye commendataire d'hommes, ordre de Cîteaux, fille de Pruilly, ſituée dans le Sénonois en Champagne, près de Villeneuve-l'Archevêque, au diocèſe de Sens. Elle fut fondée vers le commencement du douzième ſiècle. Cette abbaye vaut environ 1200 livres à ſon abbé : la taxe en cour de Rome eſt de 200 florins.

VAUX, *voyez* SAINT-ÉTIENNE-DE-VAUX.

VAUX-DE-TERNAY, abbaye commendataire d'hommes, de l'ordre de Cîteaux, dans le Hurepoix, au gouvernement général de l'Iſle de France, diocèſe de Paris, ſur un ruiſſeau qui forme deux étangs, dont un immmédiatement au-deſſous de l'abbaye, & l'autre un quart de lieue au-deſſus, entre Chevreuſe & Rambouillet, à quelque diſtance au ſeptentrion de la forêt des Yvelines. Cette abbaye a été fondée le premier novembre 1128, par le comte de Neaufle & Eve ſa femme. Elle vaut 7 à 8000 livres de rente à ſon abbé : la taxe en cour de Rome eſt de 33 florins.

VAUX-LA-DOUCE, abbaye commendataire d'hommes, de l'ordre de Cîteaux, fille de Claire-fontaine, dans le Baſſigny en Champagne, au midi de Bourbonne-les Bains, & à 3 ou 4 lieues au levant de Langres, près des confins de la Franche-comté, non loin de la rive gauche de l'Armance. Elle fut fondée en 1168, par Manaſſès, doyen de Langres, & n'a en tout que 5 à 6000 livres de revenu ; elle n'eſt point taxée.

VAUX-EN-ORNOIS, *mais mieux* les VAUX-SUR-ORNEY, abbaye commendataire d'hommes, de l'ordre de Cîteaux, ſituée aux confins de la Champagne & du Toulois en Lorraine, ſur la rive gauche de l'Orney, 2 ou 3 lieues au-deſſus de Ligny en Barrois, 5 ou 6 lieues au levant de Joinville, & à environ la même diſtance au couchant de Toul. Cette abbaye vaut 7 à 8000 livres à ſon abbé : ſa taxe en cour de Rome eſt de 150 florins.

VAUX-LE-VILLARS, *autrefois* VAUX-LE-VICOMTE, paroiſſe avec titre de duché, dans la Brie Françoiſe, au gouvernement général de l'Iſle de France, diocèſe de Sens, parlement & intendance de Paris, élection de Melun, ſituée près de cette ville ; à 10 lieues vers le midi de Paris. Ce lieu eſt remarquable par ſon château, qui eſt une des plus belles maiſons de plaiſance des environs de Paris : elle fut conſtruite, ſous le regne de Louis XIV, par le fameux *M. Fouquet*, ſurintendant des finances, qui y donna des fêtes d'une magnificence ſi extraordinaire à toute la cour, que les poëtes de ce temps-là en ont immortaliſé la mémoire dans leurs ouvrages : elle appartient aujourd'hui à M. le duc de Villars en faveur de qui elle a été érigée en duché.

Les objets les plus remarquables de cette belle maiſon ſont, 1.° l'avant-cour bordée de deux portiques à trois arcades ; les baluſtrades des foſſés qui entourent le château, ornées de nayades ; le veſtibule & le ſallon environné de colomnes, de pilaſtres & de belles ſtatues ; les belles peintures de la ſalle à manger ; les quatre batailles du feu maréchal de Villars, dans les appartemens ; les peintures du plafond repréſentant un Hercule ſur ſon char, dans celui du roi ; ſes travaux repréſentés par celles des angles, le tout de *le Brun* ; les plafonds des cabinets, du même ; la façade du château, du côté du jardin, ornée de pilaſtres, de colomnes & de diverſes figures ; les jardins, du deſſin de *le Noſtre* : on y voit des jets d'eau, un grand canal, une grotte qui forme un amphithéâtre, décoré de termes, de niches & d'animaux qui lancent de l'eau ; ce dernier objet mérite le plus d'attention ; l'orangerie eſt un très-beau bâtiment.

VEGUER, nom qu'on donne dans le Béarn aux huiſſiers, qui ont le droit d'exploiter contre les gentilshommes ; à l'excluſion des huiſſiers ſubalternes, appellés *bailles*.

VEISSEMBOURG *ou* WEISSEMBURG, petite ville de la baſſe Alſace, aux confins de la partie la plus ſeptentrionale de cette province, & du palatinat du Rhin, ſur la rivière de Luter, à 4 ou 5 lieues au midi de Landau, & à 6 ou 7 au ſeptentrion de Straſbourg ; diocèſe de cette ville, le ſiège d'une prévôté, conſeil ſupérieur & intendance d'Alſace : on y compte 3 à 4000 habitans. C'eſt un gouvernement de place dépendant du gouvernement général militaire d'Alſace : cette ville eſt ceinte de murailles & a encore quelques fortifications. Il y avoit autrefois une abbaye fameuſe, aujourd'hui ce n'eſt plus qu'un chapitre compoſé d'un doyen, d'un cuſtode, de 10 chanoines & 2 vicaires.

VELAY (le), pays faiſant partie de la lieutenance générale des Cévennes, dans le gouvernement militaire de la province de Languedoc ; borné au nord par le Forèz, au couchant par la haute Auvergne, au midi par le Gevaudan, & au levant par le Vivarais. Ce pays porte le nom de ſes peuples, appellés *Velavi*, qui du temps des Romains dépendoient de l'Auvergne ; &, ſuivant une tradition populaire, on dit encore communément le Puy en Auvergne, pendant que cette capitale du Velay eſt du gouvernement de Languedoc & du reſſort de Toulouſe.

Le Velay paſſa des Viſigots aux François dans le ſixième ſiècle : Pepin enfin s'en empara, & ſes deſcendans en jouirent juſqu'à Louis d'Outremer, qui le donna à Guillaume *Tête d'étoupes*, comte de Poitiers & duc d'Aquitaine. Ses ſucceſſeurs ayant donné la partie du Velay d'Auvergne en fief, la partie du Velay de Languedoc fut donnée par le roi de France à l'évêque du Puy, où on avoit établi le ſiège épiſcopal, en accordant même à ces prélats les mêmes droits qu'aux grands princes, à la charge ſeulement de remettre leurs châteaux à la garde du roi, toutes les fois qu'il l'exigeroit.

Les états particuliers du Velay ſont compoſés de l'évêque du Puy qui y préſide, du commiſſaire principal, du ſénéchal, du vicomte de Polignac, qui préſide en l'abſence de l'évêque, de 8 députés du clergé, de 15 barrons du pays, & de 9 Conſuls. Il y a auſſi dans ce pays un ſyndic qui peut être continué plus d'une année par une délibération. Outre la ville du Puy qui eſt la capitale du Velay, il y a Moniſtrol, Crapone & Solignac.

Le Puy eſt la ſixième ville qui envoie pour député aux états de la province ſon *premier conſul* & un *ex-conſul*.

Le diocèſe n'envoyoit point autrefois de député; mais par arrêt du conſeil du 23 janvier 1714, ſur le conſentement des états qui autoriſe une délibération des états particuliers du pays de Velay pour y envoyer un *député*: le ſyndic du pays a toujours rempli cette place depuis l'année 1714 en qualité de *diocéſain*.

Le Velay eſt un petit pays de montagnes très-froides & couvertes de neige pendant plus de la moitié de l'année : ce qui n'empêche pas que la terre n'y produiſe plus de bled qu'il n'en faut pour les habitans. La plus grande richeſſe de ce pays conſiſte en beſtiaux qui y trouvent abondamment de quoi ſe nourrir. On fait au Puy des dentelles, qui attirent beaucoup d'argent dans le pays.

VÊLE (la), rivière de la principauté de Dombes. Elle arroſe une partie de la châtellenie de Chalamont, où elle prend ſa ſource, & traverſe la châtellenie de Lent; d'où elle ſort du pays à une demi-lieue de la ville de Lent, & ſe va rendre dans la Saône près de la ville de Mâcon, après avoir traverſé la Breſſe. Cette rivière ſervoit autrefois de bornes au pays de Dombes dans les anciennes limites.

VÈLE, petite rivière de la Champagne, qui prend ſa ſource dans un étang, près de Somme-Vêle, paroiſſe ſituée aux confins de la Champagne proprement dite, & à 2 ou 3 lieues au levant de Châlons. Cette rivière dirige ſon cours du levant d'hiver au couchant d'été, juſqu'à ſon confluent avec l'Aîne en Soiſſonnois, dans la haute Picardie, vis-à-vis de Condé; l'Aîne eſt un peu au-deſſus de Vailly. Son cours, qui eſt d'environ 15 lieues, eſt lent, & ſes eaux ſont bourbeuſes & chargées de terre blanche; on les dit pourtant ſaines & bonnes à boire. Au moins c'eſt des eaux de cette rivière que la ville de Rheims dont elle baigne les murs, tire ſa principale reſſource pour l'uſage des habitans.

VENASQUE, petite ville, dans le comtat Venaiſſin, diocèſe & judicature de Carpentras, ſituée ſur une montagne, auprès de la rivière appellée la Naſque ou Venaſque, à 2 lieues de Carpentras, au levant, ayant environ 1000 habitans. C'eſt une ville très-ancienne, puiſque l'évêché de Carpentras y fut transféré vers la fin du ſixième ſiècle. Elle a été même très-conſidérable autrefois, & la capitale du pays auquel elle a donné ſon nom. Ce n'eſt plus aujourd'hui qu'une pauvre bourgade, ou petite ville de peu de conſéquence.

VENASQUE, *ou* NASQUE (la), rivière prenant ſa ſource ſur les frontières de la provence & du Dauphiné. Après avoir traverſé le comté de Sault, elle entre dans le comtat, où entr'autres lieux, elle arroſe le territoire de la petite ville de Venaſque, & ſe jette enſuite dans la Sorgue, à une lieue au-deſſous de Pernes.

VENCE, ville épiſcopale de la baſſe Provence, parlement & intendance d'Aix, viguerie & recette de Graſſe, ſituée à 3 lieues & demie au ſeptentrion d'Antibes, à 3 au levant d'été de Graſſe, & à 173 au levant d'hiver de Paris. Longitude, 43 deg. 47 min. 28 ſec. latitude, 43 deg. 43 min. 16 ſec. On y compte environ 4600 habitans. Vence étoit du temps des Romains ville de la province des Alpes maritimes, & elle a eu des évêques dès les premiers ſiècles de l'égliſe; mais le premier, dont on ait une connoiſſance ſûre, étoit S. Euſèbe, qui vivoit en 374. Cet évêché, qui eſt ſuffragant d'Embrun, eſt de très-peu d'étendue, n'ayant que 23 paroiſſes, dont 20 ſont en Provence, & 3 dans le comté de Nice. C'eſt par cette raiſon que les évêques ont tenté pluſieurs fois, quoiqu'inutilement, d'unir leur diocèſe à celui de Graſſe; le clergé & les habitans de Vence ſe ſont fortement oppoſés à cette innovation. L'égliſe cathédrale eſt dédiée à Notre-Dame & à S. Lambert, & ſon chapitre eſt compoſé d'un prévôt, de trois autres dignités, de 5 chanoines, de 8 bénéficiers, deux deſquels font les fonctions de curés, & de ſix enfans de chœur. L'évêché rapporte 7000 livres de rente, & le chapitre jouit en tout de 35000 liv. Les canonicats ſont à la nomination du chapitre & de l'évêque conjointement; mais la ſeigneurie temporelle de la ville de Vence appartient moitié à l'évêque, & moitié à un ſeigneur laïc, de la maiſon de Villeneuve, qui porte le titre de baron; l'un & l'autre ont toujours relevé des comtes de Provence, qui ont mis cette ville ſous la viguerie de Graſſe.

VENDOME, ville capitale du Vendômois, dans la Beauſſe, avec titre de duché-pairie, & gouvernement de place; du gouvernement général militaire de l'Orléanois, diocèſe de Blois, parlement de Paris, intendance d'Orléans, chef-lieu d'une élection, ſiége d'un bailliage, d'un grenier à ſel & d'une maréchauſſée. Cette ville eſt ſituée ſur le Loir, dans deux iſles collatérales, à 12 lieues au midi de Châteaudun, du côté du couchant, à 10 au couchant d'été de Blois, à 7 au couchant d'Orléans, & à 38 au couchant d'hiver de Paris. On y compte environ 5600 habitans. Il y a une collégiale, fondée vers 1035, par les anciens comtes de Vendôme, ſous l'invocation de S. Georges. Son chapitre eſt compoſé d'un doyen, d'un chantre, d'un prévôt, d'un ſous-chantre, d'un tréſorier, d'un chancelier, de 20 chanoines & de 4 vicaires. Le ſeigneur du lieu nomme à toutes les dignités, & aux canonicats, & les vicaires ſont nommés par le chapitre. L'on voit dans cette collégiale les tombeaux des ſeigneurs de Vendôme, depuis Bouchart I, juſqu'à Bouchart IV, incluſivement, & ceux de pluſieurs princes de la maiſon de Bourbon. Cette ville a auſſi une abbaye de Bénédictins, ſous le titre de la Trinité, fondée par Geofroy Martel, comte d'Anjou, & Agnès de Bourgogne ſa femme, en 1032. Cette abbaye relève immédiatement du ſaint-ſiége, & vaut 10000 liv. de rente à ſon abbé. Vendôme a d'ailleurs pluſieurs monaſtères, un de Cordeliers, un de Capucins, un d'Urſulines, un de filles du Calvaire, un de Sœurs griſes, & un collége dirigé par les pères de l'Oratoire. Il y a auſſi un hôpital. Le bailli de Vendôme prend la qualité de lieutenant-général, & a droit de tenir ſes aſſiſes aux trois autres ſiéges du Vendômois, & l'on tient à Vendôme des aſſiſes pour tout le bailliage, qui comprend 89 paroiſſes, y compris les villes du duché.

On fait dans cette ville un grand commerce de gants qu'on envoie à Paris; il y a auſſi une fabrique d'étoffes de laine, qui fournit des ſerges à deux envers, d'une aulne de large, une fort bonne chapellerie & une tannerie, dans laquelle l'on prépare les cuirs qui viennent du Poitou & de la Saintonge.

Vendôme eſt la patrie du poëte Ronſard. Son élection eſt de la même étendue que ſon bailliage, & renferme 89 paroiſſes. Elle eſt abondante en grains & en fruits.

VENDOMOIS (le), petit pays du gouvernement général de l'Orléanois, qui fait la partie méridionale de la Beauſſe. Il eſt borné au couchant par le Maine, au ſeptentrion par le Dunois, au levant par le Bléſois, & au midi par la Tourraine. Il peut avoir 12 lieues de longueur ſur 10 de largeur. Les rivières qui l'arroſent, ſont, le Loir, la Graiſne, & quantité de ruiſſeaux. Vendôme en eſt la capitale. Les autres principales villes du pays, ſont, Mondoubleau; Saint-Calais, Querhoent ou Montoire.

On y compte autant de bourgs. Les bois ne manquent pas dans ce pays. La forêt de Vendôme eſt la principale de ſes forêts. On y recueille abondamment des grains & des fruits de toutes eſpèces. Il y a quantité de hameaux & de cenſes diſperſés, leſquels ont tous leur nom particulier.

VENDRES (port de), port de la mer méditerranée, dans le Rouſſillon, à une demi-lieue de Collioure. C'eſt une eſpèce de calangue d'environ 400 toiſes de longueur, & de 100 de largeur en certains endroits. Sous les Eſpagnols c'étoit un très-bon port, où l'on étoit comme dans une darſe; mais à préſent la vaſe l'a plus d'à moitié comblé. On voit ſur la pointe de la droite un petit fort armé de quelques canons, au milieu duquel il y a une petite tour quarrée, qu'on appelle le fanal. Ce port eſt commandé par le fort Saint-Helme, qui eſt un tétragone bâti ſur une montagne. C'eſt une place de guerre, où il y a état-major, garniſon, arſenal, magaſins & artillerie. Sa garniſon conſiſte ordinairement en une compagnie d'invalides. Autrefois il y en avoit deux; mais par ordonnance de 1764, elles ont été réduites en une.

VENDRES, bourg du bas Languedoc, ſitué à l'embouchure de la rivière d'Aude, dans la mer méditerranée; entre Narbonne & Béziers, auprès d'un étang qui, dans cette partie, porte le même nom. On y compte environ 1000 habitans. C'eſt le ſiége d'une juſtice royale, parlement de Toulouſe, diocèſe de Béziers.

VENTADOUR, château du Limouſin, ſitué à quelques lieues de la petite ville d'Uſſel, chef-lieu d'un duché-pairie de même nom, érigé par lettres-patentes de l'année 1589, & regiſtrées au parlement le 4 janvier 1594. Il y a beaucoup de ſeigneuries qui en dépendent, & cette terre vaut environ 15000 liv. de rente.

VENTES (les grands), bourg du pays de Caux, dans la haute Normandie, à une petite lieue de la rive droite de l'Arques, & à 2 au ſeptentrion de Bellencombre, diocèſe, parlement, intendance de Rouen, ſergenterie de Bellencombre. On y compte environ 1500 habitans. Il s'y tient foire & marché. Sa cure eſt à la préſentation du chapitre de Notre-Dame de Rouen.

VERBERIE, petite ville de la Picardie, dans le duché de Valois, poſſédé par la maiſon d'Orléans, diocèſe de Senlis, généralité de Paris & élection de Compiegne. Elle eſt ſituée au bas d'une côte, au bord de la rivière d'Oiſe, à 3 lieues de Crépi, à 4 de Compiegne & de Senlis. Cette ville a été plus conſidérable qu'elle n'eſt aujourd'hui, puiſqu'elle renferme à peine 1000 habitans. Sa paroiſſe eſt deſſervie par un curé, qui eſt religieux Trinitaire. Entre les différens conciles qu'on y a tenus, nous n'avons la date que de deux, le premier, en 853, & l'autre en 869. Il eſt pourtant certain qu'il s'y en eſt aſſemblé pluſieurs autres.

On voit à Verberie une fontaine d'eaux minérales, froides & inſipides, qui participent d'un ſel ſemblable au ſel commun, & qui ſont ferrugineuſes.

C'eſt la patrie du cardinal Pierre Auteol.

VERDUN, ville épiſcopale de la province, dite des Trois Evêchés, capitale du pays Verdunois, parlement & intendance de Metz; le ſiége d'un bailliage & préſidial, d'une juriſdiction des traites & fermes du roi, d'une ſubdélégation de la commiſſion de Reims, d'un corps de ville, d'une officialité, & d'une chambre eccléſiaſtique; c'eſt le chef-lieu d'une recette particulière du département de Metz, & la réſidence d'un lieutenant de police

& d'un lieutenant du prévôt de la maréchauſſée de Metz. Les ville, citadelle & pays de Verdun, forment un gouvernement particulier, dépendant du gouvernement général des villes, pays & évêchés de Metz & Verdun. Il n'y a qu'un état-major pour la ville & la citadelle. Il eſt compoſé d'un gouverneur des ville & citadelle de Verdun & pays Verdunois, d'un lieutenant de roi, commandant des ville & citadelle, d'un major, d'un aide-major, d'un aide-major & capitaine des portes. Il y a pour la citadelle en particulier un major & un adjoint. La garniſon de cette ville conſiſte ordinairement en 4 bataillons & 6 compagnies de mineurs, pour leſquels il y a une école, préſidée par un inſpecteur général du corps royal de l'artillerie, & commandant en chef le corps des mineurs, un lieutenant colonel, un chef de brigade. Outre ces officiers, il y a pour cette école un profeſſeur de mathématique, & un répétiteur & maître de deſſin. L'intendant de la province des Trois Evêchés y a un ſubdélégué. Il y a auſſi deux commiſſaires des guerres. On y compte de 7 à 8 mille habitans.

Cette ville eſt ſituée ſur la Meuze, entre deux hauteurs, au vingt-troiſième degré 2 minutes de longitude, & au quarante-neuvième degré 9 minutes de latitude, à 3 ou 4 lieues au couchant d'Etain, à 5 au levant de Clermont-en-Argonne, à 7 au ſeptentrion de Saint-Michel, à 12 au couchant de Metz, à 24 de Toul, à 17 de Luxembourg, 19 de Nancy, 22 de Reims & 56 de Paris. La Meuze coupe la ville de Verdun en cinq parties, & ſe réunit à la ſortie de cette ville. Les iſles, que ces divers bras de rivières forment dans Verdun, contribuent à rendre la ville auſſi commode qu'agréable. Elle eſt diviſée en ville haute & baſſe, & en ville neuve. Ses fortifications, un peu négligées, parce qu'elles ſont aujourd'hui peu néceſſaires, conſiſtent en une enceinte de dix grands baſtions, ſoutenus de pluſieurs tours, de trois grandes digues, & de cinq demi lunes.

On entre dans cette ville par trois portes, qui ſont celles de *France*, de la *Chauſſée* & de *Saint-Victor*. Les remparts, plantés d'une double rangée d'arbres, ſervent de promenade unique à la ville, dont les rues & les places publiques n'ont rien de fort remarquable.

Le palais épiſcopal, commencé en 1725, ſur les plans de M. Cotte, architecte du roi, eſt remarquable par l'étendue de ſes bâtimens, ſes terraſſes & ſouterreins. C'eſt M. Dromeſnil d'Hallencourt qui l'a fait réédifier avec une grande magnificence.

Il y a deux corps de caſernes pour l'infanterie & la cavalerie, conſtruits aux frais de la ville, l'un en 1728, & l'autre commencé en 1732, & finit en 1767. On travaille actuellement à faire une place d'armes ſur l'eſplanade.

La citadelle de Verdun a été commencée en 1724, ſuivant le plan arrêté ſous Henri II, elle eſt belle & ſpacieuſe. Louis XIII avoit confié la direction des travaux à M. le maréchal de Marillac, gouverneur de la ville & lieutenant général dans les Trois Evêchés; c'eſt ce qui occaſionna ſa perte. Les fortifications ſont du chevalier de Ville. M. le maréchal de Vauban y fit quelques changemens pour la rendre plus régulière.

On peut, en cas de ſiége, inonder le faubourg du Pré, & une grande partie de la ville baſſe, au moyen des écluſes.

Les hiſtoriens ne s'accordent pas ſur l'éthimologie du nom de la ville de Verdun. Les anciens auteurs Latins la nomment *Urbs Sclavorum*, capitale du pays habité par les *Sclabiens*.

Laurent de Liége, auteur d'une chronique des premiers évêques de Verdun, dit qu'elle fut ainſi nommée, parce que les Gentils, ſes premiers habitans, excelloient dans l'art & le commerce *dès clous*, dont ils hériſſoient leurs murailles, & qu'ils ſe ſervoient des flèches qui s'y fabriquoient pour repouſſer leurs ennemis dans les ſiéges qu'ils faiſoient de cette ville. Ils paſſoient pour très-belliqueux, ayant toujours les armes à la main pour réſiſter aux barbares de la Germanie.

Lorſque les Romains firent la conquête de la Gaule Belgique, Verdun étoit déja une place conſidérable. Sa ſituation engagea Jules Céſar de s'en emparer, pour y former l'entrepôt des armées qu'il avoit ſur ſes frontières. On prétend même que c'eſt de ces peuples que lui vient le nom de Verdun ; *Virodunum* ou *Verodunum*. M. de Thou explique ces mots par *Dunum virorum*, la montagne des forts ou des hommes belliqueux, & que d'autres diſent venir du mot Celtique *Dunun*, habitation, & de *ver*, gué ou paſſage, par ſa ſituation ſur les bords de la Meuze, qui la rend une des places les plus importantes.

Cette ville reſta ſous la domination des Romains juſqu'au ſixième ſiècle, qu'elle paſſa ſous celle des rois de France & d'Auſtraſie, ou de Lorraine. Les empereurs d'Allemagne y donnèrent des loix dans le ſixième ſiècle ; elle a joui des titres & prvilèges d'une ville libre & impériale juſqu'en 1552, qu'Henri II, la mit ſous ſa protection ; mais ce ne fut qu'en 1648, que par l'article 67 du traité de Munſter, cette ville & ſon comté furent entièrement réunis à la couronne de France.

L'égliſe de Verdun reconnoît S. Saintin, diſciple de ſaint Denis de Paris, pour ſon apôtre & ſon premier évêque, dont la miſſion a eu lieu au commencement du quatrième ſiècle : depuis ce temps juſqu'à préſent, elle compte 94 évêques, parmi leſquels il y en a douze honorés comme ſaints ; elle diſtingue entre les autres, & particulièrement par la vertu & par la ſcience, Jacques de Troye, cinquante-huitième évêque, qui fut élevé en 1261 à la chaire de ſaint Pierre, ſous le nom d'Urbain IV, & Nicolas Pſeaulme, quatre-vingt-quatrième évêque, qui dans le concile de Trente s'acquit une grande réputation par ſa vaſte érudition, ſa fermeté pour la réforme du clergé, & ſon zèle pour empêcher que les erreurs de Luther & de Calvin ne pénétraſſent dans la ville & le diocèſe.

Le comté de Verdun étoit un fief de l'empire : il fut donné en 997, par le comte Fréderic, à cette égliſe ; ſes évêques commencèrent alors à jouir des honneurs & prérogatives attribués aux princes de l'empire & notamment des droits régaliens. On en voit le détail dans la charte d'inveſtiture accordée en 1156, par l'empereur Fréderic I, à Albert, alors évêque de cette ville.

Le diocèſe de Verdun, quant au ſpirituel, eſt dépendant de l'archevêché de Trèves : il eſt régi par le concordat

Germanique, comme ceux de Metz & de Toul, depuis la bulle de Léon X, qui en 1518 l'étendit aux trois évêchés. Le roi y nomme en vertu d'un indult perpétuel donné par le pape Clément IX en 1669. On y avoit uni dès l'an 1572 l'abbaye de Saint-Vanne, & l'évêque jouit par ce moyen de 60000 livres de rente ſuivant l'eſtimation ordinaire; mais nul évêque n'en céderoit aujourd'hui le revenu pour 90000 livres : la taxe pour la cour de Rome eſt de 4466 pour les bulles. Le prélat qui eſt à la tête du diocèſe prend la qualité de comte de Verdun & de prince du ſaint-empire.

Ce diocèſe eſt diviſé en quatre archidiaconés, ſçavoir celui de la *Princerie*, réuni au chapitre; ceux d'*Argonne*, de la *Voivre* & de la *Rivière*; leſquels ſont ſubdiviſés en neuf doyennés.

Les doyennés d'*Urbain*, de *Chaumont* & de *Forges* dépendent de l'archidiaconé de la Princerie; ceux de *Clermont* & de *Souilly* de l'archidiaconé d'Argonne; ceux d'*Amelle* & de *Pareid* de l'archidiaconé de la Voivre; ceux enfin d'*Hatton-châtel* & de *Saint-Mihiel* de l'archidiaconé de la Rivière.

On y compte trois chapitres, non compris celui de la cathédrale, neuf abbayes d'hommes, deux de filles, neuf prieurés, ſeize communautés religieuſes, quatre commanderies de l'ordre de Malte, quatre hôpitaux ou maiſon de charité, & environ 280 paroiſſes, y compris les annexes & égliſes ſuccurſales.

L'égliſe cathédrale eſt ſous l'invocation de la Sainte Vierge. La première fut bâtie vers le quatrième ſiècle dans l'emplacement actuel de l'abbaye de Saint-Vanne; elle fut dédiée par ſaint Saintin à ſaint Pierre & ſaint Paul: elle a ſubſiſté juſqu'au milieu du cinquième ſiècle, que ſaint Pulchrone, cinquième évêque de cette ville, en fit conſtruire une nouvelle qui ſubſiſta juſqu'en 1131, qu'Adalberon de Chiny, évêque, commença les fondemens de celle que l'on voit actuellement, & qui fut conſacrée par le pape Eugene III le 11 novembre 1147: c'eſt le jour de la Nativité de la Sainte Vierge qu'on célèbre la fête de cette égliſe: elle a eſſuyé pluſieurs incendies, & notamment celui de la nuit du 2 au 3 avril de l'année

1755 ; une cloche de 28 milliers a été fondue, auſſi bien que deux autres de dix milliers. La perte cauſée par cet incendie a été évaluée à deux millions. Cet accident, occaſionné par le tonnerre, a donné lieu aux embelliſſemens dont elle eſt aujourd'hui décorée, & que l'on doit au zèle de M. de Nicolaï qui en eſt aujourd'hui évêque.

Cette égliſe eſt bâtie en forme de croix de Lorraine, elle eſt ſoutenue par quatre tours placées aux quatre coins, leſquelles étoient ci-devant ſurmontées chacune d'une fleche couverte en plomb, ainſi que tout le couvert. Le maître-autel eſt fait à la Romaine, orné d'un riche baldaquin, ſoutenu par quatre colonnes d'un très-beau marbre : les ſtalles ſont ornées d'une riche ſculpture ; le pavé du chœur & du ſanctuaire eſt auſſi de marbre, ainſi que la baluſtrade qui l'environne, le tout fait ſur le modèle du chœur de S. Pierre de Rome. Les deux chapelles collatérales ſont d'un très-bon goût : on voit dans celle à droite, deux beaux morceaux de ſculpture, une vierge de hauteur naturelle en marbre blanc, faite à Anvers, depuis l'incendie, & un Dieu de pitié d'un travail achevé, qui a été transféré des déhors de la ville, où il étoit expoſé aux injures de l'air.

Le chapitre de la cathédrale eſt compoſé de 7 dignités & de 42 canonicats.

Les dignitaires ſont le *doyen*, l'*archidiacre d'Argonne*, celui de la *Voivre* & celui de la *Riviere*, le *grand-chantre*, le *chancelier* & l'*écolâtre*.

Le prévôt de la collégiale de Sainte-Marie-Magdeleine eſt en cette qualité *archidiacre de la Voivre* ; & l'archidiacre de la Riviere eſt en cette qualité *prévôt* de la collégiale de ſaint Mihiel.

Depuis la réunion faite, en 1385, de l'archidiaconé de la *Princerie* au chapitre, il n'en reſte plus de veſtiges que ans les fonctions de préſident au chapitre & d'archidia-re, pour la premiere deſquelles on nomme chaque année la S. Jean, trois chanoines, qui conjointement avec M. doyen, tiennent le bureau au chapitre, & ont le régi-e du chœur ; enſorte qu'il y a toujours quatre préſidens chapitre, ſi l'on compte le doyen qui en eſt le *pré-dent-né*. Le premier des trois autres préſidens, qu'on nomme chaque année, a titre de *préſident du chapitre*; les deux autres, celui de *préſident ſecond* & *préſident troiſiéme*. Les fonctions d'archidiacre ſont remplies par un chanoine gradué en Théologie ou en Droit, qui eſt élu tous les trois ans.

Les trois archidiacres, ainſi que le chapitre (comme repréſentant celui de la Princerie) jouiſſent du droit du *déport*, conſiſtant en celui de faire la viſite dans les paroiſſes de leur diſtrict, & de percevoir le revenu de la première année des cures vacantes par mort, en les faiſant deſſervir:

La dignité de *grand-chantre* n'eſt point remplie depuis le 18 octobre 1758. Les revenus de ce bénéfice ſeront employés pendant 25 ans aux réparations & embelliſſemens de l'égliſe cathédrale, ainſi que ceux des deux derniers canonicats, dont l'un eſt vacant depuis 1755, & l'autre depuis 1758.

Le bas-chœur eſt compoſé de 45 chapelains, dont 10 ſont obligés à une continuelle réſidence; d'un petit tréſorier, de deux aumôniers, deux ſacriſtains, dits *coutres*, un maître marguillier, trois autres marguilliers, un maître de muſique & deux choriſtes, tous prêtres: il y a de plus huit enfans de chœur, quatorze muſiciens laïcs, quatre appariteurs ou vergers laïcs.

Pour les aſſemblées du chapitre, qui ſe tiennent les mercredis & ſamedis non empêchés, il y a un *ſecrétaire-garde-ſcel* & *tabellion général* des cinq prévôtés & ſeigneuries du chapitre.

Les autres officiers du chapitre ſont un *ſyndic*, un *fabricien* & *archiviſte*, mais les fonctions des derniers offices ſont toujours remplies par des chanoines.

Les canonicats ſont à la nomination alternative de l'évêque & du chapitre. La plupart des dignitaires peuvent être & ſont preſque toujours en même temps chanoines; tels ſont l'archidiacre d'Argonne, celui de la Rivière, le grand chantre, le chancelier & l'écolâtre.

Outre le chapitre de la cathédrale, il y a deux autres chapitres dans la ville de Verdun, celui de la collégiale de *Sainte-Marie-Magdeleine*, & celui de la collégiale de *Sainte-Croix*; neuf paroiſſes, qui ſont *Saint-Pierre-*

*l'Angelé*, *Saint-Amant*, *Saint-Médard*, *Saint-Sauveur*, *Saint-Victor*, *Saint-Pierre-le-Chairé* ou *Chéry*; *Saint-André*, *Saint-Jean-Baptiſte* & *Saint-Oulry*; neuf communautés d'hommes, ſçavoir, l'abbaye royale de *Saint-Vannes*, l'abbaye royale & régulière de *Saint-Airy*, l'abbaye royale de *Saint-Paul* & celle de *Saint-Nicolas-des-Prés*; les *Fréres-prêcheurs*, les *Auguſtins*, les *Minimes*, les *Capucins* & les *Récollets*; quatre communautés de filles, qui ſont l'abbaye de *Saint-Maur*, *Sainte-Claire*, la *congrégation* & les *Carmélites*; un ſéminaire, un collège & trois hôpitaux; ſçavoir, l'hôpital général de *Sainte-Cathérine*, l'hôpital de *Saint-Hypolite*, & la *Charité*, ſans compter l'hôpital militaire.

La collégiale de *Sainte-Marie-Magdeleine* n'étoit dans ſon origine qu'une ſimple égliſe, fondée ſur la fin du cinquième ſiécle, par ſaint Remi, évêque de Reims. Elle fut réparée vers le milieu du huitième ſiècle par ſaint Maldavé, évêque de Verdun, qui y établit une communauté de religieuſes; mais le mauvais état de l'égliſe & du monaſtère les ayant obligées de ſortir de leur cloître, Armandfroid, archidiacre de la Voivre, rétablit l'un & l'autre au commencement du onzième ſiècle, & y fonda une collégiale; l'égliſe fut conſacrée par le pape Léon IX en 1049. Son chapitre eſt compoſé d'un *prévôt* & *archi-diacre de la Voivre*, & de vingt prébendés dont un eſt *doyen* & l'autre *chantre*: il y a auſſi un bas-chœur compoſé de deux chapelains prêtres, trois chantres laïcs, quatre enfans de chœurs & un appariteur ou verger laïc. Ce chapitre eſt redevable aux libéralités de feu M. Marchal qui en étoit prévôt, de la plus grande partie des embelliſſemens qui ont été faits, il y a quelques années; dans ſon égliſe collégiale, & qui la rendent une des plus belles égliſes de la ville.

La collégiale de *Sainte-Croix* eſt aujourd'hui très-peu de choſe. On attribue la fondation de cette collégiale à Amicus, prévôt ou princier de la cathédrale de Verdun, il y établit douze chanoines, & les ſoumit à l'abbaye de S. Maur: il paroît dans un titre de 1126, que le nombre des chanoines fut réduit à ſix. Cette collégiale étoit ſit
dans la ville baſſe de Verdun, elle y laiſſe encore le

à une place, ainſi qu'à la coutume dite de *Sainte-Croix*, qui eſt particulière à cette ville ; mais, en 1552, l'armée de Charles-Quint s'étant répandue dans le pays Verdunois, on fut obligé de démolir cette égliſe qui pouvoit laiſſer approcher l'ennemis trop près de la ville. Nicolas Pſeaulme, qui en étoit évêque, permit aux chanoines de de cette collégiale de faire leur ſervice dans la chapelle de ſaint Laurent, près de la cathédrale ; ils en ont été diſpenſés depuis à cauſe du peu de décence de cette chapelle, en ſorte qu'ils ne ſont plus conſidéré aujourd'hui que comme des bénéficiers ſans réſidence dont la nomination appartient à l'abbaye de S. Maur.

*Saint-Pierre-l'Angelé* eſt la première & la plus ancienne paroiſſe du diocèſe ; les murailles de cette ville ayant été détruites par les Huns dans le cinquième ſiècle, ſon territoire s'étendoit ſeulement dans un faubourg ; mais il a beaucoup été augmenté par l'union qui a été faite en 1222 & 1552, des paroiſſes de ſaint *Jean* l'Évangéliſte & de ſaint Jacques, ſituées à la porte ſaint Paul. La fête du patron de cette égliſe ſe célèbre le premier août. La cure eſt à la nomination de l'évêque de Verdun : ſon titulaire eſt *doyen Urbain*.

L'égliſe paroiſſiale de *Saint-Amand* étoit autrefois conſtruite dans l'emplacement en avant du pont de la citadelle : elle fut enſuite transférée dans la ſalle de S. Vincent de l'hôpital militaire ; mais ayant été interdite parcequ'elle menaçoit ruine, le ſervice s'eſt fait dans la paroiſſe de S. Pierre-l'Angelé, depuis le 6 novembre 1760 juſqu'au premier novembre 1767, & depuis ce jour il ſe fait dans l'égliſe des religieux Bénédictins de S. Vannes, qui ont généreuſement prêté leur nef, en attendant que que l'égliſe paroiſſiale de S. Amand ſoit rétablie. La cure eſt auſſi à la collation de l'évêque de Verdun.

La paroiſſe de *Saint-Médard* fut érigée vers l'an 560 par ſaint Airy, dixiéme évêque de Verdun, dans l'emplacement de l'abbaye de S. Maur : elle fut transférée au commencement du onzième ſiècle dans l'endroit où elle eſt à préſent, & fut rebâtie en 1721 : l'abbaye de Saint-Maur nomme à cette cure.

On attribue à Thierry, quarante-unième évêque : l'érection de la paroiſſe de *Saint-Sauveur*, & on en fixe l'époque en l'année 1089 : ſon ſucceſſeur fit tranſporter les fonds baptiſmaux des égliſes S. André & de S. Martin, aujourd'hui *S. Airy*. Le village de Bellerey & le fauxbourg du Pavé dépendent de cette paroiſſe, ce qui la rend la plus conſidérable de la ville. La cure eſt à la nomination de l'abbé de S. Airy : on célèbre la fête de ſaint Sauveur le Dimanche de la Sainte Trinité.

L'égliſe paroiſſiale de *Saint-Victor* renferme une chapelle érigée en l'honneur de la Sainte Vierge, en mémoire de la délivrance de la ville de Verdun, lorſque les Novateurs tentèrent, la nuit du 2 au 3 ſeptembre 1562, de la ſurprendre par eſcalade. Il ſe fait chaque année à pareil jour une proceſſion générale du clergé à laquelle les magiſtrats aſſiſtent. C'eſt l'abbé de S. Paul qui nomme à la cure.

La fête de *Saint-Pierre-le-Chairé* ſe célèbre le 29 juin. Cette cure eſt à la nomination du chapitre de la cathédrale de Verdun. L'abbaye de Saint-Mihiel la donna à ce chapitre en 1185, à la charge que l'abbé & ſon aumônier, lorſqu'ils viendroient à Verdun, ſeroient reçus dans le réfectoire & admis à la table des chanoines.

Le ſervice de la paroiſſe de *Saint-André* ſe fait dans une chapelle de l'abbaye de Saint-Nicolas, par un religieux qui a le titre de curé. La ville-neuve & le faubourg des Prés forment le territoire de cette paroiſſe.

La paroiſſe de *Saint-Jean-Baptiſte* eſt une chapelle extérieure de la cathédrale : ſon titulaire, à la nomination du chapitre, eſt chargé de dire la meſſe les Dimanches & fêtes, & d'adminiſtrer les ſacremens aux laïcs qui habitent dans le cloître de la cathédrale.

Il en eſt de même de la paroiſſe de *Saint-Oulry* ; c'eſt auſſi une chapelle ſituée dans les cryptes de la collégiale de Sainte-Marie-Magdeleine : ſon titulaire, à la nomination de ce chapitre, eſt également chargé de dire la meſſe les Dimanches & fêtes, & d'adminiſtrer les ſacremens aux laïcs qui habitent dans le cloître de cette collégiale.

Saint Sauveur, Saint-Pierre-le-Chairé, Saint-Victor & Saint-André ſont dans la ville baſſe ; les cinq autres paroiſſes ſont dans la ville haute.

Pour ce qui eſt des communautés d'hommes de la ville de Verdun, l'abbaye royale de *Saint-Vannes* doit ſon origine à ſaint Vannes, huitième évêque de Verdun : ce prélat avoit d'abord établi une communauté de clercs dans l'égliſe dédiée à ſaint Pierre & ſaint Paul. Béranger, l'un de ſes ſucceſſeurs, leur ſubſtitua, en 952, des religieux de l'ordre de S. Benoît. La voix publique donna dans la ſuite à cette égliſe le nom de S. Vannes, par les fréquens miracles qui s'opéroient ſur le tombeau de ce ſaint évêque. Cette abbaye s'eſt rendue célèbre par les religieux diſtingués qui en ſont ſortis.

Dom Didier de la Cour, un de ſes prieurs, y introduiſit en 1600 la réforme, qui, ayant enſuite paſſée dans les monaſtères de S. Benoît de la Lorraine, de la Franche-comté & dans quelques-uns de la Champagne, en a formé la congrégation connue ſous le nom de Saint-Vannes & S. Hydulphe ; cette abbaye en fut établie & reconnue le chef-lieu par un bref de Clément VIII en 1604, & le préſident de cette congrégation y fait ſa demeure ordinaire. C'eſt de cette réforme qu'eſt ſortie celle des autres monaſtères de la France, que Louis XIII réunit auſſi en une congrégation particulière ſous le nom de *Saint-Maur*, afin (eſt-il dit dans ſes lettres-patentes de 1618) que ci-après elle ſoit cenſée pour être de France & non étrangère, ne voulant pas qu'elle dépendit davantage d'une congrégation dont le chef-lieu, Saint-Vannes, étoit dans une province alors réputée étrangère au royaume.

Cette abbaye, dont la menſe abbatiale eſt unie à celle de l'évêché de Verdun depuis 1572, eſt ſituée dans le milieu de la citadelle. Louis XIV ne voulut pas qu'elle fut détruite lors de la conſtruction des pièces de fortification par M. de Vauban. L'égliſe eſt remarquable par ſon architecture qui paſſe pour un chef-d'œuvre de l'onzième ſiècle : on conſerve dans le tréſor les corps des premiers évêques de Verdun, enfermés dans des riches châſſes. La taxe de l'abbaye de Saint-Vannes n'eſt que de 66 florins deux tiers, quoique la menſe abbatiale vaille plus de 10000 livres.

On attribue à ſaint Airy, dixième évêque de Verdun, l'origine de l'*abbaye royale & régulière* de même nom, que quelques-uns appellent auſſi *Saint-Airic* ou *Agri* : ce prélat fonda une égliſe dans le ſixième ſiècle, & y établit des clercs qui reſtèrent juſqu'en 971, que Vicfrid, trente-quatrième évêque de cette ville, les retira dans l'égliſe cathédrale. L'évêque Raimbert, ayant fait bâtir une nouvelle égliſe en 1037, la dédia à S. Airy, & engagea l'abbé de Saint-Maximin de Trèves de lui envoyer quelques-uns de ſes religieux. Cette abbaye eſt de la congrégation de Saint-Vannes depuis 1611 qu'elle a embraſſé la réforme. Elle eſt taxée à 33 florins un tiers pour la cour de Rome, & jouit d'environ 6000 livres de rentes.

L'abbaye royale de *Saint-Paul* doit ſon origine à S. Paul, treizième évêque de Verdun, qui fit conſtruire l'égliſe de S. Saturnin ſur la gauche de la Meuſe, au ſeptentrion de la ville & hors de ſes murs. Elle fut d'abord deſſervie par des clercs réguliers que Giſloard, ſon ſucceſſeur y établit en 659. Cette égliſe fut rebâtie, en 953 par Vicfrid, évêque de Verdun, qui la dédia ſous l'invocation de la Sainte Vierge, de ſaint Paul, apôtre & de ſaint Paul, ſon premier fondateur, & y introduiſit des religieux de Saint Benoît, en la place des clercs réguliers qu'il retira dans ſon égliſe cathédrale. Le déréglement s'étant gliſſé dans cette abbaye, Adalberon de Chiny, évêque de Verdun, ſubſtitua en 1136 aux religieux Bénédictins, des chanoines réguliers de l'ordre de Prémontrés, qui dans le dernier ſiècle embraſſèrent la réforme. L'empereur Charles-Quint ayant mis le ſiège devant Metz en 1552, la réſolution fut priſe de fortifier Verdun. Les ingénieurs, dans le projet qu'ils préſentèrent à la cour, inſiſtèrent à faire démolir l'égliſe & tous les édifices de l'abbaye de Saint-Paul ; quoique M. Pſeaulme, alors abbé régulier de cette maiſon, offrit de l'enfermer à ſes dépens dans l'enceinte de la ville : l'avis des ingénieurs prévalut, & cette égliſe magnifique fut démolie & entièrement renverſée avec toute la maiſon en ſix jours de temps. M. Pſeaulme fit tranſporter les matériaux, & les employa à faire bâtir l'égliſe de S. Paul, qu'on voit aujourd'hui dans la ville. Cette abbaye vaut 19 à 20000 livres de rentes à ſon abbé, qui paie 200 florins à la cour de Rome pour ſes bulles. Il y a un noviciat dans cette maiſon ; c'eſt le ſeul pour les Prémontrés réformés de la province de Champagne ; le terme eſt de deux ans.

Le monaſtère de l'abbaye royale de *Saint-Nicolas-des-Prés* fut fondé comme ſimple prieuré, en 1212, par Jean d'Apremont, cinquante-troiſième évêque de Verdun, dans un endroit appellé le *Pré-l'évêque* : ce prélat y fit venir des religieux de l'abbaye de S. Victor de Paris, & dédia l'égliſe ſous le titre de S. Nicolas de Myrrhe. Ils obtinrent en 1252 l'érection de ce prieuré en abbaye ; elle fut gouvernée juſqu'en 1507 par des abbés réguliers. Le bienheureux père Fourier de Mattincourt y fit recevoir ſa réforme en 1625. L'égliſe actuelle de cette abbaye a été rebâtie en 1700. Son abbé jouit de 3 à 4000 livres de rentes : elle n'eſt point taxée.

Les *Frères prêcheurs* furent établis à Verdun en 1222, par Jean d'Apremont, évêque cité plus haut, dans l'égliſe paroiſſiale de S Jean l'Évangéliſte, qui depuis fut rétablie par M. Pſeaulme, évêque de la même ville.

L'égliſe & la maiſon que les *Auguſtins* occupent actuellement dans cette ville, appartenoient autrefois aux Templiers : elles furent données par Jean de Richécourt, évêque de Verdun, aux religieux de l'abbaye de Châtillon, qui s'y retirèrent dans le treiſième ſiècle, à cauſe des guerres qui ravageoient le pays. Nicolas de Neuville ſon ſucceſſeur, y établit en 1310 les religieux hermites de ſaint Auguſtin.

Les *Minimes* furent appellés à Verdun en 1575 par M. Pſeaulme, évêque de cette ville : M. de Bouſmard, ſon ſucceſſeur, poſa la première pierre de leur couvent le 4 octobre 1576, fit bâtir leur égliſe & la conſacra le 13 mars 1580. Il employa à les fonder tout ce qu'il put recueillir de la ſucceſſion de ſon prédéceſſeur. Il choiſit chez eux ſa ſépulture, & leur légua, par ſon teſtament du 6 avril 1584, la troiſième partie de tout ſon bien. Le père Zacharie, général de l'orde, a fait conſtruire au commencement de ce ſiècle, la nouvelle égliſe, dans laquelle on a tranſporté les oſſemens, le mauſolée & l'épitaphe de l'évêque Bouſmard, avec les monumens de l'ancienne égliſe qui ſubſiſtent encore en partie : ces religieux ſuivent la règle.

On fixe en 1585, l'établiſſement des *Capucins* à Verdun, & on en attribue la fondation au cardinal de Vaudémont, évêque de cette ville. Leur couvent & leur égliſe furent bâtis proche la paroiſſe S. Remy, ſituée alors dans le faubourg de la porte de France, mais l'un & l'autre furent détruits en 1626, lors de la conſtruction de la citadelle. Louis XIII leur fit bâtir le monaſtère & l'égliſe qui ſubſiſtent aujourd'hui près des remparts : ces bâtimens furent achevés en 1630.

Le monaſtère des *Récollets* de cette ville étoit occupé dans l'origine par des Cordeliers, établis dans cette ville en 1222, par Jean d'Apremont, évêque de Verdun. Leur égliſe fut dédiée ſous l'invocation de ſaint Lambert, évêque de Liège. Simon de la Porte, échevin de l'hôtel-de-ville, contribua dans la ſuite à la dépenſe des bâtimens ; c'eſt lui qui fit voûter le cloître que l'on voit encore actuellement. Ces religieux y reſtèrent juſqu'en 1602, qu'ils furent remplacés par des Récollets qui ont embelli l'égliſe & orné leur maiſon qui eſt très-belle.

On ne compte qu'une abbaye au nombre des communautés de religieuſes, c'eſt l'abbaye de *Saint-Maur*. Ce monaſtère doit ſon origine à Heimon, trente-quatrième évêque de Verdun : ce prélat fit conſtruire au commencement du onzième ſiècle, une égliſe & des bâtimens néceſſaires pour l'établiſſement des religieuſes de ſaint Benoît, dont il confia la direction à l'abbé de Saint-Vannes. Cette fondation fut confirmée en 1049, par le pape Léon IX. Catherine de Choiſeul, qui en étoit abbeſſe, y introduiſit en 1608 la même réforme que D. Didier de la Cour avoit fait recevoir dans l'abbaye de Saint-Vannes, dont la congrégation accorda à cette maiſon la faculté d'être dirigée & deſſervie tant au ſpirituel qu'au temporel, par des religieux de S. Vannes, ſous l'inſpection & la juriſdiction de l'ordinaire. L'abbeſſe eſt élue tous les trois ans dans un chapitre, auquel préſide l'évêque de Verdun. Le déſintéreſſement extraordinaire de ces religieuſes mérite bien que l'on remarque ici qu'elles n'exigent aucune dot des filles qu'elles reçoivent parmi elles.

La maiſon de *Sainte-Claire* fut fondée en 1292, par une veuve de cette ville, qui obtint de l'évêque Jacques de Revigny, la permiſſion d'y bâtir un oratoire & quelques célules, où elles ſe renferma avec ſa fille & deux autres compagnes. On leur envoya l'année ſuivante trois religieuſes du couvent de Sainte-Claire de Metz, qui les aggrégèrent à l'ordre des Frères mineurs, & reçurent leur profeſſion. Elles reſtèrent ſous la direction des Cordeliers de cette ville juſqu'en 1602, que les Récollets de la province de France, leur ayant ſuccédé, introduirent leur réforme dans cette maiſon; ce qui leur a fait donner le nom de Récollettes au lieu de ſœurs Collettes, qu'elles avoient retenu du nom de leur fondatrice. Les ſupérieures, qui ſont élues tous les trois ans, prennent le nom & le titre d'abbeſſe.

Les *religieuſes de la Congrégation* furent inſtituées par le bienheureux père Bourier de Mattincourt, en l'année 1598. Ce fondateur envoya en 1608 trois religieuſes à Verdun pour ſe procurer l'établiſſement d'une maiſon; ce qui engagea, en 1620, pluſieurs perſonnes de cette ville à prendre l'habit dans l'égliſe de S. Pierre-l'Angelé. Elles ſuivent la règle de ſaint Auguſtin, ſous les conſtitutions particulières de leur fondateur: elles enſeignent gratuitement des jeunes perſonnes du ſexe, & prennent des penſionnaires. L'égliſe eſt bâtie ſur le modèle de celle du Val-de-grace de Paris.

Les *Carmélites* de Verdun doivent leur établiſſement à l'affection particulière de la reine Anne d'Autriche, pour les religieuſes de cet ordre de la réforme de ſainte Thérèſe. C'eſt elle qui procura les lettres-patentes de Louis XIII, qui furent enrégiſtrées au parlement de Metz en 1633. Malgré leur extrême pauvreté, leur égliſe eſt une des plus richement ornée de cette ville; elle eſt deſſervie par un des chanoines réguliers de l'abbaye de S. Paul.

Le *Séminaire* de Verdun fut érigé par des lettres-patentes obtenues en novembre de l'année 1678, par Harmand de Mouchy d'Hocquincourt, évêque de Verdun.

En vertu de ces lettres M. de Mouchy avoit le pouvoir d'impoſer annuellement une ſomme de 1500 livres ſur les bénéfices de ſon diocèſe, pour l'entretien de cette maiſon; il ſe cottiſa lui-même à une ſomme de mille livres, qu'il affecta ſpécialement ſur ſon évêché. Ce prélat confia la direction de ſon nouveau ſéminaire à des docteurs de Sorbonne qu'il logea dans ſon palais, où ils donnèrent d'abord leurs leçons. Ils s'établirent en 1682 dans la maiſon de l'hôpital Saint-Jacques; & M. Habert, chanoine, théologal, archidiacre & alors ſeul grand-vicaire du diocèſe, en fut le directeur pendant 15 ans; M. de Béthune la donna enſuite aux chanoines réguliers de la congrégation de Notre Sauveur, à qui ſuccédèrent vers 1736 des prêtres que M. d'Hallencourt fit venir de la communauté du Saint-Eſprit de Paris. Ils en ſortirent peu d'années après, & les ſéminariſtes furent diſperſés à cauſe de la reconſtruction qui étoit à faire de la maiſon, laquelle fut magnifiquement rebâtie par les ſoins de M. d'Hallencourt, qui en a auſſi augmenté le nombre des bourſes. La direction du ſéminaire a été confiée depuis à des prêtres ſéculiers, qui ſont un ſupérieur, deux directeurs & profeſſeurs.

Le *collège* de la ville de Verdun eſt dirigé ſuivant la diſcipline de ceux établis dans l'univerſité de Paris, ſous l'inſpection d'un bureau, formé en conſéquence de l'édit du roi du mois de février 1763. Outre les leçons ordinaires des collèges on a établi dans celui de Verdun, en faveur du public, un cours de phyſique expérimentale & de mathématiques.

L'hôpital général de *Sainte-Cathérine* étoit autrefois connu ſous le nom de Saint-Sauveur: on en attribue la fondation à ſaint Airy, huitième évêque de Verdun. Cet hôpital renferme juſqu'à 300 pauvres de tout âge, de l'un & l'autre ſexe, même les enfans à la mamelle, tant de la ville & des fauxbourgs de Verdun, que des terres du domaine de l'évêché, qui y ſont reçus gratuitement. Il eſt deſſervi par huit ſœurs de S. Charles de Nancy, à qui M. de Béthune en a confié le ſoin, ſous la direction & l'adminiſtration de M. le lieutenant général du bailliage, & autres perſonnes tant eccléſiaſtiques que ſéculières.

L'hôpital de *Saint-Hypolite* fut fondé en 1717, par M. de Béthune, évêque de cette ville, pour huit lits : pluſieurs particuliers aiſés, & imitateurs de la charité de ce zélé paſteur, en ont accru le nombre juſqu'à 22. La deſtination de ces lits eſt particulièrement pour les pauvres habitans de Verdun, & des terres qui dépendent du domaine de l'évêché & de la cathédrale ; il eſt deſſervi par cinq ſœurs de Saint-Charles de Nancy. Cet hôpital n'eſt que pour les hommes.

La *charité* eſt un établiſſement deſtiné à ſecourir les pauvres familles de Verdun : il a commencé en 1693. On a confié d'abord la direction à deux filles de la charité de l'inſtitut de S. Vincent-de-Paul. Elles ſont actuellement au nombre de ſix, qui s'emploient à diſtribuer les alimens & médicamens néceſſaires aux pauvres femmes & filles malades de la ville & des fauxbourgs.

Outre ces maiſons de ſecours, il y a dans cette ville un hôpital militaire, dont la direction ſpirituelle eſt confiée aux Récollets.

Le bailliage de Verdun a été créé par édit du mois d'août 1634, & le préſidial par édit du mois de février 1685. Il eſt régi par la coutume de Verdun, vulgairement dite de *Sainte-Croix*, réformée en exécution de la déclaration du roi du 24 février 1741, & autoriſée par lettres-patentes du 30 ſeptembre 1747. Six villages ſeulement cédés à la France par l'article X du traité de 1661, ſuivent la coutume de Saint-Mihiel.

Pour le préſidial il y a deux préſidens, dont un honoraire, & pour le bailliage deux lieutenans généraux, dont un eſt auſſi honoraire. Les autres juges des deux tribunaux ſont lieutenant général d'épée, un lieutenant général de police, un lieutenant criminel, un lieutenant particulier, un aſſeſſeur civil & criminel, huit conſeillers, deux avocats du roi, un procureur du roi au bailliage, ſiège préſidial & police, & deux ſubſtituts du procureur du roi. Outre ces juges, il y a quatre greffiers, un pour le préſidial, un pour le bailliage, un pour le criminel

& un pour la police ; un commiſſaire aux ſaiſies réelles, un receveur des conſignations, un payeur des gages, un garde-ſcel, un ſcelleur & chauffe-cire. On compte ordinairement 20 à 25 avocats, 7 ou 8 notaires, environ 16 procureurs : 11 à 12 huiſſiers au bailliage & ſiège préſidial ; quatre commiſſaires de police & deux huiſſiers de police.

Pour la juſtice des *traites & fermes du roi* il y a un préſident-juge, un procureur du roi & un greffier-commis.

La *ſubdélégation de la commiſſion de Reims* y a un commiſſaire ſubdélégué, un procureur du roi & un greffier.

Le *corps municipal* de cette ville eſt aujourd'hui compoſé, conformément aux édit & déclaration du roi, du mois de juin 1765, d'un maire, de quatre échevins, de ſix conſeillers de ville, de quatorze notables, d'un ſyndic, d'un receveur & d'un ſécrétaire-greffier, & maréchal des logis. Pour le choix de ces officiers & la durée de leur exercice voyez *Hôtel-de-ville*.

La ville de Verdun a une milice bourgeoiſe compoſée de deux bataillons, commandés par le maire, un lieutenant colonel & un major.

Le principal commerce de la ville de Verdun conſiſte en dragées, confitures & anis, qui ſont en réputation, & dont il ſe fait des envois conſidérables tant à Paris que dans les autres parties de l'Europe, ainſi que des liqueurs & huiles qui s'y fabriquent depuis pluſieurs années. Cette ville a eu des fabriques de draps & quantité de tanneries, dont le nombre a toujours diminué depuis une quarantaine d'années. On y fabrique encore quelques étoffes croiſées, appellées *ſerges de Verdun*, qui ſont fines, belles & d'un excellent uſage.

Le vignoble de Verdun eſt ſi conſidérable qu'il produit, année commune, environ 25000 muids de vin, dont la conſommation ſe fait dans le pays.

Cette ville eſt la patrie de Jean Richard, qui, quoiqu'avocat, s'occupa toute ſa vie de la théologie & compoſa des ſermons & d'autres ouvrages de morale. Il mourut en 1719 dans la quatre-vingt-unième année de ſon âge.

VERDUN, petite ville du duché de Bourgogne, dioceſe de Châlons, parlement & intendance de Dijon, recette d'Auxonne ; elle a titre de comté, & députe aux états de la province alternativement avec les villes de la Breſſe Châlonnoiſe, qui font enſemble une des treize qui nomment à tour de roue le ſecond alcade du tiers-état. Les officiers de juſtice ſont à la nomination & inſtitution du ſeigneur-comte, & les appels de leurs jugemens ſe relèvent au bailliage & ſiège préſidial de Châlons : il y a mairie. Cette ville eſt ſituée au confluent de la Saône & du Doux à 3 lieues de Beaune, à 4 de chacune des villes de Seurre & de Châlons, & à plus de 10 de Dijon : on y voit deux ponts, l'un ſur le doux & l'autre ſur la Saône. Tous ſes environs ſont fort bas ; raiſon pour laquelle on a conſtruit des digues pour prévenir les innondations. A la tête du canal ſervant à la même fin, eſt le grand faubourg de Verdun que l'on nomme le faubourg de S. Jean, qui eſt plus fréquenté que la ville, à cauſe de l'abord.

Il n'y a qu'une paroiſſe à Verdun pour les ville & faubourg, & pluſieurs fiefs des environs en dépendent.

Sa ſituation rend ſon commerce floriſſant en foins, grains, vins & fruits ; le 29 octobre de chaque année on y tient une foire qui dure 15 jours, & où il y a le plus grand concours de marchands qui s'y rendent de tous les côtés. C'eſt un pays de plaine.

VERDUN, petite ville du Bas-Armagnac, ſituée ſur la rive gauche de la Garonne, à cinq lieues au-deſſous de Toulouſe ; parlement de cette ville, intendance d'Auſch, élection de Rivière-Verdun : elle eſt capitale d'une ſeigneurie & d'un diſtrict, auquel elle donne le nom. On y compte environ 2000 habitans. Cette ville étoit conſidérable du temps des Albigeois : elle eſt le ſiège d'une juſtice royale.

VERDUN (pays de), canton ou diſtrict du Bas-Armagnac, ſitué ſur la rive gauche de la Garonne, entre la Lomagne & le pays de Rivière ; on l'appelle auſſi pays de Rivière-Verdun, parcequ'il eſt ſitué & enclavé entre trois rivières, la Garonne, la Save & la Gimone ou le Gimont. Il prend ſon nom de la ville de Verdun qui eſt le ſiège de ſa juſtice. Il y a encore celle de Grenade, où eſt le ſiège de ſon élection ou recette particulière.

VERFEUIL, petite ville du haut Languedoc, ſituée près de la droite d'une rivière, à 2 ou 3 lieues au levant de Toulouſe, diocèſe, parlement & recette de cette ville : on y compte environ 2500 habitans. C'eſt le neuvième des onze lieux du diocèſe qui députe tour à tour une fois en onze années aux états de la province. Verfeuil ſera de tour 1774. Ses armes ſont d'argent, au figuier de ſinople poſé ſur une terraſſe de même.

VERGI, bourg avec une châtellenie, dans le Dijonnois en Bourgogne, à environ 2 lieues au couchant d'été de Nuys, bailliage & recette de cette ville, diocèſe d'Autun, parlement & intendance de Dijon : on y compte environ 300 habitans. Il y avoit autrefois un château fort à Vergi, dans lequel Hubert Eſſelin, ſeigneur de ce bourg, fonda une collégiale en 1023 ſous l'invocation de S. Denis. Mais Henri IV ayant ordonné, en 1609, la démolition de tous les châteaux forts de la Bourgogne, celui du Vergi ne fut pas épargné, & les chanoines qui y étoient fondés, furent obligés d'en ſortir pour ſe retirer à Nuys. *Voyez* NUYS.

Sous les murs du château de Vergi, du côté de Nuys & à une lieue & demie de cette ville, on voit un monaſtère fort mal bâti, occupé par des Bénédictins de S. Virand, ordre de Clugni de l'ancienne obſervance. Manaſſès, ſeigneur de Vergi, de Beaune, Montbard, Châlon-ſur-Saône & comte d'Auxois, y fonda en 912 un grand doyenné ; c'eſt un bénéfice fort riche. La communauté eſt compoſée d'un prieur & de huit religieux.

C'eſt au pied de la montagne de Vergi, dans le village de l'Etang que le Muſain prend ſa ſource.

VERMAND, bourg de la haute Picardie, qui a donné le nom au pays où il eſt ſitué ſur l'Oumignon, à 3 lieues au couchant de S. Quentin & à 4 de Péronne. Ce lieu eſt de la généralité d'Amiens, de l'élection de Saint-Quentin & du diocèſe de Noyon. Une aſſez belle abbaye de Prémontrés en fait tout l'ornement. On y compte environ 700 habitans. Son abbaye de Prémontrés vaut environ 4000 livres à ſon titulaire, qui paie 33 florins un tiers à la cour de Rome pour ſes bulles.

VERMANDOIS, petit pays de la haute Picardie, ſitué entre le Santerre & la Thiérache, le Cambréſis & le Noyonnois, & partie du Laonnois. *Saint-Quentin* en eſt la capitale. On lui donne 8 à 10 lieues dans ſa plus grande longueur du ſeptentrion au midi, & 5 à 6 dans ſa plus grande largeur du levant au couchant. Ce pays eſt arroſé par la rivière de Somme qui y prend ſa ſource. Il eſt très-abondant en grains & en lin excellent. C'eſt un des premiers bailliages du royaume : il étoit autrefois le plus étendu. Son ſiège eſt à Laon. Sa coutume eſt encore ſuivi dans beaucoup d'autres bailliages.

Les comtes de la première & de la ſeconde branche de Vermandois étoient célèbres, & jouiſſoient de tous les droits régaliens.

Le premier comte héréditaire de Vermandois fut Pepin, fils de Bernard, roi d'Italie. Ce dernier étoit petit-fils de Charlemagne. Louis le Debonnaire, empereur & roi de France, donna le comté de Vermandois à Pepin, pour l'indemniſer en partie du royaume d'Italie qui lui appartenoit, comme héritier de Bernard, & dont il s'étoit emparé.

Héribert I ſuccéda à Pepin ſon père : il fut tué l'an 902 par les gens de Baudouin II, dit le Chauve, comte de Flandre, en haine de ce qu'il avoit tué ſon frère Raoul, comte de Cambrai. Héribert II, ſon fils & ſon ſucceſſeur dans ce comté, mourut en 943, & il fut enterré à Saint-Quentin.

Albert, fils aîné d'Héribert II, poſſéda après lui ce comté, & vécut juſqu'en 988. Une charte de ce comte de l'an 986, ſouſcrite de *Theudo*, qualifié maïeur de S. Quentin, prouve que la commune de cette ville étoit déja établie : cette charte eſt rapporté par Hemeré, aux preuves de ſon *Auguſta Viromanduorum*, page 33.

Héribert III, fils aîné d'Albert, eut ce comté. Il mourut l'an 1015.

Albert II, fils aîné d'Héribert III, le poſſéda après ſon père : il vécut peu.

Othon, frère d'Albert, lui ſuccéda : il vivoit encore l'an 1043,

Héribert IV, fils aîné d'Othon, comte de Vermandois, mourut en 1076.

Il eut de ſa ſeconde femme *Alix*, comteſſe de Crépi & de Valois, un fils nommé *Eude* ou *Odon*, & une fille nommée *Alix* ou *Adele*.

Adèle eut le comté de Vermandois au préjudice de ſon frère Eude, qui en fut exclut par le jugement des barons, à cauſe de l'imbécilité de ſon eſprit, *tanquam fatuus*.

Adèle épouſa Hugues le grand, troiſième fils de Henri I, roi de France : elle lui apporta les comtés de Vermandois & de Valois, qui lui appartenoient : en qualité d'héritière de Héribert IV ſon pére & d'Alix, comteſſe de Crépi & de Valois ſa mère. Par ce mariage, Hugues devint le premier de la ſeconde tige des comtes de Vermandois.

Il nacquit pluſieurs enfans de ce mariage : Raoul I leur fils aîné ſuccéda à ces comtes après la mort d'Adèle ſa mère, décédée en 1118 ; il mourut en 1152, & laiſſa trois enfans qui les poſſédèrent ſucceſſivement ; ſçavoir, Raoul, Elizabeth & Eléonor.

Raoul II mourut ſans poſtérité vers l'an 1163.

Elizabeth, qui avoit épouſé en 1156 Philippe d'Alſace, comte de Flandre, hérita des comtés de Vermandois & de Valois à la mort de Raoul II. Elle décéda ſans poſtérité le vendredi-ſaint, 26 mars 1182. Philippe d'Alſace voulut ſe conſerver dans la poſſeſſion de ces comtés ; mais le roi Philippe Auguſte, protecteur des droits légitimes qu'Eleonore y avoit, comme héritière d'Elizabeth ſa ſœur, obligea le comte de Flandre de les relâcher, à l'exception des villes de Péronne & de Saint-Quentin, dont il eut la jouiſſance pendant ſa vie. Philippe d'Alſace mourut au ſiège de Ptolémaïde l'an 1191.

Eléonore n'ayant aucun enfant des quatre maris qu'elle épouſa les uns après les autres, fit donation en la même année 1191 au roi Philippe Auguſte, des comtés de Vermandois & de Valois, ſous la réſerve de l'uſufruit. Elle mourut le 24 juin 1214.

Philippe Auguſte fit ratifier cette donation en juillet 1215 par Jean de Beaugenci, héritier préſomptif, d'Eléonore, dernière comteſſe de Vermandois. Ce ſeigneur étoit fils de Raoul de Beaugenci & de Mahaud de Vermandois, tante d'Eléonore & ſœur du comte Raoul I.

Le motif qui engagea le roi Philippe Auguſte à faire ratifier cet héritier, c'eſt que celui-ci pouvoit critiquer la donation de la princeſſe Eléonore, ſur le fondement que par le droit ancien, il n'étoit pas permis d'aliéner ſes propres biens ſans le conſentement de l'héritier. Le comté de Vermandois a été érigé depuis en duché-pairie.

VERMANTON, petite ville du duché de Bourgogne, dans le comté d'Auxerre; parlement de Paris, diocèſe, bailliage & recette d'Auxerre, intendance de Dijon: elle eſt ſituée ſur la petite rivière de Cure, à une lieue de Cravant, à 5 d'Auxerre, à 24 de Dijon & à 44 de Paris. Par elle-même elle ne mérite que le nom de bourg; mais elle a l'avantage de députer aux états généraux de la province, alternativement avec les autres petites villes de l'Auxerrois. Elle a prévôté royale & mairie, & une paroiſſe dont dépendent pluſieurs hameaux, fiefs & métairies.

Vermanton eſt un paſſage du Nivernois en Champagne & en Bourgogne. Son pays, aſſez fertile en vins eſtimés, a plus de montagnes que de plaines.

VERNEUIL, ville & marquiſat du pays d'Ouche, dans la haute Normandie, ſur la rive droite de l'Aure, à 8 lieues au midi d'Evreux du côté du couchant, à 17 au même point de Rouen, & à 4 au couchant de Nonancourt; diocèſe d'Evreux, parlement de Rouen, intendance d'Alençon; chef-lieu d'une élection, ſiège d'un bailliage, d'une maîtriſe particulière des eaux & forêts, d'un grenier à ſel, & d'une vicomté. On y compte 3900 habitans. Il y a pluſieurs paroiſſes dans cette ville, la plus conſidérable eſt dédiée à la Magdeleine: il y a d'ailleurs un couvent de Cordeliers, un de religieuſes, & un collège. Cette ville avoit autrefois un beau château, dont il ne reſte plus que la Tour griſe, qui eſt du côté de l'eau. Elle a une grande mouvance, & c'eſt le chef-lieu d'une partie du Perche, que l'on appelle la *terre démembrée*.

Il y a près de cette ville un grand étang que l'on appelle l'*Etang-de-France*, la rivière d'Aure le traverſe.

Le diſtrict de l'élection de Verneuil s'étend non-ſeulement dans le diocèſe d'Evreux, mais encore fort avant dans celui de Chartres, dans la Beauce & dans le Perche. Cette élection renferme 137 paroiſſes, & ſe diviſe en deux ſergenteries, Breſolles & l'Aigle ; & en une châtellenie, c'eſt la Ferté.

VERNEUIL, paroiſſe du Valois dans la haute Picardie, ſituée ſur un ruiſſeau à quelque diſtance de la rive gauche de l'Oiſe, entre Creil & Pont-Sainte-Maixence *ou* Maxence, à 2 ou 3 lieues au ſeptentrion de Senlis, & à 12 de Paris ; parlement & intendance de cette ville, diocèſe & élection de Senlis. On y compte environ 800 habitans. Henri IV donna ce lieu à madame d'Entragues, y fit bâtir le beau château que l'on y voit, & l'érigea en marquiſat en ſa faveur. Il fut érigé depuis en duché-pairie en faveur de Henri de Bourbon, fils de Henri IV & de madame d'Entragues. C'eſt à préſent la maiſon de Bourbon-Condé qui en jouit.

VERNON, petite ville du pays d'Ouche, dans la haute Normandie, ſur la rive gauche de la Seine, dans une belle vallée à 5 lieues au levant d'Évreux, à 4 au midi du Grand-Andelys, & à 10 entre le midi & le levant de Rouen ; diocèſe d'Évreux, parlement & intendance de Rouen, chef-lieu d'une ſergenterie de l'élection d'Andelys, ſiège d'une maîtriſe particulière des eaux & forêts, d'un bailliage particulier, d'une vicomté & d'un grenier à ſel. On y compte environ 3600 habitans. Il y a pluſieurs paroiſſes dont la plus conſidérable eſt celle de Notre-Dame : elle eſt collégiale & paroiſſe en même temps ; ſon chapitre eſt compoſé de 12 chanoines qui ont chacun 800 livres de revenu ; de 12 vicaires qui ont 330 livres, de quatre chapelains & de quatre clercs de chaiſes. Ces bénéfices ſont à la nomination du ſeigneur de Giſors. Chacun des chanoines nomme ſon vicaire, & c'eſt toujours un chanoine qui eſt curé. La ville a un collège, un hôpital & pluſieurs monaſtères : le collège a r principal un chanoine du chapitre de Notre-Dame, & ce ſont des prêtres ſéculiers qui y enſeignent. L'hôpital eſt deſſervi par des religieuſes hoſpitalières. Quant aux monaſtères de cette ville, ils conſiſtent en un couvent de Cordeliers, de Capucins, de Picpus, de Bénédictines, de filles de la congrégation de Notre-Dame & un couvent d'hoſpitalières, qui, comme nous venons de le dire, deſſervent l'hôpital : c'eſt un prieuré de chanoineſſes de l'ordre de St Auguſtin, & ſi conſidérable qu'on lui donne le titre d'abbaye.

Vernon a un château fort ancien, dont les murs ſont fort élevés & fort épais. Son bailliage eſt un des quatre bailliages de Giſors. Cette ville a dans ſon territoire une forêt de même nom, qui a 931 arpens de bois. Sa ſergenterie renferme 28 paroiſſes.

VERSAILLES, grande & belle ville, qui eſt le ſiège ordinaire de la cour : elle eſt ſituée à 4 lieues au couchant d'hiver de la capitale. C'eſt un gouvernement de place, le ſiège d'un bailliage qui reſſortit à la prévôté & vicomté de Paris, & d'une prévôté, connue ſous le nom de prévôté de l'hôtel, & qui fait partie de la maiſon du roi. La police y eſt commune aux trois juriſdictions, ſçavoir celle de la prévôté, du bailliage & du gouverneur qui ſe l'attribuent par prévention. Il y a auſſi un corps de ville.

Verſailles n'étoit dans ſon origine qu'un repos de chaſſe, aujourd'hui on y compte 90 à 100000 habitans, lorſque la cour y eſt ; laquelle emmène à ſa ſuite plus de 60000 ames dans le lieu de ſon ſéjour, lorſqu'il eſt d'une aſſez longue durée. Cette ville doit ſon origine à Louis XIV, qui a ſçu, à force de travaux, donner à un pays de montagnes & un terrein déſavantageux un luſtre qui annonce à celui qui s'en approche, la réſidence d'un des plus grands rois de l'Europe. Le château eſt ſitué ſur le lieu le plus élevé : il préſente ſa façade antérieure au levant d'hiver. Cette façade ne laiſſe appercevoir que le centre du château, & ne peut donner par ſon inſpection une idée de ſon immenſité, à cauſe des autres édifices qui l'accompagnent & qui commencent à former la ville à droite & à gauche. On nomme la *ville neuve* la partie qui eſt à droite en regardant le château en face. Il y a pour cette partie de la ville une paroiſſe dédiée ſous l'invocation de Notre-Dame, une belle place, connue ſous le nom de *Place Dauphine*, une autre moins conſidérable qu'on nomme petite place, & un très-beau marché qui eſt diviſé en quatre parties quarrées. On y conſtruit actuellement aux frais de la défunte reine un couvent pour les Urſulines de Compiègne, dans l'emplacement du château de Clagny. Comme on a eu beſoin du terrein que ces religieuſes occupoient à Compiègne pour les bâtimens que l'on ajoute au château royal de cette ville; elles ont obtenu d'être transférées à Verſailles, ſous la protection de la reine.

La partie de la ville qui eſt à gauche, eſt diviſée en deux quartiers : l'un en face de l'aîle droite du château ſe nomme *vieux Verſailles ;* l'autre qui eſt plus éloigné ſe nomme *parc au cerf ;* il y a auſſi, pour cette partie de la ville, une paroiſſe ſous l'invocation de ſaint Louis, & dans laquelle ſeule on compte 80000 ames. L'égliſe eſt magnifique, & conſtruite au milieu d'une belle place qui laiſſe découvrir toutes les beautés de ſon architecture extérieure. Cette égliſe pourroit ſervir de modèle à tous les édifices deſtinés à rendre à Dieu le culte qui lui eſt dû, par rapport à la beauté de ſon architecture, tant intérieure qu'extérieure, & pour la manière avantageuſe dont elle eſt ſituée.

Il y a une fontaine attenante à un des pavillons qui ſont en face du portail qui ne contribue pas peu à l'ornement de la place. Outre cette égliſe, il y a près du grand commun, & en face de la rue Saint-Julien, un couvent de Récollets ; en ſorte que ſans compter la maiſon des Urſulines qui n'eſt point encore achevée, la ville de Verſailles, quoiqu'une des plus grandes villes du royaume après la capitale, & des plus peuplées, n'a eu juſqu'à préſent que deux paroiſſes, outre la chapelle royale du château, & une ſeule communauté d'hommes ; ce qui eſt unique dans le royaume. Outre la belle place qui accompagne ſi avantageuſement la paroiſſe Saint-Louis, il y a dans le quartier du Parc-au-cerf, un marché conſidérable, connu ſous le nom de *marché-neuf* : il eſt auſſi très-beau & diviſé en quatre parties.

Les rues de Verſailles ſont tirées au cordeau & formées en grande partie par les hôtels des princes & ſeigneurs de la cour : elles ſont larges, propres & très-ſolidement pavées. Les maiſons ſont en général belles & bien bâties. La partie qui eſt en face du château, entre les avenues de Sceaux & de Saint-Cloud, eſt occupée par des édifices magnifiques, preſque tous accompagnés de beaux jardins. Cette partie de la ville eſt partagée en deux par la grande avenue qui eſt en face du château, & connu ſous le nom d'*avenue de Paris*. Les avenues de *Sceaux* & de *Saint-Cloud* ſéparent cette partie, formant un triangle, des quartiers de la ville neuve & du Parc-au-cerf.

C'eſt par ces trois avenues, plantées chacune de quatre rangs d'arbres, que l'on arrive dans ce lieu célèbre où les plus habiles artiſtes ont laiſſé des monumens qui les immortaliſent.

On reconnoît dans l'architecture du château & des bâtimens qui en dépendent les grands deſſins du célèbre Manſard ; dans leurs peintures toutes les graces des pinceaux de *le Brun* & de *Coypel ;* dans la diſtribution des jardins, du parc & des boſquets, l'ingénueuſe fécondité de le *Nôtre ;* dans les ſtatues qui les décorent, toute la force du ciſeau de *Girardon*, de *Tuby* & de *Coyſevox*, qui ſemblent s'être réunis, pour ravir nos yeux & mériter l'admiration du Maître & des ſujets.

Les premiers bâtimens, qui accompagnent le château à droite & à gauche, ſont précédés par une place d'une très-grande étendue qu'on nomme la place d'armes. Cette place eſt fermée en face du château, vis-à-vis des deux premières aîles par la grande & la petite écurie, deux édifices qui repréſentent l'extérieur de deux grands hôtels, conſtruits avec la plus belle ſymétrie ſur les deſſins de Jules Manſard : on y voit des galeries & autres lieux deſtinés au manège & aux équipages. De la place d'armes on s'avance dans les cours du château, s'élevant en glacis, & terminées par la cour de marbre ; la première eſt accompagnée à droite & à gauche de grands pavillons richement décorés de ſculptures & de dorures, qui ſervent de logement aux miniſtres. La façade du château & la magnifique perſpective qui forme cette longueur de bâtimens, qui vont en s'élevant, font un grand effet.

A droite, on voit la chapelle dont l'extérieur eſt orné de pilaſtres, & de ſtatues d'Apôtres & des Pères de l'égliſe. On remarque ſa riche couverture ; le lenternain, tout brillant de dorure, qui s'élevoit du milieu de cette belle toiture, & en faiſoit le principal ornement, vient d'être ſupprimé, parcequ'il menaçoit ruine. Dans l'intérieur tout ſurprend les regards du ſpectateur, la pierre de liais dont elle eſt conſtruite, la plus belle après le marbre, les ſeize colomnes Corinthiennes qui regnent au tour des travées, les balluſtrades de bronze richement dorées avec des appuis de marbre gris-blanc, les peintures des plafonds de *Boulogne* ; la voûte ou grand plafond de la chapelle repréſentant le ciel des bienheureux, & Dieu le Père au milieu des eſprits céleſtes, les douze Prophètes, qui ſont autour des cintres, ouvrage admirable de peinture, d'*Antoine Coypel* ; les ornemens en camayeux rehauſſés d'or qui environnent cette voûte ; la réſurrection de Notre Seigneur dans la voûte du chevet, de *la Foſſe* ; la deſcente du Saint Eſprit au-deſſus de la tribune du roi, de *Jouvenet* ; l'autel avec une gloire en bronſe au-deſſus, & deux anges en adoration ; les bas-reliefs, du même métal, qui ſont aux autels des petites chapelles, & nouvellement exécutés par les plus grands maîtres, tels que meſſieurs *Slodtz*, *Bouchardon*, *Adam* l'aîné ; le tableau de ſainte Thérèſe dans la chapelle de cette Sainte, par *Santerre*, & les bas-reliefs de bronſe, de *Vinache* ; les peintures de la chapelle de la Vierge, de *Bon Boulogne* : elles ſont très-eſtimées, ainſi que celles du petit dôme qui repréſentent l'Aſſomption ; la magnificence des petites tribunes en forme de lanternes, revêtues de glaces, à droite & à gauche de celle du roi ; celles des oratoires qui ſont dans le bas ; les croiſées dont les vitraux ſont en grandes glaces avec des panneaux dorés.

Dans les appartemens on remarque le ſallon de marbre ou d'Hercule : le plafond eſt un morceau admirable de peinture repréſentant l'apothéoſe d'Hercule, ouvrage de *le Moine*, & compoſé de plus de 140 figures : dans la même pièce, le grand tableau de Notre Seigneur chez Simon le Phariſien, de *Paul Véronèſe* ; ſa riche bordure, la cheminée de cette belle pièce, ſon lambris de marbre. Parmi les autres morceaux de peintures & de ſculptures qui décorent les différentes pièces des appartemens, on fera une attention particulière au portrait en pied du roi, de la main de *Rigaud*, dans la ſalle de Mars ; à celui de la reine, par *Carle-Vanloo* ; aux Pelerins d'Émaüs, de *Paul Véronèſe* ; à la famille de Darius aux pieds d'Alexandre ; ouvrage de *le Brun* ; à deux tableaux admirables, de *Raphael*, dans la ſalle de Mercure : l'un eſt une ſainte famille, & l'autre un ſaint Michel ; à une pendule curieuſe qui ſonne un carillon à toutes les heures, & de laquelle on voit ſortir dans le même temps une figure pédeſtre de Louis XIV, & quelques autres figures en petit.

Dans la grande galerie, un des plus beaux morceaux du monde en ce genre, on remarque d'abord ſa longueur de trente-ſept toiſes, ſur dix-huit de largeur, enſuite les neuf grands tableaux & dix-huit petits, qui forment un long plafond en manière de voûte, & qui repréſentent les conquêtes de Louis XIV, depuis la paix des Pyrénées en 1659, juſqu'à la paix de Nimègue en 1678, ouvrage immortel de *le Brun*. L'architecture de cette pièce, formée de 48 pilaſtres de marbre ; les riches ſculptures de l'entablement & de la corniche, les colomnes, les ſtatues antiques placées dans des niches, morceaux ineſtimables ; les buſtes, les tables de porphire, les dix-ſept arcades en forme de croiſées, & répondant aux véritables qui donnent ſur le parc, & qui éclairent cette ſuperbe pièce, ſont autant d'objets particuliers qui méritent l'attention des curieux ; ſans oublier le ſallon de la paix, & l'appartement de la reine, dont la plus grande partie des peintures ſont de *Sève* l'aîné : on y voit la France rendant graces au ciel de la guériſon du roi après ſa grande maladie : ce bel ouvrage eſt de *Ch.*

*Coypel* ; le grand eſcalier de marbre, où l'on monte par les trois arcades qui ſont entre la cour & le parc, & dont la voûte eſt peinte à freſque par le Brun ; les peintures repréſentent les nations des quatre parties du monde qui viennent admirer les beautés de Verſailles. Dans l'appartement du roi on remarque la ſalle des gardes, celle du grand couvert & l'antichambre du roi, où l'on voit trois tableaux de Paul Véronèſe ; la chambre du lit de parade eſt décorée d'un tableau repréſentant le *roi David*, de Dominicain ; d'un ſecond repréſentant un *ſaint Jean dans l'île de Patmos*, de Raphael ; enfin de quatre autres repréſentant les *quatre Evangéliſtes*, de Valentin. Dans la ſalle du conſeil, on voit un buſte de bronſe antique de *Scipion l'Africain* ; dans la chambre du roi deux portraits de Vandiek : dans le cabinet ovale on remarque une pendule de ſept pieds de haut, qui marque le mois où l'on eſt, le quantième du jour & celui de la ſemaine, & pluſieurs autres indications rélatives à la tempérie du temps. On voit dans les petites pièces qui ſuivent une collection de pierres gravées parmi leſquelles on admire une cornaline, morceau unique.

Les petits appartemens qui regnent au-deſſus de ceux qui environnent la cour de marbre, ſont compoſés de pluſieurs petites pièces. La première eſt une ſalle de jeu, dont la boiſerie eſt un fond bleu & blanc ; la ſeconde, une ſalle à manger où l'on voit deux tableaux de Troy, l'un repréſentant un *déjeûné d'huitres*, & l'autre une *collation* : ſuit une petite galerie ornée de glacès, & revêtue d'une boiſerie de verd clair, dans laquelle ſont encadrés divers tableaux, qui repréſentent divers genres de chaſſes en uſage dans les pays étrangers, ouvrage de Bouchar, de Carle Vanloo & de Troy. Au-deſſus de ces pièces eſt un autre petit appartement pour les bains, & pour un cabinet de livres, les armoires de ce dernier ſont fermés par des glaces ; à la ſuite de ces pièces ſe trouve un corridor, garni de tables chronologiques & de cartes géographiques roulées, & qui étant tirées, remontent moyennant un ſtor. Ces diverſes pièces ſont éclairées par des fenêtres & par quatre petits dômes à quatre faces, dont les vitraux des unes & des autres ſont en glaces ;

au-deſſus ſont des cuiſines & un petit jardin qui va tournant ſur le toît ; une volière & un laboratoire.

L'appartement de monſeigneur & de madame la Dauphine offrent des tableaux dignes de l'attention des curieux. Les principaux repréſentent des ſujets tirés de l'hiſtoire fabuleuſe de Pſyché, de *Reſtout*; les autres ſont tirés des fables de la Fontaine, de M. *Oudry*.

Le parc eſt très-étendu : il renferme dans ſon enclos pluſieurs villages, châteaux & maiſons de plaiſance des princes, miniſtres & ſeigneurs de la cour, qui les ont fait bâtir pour pouvoir ſe dérober quelquefois aux affaires, ſans cependant ſe trop éloigner de la perſonne du roi. Du premier coup d'œil on eſt frappé de l'air de nobleſſe qui règne dans toutes ſes parties : chacun eſt le fruit d'un grand deſſin. On y remarque la façade du château, longue de plus de 300 toiſes, décorée de ſtatues, de trophées, de têtes d'hommes ou de femmes & de tous les ornemens que la ſculpture peut imaginer : l'architecture du milieu attire principalement les regards par ſes trois avant-corps ornés d'un grand nombre de colomnes & de ſtatues; ſur le grand perron ou terraſſe qui donne ſur le parterre, quatre ſtatues de bronſe & deux vaſes de marbre dont les bas-reliefs ſont des chefs-d'œuvres, de *Coyſevox* & de *Tuby*.

Les deux pièces d'eau qui décorent le parterre, ſont ornées de jets & de figures de fleuves en bronſe ; les deux baſſins à la tête des paliſſades forment deux belles nappes. Entre les deux pentes par où l'on deſcend dans le parc, on voit le baſſin de *Latone* : cette déeſſe eſt élevée ſur pluſieurs gradins de marbre, & dans le baſſin les payſans qui l'avoient empêché de boire ſont repréſentés dans le moment de leur métamorphoſe en grenouilles : toutes ces figures ſont de Marſi. Les ſtatues de marbre, placées à droite & à gauche des paliſſades, & ſur toute la longueur du parc juſqu'au canal, ſont des plus célèbres ſculpteurs. On remarque les grands vaſes de marbre que l'on voit au-deſſous du baſſin de Latone, & dont les bas-reliefs ſont de la plus grande beauté. Le baſſin d'Apollon ou du Soleil eſt un grand quarré long, ſur lequel ce dieu eſt repréſenté ſortant des eaux, aſſis ſur ſon char tiré par quatre courſiers, environné de tritons & de baleines ; ce grouppe eſt de la main de Tuby. Plus loin l'on trouve le grand canal long de 800 toiſes, large de 32, traverſé par un autre canal de 520 toiſes, & qui ſe termine d'un côté à Trianon, & de l'autre à la ménagerie. La droite du parc, en y entrant par le château, offre aux yeux, dans ſon fond, le parterre du nord, pièce très-curieuſe. On obſerve d'abord, aux angles de l'eſcalier, par où l'on y deſcend, deux excellentes figures: l'une, qui repréſente Vénus, eſt de Coyſevox ; elle eſt copiée d'après l'original de Phidias ; & l'autre de Faggini, repréſente le Rémouleur ou l'eſpion. La fontaine de la pyramide, formée de quatre baſſins les uns ſur les autres, eſt de Girardon. On remarquera la caſcade de l'allée d'eau, formée par 22 baſſins, d'où s'élèvent des bouillons d'eau ; & qui ſont ſoutenus par autant de grouppes de trois enfans ; à la ſuite un grand carré d'eau ſur les faces duquel ſont des bas-reliefs de bronſe, repréſentant des fleuves & des nymphes qui ſe baignent : ouvrage de Girardon. A l'extrêmité du parterre, on voit la fontaine ou pièce du dragon, grand baſſin, du milieu duquel s'élèvent pluſieurs jets, dont le plus haut s'élève à 85 pieds. Un peu plus loin l'on trouve le baſſin de *Neptune*, pièce magnifique, conſtruite en 1739 ; elle repréſente le triomphe de *Neptune* & d'*Amphitrite*, & elle eſt bordée de 22 vaſes de plomb bronſé, d'où ſortent des jets de 60 pieds de haut ; le fond de la pièce eſt orné de trois groupes de même métal ; celui de Neptune, qui eſt celui du milieu, eſt renfermé dans une vaſte coquille ; il eſt d'Adam l'aîné ; le deuxième eſt l'*Océan*, ouvrage de le Moyne ; le troiſième eſt *Protée*, de Bouchardon : trois figures de marbre terminent cette demi-lune.

La gauche du parc préſente le parterre des fleurs, environné de l'orangerie : on y voit au haut de la baluſtrade une *Cléopâtre mourante*, par Vanclève, d'après l'antique ; un nombre infini de très-beaux orangers, parmi leſquels eſt celui qu'on appelle le *grand Bourbon*, qu'on dit être âgé de 300 ans. L'architecture de la ſerre de l'orangerie eſt très-eſtimée : elle eſt compoſée de trois grandes galeries, décorées en déhors de trois avant-corps de colomnes, & éclairées chacune par douze grandes fenêtres. Deux eſcaliers magnifiques, & peut-être uniques par leur hauteur & leur largeur, ſont l'ornement des deux côtés de l'orangerie. Du haut de ce beau morceau d'architecture, on découvre la pièce dite des Suiſſes, formant un grand carré terminé en demi-cercle, qui a 350 toiſes de longueur : à côté eſt le potager dont la longueur eſt de 150 toiſes; & la largeur de 34 : il eſt diſtribué en petits jardins ſéparés par des murs.

Les boſquets méritent une attention particulière : on y voit à l'entrée la ſtatue d'*Eſope*, & enſuite à chaque détour une fontaine en rocaille avec une fable d'Eſope, repréſentée au naturel : on en compte 36. Dans la ſalle du bal on remarque une belle caſcade, qui fournit pluſieurs nappes avec d'autres ornemens. Le boſquet de la girandole eſt orné d'un baſſin avec une gerbe & pluſieurs thermes : vient enſuite l'île royale où eſt une grande pièce d'eau de 130 toiſes de longueur : parmi les ſtatues qui la décorent, ſe trouvent pluſieurs antiques, dont quatre ſont coloſſales. La ſalle des maronniers eſt environnée de deux ſtatues antiques & de huit buſtes avec deux baſſins. La colonnade, beau péryſtille de forme circulaire, & compoſée de 32 colomnes de marbre, a au milieu l'enlèvement de *Proſerpine*, groupe eſtimé, de Girardon. Suit le boſquet des dômes, ainſi appellé parcequ'on y voit deux cabinets en forme de dôme; ils ſont portés par huit colomnes de marbre, ornées des armes de France, avec des trophées d'armes, le tout de bronſe doré : on y voit de plus huit ſtatues & un baſſin dont le jet s'élève à 66 pieds. Dans le boſquet d'Encelade, on voit au milieu du baſſin le corps de ce géant qui paroît comme enſeveli ſous les débris d'une montagne : de ſa main il s'élève un jet de 78 pieds. Dans le boſquet de l'Obéliſque, trente & un jets ſortent du milieu de ſon baſſin, & forment un obéliſque par leurs différentes hauteurs. Le boſquet du Dauphin eſt une grande place formant la figure d'un théâtre environné de thermes. Le petit boſquet ou jardin de monſeigneur le Dauphin, pièce faite en 1736 pour ſon amuſement, eſt en fer à cheval ; on y voit les ſtatues du roi & de la reine, ſous les figures de *Jupiter* & de *Junon*, ouvrage de Courſtou. Les bains d'Appollon ſont décorés de trois grouppes de marbre de toute beauté : celui du milieu repréſente *Appollon* aſſis, & environné de ſix nymphes qui le ſervent : les trois premières lui lavent les pieds ; les trois autres arrangent ſes chevaux : les quatre premières figures ſont de Girardon ; les trois autres de Renaudin : le groupe à droite repréſente deux chevaux d'Appollon, que des Tritons font boire : c'eſt celui dont on fait le plus de cas ; il eſt de Gaſpard Marſy : le groupe à gauche offre, à peu de choſe près, le même ſujet : il eſt de Guerin. L'arc de triomphe eſt compoſé de trois portiques de fer doré, de pilaſtres à jour, & d'un fronton ſurmonté de ſept chandeliers qui jettent de l'eau : on y voit auſſi une belle fontaine repréſentant *la France* aſſiſe ſur un char, accompagnée de deux figures, le tout de Tuby & Coyſevox. Le boſquet des trois fontaines eſt orné de trois baſſins à différentes hauteurs : du milieu s'élèvent pluſieurs jets qui ſe croiſent, & dont le jeu eſt admirable. Les baſſins, du milieu des allées qui traverſent, ont auſſi leur particulier : tels ſont les baſſins de *Saturne*, de *Bacchus*, de *Cérès* & de *Flore*.

On vient de conſtruire tout récemment une ſalle de ſpectacle dans la partie du château qui eſt au-deſſous de la chapelle, & dont on a changé pluſieurs diſpoſitions pour la conſtruction de la ſalle. On y a donné les premiers ſpectacles aux fêtes du mariage de monſeigneur le Dauphin. Cette ſalle eſt très-richement ornée, & paſſe pour la plus belle qu'on ait encore eue dans le royaume.

Quelques années auparavant on avoit conſtruit à côté du grand commun, deux beaux bâtimens pour ſervir à tous les différens bureaux de la guerre : il mérite d'être vu par la diſtribution ingénueuſe qu'on a imaginé pour la commodité du public.

La ville de Verſailles n'offre d'ailleurs rien de remarquable ; le ſéjour n'en eſt pas même agréable, lorſque la cour n'y eſt point. Ses environs ſont des pays de chaſſe, & raviſſans par les maiſons de plaiſance du roi & des grands, & par les avenues qui conduiſent au château.

Le terroir eſt d'ailleurs marécageux par la grande quantité d'eau que Louis XIV y a fait conduire, tant par les aqueducs de Marly, que par le canal de la rivière d'Aure, pour fournir les baſſins, les différens boſquets & jets d'eau.

On y établit en 1753 une manufacture de chandelles, dont le ſuif eſt tellement épuré, qu'elles ne ſont incommodes ni au toucher ni à l'odorat. Elles ſont auſſi polies, auſſi blanches, & elles brûlent auſſi long-temps que les bougies, pourvu qu'elles aient été gardées pendant 3 ou 4 mois. Elles n'exhalent abſolument point de fumée, & jamais elles ne coulent ſans quelque accident étranger.

VERSOIX, bourg qui a titre de marquiſat, ſitué dans le pays de Gex, ſur les bords du lac de Génève, près de l'embouchure de la rivière ou torrent de Jarnant*, & à 2 lieues au ſeptentrion de Génève, diocèſe de cette ville, parlement & intendance de Dijon, bailliage & recette de Gex. Ce bourg étoit autrefois plus conſidérable, & formoit une ville avec une enceinte & des fortifications. Les Génevois l'enlevèrent par ſurpriſe au duc de Savoye, en 1189, & en démantelèrent les fortifications : depuis, elle fut cédée à la France avec le pays de Gex. En 1601, Louis XIII la donna à la maiſon de Condé ; mais ayant été réunie à la Couronne depuis, le roi vient de prendre la réſolution d'établir, dans l'emplacement de ce bourg, une ville de commerce ; d'y former un port ſûr & commode. En conſéquence, Sa Majeſté a fait tracer l'enceinte de cette nouvelle ville, ainſi que de ſa banlieue, & ordonne, par ſon édit du 8 ſeptembre 1770, que ſon intendant, départi dans la province de Bourgogne, faſſe l'acquiſition de tous les terreins & emplacemens compris dans l'enceinte de cette nouvelle ville, telle qu'elle a été fixée & déterminée par les plans & alignemens qui ont été arrêtés de ſon ordre, & ſans y comprendre, quant à préſent, les terreins deſtinés à former la banlieue de cette ville, à l'égard deſquels Sa Majeſté ſe réſerve de ſtatuer comme il paroîtra le plus convenable. Sa Majeſté fait auſſi payer les maiſons, afin qu'on pût diſtribuer enſuite *gratis*, des emplacemens à ceux qui font leur ſoumiſſion d'y bâtir des maiſons, à la charge par eux, d'avoir bâti dans l'eſpace de deux ans, & de les tenir dans la cenſive de Sa Majeſté, ſous la rédevance annuelle & ſeigneuriale d'un ſou de cens par chaque toiſe quarrée, à cauſe de ſon fief de Verſoix ; à la condition auſſi que ce cens porteroit lods & ventes, ſaiſine & amende, ſuivant l'uſage du pays. On eſt auſſi tenu, en bâtiſſant, de ſe conſerver dans les alignemens donnés par les ingénieurs qui ont tracé les rues & les places de la ville. Quant aux établiſſemens pour la juſtice & la police de cette ville, il n'y a encore rien de ſtatué.

VERTEUIL *ou* SAINT-MEARD-DE-VERTEUIL, petite ville d'Angoumois, élection d'Angoulême, ayant titre de baronie, ſituée fort agréablement ſur la Charente, qui y forme un demi-cercle autour du parc & des jardins d'un château magnifique de ces environs. Sa juſtice s'étend ſur douze paroiſſes, & elle a outre cela un grand nombre de mouvances. Cette petite ville a 14 à 1500 habitans.

VERTUS, petite ville avec titre de comté-pairie, dans la Champagne proprement dite ; diocèſe, intendance & élection de Châlons, parlement de Paris. Elle eſt ſituée dans une plaine, au pied d'une montagne ſur laquelle il croît d'aſſez bon vin, à environ 6 lieues vers le couchant de Châlons, dans un très-bon pays, quoiqu'il faſſe partie de ce que l'on nomme proprement Champagne pouilleuſe.

Cette ville eſt très-ancienne ; elle étoit dès le neuvième ſiècle, chef-lieu d'un pays appellé *Pagus Virtudiſus*. C'étoit l'étendue du comté de Vertus d'aujourd'hui, qui eſt ſitué au midi de la Marne : elle appartenoit pour lors à l'égliſe de Reims, qui la donna l'an 980 à cens, aux comtes de Troyes, devenus depuis comtes de Champagne. Ils en faiſoient hommage à l'archevêque de Reims. Cette ville eſt depuis revenue à la couronne par la réunion de la Champagne. Le roi Jean la donna aux Viſomti, ducs de Milan. Elle revint par alliance à Louis, fils de France, duc d'Orléans. Philippe, l'un de ſes jeunes fils, eut le comté de Vertus, & le laiſſa à ſa ſœur Marguerite, femme de Richard, duc de Bretagne; François, leur fils, auſſi duc de Bretagne, donna le comté de Vertus à ſon bâtard François, dont eſt deſcendu la maiſon d'Avaugour, qui en jouit encore, y ayant été maintenue par pluſieurs arrêts du parlement.

Il y a dans cette ville une collégiale & deux abbayes: l'une de Bénédictins de la congrégation de Saint-Vannes, ſous le nom de Saint-Sauveur; l'autre de chanoines réguliers, ſous le titre de Notre-Dame, dont le chapitre eſt compoſé d'un doyen & de ſix chanoines, qui ont chacun 200 livres de rente: l'abbé a 3000 livres de revenu.

On voit à une demi-lieue de Vertus, ſur une montagne, les ruines d'une forteresſe nommée *la Montaine*: il n'en reſte que le pan d'une tour & les enceintes, qui font juger que c'étoit autrefois une place très-forte.

VERVINS, ville, châtellenie & marquiſat de la haute Picardie dans la Tiérache, intendance de Soiſſons, diocèſe & élection de Laon. Cette petite ville ſituée ſur une hauteur, dans le voiſinage de Laon, entre Marle & la Capelle, à 4 lieues de l'une & de l'autre, & à 42 de Paris, eſt le ſiège d'un grénier à ſel, & contient plus de 2000 habitans. Elle eſt fameuſe par le traité de paix qui s'y conclut en 1598 entre le roi Henri le Grand & Philippe II, roi d'Eſpagne. Par ce traité les deux puiſſances rentrèrent en poſſeſſion de ce qu'elles avoient avant la guerre.

Il ſe fait à Vervins un grand commerce de bleds que l'on tranſporte dans le Hainault & dans d'autres provinces. On y fabrique auſſi des linons, des baptiſtes & des cambrais. Il s'y tient quatre foires par an.

Cette ville fut incendiée le 12 mars 1763, & 70 maiſons y furent brûlées.

VESOUL, ville de la Franche-comté, le chef-lieu du grand bailliage d'Amont, & en particulier de celui de Veſoul; diocèſe, parlement & intendance de Beſançon. Elle eſt ſituée ſur la rivière de Durgeon, autrement appellée la *Pouilleuſe*, au pied de la montagne appellée *Motte de Veſoul*, dans un pays fort abondant en bled, & qui a un vignoble conſidérable: à huit ou neuf lieues au couchant d'été de Beſançon; à environ la même diſtance au ſeptentrion de Gray, à 15 au couchant d'hiver de Montbéliar, & à 80 au levant d'hiver de Paris; au 23 degré, 49 minutes, 39 ſecondes de longitude, & au 47 degré, 37 minutes, 50 ſecondes de latitude. On y compte de 4600 à 5000 habitans; & c'eſt la quatrième des principales villes du comté de Bourgogne: le premier ſiège du bailliage d'Amont & un des cinq préſidiaux de la province. C'eſt auſſi le ſiège d'une maîtriſe particulière des eaux & forêts, d'une lieutenance de la maréchauſſée du comté de Bourgogne, la réſidence d'un lieutenant des maréchaux de France, & le chef-lieu d'une ſubdélégation & d'une recette particulière, dont le diſtrict, étant le plus conſidérable de la province par ſon étendue, eſt impoſé à 182921 livres.

Cette ville, quoique jolie & fort bien bâtie, étoit beaucoup plus conſidérable autrefois; & formoit une place très-forte qui fut démolie par les ordres du marquis de la Fecate, adreſſés à Jules de Maubouhont, maire de la ville, lors du ſiège de Veſoul par Tremblecour en 1593. Elle appartenoit aux archevêques de Beſançon qui la tenoit en fief des hauts ſouverains du pays, & qui la cédèrent en arrière-fief aux comtes de Bourgogne, avec ſon château bâti ſur une montagne iſolée & voiſine de cette ville.

Les députés de cette ville tinrent long-temps un rang diſtingué aux aſſemblées des états de la province.

Il n'y a qu'une ſeule égliſe paroiſſiale, ſous l'invocation de S. George, qui eſt en même temps collégiale. Son chapitre, fondé à Calmouthier vers le onzième ſiècle, fut transféré à Veſoul en 1656, & uni à cette égliſe par une bulle d'Alexandre VII: il eſt compoſé de huit chanoines & un doyen à la nomination du roi. Sa majeſté nommme à l'alternative aux canonicats avec le chapitre qui eſt en poſſeſſion de la cure, & la deſſert en muſique aux principales fêtes de l'année.

Outre la collégiale de Saint-George, qui eſt bâtie dans le goût moderne & d'une très-belle conſtruction, il y a à Veſoul un couvent de Capucins, ſitué à une portée de fuſil de la ville, deux communautés de religieuſes, ſavoir d'Annonciades & Viſitandines, un collège, un hôpital & une aumône générale.

Il n'y a pas beaucoup de fabriques à Veſoul, mais elle a quelque commerce en grains, vins, bois & beſtiaux. Il s'y tient un marché tous les jeudis, & quatre foires par an, pour les beſtiaux, chevaux & grains.

On fabrique beaucoup d'acier dans ſes environs, mais il a le ſort commun à tous ceux de France, de n'être pas de bonne trempe.

La montagne, au pied de laquelle Veſoul eſt ſituée, eſt de la figure d'un pain de ſucre : elle peut avoir une demi-lieue de circuit par le bas, & on auroit peine de monter juſqu'à ſon ſommet en une heure. On y voit une croix de bois, haute de près de 20 pieds, qu'on a revêtue de feuilles de fer blanc afin de la conſerver. Elle a cela de ſingulier de pouvoir être vue de cinq ou ſix lieues à la ronde. Plus des trois quarts de cette motte ſont en vignobles; le reſte qui eſt du côté du couchant eſt en excellent pâturage & ſemé de bled.

## *Eaux froides minérales de Veſoul.*

Veſoul a deux puits d'eaux minérales froides, ſitués dans un lieu appellé les *Rippels*, à un bon quart de lieu de la ville.

Le premier de ces puits fut creuſé en 1687, par des payſans qui, ayant défriché un pays inculte rempli de ronces & de brouſſailles, avoient beſoin d'eau pour boire & pour abreuver leur bétail.

On fut quelques années ſans s'appercevoir que ces eaux fuſſent minérales, & que leur effet étoit de purger. Ce ne fut que l'avidité de boire de la part des animaux, & l'effet de purger ceux qui en buvoient beaucoup, qui fit ſoupçonner cette vertu purgative dont on ne s'étoit pas encore apperçu. Cela conduiſit encore à remarquer que le limon qui étoit au fond de cette eau, ſoit qu'elle dépoſât, ſoit qu'on eût puiſé à ſon fond, teignoit en noir les linges qu'on y trempoit, & que le potage qu'on faiſoit avec cette eau étoit amer.

En l'année 1704 le magiſtrat de Veſoul s'étant aſſuré par pluſieurs expériences réitérées des vertus purgatirées de cette ſource, & que cette eau peignoit également par les ſelles & par les urines, il fit creuſer un nouveau puits à la diſtance d'environ 36 pieds du premier, pour tâcher de détourner quelques ſources d'eau ſources qui ſe mêlangeoient avec les eaux minérales & diminuoient leur effet ; pour pouvoir auſſi l'avoir plus pure ; mais la ſeconde ſource qui fut trouvée dans le ſecond puits, ſe trouva par l'analyſe de même nature que celle du premier, égale en couleur, en poids, en ſaveur, & en qualité purgative.

Ces deux puits ſont dans un terrein plat, entourés de champs & de prés : la terre qui les environne eſt médiocrement fertile ; elle eſt argilleuſe & blanche.

Il n'y a dans le voiſinage ni rocher, ni métaux, ni minéraux, ni plâtre ; mais ſeulement un pré à la diſtance d'un demi-quart de lieue & de niveau au terrein où ſont ces puits, dans lequel il y a des eaux ſaumaches ou ſalées.

Ces puits ſont au milieu de la campagne & ſont reſtés ſans avoir été jamais couverts. La profondeur de l'ancien eſt d'environ douze pieds, & celle du nouveau de onze.

Ces ſources ne bouillent jamais, elles ſont même dormantes & produiſent de l'eau dans les puits de la hauteur de cinq à ſix pieds, il n'y paroît aucun écoulement ſenſible.

Leurs eaux croiſſent dans les temps pluvieux par le mélange des eaux de pluie qui ſe filtrent à travers les terres voiſines. Alors elles deviennent troubles & ſentent le marais ; mais elles décroiſſent & ſe clarifient en très-peu de temps, & ſont bientôt ſans odeur ni goût, comme elles ſont pour l'ordinaire.

Elles gelent l'hiver ſi le froid eſt conſidérable : les pierres, qui ſe trouvent au fond de ces puits, ne ſont ni noires, ni rouillées, quoiqu'il y ait toujours au fond un limon noir.

Il ſe trouve auſſi au fond de ces puits une terre argilleuſe & dure comme une pierre morte, laquelle terre étant deſſéchée paroît remplie de particules luiſantes & ſalines.

Cette eau évaporée au bain de ſable dans divers vaſes a donné un peu plus d'un demi réſeau de ſel ; c'eſt-à-dire environ ſix gros pour dix livres d'eau évaporée.

Ce ſel mêlé avec l'eſprit de vitriol après quelque temps fermenta & produiſit quelques bulles d'air. Il ne ſe fait aucun mouvement ſenſible par ſon mélange avec l'huile de tartre.

Quoique ces eaux minérales n'aient pas la vogue, ni un grand renom, elles n'ont pas laiſſé de produire de très-bons effets pour la gravelle, pour les chaleurs d'entrailles, pour les vomiſſemens & les vapeurs.

### *Frais puits.*

A une lieue & demie au ſeptentrion de Veſoul, dans le territoire du village de Frotey ou Frotoy, au bout d'un vallon aſſez long, mais ſerré, on trouve une foſſe naturelle, qui a la figure d'un demi-cercle à ſon ouverture, dont le centre eſt au pied du rocher. Cette foſſe peut avoir à peu près trente pieds de profondeur, & ſon diamètre eſt de quinze toiſes.

Au fond de cette foſſe, qui ſe termine en cône renverſé de deux pieds de largeur au ſommet, il y a une petite ſource, fort remarquable, qui ſe perd en même temps qu'elle ſort du rocher par cette ouverture qui fait le ſommet du cône. Mais dès qu'il a plu deux ou trois jours de ſuite un peu abondamment, cette ſource s'augmente tout à coup au point que non-ſeulement elle remplit toute la capacité de ſon baſſin ; mais elle bouillonne avec tant d'impétuoſité qu'elle forme un jet de la groſſeur d'un tonneau qui s'élève à plus de quatre toiſes de hauteur, & fournit une ſi grande quantité d'eau fort trouble & bourbeuſe que dans moins de ſix heures toute la campagne & les environs de Veſoul, qui ont plus de deux lieues d'étendue, en ſont abſolument inondés. Ce torrent eſt ſi violent & ſi impétueux qu'il entraîne tout ce qui ſe trouve ſur ſon paſſage, & après avoir fait déborder de toute part la petite rivière de Veſoul, il va ſe jetter dans la Saône, qu'il fait auſſi ſortir de ſes bords.

Cette fontaine ne jette pas long-temps de la même force : ſes eaux diminuent pour ainſi dire auſſi rapidement qu'elles ont crû, & la ſource ſe trouve en peu de temps dans ſon premier état.

Ces inondations, qui incommodent ſouvent la ville, l'ont préſervée du pillage en 1557. Le baron de Pollevillers étant venu camper devant cette ville, avec la réſolution de la piller, ce puits jetta en cette circonſtance une ſi grande quantité d'eau, en une ſeule nuit, que toute la campagne s'en trouva inondée à plus de deux pieds de hauteur. Ce chef & ſa troupe furent ſi épouvantés de cette inondation ſubite, qu'ils ſe retirèrent avec beaucoup de précipitation, abandonnant leurs équipages & toutes leurs munitions de guerre & de bouche. Pareille choſe étoit déja arrivée en 1395 : le connétable de Caſtille étant venu camper devant Veſoul, & ayant réſolu de même de la piller, fut obligé par une ſubite inondation de *Frais puits*, (car c'eſt ainſi que ſe nomme cette ſource merveilleuſe) de s'en retourner ſans rien entreprendre.

On eſt perſuadé dans ces quartiers-là que ces débordemens ſont occaſionnés par une communication de la rivière de Lognon avec cette foſſe. Les raiſons que l'on en donne paroiſſent très-plauſibles & très naturelles.

La première, c'eſt qu'après que les eaux ſe ſont retirées, on trouve dans les endroits d'où elles ſe ſont retirées, quantité de beaux brochets qui ne peuvent prévenir que de Lognon, qui eſt la rivière la plus proche & la plus élevée, & qui eſt d'ailleurs extrêmement poiſſonneuſe.

La ſeconde c'eſt que dans les débordemens de Frais puits, ſes eaux charient avec elles quantité de petits cailloux abſolument ſemblables à ceux qu'on trouve dans Lognon. Autrement, il faudroit croire que cette grande abondance d'eau vient de quelque rivière cachée ſous terre, qui s'en retire par ce trou.

### *Bailliage de Veſoul.*

Le bailliage de Veſoul eſt le plus étendu de la province de Franche-comté & le plus nombreux en communautés, en ayant 467 dans ſon reſſort. Il eſt borné au ſeptentrion par les provinces de Lorraine & Alſace ; au couchant par la Champagne ; au midi par les bailliages de Gray & de Beſançon, au levant enfin par celui de Baume en entier & par la principauté de Montbéliard.

Il eſt diviſé en trois parties ; la première comprend la ſubdélégation de Veſoul, la ſeconde la prévôté de Juſſey, & la troiſième le bailliage particulier de Luxeul, les prévôtés de Faucogney & de Servance, & la terre de Lure.

La *ſubdélégation de Veſoul* peut avoir du ſeptentrion au midi près de 12 lieues Comtoiſes dans ſa plus grande longueur, ſur 8 de largeur du levant au couchant. Elle a dans ſon reſſort 240 communautés, non compris les territoires de *Dampiere* & *Conflans* en Baſſigny qui y ſont enclavés, ainſi que ceux de *Girefontaine* & *Hauteville*.

La *prévôté de Juſſey*, qui peut avoir 10 lieues de longueur du ſeptentrion au midi & 4 de largeur du levant au couchant dans les trois quarts de ſa longueur & une lieue ſeulement dans le reſte, a dans ſon reſſort environ 87 communautés, non compris les territoires de *Richecour*, *Oiſey*, *Viller-le-Pantel*, qui ſont de la province de Champagne, ceux d'*Anſonvelles* & de *Baryes* qui ſont de la même province, enfin ceux de *Blondefontaine* & *Milay* du Barrois, toutes paroiſſes enclavées dans la Comté.

Le *bailliage particulier de Luxeul*, & les *prévôtés de Faucogney* & *terre de Lure* forment un continent de près de 9 lieues Comtoiſes en longueur du levant au couchant. Sa largeur, qui ſe prend du ſeptentrion au midi, eſt de 7, 6, 5, 4, 3 & 2 lieues à meſure qu'on deſcend au couchant : cette étendue de terrein comprend environ 160 communautés.

## *Subdélégation de Veſoul.*

La ſubdélégation de Veſoul eſt coupée dans ſa partie ſupérieure par la rivière de Lognon l'eſpace d'environ 6 lieues. Il y a d'aſſez bonnes prairies ſur les bords de cette rivière dans la longueur de ſon cours dans ce bailliage.

La ville de Veſoul eſt à peu près au centre de la ſubdélégation de ce nom. Il y a dans les environs de cette ville un vignoble aſſez conſidérable : la partie, qui eſt au levant de cette ville, eſt inégale, montagneuſe & beaucoup plus ſéche que celle qui eſt au couchant : les montagnes y ſont couvertes d'aſſez beaux bois.

Le chemin de cette ville à Lure a ſur la droite la petite rivière qui paſſe à Veſoul : les géographes la nomme le Durgeon, & les habitans du pays *la Pouilleuſe* : cette rivière ſerpente dans des vallons creux où il y a d'aſſez bons pâturages. On y voit par intervalles des parties de terre labourable fort graſſe, & où l'on ſéme du tabac, privilège autrefois propre à toute la province & qui maintenant eſt devenu un objet de faveur ; encore cette faveur eſt-elle fort reſtreinte. Cette province ſans diſtinction de climat avoit, par ſa capitulation avec le feu roi, le privilège de planter du tabac partout où il pouvoit croître. Actuellement ce privilège eſt preſque réduit à rien par les reſtrictions qu'on y a miſes ; puiſqu'on n'en peut ſemer pour le plus que 500 journaux, & qu'il en coute 100 livres par journal pour obtenir la permiſſion d'en ſemer ; ce qui fait une impoſition de 50000 livres pour un privilège qui à ces termes n'eſt pas cenſé ſubſi[illegible]

La partie qui eſt au couchant de Veſoul eſt arroſée par la rivière appellée la *Lanterne*, qui va ſe jetter dans la Saône au-deſſous de Conflandey. Les bords de cette rivière, ainſi que ceux de la Saône, ont des pâturages très-gras, & c'étoit dans ces prairies qu'on nourriſſoit ci-devant beaucoup de chevaux qu'on tiroit jeunes des montagnes, & qu'on revendoit aux marchands de Champagne, de Brie & du Nivernois à l'âge de trente mois ou trois ans.

Ces chevaux arrivés dans ces provinces y étoient exercés par un travail réglé & moderé d'une ou deux heures dans les trois premiers mois, mais du double dans les trois ſuivants, de quatre à ſix & de ſix à huit dans le reſte de l'année. Ils étoient d'ailleurs nourris avec un ſoin particulier ; & ces chevaux, qui dans leurs pays ne paſſent pas dix pouces, devenoient des coloſſes : tels ſont les chevaux que l'on voit aux braſſeurs de Paris. Ils ſont de la taille de cinq pieds un à deux pouces & étoffés à proportion de leur élévation, chevaux qui durent éternellement.

Cette partie a des terres d'un grand rapport, de bonnes & grandes prairies, beaucoup de bois & des vignes en aſſez grande quantité pour la conſommation de cette partie du bailliage.

La Saône qui commence à être navigable à Port-ſur-Saône ne laiſſe pas de mettre un peu d'activité dans le commerce de ces cantons. D'ailleurs c'eſt encore un pays propre aux quartiers de la cavalerie.

## *Prévôté de Juſſey.*

La prévôté de Juſſey eſt partagée dans les deux tiers de ſa longueur par la Saône qui la traverſe, en dirigeant ſon cours du levant au couchant.

La rivière de Mance ou Mince qui paſſe à Juſſey, & qui va ſe perdre dans la Saône un quart de lieue au-deſſous de cette ville, traverſe auſſi l'eſpace de quatre lieues de ce pays. Une troiſième rivière appellée la *Conay*, que d'autres écrivent *Coney*, en parcourt le même eſpace à peu près au ſeptentrion. Ces trois rivières & une partie du Gougeon ou Airon qui l'arroſe au midi rendent ce pays très-abondant en [illegible]ages, ſurtout aux environs de Juſſey où d'ordinaire il y a de la cavalerie en quartier.

Les chevaux, qu'on tire des montagnes & qu'on met en entrepôt dans cette partie du bailliage de Veſoul, y réuſſiſſent très-bien par la qualité des pâturages & des fourages.

Cette partie eſt également fertile en bled, produit beaucoup de bois & a des vignes à peu près pour la conſommation des habitans de ce quartier : le vin du reſte y eſt médiocre.

## *Bailliage particulier de Luxeul faiſant partie de celui de Veſoul.*

Ce bailliage eſt de même fort abondant en pâturages & a beaucoup de terres à bled. La production la plus abondante de cette partie de la province ſont les bois dont ce pays eſt tout couvert.

La rivière appellée le *Breuchin*, le traverſe dirigeant ſon cours du levant d'été au couchant d'hiver. Elle prend ſa ſource au-deſſus de Faucogney au pied du mont des Fourches qui ſépare cette province d'avec la Lorraine; paſſe près des murs de Faucogney au couchant, baigne ceux de Luxeul, & ſe joint à la rivière de Lanterne près de Hormache. Ces deux rivières, groſſies par pluſieurs autres, vont ſe perdre dans la Saône au-deſſous de Conflandey.

## *Prévôté de Faucogney.*

La prévôté de Faucogney conſiſte preſque toute entière dans un pays fort inégal & coupé de montagnes qui ſont une ſuite des Voſges: Lognon, qui prend ſa ſource dans ces montagnes en Lorraine, entre dans le comté de Bourgogne par le val de Servance, & le traverſe du ſeptentrion au midi.

Le Ballon de Servance à l'extrémité de la province eſt une fort haute montagne. Ce pays eſt aſſez abondant en bled & a de bons pâturages. La partie de ce quartier, qui eſt de hautes montagnes, participe de la nature du fond de toutes celles qui ſont du même genre dans cette province: ce pays a beaucoup de bois.

## *Terre de Lure.*

La terre de Lure eſt conſidérable & a ſon bailliage particulier: cette abbaye, de l'ordre de S. Benoît & encore régulière, doit être ſéculariſée dans peu, & formera un chapitre noble dont le chef ſera prince comme celui qui l'eſt actuellement.

Le collège ſera d'ailleurs compoſé d'un grand-prieur, d'un ſous-prieur & de douze capitulans qui ſeront alternativement nommés par le roi & le chapitre.

Cette abbaye a un fort grand domaine dans des fonds abondans. Lognon, groſſi d'une autre rivière qu'on nomme *le Rhain*, & vulgairement *le Rhin* daus ce pays-là, traverſe la terre de Lure, & a ſur ſes bords de très-belles prairies. Il y a beaucoup & de très-beaux bois dans les domaines de l'abbaye de Lure.

A deux lieues de Lure ſur la route qui conduit à Bedfort, en entrant dans le pays des montagnes qui ſéparent cette province de l'Alſace, près du village de Romchamps, meſſieurs de Lure ont fait depuis peu la découverte d'une mine de charbon de pierre, de très-bonne qualité, & qui doit fournir à une ample conſommation, ſi, comme il eſt aiſé de le préſumer, la mine eſt auſſi conſidérable qu'elle le paroît.

On a eſſayé de tirer de ce charbon de pierre du bitume, & les eſſais ont très-bien réuſſi.

Une preuve de la fertilité des terres de ce canton, c'eſt que le tabac, plante très-vivace, y réuſſit on ne peut pas mieux.

Un objet de commerce dans les environs de Lure, Faucogney, Fougerolle eſt l'eau de ceriſe Kirſchenwaſſer, vulgairement appellée *Kerwaſſer* : il s'y en fait d'excellente, & elle a un grand débit tant dans l'intérieur qu'au déhors de la province.

A l'égard de la cavalerie, le bailliage de Veſoul eſt très-propre à l'élève des chevaux, cependant pas également partout ; parcequ'il y a beaucoup de parties ſéches, quoique ce bailliage ſoit le plus conſidérable & le plus fertile de la province, ſi l'on en excepte la partie baſſe du bailliage de Dole entre cette ville & le Doubs & la Saône, qu'on peut r[illegible]rder comme le quartier le plus fertile de tous.

La grande moitié des jumens dans ce bailliage, avant l'introduction de la réforme dans le ſervice des haras, & les divers établiſſemens formés ſuivant les principes de ce ſyſtême, étoit ci-devant de 4 pieds, 6, 7, 8 à 9 pouces. Les jumens, de taille médiocre, qui étoient le tiers du dénombrement général alloit de 4 pieds, 5 à 6 pouces. Les plus petites étoient de 4 pieds, 2 à 3 pouces.

En 1753 il y avoit dans ce bailliage 63 étalons dont 4 royaux étrangers, & 59 de Comtois approuvés par l'inſpecteur du département, & agréés de l'intendant, ſans parler des chevaux d'aide.

Dans la même année il y eut 1807 jumens de ſaillies, qui donnèrent une production abondante. Il y en eut

a,

625 qui ne furent point ſaillies. On n'obligeoit pas alors les particuliers, qui avoient des jumens deſtinées à la ſelle ou à la limonière, de les mener à l'étalon; & l'on ne comprit pas dans ce dénombrement les jumens défectueuſes ou de rebut dont la province eſt actuellement remplie par les rigueurs de l'adminiſtration actuelle, qui a dégoûté le plus grand nombre d'en tenir par-tout où l'on peut ſuppléer à leur travail par celui des bœufs.

Il y a beaucoup de mines de fer dans le bailliage de Veſoul, & il y a des forges à Baigne, Bonnal, Conflandey, Echalonne, Fraſne, Saint-Meſmay, Grandvelle, la Barbe, la Branleure, la Ferrière: le Crochot, Loulans, Montrambert, Montagney, Scey-ſur-Saône, Traves, Sorans. Vauconcourt: toutes ces forges ont leurs fourneaux. Il y a dans le même bailliage d'autres fourneaux ſans forges, ſçavoir, à Fallon, Larrians, la Brune. Le fer, que l'on fabrique dans les forges ci-deſſus, n'eſt pas également bon; il y en a de médiocre qualité, de cuivreux & de mauvais.

On trouve aux environs de Luxeul & de Luverney d'excellent grais dont on fait des meules à aiguiſer d'un très-bon uſage pour les taillandiers, couteliers & armuriers.

VEUDRE (le), petite ville du Bourbonnois, ſur la rive gauche de l'Allier, à 7 lieues au couchant d'été de Moulins, intendance & recette de cette ville, diocèſe de Bourges, parlement de Paris. On y compte 8 à 900 habitans.

VEULES, bourg & port de la haute Normandie dans le pays de Caux, diocèſe, parlement & intendance de Rouen, élection d'Arques. Ce bourg eſt ſitué ſur le bord de la mer au levant de Saint-Vallery-en-Caux, & à une bonne lieue au couchant de l'embouchure de la rivière de Dun. Il n'a rien de remarquable qu'une petite rivière, qui prend ſa ſource à l'embouchure du bourg même, dont l'eau eſt très-claire, & très-bonne à boire; mais qui n'a pas un quart de lieuë de cours: auſſi dans le pays compare-t-on à cette rivière ceux qu'on dit n'être bons que pour eux-mêmes. On compte 1500 habitans à Veules. On y voit deux égliſes paroiſſiales, Saint-Martin & Saint-Nicolas ; & un monaſtère de religieux pénitens. Le marché s'y tient deux fois la ſemaine le mercredi & le ſamedi.

VEXIN (le), province qui s'étend depuis la rivière d'Andelle en Normandie juſqu'à l'Oiſe, dans le gouvernement général de l'Iſle de France. Elle peut avoir 16 lieues dans ſa plus grande longueur, que l'on prend du couchant au levant, & 8 dans ſa plus grande largeur du ſeptentrion au midi. Ce pays eſt très-fertile. La rivière d'Epte le diviſe en deux parties, en Vexin François & en Vexin Normand.

Cette diviſion ſe fit ſous la fin de la ſeconde race, lorſque Charles le Simple fut obligé d'abandonner à Rollon, l'un des principaux chefs des Normands, une partie de la Neuſtrie qui fut appellée Normandie du nom de ſa nation. Vexin ne fit pas d'abord partie de cette nouvelle principauté ; mais peu d'années après, Rollon ſe fit encore donner la moitié de ce même reſte ; c'eſt-à-dire, tout le terrein qui s'étendoit entre les deux rivières d'Epte & d'Andelle, & cette partie fut appellée le Vexin Normand, & l'autre partie qui demeura aux François fut appellée Vexin François.

Le Vexin Normand eſt la partie la moins conſiderable, mais la plus fertile. Il fait partie du gouvernement général de la province de Normandie, & ſe trouve bornée au levant par l'Epte, au midi par la Seine, au couchant par l'Andelle & au ſeptentrion par le pays de Bray. Il n'y a, outre les rivières que nous venons de nommer, que quelques petits ruiſſeaux.

Giſors en eſt la capitale, les autres villes principales ſont Lyons, les Andelys & Vernon. Ce pays, conſidéré dans ſon entier, fait la plus grande partie du diocèſe de Rouen.

Le Vexin François s'étend depuis l'Epte juſqu'à l'Oiſe, & fait la plus conſidérable partie du pays. Cette contrée, quoique toute entière du diocèſe de Rouen, eſt ſous le gouvernement général de l'Iſle de France, dont elle fait partie. Pontoiſe en eſt le principal lieu, les autres ſont Magni & Chaumont. Elle reſſortit au parlement de

Paris ; mais le Vexin Normand eſt du parlement de Rouen.

**VEXIN NORMAND**, contrée de la haute Normandie, bornée au nord par le pays de Caux & celui de Bray ; au levant par l'Epte ou le Vexin François ; au midi par l'Epte & la Seine ou le pays d'Ouche, & au couchant par le Roumois & le pays de Caux. Il a environ 15 lieues de longueur, ſur 8 de largeur. Il eſt arroſé par la Seine, l'Epte, l'Andelle, la Sainte-Auſtreberte, le Cailly, le ruiſſeau de Bapaume qui ſe jette dans le Cailly, le Terrein qui y prend ſa ſource, le ruiſſeau de la Bonde, la Levrière & le ruiſſeau de Robec. Rouen eſt la capitale de ce pays. Les autres villes les plus conſidérables ſont Lions, Giſors, Andelys & Gournai. Le terroir de ce pays eſt excellent. Il eſt très-abondant en toutes ſortes de grains & en excellens pâturages. Les fruits y abondent. Il en arrive de bon beurre à Paris & de très-bonne volaille. Il y a auſſi quantité de manufactures : *voyez l'article* ROUEN. Il y a peu d'habitans qui ſoient à portée de tirer auſſi bon parti de leurs denrées ; à cauſe de leur proximité de Rouen & de Paris. Il y a aſſez de bois, dans cette contrée, ſes plus conſidérables forêts ſont celle de Lions & la forêt de Longboël.

On diſtingue encore dans le Vexin Normand quelques petits cantons particuliers : ſavoir, la *Forêt de Lions*, qui a donné ſon nom à tout le terrein qu'elle occupoit anciennement. Elle comprenoit autrefois preſque tout le Vexin ; & les forêts auxquelles on a donné depuis les différens noms de forêt de *Brai*, de *Vernon*, d'*Andeli* & *Long-boël* n'en ſont que des démembremens : l'*Artie* eſt un autre petit canton du Vexin, auquel on ne voit que le village d'*Artie* qui ait pu lui donner ſon nom. *Chars* eſt encore une ſimple paroiſſe du Vexin, dont le nom s'eſt étendu au voiſinage. *Hez* paroît un nom commun à deux petits cantons, l'un du Roumois dans l'ancien Vexin, l'autre du Beauvaiſis, qui renferme entr'autres le village de la Neuville, où quelques ſçavans prétendent que ſaint Louis a pris naiſſance. Pour ce qui eſt du Roumois on ne voit que le village de Saint-Lucien en *Hez*, qui ait retenu le nom du canton où il eſt ſitué. *Telle* eſt un autre canton qui appartient au Vexin & au Beauvaiſis. On dit Joui en *Telle*, Beautru en *Telle*.

VEZELAI, petite ville, chef-lieu du Morvan, ſituée ſur la croupe d'une montagne, près de la rivière de Cure, aux confins du Nivernois & de la Bourgogne, à 2 ou 3 lieues au couchant d'Avalon & à environ la même diſtance au levant de Clameci. Sa ſituation élevée en rend l'abord difficile : on y compte 11 à 1200 habitans. Cette ville doit ſon origine à ſon égliſe collégiale, avec titre d'abbaye & ſous l'invocation de la Magdeleine. Cette abbaye n'étoit dans ſon origine qu'un monaſtère de filles, fondé en 821, par Gerard de Rouſſillon, comte de Nivernois, & Berthe ſa fille. Mais les religieuſes qui occupoient cette maiſon, ayant été diſperſées durant les incurſions des Sarraſins, le pape Jean VII, venant au concile de Troyes; mit en leur place des Bénédictins, auxquels il donna pour ſupérieur un abbé : ce fut vers l'an 879, auquel temps on lit que fût faite la tranſlation du corps de ſainre Magdeleine qui eſt la patrone de cette égliſe. Ces religieux furent ſéculariſés en 1538 ſous le règne de François I. L'abbaye vaut 19 à 20000 livres de rente à ſon prélat; la taxe en cour de Rome eſt de 1500 florins. L'abbé eſt ſeigneur de la ville, & la juſtice s'y rend en ſon nom. Les Cordeliers ont auſſi une maiſon dans cette ville. Le pape Eugene III y tint un concile en 1145 pour le recouvrement de la terre Sainte. C'eſt la patrie d[illegible]héodore de Beze, miniſtre Calviniſte, & profeſſeur en langue Grecque à Genève : il naquit le 24 Juin de l'année 1519, & mourut le 13 octobre de l'année 1609.

Les vins du cru de Vezelai ſont d'une aſſez bonne qualité, & les grands buveurs parlent ſouvent de la meſure de cette ville, attendu qu'elle eſt la plus forte du royaume.

L'eau de la fontaine minérale de Vezelai n'eſt point en réputation. Par les eſſais chymiques qu'en a fait feu M. Lemery, docteur en médecine de la faculté de Paris,

& de l'académie royale des ſciences ; il a été reconnu qu'elle ne devoit avoir ni ſel vitriolique, ni aucun acide, du moins en quantité conſidérable, ni aucun autre alkali manifeſte & développé. *Voyez* l'Hiſtoire de l'Académie royale des ſciences, année 1705, page 66 & 67.

Outre les eaux minérales dont on vient de parler, dans un pré qui eſt au bas de Vezelai : proche la rivière de Cure, eſt une fontaine ou mine de ſel remarquable. On ne voit en ce lieu aucune ſource : quand on y veut puiſer de l'eau, on creuſe dans un endroit du pré à la profondeur de deux pieds, & inſenſiblement ce creux ſe remplit d'eau que l'on puiſe enſuite : lorſque ce trou eſt vuide on en fait un autre. Après que l'on a fait évaporer une chaudière pleine de cette eau, il reſte au fond environ deux doigts de ſel. Les fermiers généraux, perſuadés que cette petite faveur de la nature étoit contraire à leurs intérêts, n'ont rien oublié pour découvrir la ſource de cette mine ; mais ils n'ont pas réuſſi dans leur projet. En 1678 ils mirent des gardes dans le pré en queſtion, & y firent paſſer la rivière de Cure au travers. Tous leurs ſoins ont été inutiles, la rivière s'eſt retirée, & la fontaine ou la ſource eſt telle qu'elle étoit auparavant. L'herbe & les pierres d'alentour ſont blanches de ſel, & y attirent une quantité prodigieuſe d'oiſeaux de différentes eſpèces.

**VÉZELIZE**, ville du duché de Lorraine, capitale du comté de Vaudémont, diocèſe de Toul, cour ſouveraine de Nancy, ſiège d'un bailliage royal actuellement régi par la coutume générale de Lorraine. Les habitans de cette ville ſont plus de 2000 en nombre : elle eſt ſituée au centre du comté de Vaudémont, à gauche de Brenon, dans un lieu enfoncé & fort reſſerré par des côteaux ; à 5 lieues de Nanci, de Lunéville & de Toul, 4 de Mirecourt, & 65 de Paris. Son égliſe paroiſſiale, dont la flèche eſt remarquable par ſon élévation & ſa délicateſſe, eſt dédiée à ſaint Côme & ſaint Damien : le chapitre de Bauxières eſt patron de la cure qui ſe donne au concours. Il y a ſix chapelles en titre ; des couvens de Capucins, de Minimes, de filles de la Congrégation, & un hôpital exiſtant depuis un ſiècle &

demi, dont le revenu ne va qu'à 5 ou 600 livres. Le château eſt démoli.

Jean Léonard, baron de Bourcier, que la Lorraine regarde comme un de ſes plus grands magiſtrats, naquit à Vézelize, & mourut premier préſident de la cour ſouveraine en 1724. C'eſt auſſi la patrie du P. Sanchenot, Jéſuite, habile négociateur, mort recteur du collège de Clermont en 1587.

Le bailliage de Vézelize eſt un pays aſſez fertile en bled, orge & avoine : il y a aſſez de bois, & très-peu de villages où il n'y ait des vignes. Houdreville & Germini ſont les vignobles les plus conſidérables de ces cantons. Près du village de Freſne à deux lieues au midi de la ville, eſt une fontaine bithumineuſe.

VEZELAI, petite ville, chef lieu du Morvant, ſituée près de la rivière de Cure, aux confins du Nivernois.

VEZERE (la), rivière qui prend ſa ſource aux confins du bas Limouſin & de la Marche, & paſſe à Treignac & à Uzerche. Elle n'eſt pas navigable dans le Limouſin, & ne commence de l'être qu'à Terraſſon, à 3 lieues de Brive, élection de Périgueux. Cette rivière joint ſes eaux à celles de la Dordogne près de Limeil après un cours de 25 à 30 lieues.

Le cours de la Vezère haute, qui prend ſa ſource dans le haut Limouſin, eſt à peu près de même longueur. Cette dernière rivière paſſe à Périgueux & joint ſes eaux à celle de la Dordogne, entre Fronſac & Livourne.

VIANE, petite ville du bas Languedoc, ſituée aux confins du Rouergue, à 6 lieues au levant de Caſtres, diocèſe & recette de cette ville, parlement & intendance de Toulouſe. On y compte de 15 à 1600 habitans.

VIANTZ, abbaye de chanoines réguliers de l'ordre de ſaint Auguſtin, au diocèſe d'Alby dans le haut Languedoc. Cette abbaye fut fondée l'an 987. Elle dépend de l'évêque d'Alby, & des chanoines de l'égliſe cathédrale de cette ville.

VIAUR (le), petite rivière qui prend ſa ſource au lac de la Clau, dans le Rouergues, 2 lieues au-deſſous du château de Séverac. Elle ſépare la partie la plus ſeptentrionale de l'Albigeois du Rouergue, paſſe à Elle-Segur, à l'abbaye de Bellecombe, au pont de Mirandal, à la garde de Viaur, & va joindre ſes eaux à celles de l'Avéirou au-deſſus du pont de la Gueſpie, après un cours de 20 à 25 lieues. Les truites de cette rivière ſont fort eſtimées

**VIC**, petite ville ſituée ſur la route de Metz à Straſbourg, dans la partie du pays Meſſin, appelée le Saulnoy, *in Salinenſi agro*; à 1 lieue de Marſal, à 10 lieues au levant d'hiver de Metz, à 5 au couchant d'hiver de Nancy, à 4 au ſeptentrion de Lunéville, & à 76 de Paris. On y compte environ 2400 habitans. C'eſt le ſiège d'un bailliage ſeigneurial, d'une maîtriſe particulière des eaux & forêts, & le chef-lieu d'une recette particulière de la généralité de Metz, parlement & évêché de la même ville. C'eſt auſſi la réſidence d'un ſubdélégué de l'intendant, & d'une brigade de la maréchauſſée, compoſée de huit cavaliers, commandés par un ſous-brigadier & un exempt, ſous la dépendance de la lieutenance de Metz. Il y a encore un commiſſaire des guerres pour Vic & Marſal, & hôtel-de-ville.

Vic eſt le ſiège principal des domaines temporels de l'évêché de Metz. Cette ville eſt fermée de murs flanqués de tours rondes, & défendue par un foſſé large & profond. Elle eſt traverſée par la rivière de Seille, qui prend ſa ſource dans l'étang de Lindre, à 4 lieues au-deſſus, & va ſe jetter dans la Mozelle à Metz.

La ville de Vic eſt rappellée dans le titre de fondation de l'abbaye de ſaint Mihiel de l'année 709, ſous le nom *Vigo*, & dans un titre de l'abbaye de Gorze de 933, ſous celui de *Bodeſius Vicus*; elle étoit la capitale de l'état temporel de l'évêché de Metz, lorſque les évêques jouiſſoient des droits régaliens; ils y avoient un conſeil privé, un chancelier, & tous les officiers néceſſaires pour l'adminiſtration de la juſtice & celle de leurs domaines; ils y ont fait battre monnoie: on y conſerve encore un balancier du temps de Henri de Bourbon, marquis de Verneuil, évêque de Metz.

Il y a dans cette ville une égliſe collégiale, une paroiſſe, un prieuré, ſous l'invocation de ſaint Chriſtophe, des capucins, des carmes, des cordeliers, une communauté de religieuſes de la congrégation, des prêchereſſes; un collège & un hôpital bourgeois.

Le chapitre de l'égliſe collégiale de Vic fut fondé vers l'an 1240 par Jacques de Lorraine, évêque de Metz. Les regiſtres prouvent qu'il étoit autrefois compoſé d'un doyen & de douze chanoines, mais les guerres que ce pays a eſſuyées, lui ayant fait perdre une partie de ſes biens, il a fallu réduire le nombre des prébendes à ſix, malgré la réunion faite à cette collégiale, d'une portion des revenus du monaſtère de ſaint Nicolas-de-Munſter, dans la Lorraine allemande; en ſorte que ce chapitre n'eſt plus aujourd'hui compoſé que d'un doyen, d'un écolatre & de quatre chanoines. L'évêque de Metz nomme à la dignité de doyen & aux prébendes.

Dans les temps malheureux l'égliſe de cette collégiale a ſervi d'azile aux chanoines de la cathédrale de Metz. On y célèbre chaque quatre-temps de l'année un ſervice ſolemnel pour les princes de la maiſon de Lorraine, & le chapitre reçoit à ce ſujet une rente annuelle de 210 francs barrois.

La paroiſſe, dédiée à *ſaint Marien*, eſt une vicairie perpétuelle, dépendante de l'abbaye de Gorge, qui nomme alternativement à cette cure avec le concours.

Le *prieuré de ſaint Chriſtophe* étoit anciennement conſtruit hors des murs de cette ville, mais ayant été ruiné en 1380, lors de la guerre du duc de Lorraine contre Thierry de Boppart, évêque de Metz, il fut transféré dans le couvent abandonné des religieuſes de ſaint François. Ce prieuré dépendoit de l'abbaye de Senone, & a été long-temps poſſédé par deux religieux; mais en 1733 le roi y a nommé M. l'abbé de Noyon.

Le couvent des *capucins* a été commencé en 1613; l'égliſe fut conſacrée le 30 août 1617, par M. Caeſſeteau, évêque de Dardanie, ſuffragant de l'évêque de Metz.

Les *carmes* ſont établis en cette ville par lettres patentes du mois de Mars 1675, vérifiées au parlement le 10 juillet ſuivant; leur maiſon, qui eſt conſidérable, a été bâtie & enrichie par les bienfaits de la reine Anne d'Autriche.

Les *cordeliers* furent introduits à Vic, vers l'an 1420, par Conrad Bayer-de-Boppart, évêque de Metz. Ils ont

occupé

occupé en premier lieu un couvent abandonné par des religieuſes de ſaint François ; mais cet établiſſement ayant donné lieu à quelques difficultés entre eux, & le prieur & les religieux de ſaint Chriſtophe, à qui le même couvent avoit été donné pour s'y établir ; les cordeliers ont conſervé le cloître des religieuſes, & le prieuré de ſaint Chriſtophe a été conſtruit ſur les bâtimens hors du cloître.

Les religieuſes de la *Congrégation* ont été établies en cette ville le 10 juin 1634 : elles prennent des penſionnaires, & enſeignent gratuitement les jeunes filles, ſuivant les conſtitutions de leur fondateur.

La maiſon des *prêchereſſes* a été établie le 19 novembre 1718, par M. Cœffeteau, évêque de Dardanie.

Le collège de Vic a été fondé par M. Vannier, avocat en parlement de Metz, originaire de Vic : cet établiſſement a été autoriſé par lettres patentes du 14 juin 1747, enregiſtrées au parlement le 14 ſeptembre ſuivant. Ce collège eſt deſſervi par trois prêtres ſéculiers nommés par M. l'évêque de Metz, & qui font en même temps les fonctions de vicaire de la paroiſſe de la ville : on y enſeigne depuis les premiers principes de la langue latine juſqu'à la rhétorique incluſivement. Il eſt ſous la direction d'un bureau d'adminiſtration, ſuivant l'édit du mois de février 1763.

*L'hôpital des bourgeois* de Vic fut commencé en 1372 par Thierry de Boppart, évêque de Metz. En 1684, M. de la Feuillade, évêque de Metz, en a confié la direction aux filles de la charité de ſaint Vincent de Paul ; autrement dites *ſœurs griſes*. En 1715 les bâtimens ont été augmentés par les bienfaits de M. le duc de Coiſlin, évêque de Metz. Cet établiſſement eſt deſtiné pour le ſoulagement des bourgeois malades de l'un & l'autre ſexe. Les officiers municipaux & le curé de la ville en ſont adminiſtrateurs, & la maiſon eſt deſſervie par ſix ſœurs de la charité, dont deux ſont en même temps chargées de l'inſtruction gratuite des jeunes filles.

Il y a encore dans cette ville un bureau de charité pour les pauvres honteux. Les fonds de ce bureau conſiſtent en 8000 livres, léguées par feu M. de Coiſlin, évêque de Metz, & en 2000 livres par M. Bruland, officier du régiment de Ferraty. La rente de ces ſommes ſe diſtribue ſur les mandemens des adminiſtraſteurs qui s'aſſemblent tous les quatre-temps de l'année.

On ne peut fixer l'époque de l'établiſſement du bailliage de Vic : ce ſiège exiſtoit dans le temps où les évêques de Metz jouiſſoient des droits régaliens dans leurs domaines. Les appellations ſe portoient à la chambre impériale de Spire, & par privilège de l'empereur Ferdinand II, il jugeoit ſouverainement en matière civile juſqu'à 500 florins du Rhin.

Par l'édit de création du parlement de Metz, en 1633, le baillage de Vic eſt autoriſé à juger en dernier reſſort juſqu'à la ſomme de 100 livres en fonds, ou 5 livres de rente, & par proviſion juſqu'à 200 livres. Par arrêt contradictoire du conſeil d'état du 30 janvier 1642, le bailliage royal établi à Vic en 1634, a été ſupprimé, & celui de l'évêché confirmé dans ſes fonctions, conformément à l'édit de 1638; depuis ce temps il a continué de connoître toutes ſortes de matière à l'inſtar des ſiéges royaux.

Le reſſort de cette juriſdiction comprend le domaine temporel de l'évêché de Metz & des ſeigneurs vaſſaux de cet évêché; il eſt régi par une coutume particulière. Ses juges ſont un lieutenant-général, civil & criminel, un lieutenant particulier, quatre conſeillers, un procureur fiſcal général, trois ſubſtituts, outre un greffier en chef, civil & criminel & receveurs des conſignations, & deux commis principaux. Il y a environ 15 avocats qui poſtulent dans ce ſiège, outre quatre tabellions & ſept à huit huiſſiers.

Le corps municipal de Vic, eſt compoſé conformément à l'édit du mois de juin 1765, d'un maire, deux échevins, quatre conſeillers de ville, un ſyndic receveur & un ſecrétaire greffier. Outre ces officiers, il y a quatre commiſſaires de police, deux bannerats, quatre ſergens, & deux meſſagers de ville.

L'évêque de Metz a été proviſionnellement maintenu, par arrêt du conſeil, dans le droit de nommer le maire, dans les trois ſujets préſentés par la ville.

Les officiers municipaux, ſont chargés de l'adminiſtration de la police dans la ville.

Le 6 janvier 1632, Louis XIII & le duc de Lorraine, conclurent un traité de paix à Vic.

Le canton de *Saulnoy*, dans lequel cette ville eſt ſituée, tire ſa dénomination des ſources ſalées dont il eſt rempli. Les lieux qui l'avoiſinnent ont preſque tous des noms analogues à ce territoire, tels que Marſal, Châteaux-Salins, Salonne, Salival, &c.

Il y a eu anciennement des ſalines à Vic, comme à Marſal & à Salonne, & il en reſte encore trois dans les environs de cette ville; ſavoir, Moyenvic, Dieuze & Château-Salins.

Les productions du territoire de cette ville ſont très-abondantes: elles conſiſtent en grains de toutes eſpèces, en bons pâturages & en de grandes forêts. Les bas drapés faits à l'aiguille y ſont en réputation, & il s'en fait un débit conſidérable.

VIC, bourg du Limouſin, où l'on compte de 11 à 1200 habitans. Ce lieu eſt ſitué dans la partie haute de cette province, entre Limoges & Uzerches, à 2 ou 3 lieues au midi de Pierre-Buffiére. C'eſt le ſiège d'une juſtice royale, qui reſſortit au préſidial de Limoges, diocèſe, intendance & élection de cette ville, parlement de Bordeaux.

On a découvert depuis quelques années des mines de plomb, dans le territoire de Vic.

VIC DE BIGORRE, *ou* VIC EN BIGORRE, petite ville du pays de Bigorre en Gaſcogne, ſituée ſur le ruiſſeau de Sechèz, à 3 ou 4 lieues au ſeptentrion de Tarbes, diocèſe de cette ville, recette de comminges, parlement de Toulouſe, intendance d'Auſch. On y compte environ 1700 habitans.

VIC EN CARLADÉS, petite ville de la haute Auvergne, le chef-lieu du Vicomté de Carladès, ſituée ſur la rivière de Cère, à environ 2 lieues au levant d'été d'Aurillac, élection de cette ville, diocèſe de S. Flour, parlement de Paris, intendance de Riom. On y compte de 15 à 1600 habitans. C'eſt le ſiège d'un bailliage. Il y a une communauté de prêtres, fondée pour ceux qui ſont nés dans la paroiſſe.

Les eaux de la fontaine minérale, communément apa conſtruit deux bains qui reçoivent le premier l'eau de la fontaine de la Grille, & l'autre celle de la fontaine des Capucins : ces bains paroiſſent trop enfoncés, & ne pas avoir aſſez d'air. A 50 ou 60 pas de la Grille, en allant des bains à Cuſſet, on rencontre deux autres fontaines, appellées *les petits Boulets*, ou *Gargniés*, mais dont l'une n'eſt preſque d'aucun uſage : ne jettant que de petits bouillons, encore ſont-ils altérés par l'eau douce : l'autre ſource eſt très-fréquentée, & plus acide que les eaux des précédentes. Ces deux fontaines ſont enfermées dans deux petits réſervoirs quarrés de pierre, & elles ont deux pieds en tous ſens. La cinquième, eſt ſur les foſſés de la ville, en allant du côté des bains : elle eſt appellée *le gros Boulet quarré*. Son eau eſt moins chaude que celle de la Grille ; au reſte, elle eſt d'un goût plus agréable que les autres. La ſixième enfin, eſt celle *des Céleſtins*, ſituée à fleur d'eau de la rivière d'Allier, & au bas du rocher, ſur lequel eſt bâtit le couvent de ces religieux. Son baſſin a environ un pied de profondeur, & contient de 5 à 6 ſçeaux d'eau. La rivière en groſſiſſant inonde cette fontaine ; mais auſſi-tôt que ſes eaux ſe ſont retirées, l'eau de la fontaine reprend ſa force naturelle. Elle eſt limpide, fort acide au goût, & peu différente de celle de S. Alban, ſinon qu'elle n'eſt pas ferrugineuſe. Au reſte, tous les ſels qu'on tire des eaux de ces ſix fontaines différentes, ſont de même nature, & ſont des ſels nitreux. On conclud par les analyſes chymiques qui ont été faites des eaux de Vichi par des médecins de Lyon, & d'autres habiles chymiſtes, qu'il y a dans ces eaux un ſel minéral alkali dominant, avec quelque portion de ſoufre, de fer & peu de vitriol.

On a remarqué qu'il s'éleve en hiver une ſi grande quantité de ſel, & que dans le voiſinage des ſources chaudes l'air en eſt ſi rempli, que les habitans du lieu s'en trouvent ſouvent très-incommodés.

Une jeune ducheſſe de Bourbon, voulant s'établir à Vichi, ſe logea d'abord dans la maiſon du roi, près du bain des pauvres : l'air chargé de ſel & la fumée même des eaux, firent une impreſſion ſi vive ſur ſa poitrine, que nonobſtant ſa jeuneſſe & ſa conſtitution vigoureuſe, elle y mourut en fort peu de temps d'une eſpèce de conſomption.

On ſçait en général, que les vertus principales des eaux de Vichi, ſont de purger & de pouſſer par la voie des urines & de la tranſpiration. Ces eaux froides, comme celles de Gargniés, ou du petit Boulet, & l'eau tiéde du gros Boulet, ſont plus purgatives que les eaux chaudes de la Grille & du Puits des Capucins, & ces dernières auſſi agiſſent plus ſenſiblement par la tranſpiration.

On peut conjecturer que le minéral, dont ces eaux ſont plus ou moins chargées, eſt le principe en vertu duquel elles agiſſent différemment. Mais comme ces eaux ſont crues, & qu'elles portent près d'un gros & demi de ſel ſur pinte, on ne doit les preſcrire qu'avec beaucoup de précaution. Elles ſont ſujettes à cauſer des fontes ſubites, & à donner aiſément la fiévre : ſouvent les premiers jours elles ne purgent que peu ou point du tout ; & dans la ſuite elles ne purgent que trop. Elles font un aſſez bon effet dans les maladies, cauſées par la crudité & l'empâtement de la lymphe, dans celles qui réſultent des obſtructions des premières voies, dans les abreuvemens pituiteux des nerfs & du cerveau : encore faut-il prendre garde que ces malades ne ſoient point épuiſés, & qu'ils ſoient d'une conſtitution robuſte. Ces eaux ſont pernicieuſes dans les maladies de poitrine, & dans les tempéramens ſecs & atrabilaires.

Non-ſeulement on doit avoir une attention ſingulière à bien connoître les maladies, auxquelles ces eaux peuvent convenir : on ne doit pas même les ordonner, ſans obliger les malades à faire les remèdes néceſſaires pour les précipiter.

Qu'on ſe ſouvienne de M. Teſſé, avocat au parlement de Paris, d'une très-grande réputation : il accompagna M. le premier préſident de Harlai, dans ſon premier voyage qu'il fit aux eaux de Vichi, & en but ſans précaution, & peut-être ſans beſoin : elles lui donnèrent une ſi terrible dyſſenterie, que malgré tous les remédes, il en mourut peu de temps après.

VICOGNE, abbaye commendataire d'hommes, de l'ordre de Prémontré, ſituée dans le pays d'Oſtrevant, en Hainault, à une lieue de S. Amand, diocèſe d'Arras. On fixe en 1125 l'époque de ſa fondation. Ce monaſtère avoit autrefois une très-belle bibliothèque : ſon prélat jouit d'environ 20000 livres de revenu : la taxe en cour de Rome eſt de 500 florins.

VICOMTE, homme noble qui poſſède une terre érigée en vicomté, relevant du roi immédiatement, ou d'un comté qui relève de la courronne.

Les vicomtes étoient autrefois les lieutenans des comtes, & exerçoient ſous eux la juſtice : ils ſont encore reſtés juges dans quelques villes de la Normandie & autres provinces. Ces juges ſont appellés ailleurs *prévôts*, *viguiers*, *châtelains* Ils ne connoiſſent ni des cas royaux, ni des cauſes des nobles, ni de crimes : Leur compétence ſe borne aux choſes & aux perſonnes roturières, & l'appel de leur ſentence va devant le bailli.

On voit par ce que nous venons de dire que ſous la dénomination de *vicomté*, on doit entendre une ſeigneurie érigée en vicomté, ou l'étendue & le reſſort de la juriſdiction du vicomte, & même le ſiège de ſa juſtice.

Il n'y a plus guères en france que les ſeigneurs de la nobleſſe la plus ancienne qui portent le titre de vicomte, encore y en a-t-il très-peu, tel eſt par exemple le vicomte de Melun, le vicomte de Narbonne. Nous obſerverons à l'occaſion de ce dernier, que ce fut en l'année 818, ſous le regne de Louis I, que le titre de vicomte commença à être connu dans la perſonne de Cixilane, vicomte de Narbonne, qui juſques-là ne prenoit que le titre de vidame. C'étoit originairement celui dont la fonction conſiſtoit à défendre les intérêts d'une égliſe, d'un monaſtère, ou même d'une communauté d'habitans. Les avoués ou vidames, étoient à la place du ſeigneur, *vice domini*, origine du nom de vidames. *Dam*, ſe diſoit autrefois du nom de ſeigneur.

On a encore aujourd'hui en France quelques terres qui portent le titre de vidame.

VICTOIRE (la), abbaye commendataire d'hommes, de l'ordre de S. Auguſtin, ſituée dans le Valois, dépendance du gouvernement général de l'iſle de France, ſur la rivière de Nonnette, diocèſe & près de Senlis. Elle a été fondée en 1222 par Philippe Auguſte, en mémoire de la victoire qu'il avoit remportée à Pont-à-Bovines, ſur l'empereur Othon, les Anglois & les Flamans. Cette abbaye n'a point reçu de réforme : elle vaut environ 3000 livres à ſon abbé, qui paye 88 florins à la cour de Rome pour ſes bulles.

VIEILLE SEINE (la), petite rivière de Champagne : elle prend ſa ſource un peu au-deſſus de la paroiſſe de Meigneux-Suc, dirigeant ſa courſe vers le midi. Cette rivière paſſe par Donnemarie, où elle commence à faire un coude pour rouler vers le levant, juſqu'à la paroiſſe de Paroy, d'où elle revient vers le midi, puis conſtamment entre le midi & le couchant, elle va ſe jetter dans la Seine, une demi-lieue au-deſſus de Marolles, après un cours de 12 à 14 lieues.

VIENNE, ville archiépiſcopale & fort ancienne du bas Dauphiné, ſituée à l'embouchure de l'Isère dans le Rhône, 5 lieues au-deſſous de Lyon & à 106 au levant de Paris ; au 22 degré, 32 minutes de longitude, & au 45 degré, 32 minutes de latitude. La route de Paris à Vienne paſſe par *Juviſi*, *Eſſone*, *Chailly*, *Fontainebleau*, *Nemours*, *la Croiſière*, *Montargis*, *Nogent-le-Rotrou*, *Briare*, *Coſne*, *Poully*, *la Charité*, *Nevers*, *Magny*, *Chanteno*, *Moulins*, *Varennes*, *la Pacaudière*, *Rouanne-ſur-la-Loire*, *Tarrare*, *Lyon*, & de là à Vienne : on y compte environ 4600 habitans. C'eſt le ſiège d'un bailliage, d'une maréchauſſée & d'une élection, parlement & intendance de Grenoble. Cette ville eſt ſerrée entre des montagnes, & ſituée ſur des hauts & des bas : ſon enceinte eſt conſidérable. On y entre par les portes de *Montconſeil*, *Pont-du-Rhône*, par celles d'*Avignon*, de *Pupe* & de *Saint-Martin*. Les rues y ſont étroites & mal percées.

La métropole, dédiée à ſaint Maurice, eſt une très-belle égliſe, d'ouvrage gothique, ayant un aſſez beau frontiſpice, chargé d'une quantité prodigieuſe de figures de pierre, & orné de niches avec leurs figures de grandeur naturelle. Le parvis, qui eſt au-devant, eſt une plate-forme, à laquelle on monte par 28 marches, &

de-là par trois autres à l'égliſe. Cet édifice eſt ſurmonté de deux clochers aſſez hauts, élevés chacun ſur quatre piliers. Son vaiſſeau eſt grand, aſſez élevé & bien percé ; il a 104 pas de longueur ſur 39 de largeur : ſa voûte repoſe ſur 48 colonnes, dont 24 ſont engagées dans le vif du bâtiment. Elle eſt environnée de hautes galeries. Le chœur eſt un peu plus élevé que la nef : on voit à côté du grand autel le tombeau de François, dauphin, fils de François I, ſous une lampe de bronze, avec une inſcription.

L'archevêché de Vienne eſt très-ancien ; il rapporte 22000 livres de rente, & l'archevêque prend aujourd'hui le titre de grand-primat des Gaules : il a pour ſuffragans les évêques de Valence, Die, Grenoble, Viviers, ou Saint-Jean-de-Maurienne & Genève.

Le chapitre eſt compoſé de 20 chanoines, en y comprenant le doyen, le précenteur, le chantre, le capiſcol, le ſacriſtain, les quatre archidiacres & le chancelier : l'archevêque confère les offices de ſacriſtain, de chancelier, les quatre archidiacres & deux petites chapelles. Le doyen confère la dignité de capiſcol, la cure de l'égliſe, & 18 places de clercs : le capiſcol pourvoit à celles de clergeons. Ce n'eſt que par ces places de clercs & de clergeons qu'on peut entrer dans ce chapitre, & qu'on eſt capable d'en poſſéder les bénéfices : nul de dehors n'y pouvant être admis. Le chapitre confère toutes les dignités, canonicats & offices.

Les dauphins ſe faiſoient autrefois honneur d'être reçus chanoines de l'égliſe métropolitaine de Vienne, & y ſiégeoient. Une cérémonie qui ſe pratique encore aujourd'hui tous les ans, en a conſervé la mémoire : le juge de Vienne préſente la veille de S. Maurice un cierge jaune au nom du roi, en proteſtant, que *ce n'eſt que par dévotion* ; le chapitre répond, par la bouche de celui qui reçoit le cierge, que *c'eſt par hommage*.

Il y a encore trois autres chapitres à Vienne : celui de S. Pierre, celui de S. André *le bas* & celui de S. Sévère. Le chapitre de S. Pierre eſt compoſé d'un abbé & de 24 chanoines, qui doivent faire preuve de nobleſſe de trois quartiers du côté paternel & d'autant du maéternel. L'abbé ſeul a la juriſdiction & correction, qui, en ſon abſence, appartiennent au chapitre. Il doit être prêtre, & porte le camail & le rochet par-tout où il va en habit d'égliſe; il a la croix pectorale dans ſes cloîtres, & officie dans ſon égliſe avec la mitre & la croſſe. Il a la collation de toutes les dignités & de tous les offices du chapitre, avec lequel il confère alternativement les canonicats. Il a auſſi la collation des 6 prieurés & d'un prieuré de filles, qui eſt à Sainte-Colombe-lès-Vienne.

Le chapitre de S. André eſt composé de religieux de S. Benoît non reformés. L'abbé eſt commendataire, & confère tous les offices clauſtraux & les places monachales.

S. Sévère eſt le troiſième chapitre de Vienne, qui a des revenus très-modiques, & n'eſt compoſé que de quatre chanoines & du curé. Les canonicats ne ſe réſignent point, & le chapitre remplit les places vacantes. C'eſt dans cette égliſe que le chapitre de la métropole reçoit d'abord ſur le grand autel le ſerment de l'archevêque: on l'habille enſuite pontificalement, & on le conduit en proceſſion à la métropole, où il eſt inſtallé.

Il y a dans le diocèſe de Vienne deux autres chapitres, autrefois des monaſtères de Bénédictins, ſéculariſés aujourd'hui, dont le titre abbatial eſt uni à l'archevêché.

Le premier eſt le chapitre de Saint-Chef à 7 lieues de Vienne; il eſt de 28 chanoines, y compris le doyen & les offices clauſtraux. Pour obtenir un de ces canonicats, il faut être habitué dans cette égliſe, & pour y être reçu habitué, il faut faire preuve de nobleſſe de quatre quartiers du côté du père & autant du côté de la mère. L'archevêque de Vienne, en qualité d'abbé, confère tous les canonicats; mais il faut qu'il les donne à des habitans de la ville. Le théologal & le capiſcol ne ſont pas obligés d'être nobles. L'abbé jouit de 12000 livres de revenu; & le doyen 4000. L'autre eſt le chapitre de S. Bernard de Romans, qui étoit auſſi un couvent de Bénédictins.

S. André *le haut* eſt une maiſon de religieuſes: on n'y reçoit aujourd'hui que des filles nobles, ſans pourtant en exiger des preuves.

L'égliſe de l'abbaye de S. André *le bas* eſt d'une architecture admirable. La voûte du chœur eſt ſoutenue par deux colonnes de marbre d'une hauteur & d'une beauté ſingulières ; celle de la nef eſt ſoutenue par des colonnes d'ordre dorique.

On voit auprès de cette abbaye une plate-forme, ſur laquelle ſont quatre piliers élevés : on l'appelle la table ronde ; & c'étoit autrefois un aſyle où les perſonnes & les effets étoient en ſûreté.

Notre-Dame de Vie eſt un édifice antique, vraiſemblablement un prétoire, dont on a fait une égliſe : il eſt quarré & à peu près ſemblable à celui de Niſmes, ſoutenu de colonnes d'ordre corinthien ; mais qui ſont aujourd'hui engagés dans le vif du mur. On voit auprès de cette égliſe, l'ancien palais des ſouverains de Vienne, où ſe tiennent aujourd'hui les cours de juſtice de la ville.

L'abbaye de S. Pierre, qui eſt très-ancienne, eſt environnée de murailles bien ſolides. La voûte de la nef n'eſt que lambriſſée : celle du chœur eſt peinte & ſoutenue par deux colonnes fort élevées. On n'enterre dans cette égliſe que les archevêques de Vienne & les abbés de S. Pierre.

Le bailliage de Viennois comprend les bailliages particuliers de Vienne, de Grenoble, de Saint-Marcellin, & la juriſdiction royale de Romans. Le bailli eſt d'épée, & la juſtice ſe rend par un vice-bailli ou lieutenant-général.

Le faubourg de Sainte-Colombe eſt au-delà du Rhône ; il eſt faubourg de la ville, & cependant du Lyonnois : on y voit une aſſez haute tour qui commande au pont.

Les dehors de Vienne, le long du Rhône, ſont aſſez agréables & font un beau coup d'œil. A quatre ou cinq pas de la ville, hors de la porte d'Avignon, on voit une pyramide antique appellée l'*Eguille*. Elle eſt élevée ſur une voûte quarrée, & ſoutenue par quatre piliers de 20 à 24 pieds de haut : la pyramide eſt à peu près de la même hauteur. Le tout eſt de pierres fort grandes très-dures, jointes ſans aucun ciment. Quoiqu'il n'y ait point d'inſcription, on doit préſumer que c'eſt le tombeau de quelque Romain.

On voit auſſi dans les égliſes & ailleurs dans la ville une quantité ſurprenante d'inſcriptions antiques.

L'archevêché eſt un bâtiment aſſez commode, & à côté de ce palais eſt la *ſalle des Clémentines*, ainſi appellée des conſtitutions qu'on y fit par ordre de Clément V, pendant le quinzième concile général de 1311, & qui ſert aujourd'hui, dit-on, de magaſin pour ſerrer le foin d'une auberge. C'eſt ce fameux concile de Vienne, où le Pape préſida, où ſe rendit Philippe *le Bel*, accompagné de ſon frère & de ſes trois fils, dont l'aîné étoit roi de Navarre, & où un des principaux ſujets dont on traita, fut la ſuppreſſion de l'ordre des Templiers.

Il y a à Vienne une fabrique d'acier propre à faire de gros inſtrumens tels que ciſeaux, forces, ſerpes, haches, & pour acérer les enclumes & les bigorres, &c.

Il y a auſſi une manufacture pour mouliner & dévider les ſoies. Des ouvriers Allemands y avoient auſſi occaſionné l'établiſſement d'une fabrique de fer blanc; mais elle ne ſubſiſte plus, quoique ce ſoit un objet qui ne mérite pas d'être négligé.

VIENNE (la), rivière qui prend ſa ſource ſur les frontières du bas-Limouſin & de la Marche, à quelques lieues au-deſſus de Farnac, paſſe à S. Léonard, au midi de la ville de Limoges, à S. Junien, & traverſe le Limouſin du levant au couchant. Elle n'eſt pas navigable dans l'étendue de cette Province, & la quantité de rochers qui embarraſſent ſon lit, ne permettent pas qu'on la rende telle. Elle perd une partie de ſes eaux à Aixe, bourg à 3 lieues au-deſſous de Limoges : ces eaux ſe plongeant dans un gouffre au milieu de ſon lit, comme celle du Rhin au-deſſus de Bingh. Elle entre enſuite dans le Poitou, dont elle traverſe une grande partie, ſans lui procurer aucun avantage, ne devenant navigable qu'à 2 ou 3 lieues au-deſſus de Châtelleraud; à quatre lieues au-deſſous de cette ville elle ſe groſſit des eaux de la Creuſe, &

ſe jette dans la Loire à Cande, en Touraine. Son cours eſt de 35 à 40 lieues.

VIENNOIS (le), pays du Dauphiné, ainſi appellé de Vienne, ſa capitale ; borné au ſeptention par la Breſſe & par le Bugey, dont il eſt ſéparé par le Rhône, au levant par la Savoye, au midi par le Valentinois, & au couchant par le Rhône. Ce pays forme un des plus grands bailliages du reſſort de Grénoble, & renferme les bailliages particuliers de Vienne, de Grénoble, de S. Marcelin, & la juriſdiction royale de Romans. Le bâilli eſt d'épée.

VIERZON, ville du haut Berri, ſituée dans le canton le plus fertile & le plus agréable de la province, ſituée au confluent de l'Eure, à 5 ou 6 lieues au couchant d'été de Bourges. C'eſt le ſiège d'un bailliage, parlement de Paris, diocèſe, intendance & élection de Bourges. On y compte environ 2300 habitans, dont il ne reſte plus que des maſures; ſon château fut ruiné par les Anglois en 1192. Il y a une abbaye de bénédictins, de la congrégation de S. Maur, & dont l'égliſe eſt ſous l'invocation de S. Pierre; un couvent de capucins, des religieuſes hoſpitalieres qui deſſervent l'hôtel-Dieu, des chanoineſſes du S. Sépulcre, de l'ordre de S. Auguſtin, & une maladrerie, réunie au collège, pour entretenir deux maîtres, chargés de montrer, l'un le latin, l'autre à lire & à écrire, & qui ont chacun 200 livres de revenu. La ville de Vierzon, dont les anciens ſeigneurs prenoient le titre de comtes, a paſſé en pluſieurs mains avant la fin du quatorzième ſiècle, que Marie, fille de Jean, duc de Berri, en ayant hérité faute d'hoirs mâles, l'apporta en mariage à Jean, duc de Bourbon, dont les deſcendans en jouirent juſqu'au Connétable de Bourbon, qui s'étant revolté contre ſon roi, perdit, par confiſcation, cette ſeigneurie, que François I réunit depuis au Domaine.

Les habitans de Vierzon ont la réputation d'être les plus induſtrieux & les plus laborieux de la province : les uns ſont commerce en bois, les autres travaillent aux draps & aux ſerges de Berri. Il y avoit autrefois quantité de cordonniers, qui envoyoient leurs ſouliers aux marchands de Paris, qui les vendoient aux Halles; mais ces ouvriers ont été pour la plupart ruinés, par l'incendie de

1615, qui conſuma 65 maiſons, & la difficulté des temps ne leur a pas permis de s'en relever. Il y a trois foires à Vierzon; la première, le mercredi après la Pentecôte; la ſeconde, le 29 juin; la troiſième, le lendemain de la Saint Barthelemi, & il s'y tient un marché tous les ſamedis.

L'abbaye de Vierzon fut fondée par Charlemagne, ou ſon fils, Louis-le-Pieux, au commencement du neuvième ſiècle. Cette abbaye fut unie à la congrégation de Saint Maur l'an 1671; elle vaut 12 à 1500 livres de rente à ſon abbé, qui paie 208 florins à la cour de Rome pour ſes bulles,

VIEUVILLE *ou* LA VIEU-VILLE, abbaye commendataire d'hommes de l'ordre de Cîteaux, ſituée dans la haute Bretagne, dans le diocèſe de Dol, à 2 lieues de cette ville. Cette abbaye eſt fille de Savigny & de la réforme: elle vaut 2500 livres, *ad vitam*, par bail aux religieux; la taxe en cour de Rome eſt de 166 florins deux tiers.

VIEUXMAISONS, bourg de la Galleveſſe, ou Brie Pouilleuſe, diocèſe & intendance de Soiſſons, parlement de Paris & élection de Château-Thierri. Il eſt ſitué à 2 lieues au couchant de Montmirel, & 5 lieues au midi de Château-Thierri. On y compte environ 460 habitans. Il y a un château environné de foſſés pleins d'eau, qui appartient à M. le maréchal d'Etrée. Vieuxmaiſons ſe trouvant ſitué ſur un grand chemin, la plupart des maiſons ſervent d'hôtellerie.

VIGAN (le), petite ville ou bourg du diocèſe d'Alais, ſitué près le mont l'Éperon, au pays des Cévennes en Languedoc, à 3 lieues au couchant de Saint-Hippolyte, & à 5 ou 6 au couchant d'hiver d'Alais: on y compte environ 2500 habitans. C'eſt le ſiège d'une juſtice royale, parlement de Toulouſe, intendance de Languedoc & recette d'Alais.

Ce lieu eſt la ſeconde des quatre villes du diocèſe qui envoient par tour un député aux aſſemblées de la Province: elle ſera de tour en 1771. Ses armes ſont d'azur, à deux V conſonnes d'argent dont un renverſé eſt entreaſſé avec l'autre: ils ſignifient *vive le Vigan*.

VIGEOIS (le), bourg du haut Limouſin, à quelque diſtance de la rive gauche de la Vezère, & à une ou deux lieues au couchant d'hiver d'Uzerches; diocèſe & intendance de Limoges, parlement de Bordeaux, élection de Brives : on y compte environ 1800 habitans.

Il y a près de la rivière de Vezère une abbaye de Bénédictins, auſſi connue ſous le nom de Vigeois : elle eſt en commende, & vaut environ 3500 livres à ſon abbé, qui paie 170 florins à la cour de Rome pour ſes bulles.

VIGNORIX *ou* VIGNORY, bourg ou petite ville avec titre de comté, dans le Vallage, en Champagne; diocèſe de Langres, parlement de Paris, intendance de Châlons & élection de Chaumont : il eſt ſitué ſur la frontière du Baſſigni, aſſez près de la rive gauche de la Marne; ſur la route de Joinville à Langres, à 4 lieues au midi de Joinville; & à 3 au ſeptentrion de Chaumont. Les granges des Hermites ſont de ſa collecte : on y compte environ 800 habitans. Cette terre n'étoit autrefois qu'une baronnie, mais elle a été érigée en comté, en 1555, en faveur d'une branche de la maiſon d'Amboiſe, du ſurnom de *Quinquempoix*.

VIGNOT, petit bourg fermé du duché de Lorraine, bailliage de Commercy; diocèſe de Toul, cour ſouveraine de Nanci : il eſt au pied d'un côteau, à droite de la Meuze, & vis-à-vis de Commercy. Il y a une égliſe paroiſſiale & un hôpital.

Thiriot ou Thiriaut, qui conſtruiſit la fameuſe digue au ſiège de la Rochelle, étoit de Vignot, où ſes armes ſe voient encore ſur ſon ancienne maiſon.

VIGUERIE, juriſdiction ſubalterne, comme en Provence, en Languedoc & pays voiſins : elle répond à celle que l'on nomme ailleurs *Prévôté*. L'édit du mois d'avril 1749 a ſupprimé les Vigueries établies dans les villes où il y a ſiège de bailliages ou ſénéchauſſées, & les a réunies à ces mêmes juriſdictions. Un viguier eſt le juge qui rend la juſtice dans une viguerie.

Lorſqu'autrefois les comtes rendoient la juſtice, ils avoient des lieutenans qui rempliſſoient ces fonctions en leur abſence, les uns étoient appellés vicomtes : les autres viguiers, *vicarii* : ceux-ci étoient prépoſés pour

rendre

rendre la juſtice dans les villes ſubalternes, bourgs & villages du comté. Voilà l'origine des Viguiers qui ſubſiſtent encore dans quelques provinces.

VIHIERS, petite ville du bas Anjou, avec titre de comté, & un château, ſituée au bord d'un étang, d'où ſort un ruiſſeau qui ſe jette dans Layon : elle eſt à 5 lieues au couchant de Montreuil-Bellay, élection de cette ville, diocèſe d'Angers, Parlement de Paris, intendance de Tours : on y compte environ 450 habitans. Outre la chapelle du château qui ſert en même temps de paroiſſe, il y a deux autres petites paroiſſes.

Il y a pluſieurs fiefs qui relèvent de cette terre : ſa juſtice a quinze paroiſſes dans ſon reſſort.

Il ſe tient pluſieurs foires dans ce lieu, où l'on fait un commerce conſidérable de beſtiaux & de toiles. Il y a auſſi un marché toutes les ſemaines, qui eſt très-fréquenté.

VILAINE (la), rivière de France qui arroſe la partie haute de la province de Bretagne, en dirigeant ſon cours du levant d'été au couchant d'hiver. Elle prend ſa ſource dans le haut Maine, aux confins des deux provinces, près de Juvigné ou Juvigny, paſſe à Vitré, Châteaubourg, Rennes, qu'elle partage en deux parties, Rédon, & ſe jette dans l'Océan, au-deſſous de la Roche-Bernard, vis-à-vis l'île de Belle-Iſle & pluſieurs autres petites îles qui ſe trouvent devant ſon embouchure. Le cours de cette rivière eſt de 45 à 50 lieues : elle eſt navigable juſqu'à deux lieues au-deſſus de Rennes. Les vaiſſeaux qui reſtent à ſon embouchure ſont ſujets à être picqués des vers. *Voyez* la fin de l'article BRETAGNE, *page* 585, *vol. I.*

VILLARS, ville & marquiſat de la Breſſe, diocèſe de Lyon, parlement & intendance de Dijon, bailliage & recette de Bourg. Ce lieu, qui a eu pour ſeigneurs des ſouverains particuliers, eſt chef-lieu d'un mandement, & députe aux aſſemblées de la Breſſe. Les guerres l'ont totalement ruiné.

VILLARS *ou* VILLARS-BRANCAS, lieu de la haute Provence, viguerie & recette d'Apt, à une ou deux lieues au ſeptentrion de cette ville. Ce lieu eſt revêtu du titre de duché-pairie. C'étoit d'abord un marquiſat qu'on a uni à la baronie d'Oiſe ou Champtenier : Louis XIII l'érigea en duché en faveur de la maiſon de Brancas; par lettres-patentes du mois de ſeptembre 1627, vérifiées au parlement de Provence le 24 juillet 1628, & à la chambre des comptes d'Aix le 15 octobre de la même année. Ce duché fut depuis érigé en pairie, dont les lettres furent vérifiées au parlement d'Aix le 17 février 1657, & à la chambre des comptes le 24 octobre 1662. Ces mêmes lettres ne furent que préſentées au parlement de Paris le 7 de février 1657, & n'y furent enregiſtrées que le 5 de ſeptembre 1716, en vertu des lettres de ſurannation, données à Paris le même mois.

VILLE-AUX-CLERCS (la), bourg du Vendômois, dans la Beauce, au gouvernement général de l'Orléanois; diocèſe de Blois, parlement de Paris, intendance d'Orléans, élection de Vendôme. Il eſt ſitué à la gauche d'un étang, ſur la route de Châteaudun à Vendôme, à environ 4 lieues au ſeptentrion de cette dernière : on y compte environ 900 habitans. Sa paroiſſe ſuit la coutume de Chartres.

VILLE-D'AVRAY, paroiſſe de l'Iſle de France, ſituée entre Paris & Verſailles, à quelque diſtance de la Seine, & près de Sèvres. On y compte environ 250 habitans.

Ce lieu eſt remarquable par la fourniture des eaux ſalubres de ſa fontaine, que l'on fait à la ville de Paris, & par l'uſage qu'en font la Maiſon royale & une grande partie des bourgeois de Paris.

VILLEFLEUR, bourg & baronie du pays de Caux, dans la haute Normandie, ſur la rive droite de la rivière de Durdan, à une lieue de ſon embouchure dans la Manche, à une demi-lieue au ſeptentrion de Cany & 2 petites au couchant d'hiver de Saint-Vallery; diocèſe, parlement & intendance de Rouen, élection de Caudebec, ſergenterie de Cany; ſiège d'une haute juſtice: on y compte environ 600 habitans. Il s'y tient un marché. Cette terre & ſeigneurie comprend 13 paroiſſes: & elle appartient à M. l'abbé de Fécamp.

VILLE-FOLLE, paroiſſe du Sénonois, au gouvernement général de la Champagne, diocèſe & élection de Sens, parlement & intendance de Paris, à environ 8 lieues entre le midi & le couchant de Sens, ſur les confins de l'Orléanois. On y compte environ 350 habitans. Il y a un chapitre compoſé d'un doyen, tréſorier, & de 8 canonicats ſeulement de 40 liv. chacun.

VILLEFRANCHE, ville capitale du Beaujollois, diocèſe & intendance de Lyon, ſiége d'un bailliage, & d'une prévôté y réunie, d'une maîtriſe des eaux & forêts, d'une chambre pour les manufactures du Beaujollois, réunie au corps-de-ville, & chef-lieu d'une élection, d'un grenier à ſel, & d'une ſubdélégation. Cette jolie ville eſt entourée de bonnes murailles, & de larges foſſés. Elle eſt ſituée dans une plaine peu éloignée de la Saône & ſur le ruiſſeau de Morgon, à une lieue d'Anſe, 4 de Beaujeu, 5 de Lyon, 7 de Mâcon, & 95 de Paris. Sa plus belle rue eſt d'une ſi prodigieuſe largeur, qu'elle ſemble n'être qu'une grande place dans toute ſon étendue, qui prend d'un bout de la ville à l'autre. Cette rue eſt un peu plus enfoncée dans le milieu. La ville de Villefranche fut fondée par Humbert IV, ſire de Beaujeu, à la fin du XI. ſiècle, ou au commencement du XII. Ce prince, dit la Martiniere après Piganiol, pour y attirer des habitans, accorda, entr'autres priviléges, aux maris, la permiſſion de battre leurs femmes juſqu'à effuſion de ſang, pourvu que la mort ne s'enſuivît pas. Que les femmes devoient lui tenir peu de compte du ménagement qu'il avoit pour leur vie! Le principal de ſes priviléges actuels, & qui a été confirmé par Henri IV. eſt la liberté des foires & des marchés, pendant leſquels on ne peut arrêter aucun débiteur. Villefranche a 8 mille 400 habitans, & doit ſon accroiſſement aux ſeigneurs de Beaujollois qui y faiſoient leur réſidence ordinaire. C'eſt un gouvernement particulier du gouvernement militaire du Lyonnois. Il y a académie royale des Sciences, Belles-Lettres & Arts, qui eſt l'une des plus anciennes du royaume, & dont Monſeigneur, duc d'Orléans, eſt protecteur.

L'égliſe paroiſſiale & collégiale, ſous le titre de Notre-Dame des Marais, d'abord deſſervie par un curé & pluſieurs ſociétaires, l'eſt à préſent par un chapitre compoſé d'un doyen, d'un chantre, d'un curé-ſacriſtain, & de onze autres chanoines. Le doyen eſt à la nomination du roi, le chantre à celle de l'archevêque diocéſain, & le ſacriſtain-curé à celle du prieur de Salles. Le chapitre nomme toujours aux canonicats vacans; mais il ne peut nommer que des ſujets originaires de Villefranche. Les habitans conſentirent à l'érection du chapitre ſous cette condition, & l'arrêt du parlement, du 29 Avril 1741, leur confirma ce droit.

Les autres égliſes ou chapelles de la ville ſont celles des Cordeliers, des Capucins, des Urſulines, des Viſitandines, Pénitens blancs & des Pénitens noirs. Le couvent des Cordeliers eſt le premier de cet ordre qui ait été établi en France. On a tenu dans cette maiſon pluſieurs chapitres provinciaux: les trois derniers ſont des années 1621, 1744 & 1756. Le couvent des Capucins eſt maintenant l'un des plus agréables que ces religieux aient dans le royaume. Le monaſtère de la Viſitation eſt très-beau. Son égliſe eſt peinte à freſque par Dominique Borbonio, célèbre peintre d'Italie. Cet ouvrage conſerve encore ſon premier éclat, & paſſe pour un chef-d'œuvre.

L'hôpital général eſt deſſervi par les religieuſes de S. Joſeph.

Le collége eſt dirigé par des eccléſiaſtiques ſéculiers. On y enſeigne toutes les claſſes juſqu'en philoſophie. Les maire & échevins qui en ſont les fondateurs & protecteurs, diſtribuent annuellement aux écoliers qui ſe ſont diſtingués, des prix qui conſiſtent en livres choiſis. On y repréſente auſſi quelques pièces de théâtre, pour exercer les écoliers.

La milice bourgeoiſe de Villefranche, diviſée en huit compagnies, eſt commandée par les maire & échevins, en l'abſence du gouverneur & du lieutenant de roi.

Il y a encore dans cette ville deux compagnies de chevaliers; l'une de l'arc, compoſée de 95 chevaliers; & l'autre de l'arquebuſe, compoſée de 135. Aucun artiſan n'eſt admis dans ces compagnies. Dans l'une & dans l'autre celui qui abat l'oiſeau, jouit pendant l'année de l'exemption des tailles & des autres charges & impoſitions publiques.

Tout ce qu'il y a de fabriques à Villefrânche, conſiſte en bonneterie, bas de laine & chapeaux.

C'eſt la patrie de Claude Bourdelin, médecin, l'un des plus habiles chymiſtes du royaume, membre de l'académie des Sciences de Paris, mort à près de 80 ans en 1699; de J. B. Morin, auſſi médecin & profeſſeur royal en mathématiques à Paris, mort en 1655; & de Claude Guilliard, ſavant docteur de la maiſon & ſociété de Sorbonne, chanoine & théologal d'Autun.

On trouve au village de S. Etienne-la-Varenne, à 2 lieues de diſtance de cette ville, du quartz, & même du ſpath: il devroit y avoir auſſi quelques fluors cryſtallins.

VILLE-FRANCHE, ville dans le Rouergue, diocèſe de Rhodèz, parlement de Toulouſe, intendance de Montauban, chef-lieu d'une élection, & capitale de la baſſe Marche du Rouergue, ſituée ſur l'Aveiron, à 8 lieues à l'occident de Rhodez, & à 5 au midi de Figeac. C'eſt la deuxième ville du Rouergue, & la plus peuplée après Rhodèz. Il y a un chapitre compoſé d'un prévôt, d'un ſacriſtain, & de 12 chanoines, qui n'ont que 100 liv. chacun. Les peres de la Doctrine chrétienne y ont un beau collége; les Cordeliers, les Dominicains & les Capucins y ont auſſi des couvents. La Chartreuſe, qui eſt hors de la ville, eſt très-agréablement ſituée, & a 4000 liv. de revenu. Cette ville, qui n'eſt pas bien ancienne, & dans laquelle on compte environ 6000 habitans, doit ſon origine à Alphonſe, comte de Toulouſe, & s'eſt accrue par le commerce du cuivre dont on a découvert des mines aux environs. Il eſt même certifié par les regiſtres de cette ville, qu'il y a eu des mines d'argent aſſez riches dans ſes environs; & la tradition porte, qu'on a ceſſé de les exploiter depuis un ſiècle, ſans qu'on en diſe la raiſon.

Le commerce ordinaire de cette ville conſiſte en toiles, en pommes, & en porcs. Outre cela, il ſe débite tous les ans dans l'élection de Ville-franche, pour plus de 150000 liv. de toiles de chanvre, qu'on porte à Toulouſe & à Narbonne.

VILLE-FRANCHE, bourg dans le Périgord, diocèſe de Sarlat, parlement & intendance de Toulouſe, recette de Sarlat, ſitué à 5 lieues au midi de cette ville, vers les confins du Quercy. On y compte environ 1700 habitans.

VILLE-FRANCHE DE LONCHAPT, bourg dans le Périgord, diocèſe de Périgueux, parlement & intendance de Bordeaux, élection de Périgueux. On y compte environ 700 habitans.

VILLEFRANCHE, bourg du Réthelois, dans le pays d'Argonne, au gouvernement général de la Champagne, ſur la frontière de la Lorraine, & ſur la rive gauche de la Meuſe, à 11 lieues au levant de Réthel, à une de Stenai, & à 5 de Verdun, du diocèſe de Reims, parlement de Metz, intendance de Châlons, prévôté de Mouzon. On y compte 300 habitans. Ce bourg avoit autrefois des fortifications, & titre de ville; mais ſes fortifications ayant été raſées, il eſt déchu de beaucoup.

VILLEFRANCHE, ville capitale du comté de Conflent, dans le gouvernement de Rouſſillon, ſiége d'une viguerie, eſt ſituée ſur la rivière de la Tet, & ſerrée entre deux hautes montagnes au pied des Pyrénées, à 9 lieues de Perpignan & de Puycerda, & à 179 de Paris. Elle n'eſt compoſée que de 2 rues, où il y a une très-belle égliſe paroiſſiale, & un couvent de Cordeliers. Ses fortifications ſont des murs de pierres de taille, qui forment aux 4 angles de très-beaux baſtions. La rivière ſert de foſſé d'un côté; & de l'autre, il y a un foſſé ſec & peu profond entre la ville & les montagnes. Les François s'étant rendus maîtres de cette ville en 1654, & ayant été cédée à la France en 1659, Louis XIV. fit bâtir auprès un beau château, pour garder la gorge des montagnes. Il y a un commandant particulier, & état major complet.

Au centre des deux montagnes qui accompagnent la ville, il y a une caverne tout-à-fait curieuſe. On y monte par un eſcalier de pierres de taille, pratiqué tout droit en pénétrant dans la montagne, & qui a près de 100 marches. Une forte porte dans le foſſé en défend l'entrée. Cette caverne très-profonde a des défilés dans leſquels on n'oſe s'engager. On y trouve de temps en temps des morceaux de glace qui pendent du plancher. Dans un cas de ſiége, 5 ou 600 perſonnes inutiles pourroient s'y retirer, & y ſeroient à l'abri de la bombe & du canon.

Il y a dans cette viguerie pluſieurs mines, dont voici les principales. Au terroir de *Balleſtein*, *Col de la Galline*, une mine d'argent & de cuivre dont le filon eſt de 4 pieds; à *Puich des Mores*, un filon de cuivre tenant argent; au terroir d'*Eſtouere*, derrière le *Col de la Galline*, une autre mine de cuivre & d'argent; au terroir d'*Eſcarro*, village pauvre, à 2 lieues de Villefranche & d'Olette, lieu nommé *Lozat del Bouro*, filon de mine de plomb qui rend beaucoup; au lieu de *Clavagnera*, entre 2 monticules, mines à couches de plomb dans une terre argilleuſe, & pluſieurs rognons d'alquifou; au terroir de *S. Colgat*, mine d'argent, filon d'un demi-travers de doigt dans une roche bleuâtre; dans la même paroiſſe d'*Eſcarro*, dans la campagne, pluſieurs rognons de vernis à potiers, & une mine de cuivre & argent au lieu nommé *Lopla de Gaute*.

VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS, petite ville du haut Languedoc, ſituée à quelque diſtance du canal royal, à 4 ou 5 lieues au levant d'hiver de Toulouſe, diocèſe, parlement & recette de cette ville: on y compte environ 1000 habitans. C'eſt le premier des onze lieux qui députent par tour une fois en 11 années aux états de la province. Ses armes ſont de gueules, à la croix de Toulouſe d'or, accotée de deux tours d'argent, au chef couſu d'azur, chargé de trois fleurs de lys du ſecond émail. Cette ville ſera de tour en 1777.

VILLE-FRANQUE, bourg dans la Gaſcogne, diocèſe de Bayonne, parlement de Bordeaux, intendance d'Auſch, élection de Bayonne. On y compte 1135 habitans.

VILLE-FRANQUE, dans le bas Armagnac, diocèſe & intendance d'Auſch, parlement de Toulouſe, élection d'Aſtarac. On y compte 118 habitans.

VILLE-FRANQUE, dans l'Armagnac, diocèſe d'Auſch, parlement de Toulouſe, intendance d'Auſch, élection d'Armagnac. On y compte environ 400 habitans.

VILLEFRIT *ou* VILLEFLIX, maiſon de plaiſance, ſur la rive droite de la Marne, à 3 lieues au levant de Paris. Ce château eſt remarquable par la grande variété des aſpects qu'il offre de toutes parts: on en vante beaucoup les boſquets, les parterres & les tapis de gazon.

VILLE-LOIN, bourg de la haute Touraine, ſitué ſur l'Indroit, à 3 ou 4 lieues au levant de Loches, & à 10 au levant d'hiver de Tours; diocèſe & intendance de cette ville, parlement de Paris, élection de Loches. On y compte environ 200 habitans. Il y a une abbaye commendataire de Bénédictins de la congrégation de S. Maur, fondée en l'année 850 par Audacher, abbé de Corbery, à la prière de Menard, ſeigneur de Ville-loin, qui lui donna le lieu & les dépedances pour fonder & bâtir une maiſon. Cette abbaye vaut environ 4500 liv. à ſon prélat, qui paie 120 florins à la cour de Rome pour ſes bulles.

VILLE-LONGUE, bourg ou petite ville du haut Languedoc, ſitué aux confins des diocèſes de Mirepoix, d'Alet & de Limoux, à 2 lieues au couchant de cette dernière ville. C'eſt un des douze lieux du pays qui aux aſſemblées, connues ſous le nom d'*aſſiette du diocèſe*, ont le droit de nommer le diocéſain de Limoux qui doit aller aux états de la province. Ses armes ſont d'azur, à trois aigles, au vol abaiſſé d'argent.

VILLE-LONGUE, bourg dans le Rouergue, diocèſe de Rhodèz, parlement de Toulouſe, intendance de Montauban, élection de Villefranche. On y compte plus de 900 habitans.

VILLELONGUE, abbaye commendataire d'hommes, de l'ordre de Cîteaux, ſituée dans le Languedoc, au diocèſe de Carcaſſonne, à 2 lieues de cette ville: elle vaut environ 1200 liv. de rente à ſon abbé, qui paie 300 florins à la cour de Rome pour ſes bulles.

VILLE-MADE, bourg dans le Quercy, diocèſe de Montauban, parlement de Toulouſe, intendance & élection de Montauban. On y compte environ 500 habitans.

VILLEMAGNE, *voyez*, VALLEMAGNE.

VILLEMAUR, petite ville & chef-lieu d'un comté de même nom, dans la Champagne proprement dite, ſur le chemin de Villeneuve-l'Archevêque à Troyes ; diocèſe & élection de cette ville, parlement de Paris, & intendance de Châlons. Cette ville eſt ſituée à 3 lieues de Villeneuve-l'Archevêque, vers le levant d'été, & à 7 lieues au même point de Sens. On y compte environ 700 habitans. Il y a un prieuré, fondé en 1154, qui dépend de l'abbaye de Montier-la-Celle. La terre & ſeigneurie de Villemaur vaut 7000 liv. de rente aux héritiers de M. Seguier.

VILLEMUR, & DÉPENDANCES, petite ville dans le haut Languedoc, diocèſe de Montauban, parlement & intendance de Toulouſe, recette de Montauban. Elle eſt ſituée ſur le Tarn, aux confins de l'Albigeois, entre Rabaſtens & Montauban, 2 ou 3 lieues au-deſſous de la première ville, & à environ 4 au-deſſus de la dernière, & à 5 lieues au ſeptentrion de Toulouſe. On y compte près de 4000 habitans. Villemur eſt la première des trois villes de ce diocèſe, qui, à cauſe de leur ſituation dans le Languedoc, envoient par tour aux états de la province. Cette ville ſera de tour en 1771. Ses armoiries ſont de gueules, à une muraille en faſce d'argent à 5 crénaux; en chef, un croiſſant du ſecond émail & deux étoiles d'or; en pointe, une étoile de même, au chef couſu de France.

VILLEMUR, abbaye de filles, ordre de S. Benoît, diocèſe de Caſtres, ſituée ſur la rivière de l'Agout, à 2 lieues de Caſtres.

VILLE-NEUVE, abbaye commendataire d'hommes de l'ordre de Cîteaux, fille de Buzay, ſous Clairvaux, & de la réforme. Elle eſt ſituée dans le Nantois, en Bretagne, ſur un ruiſſeau qui ſe jette dans l'étang de Grand-lieu, dans la forêt de Touffon, à 2 lieues vers le midi de Nantes, diocèſe de cette ville. Cette abbaye fut fondée au commencement du treizième ſiècle, par Conſtance, ducheſſe de Bretagne, qui y a ſon tombeau. Elle vaut environ 7000 liv. de rente à ſon abbé, qui paie 108 florins à la cour de Rome pour ſes bulles.

VILLE-NEUVE, *ou* VILLE-NEUVE-D'AGÉNOIS, petite ville ſituée dans l'Agénois, ſur le Lot, dans le canton le plus agréable du comté, à 5 lieues d'Agen, à 10 de

Cahors. Elle a un beau pont ſur le Lot; & c'eſt le ſeul qu'il y ait ſur cette rivière dans toute la généralité de Bordeaux. On y compte près de 400 habitans. Les Huguenots, dans leurs ravages, ont détruit un ancien couvent de Bénédictins, qui etoit dans ces environs.

Malgré la fertilité étonnante de la plaine & des autres environs de cette ville, on y voit très-peu de marchands.

VILLE-NEUVE-D'AVIGNON, petite ville du bas Languedoc, ſituée à la droite du Rhône, ſur la pente & au pied du Mont-ſaint-André, preſque vis-à vis Avignon; diocèſe de cette ville, parlement de Toulouſe, & recette d'Uzès. On y comte environ 2400 habitans.

Il y a ſur la montagne l'abbaye de S. André-les-Villeneuve, de l'ordre de S. Benoît, (*voyez cet article*,) & auprès de la ville une Chartreuſe fort belle.

VILLE-NEUVE DE BERG, petite ville des Cévennes ſituée dans le haut Vivarais, au gouvernement général militaire de Languedoc, ſur le torrent d'Ibie, à 2 lieues vers le midi d'Aubenas, & à 4 au couchant de Viviers. C'eſt un gouvernement de place, & le ſiége d'une maîtriſe particulière des eaux & forêts. On y compte environ 2200 habitans.

VILLENEUVE-LA-GUYARD, *ou* LE GUYART, petite ville du Sénonois en Champagne, diocèſe & élection de Sens, parlement & intendance de Paris. Elle eſt ſituée aux confins du Gâtinois François, ſur la route de Paris à Sens, ou à Lyon, à 3 lieues au levant d'hiver de Montereau, à 5 au couchant d'été de Sens, & à 22 au levant d'hiver de Paris. On y compte environ 1250 habitans.

VILLENEUVE-L'ARCHEVESQUE, ville du Sénonois, au gouvernement général de la Champagne, diocèſe & élection de Sens, parlement & intendance de Paris. Elle eſt ſituée ſur la Vanne, à 5 lieues au levant de Sens. C'eſt le ſiége d'une prévôté. On y compte environ 1850 habitans.

VILLENEUVE-LE-ROI, ville du Sénonois, au gouvernement général de la Champagne; diocèſe & élection de Sens, parlement & intendance de Paris. Elle eſt ſituée ſur l'Yonne, à 3 lieues au-deſſus de Sens & à 4 au ſeptentrion de Joigny: on y compte environ

1850 habitans. C'eſt le ſiège d'un bailliage : cette ville a un pont ſur l'Yonne.

VILLENEUVE-LEZ-CLERMONT, paroiſſe du bas Languedoc, ſituée à une demi-lieue de Clermont, diocèſe & recette de Lodève. Ce lieu eſt remarquable par une manufacture de draps, très-conſidérable : c'eſt particulièrement de cette fabrique que l'on enlève une grande partie des draps que l'on porte au levant.

VILLENOCE *ou* VILLENOXE-LA-GRANDE, petite ville de la baſſe Brie, en Champagne, diocèſe & élection de Troyes, parlement de Paris & intendance de Châlons ; à 4 lieues vers le levant d'été de Provins, & à 23 lieues vers le levant d'hiver de Paris, ſur un ruiſſeau de même nom, qui plus bas prend le nom de canal de Courtavant : on y compte environ 400 habitans. Cette ville eſt le ſiége d'une mairie royale & d'un grenier à ſel : il s'y tient une foire le 27 ſeptembre, fête de S. Matthieu.

VILLEQUIERS, forte paroiſſe du haut Berri, ſituée près des confins du Bourbonnois & du Nivernois, à 2 ou 3 lieues au couchant de Nevers, & à 6 ou 7 au levant de Bourges ; diocèſe, intendance & élection de cette ville, parlement de Paris : on y compte près de 300 habitans. Ce lieu a titre de baronie, & c'eſt le chef-lieu d'une terre conſidérable, l'une des plus anciennes & des plus étendues de la province. Il portoit autrefois le nom de Montfaucon. Sa juſtice s'étend ſur 17 paroiſſes.

Cette terre a d'abord donné le nom à la maiſon de ſes premiers ſeigneurs, d'où elle paſſa en 1264 dans la maiſon de Bourés, enſuite dans celle de Rouſſi, de là dans celle des dauphins d'Auvergne. Henri II, prince de Condé, l'acquit en 1626 : le prince de Conti, ſon fils, la vendit en 1666 à Marie d'Aumont, en faveur de laquelle elle fut érigée en marquiſat.

VILLEROI, château & maiſon de plaiſance dans le Hurepoix, aux environs de Corbeil, diocèſe, parlement, intendance & élection de Paris, à 7 lieues au midi de cette ville. Ce château fut érigé en duché-pairie en 1663, en faveur de Nicolas de Neufville, maréchal de France.

Il eſt dans le diſtrict de la paroiſſe de Mennecy. Cette terre eſt compoſée de 12 paroiſſes, & de pluſieurs fiefs; & il y a 43 terres nobles de ſa mouvance. Elle appartient aujourdhui à M. le duc de Villeroi.

Le parc du château eſt fort eſtimé par ſa grande étendue; on en admire les quinconces, les terraſſes, ornées de baſſins & de ſtatues de bronze; une belle colomne antique, avec une ſtatue au-deſſus. Dans l'édifice, on remarque la beauté des meubles de l'appartement du roi, & de celui de la reine. Dans la chapelle, on voit une deſcente de croix, excellent tableau de Rubens.

Il y a dans les environs du château de Villeroi, quantité de tourbières*, dans la vallée où coule la rivière d'Eſſone; la partie de la vallée fertile en tourbes, s'étend depuis Roiſſy juſqu'à Eſcharcon, preſque visà-vis du château; c'eſt ce qui leur a fait donner le nom des *Tourbiéres de Villeroi.* Celles que l'on tire près de Roiſſy, ſont les meilleures.

VILLER-LA-MONTAGNE, bourg du Barrois dans la Lorraine, cour ſouveraine de Nancy, diocèſe de Trèves, chambre des comptes de Bar, ſiége d'un bailliage royal. Sa ſituation eſt à une lieue de Longwi, 3 de Longuyon, 6 de Thionville & d'Etain, à gauche du ruiſſeau de Moulaine, qui coule au pied de la forêt de Selomont, & ſe jette dans la Chiers à Longwi. Il y a une égliſe paroiſſiale, un bel auditoire, & environ 150 feux.

On remarque dans la forêt de Selomont, à peu de diſtance de Viller-la-Montagne, les ruines d'une ville ancienne dédiée au ſoleil.

Tous les endroits de ce bailliage ſont du diocèſe de Trèves, & ſous la coutume de S. Mihiel. Le terrein produit des grains, mais point de vin. Il renferme beaucoup de mines de fer. Les forges d'Ottange & de Villerupt ſe trouvent dans ce diſtrict.

Nicolas Bouſmard, célèbre évêque de Verdun, naquit à

---

* *Voyez* Mém. de l'Accad. des Sciences, *page* 380, *année* 1761.

Circourt, à 2 lieues & demie de cette ville. Son épitaphe eſt dans l'égliſe où ſon cœur fut dépoſé.

VILLERS, bourg de la campagne de Caen, contrée du Beſſin, dans la baſſe Normandie, aſſez près de la rive droite de la Senline, à une lieue & demie au nord d'Aulnay, & à 5 au couchant d'hiver de Caen; diocèſe de Bayeux, parlement de Rouen, intendance & élection de Caen, chef-lieu d'une ſergenterie. On y compte 1400 habitans.

VILLERS-BETNACH, abbaye régulière de Bernardins de l'ordre de Cîteaux, ſituée dans un pays de montagnes & de bois, à 2 ou 3 lieues au couchant d'été de Boulay, & à la même diſtance au couchant de Bouzonville, & à 5 lieues au levant d'été de Metz. Il en dépend un grand nombre de bâtimens formant des granges & des métairies, leſquels ſont tous compris dans l'enceinte de l'abbaye, qui eſt fort grande, quoique la communauté en ſoit peu nombreuſe. L'égliſe, ſous l'invocation de la bienheureuſe Vierge de Villers en Betnach, eſt grande & belle, ainſi que la maiſon clauſtrale. Cette abbaye, qui vaut environ 3000 liv. de rente n'eſt point taxée, quoique le roi y nomme.

Il s'y fait tous les ans, le jour de la fête, une diſtribution conſidérable de pain aux pauvres des environs, & aux payſans qui s'y raſſemblent en foule par rapport à cette diſtribution.

VILLERS-CANIVETS, abbaye de filles, ordre de Cîtaux, filles de Savigny, ſituée dans la baſſe-Normandie, au diocèſe de Séez, à deux lieues de Falaiſe. Elle fut fondée en l'année 1140, par l'illuſtre ſeigneur Roger de Monbray.

VILLERS-COTTERETS, ville du Valois, au gouvernement général de l'Iſle de France, diocèſe de Senlis, parlement de Paris, intendance de Soiſſons, élection de Creſpi, à 3 lieues de cette ville, à 5 de Soiſſons, & à 15 lieues de Paris, à l'entrée de la forêt de Retz, d'où elle a ſon nom. Il y a une prévôté qui reſſortit au bailliage de Creſpi. C'eſt un gouvernement de place. Il n'y a qu'une paroiſſe à laquelle on a réunie l'abbaye de Claire-fontaine, du diocèſe de Laon, que l'on a tranſférée en cette ville.

le 4 février 1671, du conſentement du roi. Cette abbaye, de l'ordre de Prémontré, vaut environ 9000 liv. à ſon abbé, quoiqu'il ne paie que 170 florins à la cour de Rome, pour ſes bulles.

La ville de Villers-Cotterets eſt remarquable par ſon palais, bâti par les anciens ducs de Valois. Son domaine appartient aujourd'hui à M. le duc d'Orléans.

La forêt de Villers-Cotterets comprend 24860 arpens.

VILLIERS-SAINT-BENOIST, bourg du Sénonois en Champagne, ſur la rive droite de l'Ouanne, à 11 lieues vers le midi de Sens, diocèſe de Sens, parlement & intendance de Paris, élection de Joigny. On y compte environ 650 habitans.

VIMEUX, petit pays de la baſſe-Picardie, dépendant du gouvernement-général militaire de la même province. Il eſt ſitué entre la Somme & Abbeville au ſeptentrion, & la Breſſe qui le ſépare au midi de la Normandie. Ce pays eſt peu conſidérable pour ſon étendue & les lieux qu'il contient : il a pourtant un port à Saint-Valery qui en eſt le principal lieu.

VIMONTIER, que d'autres écrivent VIMOUTIER, bourg du pays d'Auge, aux confins du Lieuvin, dans la baſſe Normandie, ſur la Vie, un peu au-deſſous de ſon confluent avec la Viette, & à la pointe d'une île, à 5 lieues au levant d'été d'Argentan, entre cette ville & Lizieux; diocèſe de Séez, parlement de Rouen, intendance d'Alençon, élection d'Argentan, ſergenterie de Montagut. On y compte environ 1900 habitans. Il y a un monaſtère de religieuſes de l'ordre de S. Benoît, & un d'Hoſpitalières. La cure de Vimontier eſt à la nomination de l'abbé de Jumiége. Il s'y tient un marché pour le bétail & la tannerie.

VINCENNES, château royal, & gouvernement de place, dans l'Iſle de France, diocèſe, parlement, intendance & élection de Paris, à 2 lieues vers le levant de cette ville.

On arrive à cette maiſon royale, par une avenue formée de 4 rangs d'ormes. Tout le bâtiment fait un quarré long. Le nouveau château eſt compoſé de 2 gros pavillons, conſtruits ſous Louis XIII, & décorés ſous Louis

XIV. Les peintures de l'appartement du Roi, ſont de *Philippe Champagne*. Celles de la chambre du trône, où Louis XIV eſt repréſenté, méritent une attention particulière : on y voit la France & les arts perſonifiés. Le plafond de la ſalle du concert, où ſont peints divers ſujets de la fable, faiſant alluſion à la reine, ne doivent pas être oubliés. Ce qui reſte du vieux château conſiſte en un donjon entouré de tourelles; & le tout forme une eſpèce de quarré, entouré d'un foſſé très-profond, le long duquel ſont de diſtance en diſtance neuf groſſes tours quarrées & fort élevées, qui pourroient être comme autant de lieux de défenſes. La porte qui ſert d'entrée au parc nouvellement planté, morceau d'architecture fort eſtimé, eſt en arc de triomphe, orné de colomnes & de ſtatues de marbre : cet ouvrage eſt de le Veau.

Charles le Sage a fondé dans ce château une ſainte chapelle, à l'*inſtar* de celle de Paris, dédiée à la ſainte Trinité, & à la ſainte Vierge. Son chapitre eſt composé d'un tréſorier, d'un chantre, de 7 chanoines, de 4 vicaires, & 2 clercs. Ce chapitre, de même que celui de la ſainte chapelle de Paris, releve immédiatement du pape. C'eſt dans la groſſe tour, appellée le Donjon, que l'on renferme les priſonniers d'état.

VIRE, ville du Bocage, dans la baſſe Normandie, ſur la rive droite de la rivière de même nom, & ſur la frontière du Cotantin, à 8 lieues au midi de S. Lo; diocèſe de Bayeux, parlement de Rouen, intendance de Caen, chef-lieu d'une élection, ſiége d'une maîtriſe des eaux & forêts, & un des ſiéges royaux du bailliage de Caen. On y compte 9000 habitans. Cette ville a 2 couvents de religieux, & 3 de religieuſes. Ses foires & ſes marchés ſont très-fréquentés. On y fabrique de belles toiles fines, que l'on tranſporte par charrois à Caen, auſſi-bien que ſes draps. Le terroir de Vire eſt ſablonneux, & de mauvaiſe qualité. Il y a quelques mines & forges de fer. Son élection renferme 125 paroiſſes, compriſes en un bailliage & ſix ſergenteries : ſcavoir, le bailliage de Condé, & les ſergenteries de la Banlieue, de Pontfarcy, de S. Jean-le-Blanc, de S. Sever, de Tourneur & de Vaſſy. Son climat eſt froid.

C'eſt la patrie de Touſſaint Deſmares, fameux prêtre de l'Oratoire, mort en 1687; de Jean-Baptiſte Duhamel, premier ſecrétaire de l'académie des Sciences, & profeſſeur de philoſophie au collége Royal, mort en 1706, âgé de près de 83 ans.

VIRE, petite rivière de la baſſe-Normandie: elle prend ſa ſource deux lieues au-deſſous de Vire, dont elle arroſe les murs, ſépare le Beſſin du Cotantin; & après avoir paſſé par Saint-Lo, elle tombe dans la Manche, où elle forme un petit golfe, qui eſt guéable dans les baſſes-marées. C'eſt de-là qu'on le nomme *Gué*, ou *Vé-de-Vire*. On y pêche de très-bonnes huîtres.

Le cours de cette rivière depuis ſa ſource juſqu'à ſon embouchure eſt d'environ 20 lieues.

VISIGNOLLE, abbaye de l'ordre de Cîteaux, unie au couvent des Céleſtins d'Amiens.

VISITEUR, eſt un éccléſiaſtique qui a reçu la commiſſion de viſiter des égliſes ou des monaſtères. Aucun viſiteur apoſtolique ne peut, en France, mettre à exécution ſa miſſion, qu'il n'ait obtenu des lettres-patentes duement vérifiées.

VITEAUX, petite ville du duché de Bourgogne, au diocèſe d'Autun, parlement & intendance de Dijon, recette de Semur en Auxois, eſt la vingt-quatrième de celles qui députent aux états de Bourgogne. Elle eſt ſituée ſur la Braîne, entre pluſieurs montagnes, où l'on trouve une eſpèce de marbre noir mêlé de blanc. Cette ville eſt le ſiége d'un grenier à ſel, & d'une mairie, & contient, outre la paroiſſe, un couvent de Minimes, un d'Urſulines, & un hôpital.

Elle eſt à 9 lieues de Dijon, & à environ 60 de Paris.

On trouve dans ſon terroir une ſorte de pierre couleur d'ardoiſe, ou bien, rouge, bleue, jaune & de couleur de pourpre, herboriſée, des eſpèces de turquoiſes, des aſtroïtes, du corail, différentes pétrifications, comme écailles d'huîtres, & morceaux de divers autres coquillages; & dans la montagne de Sanbernon, qui n'eſt pas éloignée de cette ville, des marcaſſites, de l'or, du cuivre, du ſoufre, & du vitriol.

Il y a auſſi près du ruiſſeau de Grenand, des minières de ſoufre diviſé en morceaux d'un pied de grandeur.

**VITRÉ**, petite ville, avec titre de baronnie, & gouvernement de place de la haute Bretagne, ſur la Vilaine, à 6 ou 7 lieues de ſa ſource, à 7 au levant d'été de Rennes, & à 63 au couchant de Paris; diocèſe, recette, parlement & intendance de Rennes.

Vitré eſt la deuxième ville du diocèſe de Rennes. Elle eſt aſſez grande, & on y compte environ 2000 habitans. Il y a une égliſe collégiale, fondée en 1266 par André, baron de Vitré. Son chapitre eſt composé d'un tréſorier, & de 12 chanoines. Il y a auſſi un prieuré d'hommes, de l'ordre de S. Benoît, ſous le titre de ſainte Croix. Vitré eſt la réſidence d'une des 29 brigades dépendantes du tribunal de la maréchauſſée de Rennes. C'eſt une des deux premières baronnies de la province de Bretagne. Ses barons, avec ceux de S. Pol-de-Léon, poſſèdent le droit, comme les plus anciens, de préſider alternativement l'ordre de la nobleſſe, lorſqu'elle eſt aſſemblée aux *états*; à leur défaut, la nobleſſe eſt préſidée par celui qu'elle ſe choiſit elle-même. Cette baronnie a paſſé, de la maiſon de Laval-Montfort, à celle de la Tremoille, qui la poſſède aujourd'hui.

Vitré eſt la patrie du père de Gennes, ſçavant prêtre de l'Oratoire.

Les toiles de Vitré ſe fabriquent dans les paroiſſes qui ſont à 3 lieues à la ronde de Vitré. Ce ſont de groſſes toiles écrues qui demeurent telles, & qu'on ne blanchit point. Elles ſe débitent à Nantes, & à S. Malo, d'où on les envoie en Angleterre, pour l'uſage des colonies que les Anglois ont en Amérique. Elles ſont propres à faire des petites voiles de navires. On les envoie auſſi en Eſpagne, où elles ſervent à l'emballage des marchandiſes fines qui en ſortent. Ce commerce rapporte environ 40 ou 50000 liv. par an.

Cette ville a un autre commerce qui lui eſt particulier. Les femmes & les filles de toute condition y font des bas, des chauſſons & des gants de fil, qui s'envoient par-tout, même en Eſpagne & aux Indes. Cet article de commerce monte par an à 25 ou 30000 liv.

Il y a auſſi dans cette ville des fabriques de ſerges & étamines groſſières.

VITRI EN PERTOIS, *ou* VITRY-LE-BRUSLÉ, petite ville au gouvernement général de la Champagne, diocèſe & intendance de Châlons, parlement de Paris, élection de Vitry-le-François, à une lieue au levant de cette ville, ſur la petite rivière de Saux. On y compte environ 700 habitans. Sa paroiſſe eſt dédiée à S. Memie, premier évêque de Châlons. Les anciens comtes de Champagne y fondèrent l'égliſe collégiale de Notre-Dame, les prieurés de ſainte Geneviéve, de S. Thibault, & de ſainte Croix. Il y a auſſi un couvent de Mathurins; & hors le fauxbourg de ce lieu, une abbaye de filles, de l'ordre de S. Bernard, dédiée à S. Jacques, & que l'on dit avoir été fondée par Thibaud, comte de Champagne.

Le pays des environs eſt un des plus agréables du royaume; rien n'y manque au plaiſir de la vie.

VITRY-LE-FRANÇOIS, ville capitale du Pertois, & gouvernement de place, du gouvernement général de Champagne, diocèſe & intendance de Châlons, chef-lieu d'une élection. Cette ville eſt ſituée ſur la rive droite de la Marne, à l'endroit où elle reçoit la rivière d'Orne, à 7 lieues au midi de Châlons, vers le levant d'hiver, à une égale diſtance au couchant de S. Dizier, à 18 lieues entre le midi & le levant de Reims, & à 40 au levant de Paris. Longit. $22^{e}$. 18′. Latit. $48^{e}$. 40′. Route de Paris à Vitry, la même que pour Châlons.

C'eſt François I. qui eſt le fondateur de cette ville. Elle s'aggrandit tous les jours, par le concours des habitans qui viennent s'y établir, à cauſe du commerce que l'on y fait en grains, & qui devient une des plus conſidérables branches de commerce de la Champagne. Elle eſt de figure carrée, d'une grandeur médiocre, bâtie ſur la pente d'une petite éminence, & fermée de terraſſes, avec 8 baſtions royaux ſans maçonnerie, mais entourés de foſſés pleins d'eau vive.

Cette ville eſt propre & bien bâtie, quoique les maiſons n'y ſoient que de bois. Ses places ſont belles & larges, pour la plûpart. Celle qui eſt au centre eſt une des plus ſpacieuſes qui ſoient en aucune autre ville.

Vitry eſt le ſiége d'un bailliage, d'un préſidial créé en 1551, & régi par ſa coutume particulière, d'un grenier à ſel du département de Châlons, & d'une châtellenie pour les domaines du roi. Tous ces tribunaux ſiégent au palais que Henri II. a fait conſtruire ſur la grande place. La chambre de l'hôtel-de-ville y tient auſſi ſes ſéances.

La coutume de Vitry eſt très-étendue, & comprend une grande partie de la Champagne. Cette ville eſt du domaine du roi; il y a 200 terres ou ſeigneuries qui relèvent de ſon château. Son élection comprend 159 paroiſſes.

La paroiſſe de Vitry eſt une collégiale dédiée à Notre-Dame, ſituée ſur la grande place & tout nouvellement bâtie. Son chapitre eſt compoſé d'un doyen, d'un tréſorier, d'un chantre, d'un ſous-chantre, & de 16 chanoines, dont 14 ſont à la nomination du roi; les 2 autres ſont à la nomination de l'égliſe cathédrale de Châlons.

Le revenu des dignitaires eſt d'environ 600 livres, & & celui des chanoines de 400 francs. Ce chapitre, qui eſt de fondation royale, eſt curé primitif de la paroiſſe. Cette ville a un collége dirigé par les pères de la Doctrine chrétienne; un couvent de Minimes, un de Récolets, un de religieuſes de la Congrégation, une maiſon de Dames régentes, un hôpital deſſervi par quatre religieux de la Charité, un hôpital général, & des caſernes. Il y a fabrique de ſerges raſes, façon de Londres, & de droguets; tiſſeranderie, bonneterie & chapellerie: on y fait des galons moitié ſoie, moitié fil. Son commerce en bled, vins, bois & charbons eſt fort étendu, ainſi que celui de ſes manufactures. Il y a foires franches le 22 juillet, le 24 février, le premier & le 12 ſeptembre. La Marne commence à être navigable à Vitry, & a un pont vis-à-vis de cette ville.

VIVARAIS, pays & petite province, au gouvernement-général militaire du Languedoc, faiſant partie de la lieutenance générale des Sevènes. Ce petit pays, qui a pris ſon nom de la ville de Viviers, eſt borné au ſeptentrion par le Lyonnois, au levant par le Rhône, qui le ſépare du Dauphiné, au midi par le diocèſe d'Uzès, & au couchant par le Velay & par le Gévaudan; il s'étend fort en longueur ſur la rive droite du Rhône: ſa plus grande largeur, qui ſe prend dans la partie qu'arroſe la Loire à ſa ſource, peut avoir 10 à 12 lieues. Ce pays étoit habité anciennement par les Helviens, & leur capitale s'appelloit *Albe* ou *Albe-Auguſte*, qui n'eſt plus aujourd'hui qu'un bourg, nommé *Albe* ou *Alps*. Ils furent conquis vers la fin du cinquième ou le commencement du ſixième ſiècle par Sigiſmond, roi des Bourguignons. Les François s'étant depuis emparé de la Bourgogne, ce royaume fut partagé entre les princes de la maiſon du grand Clovis, & la ville d'Albe tomba, avec ſon territoire, en partage aux rois de Metz.

Ce pays eſt diviſé en *haut* & *bas Vivarais* par la rivière de Rieu ou d'Eyrieu. Le haut Vivarais eſt du côté du Forez & du Velay, & ſa capitale eſt Annonay. Le bas Vivarais eſt ſitué au midi; c'eſt où ſe trouve la ville de Viviers, qui eſt devenue la capitale du pays, depuis la deſtruction de l'ancienne Albe-Auguſte, aujourd'hui Albe, capitale des Helviens. On pourroit encore aujouter à la diviſion du Vivarais, le petit pays de *Boutières*, qui ſe trouve entre Privas & le Velay, & qui conſiſte en hautes montagnes ſtériles, qui ne produiſent que des chataignes & des chanvres, & forment de bons pâturages pour nourrir des bêtes à laine.

Le haut Vivarais eſt auſſi tout en montagnes, mais qui ſont très-bien cultivées, & où on nourrit une quantité prodigieuſe de beſtiaux, & recueille quantité de bled.

Le bas Vivarais eſt un pays des plus abondans, ſur-tout par l'induſtrie des habitans, qui ne perdent pas le moindre terrein des montagnes ſuſceptibles de culture; tout le diſtrict entre les montagnes & le bord du Rhône, ne cédant par lui-même en fertilité à aucun pays du Languedoc: on y recueille beaucoup de vins & on y fait quantité de ſoie.

*Voyez* l'article *Languedoc*, page 521, vol. III, où l'on a ſuppléé à tout ce qu'on pourroit avoir omis d'eſſentiel ici.

Il y a dans le pays de Vivarais 12 baronnies qui donnent entrée, *par tour*, aux états de la province: les voici dans l'ordre où elles y envoient.

| | |
|---|---|
| S. Rémeſe en l'année | 1770. |
| Annonay, | 1771. |
| Vogué, | 1772. |
| Aubenas, | 1773. |
| Cruſſol, | 1774. |
| Montlor, autrefois Montlaur, | 1775. |
| Lavoulte, | 1776. |
| Tournon, | 1777. |
| Largentière, | 1778. |
| Boulogne, | 1779. |
| Joyeuſe, | 1780. |
| Chalançon, & la Tourette, | 1781. |

Les poſſeſſeurs de ces baronnies entrent aux états de 12 en 12 ans, une fois pour chaque baronnie ; de ſorte que celui qui a pluſieurs baronnies, entre autant de fois en 12 ans qu'il a de baronnies & ſuivant le rang qu'elles tiennent dans la roue. M. le marquis de Vogué, par exemple, en ſa qualité de ſeigneur des terres de *Vogué*, *Aubenas*, & *Montlor*, aura droit d'aſſiſter aux états en 1772, 1773, & 1775, parceque le tour de roue de la premiere de ces terres, eſt en l'année 1772, celui de la ſeconde, en 1773, & celui de la troiſième enfin, en 1775.

Il en eſt de même de M. le prince de Soubiſe, qui poſſéde les trois baronnies d'*Annonay*, *Lavoulte* & *Tournon*.

Quant aux deux baronnies de *Chalançon* & *la Tourette*, le droit d'entrée aux états de la baronnie de Chalançon ayant été uni à celui de la Tourette, ces deux terres ne ſont plus conſidérées que comme deux demi-baronnies, en tant qu'elles ne procurent plus qu'une voix tous les 12 ans à leur poſſeſſeur, ou comme des baronnies entières, en tant qu'elles procurent une entrée, ou une voix alternative de 12 ans en 12 ans ; c'eſt-à-dire, chacune une voix en 24 ans ; ſavoir, une pour la Tourette, en 1781, & l'autre pour Chalençon en 1793.

Le baron qui eſt de tour, a rang immédiatement après le vicomte de Polignac, c'eſt-à-dire, qu'il tient la troiſième place fixe parmi la nobleſſe.

Ce pays envoie auſſi tous les ans aux états de la province ſon ſyndic, & par tour, le premier conſul des huit villes ſuivantes, Largentière, Joyeuſe, Annonay, Montlor, le Bourg-Saint-Andeol, Tournon, Viviers, Boulogne. Cette dernière ville ſera de tour en 1776, parceque Joyeuſe eſt de tour en 1771. Nous avons placé ces lieux ſuivant leur tour de roue, afin que l'on puiſſe juger de l'année où ils ont droit d'envoyer. Le ſyndic de Vivarais occupe aux états une place entre les députés des villes de Narbonne & du Puy.

Pour ce qui eſt des *états particuliers* du pays, le Vivarais eſt un des trois pays de la province de Languedoc, dont les aſſemblées particulières different de celles des diocèſes, connues ſous le nom d'*Aſſiettes*. Ce ſont les 12 barons du pays qui préſident par tour à ces aſſemblées particulières, & l'évêque de Viviers n'y vient qu'à ſon tour comme baron. Le bailli du pays y aſſiſte toujours; le grand-vicaire de l'évêque y entre comme baron de Viviers. Treize conſuls & deux baillis y entrent auſſi. Les barons & l'évêque ont le droit d'envoyer un ſubrogé pour tenir les états en leur abſence. Le baron de tour, ou ſon ſubrogé, ſigne le premier, & le commiſſaire principal le ſecond : ce qui eſt ſingulier, car dans les autres diocèſes il ſigne le premier.

Le pays de Vivarais a aujourd'hui plus d'étendue que n'en a le Comté de Viviers; car depuis le règne de Philippe-le-Bel, on a joint au Vivarais la partie des diocèſes & des anciens territoires de Valence & de Vienne, qui eſt à l'occident du Rhône, à la reſerve de quelques paroiſſes & bourgades du diocèſe de Vienne, qui ont été jointes au Lyonnois.

**VIVIERS**, ville, évêché & la capitale du Vivarais, dans le bas-Languedoc, parlement de Toulouſe, intendance de Montpellier, chef-lieu d'une recette particulière. Elle eſt ſituée ſur le bord occidental du Rhône, à 4 lieues du Pont-Saint-Eſprit, à 9 de Valence : on y compte à peine 1000 habitans. Cette ville, bâtie entre des rochers, eſt petite, mal-propre, & ſes rues ſont vilaines. Sa cathédrale eſt ſur un rocher qui domine la ville, & n'a rien de remarquable que ſa ſituation & ſa grandeur : au-deſſous eſt un riche couvent de Jacobins. La ville doit ſon origine & ſon accroiſſement à la ruine de l'ancienne Albe-Auguſte. On prétend que cette ville ayent été détruite par Crocus, Roi des Allemands, ſon évêque Auxonius, tranſféra ſon ſiége, dès l'an 430, à l'endroit où eſt Viviers. Les rois de Bourgogne & d'Arles, & les empereurs Allemands, leurs ſucceſſeurs, étant en poſſeſſion de cette partie du Vivarais, l'empereur Conrad, de la maiſon de Suabe, parent de Guillaume, évêque de Viviers, lui donna & à ſon égliſe, vers le milieu du douzième ſiècle, la ville & le comté de Viviers. Les évêques jouirent depuis librement de ce comté, ſans dépendre aucunement des rois de France, ni des ſeigneurs voiſins, juſqu'après la réunion du Languedoc à la couronne. Les évêques, voulant ſoutenir leur dépendance de l'empire pour le temporel, implorèrent la protection du Pape; mais pendant ces conteſtations, Philippe-le-Bel s'étant emparé de Lyon & de tout le cours du Rhône, força Albert de Peyre, évêque de Viviers, & ſon chapitre, à ſoumettre leur temporel, ſitué à l'occident du Rhône, au roi & à la couronne de France, par un acte de l'an 1307, qui fut confirmé par un traité conclu entre Charles V, dit *le Sage*, & Bertrand de Château-Neuf, évêque de Viviers.

Le diocèſe de Viviers, ſuffragant de l'archevêque de Vienne, renferme environ 314 paroiſſes. Cet évêché vaut environ 30000 livres de revenu; la taxe en cour de Rome eſt de 4400 florins.

L'égliſe cathédrale eſt dédiée à S. Vincent, & ſon chapitre eſt compoſé d'un prévôt, d'un archidiacre, d'un précenteur, d'un ſacriſtain, d'un archi-prêtre, d'un Vicaire & de 30 chanoines. L'abbaye de Manzan, *Manſuadi*, de l'ordre de Cîteaux, & de la filiation de Bonneval, fondée dès l'an 1119, eſt unie à l'evêché de Viviers, & rapporte à l'évêque 5400 livres de revenu. La réſidence la plus ordinaire de l'évêque eſt à 2 ou 3 lieues au-deſſous de Viviers, dans un endroit qu'on appelle *le Bourg-Saint-Andeol*, où il a ſon palais épiſcopal, bâti ſur la rive gauche du Rhône. Ce prélat, dès l'inſtant qu'il eſt nommé *évêque & comte* de Viviers, eſt en cette qualité ſeigneur temporel de ſon diocèſe, prince de Donzère & ſeigneur de Saint-Andeol. Le diocèſe de Viviers renferme le bas-Vivarais & une partie du haut, dont le reſte eſt de l'archevêché de Vienne. On remarque dans le haut-Vivarais, les villes & les bourgs d'Annonay, de Tournon & de Cruſſſol ou Cruſol; dans le bas ſont les villes ou les bourgs de Montlor, de Boulogne, de l'Etrange, de Privas, du Pouſſin, de Viviers, capitale du Vivarais, le Bourg de Saint Andeol, Villeneuve-de-Berg, &c.

Viviers eſt la ſeconde ville du Vivarais qui envoie aux états de la Province. Ses armoiries ſont un écuſſon ſemé de France. L'évêque de Viviers aſſiſte par tour aux états particuliers du pays, comme baron du pays, & ſon grand-vicaire y a entrée comme baron de Viviers.

VIVOIN, bourg du haut-Maine, ſitué ſur la rive gauche de la Sarthe, près & au-deſſous de Beaumont-le-vicomte, à ſix lieues au ſeptentrion de Mons, diocèſe, intendance & élection de cette ville. On y compte environ 900 habitans.

Il y a un prieuré conventuel, ſous le titre de S. Hyppolyte & dépendant de Marmoutier. Il vaut environ 5000 livres au ſujet qui en eſt pourvu par le roi.

VIVONE, petite ville du haut Poitou, ſituée ſur le Clain, au confluent d'un ruiſſeau avec cette rivière : à 5 ou 6 lieues au-deſſus & vers le midi de Poitiers; diocèſe, intendance & élection de cette ville. On y compte de 13 à 1400 habitans.

VIZAN, petite ville du Comtat d'Avignon, ſous le gouvernement général militaire de la Provence, diocèſe de Vaiſon, judicature de Valreas, à une lieue & demie de cette dernière ville. Il y a un châtelain & 1800 habitans.

VIZILLE, lieu du Dauphiné, au Graiſivaudan, ſur la rive droite de la Romanche, à deux lieues au midi de Grenoble. On voit en ce lieu un château qui étoit une maiſon de plaiſance, & la réſidence aſſez ordinaire du connétable Leſdiguières, qui en avoit fait un endroit magnifique, particulièrement pour ce qui regarde les peintures.

UNIVERSITÉ. On entend par Univerſité, un corps dans lequel on fait profeſſion d'enſeigner toutes les parties de ce que l'on nomme les quatre facultés; ſavoir, la *Théologie*, la *Juriſprudence*, la *Médecine*, & les *Arts-Libéraux*, & qui a droit de conférer les degrés de docteur, de licencié, de bachelier & de maître.

On en compte 22 en France, qui ſont;

Celle de Douai, en Flandre : elle doit ſa fondation à Philippe II, roi d'Eſpagne, qui l'inſtitua en 1572.

Celle de Caen, en Normandie, fondée par Charles VII, en 1452.

Celle de Paris, la plus ancienne de l'Europe : on ne connoit pas bien l'époque de ſon établiſſement ; ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'elle remonte aux temps qui ont précédé Charlemagne.

Celle de Rheims, en Champagne, fondée en 1548.

Celle de Pont-à-Mouſſon, dans le Barrois : elle fut fondée par le duc Charles III, & par le cardinal de Lorraine ſon oncle, & établie par bulles du pape Grégoire XIII, du 5 décembre 1572.

Celle de Strasbourg, en Alſace : elle eſt proteſtante ; & depuis que le chapitre S. Thomas y a été réuni, les officiers & profeſſeurs de l'univerſité jouiſſent des titres qui y ſont attachés. On y confére les degrés aux catholiques, comme aux autres, à l'exception des degrés de théologie, que l'on prend dans l'univerſité catholique qui a été transférée de Molsheim dans cette ville, immédiatement après ſa priſe, vers l'an 1682.

Celle de Nantes, en Brétagne, inſtituée en 1460 : elle n'a plus que trois facultés ; celle de droit ayant été transférée à Rennes, capitale de la Province.

Celle d'Angers, capitale de l'Anjou, fondée par Louis XII, duc d'Anjou, en 1364.

Celle d'Orléans, capitale de l'Orléanois, fondée par Philippe-le-Bel, en 1312. Elle n'a qu'une faculté, qui eſt celle de droit.

Celle de Dijon, capitale de la Bourgogne, établie en 1723. Elle n'a que la faculté de droit.

Celle de Beſançon, capitale de la Franche-Comté, inſtituée en 1464.

Celle de Poitiers, capitale du Poitou, fondée par Charles VII, en 1431.

Celle de Bourges, capitale du Berri : elle doit ſon établiſſement à Louis XI, depuis l'an 1465.

Celle de Bordéaux, capitale de la Guienne, fondée par Louis XI, en 1473.

Celle de Cahors, dans le Quercy, fondée par le pape Jean XXII.

Celle de Valence, en Dauphiné, établie par Louis XI, en 1452.

Celle d'Orange, capitale de la principauté de ce nom. L'époque de ſon inſtitution eſt fixée à l'an 1364.

Celle de Toulouſe, capitale du Languedoc, fondée par le pape Grégoire IX, en 1233; outre que cette univerſité jouit des mêmes priviléges que celle de Paris, ſes Profeſſeurs ſont enterrés avec l'anneau d'or, l'épée & les éperons dorés; & le Recteur, quoique marié, peut procéder par cenſures contre tous ceux qui violent les ſtatuts.

Celle de Montpellier, en Languedoc, inſtituée en 1289: elle n'a que deux facultés, celles de droit & celles de médecine.

Celle d'Aix, capitale de la Provence, établie par le pape Alexandre V, en 1409.

Celle de Pau: on ne connoît point l'époque de ſon établiſſement.

Enfin, celle de Perpignan, capitale du Rouſſillon, fondée en 1349.

VODABLE, petite ville, ſituée vers le centre de la province d'Auvergne, aux confins de la Limagne & du Dauphiné d'Auvergne, dont elle eſt le chef-lieu, à 2 lieues au couchant d'hiver d'Iſſoire, élection de cette ville, diocèſe de Clermont, parlement de Paris & intendance de Riom. On y compte environ 500 habitans: c'eſt auſſi le chef-lieu d'une châtellenie, dont le reſſort a une étendue conſidérable.

VOID, bourg de la Lorraine, le chef-lieu d'un diſtrict particulier, enclavé dans le territoire de Toul, dépendant du chapitre de cette ville, & attenant à celui de Vaucouleurs au ſeptentrion. Ce lieu eſt ſitué un peu au-deſſus du confluent de deux ruiſſeaux & à quelque diſtance de la rive gauche de la Meuſe, à une lieue au ſeptentrion de Vaucouleurs, & à 3 au couchant d'hiver de Toul, diocèſe & recette de cette ville. On y compte environ 1200 habitans. C'eſt le ſiége de la prévôté ſeigneuriale du chapitre de Toul, qui nomme à la cure, & qui a fait rebâtir le château, dans lequel eſt la paroiſſe. Il y a d'ailleurs une chapelle dans ce bourg.

VOLRIC, village d'Auvergne, près de la ville de Riom, connu par ſes carrières, d'où on prétend dans le pays, qu'on a tiré les pierres qui ont ſervi pour bâtir les tours de Notre-Dame de Paris. C'eſt la patrie d'Amable de Bourzeis, abbé de S. Martin-de-Cores, & l'un des quarante de l'Académie Françoiſe.

VOSGES (les), Chaîne de montagnes célèbres qui s'étendent depuis la partie méridionale de la Franche Comté, fort avant dans la Lorraine & dans l'Alſace, ſur les confins de l'une & de l'autre. Ces montagnes donnent le nom à la partie méridionale de la Lorraine, que l'on appelle, *la Voge*, ou *les Voſges*.

VOVES, bourg du pays Chartrain, dans la Beauce, au gouvernement général de l'Orléanois ; diocèſe & élection de Chartres, parlement de Paris, intendance d'Orléans : il eſt ſitué à 7 ou 8 lieues au midi de Chartres, du côté du levant, à l'endroit où commence une plantation d'arbres, qui eſt continuée juſqu'à Onarville, paroiſſe qui a une maiſon de plaiſance, & qui eſt à 3 ou 4 lieues au levant d'été de Voves, où l'on compte environ 1200 habitans.

VOUZIE (la), petite rivière du Sénonois en Champagne. Elle a pluſieurs ſources, près de Bonſac & de Villegruie, vers le ſeptentrion de Provins, par où elle paſſe, & va ſe jetter dans la Seine, un peu au-deſſous de S. Sauveur, une bonne lieue au-deſſous de Bray-ſur-Seine. Son cours eſt de 12 à 14 lieues.

VOUZIERS, bourg du Rémois, en Champagne, diocèſe de Reims, parlement de Paris, intendance de Châlons, & élection de Réthel. Il eſt ſitué dans le pays d'Argone, ſur la rive gauche de l'Aîne, vis-à-vis deux îles que forme cette rivière au levant de ce lieu, à 8 lieues au midi de Sedan, & à 11 lieues vers le levant d'été de Reims. On y compte 7 à 800 habitans.

VOUZON, bourg de l'Orléanois proprement dit, diocèſe, intendance, élection d'Orléans, parlement de Paris, ſur une hauteur, entre les rivières de Beuvron &

de Puis-Dardé, à environ une lieue de la rive gauche & de la ſource de cette dernière, & à plus de 2 lieues de la rive droite de l'autre. On y compte près de 1500 habitans.

VOYERS, ſont des officiers établis pour avoir ſoin que les rues & les voies publiques ſoient ſûres & commodes. Les tréſoriers de France à Paris, ſe qualifient de grands Voyers, & ils en font les fonctions.

URBAIN (ſaint), bourg du Vallage en Champagne, diocèſe & intendance de Châlons, parlement de Paris, & élection de Joinville. Il eſt ſitué à un quart de lieue de la rive droite de la Marne, & à 2 petites lieues au midi de Joinville. On y compte environ 1260 habitans. Il y a une fameuſe abbaye de l'ordre de S. Benoît, & de la congrégation de S. Vannes, qui porte le titre de vicomté, & à l'occaſion de laquelle ce bourg eſt devenu ſi conſidérable qu'il l'eſt. Elle a été fondée par Archambaut, évêque de Châlons, dans le neuvième ſiècle; d'abord, ſous le titre de la ſainte Trinité, changé depuis en celui de S. Urbain. Son abbé eſt commendataire, & patron d'environ 30 cures & quelques prieurés. Il l'eſt entr'autres de la cure du lieu, de celle de Joinville, de la Noue, &c. Il a 8000 liv. de revenu, & les moines 4000 liv. *Voyez*, SAINT URBAIN.

URT, bourg du pays des Landes; *voyez*, ANORT.

USERCHES; *voyez*, UZERCHES.

USSEL, ville dans le Limouſin, diocèſe de Limoges, parlement de Bordeaux, intendance de Limoges, élection de Tulles, ſituée à 2 lieues de Ventadour. On y compte environ 2200 habitans. Cette petite ville eſt chef-lieu du duché de Ventadour, érigé en pairie en 1589. Les habitans de ce lieu ont la réputation d'être fort adroits à mettre en œuvre les diamans, ſoit fins ou faux.

USSELDUN, bourg dans le Quercy, diocèſe de Cahors, parlement & intendance de Bordeaux, élection de Cahors, ſitué auprès de Martel, ſur le bord de la Dordogne, au haut d'une montagne appellée ordinairement le *Puech d'Uſſel.*

La ſituation de ce lieu, preſqu'entièrement environné de la Dordogne, & ſa dénomination, font reconnoître ce bourg pour l'*Uxellodunum* de Céſar. On y compte environ 500 habitans.

USSON, petite ville, preſque dépeuplée, d'Auvergne, élection d'Iſſoire, à 4 lieues de Brioude, ſituée ſur une montagne de difficile accès, & hors de tout commerce. Elle a titre de marquiſat, & c'eſt le ſiége d'un bailliage, & d'une châtellenie royale reſſortiſſante à la ſénéchauſſée de Riom. Elle eſt diviſée en deux communautés, dont l'une a environ 6 à 700 habitans, & l'autre environ 900.

Ce lieu eſt célèbre par le ſéjour de 20 ans que fit dans ſon château Marguerite de France, première femme de Henri IV; & qui, comme le dit ſi bien le père Hilarion de la Coſte, *fut un Thabor pour ſa dévotion, un Liban pour ſa ſolitude, un Olympe pour ſes exercices, un Parnaſſe pour les muſes, & un Caucaſe pour ſes afflictions.*

USTON, vallée dans les Monts Pyrénées, qui eſt remplie de pluſieurs mines. Les principales ſont celles de *Byros*, de *Peyrénere*, de *Corbonere*, d'*Argentere*, de *Balougne*, de *Larpant*, de la *Fonta*, de *Martera*, de *Peyrepétuſe*, toutes riches en or, en argent, en plomb, étain, azur, arſénic, marcaſſites, &c. Elles ont été travaillées par les anciens.

UZEGE (l'), pays du bas Languedoc, qui eſt compris dans le diocèſe d'Uzès. Ses principales villes ſont Uzès, le Pont du Saint-Eſprit, Saint-Ambroiſe, les Vents, Bagnols, & Villeneuve-les-Avignon. Ses principales rivières ſont le Rhône, la Serre & le Gardon. Ce pays eſt couvert en partie de montagnes, ſur leſquelles on nourrit quantité de beſtiaux. Les plaines produiſent beaucoup de bled, de bon vin, & des huiles. Il y a auſſi dans ce pays pluſieurs manufactures de ſoie, & on y fabrique quantité de petites étoffes de laine, dont on fait un commerce aſſez avantageux.

UZERCHE, petite ville fort ancienne du Limouſin, à 11 lieues de Limoges, ſur le chemin de Brive, ayant environ 1000 habitans. Les maiſons ſont aſſez bien bâties, avec des tourelles & pavillons, & couvertes d'ardoiſe; d'où vient le proverbe: *Qui a maiſon à Uzerche, a château en Limouſin.* La Vezere entoure preſque toute la ville, qui n'eſt proprement qu'une ſeule rue bordée de maiſons à droite & à gauche, & élevée ſur un gros rocher, & eſcarpé du côté de la rivière ; ce qui rend la place d'autant plus forte, qu'il ſeroit difficile d'y aborder ſi on rompoit le pont qui eſt ſur la rivière, & ſur lequel on paſſe pour aller au fauxbourg S. Olario. Hors l'enclos des murailles de cette ville, on découvre encore les reſtes d'un château appellé *la Blanche*, où, dit-on, demeuroit S. Martial, l'apôtre de ce pays.

L'abbaye d'Uzerche eſt le chef-lieu de la congrégation des religieux exempts de l'ordre de S. Benoît en France. Elle eſt compoſée de prévôtés & de prieurés, dont quatre ſont tenus en commende, & les deux autres par dignités avec leurs portions monachales. Le revenu de l'abbé d'Uzerche eſt d'environ 4000 liv. Il paie 515 florins à la cour de Rome, pour ſes bulles.

**UZEL**, petite ville de la baſſe Bretagne, ſur l'Ouſt, à 2 ou 3 lieues de ſa ſource, & à 7 lieues au midi de S. Brieuc; diocèſe & recette de cette ville, parlement & intendance de Rennes. On y compte environ 1800 habitans.

Cette ville paroît avoir une adminiſtration particulière, quant au civil.

Elle eſt le ſiége d'une ancienne châtellenie, dont le titre ſe joint d'ordinaire avec celui de la Mothe-d'Onnenon, autrefois démembré du duché de Rohan, & d'un bailliage, dont le premier juge porte le titre de ſénéchal. Ces deux juriſdictions ſuivent la coutume du duché de Rohan, & reſſortiſſent directement au parlement de la Province. La cure de la paroiſſe d'Uzel eſt à la nomination du marquis de Coeſquen, ſeigneur de cette ville. Celui qui la deſſert jouit en tout d'environ mille livres de revenu. Il y avoit autrefois dans cette ville, une collégiale dédiée à la ſainte Vierge; mais ſon chapitre ne ſubſiſte plus, depuis que les revenus ſe ſont réduits à rien. On y célèbre encore chaque fête de Vierge, l'office entier de la ſainte Vierge, en mémoire de l'ancienne fondation.

Les halles de cette ville ſont belles, élevées, larges & ſpacieuſes, il y en a trois; & le marché, qui eſt un des plus beaux de la province, s'y tient tous les mercredis. Outre cinq places pour différens marchés, où l'on vend des beſtiaux, des ſabots & des fruits, il y en a une ſixième que l'on nomme *la grande place du marché*, qui eſt d'une grandeur prodigieuſe : elle ſert pour la vente des toiles & fils qui ſe fabriquent dans cette ville & aux environs.

Les toiles ſe tranſportent aux Indes orientales & occidentales, par les ports de Saint-Malo, Morlaix & autres.

Cette ville a douze foires par an, une chaque mois : elles ne durent qu'un jour, mais elles ſont conſidérables.

Le terroir d'Uzel eſt fertile en bleds, en fruits & en pommes, &c. mais il eſt peu cultivé, parce que les habitans de cette contrée s'adonnent au commerce & aux arts.

Le premier mai, les nouveaux mariés de l'année vont en cavalcade chercher un arbre que l'on nomme *Mai*, dans la forêt de Rohan, où les nouveaux mariés ont le droit de couper l'arbre qu'ils choiſiſſent.

Le jour de l'Aſcenſion, ces mêmes nouveaux mariés rompent des perches nommées *Quintaines*.

Ces deux ſolemnités ſe font avec un grand concours de peuple : il s'y fait des danſes, des repas, des cavalcades & des courſes.

UZÈS, ville, évêché dans le bas Languedoc, parlement de Toulouſe, intendance de Montpellier, chef-lieu d'une recette, d'un bailliage, d'une viguerie, & d'une juſtice non-reſſortiſſante ; ſituée à 5 lieues au ſeptentrion de Niſmes, à 8 au couchant d'Avignon, & à 154 vers le midi de Paris, au vingt-deuxième dégré 4 minutes de longitude, & au quarante-quatrième dégré de latitude. On y compte près de 5000 habitans.

Le château du duc eſt un gros bâtiment, dont les tours rondes, à l'antique, ſont hautes & fort groſſes, & le jardin eſt aſſez bien entendu. On voit au-deſſous de la maiſon de l'évêque, la fontaine d'Aure, qui fourniſſoit l'eau à l'aqueduc du pont du Guard. Le baſſin en eſt beau & naturel.

On voit preſque par toute la ville des arcs de pierre, conſtruits, à ce que diſent les habitans, pour garantir du ſoleil, & des chaleurs de l'été. En ſortant de la porte appellée *Condamine*, on voit un joli couvent de Capucins.

Cette ville eſt ancienne, ainſi que ſon évêché, puiſque nous trouvons que Probatius, l'un de ſes évêques, aſſiſta au concile d'Agde dès l'an 506. Elle étoit alors encore ſujette des Viſigoths; mais le roi Clovis en fit la conquête l'année ſuivante, après avoir battu & tué leur roi Alaric; mais elle reconnut toujours pour ſa métropole Narbonne, qui reſta entre les mains des Viſigoths juſqu'au renverſement total de leur monarchie. Depuis ce temps Uzès a eu ſes ſeigneurs & vicomtes particuliers, dont une héritière appellée Simone, épouſa Jacques de Baſtet, ſeigneur de Cruſſol. Enfin le vicomté d'Uzès fut érigé en duché par Charles IX. l'an 1565, en faveur d'Antoine, comte de Cruſſol & de Tonnerre, & en pairie, pour Jacques de Cruſſol, duc d'Uzès, par lettres-patentes du mois de janvier 1572, regiſtrées au parlement le 31 mars de la même année. L'aîné de la maiſon eſt, en cette qualité, premier pair laïc de France, après les douze premiers pairs, quoiqu'il ne ſoit pas le premier duc; puiſque le duché de Thouars fut érigé en juillet 1563, & ſes lettres regiſtrées au parlement de Paris le 21 octobre de la même année.

Les évêques d'Uzès ſont ſuffragans de Narbonne: ils ne reconnoiſſent, pour le temporel, d'autre ſeigneur que le roi; ils ont encore avec lui en commun, la ſeigneurie utile de la ville d'Uzès.

Les habitans avoient des priviléges conſidérables; mais ils en abuſèrent dans le ſeizième ſiècle: car s'étant faits calviniſtes, ils maltraitèrent l'évêque & les eccléſiaſtiques, & détruiſirent auprès de leur ville le bourg S. Firmin, habité par les catholiques. La plus grande partie de l'Uzège ayant embraſſé le proteſtantiſme, ils ſe maintinrent dans leur indépendance juſqu'à l'an 1629, qu'ils furent forcés de ſe ſoumettre, & de raſer leurs fortifications.

Le diocèſe d'Uzès renferme environ 180 paroiſſes. Le prélat, qui eſt à la tête, jouit d'environ 25000 livres de revenu. La taxe en cour de Rome, eſt de 1000 florins.

L'évêque d'Uzès tient le ſixième rang aux états.

La cathédrale eſt ſous l'invocation de S. Thierry, & la tour qui lui ſert de clocher, eſt d'un aſſez bon goût gothique.

Une terraſſe, qui règne le long de l'égliſe, a une vûe admirable. La maiſon de l'évêque eſt belle, & ſes appartemens ſont vaſtes.

Le

Le chapitre de ſa cathédrale eſt compoſé d'un prévôt, d'un archidiacre, d'un théologal, & de 24 chanoines. Ils étoient ci-devant chanoines réguliers ; ils furent ſéculariſés par le pape Clément XI. ſur la fin de l'année 1719.

Le diocèſe d'Uzès produit du bled, des huiles, des ſoies, quantité de beſtiaux à laine, & de bons vins. On y voit auſſi pluſieurs manufactures de ſoie, & de petites étoffes de laine, qui ne laiſſent pas d'attirer beaucoup d'argent dans le pays.

Uzès eſt la huitième ville de la province qui envoye aux états : elle députe *deux conſuls*.

Le diocèſe eſt auſſi dans l'uſage d'envoyer *deux députés*, l'un deſquels eſt envoyé de la ville du Saint-Eſprit ; l'autre, de celle de Bagnols alternativement. Le Saint-Eſprit étoit de tour en 1770.

Sept autres villes du diocèſe envoient, par tour, un ſecond député. Ces villes ſont,

Roquemaure. Montfrin.
Le Vans. Valabrègues.
Aramon. Saint-Ambroix.
Barjac.

Valabrègues ſera de tour en 1771, & Saint-Ambroix en 1772. De-là on peut juger quand les autres villes feront de tour, attendu que nous les avons placées ſelon leur tour de roue.

Les armoiries de la ville d'Uzès ſont d'argent, à trois faces de gueules, au chef de France ; l'écu accolé de deux palmes de ſinople, liées du champ.

WALSBRONN, village de la Lorraine Allemande, diocèſe de Metz, cour ſouveraine de Nancy, & bailliage de Bitche. Il eſt à 3 lieues au nord de cette ville, ſur la rivière de la Horn. Il y avoit autrefois un château ſpacieux & fort, dont il reſte encore des pans de murs, & des parties de tours. Il y a auſſi une ſource d'eaux minérales, autrefois célebre & très-fréquentée : on voyoit encore en 1590 les veſtiges des bains ; mais ces eaux ne paroiſſent plus, le puit d'où elles ſortoient eſt comblé, & couvert par le chemin public.

WASSY, *voyez*, VASSY.

WEISSEMBOURG, *voyez*, VEISSEMBOURG.

## Y

YENVILLE, ville & châtellenie de l'Orléanois, proprement dit ; diocèſe d'Orléans, parlement de Paris, intendance d'Orléans, & élection de Pithivier. Elle eſt ſituée dans une grande plaine, à une lieue au couchant de Thoury & à 9 au midi d'Orléans. On y compte environ 500 habitans. C'eſt le ſiège d'un grenier à ſel, d'une viguerie, d'un bureau pour les cinq groſſes fermes, & d'une lieutenance du ſénéchal.

**HIÉRES** *ou* **YERRE**, paroiſſe de la Brie-Françoiſe; au gouvernement général militaire de l'Iſle de France; ſur la rive droite de la petite rivière d'Yères, à une petite lieue au levant d'hiver de Villeneuve-Saint-George, & 4 & demie, au même point de Paris ; diocèſe, parlement, intendance & élection de cette ville. On y compte environ 450 habitans. Cette paroiſſe renferme une des plus belles ſources que l'on puiſſe voir; elle eſt dans le Clos-Budée, d'où elle a pris le nom de *Fontaine-Budée.* La nature ſeule a fait les frais des ornemens de cette fontaine. Au-deſſous du médaillon du ſçavant Budée, qui vivoit ſous François I, on lit ces vers, que la nymphe de la fontaine adreſſe à ceux qui viennent ſe déſaltérer de ſes eaux :

*Toujours vive, abondante & pure,*
*Un doux penchant règle mon cours ;*
*Heureux l'ami de la nature,*
*Qui voit ainſi couler ſes jours.*

Il ſe tient deux foires par an à Yères, l'une le 3 mai & l'autre le 31 août; cette dernière dure trois jours. Environ un quart de lieue au-deſſus de cette paroiſſe, eſt l'abbaye d'Yères : c'eſt un monaſtère de filles, de l'ordre de Saint Benoît, dont l'égliſe eſt ſous l'invocation de la Sainte

Vierge : cette abbaye a été fondée du temps d'Etienne, évêque de Paris, vers l'an 1122, par Euſtache, comteſſe d'Etampes & de Corbeil & ſœur de Louis-le-Gros.

Le monaſtére des *Camaldules-de-Grosbois* eſt à quelque diſtance au ſeptentrion de cette abbaye, à l'entrée de la forêt. On voit dans l'égliſe de ces Ermites, une Vierge tenant ſur ſes genoux notre Seigneur deſcendu de la Croix, par *Cazes*, & une copie de Saint Romuald, que le *Jacchi* a peint à Rome, & qu'on regarde comme un des plus beaux tableaux qui ſoient dans cette ville.

Au-deſſus de la porte du chapitre, eſt un S. Romuald, *de Champagne* : on remarque dans le réfectoire un portrait de l'abbé de Rancé, fait par le même peintre. *Voyez* CAMALDULES, *vol. II, pag.* 20.

YERES (l'). La principale rivière de la Brie Françoiſe ; elle prend ſa ſource dans les bois, près de Jouy-le-Châtel, petite ville, ſituée ſur les confins orientals du gouvernement général de l'Iſle de France, & à quelque diſtance de l'abbaye de Chaumés, dirige ſon cours au couchant, & traverſant toute la Brie Françoiſe, elle baigne les abbayes de Jarcy & d'Yeres, & va ſe jetter dans la Seine à Villeneuve-Saint-Georges : cette rivière eſt augmentée dans ſon cours, qui eſt de 10 à 12 lieues par 4 ou 5 ruiſſeaux, parmi leſquels il faut compter la petite rivière de Reveillon, dont le cours eſt à-peu-près de 4 lieues. Ce dernier prend ſa ſource près du vilage d'Ozoner-la-Ferrière, à 5 lieues vers le levant de Paris, & ſe jette dans l'Yeres, à l'abbaye de même nom.

YÉRES, rivière qui traverſe la Brie-Françoiſe du levant au couchant : elle prend ſa ſource aux confins de la Brie-Champenoiſe, à quelque diſtance au midi de l'abbaye de Champrenets, Cette rivière paſſe à Roſay, au midi de Brie-Comte-Robert, & mêle ſes eaux avec celles de la Seine, au-deſſus de Villeneuve-Saint-Georges, après un cours de 20 à 25 lieues.

YERVILLE, bourg du pays de Caux, dans la haute-Normandie, à une lieue au midi de Lindebeuf, & à 4 lieues de la rive droite de la Seine vers le nord ; diocèſe, parlement, intendance & élection de Rouen : on y compte 100 habitans.

YONNE, rivière qui prend ſa ſource dans le Morvant, contrée de la Province de Nivernois, à 2 lieues de Château-Chinon : elle arroſe la ville de Crevan, où elle reçoit la Cure, puis elle traverſe l'Auxois, & commence à porter batteau à Clamecy : elle reçoit le Serin & l'Armançon, entre en Champagne, où elle arroſe Joigny & Sens, & après avoir reçu la Vanne, elle va ſe jetter dans la Seine à Montereau-Saut-Yonne. Ses eaux ne ſont pas ſi claires que celles de la Seine.

YVETTE, petite rivière de l'Iſle de France : elle prend ſa ſource près de l'abbaye d'Yvette, à quelque diſtance au levant de Saint-Hubert, & à environ 8 lieues au couchant d'hiver de Paris. Cette rivière dirige ſon cours du couchant au levant, paſſe à Chevreuſe, Lonjumeau & joint ſes eaux avec celles de l'Orge, entre Epinay & Savigny, près de Villemoiſſon, à 5 lieues au midi de Paris. Son cours eſt de 7 à 8 lieues.

Feu M. de Parcieux, de l'Académie Royale des Sciences, a fait trois mémoires relativement au projet d'amener les eaux de la rivière d'Yvette à Paris : malgré leur petit goût de marais, il prouve, à ſa manière, que ces eaux ſont plus ſalubres que celles de la rivière de Seine.

Il prouve, en outre, que des deux moyens de procurer à la ville de Paris, l'eau ſuffiſante par les pompes à feu, ou par la conduite d'une eau quelconque dans cette ville, le projet d'y amener les eaux de la rivière d'Yvette, eſt le plus raiſonnable, & celui qui mérite la préférence.

YVETOT, bourg du pays de Caux, dans la haute-Normandie, à 2 lieues au ſeptentrion de Caudebec, au milieu d'une campagne très-abondante en grains; diocèſe, parlement & intendance de Rouen, élection de Caudebec. On y compte 1200 habitans. La paroiſſe de ce bourg eſt une égliſe collégiale dédiée à Saint Pierre.

Yvetot ne paie point de taille, ni aucun autre impôt, excepté la capitation; ſon ſeigneur prend le titre de prince. Il s'y tient quatre foires par an, auxquelles on fait un grand commerce de toiles & de grains.

YVOI, *ou* CARIGNAN, ville & duché-pairie du Luxembourg-François; dans le duché de Lorraine, ſur la frontière de la Champagne, ou de la principauté de

Sedan ; diocèſe, parlement & intendance de Metz, chef-lieu d'une recette. Elle eſt ſituée ſur la rivière de Chiers, à 3 lieues vers le nord de Mouzon, à 4 au couchant d'été de Montmédy, à 3 au levant d'hiver de Sedan, & à environ 7 vers le midi de Bouillon, & 13 de Luxembourg. On y compte environ 1100 habitans, exempts de taille. La paroiſſe de cette ville eſt une collégiale, fondée vers le onzième ſiècle par les comtes de Chiny, alors ſeigneurs d'Yvoi : ſon chapitre eſt compoſé d'un doyen, d'un grand-chantre, d'un écolâtre, de dix chanoines, & de neuf chapelains ou vicaires, à la nomination du chapitre ; le doyenné eſt à la nomination du roi : le ſeigneur du lieu nomme aux canonicats & autres dignités : le doyen eſt le curé de la ville.

Cette place fut priſe en 1552 ; par le roi Henri II : ce prince en la rendant, 5 ans après le traité de Château-Cambreſis, avoit obtenu qu'elle ſeroit démantelée, ſans jamais pouvoir être rétablie. Nonobſtant l'accord de cet article, le même poſte fut encore fortifié dans la ſuite ; mais le maréchal de Châtillon l'ayant pris en 1637, ruina les murailles & une partie de la ville, qui n'eſt plus, à proprement parler, qu'un village. Louis XIV donna Yvoi & ſes dépendances au comte de Soiſſons, de la maiſon de Savoye, & l'érigea, en ſa faveur, en duché-pairie, ſous le nom de *Carignan* en 1662. Cette terre appartient aujourd'hui à M. le duc de Penthiévre, en vertu de l'achat qu'il en a fait en 1751. Le traité de paix, conclu à Ryſwick en 1693, confirma la poſſeſſion de cette ville à la France.

YZERON, rivière du Lyonnois : elle prend ſa ſource près du bourg d'Yzeron, paſſe à Francheville, où elle fait aller deux moulins & des battoirs pour le chanvre, & elle ſe jette dans le Rhône un peu au-deſſous d'Oulins, après un cours d'environ 6 lieues. Cette rivière eſt très-rapide dans le temps de ſes crues ; on n'y trouve du poiſſon que vers ſon embouchure.

*Fin du Dictionnaire de la France.*

# APPROBATION.

J'ai lu, par ordre de Monſeigneur le Chancelier, *le Dictionnaire Univerſel de la France, en ſix volumes, par M.* ROBERT DE HESSELN, & je n'y ai rien trouvé qui puiſſe en empêcher l'impreſſion. A Paris, le 16 Janvier 1771.

BELLIN.

# PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Conſeillers, les Gens tenant nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conſeil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenants Civils & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra : Salut. Notre amé le Sieur NICOLAS DESAINT, Libraire, nous a fait expoſer qu'il deſireroit faire imprimer & donner au Public, *le Dictionnaire Univerſel de la France, par* M. ROBERT DE HESSELN : s'il nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Privilége pour ce néceſſaires. A ces cauſes, voulant favorablement traiter l'Expoſant, Nous lui avons permis & permettons par ces Préſentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui ſemblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le temps de ſix années conſécutives, à compter du jour de la date des Préſentes. Faiſons défenſes à tous Imprimeurs, Libraires, & autres perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangère dans aucun lieu de notre obéiſſance ; comme auſſi d'imprimer, ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire ledit ouvrage, ni d'en faire aucun extrait ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit dudit Expoſant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiſcation des exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Expoſant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts, à la charge que ces Préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impreſſion dudit Ouvrage ſera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caractères, conformément aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725, à peine de déchéance du préſent Privilége; qu'avant de l'expoſer en vente, le Manuſcrit qui aura ſervi de copie à l'impreſſion dudit Ouvrage, ſera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier Garde des Sceaux de France, le Sieur DE MEAUPOU; qu'il en ſera enſuite remis deux exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle dudit Sieur DE MAUPEOU; le tout à peine de nullité des Préſentes: du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Expoſant & leurs ayants cauſes, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Préſentes, qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, ſoit tenue pour duement ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conſeillers, Secrétaires, foi ſoit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion; & nonobſtant clameur de haro, Charte Normande & Lettres à ce contraires: Car tel eſt notre plaiſir. Donné à Paris, le vingt-ſeptième jour du mois de Février, l'an de grâce mil ſept cent ſoixante-onze, & de notre règne le cinquante-ſixième. *Par le Roi, en ſon Conſeil.*

LE BEGUE.

*Regiſtré ſur le Regiſtre XVIII de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N.º* 1516, *fol.* 442, *conformément au Réglement de* 1723. *A Paris ce* 2 *Mars* 1771.

J. HERISSANT, *Syndic.*